This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

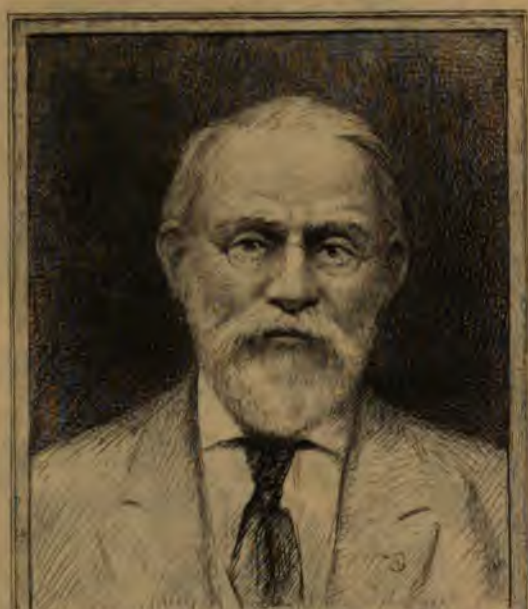

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.C77
58

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA CORRÈZE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE

HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE LA CORRÈZE

SIÈGE A BRIVE

TOME PREMIER

Avec Planches et Figures dans le Texte

1re LIVRAISON

BRIVE

MARCEL ROCHE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Octobre-Décembre 1878

Dunning
Nijhoff
8-3-26
13603

SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE
HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE LA CORRÈZE

Au mois de juillet 1878, il se forma à Brive, dans le but de fonder une Société savante, un Comité composé de quinze personnes dont voici les noms :

MM. Elie Massénat; Philibert Lalande; E. Rupin; Massénat, notaire; Gaston de Lépinay; Massoulier, Supérieur du Petit-Séminaire; Martine, Maire et Président du Tribunal de commerce de Brive; docteur Pomarel; Nauche de Leymarie; Juillard, banquier, conseiller d'arrondissement; A. Lecherbonnier, député; G. Mouret, ingénieur; Lacambre, capitaine en retraite; Bonnay, architecte; Taillebois.

M. Mouret fut élu Président de ce Comité, M. Ph. Lalande fut désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Après avoir reçu un assez grand nombre

d'adhésions, ce Comité envoya aux adhérents des circulaires pour désigner le lundi, 9 septembre 1878, comme propice à une réunion générale. Il s'agissait de savoir si l'on pourrait organiser la Société en projet, sous le nom de SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE, et où serait le siège de cette Société.

Voici le procès-verbal de la séance du 9 septembre 1878 :

Au jour fixé pour la réunion générale des membres de la Société, le Comité d'Initiative avait déjà reçu *cent vingt* adhésions, dont un assez grand nombre en dehors du département. Quarante et quelques personnes assistent à la réunion; plusieurs adhérents se sont excusés, par lettres ou par dépêches, de ne pouvoir se rendre à Brive ce jour-là.

Vers neuf heures, M. Mouret, président du Comité d'Initiative, appelé à la présidence de l'assemblée, déclare la séance ouverte.

Lecture est donnée tout d'abord du rapport de M. le secrétaire du Comité sur la situation :

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

DU COMITÉ D'INITIATIVE

Messieurs,

Plusieurs de vos concitoyens ont pensé que notre département devait entrer, à son tour, dans ce grand courant éminemment favorable

aux progrès de la civilisation, qui porte les esprits à agrandir le cadre de leurs connaissances. Notre chère patrie sera toujours à la tête du mouvement scientifique, et Paris n'est pas seulement la capitale de la France, il est aussi la capitale du monde artistique et littéraire, la capitale du monde savant. Mais nos provinces doivent-elles rester indifférentes? Non, Messieurs, et d'ailleurs presque tous les départements possèdent une, parfois même plusieurs Sociétés savantes! pourquoi le nôtre serait-il condamné à demeurer en arrière?

Un Comité d'initiative s'est donc formé à Brive pour essayer d'organiser une Société scientifique et historique dans la Corrèze; presque immédiatement les adhésions sont arrivées nombreuses de tous les points du département. Mais au moment même où se constituait ce Comité, un Comité du même genre et poursuivant un but analogue, affirmait son existence sans faire appel à notre concours, fixant d'ores et déjà à Tulle le siége de la Société.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont probablement reçu la circulaire émanant de ce Comité, constitué, vous avez pu le voir, en dehors de toute influence briviste, alors qu'ignorant son existence (j'insiste sur ce fait), nous avions réservé plusieurs places dans notre Comité aux notabilités tullistes.

Mais, nous a-t-on dit, depuis un an environ

les projets des statuts de la future Société historique sont préparés à Tulle par diverses personnes! (Voir le *Corrézien* du 13 août dernier); donc la priorité est acquise à Tulle! En tout cas, Messieurs, le secret avait été si bien gardé qu'il n'a point transpiré à Brive. N'étions-nous pas en droit de nous étonner, sans pour cela être taxés de susceptibilité, de n'avoir reçu aucun appel de nos compatriotes de Tulle? Nous n'agissions point de la sorte à leur égard!

A la suite de sa circulaire, le Comité tulliste publie un projet de statuts et fixe le siége de la Société à Tulle; nous avons pensé, Messieurs, que cette prérogative appartenait à une assemblée générale, ainsi que l'approbation des statuts. Vous allez tout à l'heure être appelés à vous prononcer sur ces deux questions importantes.

Vous ne nous reprocherez pas, nous l'espérons, de n'avoir pas écouté l'esprit de conciliation. Pour éviter le conflit qui s'est élevé (et d'où résultera peut-être la création de deux Sociétés savantes dans un département qui jusqu'à présent n'en possédait aucune), il eût été bon, ce me semble, que, *dès le début* et avant de rien publier, les deux Comités échangeassent des communications et des notes réciproques; eh bien, Messieurs, c'est ainsi que nous avons agi de notre côté, et quelle réponse avons-

nous reçue? Un article de journal annonçant que le Comité tulliste était constitué et avait déjà pris d'importantes décisions.

Nous avons depuis lors, Messieurs, il faut vous le dire, reçu des offres de médiation, pour nous amener à fonder une œuvre commune, de concert avec nos voisins. Des lettres ont été écrites dans un but de conciliation, par des hommes qui représentent dignement notre Corrèze à l'Institut de France. Une solution est proposée : on fonderait deux Sociétés absolument distinctes, l'une ayant son siége à Brive, l'autre à Tulle, tenant alternativement et à tour de rôle, les séances *de leurs assemblées générales* dans l'une et l'autre ville; les Sociétés, réunies en assemblée générale, éliraient leur bureau, décideraient de la composition du bulletin, de l'emploi et de la distribution des fonds suivant les besoins de chaque section d'arrondissement. Chaque section serait pourvue d'un bureau nommé par elle.

Le lien entre les deux Sociétés consisterait dans un Comité central composé des membres du bureau, des présidents des deux sections, et de tels autres membres que l'on jugerait utile d'adjoindre. Le siége de ce Comité central serait au chef-lieu du département. Les motifs allégués sont de deux sortes : 1° il en est ainsi dans plusieurs départements où des Sociétés générales sont divisées par sections; 2° les archives

d'un département, qu'on peut avoir souvent besoin de consulter, sont au chef-lieu ; il en est le même de tous les chefs de service, dont l'influence peut être d'un grand secours.

Tels sont les moyens proposés pour arriver à la fusion des deux Sociétés, tout en laissant à chacune d'elles son autonomie (et par conséquent le moyen d'avoir un musée à Brive aussi bien qu'à Tulle). A vous, Messieurs, qui nous avez fait l'honneur de répondre à notre appel, de vous prononcer. Si, d'un côté, nous n'avons pas à nous louer de l'oubli dans lequel a paru nous laisser le Comité tulliste, d'un autre côté les conseils d'hommes éminents comme MM. Deloche, de Lasteyrie et autres doivent être reçus avec déférence.

Tel est, Messieurs, l'exposé impartial de la situation. Nous en soumettons la solution à votre verdict, pour rester dans l'esprit de notre programme. Nos intentions ne peuvent être méconnues; nous voulons surtout propager dans notre département le goût des études scientifiques et des recherches archéologiques. Et disons-le tout de suite : l'œuvre que nous poursuivons est complètement en dehors des préoccupations politiques et religieuses; elle peut unir sur un terrain neutre, celui de l'étude, les hommes qui veulent avec désintéressement la grandeur de notre patrie, tout en se trouvant en désaccord sur le choix des moyens. C'est

pourquoi nous avons fait et nous ferons appel à toutes les aptitudes et à tous les bons vouloirs, sans distinction de partis. Nous n'en connaissons qu'un, celui de l'intelligence et du travail.

Nous allons maintenant, Messieurs, vous soumettre successivement les diverses parties de l'ordre du jour de la séance.

Pour le Comité d'Initiative :

Le Secrétaire,

PH. LALANDE.

Après la lecture de ce rapport, M. le président provisoire énumère comme il suit les dispositions de l'ordre du jour :

1° Lecture et discussion des statuts ;

2° Fixation du siége de la Société ;

3° Nomination des membres du Bureau définitif.

M. Robert de Lasteyrie demande que la question du siége de la Société soit discutée tout d'abord. Il est fait droit à cette demande.

M. de Lasteyrie dit alors que le mode de transaction auquel il est fait allusion dans le rapport qui vient d'être lu, lui paraît acceptable.

Une discussion s'engage à ce sujet, puis ensuite la proposition de M. de Lasteyrie est mise aux voix et rejetée.

La contre-épreuve est alors demandée.

M. le président met aux voix la proposition suivante :

LE SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ SERA A BRIVE.

Elle est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Il est ensuite donné lecture des statuts, dont les divers articles sont successivement discutés, puis adoptés, sauf quelques modifications, dont la plus importante, demandée par MM. Elie Massénat et Mayjurou, est celle-ci :

« Les instituteurs communaux de la Corrèze, qui » voudront faire partie de la Société à titre de corres- » pondants, seront affranchis de la cotisation annuelle, » et devront seulement payer cinq francs par an, pour » frais d'impression du Bulletin trimestriel qui leur » sera envoyé. »

La création d'un musée au siége de la Société (article 2 des statuts) est également décidée, après une discussion des plus brillantes à laquelle prennent successivement part MM. de Lasteyrie, Labrousse, membre du Conseil général, Elie Massénat, E. Rupin, Taillebois.

L'assemblée passe ensuite à la nomination des membres du bureau :

M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut, est nommé par acclamation Président d'honneur.

M. Martine, maire de Brive, membre du Comité d'initiative, est acclamé Vice-Président honoraire.

Sont nommés au scrutin secret :

Président : M. Mouret, ingénieur des ponts et chaussées à Brive ;

Vice-Présidents : M. Elie Massénat et M. l'abbé Loubignac.

Sur la proposition des président et vice-présidents, sont ensuite nommés par acclamation :

Secrétaire général : M. Philibert Lalande ;

Secrétaire-adjoint : M. Ernest Rupin ;

Archiviste et conservateur du musée : M. Bonnay, architecte à Brive ;

Trésorier : M. Guimbellot, ancien receveur des domaines.

La séance est levée à 11 heures du soir.

Le Président, MOURET.

Le Secrétaire général, Ph. LALANDE.

M. Ferdinand de Lasteyrie, en apprenant sa nomination de Président honoraire de la Société, adressa aux journaux de Brive la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

La *Société scientifique et historique de la Corrèze,* dans son assemblée générale de lundi dernier, m'a fait l'honneur de me nommer président honoraire. Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour exprimer sans tarder, aux Membres de la réunion, toute la gratitude que m'inspire ce témoignage de leur sympathique estime.

Provoquer, développer les études historiques et scientifiques dans un département où elles ont été trop longtemps négligées, est une œuvre éminemment patriotique à laquelle doivent concourir, selon moi, tous les esprits vraiment libéraux, sans exception de partis. Je m'efforcerai, pour ma part, d'y contribuer dans la mesure des forces que me laisse mon triste

état de santé, jaloux de justifier ainsi, autant que possible, l'honneur qui vient de m'être fait.

Recevez, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

FERDINAND DE LASTEYRIE,
Membre de l'Institut.

Paris, 11 septembre 1878.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU

Président d'honneur :

M. le comte FERDINAND DE LASTEYRIE, A ✿, Membre de l'Institut, Paris.

Vice-Président honoraire :

M. MARTINE, Maire de Brive.

Président :

M. G. MOURET, Ingénieur des ponts et chaussées, à Brive.

Vice-Présidents :

M. ÉLIE MASSÉNAT, à Brive.

M. l'abbé LOUBIGNAC, à Brive.

Secrétaire général :

M. PHILIBERT LALANDE, A ✿, à Brive.

Secrétaire-adjoint :

M. ERNEST RUPIN, à Brive.

Bibliothécaire-Archiviste :

M. BONNAY, architecte, à Brive.

Trésorier :

M. GUIMBELLOT, à Brive.

—

Membres du Comité de rédaction :

M. ÉDOUARD TAILLEBOIS, à Brive.

M. ÉMILE LACOSTE, Avocat, à Brive.

MEMBRES TITULAIRES

1. AUBERT aîné, ancien professeur, à Sainte-Féréole.
2. BARBÈS, négociant, à Brive.
3. BARDON, architecte, à Tulle.
4. BARDON, maire et notaire à Allassac.
5. BARRAT, membre du Conseil municipal de Brive.
6. BAUDOT (DE), ✻, architecte à Paris, 153, rue de Rennes.
7. BEL (l'abbé), à Brive.
8. BÉRONIE, juge de paix, à Brive.
9. BILLOT (le général), O ✻, sénateur de la Corrèze, 35, rue de Bellechasse, Paris.
10. BLANCHARD (CHARLES), à Paris.
11. BLUSSON, A ✻, maire de Larche.
12. BONNAY (LOUIS), architecte, à Brive.
13. BONNÉLYE (l'abbé), curé de Saint-Sernin de Brive.
14. BORDERIE (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Brive.
15. BORIE, ✻, Procureur de la République, à Orléans.
16. BORIE (VICTOR), ✻, économiste à Paris, 9, quai Malaquais.
17. BOSREDON (ALEXANDRE DE), ✻, député de la Dordogne.
18. BOSREDON (JEAN-BAPTISTE), au Seuil, commune de Mansac.
19. BOSREDON (PHILIPPE DE), C ✻, ancien conseiller d'État, 21, rue Pigalle, Paris.
20. BOSREDON (ZACHARIE), pharmacien à Brive.
21. BOUYGUES (GEORGES), ✻, à Bétaille (Lot).
22. BREUIL (VICTOR), liquoriste, à Brive.
23. BROQUIN (l'abbé), curé de Brive.

24. BROUILHET (Louis), maire, à Ayen.
25. BRUGEILLES, conseiller général, notaire, à Tulle.
26. BRUNET (Joseph), O ✻, I P ✿, sénateur de la Corrèze, 41, rue de Vaugirard, à Paris.
27. BRUNO aîné, marbrier, à Brive.
28. CARTAILHAC, A ✿, directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, à Toulouse.
29. CHABRERIE, professeur au Collége de Brive.
30. CHADIRAC (l'abbé), curé de Jugeals.
31. CHANAL (le général de), C ✻, député de la Corrèze, 15, rue de Lisbonne, à Paris.
32. CHAUVINIAT, ✻, A ✿, avocat, à Brive.
33. CHOUMEILS de SAINT-GERMAIN, inspecteur des domaines, à Angoulême.
34. CHOUMEILS de SAINT-GERMAIN (Paul), à Brive.
35. CLÉDAT (Gaston de), à Brive.
36. COMBET, A ✿, avocat, à Uzerche.
37. COSNAC (le comte de), au château du Pin, près Salon-la-Tour.
38. COUDERT, préposé en chef des Octrois, à Brive.
39. COUDERT, propriétaire, à Objat.
40. COULIÉ, notaire au Soulier-de-Chasteau.
41. COURNIL de LAVERGNE (Mlle Noeline), à Brive.
42. CROUCHET (l'abbé), curé de Malemort.
43. DAVID, pharmacien à Objat.
44. DEBERNARD, professeur au Séminaire de Brive.
45. DÉGERY (l'abbé), vicaire de Saint-Sernin, à Brive.
46. DELAS (François), au Lardin (Dordogne).
47. DELIERRE, artiste peintre, 214, boulevard Saint-Germain, Paris.
48. DENOIX (Paul), à Larche.

49. DESCHAMPS, propriétaire, à Brive.
50. DEYDIER, receveur des postes et télégraphes, à Brive.
51. DOUSSAUD, notaire, à Lubersac.
52. DUBOUSQUET-LABORDERIE, étudiant en médecine, Paris, 30, avenue du Maine.
53. DULMET, ✻, docteur médecin, conseiller général, à Meyssac.
54. DUMAS (Edouard), architecte, à Brive.
55. DUMAS, chef de section du chemin de fer, au Buisson (Dordogne).
56. DUNAIGRE (Louis), notaire, à Objat,
57. DUNY, ingénieur des mines, à Cublac.
58. DUPUY, négociant, à Brive-
59. DUPUY, préposé des lits militaires, à Brive.
60. DURAND, ingénieur des mines, à Chabrignac.
61. EYSSARTIER, pharmacien, maire d'Uzerche.
62. FAGE (René), avocat, à Limoges.
63. FRANCESCHI, A ✻, sous-préfet de Brive.
64. FRAYSSE, à la Grange près Brive.
65. FROIDEFOND (de), trésorier-payeur général, à Limoges.
66. GASTON, directeur de la compagnie des Ardoisières, à Brive.
67. GIRARD (Aimé), directeur des fabriques de la Cascade, à Bort.
68. GIRODOLLE, docteur-médecin, à Lachapelle-Saint-Solve.
69. GODEFROY, chef de section du chemin de fer de Clermont, à Égletons.
70. GONDINET, I P ✻, principal du Collége de Brive.
71. GORSSE, avocat, à Tulle.
72. GOUYON, membre du Conseil général, à Juillac.
73. GOUYON (Jean), à Brive.

74. GRAFFEUIL, adjoint au 2e arrondissement, Paris, 14, rue des Petits-Carreaux.
75. GRAMMAT, à Niel, commune de Chauffour (Corrèze).
76. GREIL (Louis), à Cahors.
77. GRITTY (Henry), à Brive.
78. GROSSOURE (de), ingénieur, à Bourges.
79. GUILLOT, entrepreneur, à Brive.
80. GUIMBELLOT, ancien receveur des domaines, à Brive.
81. HUMIÈRES (le comte d'), au château de La Majorie, par Beaulieu.
82. IMBEAULT (Jules), Brive.
83. JAULIAC (l'abbé), curé d'Aubazine.
84. JUILLARD, membre du Conseil d'arrondissement, à Brive.
85. LABESSE (comte de), à Chabrignac.
86. LABROUSSE (Michel), ✻, docteur médecin, membre du Conseil général, à Brive.
87. LABRUNIE-LAPRADE (André), à Souillac (Lot).
88. LACAMBRE, ✻, capitaine retraité, à Brive.
89. LACOSTE (du Bouigh), A ✻, juge, à Brive.
90. LACOSTE (Émile), avocat, à Brive.
91. LACROIX, notaire, à Meyssac.
92. LAFFARGUE, interne de l'hôpital civil de Versailles.
93. LAFFONT (Georges), docteur-médecin, à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine).
94. LAFFONT (Marc), docteur-médecin, préparateur à la Sorbonne, 53, quai Bourbon, Paris.
95. LAFOND de SAINT-MUR (le baron), O ✻, I P ✻, sénateur de la Corrèze, 69, rue Ste-Anne, Paris.
96. LAFOND de SAINT-MUR (Léon), ✻, conservateur des hypothèques, 114, rue Nollet, Paris.
97. LAGANE fils, pharmacien, à Brive.

98. LALANDE (François-Léon), receveur municipal, à Brive.
99. LALANDE (Julien), propriétaire, à Brive.
100. LALANDE (Martin), libraire, à Brive.
101. LALANDE (Norbert), aîné, négociant, à Brive.
102. LALANDE (Philibert), A ✿, receveur des hospices, à Brive.
103. LALAUZE (Ad.), aqua-fortiste, 15, quai Bourbon, Paris.
104. LAMBERTERIE (le baron de), avocat, à Brive.
105. LAMIRAUDIE (Barthélemy), au Vialard, près d'Aubazine.
106. LAPETITIE (Marcel), pharmacien, à Meyssac.
107. LAPEYRE, chef de district, à Brive.
108. LASTEYRIE (le comte Ferdinand de), A ✿, membre de l'Institut, 11, quai Voltaire, Paris.
109. LASTEYRIE (Robert de), ✻, A ✿, chargé du cours d'Archéologie de l'école des Chartes, 13, rue des Saints-Pères, Paris.
110. LATRADE (de), député de la Corrèze, 3, rue de Pétigny, Versailles.
111. LATRADE (de), percepteur à Guise (Aisne).
112. LECHERBONNIER, député de la Corrèze, 48, rue Neuve des Mathurins, Paris.
113. Le CLERE (Joseph), à Brive.
114. LÉPINAY (Adolphe de), ✻, ingénieur, passage Sandrié, Paris.
115. LÉPINAY (Gaston de), maire de Lissac, au château de Moriolle.
116. LOUBIGNAC (l'abbé), à Brive.
117. MAIGNE de SARAZAC (de), à Villeneuve-sur-Yonne.
118. MARBEAU, ✻, conseiller d'État, 47, rue Joubert, Paris.

119. MARBEAU, ✻, trésorier général honoraire des Invalides de la marine, 8, rue Montalivet, Paris.
120. MARQUESSAC (comte DE), O ✻, capitaine de vaisseau, à Souillac (Lot).
121. MARTINE, maire de Brive.
122. MAS (ALFRED), à Brive.
123. MAS (ÉDOUARD), professeur de piano, à Brive.
124. MASSÉNAT-DÉROCHE (OCTAVE), avocat à la Cour de cassation, 5, avenue Victoria, Paris.
125. MASSÉNAT (ÉLIE), manufacturier, à Malemort.
126. MASSÉNAT (PAUL), notaire, à Brive.
127. MASSOULIER (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Brive.
128. MATHIS, régisseur du Domaine national de Pompadour.
129. MAYJUROU-LAGORSSE (EUGÈNE), avocat, membre du Conseil municipal, à Brive.
130. MAYNARD (MARC DE), propriétaire, à Copeyre, près Martel (Lot).
131. MAYNARD (RODOLPHE DE), lieutenant-colonel de l'armée territoriale, à Brive.
132. MAZEYRAC, conseiller général, à Beaulieu.
133. MAZOT, négociant, à Brive.
134. MÉRIC DE BELLEFON (DE), juge d'instruction à Brive.
135. METTAS, avoué, à Brive.
136. MIEUSEMENT, photographe, à Blois.
137. MONJAUZE, ancien notaire, à Brive.
138. MOREAU (FRÉDÉRIC) père, à la Fère-en-Tardenois (Aisne).
139. MOURET (GEORGES), ingénieur des ponts et chaussées, à Brive.
140. NAUCHE (AUGUSTE), avoué, 24, rue Monthabor, Paris.

141. NAUCHE DE LEYMARIE, propriétaire, à Brive.
142. NINAUD (VICTOR), négociant, à Saint-Quentin (Aisne).
143. NOUVION, ✻, préfet d'Oran.
144. PARROT, directeur de la Société des produits réfractaires de la Corrèze, à Turenne.
145. PAU (l'abbé), aumônier de l'Asile de la Cascade, à Bort.
146. PAUZAT (HENRI), naturaliste, 180, rue de Rome, à Marseille,
147. PÉRIGORD, bijoutier, à Brive.
148. PERRIER (EDMOND), professeur au Muséum, 93, rue des Feuillantines, Paris.
149. PLAYOULT, pharmacien, à Brive.
150. POMAREL, docteur-médecin, à Brive.
151. RAYNAL, entrepreneur, à Brive.
152. REIX, ancien négociant, à Brive.
153. RENAUDIE, libraire, à Brive.
154. RIVIÈRE, conseiller municipal, à Brive.
155. ROCHE, négociant, adjoint, à Brive.
156. ROCHE (MARCEL), imprimeur, à Brive.
157. ROCHE fils, 3, rue de Grammont, Paris.
158. ROFFIGNAC (OCTAVE DE), au château de Sourie, par Objat.
159. ROGEMOND, architecte, à Brive.
160. ROQUE, docteur-médecin, à Juillac.
161. RUPIN (ERNEST), à Brive.
162. SAINT-BONNET, avocat, à Sexcles (Corrèze).
163. SAL (DE), avocat, membre du Conseil général, 131, boulevard Saint-Germain, Paris.
164. SALVANDY (le comte DE), A ✻, ancien député. 30, rue Cassette, Paris.
165. SEILHAC (le comte VICTOR DE), ✻, conseiller général, à Seilhac.
166. SERRAGER, avocat, à Tulle.

167. SICARD, professeur de dessin, à Brive.
168. SIREY (Jean), à Arcachon.
169. SOULIÉ, conducteur des ponts et chaussées, à Argentat.
170. SOULINGEAT (Joseph), employé de banque, à Brive.
171. TAILLEBOIS (Édouard), chirurgien-dentiste, à Brive.
172. TAILLEBOIS (Émile), négociant, à Dax.
173. TANDEAU de MARSAC (l'abbé), chanoine-honoraire, à Limoges, rue Porte-Tourny.
174. TASSAIN-d'ANGLARDS, à Brive.
175. TEYSSIER, juge de paix, à Pérols, par Bugeat.
176. VACHAL, notaire, à Argentat.
178. VALAT (Julien), à Souillac (Lot).
179. VALERY, libraire, à Brive.
180. VERLHAC (Jules), imprimeur, à Brive.
181. VERLHAC, docteur-médecin, conseiller municipal, à Brive.
182. VICANT (Ernest), à Brive.
183. VIGIER (Antoine), négociant, à Brive.
184. VITALIS, I P ✠, inspecteur d'Académie, à Tulle.

Liste supplémentaire.

185. ASSAS, négociant, place de la Guierle, à Brive.
186. BARDON (Télèphe), juge de paix de Juillac.
187. BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, secrétaire général de la Commission de topographie des Gaules, Paris.
188. BLANC (Jean), notaire, à Mansac.
189. BLANC (Pierre-Chambon), négociant, à Brive.
190. BLUSSON (Fernand), docteur en droit, substitut, à Lavaur (Tarn).
191. BREUIL (Élie), médecin-vétérinaire, à Brive.

192. DELNAT (Albert), dessinateur, à Brive.
193. DESMAZE, receveur des finances, à Brive.
194. DUTEIL (Étienne), conducteur des ponts et chaussées, à Brive.
195. GAY, professeur au Collége de Brive.
196. PINAUD (François), négociant, à Brive.
197. ROQUE (Albert), négociant, à Brivè.
198. SALOMON (Jean), limonadier, à Brive.
199. SAULE (Jean), marchand d'antiquités, à Brive.
200. THALAMY, maître d'hôtel, à Brive.
201. VIDAL, capitaine de gendarmerie, à Brive.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1. CHAMMARD, instituteur, à Mansac.
2. DELMOND, instituteur, à Nonards.
3. FERRIER, instituteur, à Brive.
4. GABRIEL (le Frère), directeur de l'école chrétienne, Brive.
5. HERBERT-MARIE (le Frère), école de Brive.
6. LAGANE, instituteur, à Saint-Solve.
7. LOURADOUR, instituteur, à Perpezac-le-Blanc.
8. POUILLANGE, instituteur, à Pompadour.
9. TOURNADOUR, instituteur, à Malemort.
10. TRESPEUCH, instituteur, à Turenne.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA CORRÈZE

ART. 1er.

La Société a pour but de grouper tous ceux qui s'occupent des questions scientifiques, historiques et archéologiques, intéressant le Limousin en général, les pays limitrophes, et plus spécialement le département de la Corrèze.

Les travaux purement littéraires ne seront pas admis.

ART. 2.

La Société se propose en outre de rechercher, d'étudier et de conserver dans un Musée spécial les débris antiques et les objets d'art épars dans la contrée, ainsi que les collections d'histoire naturelle formées de produits du pays.

ART. 3.

Toute discussion politique, religieuse, ou simplement étrangère aux travaux de la Société, est formellement interdite.

ART. 4.

La Société se compose de Membres titulaires et de Membres correspondants.

ART. 5.

Les Membres titulaires sont ceux qui ont envoyé leur adhésion avant la constitution définitive de la Société ou qui seront admis ultérieurement, aux conditions énoncées ci-après.

ART. 6.

Après la constitution de la Société, le titre de Membre titulaire ne sera accordé qu'aux personnes ayant fait acte de candidature par écrit. Les demandes, adressées au Président, devront être apostillées par deux Membres titulaires se chargeant de la présentation et garantissant l'honorabilité du candidat. Ces demandes seront inscrites par le secrétaire général sur un registre spécial que signeront également les parrains titulaires.

ART. 7.

Les admissions seront prononcées à la majorité des suffrages des Membres présents, dans la séance qui suivra celle où la présentation aura été annoncée. Outre sa cotisation annuelle, tout nouveau Membre reçu après la fondation de la Société, devra payer un droit d'inscription de cinq francs. Ainsi que les Membres fondateurs, les nouveaux adhérents ne pourront être démissionnaires avant un délai de trois ans, sauf le cas de changement de résidence. Le vote, en matière d'admission, sera secret.

ART. 8.

Les membres titulaires doivent une cotisation annuelle de dix francs, payable au commencement de l'année académique, contre quittance délivrée par le trésorier, plus un versement de cinq francs pour les frais d'impression du *Bulletin*.

ART. 9.

Les Membres correspondants sont présentés et admis avec les mêmes formalités que les Membres titulaires. Ils paient la même cotisation annuelle, mais sont affranchis du droit d'inscription. Nul ne peut être membre correspondant s'il habite le département de la Corrèze.

ART. 10.

Exception est faite pour les instituteurs du département de la Corrèze.

Comme ceux des départements voisins, ils peuvent être admis à titre de Membres correspondants mais sans avoir à payer la cotisation de dix francs.

Ils devront seulement une indemnité annuelle de cinq francs pour les frais du *Bulletin*, qui leur sera envoyé.

ART. 11.

Comme les Membres titulaires, les correspondants peuvent assister aux séances et y ont alors voix délibérative. Ainsi que les Membres titulaires, ils sont priés d'adresser leurs publications au Président qui en fera le dépôt dans la bibliothèque de la Société.

ART. 12.

Les dames sont admissibles, aux mêmes conditions, comme Membres titulaires ou correspondants et jouissent des mêmes prérogatives.

ART. 13.

Seuls les Membres présents aux séances sont admis à voter. Le vote par procuration ou correspondance n'est pas admis.

ART. 14.

Lorsqu'un Membre négligera d'acquitter son annuité après deux avertissements, l'un du Trésorier, l'autre du Président, il perdra tous les droits attachés à son titre de Sociétaire, sans préjudice de tout recours contre lui, que pourra exercer à la Société.

ART. 15.

Pour être acceptées, les démissions doivent être adressées par écrit au Président.

Nul ne pourra être considéré comme démissionnaire

s'il ne s'est préalablement mis en règle avec le Trésorier.

ART. 16.

Tout Membre dont la Société aurait à se plaindre pourra être blâmé ou exclu.

Le vote aura lieu au scrutin secret et seulement après une demande écrite et signée par trois Membres titulaires. Les noms de ces trois Membres ne doivent être connus que du Bureau. Le blâme ou l'exclusion seront prononcés si l'affirmative réunit les deux tiers des suffrages. La demande d'application de cet article et le vote ne peuvent avoir lieu dans la même séance et doivent avoir été portés à l'ordre du jour des lettres de convocation.

ART. 17.

La direction de la Société est confiée à un Bureau qui se compose de :

1° Un Président honoraire;
2° Un Président;
3° Un Vice-Président honoraire;
4° Deux Vice-Présidents;
5° Un Secrétaire général;
6° Un Secrétaire adjoint;
7° Un Conservateur-bibliothécaire;
8° Un Trésorier.

ART. 18.

Le Président, en son absence l'un des Vice-Présidents, et à leur défaut le doyen d'âge du Bureau, fixe l'ordre du jour de concert avec le Secrétaire général, et veille à ce que celui-ci le mentionne sur les lettres de convocation qui doivent être distribuées au moins 48 heures d'avance.

Il prend place au fauteuil, ouvre et clôt les séances, dirige et clôt les discussions. En cas de partage, sa voix

est prépondérante. Il est chargé de l'exécution du règlement, préside de droit les Commissions dans lesquelles il n'est pas partie intéressée. Il prend la parole au nom de la Société dans les circonstances solennelles, contre-signe les procès-verbaux des séances de toute nature présidées par lui et ordonnance les dépenses.

ART. 19.

Le Secrétaire général, à son défaut, le Secrétaire adjoint, est chargé de recevoir, dépouiller et rédiger la correspondance. Il prépare l'ordre du jour de concert avec le Président, le communique par lettres aux Membres de la Société qui doivent avoir été avisés de la convocation au moins 48 heures d'avance. Il rédige les procès-verbaux des séances sur un registre dont les feuillets sont numérotés et dont chaque article est contre-signé par le Président après son adoption par la Société. A la fin de chaque année le Secrétaire présente un rapport analytique sur les travaux de la Société.

ART. 20.

Le Trésorier perçoit les fonds, en a la garde et en est responsable. Il poursuit le recouvrement de toutes les sommes dues et paie les dépenses de la Société sur le vu des ordonnancements du Président. A la fin de l'année, il rend ses comptes qui sont examinés par une Commission composée de trois Membres élus *ad hoc* au scrutin secret. Le résultat de cet examen est soumis à l'approbation de la Société. Cette approbation, consignée au procès-verbal de la séance, sert de décharge au Trésorier.

ART. 21.

Le Conservateur a la garde de toutes les collections de la Société. Il veille à leur bon entretien. Il est en même temps bibliothécaire et chargé de l'échange du *Bulletin* avec les publications des autres Sociétés

savantes. Il pourra lui être donné un conservateur adjoint. L'usage de la bibliothèque est commun à tous les sociétaires, mais sous réserve d'un règlement spécial qui sera présenté ultérieurement à la Société et approuvé par elle.

ART. 22.

Un *Bulletin* des travaux de la Société sera publié tous les trois mois sous la direction d'un Comité de publication composé du Bureau tout entier et de deux Membres élus annuellement. C'est ce Comité qui est chargé de la composition et de la rédaction du *Bulletin*. Seul, et sans appel, ce Comité décidera si les travaux lus préalablement en assemblées générales, acceptés et désignés par elles, doivent figurer au *Bulletin* in-extenso ou par résumé.

ART. 23.

Aucun Membre du Comité de rédaction, même le Président, ne peut voter sur l'opportunité de l'insertion dans le *Bulletin* d'un travail dont il est l'auteur. Il devra se retirer pendant les débats sur cette question.

ART. 24.

Tous les Membres de la Société sont abonnés d'office au *Bulletin* annuel moyennant cinq francs, comme il a été dit à l'art. 8. Ce *Bulletin* pourra être vendu aux personnes qui ne feront pas partie de la Société, mais alors le prix de vente est fixé à dix francs au bénéfice de la Société.

ART. 25.

Les Membres du Bureau sont renouvelés annuellement, mais ils sont rééligibles. Toutefois le Président et les Vice-Présidents ne peuvent être réélus plus de deux années de suite aux mêmes fonctions. Le premier Vice-Président est celui qui a réuni le plus de suffrages.

ART. 26.

Ne pourront voter, en matière d'élections comme en toute autre, que les Membres présents à la séance.

ART. 27.

Ne peuvent être soumises au vote que les questions portées à l'ordre du jour sur les lettres de convocation.

ART. 28.

La Société tient ses séances le second samedi de chaque mois. Elles pourront être suspendues en août et septembre. En outre, lorsque le Bureau jugera qu'il y a nécessité, la Société pourra être convoquée extraordinairement.

ART. 29.

Les séances sont réglées de la façon suivante :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance;

2° Communication de la correspondance et des dons faits à la Société;

3° Présentation et nomination des nouveaux Membres. Vote sur les candidatures annoncées;

4° Communications verbales et lecture des travaux présentés par les Membres de la Société.

Nul ne pourra prendre la parole s'il ne la tient du Président.

ART. 30.

Tout Membre qui aurait l'intention de faire une communication à la Société devra, huit jours d'avance, en aviser par écrit le Président, pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour et appelée à son tour de discussion.

L'auteur, dans sa lettre d'avis, doit indiquer au Président la matière qu'il entend traiter.

ART. 31.

Le vote aura lieu par assis et levé pour les questions ordinaires; au scrutin secret pour les cas prévus par le

règlement ou chaque fois que trois Membres en feront la demande écrite au Président.

ART. 32.

Aucun travail historique sur des questions postérieures à 1814 ne pourra être lu ou discuté au sein de la Société. Les manuscrits ou mémoires publiés sur les faits historiques postérieurs à cette date pourront être acceptés par la Société, mais seulement pour prendre place dans sa bibliothèque.

ART. 33.

Tous les ans, au mois de juillet, aura lieu une séance publique.

Après le discours d'ouverture, prononcé par le Président, un rapport sur les travaux de la Société sera lu par le Secrétaire général. Il pourra être fait, ce jour-là une lecture sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou d'histoire naturelle.

Dans cette séance, aucun Membre ne pourra prendre la parole sans avoir au préalable communiqué son travail au Comité de rédaction qui devra donner ou refuser son approbation.

ART. 34.

Toutes les dépenses *extraordinaires*, telles que celles occasionnées par des fouilles, recherches, études ou achats, devront au préalable avoir été présentées à la Société et approuvées par elle, à défaut de quoi le Président en reste personnellement responsable.

ART. 35.

Les dons faits à la Société sont inscrits d'office au *Bulletin* trimestriel, avec les noms des donateurs. Ces dons seront déposés dans le Musée de la Société et classés avec des étiquettes sur lesquelles seront également mentionnés les noms des donateurs.

ART. 36.

En cas de dissolution de la Société, ses diverses propriétés, et notamment les dons faits au Musée et à la Bibliothèque, appartiendront à la ville de Brive qui veillera à leur conservation et au maintien du nom des donateurs. Les fonds restant en caisse, tous comptes soldés, seront versés par le Trésorier dans la caisse du receveur du Bureau de Bienfaisance de la ville de Brive.

ART. 37.

Tous les ans, à la réunion générale de fin d'année, la Société vote le budget de l'année suivante après vérification des comptes du Trésorier.

ART. 38.

Les présents statuts sont valables à partir du jour de leur adoption par la Société. La révision ne pourra en avoir lieu que sur une demande signée de dix Membres et après avoir été adoptée à la majorité des deux tiers des voix des votants, dans une assemblée générale spécialement convoquée.

ART. 39.

BRIVE est le siége de la Société.

ART. 40.

A l'exception du Président d'honneur, nul ne peut être élu Membre du Bureau, s'il n'habite au siège de la Société.

Adopté en assemblée générale spécialement convoquée, le 9 septembre 1878.

Les Membres du Bureau :

Le Président, G. MOURET.

Les Vice-Présidents, { E. MASSÉNAT. / L'abbé LOUBIGNAC.

Le Secrétaire général, Ph. LALANDE.

Le Secrétaire adjoint, E. RUPIN.

Le Trésorier, GUIMBELLOT.

L'Archiviste, BONNAY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1878

Le 5 octobre 1878, vers 8 heures du soir, a eu lieu la seconde réunion générale de la Société dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Brive, mise gracieusement à la disposition du Bureau par l'administration municipale.

Sont présents au bureau : M. Mouret, président; M. l'abbé Loubignac, second vice-président; MM. Ph. Lalande et Rupin, secrétaires; M. Bonnay, bibliothécaire-archiviste; M. Guimbellot, trésorier,

A 8 heures 1/2, le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; personne ne demande la parole sur ce procès-verbal.

Le Président invite alors le secrétaire général à donner lecture de la lettre adressée aux directeurs des deux journaux brivistes par M. le comte de Lasteyrie; cette lettre de son éminent Président d'honneur est, pour la Société, un puissant encouragement à remplir avec zèle la tâche qu'elle entreprend.

Les statuts sont ensuite examinés de nouveau. Il est convenu, sur la proposition du Bureau, combattue inutilement par M. Taillebois, que l'art. 6, relatif aux formalités prescrites pour la réception de nouveaux membres, ne sera mis à exécution qu'à dater du 1er janvier 1879, et que l'heure des réunions mensuelles ne sera pas invariablement fixée au soir.

M. R. de Lasteyrie présente à la Société l'estampage

d'une inscription du XIIIme siècle, relevée sur une pierre funéraire trouvée sous le pavé de l'église Saint-Martin de Brive. Puis il résume une notice historique sur les vicomtes de Ségur, notice qu'il se propose de compléter et d'offrir à la Société pour son *Bulletin*. M. Rupin montre alors un cliché photographique de la pierre à inscription dont a parlé M. de Lasteyrie, et dit qu'il se charge d'en faire un dessin, si la Société désire le publier à l'appui du texte. Cette proposition est prise en considération.

La Société, fière de compter parmi ses membres un érudit du mérite de M. de Lasteyrie, accueille avec la plus grande faveur ses remarquables travaux, qui seront envoyés au Comité de rédaction.

M. le baron de Lamberterie annonce la prochaine communication de documents historiques sur la vicomté de Turenne; il exprime le désir de voir les ruines du château faire l'objet d'un dessin qui serait publié dans le *Bulletin*. Bonne note est prise de cette observation.

M. Rupin lit ensuite une courte note sur le lutrin de l'église Saint-Martin, et annonce à la Société qu'un peintre de ses amis, M. Delierre, domicilié à Paris, a bien voulu graver sur cuivre le dessin qui accompagne la notice. M. Rupin dit en outre, qne le concours bienveillant de cet artiste distingué est, pour l'avenir, acquis à la Société.

Des remerciements unanimes sont votés à M. Delierre, et la note de M. Rupin sera soumise au Comité de rédaction.

M. Rupin ajoute qu'il se propose de publier dans le *Bulletin*, avec l'agrément de la Société, une liste des plantes de la Corrèze; d'autres botanistes pourront la compléter et ce serait le moyen d'arriver un jour à la publication ultérieure d'une flore de la Corrèze. Le catalogue dont il s'agit pour le moment est le résultat

de ses recherches et de celles de tous les botanistes qui ont jusqu'ici herborisé dans le département.

Il est ensuite procédé à la nomination, au scrutin secret, des deux membres qui doivent se joindre au Bureau pour former le comité de rédaction : M. Taillebois, l'un des membres les plus actifs de l'ex-comité d'initiative, et M. Emile Lacoste, avocat, sont élus.

Le Président demande alors à la Société, au nom du Bureau, de vouloir bien déléguer au Comité de rédaction les pouvoirs nécessaires pour mettre en adjudication, entre les deux imprimeurs domiciliés au siége de la Société, l'impression du *Bulletin*. Il est fait droit à cette demande.

M. Taillebois annonce alors qu'il fait don à la Société, pour sa future bibliothèque, du *Dictionnaire patois du Bas-Limousin*, de l'abbé Béronie, et de la notice historique de M. J. Brunet, sur l'ancienne chartreuse du Glandier.

Le Président remercie M. Taillebois au nom de la Société.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
PH. LALANDE.

Vu par le Comité de rédaction :
Le Président, MOURET.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1878

Le 9 novembre 1878, a eu lieu la réunion mensuelle des membres de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Brive.

Sont présents au bureau : MM. Elie Massénat et l'abbé Loubignac, vice-présidents ; Philibert Lalande, secrétaire général; Bonnay, archiviste ; Guimbellot, trésorier.

En l'absence de M. Mouret, M. Elie Massénat, premier vice-président, préside la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le secrétaire général donne le résultat de la mise en adjudication de l'impression du *Bulletin;* M. Roche ayant fait les meilleures conditions, est adjudicataire.

Le secrétaire général dépouille ensuite la correspondance. Il lit entr'autres, une lettre du président d'honneur, M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, annonçant l'envoi pour les archives de la Société d'ouvrages dont il est l'auteur; une autre lettre de M. Robert de Lasteyrie relative aux travaux qu'il destine au *Bulletin;* puis, une lettre de M. Edmond Perrier, des plus flatteuses pour les fondateurs de la Société, et qui permet d'espérer la collaboration du savant professeur au Muséum.

M. le comte de Salvandy exprime par lettre son regret de n'avoir pu prolonger son séjour en Limousin assez longtemps pour assister à la séance du 9 novembre; le secrétaire général est chargé par lui de remettre de sa part à la Société une *Notice sur l'abbaye de Ste-Foy-de-Conches.*

M. Combet a également écrit pour s'excuser de ne pouvoir faire honneur à la lettre de convocation qui lui a été adressée.

Le secrétaire général présente alors à la Société les ouvrages envoyés par M. de Lasteyrie, la notice de M. de Salvandy, une brochure offerte par l'auteur, M. René Fage, et intitulée : *La maison de Ségur, son origine, ses vicomtes*, et une série de brochures archéologiques,

(entr'autres le dernier numéro des *Matériaux pour l'histoire de l'homme)*, dont M. Cartailhac, directeur de cette revue, fait hommage à la Société.

M. Taillebois dit ensuite que M. Rupin lui écrit de Paris pour l'informer que M. le docteur Laffont a fait don à la Société de sa curieuse collection entomologique.

Des remercîments unanimes sont votés à MM. de Lasteyrie, de Salvandy, Cartailhac, René Fage et Laffont.

M. Lalande, secrétaire général, annonce que M. Rupin vient de l'informer également qu'un de ses amis, M. Lalauze, aqua-fortiste distingué, a promis de collaborer aux illustrations du *Bulletin*. Sur la proposition de M. Lalande, la Société, après avoir voté des remercîments à M. Lalauze, lui décerne le titre de correspondant honoraire, ainsi qu'à M. Delierre, dont il a été déjà question à la séance du 5 octobre.

La Société décide aussi, d'après la demande qui lui en est adressée, que les planches et les clichés exécutés d'après les dessins de M. Rupin, deviendront la propriété pleine et entière de ce zélé travailleur, après avoir été utilisés pour le *Bulletin*.

M. le secrétaire général termine en proposant, d'après les correspondances reçues par lui, l'échange du *Bulletin* avec celui de la Société de Borda, à Dax, et avec le *Bulletin monumental*, publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie, propositions accueillies avec une faveur méritée. Il dit également que le procès-verbal de la séance de fondation est inséré dans la *Chronique des Sociétés Savantes*, organe de l'Institut des provinces de France. L'existence de la Société corrézienne (siège à Brive) est ainsi annoncée quasi-officiellement aux autres Sociétés savantes.

La parole est à M. Bonnay pour la lecture de son

travail sur les tombes découvertes devant le grand portail de l'église St-Martin de Brive. Cette étude, des plus intéressantes, devant être publiée dans le *Bulletin*, suivant un vote de la Société, il n'y a pas lieu d'en présenter ici un compte-rendu.

Une notice de M. Taillebois sur les monuments Celtiques et Gallo-Romains de St-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne) figurait à l'ordre du jour ; sur la demande de M. Taillebois, la lecture de ce travail est remplacée par celle d'une note historique sur un document des plus précieux, trouvé dans nos archives municipales, et qui n'est autre que la *lettre de grâce accordée par le roi Charles V aux habitants de Brive*, en rémission des peines encourues par eux pour avoir reçu une garnison anglaise et fermé leurs portes à l'armée que commandait le duc d'Anjou. Sur la proposition de M. Taillebois, la Société décide que le document *original* sera reproduit dans le *Bulletin* par le procédé paniconographique, à la suite de la note et de la traduction de M. Taillebois.

M. Mayjurou demande alors que l'inventaire des archives, dressé jadis par M. Blanc, secrétaire de la mairie, et publié en partie dans le *Bas-Limousin*, soit reproduit dans le *Bulletin*. Cette proposition, qui déjà avait été étudiée par le comité de rédaction, est adoptée.

M. Emile Taillebois, membre de la Société de Borda, à Dax, et qui se trouve fortuitement présent à la séance, obtient la parole pour dire qu'une immense quantité d'archives concernant l'histoire de notre pays a été transportée à la Tour de Londres après la guerre de cent ans ; qu'aujourd'hui l'Angleterre n'a aucun intérêt à conserver ces documents historiques et il propose de voter une adresse à M. le ministre de l'Instruction publique pour le prier de tenter, en se concertant avec

M. le ministre des affaires étrangères, les démarches nécessaires pour faire rendre à la France les archives qui lui appartiennent. Cette requête pourrait être appuyée par d'autres Sociétés Savantes. Cette motion est accueillie avec une faveur marquée. La Société adopte la proposition qui vient de lui être faite ; le Bureau est chargé de la rédaction de la pétition et de son envoi à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Le secrétaire général donne ensuite lecture d'une lettre de M. René Fage, membre de la Société, par laquelle ce publiciste distingué autorise le comité de rédaction à reproduire l'article qu'il a publié dans le *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin* sur la restauration des cloîtres de Tulle. M. Rupin a exécuté plusieurs dessins de détail qui accompagneront l'intéressante notice de M. Fage. M. le Président dit à cette occasion que le bureau a demandé cette autorisation à M. Fage, pour montrer que la Société n'entend pas se restreindre à étudier les documents historiques de l'arrondissement de Brive, et qu'elle s'intéresse à tout ce qui concerne le département. La Société est reconnaissante à M. Fage de son obligeance, et il est décidé que son étude sur les cloîtres de Tulle, illustrée des dessins dûs à M. Rupin, sera reproduite dans le *Bulletin*.

M. Philibert Lalande montre deux vues de Turenne dessinées par M. Marc de Maynard, et annonce un travail de cet archéologue , travail qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Lalande parle ensuite d'une trouvaille de monnaies gauloises faite non loin de Cressensac. Neuf de ces monnaies, confiées par leur propriétaire, M. Raynaud négociant à Brive, à M. Lalande, ont été montrées à M. A. de Barthélemy, qui a reconnu en elles des monaies des Gaulois Tectosages. Ces monnaies se

trouvaient, au dire de M. Raynaud, renfermées dans un vase en terre, enfoui sous le talus d'une route. Le vase a été brisé par ceux qui l'ont exhumé.

Enfin, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Vitalis, inspecteur d'Académie à Tulle, annonçant la fondation d'une Société de Secours-mutuels entre les instituteurs et institutrices de la Corrèze, et demandant le concours de la Société. Après avoir voté la cotisation fixée pour figurer sur la liste des membres honoraires, la Société applaudit à la généreuse initiative de M. l'inspecteur d'Académie, et dit que son concours lui est acquis.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire général,
PH. LALANDE.

Vu par le comité de rédaction :
Le Président, MOURET.

Les membres de la Société Scientifique Historique et Archéologique de la Corrèze seront heureux d'apprendre que leur bibliothèque vient de s'enrichir d'un splendide ouvrage chromolithographié : l'Album de la *Collection Caranda*. L'auteur, M. Frédéric Moreau père, sur la demande de M. Taillebois, vient d'en faire hommage à la Société.

NOTICE

SUR UNE

INSCRIPTION DU XIIIE SIÈCLE

DÉCOUVERTE A BRIVE

Lors des travaux entrepris en 1877 pour la restauration du clocher de Saint-Martin de Brive, des fouilles d'un véritable intérêt archéologique furent exécutées autour de l'ancien porche par les soins de notre confrère M. Louis Bonnay, architecte de la ville de Brive, chargé de la surveillance des travaux ordonnés par la Commission des Monuments historiques.

Ces fouilles, dont un compte-rendu très-sommaire a été inséré l'an dernier dans le journal *la République* de Brive, seront prochainement l'objet d'une notice détaillée de la part de M. Bonnay. Je ne veux pas anticiper sur le mémoire que nous promet notre confrère, et décrire des découvertes, dont mieux que personne il peut faire connaître tous les détails. Mais puisque M. Bonnay veut bien me le permettre, je suis heureux de pouvoir présenter au public Limousin, une curieuse inscription trouvée dans le porche même de Saint-Martin

de Brive, et qui a le double mérite d'accompagner un fort joli bas-relief du XIIIe siècle, et de nous donner un texte à date certaine en langue vulgaire.

Notre obligeant confrère M. Rupin a bien voulu photographier et dessiner pour nos lecteurs cet intéressant monument, on pourra donc contrôler sur son dessin, l'exactitude de la description que je vais en donner.

La pierre à 0m92c de haut et 0m67c de large. Elle est entourée d'un cadre formé d'un simple bandeau bizeauté. Deux traverses horizontales divisent le champ de la pierre en trois compartiments de dimensions inégales. Les deux plus grands renferment un bas-relief en deux scènes, le troisième contient une inscription dont voici le texte :

✠ EN . B . MASCHALX . MORIT . DE QVEVS . NE*m*BRE[1]. AL DIA Q*u*INZE . DEL MES . DE SETEMBRE .

EL MILEMES . ERA . CANT . EL . TRASPASSET . DE . M . E . CC . E SINQ*u*ANTA . E . VII .

EFO . DA BRIVA . GRA*n*S . BORZEVS . ENBIRAVS . EDE . TORENA . DIEVS . LI DO BO*n* REPAVS . AM*en* .

C'est, comme on voit, l'épitaphe d'un bourgeois de Brive du nom de Maschalx, qui mou-

(1) J'écris en italique les lettres remplacées par des abréviations dans l'original.

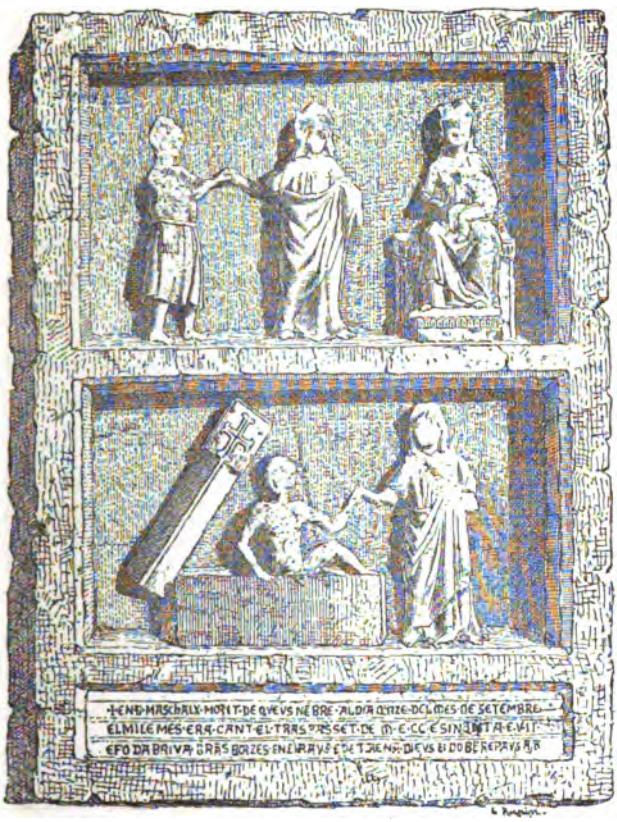

PIERRE FUNÉRAIRE

Trouvée dans l'église Saint-Martin,

Brive (Corrèze)

rut le 15 septembre 1257. Quant aux deux scènes sculptées au-dessus de l'inscription, nous allons rechercher ce qu'elles peuvent représenter.

Dans le compartiment du bas, on voit un personnage nu, sortant d'un tombeau de pierre dont le couvercle est relevé. Un homme aux longs cheveux, pieds nus, vêtu de la robe talaire et du manteau des philosophes,. lui prend la main et l'aide à sortir du tombeau.

C'est une allusion évidente au dogme de la résurrection future. Mais on peut l'interpréter de deux façons. Il est possible que l'artiste ait voulu représenter la résurrection de Lazare, on sait combien ce symbole de la croyance chrétienne a été fréquemment figuré dans les monuments du Moyen-Age. Il est possible également qu'il faille voir ici une allusion à la résurrection de Maschalx lui-même, et en ce cas on peut se demander si le personnage qui l'aide à sortir du tombeau est bien le Seigneur. La question mérite d'être examinée, car si cette figure est bien celle du Christ, la partie supérieure de notre bas-relief devient difficile à expliquer.

Je ne vois que trois hypothèses possibles. Le personnage qui aide le défunt à sortir du tombeau est soit un ange, soit le patron de Maschalx, soit enfin le Christ, comme je l'ai supposé d'abord. La première de ces hypothèses est inadmissible. Les anges au XIIIe siècle sont toujours

ailés, et objection plus forte encore, il semble bien, quoique la tête soit gravement mutilée, que cette figure était barbue. Or, jamais à aucune époque on n'a représenté les anges avec de la barbe au menton.

Serait-ce plutôt le patron du défunt, et en ce cas, quel peut être ce patron ? Le prénom de Maschalx ne nous est donné que par son initiale B. Le nombre de Saints dont le nom commence par cette lettre est considérable, mais l'hésitation n'est guère permise qu'entre saint Bernard et saint Bertrand, car les noms de ces deux saints ont été d'un usage tellement général au XIIIe siècle dans l'Aquitaine et le Languedoc, qu'on peut dire presque à coup sûr qu'un B sans autre abréviation désigne un de ces deux prénoms. En Limousin, le nom de Bernard était peut-être plus répandu encore que celui de Bertrand, il y a bien des chances pour que ce fût celui de Maschalx.

Mais que le patron du défunt fût saint Bernard ou saint Bertrand, il est difficile de voir l'un de ces deux saints dans le personnage qui tire Maschalx du tombeau. Je ne parle pas de l'absence de nimbe, cette objection a la même valeur dans toutes les hypothèses, et nous verrons plus loin que le sculpteur a représenté la Vierge elle-même sans nimbe. Mais le costume ne convient à aucun de ces deux saints. Saint Bernard était moine, on lui aurait donné le

costume monastique. Saint Bertrand était évêque (1), on lui aurait donné le costume épiscopal. Il est donc hors de doute, qu'il ne s'agit ni de l'un, ni de l'autre. Le costume de philosophe et les pieds nus ne peuvent convenir qu'aux apôtres ou au Christ. Il y a bien, il est vrai, un apôtre dont le nom commence par un B, c'est saint Barthélemy; et l'on peut voir dans les *Chroniques de saint Martial* publiées par M. Duplès Agier, que son nom était porté par un certain nombre de personnes en Limousin pendant le XIIe et le XIIIe siècle. On pourrait donc penser que le prénom de Maschalx était Barthélemy, et que c'est ce saint lui-même qui préside à la résurrection de notre bourgeois. Mais cette hypothèse est inadmissible : D'abord saint Barthélemy ne jouissait pas dans notre province d'un culte assez répandu pour qu'on l'ait représenté sans un attribut qui pût le faire reconnaître; et son nom n'était pas d'un usage assez général, pour qu'on l'ait écrit dans une charte ou une inscription, en le réduisant à sa lettre initiale.

Enfin une raison péremptoire s'oppose à ce que le nom de Maschalx fût Barthélemy, c'est que l'inscription est en vers, et que le premier vers serait faux, si on donnait au prénom du

(1) On honorait en France deux saints du nom de Bertrand, l'un fut évêque du Mans, l'autre évêque de Comminges.

défunt plus de deux syllabes. Pour qu'on puisse s'en convaincre je répète le texte de l'inscription :

En Bernard Maschalx morit, de quéus nembre,
Al dia quinze del mes de setembre.
El milemes era, cant el traspasset,
De mil e ducent e sinquanta e set.
Efo da Briva, grans borzeus enbiraus
Edc Torena. Dieus li do bon repaus.
Amen.

Il faut donc s'en tenir à l'hypothèse précédente et voir dans cette figure l'image du Christ.

J'y suis d'autant plus enclin que je crois retrouver dans les traits mutilés du visage les traits conventionnels que les sculpteurs du XIIIe siècle donnaient à l'Homme-Dieu. Tout dans la pose, dans le costume, dans le geste convient à cette auguste figure; si bien que je me serais arrêté de suite à cette interprétation et n'en aurais même pas cherché d'autre, si, comme je l'ai dit, elle ne rendait bien difficile à comprendre la seconde scène de notre bas-relief.

Dans cette scène, on voit à gauche un homme vêtu d'une cotte qui lui descend à mi-jambe, ses pieds sont chaussés, une ceinture à laquelle pend une escarcelle, lui ceint la taille. C'est le costume des bourgeois du XIIIe siècle, nul doute

que le personnage ne soit Maschalx lui-même. Devant lui se tient une autre figure, debout, absolument semblable à celle que l'on voit dans la scène précédente. Elle tient Maschalx par la main et semble le conduire vers l'autre extrémité du tableau où l'on aperçoit la Vierge assise sur un trône, tenant sur le bras gauche l'enfant Jésus, et dans la main droite une fleur. Sauf les têtes qui sont fort endommagées, il ne manque rien à la composition. Reste à l'expliquer, ce qui n'est pas très-aisé si l'on admet que le personnage qui ressuscite Maschalx et qui lui sert d'introducteur auprès de la Vierge, est le Christ lui-même.

La difficulté ne réside pas tant dans cette contradiction apparente du Christ représenté dans la même scène à l'état d'enfant et d'adulte. Pareilles bizarreries ne sont pas sans exemple au Moyen-Age.

D'ailleurs l'enfant Jésus ne paraît être là que pour faire reconnaître sa mère, il est en quelque sorte l'attribut grâce auquel les fidèles devaient reconnaître la Vierge dans la femme assise à la partie supérieure du bas-relief. Mais si je comprends, à la rigueur, cette double représentation du Christ, je ne puis m'expliquer pourquoi le fils de Dieu présente Maschalx à la Vierge (1). Ce pieux bourgeois s'était-il signalé

(1) J'ai cherché dans les principaux recueils iconographiques

pendant sa vie par une dévotion particulière à la Vierge? Existe-t-il quelque légende locale qui puisse rendre compte de cette scène anormale? Je l'ignore. En tout cas, il y a là une allégorie ou un détail de symbolisme qui m'échappe et que je recommande à ceux de nos confrères que leur profession familiarise davantage avec les choses ecclésiastiques.

Revenons maintenant au texte de l'inscription.

Il peut donner lieu à quelques observations utiles.

Je reprends phrase par phrase :

EN . B . MASCHALX . MORIT . DE QUEUS NEMBRE . AL DIA QUINZE . DEL MES . DE SETEMBRE.

Il faut noter la syllabe EN qui précède le nom propre. C'est une espèce de particule honorifique qui se rencontre perpétuellement dans les chartes romanes du Midi de la France du XIIe au XIVe siècle. On la considère comme un synonyme de l'épithète *don* encore usitée en espagnol.

---

une scène analogue, je n'ai rien trouvé. M. Guénebault indique bien dans son *Dictionnaire des monuments* un bas-relief de Moissac où le Christ serait représenté debout devant la Vierge assise. Cette indication ayant été empruntée par M. Guénebault aux *Considérations historiques sur la peinture des vitraux* de M. Thibaud, je me suis reporté à ce dernier ouvrage. J'y ai reconnu que le bas-relief en question, emprunté à l'église de Mozac et non à celle de Moissac, représente non pas la Vierge et le Christ, mais la Vierge et Saint-Pierre, facile à distinguer du Christ, car il tient les clefs à la main. On voit qu'il n'est pas toujours inutile de contrôler les citations d'autrui.

Devant les noms de femme on emploie dans le même sens la particule *Na* (1). Ce n'est pas la première fois qu'on la rencontre dans des inscriptions Limousines. J'en ai relevé deux exemples dans le recueil de l'abbé Texier, exemples que ce savant archéologue semble avoir méconnus l'un et l'autre. Dans l'un des deux cas au moins l'erreur est manifeste. Voici en effet comment l'inscription débute (2) :

. AICI . IAI : EN : P : BRVS : DE :
LA : PORTA : PEICHONIERA, etc...

L'abbé Texier a traduit : *Aici jai en pa (3) Brus de la Porta Peichoniera...* Ici git en paix, Brun, de la Porte Poissonnière. Or il faut lire : *Aici jai en Peire Brus,* etc... Ici git Me Pierre Brun, de la Porte Poissonnière. On remarquera,

---

(1) L'assimilation de la particule *en* au *don* espagnol me semble incontestable. On remarquera cependant qu'elle était parfois donnée à des personnes de condition servile. En voici un curieux exemple dans une charte de l'année 1206 : *Aiso es carta de partidas que fero entre lor la dona Na Lombarda ab Peire Dauriag de las filas d'en Pons Iaule, qui fo, è de Narxen. Ea nom la una na Gillelma et l'autra Na Brunesens. He veng a part de la dona na Lombarda la sobredita na Gillelma, per sa part partida ; he veng a part d'en Peire Dauriag sobredit, la sobredita Na Brunesens, per sa part partida. De rescabs Peire Dauriag ab sa bona volontad a sols et dezamparag a la sobredita na Lombarda e al sen ordein per tots terminis na Gillelma sobredita e tota la noiritura de lei isida e isidoira...*

(2) *Rec. des inscript. du Limous.*, p. 188.

(3). C'est *pats* qu'il faudrait, *pa* appartient au patois Limousin moderne, et non à la langue du XIIIe siècle.

en effet, qu'on n'abrège jamais par une seule lettre, sans signe abréviatif, un mot autre qu'un prénom ; et que si la lettre P ne représentait pas le prénom du défunt, il faudrait admettre que l'on a omis cet élément essentiel de toute épitaphe. Ce serait contraire à tous les usages.

Quand la particule *en* se présente devant un nom commençant par une voyelle on supprime l'*e* et l'on joint l'*n* au nom propre. C'est le cas dans une des inscriptions publiées par l'abbé Texier. Celle-ci ayant été trouvée à Brive même, je ne crois pas hors de propos de la citer intégralement (1) :

NAIMARS DEL POTS BOVRGES DE BRIVA
CHANORGVES E FRAIRE DE LA MAISO DE
SAINS IAI AICI SOTS AQVESTA TOMBA
E QVER P*er* A MOR DE DIEV A TOTZ A
QVEVS QVE P*er* AICI PASARAN QVE LI
ACHAPTO MERCE AM N*ost*RE SENHOR
E QVE DISO LA ORAZO EL P*ate*R N*oste*R
QVE DIEVS LABSOLVAT EL PERDO
OB*iit* XVII K*aLendas* IVNII . ANNO D*omi*NI MCCLXV .

NAIMARS est pour EN AIMARS, comme dans ce vers du poëme des Albigeois :

Ditz maestre Robert : « N'Aimeric, no fassatz ».

---

(1) *Rec. des inscript. du Limous.*, p. 185. L'abbé Texier qui a trouvé cette inscription dans les papiers de l'abbé Legros, la donne comme inédite. Mais c'est à tort, car ainsi que M. Rupin me l'a fait observer, elle a été publiée dans l'*Histoire de Brive* de Leymonerie.

N'Aimeric est pour *en* Aimeric. Ce sont là des détails si connus, qu'il est superflu d'y insister.

Mais reprenons le commentaire de notre inscription, dont ces digressions nous ont un peu éloigné.

La première ligne n'offre qu'une petite difficulté, c'est l'expression DE QVEVS NEMBRE. Il y a là une contraction pour DE QVE VOS NEMBRE, *de quo vos memoret.* La contraction QVEVS pour *que vos* est trop fréquente pour qu'il soit nécessaire d'en citer des exemples. Le verbe *nembrar* (1) employé pour *membrar* est beaucoup plus rare; toutefois ce n'est pas une faute. Le changement de l'*m*, en *n*, se rencontre assez souvent au milieu des mots, on en a des exemples dans les mots latins eux-mêmes, comme *tamdiu* et *tandiu.* En tête des mots cette mutation est tout-à-fait exceptionnelle, on n'en connaît que deux où trois exemples en français, comme *nappe,* de *mappa, nèfle,* de *mespilum*; et ceux que l'on en pourrait citer dans le roman méridional doivent être bien peu nombreux.

Je passe à la seconde ligne : EL MILEMES . ERA . CANT . EL . TRASPASSET . DE . M . E . CC . E SINQVANTA . E . VII . *Le millésime était quand il trépassa*

(1) Raynouard dans son *Lexique roman* en cite plusieurs exemples au mot *membrar.*

de mil et deux cent et cinquante et sept (sous-entendu *ans*). Cette formule s'était déjà rencontrée dans une inscription limousine publiée jadis par Allou (1), et reproduite par l'abbé Texier (2) :

..... E LOS MILESMES ERA DO M E CC E LX E III .....

Ce n'est pas une façon de dater fort usitée, et je serais embarrassé d'en citer d'autres exemples dans le Midi de la France. Il faut aller bien loin de notre province, dans la Lorraine et la Champagne, pour trouver une formule sinon semblable, du moins analogue. On connaît en effet dans cette région un assez grand nombre de chartes en langue vulgaire où la date est ainsi exprimée : *Quant li miliaire corroit par mil e dous cens e quatre vinz e neuf* (3).

Du Cange cite même une charte de Toul de la même année que notre inscription où la date est ainsi exprimée : *Quant le miliaires notre Signor corroit par mil et dous cent et cinquante set ans* (4).

Je passe à la dernière ligne de notre texte. C'est la seule qui offre une véritable difficulté. La lecture ne m'en semble pas douteuse. Je l'ai contrôlée successivement sur la pierre elle-

(1) *Monuments de la Haute-Vienne*, p. 258.
(2) *Inscript. du Limous.*, p. 182.
(3) Wailly. *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 42.
(4) Du Cange. *Glossar.* v° Millenarium.

même, sur un estampage que j'en ai fait, et sur l'excellente photographie qu'a bien voulu m'en donner notre confrère M. Rupin. Voici ce qu'on lit :

EFO . DA BRIVA . GRA*n*S . BORZEVS . ENBIRAVS .
EDE . TORENA . DIEVS . LI DO BO*n* REPAVS . AM*en* .

Et il fut de Brive, grand bourgeois ENBIRAVS, *et de Turenne, Dieu lui donne bon repos. Amen.*

Que signifie le mot ENBIRAVS? J'ai consulté les personnes les plus familières avec notre patois limousin; j'ai feuilleté tous les dictionnaires des dialectes romans que je connaissais, tant de l'ancienne langue romane comme ceux de Raynouard, Roquefort, Honnorat, Diez, etc., que des patois modernes ou des langues italiennes et catalanes; depuis mon retour à Paris je me suis adressé aux hommes les plus compétents, à M. Paul Meyer, professeur au Collége de France, à M. Léon Gautier, professeur à l'Ecole des Chartes, à bien d'autres, personne n'a pu me donner la moindre explication.

Quelques-uns ont pensé que ce pouvait-être un nom de lieu précédé de la préposition *en*. J'ai consciencieusement dépouillé les cartes de l'État-Major et de Cassini, je n'ai trouvé aucun nom de cette forme entre Brive et Turenne. D'ailleurs il serait difficile de construire la phrase dans cette hypothèse, et l'on

ne saurait expliquer l'emploi simultané des prépositions *en* et *de*.

Plusieurs de nos compatriotes ont voulu donner à ce mot le sens *d'environs*. Mais outre que le mot *environ* a une toute autre forme, il ne donne pas un sens satisfaisant ; car il faudrait traduire : « Il fut de Brive, grand bourgeois, et dans les environs de Turenne. » Or, la conjonction, malgré les inversions familières à la langue du XIIIe siècle, fait ici un singulier effet. En second lieu, on est bourgeois d'une ville, mais pas des environs d'une ville.

Il existe bien dans le patois forézien un verbe *emberâ*, dont le radical semble être le même que celui de notre mot *enbiraus*. Il signifie élever, nourrir (1), ce qui donnerait un sens excellent car on comprend fort bien qu'un bourgeois de Brive ait été élevé à Turenne. Mais je crains bien que cette analogie de mots ne nous mène a rien. Il faudrait, en effet, pour que la phrase pût avoir ce sens, qu'il y eût *enbiraus a Torena ;* or, il y a ENBIRAUS EDE TORENA. En second lieu, cette interprétation serait admissible s'il y avait *enbirats*. Car ce serait un participe régulièrement formé sur le verbe *embera*, qui aurait donné en Limousin *enbirar*. Mais

(1) « Aul o embero un usai que minge sou. » Il a élevé un oiseau qui mange seul. GRAS *Dictionn. du patois forézien*, v° Emberâ.

la forme *enbiraus* suppose un adjectif latin terminé en *alis*, c'est-à-dire un qualificatif dont le sens ne peut s'accorder avec le verbe forézien que je viens de citer.

Je ne sais donc quelle hypothèse proposer. Le mot *enbiraus* est un mot nouveau, il semble exprimer une dignité, une fonction. Maschalx était grand bourgeois à Brive; dans certaines villes on le sait on distinguait des grands et des petits bourgeois (1), quelquefois même on distinguait une classe intermédiaire, les *mediocres*, comme les qualifie une célèbre inscription d'Elne en Roussillon (2). Y avait-il de même à Brive (3) et à Turenne plusieurs classes de bourgeois, dont l'une aurait reçu l'épithète d'*enbiraus?* Ou plutôt *enbiraus* n'était-il pas une fonction que Maschalx pouvait exercer à Turenne, tout en étant bourgeois de Brive?

Il y a là une énigme qui tentera sans doute la sagacité de quelque ami de notre vieille langue limousine. Qu'il me suffise de l'avoir signalée, et d'avoir fait connaître un curieux monument, dont l'intérêt n'est certes pas

---

(1) Voyez Du Cange au mot *Burgenses*.

(2) « POTENTES MEDIOCRES ATQVE MINORES. » *Marca Hispanica*, p. 158.

(3) Les coutumes de Limoges ne mentionnent rien de semblable. Mais les coutumes de Brive pouvaient différer de celles du chef-lieu de la province.

diminué par les questions délicates qu'il soulève et auxquelles je ne puis actuellement donner de réponse pleinement satisfaisante.

ROBERT DE LASTEYRIE.

LUTRIN

DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

A BRIVE

L'église Saint-Martin de Brive possède un curieux spécimen de l'art de forger le fer au XIIIe siècle.

Ce monument intéressant, d'une hauteur totale de 1 mètre 90 centimètres, se compose d'un trépied sur lequel reposent quatre colonnettes élégantes qui se recourbent doucement au sommet en se terminant par des têtes d'animaux.

Ces têtes ont la gueule entr'ouverte, le cou entouré d'un collier de perles; elles sont percées dans leur partie supérieure, ce qui ferait supposer qu'elles étaient surmontées d'une sorte de crête ou d'un ornement quelconque, terminant en sens inverse la courbe du cou.

Les colonnettes sont séparées les unes des autres et reliées entre elles par cinq bagues, toutes quadrilobées, à l'exception de la bague du milieu qui est ajourée et composée d'un anneau méridien portant de chaque côté une

couronne de feuilles de trèfle admirablement fouillée.

Le trépied est formé de branches aplaties, recourbées en forme de quart de cercle, terminées par une griffe et séparées, dans leur partie supérieure, par un appendice portant une boule.

Sur le renflement de chacune de ces branches est accolé un animal fantastique, se rapprochant assez du léopard et placé dans une attitude très-heureuse; le cou est gracieusement recourbé et la tête semble aller rejoindre une queue enroulée, mais malheureusement cette partie a disparu et nous en sommes réduits à de simples conjectures.

Ce monument n'a-t-il jamais changé de destination? Ne serait-il pas un reste de ces grands candélabres que l'on plaçait de chaque côté de l'autel? Nous ne pouvons rien affirmer, mais ce qui est assuré pour nous, c'est le caractère tout moderne de son armature servant à porter des livres et qui lui a fait donner le nom de lutrin.

Tel qu'il est, ce rare objet de ferronnerie est des plus remarquables par l'exécution, par le goût et l'harmonie des détails et surtout par l'heureuse proportion de l'ensemble.

Il est facile d'en juger en examinant le dessin qui accompagne cette description; ce dessin a été gravé, exprès pour nous, par un de mes amis, M. Delierre, qui vient d'attacher son nom

Lutrin de l'Eglise
St Martin
à Bonne.

à une nouvelle illustration des fables de Lafontaine. Le concours de cet artiste nous est assuré pour l'avenir, et nous sommes heureux de l'annoncer aux Membres de la Société.

ERNEST RUPIN.

RESTAURATION

DU

CLOITRE DE TULLE

NOTES HISTORIQUES

AVANT-PROPOS

Cette notice a été écrite en 1873 (1). Les travaux de restauration du cloître étaient alors à peine commencés ; les matériaux provenant des démolitions encombraient encore les ruines du monastère; le jour ne pénétrait dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chapitre que par les baies ouvertes sur le préau, et la façade extérieure du sanctuaire disparaissait derrière le perron d'un café.

Aujourd'hui l'aspect des lieux a changé. Débarrassées de l'épaisse couche de mousse et de fumée qui les recouvrait, les murailles ont perdu l'apparence pauvre et délabrée d'une ruine. Le côté Est de l'abbaye a regagné une partie de son ancien éclat. La lumière arrive dans l'oratoiredes moines et éclaire les restes de

(1) Elle a été publiée pour la première fois dans le *Bulletin de la Société Archéologique et Historique* de Limoges, t. XXII, p. 23. — M. Em. Crauffon, imprimeur à Tulle, en a donné, dans le courant de la même année 1873, une deuxième édition aujourd'hui épuisée.

peintures murales. On peut admirer sous les voûtes du promenoir les mille sujets divers qui décorent les chapiteaux des colonnettes, figures, fleurs, animaux, heureusement reconstitués par le ciseau d'un sculpteur tulliste.

Si la plus grande partie du travail est encore à achever, on peut du moins, dans l'état actuel du cloître, suivre, plus complétement que nous ne l'avons fait d'abord, les traces de l'ancien plan. Nous n'avons pas cru cependant devoir rien changer à notre première notice, malgré les modifications qu'il était facile d'y apporter. Datée du jour où les ouvriers ont établi leur chantier dans l'enceinte du monastère, elle sera comme un état des lieux qui permettra aux générations qui viennent de comparer l'abbaye restaurée avec le berceau en ruine d'où elle est sortie.

Notre notice a la bonne fortune d'être accompagnée de plusieurs dessins dus au crayon d'un artiste de talent, et d'une étude sur les fresques de la chapelle capitulaire, écrite par un de nos collègues les plus distingués de la Société Historique de Brive. L'intéressant chapitre de M. Ph. Lalande, l'œuvre exacte et habile de M. Rupin feront tout le prix de cette nouvelle édition.

Limoges, le 16 décembre 1878.

Il y a quelques années, la cathédrale de Tulle était entourée de constructions irrégulières et disparates. Des maisons s'appuyaient à ses flancs, étaient accolées à ses murailles; leurs étages grimpaient aux piliers de son clocher. Les boutiques des marchands et les cafés s'étalaient

autour du temple et le serraient comme en une ceinture profane.

Tout cela bientôt aura disparu. Notre église se dégage des constructions parasites. Les bâtiments qui formaient écran ou s'étaient attachés à la maison du Seigneur, comme des nids d'hirondelles, sont condamnés à mort. Quelques-uns même sont tombés depuis plusieurs années, ceux qui étaient adossés au côté nord de la cathédrale. Un décret récent, qui a ordonné l'expropriation de Tivoli et des habitations construites sur les ruines du couvent, est en pleine exécution. Chaque jour les ouvriers portent la pioche sur les vieux murs, font disparaître les traces de l'emménagement moderne, démasquent les voûtes des galeries et rendent à la lumière les arceaux du cloître. Le terrain, qui avait été considérablement exhaussé, est ramené à son premier niveau. Une restauration, dirigée par un habile architecte, suivra les travaux de déblaiement et les lieux saints recouvreront leur ancien aspect.

Les vestiges qui subsistent encore dessinent d'une façon suffisante le plan primitif. Certaines parties sont assez bien conservées ; quelques-unes sont à peu près intactes. Le style général, fortement accusé par des débris d'arceaux, des galeries presque complètes et des voûtes en bon état, permettra une réédification fidèle.

On peut déjà, au point où en sont les travaux, se rendre compte de ce qu'était l'antique monastère au moment de sa plus grande gloire.

La basilique, construite en forme de croix, dominait tous les autres édifices. Son clocher, qui s'élève vers le ciel avec l'élan d'un hommage à Dieu, fait encore l'objet de notre admiration par l'élégance des proportions et la hardiesse de la flèche. Les bras de la croix et l'abside, démolis en 1793, s'avançaient vers l'orient jusqu'à quelques mètres de la rivière.

Au midi de l'église s'étendait le cloître, de forme quadrangulaire ; il était enfermé entre la nef de l'église au nord, le chapitre à l'orient, la cuisine et le réfectoire au sud et le cellier à l'ouest. Quatre galeries voûtées servaient de promenoir aux religieux et mettaient en communication les diverses parties du monastère. Au centre des bâtiments était le préau ; il mesurait en moyenne trente-six mètres de longueur, de l'est à l'ouest, sur trente mètres environ de largeur du nord au sud.

La galerie septentrionale régnait le long de la basilique ; elle se composait de neuf travées, y compris celles des deux extrémités. Les voûtes étaient supportées, au nord, par des piliers engagés dans le mur de l'église et retombaient, du côté du préau, sur huit piliers octogones, nus à l'extérieur, garnis de colonnettes à leur face intérieure. Cette galerie s'ouvrait

PLAN GÉNÉRAL DU MONASTÈRE DE TULLE

Dans son état primitif.

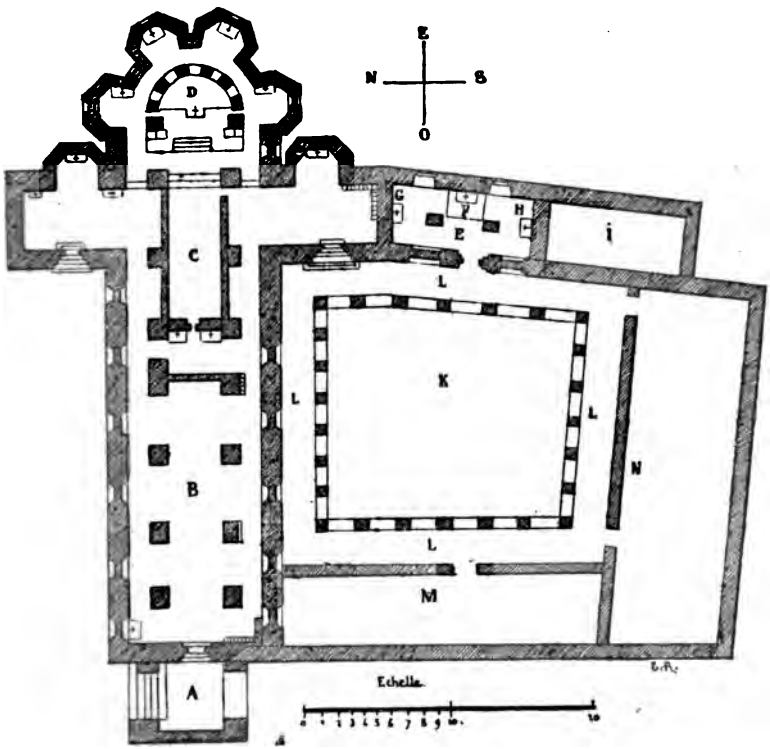

LÉGENDE.

A. Campanile.
B. Basilique.
C. Chœur.
D. Autel principal.
E. Oratoire du Cloître.
F. Autel de N.-D.-du-Chapitre.
G. Autel de Saint-Calmine.
H. Autel du Christ.
I. Maison de l'Abbé.
K. Préau.
L. Galeries du Cloître.
M. Cellier.
N. Réfectoire et cuisine.

sur le préau par sept arcades à ogives, les deux arcades extrêmes se trouvant comprises dans les galeries orientale et occidentale. De chaque pilier s'élançaient des arcs-doubleaux et des arceaux, qui dessinaient sur la voûte leurs nervures saillantes. Au point d'intersection des arceaux, grimaçait une figure étrange ou s'épanouissait une fleur symbolique. Le promenoir avait environ quatre mètres de largeur et la même distance séparait les piliers. On ne sortait de la galerie sur le préau que par l'arcade centrale. Le passage des autres arcades était intercepté par une banquette ou marchepied, du milieu duquel partait une colonnette élégante qui soutenait deux pleins-cintres surmontés d'un jour ovale. L'ogive se trouvait de la sorte divisée en deux fenêtres, où s'adaptaient probablement des vitraux. Une porte donnait accès dans la nef méridionale de l'église. — La galerie du nord est en grande partie abattue; deux travées subsistent seulement. Des piliers engagés dans le mur de la basilique, la naissance des arcs-doubleaux, des débris d'arceaux font saillie par intervalles et indiquent la place des travées démolies.

Du côté occidental, la galerie forme avec la basilique un angle droit; elle donne sur le préau par cinq arcades encore debout, et ne mesure que vingt-huit mètres environ. Elle est établie devant le cellier ou magasin à provisions des

moines, vaste bâtiment transformé plus tard en maison d'habitation et qui subsiste au milieu de constructions récentes.

Le préau était encadré, au sud, par la galerie méridionale. Les six arcades qui la composaient sont complètement détruites et n'ont laissé d'autres traces que quelques piliers et arceaux incrustés dans le mur du théâtre. Cette galerie, placée symétriquement avec les autres, présentait les mêmes détails d'ornementation et d'architecture. Elle s'appuyait au réfectoire des moines et conduisait dans cette salle par une porte qui s'ouvrait sous les voûtes.

Le réfectoire était, après la basilique, l'édifice le plus remarquable du monastère (1). Il s'élevait à la hauteur des nefs latérales de l'église. Ses vastes proportions et l'élégance de ses voûtes lui donnaient l'aspect d'un temple (2). Une série d'arcades à ogive soutenues par des colonnes élancées formait façade du côté du ruisseau la Solane, dont il était séparé par un quai en granit. Il a été démoli en 1822. Sur son emplacement ont été construits le théâtre

---

(1) « Le réfectoire, remarquable par ses voûtes, par ses fenêtres, par ses peintures, aussi bien que par son étendue et son antiquité..... » (*Histoire de l'église de Tulle*, par Bertrand de Latour, traduction de F. Bonnélye.)

(2) « *Ultra claustrum, in latere sinistro tendentibus ad Solanam, visitur etiamnum refectorium monachorum, templi magis speciem præbens quam cœnaculi.....* » (Baluze, *Historia Tutelensis.*)

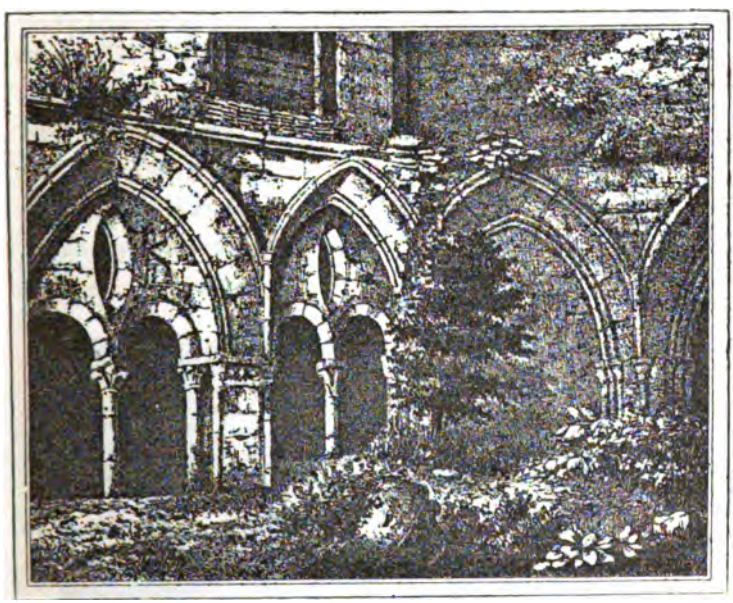

VUE DES CLOITRES DE TULLE, AVANT LES RESTAURATIONS

D'après une lithographie de TRIPON.

et le *Café de la Comédie*. On peut voir encore, enchassés dans leurs murs, de solides contreforts et un clocheton surmonté d'une pyramide octogone en pierres taillées, qui faisaient partie du monument primitif et attestent son importance.

A l'orient, la galerie du cloître suit une ligne légèrement brisée. Elle comprend huit arcades dans toute sa longueur. Les trois premières travées s'appuyaient au bras méridional de la croix formée par la basilique ; après elles, commence la déviation de la galerie, qui passe devant la salle capitulaire pour aller rejoindre le réfectoire.

Fig. 1. — Chapiteau de la galerie *Ante-Capitulum*.

Ce côté du cloître est aujourd'hui le plus intéressant. C'est là que s'opèrent les premiers travaux de restauration. Il offre les vestiges les mieux conservés et mérite, d'une façon particulière, de fixer l'attention.

Dans cette partie de la galerie, appelée *Ante-Capitulum,* parce qu'elle est située devant le chapitre, s'ouvraient deux portes : l'une donnait accès dans l'église, l'autre dans la salle capitulaire. De chaque côté de la deuxième porte, sont percées deux grandes fenêtres à ogive, qui éclairent la salle. Elles sont ornées de moulures et de colonnettes engagées. La porte elle-même, d'un travail très-soigné, est

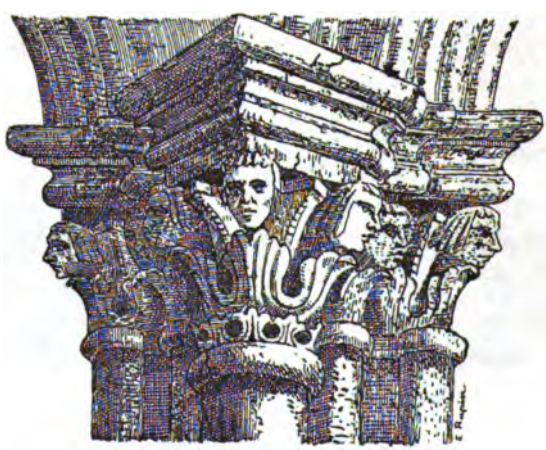

Fig. 2. — Chapiteau décorant l'entrée de la salle capitulaire.

encadrée par de petites colonnes disposées pour la perspective sur des plans différents. Au-des-

sus est une inscription en lettres d'or à demi-effacées : NON EST IN TOTA SANCTIOR URBE LOCUS. Le chapitre, où se réunissaient les moines pour discuter les questions intéressant l'abbaye, était en même temps l'oratoire du cloître (1) et jouissait, à ce titre, d'une grande réputation. On l'appelait la chapelle de *Notre-Dame-du-Chapitre* et le peuple lui avait donné le nom de chapelle de *Notre-Dame-la-Grande.*

Cet oratoire est adossé au bras méridional de la croix de l'église et s'étend vers le réfectoire, dont il n'était séparé autrefois que par la maison de l'Abbé. Du nord au sud, il mesure treize mètres, sur huit mètres quarante centimètres de l'est à l'ouest. Il présente la forme d'un polygone à quatre côtés irréguliers. Ses voûtes peu élevées, ses proportions restreintes, la faible lumière qui y pénètre, lui donnent l'apparence d'une crypte. La chapelle, par la disposition des piliers et des arcs-doubleaux, se trouve divisée en trois nefs de même hauteur, à deux travées chacune. Un banc de pierre avec marchepied, haut de cinquante centimètres, règne autour de la salle. De ce banc s'élancent des faisceaux de colonnettes disposées en demi-cercles, accolées aux murs latéraux et surmontées d'un chapi-

(1) « *Capitulum enim illud est ipsa ecclesia sanctæ Mariæ, hodiè vocata capella sanctæ Mariæ de Capitulo.* » (BALUZE, *Historia Tutelensis*, p. 118.)

teau unique qui supporte la retombée des voûtes. Deux piliers carrés, d'un mètre soixante-dix centimètres de hauteur, également ornés de colonnettes, soutiennent les voûtes au milieu de la chapelle et dessinent la nef médiane. Les

Fig. 3. — Pilastre de la salle capitulaire.

nervures des travées centrales sont garnies de zig-zags, celles des deux côtés sont lisses. Deux petites fenêtres, percées à l'orient, donnaient du jour aux nefs latérales.

En face de la porte d'entrée, dans la nef du milieu, se trouvait l'autel principal, consacré à la Vierge, sous le nom de Notre-Dame-du-Chapitre. A gauche, appuyé au nord, était un autel dédié à saint Calmine. Dans la nef méridionale, un autel au Christ lui faisait pendant.

Les voûtes, les murailles, les colonnes et les

chapiteaux étaient décorés de peintures, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui. Dans chaque partie de voûte était représenté un personnage de grandeur naturelle, un saint, un ange, la Mère de Dieu. Au-dessus de l'autel de Notre-Dame-du-Chapitre, était peinte Notre-Dame-de-Pitié, tenant sur ses genoux le corps de Jésus crucifié. On pouvait voir, du côté de la porte d'entrée, la figure d'une religieuse et celle d'un évêque mitré. Deux moines, l'un portant à la main des fers de prisonnier, ornaient les voûtes qui se trouvent sur l'autel de saint Calmine. La muraille, contre laquelle s'appuie cet autel, est divisée, par des reliefs en mortier, en douze panneaux à ogives trilobées. Les peintures qui décoraient ces panneaux ont complètement disparu. Plus haut, sur le même mur, on remarque des nimbes ronds, en relief, sur lesquels étaient dessinées des têtes de personnages dont il ne reste pas de traces. Dans la première travée de la même nef, du côté de l'ouest, le mur offre également des marques de divisions ogivales et, au-dessous, des empreintes de nimbes. Sans doute, le peintre avait reproduit là une grande scène religieuse. Le mur méridional de la chapelle présente quelques reliefs irréguliers et presque effacés. Sur les chapiteaux des colonnes, on voit sculptés des fleurs, des coquillages et des têtes humaines.

Tels sont les restes de l'antique abbaye de

Tulle. Elle a été célèbre autant par ses richesses que par sa puissance, mais son plus grand titre de gloire, c'est de pouvoir compter au nombre des premières abbayes des Gaules.

Baluze place sa fondation au VIIe siècle, et s'appuie sur une inscription trouvée, paraît-il, dans le monastère de Mauziac près Clermont, qui enseigne que Saint-Calmine serait le fondateur des abbayes de Mauziac, de Calminiac et de Tutela (1). Ce saint aurait établi le monastère dans un lieu désert, sur le bord de la Corrèze, et Tulle n'aurait été, au début, qu'un nid de moines.

L'opinion de Baluze, émise avant lui par le savant Mabillon, est en opposition formelle avec le récit de l'historien de l'église de Tulle, Bertrand de Latour. N'est-ce pas accorder trop de confiance à une inscription que de s'en servir, comme d'un document irréfutable, pour renverser toutes les traditions et les légendes d'une ville? Bertrand de Latour, qui s'est fait l'interprête des croyances de ses devanciers et qui, vivant près d'un siècle avant Baluze, au sein du couvent, était mieux à même de compulser les anciens manuscrits, assigne une date

---

(1) Voir LABICHE. *Vie des Saints du Limousin* (Saint-Calmine) — et DE LAROUVERADE, *Etudes historiques et critiques sur le Bas-Limousin*, p. 104.

bien antérieure à l'origine de Tulle et de son abbaye.

Il raconte que Saint-Martial, envoyé par Pierre pour prêcher la religion du Christ dans les Gaules, s'arrêta à Tulle, ville déjà fort ancienne et bien peuplée, y opéra trois mille conversions, fonda une église qu'il consacra à Saint-Pierre, et continua sa course vers Limoges, après avoir laissé chez nous les premières semences de la foi (1). Cette église de Saint-Pierre, démolie en 1793, aurait donc été la plus ancienne église des Gaules. La tradition du passage de Saint-Martial a été pieusement conservée jusqu'à nous, et, pour la perpétuer, la Commission des rites à Rome, après examen de la question, a récemment autorisé l'évêque de Tulle à écrire dans le bréviaire de son diocèse la phrase suivante : *Gloriantur Tutellenses se primum inter Galliarum populos audivisse nomen Christi* (2).

---

(1) *Histoire de l'église de Tulle*, par Bertrand de Latour, chap. II.

(2) Propre du diocèse de Tulle.

Cette tradition, consacrée par la Commission des rites dont on peut facilement contester la compétence, est vivement combattue par plusieurs historiens du Limousin. C'est à Toulx-Sainte-Croix, d'après eux, et non à Tulle, que Saint-Martial aurait opéré ses conversions. La question serait intéressante à étudier ; mais notre cadre est trop restreint pour que nous songions à aborder ici cette discussion. Nous nous bornons à rappeler la légende, laissant à d'autres le soin d'en soutenir l'exactitude ou d'en démontrer la fausseté.

La religion nouvelle prospérait à Tulle, à l'abri des persécutions des empereurs romains. Au IVe siècle, Hilaire, évêque de Poitiers, en tournée pastorale, traversa notre ville ; il conseilla vivement aux habitants d'appeler au milieu d'eux quelques-uns des cénobites que Saint-Martin, premier moine de France, avait initiés à la vie monastique et dont les vertus faisaient son admiration. Douze moines, conduits par Saint-Martin lui-même, vinrent jeter à Tulle les fondements du monastère (1).

Leur entreprise ne tarda pas à être couronnée de succès. L'abbaye à peine naissante devint célèbre au loin. Bertrand de Latour rapporte que Saint-Calmine, gouverneur de l'Aquitaine, voulut connaître les religieux de Tulle dont la réputation était allée jusqu'à lui. Il vint, en 522, les visiter et trouva leur sainteté si grande qu'il résolut de ne plus s'éloigner d'eux. Il finit ses jours à peu de distance de la ville, dans le creux d'un rocher, près du lieu où depuis s'est élevée Laguêne.

Quelques auteurs (2), sur la foi d'anciens manuscrits, soutiennent qu'à la même époque un

---

(1) *Histoire de l'Eglise de Tulle*, par Bertrand de Latour, chap. VIII.

(2) LENGLET-DUFRESNOY, *Tablettes historiques*, t. II, p. 354 ; — DE LABOUVERADE, *Etudes historiques et critiques sur le Bas-Limousin*, p. 105.

concile sur la discipline de l'église aurait été tenu à Tulle. Ils ont puisé leur opinions dans les ouvrages des pères Labbe et Hardouin et dans la collection Regia. Il paraît certain, en effet, qu'un concile se serait tenu à *Tullum* en 550; mais Tullum désignait en même temps Tulle en Limousin et Toul en Lorraine, et il semble hors de doute que c'est dans cette dernière ville, siége épiscopal dès le VIe siècle, qu'aurait eu lieu l'assemblée des prélats.

L'histoire de l'abbaye est fort obscure pendant toute la durée des premiers siècles. Les Normands, dans leur invasion du midi de la France, fondirent en 848 sur le monastère de Tulle, le ravagèrent et jetèrent au vent ses chartes et ses souvenirs.

Grâce à l'élan des populations, il fallut peu de temps pour réparer ses ruines. Il se releva bientôt, plus riche et plus grand que jamais. « En effet, dit Bertrand de Latour, le couvent de Saint-Martin fut doté par presque toutes les familles du Limousin et de plusieurs autres contrées qui l'honorèrent en lui offrant leurs fils et des biens immenses; les cultivateurs eux-mêmes, qui vivaient du travail de leurs bras, s'efforçaient de lui faire quelque offrande, à l'exemple des pauvres hébreux, qui ne possédant rien, offraient à Moïse, pour le tabernacle, les poils de leurs chèvres. On trouve dans le livre manuscrit que

nous avons cité dans la préface de cet ouvrage (1) quinze cents actes de donations faites à ce même monastère de Saint-Martin de Tulle dont la vie, illustrée par des miracles continuels, fut comme un véritable aimant, attirant à lui tous les hommes et toutes les choses. »

Baluze, à la suite de son histoire de Tulle, transcrit les plus importantes de ces donations. Elles n'étaient pas toutes inspirées par un égal sentiment de générosité ou de ferveur. La crainte de la dernière heure, l'expiation d'une vie criminelle, les remords d'une conscience inquiète, les terreurs qu'inspirait l'approche du millénaire et de la fin du monde forçaient plus d'une main (2). Les terres, les châteaux, les églises, par centaines, revenaient de tous côtés à l'abbaye, et ses dépendances couvraient le Bas-Limousin et le Quercy.

Les rois de France, eux-mêmes, accordaient leurs faveurs aux moines de Saint-Martin, et l'on

---

(1) Ancien manuscrit qui avait été sauvé d'un incendie et conservé autrefois dans les archives de la cathédrale de Tulle.

(2) Une importante donation d'Adémar, vicomte des Echelles, aux monastères de Tulle et de Beaulieu, en l'an 930, commence en ces termes : *Mundi termino appropinquante, ruinis crebescentibus, jam certum tenetur quia iis advenientibus vere mundus urgetur ; et si aliquid de rebus nostris loco sanctorum vel eorum servientibus condonare cupimus, aut substantiam pauperibus fuerimus largiti, retributorem Deum ipsum habere non diffidimus, qui dicit in Evangelio : date eleemosinam et ecce omnia munda sunt vobis....* Chartularium monasterii de Belloloco.

pouvait lire dans le Cartulaire de Tulle une ordonnance du roi Raoul qui promettait son appui au monastère et décidait qu'il ne serait plus désormais sous la domination du roi, mais seulement, comme autrefois, sous sa protection.

Louis IV, d'Outre-Mer, investit l'abbé de Tulle du droit exclusif de rendre la justice dans toute l'étendue de ses terres. Ce privilège lui fut maintenu jusqu'au règne de Louis XI.

Les édifices du couvent, ruinés par le temps et le passage des barbares, n'étaient pas en rapport avec l'importance de l'abbaye. Les moines, au nombre de cent, pouvaient à peine s'y loger. On songea donc à reconstruire le monastère sur de nouvelles bases et de plus amples proportions.

C'est en l'an 1103 que fut posée la première pierre de la basilique. Baluze cite une charte qui rappelle en ces termes la date de la réédification : *Igitur anno dominicæ incarnationis MCIII, indictione XI. III idus Junii, papa Paschasio in romana sede præsidente, Philippo rege regnante, domino Willelmo abatte istius tutelensis monasterii pastoralem curam agente, idem monasterium jam penè vetustate consumptum cœptum est reædificari novum* (1).

(1) Baluze, *Historia Tutelensis*, (*appendix actorum veterum*, p. 448.)

Les travaux, poussés avec ardeur, furent achevés en peu d'années. Bientôt s'éleva, au centre de la ville, notre beau clocher; le réfectoire montra ses voûtes ogivales, ornées de brillantes peintures, et la chapelle du chapitre, objet de toute la prédilection des moines, remarquable par la finesse des proportions et les détails de l'architecture, fut terminée vers l'année 1117.

Un grand élan religieux, dans le pays, fut la conséquence de cette reconstruction. D'illustres personnages, le comte de la Marche, la comtesse d'Armagnac, les vicomtes de Turenne et de Ventadour, le seigneur de Rofiniac, visitèrent le nouveau monastère et firent à ses moines d'importantes donations. Des rois de Castille et de Tolède voulurent contribuer pour leur part à la richesse de l'abbaye et lui donnèrent deux villes espagnoles.

Cependant cette immense fortune fut sur le point de s'évanouir encore une fois. Les Brabançons parcouraient le Midi, rançonnant les prêtres et saccageant les églises. Ils se dirigeaient sur Tulle en 1178 et allaient mettre le couvent à feu et à sang, lorsqu'ils furent rencontrés près de Malemort par Geraud, évêque de Limoges, à la tête des seigneurs du Limousin. Le prélat détourna l'orage en taillant en pièces l'armée des pillards, et les bénédictins continuèrent à jouir en paix de leurs biens.

La prospérité de leur abbaye tenait à leur

grande réputation de sainteté. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, visita Tulle en 1284. De retour au chef-lieu de sa province, il proposa les moines de Saint-Martin comme modèle à toutes les églises de son diocèse (1). Après la restauration du cloître, Baluze raconte que les monastères de l'Aquitaine, qui voulaient se soumettre à une vie plus sévère, demandaient aux abbés de Tulle des religieux pour les initier à l'austérité de leur discipline.

La ferveur des moines de Saint-Martin se manifestait d'une façon particulière pour le culte de la Vierge. L'oratoire de Notre-Dame-du-Chapitre était décoré avec une grande richesse; les peintures murales, les inscriptions en lettres d'or, le luxe de l'ornementation témoignent de leur zèle pieux. Bientôt cette dévotion pour la Mère de Dieu se répandit au dehors du couvent. Les habitants de Tulle organisèrent des congrégations d'hommes et de femmes, qui se réunissaient à époques fixes dans le sanctuaire du cloître, pour réciter des prières à Marie. Bertrand de Latour rappelle cette *extraordinaire piété* en divers passages de son histoire. Un ancien auteur, qui écrivait à Lyon en 1663, lui donne un éclat qu'il nous paraît intéressant de faire connaître. « Dans la

(1) Voir *Gallia Christiana*, t. II, p 74; et Mabillon, *Analecta*, t. III, p. 505.

province du Limousin, la dévotion de la Sainte-Vierge n'y est pas moindre, particulièrement dans la ville de Tulle, où Dieu a depuis quelques années fait plusieurs miracles par le moyen d'une image de la Sainte-Vierge, qui était de toute antiquité dans l'ancien cloître de l'église cathédrale, au temps même qu'elle n'était encore qu'abbatialle et qu'elle était servie par les moines bénédictins (1). Et quoique les habitants de la dite ville eussent toujours grande vénération pour cette sainte image, leur dévotion néanmoins s'est beaucoup accrue depuis ces nouveaux miracles, en sorte qu'ils y ont fait une belle chapelle, et l'ont parée fort somptueusement (2). »

Quelques nuages troublèrent cependant cette vie tranquille. L'abbé de Tulle était nommé par l'élection. La cabale fit invasion dans le sanctuaire des moines. En 1275, deux candidats briguaient les suffrages de leurs frères; c'était Hugues de la Porcherie et Bernard de Saint-Astier. Chacun avait ses partisans. Un conflit éclata entre les deux camps; les religieux prirent les armes et le cloître devint le théâtre d'une lutte sanglante. Plusieurs moines furent

---

(1) Cette statue, aujourd'hui mutilée, est placée dans l'église cathédrale, auprès de la chapelle de Notre-Dame-des-Agonisants.

(2) *La nouvelle Rome*. dite *Rome la Sainte*, par le père Saturnin-de-tout-les-saints, carme déchaussé, p. 155 et 156.

grièvement blessés; un d'eux perdit la vie; l'évêque de Limoges allait sévir, lorsqu'un compromis amena la réconciliation. Quelques années plus tard, le pape Clément V coupa court à toutes discordes intestines en enlevant aux moines de Tulle l'élection de leur abbé (1).

Les pavés du cloître avaient été, deux siècles auparavant, tachés déjà du sang des religieux. Archambaud III de Comborn, le plus cruel des seigneurs limousins, irrité contre les Bénédictins, était entré, l'épée à la main, dans l'abbaye et avait fait un massacre de moines. Il expia son crime en fondant le monastère de Meymac (2).

Un de ses descendants, Archambaud VI, furieux parce que les moines de Tulle avaient refusé d'élire comme abbé le candidat qu'il présentait, passa par les armes sept religieux. Le remords s'empara de lui. Il fit pénitence et fut condamné à élever autant de monastères qu'il avait tué de moines (3).

Ces réparations éclatantes indiquent quelle était la puissance des Bénédictins. S'ils recevaient une injure, ils savaient immédiatement en obtenir justice. Celui qui tentait une révolte contre leur autorité était inévitablement ramené à courber devant eux la tête.

---

(1) Baluze, *Histoire de Tulle*, p. 173.
(2) Mabillon, *Analecta*, t. V, p. 160.
(3) Brunet, *Notice sur Glandier*.

Une bulle de Jean XXII érigea Tulle en évêché, en l'année 1317. Pour ne pas froisser les susceptibilités des religieux, le pape choisit leur abbé pour premier évêque et leur donna le droit de désigner ses successeurs.

Dans la suite, cette concession amena de funestes conséquences. L'élection des évêques fut la cause d'agitation et de trouble. Après la mort de Botinaud, en 1416, il s'éleva une très-vive contestation entre Martin de Saint-Sauveur et Hugues de Combarel qui se disputaient le siége vacant. Le Parlement de Paris fut appelé à trancher le différend.

L'élection de Denis de Bar, qui l'emporta sur Gerald de Maumont en l'année 1464, fit éclater à Tulle une petite révolution. Les habitants s'étaient partagés comme les moines; dans un camp se trouvait le maréchal de Lohéac; le receveur général des finances s'était mis à la tête de l'autre parti.

Le pape Léon X sécularisa le monastère en l'an 1514. Les Bénédictins disparurent pour faire place aux chanoines. A cette date, commence la décadence des édifices du couvent. Le magnifique réfectoire, la Chapelle de Notre-Dame-du-Chapitre, les galeries du cloître, devenant inutiles, furent abandonnés, et se détériorèrent bientôt, faute d'entretien.

Le 12 mars 1577, la ville acheta le réfectoire des moines qui menaçait ruines. Ce vaste monu-

ment fut divisé en deux étages; la partie inférieure servit de salle pour les réunions publiques; au premier étage était installé le tribunal. On lui donna le nom de *Palais de Justice,* qu'il a conservé jusqu'à sa démolition.

D'étranges différends furent vidés dans cette enceinte. Le moyen-âge expirait. Il se faisait une réaction, déjà sensible, contre les anciens et lourds privilèges. Les bourgeois dénonçaient, sans scrupule, aux juges les abus seigneuriaux. De là des causes singulières, qui passionnaient les esprits, et qui vues de loin, à la distance où nous sommes, ne sont guère saisies que par leur côté comique et prêtent à rire.

Automne, collecteur d'arrêts, fait le récit d'un procès jugé par le tribunal de Tulle dans l'enceinte du vieux réfectoire, et qu'il nous semble curieux de rappeler :

« Le dernier jour de décembre, tous les sept ans, le vicomte de Laroche, ou un autre gentilhomme désigné par lui, devait se transporter en la ville de Laguène, avec le corps de ses officiers, pour y rendre la justice.

» Lorsque le vicomte et ses gens étaient arrivés au tênement dit de la Salamère, qui est à environ demie lieue de ladite ville, les syndics et les consuls de celle-ci, décorés de leurs insignes d'honneur, devaient aller au devant du seigneur, conduisant un habitant du lieu auquel on donnait le titre de *Petit Roi,* et qui

portait un sceptre à la main et une couronne sur la tête. Il était suivi d'une grande partie de ses concitoyens équipés comme des soldats. Quelques-uns portaient tambours et trompettes; d'autres des bannières aux armes du seigneur.

» Environné de ce cortége, le vicomte faisait son entrée dans la ville. — Le lendemain, premier janvier, les officiers du seigneur expédiaient la justice. De son côté, le procureur fiscal faisait une allocution à la foule. Il rappelait que, outre les *devoirs* ordinaires, elle devait au seigneur l'hommage d'un *roitelet en vie,* et que le *petit roi,* monté sur un cheval, devait aller sur le pont de *Tiouliard,* s'y dépouiller de son sceptre et de sa couronne ainsi que des autres parties de son vêtement, sans toutefois blesser l'honnêteté publique, se jeter dans le ruisseau qui passe sous le pont désigné, et y faire trois nagées.

» Pendant que cela s'exécutait, les syndics devaient faire tenir sur la rive un cheval monté par un homme derrière lequel le *petit roi* devait sauter légèrement. Si le cheval en sortant de l'eau, où il avait été lancé, bronchait ou s'inclinait plus que d'habitude ordinaire, il appartenait au seigneur.

» Or, dans l'espèce, le cheval ayant bronché, la question était de savoir si cet animal, d'après l'usage, devait être attribué au vicomte.

» Les habitants de Laguène soutenaient que

c'était là un usage suranné, contraire à l'honnêteté publique, plein de danger; et que les syndics refusaient de s'y conformer.

» Procès devant le sénéchal de Tulle en réformation de l'hommage (17 mars 1607).

» Le sénéchal maintient le devoir tout entier. — Sur l'appel, le Parlement de Bordeaux infirma. Il ordonna que l'hommage serait réformé par quatre gentilshommes limousins dont les parties conviendraient, sinon par un commissaire nommé par la cour, et que le nouveau devoir ne devait renfermer rien de contraire aux bonnes mœurs. — Cependant, faisant droit en l'état actuel de la cause, la cour condamna les habitants de Laguêne à livrer le cheval au vicomte de Laroche, ou à lui payer trente écus pour tenir lieu de la valeur de cet animal (1). »

Le sénéchal de Tulle avait hésité à rompre avec les anciens usages ; le Parlement de Bordeaux lui indiqua la voie dans laquelle il fallait marcher.

Deux siècles plus tard, le tribunal révolutionnaire tenait ses séances dans la même enceinte. Ironique et sanglante fatalité, c'est dans l'antique réfectoire du monastère que fut prononcée la condamnation à mort de deux prêtres, premières victimes de la Terreur.

---

(1) Automne, *Conférence de Droit*, t. I, p. 553.

Après la révolution, on transporta le tribunal dans la maison d'Arche, au pied du clocher. Le réfectoire, utilisé pendant quelques années comme entrepôt de tabacs, fut démoli en 1822, et le théâtre, le café de la Comédie et ses dépendances s'élèvent aujourd'hui sur ses ruines.

La chapelle de Notre-Dame-du-Chapitre resta longtemps abandonnée après la sécularisation de l'église de Tulle. Antoine Jarrige, parent de Baluze, la restaura au commencement du XVIIIe siècle, et le culte de la Vierge recouvra pour un temps, son ancienne splendeur. Ses portes se refermèrent en 1793 pour ne s'ouvrir que de nos jours. Les débris du monastère furent renversés et cachés par des constructions profanes.

Soixante-dix-sept ans se sont écoulés.

Les générations nouvelles s'élevaient et passaient, à côté de l'ancienne abbaye, sans se douter de sa longue histoire, peut-être même de son existence. Les belles ruines du cloître, reparaissant aujourd'hui à la lumière, offrent à nos yeux étonnés et à nos esprits oublieux l'attrait d'une véritable découverte.

RENÉ FAGE.

UN MOT

SUR LES

FRESQUES DE LA SALLE CAPITULAIRE

DU MONASTÈRE DE TULLE

Disons maintenant quelques mots des fresques de la chapelle de *Notre-Dame-du-Chapître*. Cette note sera comme le corollaire du travail instructif et attrayant tout à la fois que l'on vient de lire. Les deux grandes fenêtres en ogive qui éclairent aujourd'hui l'ancienne salle capitulaire se trouvaient encore bouchées lorsque M. Fage a publié sa notice et il n'a pu examiner les fresques qu'à la lueur des bougies (1).

Les peintures encore visibles de la voûte sont bien décrites par M. Fage. Mentionnons ici plusieurs noms de saints, en lettres majuscules, qu'on peut lire actuellement à côté des personnages. J'ai relevé les suivants : S. MARTIALIS — S. MICHAEL — S. IOANNES EVANG. — S. HIERONIMVS. Au-dessus du nom de saint

---

(1) Ces fresques sont peu anciennes ; elles datent du commencement du siècle dernier.

Michel, on lit : M *Denis* E. D'autres noms sont moins apparents. Signalons celui de A. *Jarrige* (1), ce parent de Baluze cité par M. Fage comme restaurateur de la chapelle au commencement du XVIIIe siècle; les lettres majuscules paraissent réservées pour tracer les noms des saints.

Les fresques de la nef méridionale ont aujourd'hui complétement disparu par suite des travaux de restauration. Un sort semblable est fatalement réservé à celles qui subsistent encore! Complétons donc leur description tant que c'est encore possible. M. Fage signale dans la 1re travée de la nef où était l'autel de saint Calmine, des peintures reproduisant sans doute *une grande scène religieuse*. En examinant attentivement ce qui reste des personnages, on reconnaît que l'un de ceux dont la tête est entourée de ces *nimbes en relief* remarqués par M. Fage, est monté *sur un âne* dont les oreilles et la bouche sont très-apparentes; les autres personnages nimbés le suivent à pied et se trouvent au nombre *de douze*. Il est permis de supposer que l'artiste a voulu figurer les 12 apôtres à la suite de leur divin maître, le jour de son entrée à Jérusalem; hypothèse d'autant plus plausible qu'on distingue aussi, *en avant*

---

(1) Ne pas confondre A. (*Antoine*) Jarrige avec le jésuite Pierre Jarrige, mort à Tulle en 1670.

de ce groupe, quelques portions des murailles et des édifices d'une Cité. Entre elle et le modeste animal qui sert de monture à Jésus, se meut une foule confuse; celle qui précédait le Christ en jonchant le sol de branches vertes. Le sujet de cette composition a donc été inspiré par l'épisode que l'Église célèbre le jour du dimanche des Rameaux.

Il faut être plus réservé à l'égard des peintures presqu'effacées dont il reste quelques vestiges à la droite de l'autel. On distingue encore treize nimbes en relief comme encadrés au moyen d'arcatures ogivales supportées par de minces colonnettes formant sur le mur une légère saillie. Les figures ont pour ainsi dire disparu. N'aurait-on point voulu représenter la *Cour Céleste,* c'est-à-dire le Christ au milieu de ses douze apôtres?

Les chapiteaux, habilement restaurés, qui soutiennent la retombée des voûtes, sont fort remarquables (1). Signalons d'abord ceux qui surmontent un des pilastres carrés, disposés sur l'arête médiane de la salle (voir fig. 3). Le dessin fort exact qu'en a fait M. E. Rupin, dispense de toute description. La partie supérieure du pilastre qui sert à droite d'ornement à la porte d'entrée (fig. 2), a également été dessi-

(1) Ils ont été complètement remis *à neuf*.

née par notre habile confrère, ainsi qu'un chapiteau historié de la galerie *Ante-Capitulum* (fig. 1). Quel est le symbole qu'a voulu figurer l'artiste qui a groupé de la sorte ces créatures humaines à demi-englouties dans la gueule de monstres fantastiques?

Terminons ces lignes en rendant hommage au talent avec lequel notre collègue et compatriote M. Bardon dirige une œuvre de restauration entreprise à la vive satisfaction des amis des choses du moyen-âge, œuvre qui nous permettra bientôt sans doute de voir par nous-mêmes ce qu'étaient les cloîtres du monastère de Tulle à l'époque de sa splendeur.

PHILIBERT LALANDE.

CATALOGUE

DES PLANTES

QUI CROISSENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Par M. Ernest RUPIN

La Société s'occupera plus tard de la publication d'une flore Corrèzienne, mais pour rendre ce travail aussi complet que possible, il est nécessaire de pouvoir compter sur le concours de toutes les personnes qui se livrent, dans notre région, à l'étude cette science.

Bien des botanistes ont déjà herborisé dans notre riche contrée, nous nous réservons de faire connaître dans la suite leurs différents travaux.

Pour le moment nous ne donnerons qu'un simple catalogue des plantes récoltées jusqu'à ce jour dans notre département, en priant toutes les personnes qui auraient à ce sujet quelques communications à faire de vouloir bien les adresser à la Société.

Nous suivrons pour la confection de ce catalogue l'ordre et la nomenclature adoptés par MM. Grenier et Godron dans leur *Flore de France*, en ajoutant toutefois les nouvelles espèces décrites dans la flore du centre de la France de Boreau.

Les lettres B. T. U., placées à la fin de chaque ligne, abréviations des mots Brive, Tulle, Ussel, indiquent l'arrondissement dans lequel la plante a été récoltée.

—

PLANTES VASCULAIRES

EXOGÈNES OU DICOTYLÉDONÉES

CLASSE I. — THALAMIFLORES

Fam. I. — **Renunculacées.**

I. **Clematis** L.

C. vitalba L. — B. T. U.

II. **Thalictrum** L.

T. minus L. — T.
nutans Desf. — B.

III. **Anemone** L.

A. montana Hoppe. — U.
nemorosa L. — B. T. U.

IV. **Ranunculus** L.

R. hederaceus L. — B. T.
Lenormandi Sch. — B. T. U.
ololeucos Lloyd. — T.
aquatilis L. — B. T.
trichophyllus Chaix. — B.
fluitans Lam. — B. T.
aconitifolius L. — T.
flammula L. — B. T. U.
Steveni Andrz. — B.
Boræanus Jord. — B.
nemorosus D. C. — T.
repens L. — B. T. U.
bulbosus L. — B. T. U.
R. chærophyllos L. — B.
philonotis Retz. — B. T. U.
parviflorus L. — B.
arvensis L. — B.

V. **Ficaria** Dill.

F. ranunculoides M. — B. T. U.

VI. **Caltha** L.

C. palustris L. — B. T. U.

VII. **Helleborus** L.

H. fœtidus L. — B.

VIII. **Nigella** L.

N. damascena L. — B.
arvensis L. — T.

IX. **Aquilegia** L.

A. vulgaris L. — B. T. U.

X. **Delphinium** L.

D. consolida L. — T.

XI. **Aconitum** L.

A. napellus L. — T.

Fam. II. — **Berbéridées.**

I. **Berberis** L.

B. vulgaris L. — B.

Fam. III. — Nymphéacées.

I. **Nymphæa** Nech.

N. alba L. — B. T.

II. **Nuphar** Smith.

N. luteum Smith. — T.

Fam. IV. — Papavéracées.

I. **Papaver** L.

P. somniferum L. — B.
Rhæas L. — B. T.
dubium L. — B. T.
Argemone L. — B.

II. **Chelidonium** Tour.

C. majus L. — B. T. U.

III. **Hypecoum** Tournef.

H. procumbens L. — B.

Fam. V. — Fumariacées.

I. **Fumaria** L.

F. Bastardi Bor. — B.
F. officinalis L. — B. T. U.
Vaillantii Lois. — B.

Frm. VI. — Crucifères.

I. **Raphanus** L.

R. sativus L. — B. T. U.
raphanistrum L. — B. T.

II. **Sinapis** L.

S. arvensis L. — B.
cheiranthus Koch. — B. T.

III. **Eruca** D. C.

E. sativa Lam. — B. T. U.

IV. **Brassica** L.

B. oleracea L. — B. T. U.
napus L. — B. T. U.
rapa L. — B. T. U.
campestris D. C. — B.
nigra Koch. — B.

V. **Hesperis** L.

H. matronalis L, — B.

VI. **Cheiranthus** R. B.

C. Cheri L. — B.

VII. **Erysimum** L.

E. virgatum Roth. — T.
perfoliatum Crantz. — B.

VIII. **Barbarea** R. B.

B. vulgaris R. Brown. — B.
stricta Andrz. — B.

IX. **Sisymbrium** L.

S. officinale Scop. — B. T.
Alliaria Scop.
Irio L. — T.
Austriacum Jacq. — B.
sophia L. — B.

X. **Nasturtium** R. Bro.

N. officinale R. Brown. — B. T.
amphibium Brown. — U.
sylvestre R. Brown. — B. T.
palustre D. C. — B.
pyrenaicum Bro. — B. T. U.

XI. **Arabis** L.

A. sagittata D. C. — B.
perfoliata Lam.
Thaliana L. — B. T.
Alpina L. — B.
turrita L. — B.

XII. **Cardamine** L.

C. pratensis L. — B. T. U.
impatiens L. — B. T. U.
hirsuta L. — B. T. U.
sylvatica Link. — B. T.

XIII. **Dentaria** Lam.

D. pinnata Lam. — B.

XIV. **Lunaria** L.

L. biennis Mœnch. — B.

XV. **Alyssum** L.

A. calycinum L. — B.

XVI. **Draba** L.

D. muralis L. — B.

XVII. **Erophila.**

E. hirtella Jord. — B.

XVIII. **Myagrum** L.

M. perfoliatum L. — B.

XIX. **Neslia** Desv.

N. paniculata Desv.

XX. **Bunias** R. Brown.

B. Erucago L. — B. T.

XXI. **Biscutella** L.

B. lævigata L. — B.

XXII. **Iberis** L.

I. amara L. — B.

XXIII. **Teesdalia** R. B.

T. nudicaulis R. Bro. — B. T.

XXIV. **Thlaspi** Dill.

T. arvense L. — B.
perfoliatum L. — B.

XXV. **Capsella** Vent.

C. bursa pastoris D. C.—B. T. U.

XXVI. **Hutchinsia** R. B.

H. petræa R. Brown. — B.

XXVII. **Lepidium** L.

L. sativum L. — B. T. U.
campestre R. Brow. — B. T,
graminifolium L. — B.

XXVIII. **Senebiera** P.

S. coronopus Poir. — B

XXIX. **Rapistrum** B.

R. rugosum All.

Fam. VII. — **Cistinées.**

I. **Cistus** L.

C. salviæfolius L. — B.

II. **Helianthemum** T.

H. vulgare Gœrtn. — B. T. U.
H. polifolium D. C. — B.
guttatum Mill. — B.
umbellatum Mill. — B. T.

III. **Fumana** Spach.

F. procumbens G. G. — B.

Fam. VIII. — **Violariées.**

I. **Viola.**

V. palustris L. — T.
hirta L. — B.
permixta Jord. — T.
subcarnea Jord. — B.
odorata L. — B. T.
scotophylla Jord. — B.
virescens Jord. — B.
Riviniana Rchb. — B.
canina L. — B. T.
arvensis D. C. — B.
ruralis Jord. — B.

Fam. IX. — Résédacées.

I. **Reseda** L.
R. odorata L. — B. T.
R. lutea L.
luteola L. — B. T.

Fam. X. — Droseracées.

I. **Drosera** L.
D. rotundifolia L. — B. T.
intermedia Hayne. — T. U.

II. **Parnassia** Touruef.
P. palustris L. — B. T. U.

Fam. XI. — Polygalées.

I. **Polygala** L.
P. vulgaris L. — B. T. U.
P. calcarea Sch. — B.
depressa Wend. — B. T. U.

Fam. XII. — Silénées.

I. **Cucubalus** Gartn.
C. bacciferus L. — B. T.

II. **Silene** L.
S. inflata Smith. — B.
Gallica L. — B. T.
Armeria L. — B. T.
cretica L. — B.
diurna G. G. — B. T. U.
pratensis G. G.
nutans L. — B. T. U.

III. **Viscaria** Rahl.
V. purpurea Wim. — T.

IV. **Lychnis** L.
L. flos-cuculi L. — B. T. U.
Coronaria L. — B. T.

V. **Agrostemma** L.
A. Githago L. — B. T. U.

VI. **Saponaria** L.
S. officinalis L. — B. T. U.

VII. **Gypsophila** L.
G. muralis L. — B. T.

VIII. **Dianthus** L.
D. prolifer L. — B. T. U.
Armeria L. — B. T.
Carthusianorum L. — B. U.
Seguieri Vill. — U,
deltoides L. — T. U.
Caryophyllus L. — B. T.
monspessulanus L.—B. T. U.

Fam. XIII. — Alsinées.

I. **Sagina** L.
S. procumbens L. — B.
apetala L. — B. T.
ciliata Fries. — B.

II. **Alsine** Walh.
A. tenuifolia Crantz. — B.

III. **Moehringia** L.
M. trinervia Clairv. — B. T.

IV. **Arenaria** L.
A. leptoclados Guss. — B.
serpyllifolia L. — B. T.

V. **Stellaria** L.

S. memorum L.
media Wilb. — B. T.
holostea L. — B. T.
graminea L. — B. T.
S. uliginosa Murr. — B. T.

VI. **Cerastium** L.

C. viscosum L. — B. T.
brachypetalum D. — B. T.
semidecandrum L. — B.
glutinosum Fries. — B. T.

VII. **Malachium** Fries.

M. aquaticum Fries. — B. T.

VIII. **Spergula** L.

S. arvensis L. — B. T.
vulgaris Boën. — B.
pentandra L. — B.
Morisonii Bor. — B. T.
subulata. — B. T.

IX. **Spergularia** Pers.

S. rubra Pers. — B. T.

Fam. XIV. — **Linées.**

I. **Linum.** L.

L. Gallicum L. — B.
tenuifolium L. — B.
suffruticosum L. — B.
angustifolium Hudson. — B.
L. usitatissimum L. — B.
Loreyi Jord. — B.
catharticum L. — B.

II. **Radiola** Gmel.

R. linoides Gmel. — B. T.

Fam. XV. — **Tiliacées.**

I. **Tilia** L.

T. platyphylla Scop.—B. T. U.
T. sylvestris Desf. — T. U.
argentea Desf. — B.

Fam. XVI· — **Malvacées.**

I. **Malva** L.

M. moschata L. — B. T.
sylvestris L. — B. T.
crispa L. — B.
rotundifolia L. — B. T.

II. **Althæa** L.

A. officinalis L. — B.
cannabina L. — B.
hirsuta L. — B.

Fam. XVII. — **Géraniées.**

I. **Geranium** L.

G. sylvaticum L. — B. U.
phœum L. — B. T.
sanguineum L. — B.
columbinum L. — B. T.
dissectum L. — B. T.
molle L. — B. T.
G. rotundifolium L. — B. T.
lucidum L. — B.
Robertianum L. — B. T. U.
modestum Jord. — B.
minutiflorum Jord. — B.

II. **Erodium** l'Herit.

E. cicutarium l'Herit. — B.

(A continuer.)

LISTE

DES

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA SOCIÉTÉ

DON DE M. LE COMTE FERDINAND DE LASTEYRIE.

Histoire de l'Orfévrerie par FERD. DE LASTEYRIE.

Description du Trésor de Guarrazar, id. .

Bernard Palissy, étude sur sa vie et sur ses œuvres, par FERD. DE LASTEYRIE.

L'Électrum des anciens était-il de l'émail? par le même.

Des Origines de l'Émaillerie Limousine, id.

Notice sur une amulette d'Alfred-le-Grand, id.

Quelques mots sur la Théorie de la peinture sur verre, id.

Notice sur une lampe Chrétienne en forme de bélier, id.

DON DE M. LE COMTE DE SALVANDY.

Notice sur Sainte-Foy, à Conches et en Norfolkshire, par M. DE SALVANDY.

DON DE M. ÉDOUARD TAILLEBOIS.

Notice historique sur l'ancienne Chartreuse du Glandier, par M. JOSEPH BRUNET.

Dictionnaire du patois du Bas-Limousin, par l'abbé BÉRONIE.

DON DE M. RENÉ FAGE.

La maison de Ségur, son origine, ses Vicomtes, par M. RENÉ FAGE.

DON DE M. FRÉDÉRIC MOREAU PÈRE.

Collection Caranda, ou album des objets Gaulois, Romains et Mérovingiens exhumés du cimetière de Caranda (Aisne), par M. Frédéric Moreau.

—

DON DE M. E. CARTAILHAC.

Les Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme (7e et 8e livraisons de l'année 1878), revue dirigée par M. Cartailhac (XIVe année).

Observations sur les oiseaux dont les ossements ont été trouvés dans les cavernes du S.-O. de la France, par M. Alphonse Milne-Edwards.

Les nécropoles du 1er âge du fer des Alpes Françaises, par M. Ernest Chantre.

Les Civilisations primitives à l'Exposition de 1867, par M. E. Cartailhac.

Rapport sur les travaux de l'année 1872, par le même.

Distribution des Dolmens de l'Aveyron, id.

Rapport sur les travaux de la *Société Archéologique du Midi de la France*, par le même.

Découverte d'un squelette humain de l'âge du Renne, à Laugerie-Basse, par MM. E. Massénat, Ph. Lalande et Cartailhac.

—

DON DE M. ÉLIE MASSÉNAT.

Liasse de documents manuscrits, ou archives, concernant le département de la Corrèze.

Le Secrétaire-Général, Ph. LALANDE.

Le Bibliothécaire-Archiviste, BONNAY.

NOTA

—

Pendant l'impression de cette première livraison, il nous est arrivé de nouvelles adhésions. En voici la liste :

MM. AUVARD, propriétaire, à Puy-la-Vaysse, canton d'Ayen.

BLANC, notaire, à Meyssac.

BOSREDON (René), négociant, à Brive.

BRETON (Jean), négociant, à Brive.

BROUSSOULOUX (Jules-Jacques-Pardoux), lieutenant au 36e d'artillerie, à Clermont-Ferrand.

BRUGÈRE (Ernest) ancien notaire, entrepreneur de la manufacture d'armes, à Tulle.

CHARLES (Alfred), teinturier, à Brive.

CHASSAING, fabricant de chaussures, à Brive.

CHAUMEY, instituteur, à Saint-Hilaire-le-Peyroux.

CORBIER (vicomte de), au château de Roffignac, près Lubersac.

DELOCHE (Maximin), O ✻, I P ✿, membre de l'Institut, 13, rue de Solférino, Paris.

DUBOIS (Arnault), maire de Turenne.

DUFAURE (Camille), maire de Voutezac.

DUJARDIN (Léon), négociant, à Ayen.

DUTHEILLET de LAMOTHE, à Caramija, près de Ségur.

FAUQUEUX (Charles), ✻, ancien sous-préfet, à la Côte, près Vigeois.

JUGE (Abel), notaire, à Donzenac.

LABROUSSE (Léon), notaire, à Brive.

MM. LAMY DE LA CHAPELLE (EDOUARD), botaniste, rue du Saint-Esprit, Limoges.
LAVADOUR (CYPRIEN), négociant, à Brive.
LEMAS, greffier de la justice de paix, à Brive.
LESPINAS (EDMOND), juge, à Saint-Yrieix.
LIPPMANN (SAMUEL), à Brive.
MAZA (HENRI), ✱, avoué de 1re instance, 220, rue de Rivoli, Paris.
MONTAGNE (Commandant), ✱, major retraité, à Brive.
NOAILLES (le comte DE), au château de Buzet (Lot-et-Garonne).
REFOUBELET (MARTIN), lampiste, à Brive.
REVERDIT, à Montignac (Dordogne).
REYJAL fils, fabricant de chaussures, rue des Récollets, à Brive.
RIBES, sculpteur, à Brive.
RICHARD (l'Abbé), vicaire à Montignac (Dordogne).
ROQUE (GUSTAVE), banquier, à Brive.
SEGUIN (FERDINAND), propriétaire au château d'Ayen.
SOL, secrétaire de M. le maire de Brive.
TANDEAU DE MARSAC, notaire, place Dauphine, 25, Paris.
TAULE (le docteur), conseiller d'arrondissement, à Queyssac, près Beaulieu.
VERNINAC (CHARLES DE), vice-président du conseil général du Lot, au château de Croze, par les Quatre-Routes.
DUSSOL (FÉLIX), avocat, à Brive.

Cette dernière liste porte actuellement à 248, le nombre des Membres de la Société.

ERRATA.

—

Au n° 37 de la liste des Membres, il faut lire :

COSNAC (le comte DE) ✻, membre du Conseil de la *Société de l'Histoire de France*, Paris, et le château du Pin (Corrèze).

Au n° 78 : GROSSOUVRE (DE), ingénieur, à Bourges.

Au n° 118 : MARBEAU, O ✻, conseiller d'État, 47, rue Joubert, Paris.

Au n° 119 : MARBEAU, C ✻, trésorier général honoraire des Invalides de la marine, 8, rue Montalivet, Paris.

Brive, imprimerie MARCEL ROCHE.
rue des Échevins.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE LA CORRÈZE

TOME I. — 2e LIVRAISON. JANVIER-MARS 1879.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1878

Présidence de M. MOURET, *Président.*

Le samedi, 14 décembre 1878, a eu lieu vers 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville de Brive, la réunion mensuelle des Membres de la *Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze.*

Tous les Membres composant le Bureau de la Société sont présents.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président invite le Secrétaire-Général à lire le procès-verbal de la séance du 9 novembre.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le Président donne alors lecture d'une lettre en date du 30 novembre dernier, qui lui a été adressée par le Président d'honneur, M. Ferdinand de Lasteyrie.

Cette lettre est relative à la revendication des Archives Françaises que possèdent les Anglais.

Tout en rendant justice aux sentiments de patriotisme qui ont inspiré la motion de M. Emile Taillebois, M. de Lasteyrie considère cette proposition comme peu pratique, et tout-à-fait en dehors des usages internationaux. Il dit aussi qu'elle est inutile, attendu que le gouvernement Français a fait lever la copie des rôles gascons, et qu'assurément le gouvernement Anglais ne se dessaisira jamais des originaux.

M. Edouard Taillebois demande et obtient la parole pour donner communication d'une dépêche par laquelle M. Lecherbonnier, député de la Corrèze, annonce la remise à M. le Ministre de l'adresse votée pendant la séance du 9 novembre, conformément à la proposition de M. Emile Taillebois.

Personne ne demandant plus la parole sur l'incident, M. le Secrétaire-Général, sur l'invitation de M. le Président, donne communication de diverses lettres.

M. l'abbé Pottier, président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, envoie ses souhaits de bienvenue à la Société de Brive, et promet un échange de bulletins.

M. Robert de Lasteyrie a offert une note au sujet d'une inscription faussement attribuée par l'abbé Texier à un abbé d'Uzerche.

M. Anatole de Barthélemy, le savant secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, a écrit à M. Ph. Lalande en lui témoignant tout l'intérêt qu'il porte à la jeune Société, et en ajoutant qu'il appuiera autant que possible une demande de subvention faite en temps et lieu.

M. Lalande dit alors que le Bureau a pensé qu'il était bon de faire offre du *Bulletin* à M. de Barthélemy pour reconnaître, dans les limites des moyens de la

Société, les dispositions favorables d'un homme aussi avantageusement connu du monde savant. Les intentions du Bureau sont approuvées et M. Lalande ajoute qu'il a demandé à M. de Barthélemy la permission de l'inscrire sur la liste des Membres de la Société.

M. Taillebois présente un magnifique album publié par MM. Frédéric Moreau, de Fère-en-Tardenois (Aisne), sous le titre de COLLECTION CARANDA ; cet album contient de splendides planches chromo-lithographiées représentant les principaux objets trouvés dans les cimetières Gaulois, Gallo-Romains et Mérovingiens fouillés près du hameau de *Caranda*. Sur une demande que lui en a adressée M. Taillebois, M. Frédéric Moreau père a envoyé pour la Société un exemplaire de ce bel ouvrage, qui ne se trouve pas dans le commerce. La Société charge son président de témoigner sa reconnaissance la plus vive au généreux donateur, à qui le *Bulletin* sera envoyé comme à MM. de Barthélemy, Delierre et Lalauze, et remercie M. Taillebois de son initiative.

Suivant l'ordre du jour de la séance, la parole est successivement donnée à MM. Rupin, de Maynard, Taillebois, Ph. Lalande, E. Massénat.

M. Rupin, après avoir fait mention d'une lettre de son ami M. Delierre, qui remercie la Société et lui renouvelle l'assurance de son concours, fait circuler des spécimens de gravures à l'eau-forte, destinées au *Bulletin ;* celle qui représente le vieux lutrin de l'église Saint-Martin, sera publiée dans la 1re livraison ; une autre, *pied de croix émaillé de l'église d'Aubazine*, fait l'objet d'une description que résume brièvement M. Rupin.

M. Marc de Maynard lit une attrayante notice sur les ruines de Turenne.

M. Taillebois présente tout un travail bibliogra-

phique sur l'*Histoire de Brive* écrite par l'abbé Leymonerie, et un inventaire des documents, *en partie perdus aujourd'hui*, où l'auteur a puisé.

La question du *droit des auteurs* sur les travaux qu'ils publieront dans le *Bulletin*, posée par M. Taillebois, est, d'après l'avis du Président, renvoyée au Bureau qui est chargé de l'étudier et d'en faire l'objet d'un rapport.

M. Ph. Lalande donne lecture d'un *résumé* du travail publié par M. René Fage sous le titre de « *la Maison de Ségur, son origine, ses vicomtes* » et dont un exemplaire a été offert par l'auteur à la Société.

M. Rupin annonce la suite du catalogue des plantes de la Corrèze.

M. Elie Massénat dit alors que la *communication géologique* mise à l'ordre du jour, doit être forcément remise à une autre séance, le mauvais temps ne lui ayant pas permis de faire une exploration dont sa communication devait être la conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bonnay obtient la parole pour demander, au nom de plusieurs Membres de la Société n'habitant pas Brive, que la prochaine séance ait lieu à 2 heures du soir et non à 8 heures. A la majorité des voix, les séances *de jour* sont ajournées à la belle saison.

M. le Secrétaire-Général donne le sommaire de la 1re livraison du *Bulletin ;* elle ne tardera pas à paraître, enrichie de sept gravures dont une eau-forte.

Sur la proposition de M. Taillebois, des remerciements sont unanimement votés à M. Rupin, vu le zèle avec lequel il met son talent d'artiste au service de la Société. — La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire-Général, Ph. Lalande.

Vu par le Comité de rédaction :

Le Président, Mouret.

SÉANCE DU 18 JANVIER 1879.

Présidence de M. MOURET, *Président.*

Le samedi 18 janvier 1879, a eu lieu la réunion mensuelle des membres de la *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.*

Tous les membres du Bureau sont présents ; le vice-président honoraire, M. Martine, maire de Brive, assiste à la séance, qui est ouverte à 8 heures un quart.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Après avoir dit que les statuts de la Société ont reçu l'approbation de M. le préfet de la Corrèze, le secrétaire-général donne communication de la correspondance.

M. Anatole de Barthélemy remercie la Société de Brive et fait l'éloge de son *Bulletin* ; il dit aussi qu'il se charge d'en remettre un exemplaire au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et de proposer un échange avec le Bulletin de la Société des antiquaires de France. (Lettre du 15 courant).

M. le Recteur de l'académie de Clermont envoie ses félicitations et ses souhaits de bienvenue à la Société siégeant à Brive. (Lettre du 13 janvier 1874).

M. Brunet, sénateur de la Corrèze, a fait droit à une demande que lui a adressée le Bureau : celle d'être autorisé à reproduire dans le *Bulletin* sa remarquable *Notice historique sur la Chartreuse de Glandier*. (Lettre du 7 janvier 1879).

M. Frédéric Moreau remercie la Société de l'envoi du *Bulletin* et de son inscription sur la liste des membres. (Lettre du 23 décembre 1878).

M. l'abbé Pau, aumônier des fabriques de la Cascade, près Bort, envoie deux notes fort intéressantes, qui figureront à l'ordre du jour de la prochaine séance. (Lettre du 15 janvier 1879).

Enfin, le secrétaire-général annonce l'adhésion de M. l'abbé Poulbrière, et donne communication à la Société d'une série d'observations présentées par cet archéologue distingué sur les travaux publiés dans la 1re livraison du *Bulletin* par MM. de Lasteyrie, René Fage et Ph. Lalande.

Viennent ensuite la mention et le dépôt des dons faits à la Société depuis la dernière séance.

M. Fernand Blusson, substitut à Lavaur, a obtenu de M. Grellet-Balguerie, juge au même siège, une série de publications fort intéressantes, et en a fait l'envoi à la Société.

M. Béronie, juge de paix à Brive, fait don d'une *Monographie de la commune d'Espagnac*, par M. de Saint-Avid.

M. Ph. Lalande dépose sur le bureau une note de M. Brunet sur la pomme Lestre, et un mémoire signé A. L. sur la *Création d'instituts cantonaux*, dont il est fait hommage à la Société. Il annonce ensuite que M. Louradour, instituteur à Perpezac-le-Blanc, a envoyé pour le futur musée les objets suivants :

1° Une ancienne clé en fer, trouvée sur l'emplacement du château du Cluzel, qui aurait été démoli sous Louis XIV, après condamnation à mort du seigneur ;

2° Une vieille serrure assez curieuse ;

3° Des échantillons de calcaire avec cristaux de carbonate de chaux du puy des Jandelles.

M. Delmond, instituteur à Nonards, a écrit qu'il recueillait pour la Société des échantillons du minerai de plomb argentifère de la mine de Lestrade.

MM. Louradour et Delmond donnent un exemple

qu'on ne saurait trop encourager et qui peut amener d'exellents résultats. La Société les remercie de leur zèle.

M. Joseph Soulingeat offre à la Société une nombreuse série de silex taillés trouvés par lui dans les grottes voisines de Brive; ce sont celles où MM. E. Massénat et Ph. Lalande ont ouvert les premières fouilles.

Des remerciements sont votés aux divers donateurs dont il vient d'être fait mention.

Le secrétaire-général dépose aussi sur le bureau le Bulletin de la Société de Borda, celui de la Société de Limoges, obtenus par voie d'échange, et dit que celui de la Société archéologique de Bordeaux sera envoyé à la même condition.

M. Mouret, président, résume alors la première partie, d'une esquisse sur les terrains de cristallisation et paléozoïques de la Corrèze ; ce travail sera continué.

M. Elie Massénat donne ensuite lecture d'une étude historique sur un épisode des plus dramatiques, le *siège de Brive par le duc d'Anjou en 1374*.

M. Ph. Lalande a la parole pour communiquer à l'Assemblée la note de M. Robert de Lasteyrie, sur une inscription attribuée faussement par l'abbé Texier à un abbé d'Uzerche, note annoncée pendant la séance de Décembre. Puis il lit une description d'une fort belle bague mérovingienne trouvée non-loin de Brive; son propriétaire M. E. Massénat la montre aux assistants. Une gravure sur bois de cette bague figurera au *Bulletin*.

La *communication* de M. Auvard, inscrite à l'ordre du jour, est un exposé des travaux auxquels peut et doit se livrer *une* nouvelle Société.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Rupin demande et obtient la parole pour lire la notice de M. Brunet, sur

la *pomme Lestre;* il ajoute que *cette notice* pourra, si le Comité de rédaction ne s'y oppose pas, trouver place dans le *Bulletin* lorsque la famille des rosacées devra figurer au catalogue des plantes de la Corrèze.

M. Ph. Lalande dépose sur le bureau une demande de modification au 2me paragraphe de l'art. 24 des statuts, signée par dix membres de la Société.

Le *Bulletin*, si cette modification est adoptée, ne pourra pas être vendu aux personnes étrangères à la Société, mais seulement aux nouveaux membres admis après une première année et qui voudraient acquérir une ou plusieurs séries publiées antérieurement à leur admission. Cette question sera étudiée par le Bureau.

M. Gaston de Lépinay propose de fixer à une heure de l'après-midi la prochaine séance, disant que c'est surtout pendant la mauvaise saison que les membres forains ne peuvent assister aux réunions du soir. Le Président consulte l'Assemblée, qui adopte la proposition de M. de Lépinay. La séance de février aura donc lieu à UNE HEURE du soir.

M. Julien Lalande remet alors au Président une demande signée par dix sociétaires dans le but d'obtenir que les séances ne soient pas invariablement fixées *au samedi*, attendu que pour les séances *de jour* le dimanche serait préférable. Cette modification à une des dispositions de l'art. 28 des statuts, sera soumise au Bureau et résolue pendant une séance spécialement convoquée, suivant les prescriptions du règlement.

M. Périgord parle d'une nouvelle trouvaille de monnaies Gauloises en argent provenant des environs de Souillac (Lot), et montre à la Société quelques-unes de ces pièces ; elles paraissent appartenir au même type que celles des environs de Cressensac. M. Ph. Lalande propose à l'Assemblée de voter un crédit de vingt francs pour en acquérir un certain nombre. M. le Président

dit qu'avant de faire l'objet d'un vote, cette demande de crédit doit être examinée par le Bureau.

Il en sera de même d'une proposition d'abonnement à l'*Annuaire de l'archéologue Français* publié par M. Anthyme de St-Paul.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire-Général,
PH. LALANDE.

Vu par le Comité de rédaction :
Le Président,
MOURET.

LETTRES DE GRACE

OCTROYÉES EN 1374 ET 1375

PAR LE DUC D'ANJOU ET CHARLES V

AUX CONSULS, BOURGEOIS ET HABITANTS
DE BRIVE EN LIMOUSIN

NOTICE HISTORIQUE

REPRODUCTION DE L'ORIGINAL ET TRADUCTION

Messieurs,

Parmi les études qui s'imposent à une société historique départementale, la plus intéressante, sans contredit, est la traduction et la reproduction de nos vieilles chartes; surtout, lorsqu'elles ont eu trait aux intérêts généraux de la région, ou lorsqu'elles jettent quelque lumière sur une page importante de son histoire.

L'ignorance, l'incurie ont eu pour conséquence la destruction ou le pillage d'une immense quantité de matériaux qui nous seraient aujourd'hui bien précieux pour combler tant de lacunes laissant un champ trop libre à

l'hypothèse sur une foule de points à jamais obscurs.

Néanmoins, depuis quelques années, différentes circulaires ministérielles ont eu du moins ce résultat de protéger dans une certaine mesure ce qui avait échappé jusque là au vandalisme des administrations précédentes.

En recherchant bien dans nos archives départementales ou communales, on peut, sinon trouver des trésors, du moins glaner encore des documents inédits, inconnus même, et signaler ainsi à l'attention des historiens futurs nombre de pièces d'un intérêt considérable.

Cet ordre d'idées m'a conduit à jeter un coup d'œil sur les archives communales de la ville de Brive.

Parmi les différentes pièces qui méritent d'être communiquées à la Société, permettez-moi de placer en première ligne une charte de 1375 (1) dont j'ai fait une traduction aussi fidèle que possible.

Ce sont des *Lettres de grâce* octroyées par Charles V, à la demande du duc d'Anjou, son frère, « *aux consuls, bourgeois et habitants de Brive en Limousin* », lesquels avaient encouru « *la perte de leurs corps et de leurs* » *biens* » pour avoir ouvert leurs portes au duc de Lancastre, et refusé de recevoir les

(1) Bien que datée par erreur de 1374.

troupes royales commandées par le duc de Bourbon qui dut enlever la place de vive force.

Ces *Lettres* présentent un intérêt d'autant plus grand, qu'elles rétablissent « *les dits* » *consuls, bourgeois et habitants* » dans tous les droits, jouissances et priviléges qui leur appartenaient avant d'en être dépouillés « *à* » *cause de leur rébellion* »; et qu'elles affirment ainsi l'ancienneté des franchises communales de la capitale du Bas-Limousin.

Rappelons succinctement l'état d'anarchie dans lequel se trouvait alors tombé ce qui est aujourd'hui la patrie Française, ne fût-ce que pour expliquer combien devait être excusable, à cette époque troublée, la défaillance à laquelle s'abandonnèrent ces bons habitants dont nous cherchons actuellement à reconstituer l'histoire.

La bataille de Crécy et celle de Maupertuis, plus connue sous le nom de bataille de Poitiers, avaient complétement livré le centre de la France aux Anglais. Le traité de Brétigny, conclu entre les deux couronnes en 1360, vint consacrer d'une façon définitive les droits de conquête du vainqueur.

Outre la Guyenne et la Gascogne, Jean II, roi « des Français » abandonnait, au profit d'Edouard, tous droits sur le Poitou, la Xaintonge, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, les Fiefs de Tarbes, de Bigorre, le Comté

de Gaure, l'Angoumois et le Rouergue; « avec » obligation de la part des seigneurs tels que » les comtes de Foix, d'Armagnac, de l'Isle, de » Périgord, le vicomte de Limoges, et autres » dont les terres se trouvaient enclavées dans » les provinces cédées, d'en faire hommage au » monarque Anglais, pour lui en jouir à per- » pétuité, ainsi que ses successeurs, aux mêmes » titres que les rois Français en avaient joui. »

La mort de Jean II, survenue en 1364, ne changea rien à cet état de choses; mais, en 1367, survint un évènement peu considérable en apparence, et qui n'en devint pas moins le point de départ des désastres successifs sous lesquels finit par succomber l'ennemi séculaire.

Edouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre, réunit à « Nyort » en assemblée générale, les représentants de « sa province d'Aquitaine », pour faire ratifier par eux un subside de guerre « *de vingt sols par feu* » qu'il entendait lever « *annuellement, durant cinq* » *années,* » pour l'entretien de ses troupes.

Les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Comminges, de Périgord, de Carmain et de Picornet, refusèrent énergiquement de se soumettre aux prétentions d'Edouard, et allèrent se plaindre de lui au roi des Français.

Charles V, dont l'habile politique avait alors comme point d'appui l'épée de Du Guesclin, profita avec empressement de l'occasion que les

circonstances faisaient surgir en sa faveur; et, en qualité de « Suzerain » pour les fiefs que son rival tenait dans le royaume en vertu du traité de Brétigny, il cita Edouard et son fils « *à comparaître en personne au Louvre* » pour s'expliquer devant lui quant aux plaintes portées contre eux par les seigneurs révoltés.

« *J'irai à Paris, casque en tête, en com-* » *pagnie de soixante mille hommes d'armes* » répondit le prince de Galles à l'envoyé qu'il fit jeter dans les fers où il resta plus d'un an.

La guerre se ralluma aussitôt, plus violente que jamais entre les deux couronnes, avec des chances diverses et des alternatives de succès et de revers.

En 1369, tout le pays Limousin est inondé de troupes anglaises venues de Guyenne, tandis que le nord voit débarquer à Calais une expédition, gigantesque pour l'époque, commandée par un autre fils du monarque Anglais le duc de Lancastre.

De leur côté, les seigneurs Gascons révoltés, depuis l'assemblée de Niort contre l'autorité du roi d'Angleterre, avaient réuni une armée d'une dizaine de mille hommes; ils parcouraient le Bas-Limousin et le Quercy, pillant les cités et les châteaux qu'ils pouvaient enlever aux Anglais. Cahors avait dû se rendre à eux, et plus de soixante places ou forteresses du Limousin et du Rouergue furent ainsi sous-

traites à la domination étrangère, mais sans avoir à se louer pour cela de la conduite du vainqueur. Le pillage étant alors à peu près la seule paye de ces troupes mercenaires généralement tirées de l'Allemagne et du Brabant, celles-ci traitaient uniformément en pays conquis toutes les malheureuses villes dont elles forçaient les portes ou qui les leur ouvraient de bonne grâce.

La conduite des hordes sauvages qui nous envahirent en 1870 peut donner une idée de ce qu'eurent à subir, en 1370, les populations des contrées visitées par cette soldatesque d'outre-Rhin.

Au milieu de ces chocs incessants entre les armées rivales payant tour à tour les victoires de la veille par les défaites du lendemain, quelle pouvait être l'attitude d'une ville telle que Brive, qui voyait sans cesse passer sous ses murs : Candolle, Chandos, le Captal de Buch, parcourant le pays à la tête de forces considérables, pour le maintenir dans leur obéissance?

En l'année 1370, les ducs de Bourbon et de Berry, ralliant autour d'eux la fine fleur de la noblesse Française, avaient bien traversé, comme un torrent, le Limousin, soumettant tout sur leur passage; campagne brillante terminée par le siége de Limoges dont l'évêque entraîna la capitulation.

Charles V, séant en son lit de justice, avait bien déclaré Edouard roi d'Angleterre et ses

fils « *félons, rebelles envers lui; et, pour ce,* » *déchus de toutes leurs possessions recon-* » *nues par le traité de Brétigny.* » Mais ceci n'avait pas empêché le prince de Galles de fondre à son tour, comme un ouragan, sur ce malheureux Limousin qui servait d'arène aux deux adversaires; et on sait avec quelle rigueur il châtia cette fois les villes dont il crut avoir à se plaindre. Le sac de Limoges (1) qui en témoigne dut inspirer une salutaire terreur et la plus prudente réserve aux bons habitants de la capitale du Bas-Limousin.

L'année 1372 ne fut pas faite, non plus, pour leur donner une bien grande confiance dans le succès des armes du roi Charles V, en ce qui concernait leur région du moins.

On ne parlait que des armements formidables d'Edouard décidé à venir débarquer en Guyenne

---

(1) Le prince de Galles fit passer plus de *quatre mille habitants* au fil de l'épée, « sans distinction d'âge ni de sexe » disent les écrits du temps cités par l'abbé d'Espagnac, dans son *Manuscrit* sur l'histoire de Brive. Quatre mille et plus! c'était déjà un joli chiffre, sans qu'il fût besoin de l'enfler hors de toute proportion, eu égard à l'importance de Limoges à cette époque, ainsi que n'ont pas craint de le faire certains auteurs fantaisistes plus épris du merveilleux que soucieux de la vérité historique avec laquelle ils mélangent ridiculement la légende et jusqu'au surnaturel.

D'autre part, M. Mary-Lafon, membre de la Société des Antiquaires de France, auteur d'une excellente *Histoire du Midi de la France*, page 184, tome III, X^e partie, dit textuellement : « *Trois mille personnes furent égorgées.... etc....* », et il cite à l'appui de ce chiffre les auteurs les plus autorisés. — E. T.

pour se mettre « *en personne* » à la tête de ses troupes. Ce monarque faisait répandre partout des proclamations dans lesquelles il déclarait : » *ne pas vouloir rentrer en Angleterre avant* » *d'avoir reconquis tout ce qu'il avait perdu,* » *ou achevé de perdre ce qui lui restait.* » Puis, Du Guesclin, qui semblait emporter avec lui la victoire, était occupé en Bretagne, tandis que le Captal de Buch, nommé « connétable » d'Aquitaine » par le roi d'Angleterre, guerroyait sans cesse dans le Bas-Limousin, faisant payer cher leur défection aux cités qui, de gré ou de force, avaient reçu ses ennemis.

L'année 1373, le duc de Lancastre débarquait de nouveau à Calais et traversait la France à la tête de trente mille hommes, mal reçus il est vrai partout sur leur passage et décimés par Du Guesclin qui les harcela du Nord au Midi. Le duc n'en comptait pas moins encore une dizaine de mille hommes de bonnes troupes quand il atteignit nos contrées où il renforça les garnisons anglaises qui en occupaient les points stratégiques les plus importants.

Les *Lettres de grâce* de Charles V semblent même indiquer que Brive fut du nombre des villes ainsi ravitaillées.

Enfin, dans les derniers mois de l'année 1373, les Anglais que la fortune trahissait à leur tour, complétement chassés du Limousin, se

trouvaient, en Guyenne, réduits à Bordeaux et Bayonne.

Ce fut vers cette époque que Charles V, l'un des plus grands rois qui aient gouverné la France, résolut de panser les plaies du passé. Il ouvrit une ère de paix et de réparation en accordant de tous côtés des amnisties, aussi larges que nécessaires, pour toutes ces défaillances dont les circonstances et le malheur des temps avaient été cause, beaucoup plus que la volonté des hommes.

Profond politique, ce prince compta sur ces mesures de clémence pour inspirer à la nation des sentiments de reconnaissance dont put, le cas échéant, bénéficier son fils Charles.

Ne venait-il pas de changer pour lui l'âge de la majorité des rois, par crainte de l'ambition de ses frères et principalement du duc d'Anjou?

Au mois d'août 1374, sentant qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre, Charles V avait fixé à quartorze ans l'époque de cette majorité.

Et maintenant, Messieurs, que j'ai rappelé les événements principaux par lesquels notre province venait de passer, vous apprécierez mieux encore l'intérêt du document original dont voici le texte et la traduction (1) :

---

(1) A part quelques points, la ponctuation n'existant pas dans le texte latin, j'ai été obligé d'en introduire une ici pour l'intelligence du texte. — E. T.

« CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES FRANÇAIS
» A TOUS PRÉSENTS ET PAREILLEMENT A VENIR FAISONS
» CONNAITRE QUE NOUS AVONS VU LES LETTRES CI-DESSOUS
» ÉCRITES DE NOTRE TRÈS-ILLUSTRE FRÈRE DUC D'ANJOU,
» DE TOURAINE ET COMTE DE MAINE, CONTENANT LA
» FORME QUI SUIT : Louis, fils du dernier roi des Fran-
» çais, frère de mon seigneur le Roi et son lieu-tenant
» dans toute la langue d'Oc, duc d'Anjou, de Touraine,
» et comte de Maine, à tous ceux qui liront ces lettres
» Salut. De même que Dieu ne veut pas la mort du
» pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ; ainsi,
» à ceux qui demandent grâce on n'en doit refuser
» aucune, et si grande soit la distance d'un prince quel-
» conque comparé au très-haut créateur auquel est en
» propre d'avoir pitié de ceux qui sont animés de telle
» contrition, il doit néanmoins y compâtir miséricor-
» dieusement et acquiescer à leurs humbles et bénignes
» supplications pour que les cœurs rendurcis de beau-
» coup de ceux qui ont mené une vie perverse n'aient

KAROLUS DEI GRATIA FRANCORUM REX, Universis presentibus pariter et futuris notum facimus nos infrascriptos clarissimi germani nostri ducis Andegavensis et Turonensis comitis que cenomanensis vidisse litteras formam quæ sequitur continentes. Ludovicus Regis quondam Francorum filius domini mei Regis germanus ejusque locumtenens in totâ linguâ occitanâ dux Andegavensis et Turonensis ac comes cenomanensis universis presentes litteras inspecturis salutem. Sicut Deus non vult mortem peccatoris sed quod convertatur et vivat, ita veniam petentibus debet nulla tenus denegari, quin imo principis interest cujuscumque ad instar altissimi creatoris cui proprium est misereri talibus contritis misericorditer compati, eorumque benignis et humilibus supplicationibus acquiescere ut corda multorum dura vitam perversam ducentium non habeant

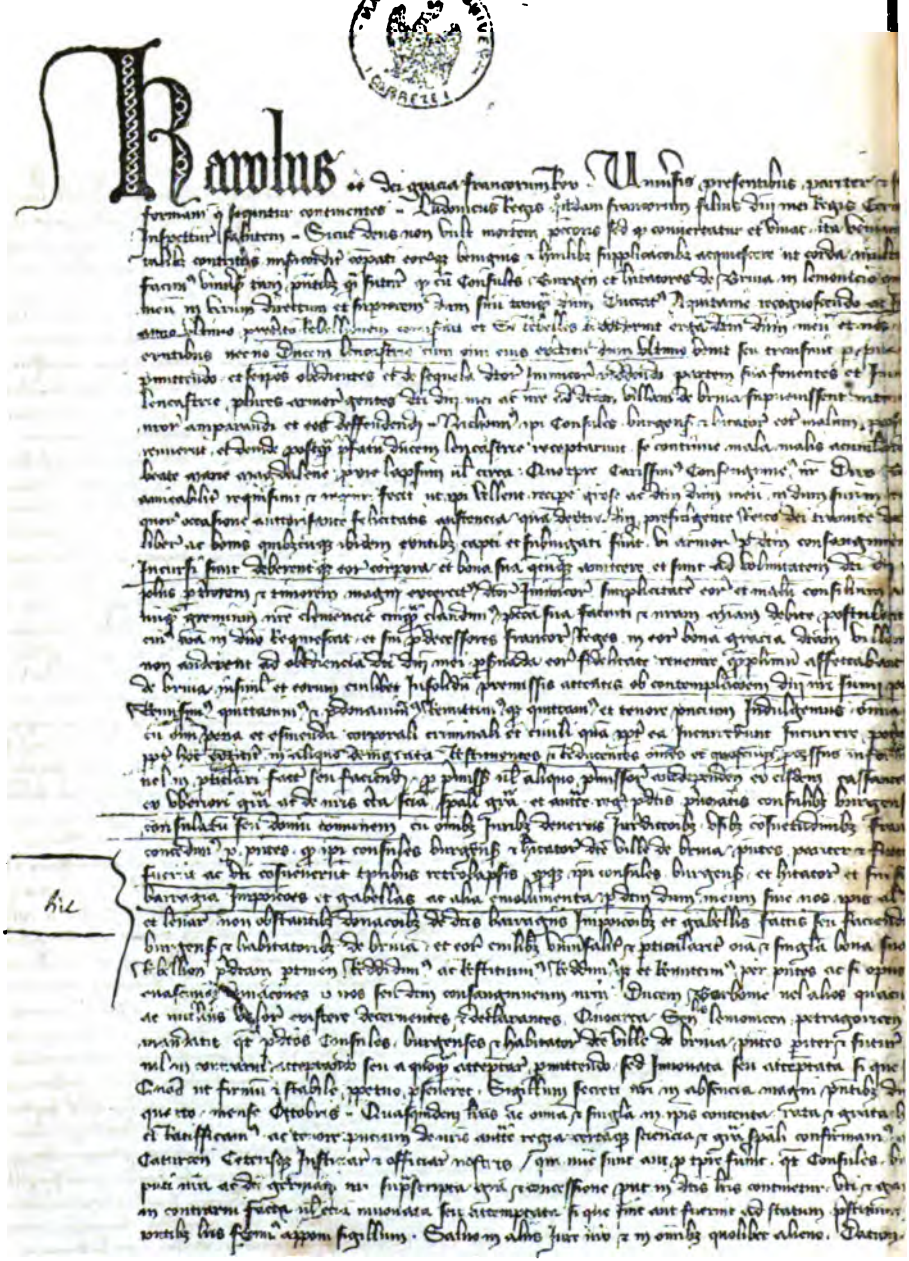

Archives communales de la ville de Brive (Corrèze). — LETTRES DE G

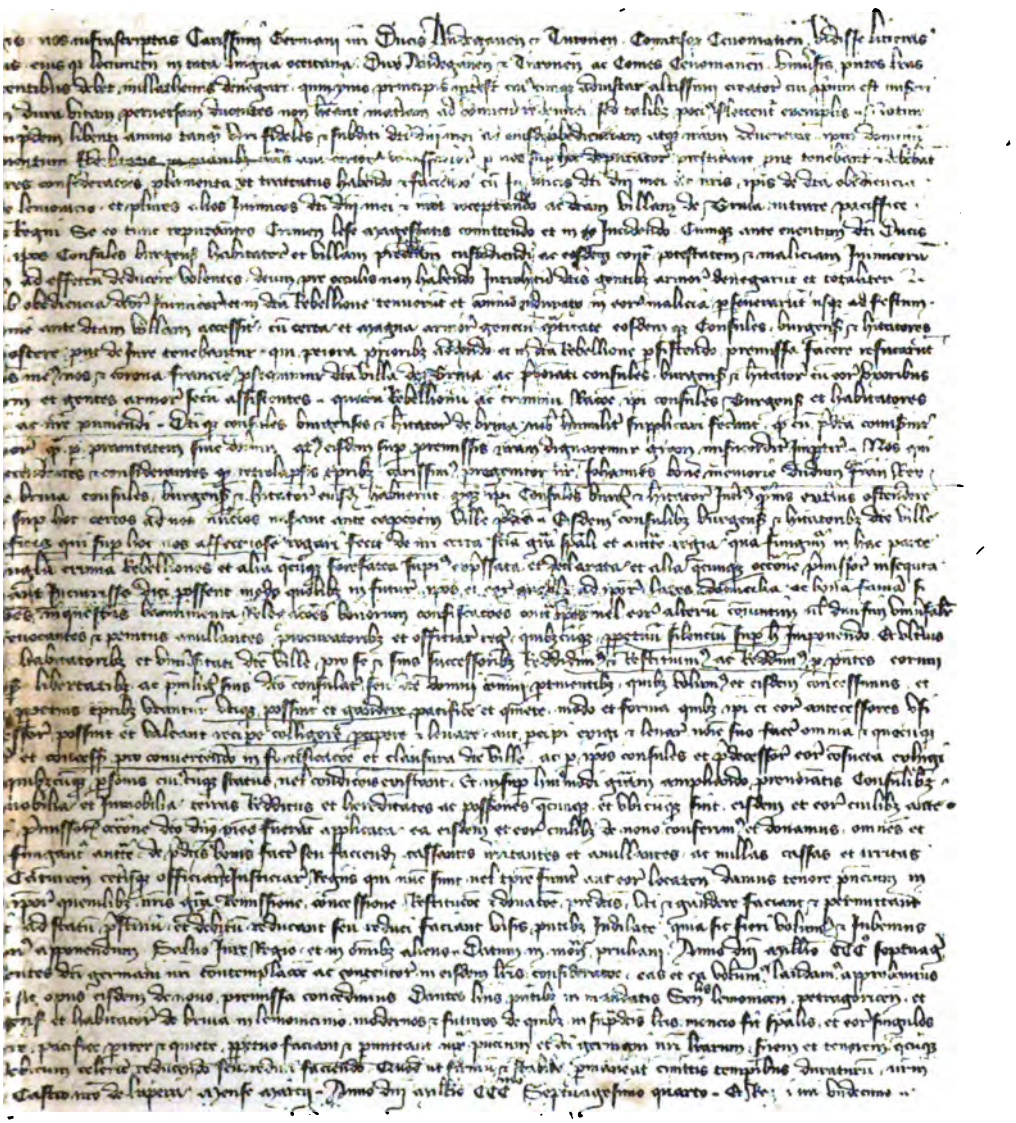

ACE DE CHARLES V (1375). — Fac-simile réduit au 1/4 de la grandeur naturelle.

» pas ainsi l'occasion de retourner à leurs vomisse-
» ments, mais soient plutôt ramenés par de tels
» exemples; faisons savoir à tous présents et à venir
» que : lorsque les consuls, bourgeois et habitants de
» Brive en Limousin qui depuis longtemps se sont sou-
» mis comme vrais et fidèles sujets à la domination de
» mon dit seigneur et à la nôtre; qu'ils ont reconnu
» mon dit seigneur comme leur vrai légitime souverain ;
» Nous, duc d'Aquitaine, nous rappelant ce serment de
» fidélité qu'ils avaient prêté entre nos mains ou celles
» de sûrs commissaires par nous délégués à ces fins,
» serment qu'ils étaient tenus de respecter, et nous sou-
» venant cependant qu'ils commirent l'an dernier
» écoulé une rébellion, qu'ils se rendirent félons envers
» mon dit seigneur et plusieurs de nos confédérés, en
» ayant des conciliabules et concluant des traités avec
» les ennemis de mon dit seigneur et les nôtres, se
» dérobant à notre obéissance tant en recevant le duc
» de Lancastre avec toute son armée lorsqu'il vint
» dernièrement et traversa la province de Limousin

---

materiam ad vomitum redeundi sed talibus potius flectentur exemplis. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quodcum consules, burgenses et habitatores a Briva in Lemovicinio qui jampridem libenti animo tanquam veri fideles et subditi dicti domini mei ad ejusdem obedientiam atque nostram devenerunt ipsum dominum meum in verum directum et superiorem dominum suum tanquam dominum ducatus aquitaniæ recognoscendo ac juramentum fidelitatis in manibus nostris aut certorum commissariorum per nos super hoc deputatorum præstiterant prout tenebantur et debebant anno ultimo præterito rebellionem commiserint et se rebelles reddiderint erga dictum dominum meum et nos plures confederationes et parlamenta et tractatus habendo et faciendo cum inimicis dicti domini mei ac nostris ipsis de dictâ obedientiâ exeuntibus, nec non ducem Lenocastriæ cum omni ejus

» avec plusieurs autres ennemis de mon dit seigneur et
» les nôtres, leur permettant d'entrer tranquillement
» dans la dite ville de Brive, et se plaçant eux-mêmes
» sous l'obéissance des dits ennemis et de leurs alliés,
» favorisant leur parti, se déclarant ainsi eux-mêmes
» ennemis du royaume en commettant le crime de
» lèse-majesté, en excitant à le commettre, lorsqu'a-
» vant l'arrivée facheuse du dit duc de Lancastre plu-
» sieurs compagnies d'armes de mon dit seigneur ou
» des nôtres vinrent vers la dite ville de Brive avec
» l'intention de se constituer les gardiens de la dite
» ville, de ses consuls, bourgeois et habitants, de les
» garantir et de les défendre contre le pouvoir et la
» malice de nos ennemis; bien loin de là, ces mêmes
» consuls, bourgeois et habitants voulant transformer
» en acte leurs mauvais desseins, n'ayant pas Dieu
» présent devant leurs yeux, dénièrent et refusèrent
» complètement l'entrée aux dites compagnies d'armes;
» puis ensuite, après ce refus, accumulant sans s'ar-
» rêter crimes sur crimes se maintinrent en état de

---

exercitû dum ultimo venit seu transivit per Provinciam de lemovicio, et plures alios inimicos dicti domini mei et nostros receptando ac dictam villam de Briva intrare pacifice permittendo, et seipsos obedientes et de sequela dictorum inimicorum reddendo partem suam foventes, et inimicos Regni se ex tunc reputantes crimen læsœ-majestatis committendo, et in eo incidendo, cumque ante eventum dicti ducis Lancastriæ plures armorum gentes dicti domini mei ac nostræ ad dictam villam de Briva supervenissent cum intentione ipsos consules, burgenses et habitatores ac villam prœdictam custodiendi ac eosdem contra potestatem et maliciam inimicorum nostrorum amparandi et eos defendendi, nihilominus ipsi consules, burgenses et habitatores eorum malum propositum ad effectum deducere volentes, Deum præ oculis non habendo, introitum dictis gentibus armorum denegarunt et totaliter renuerunt, et deinde post-

» rébellion sous l'autorité des dits ennemis, et avec un
» esprit rendurci persévérèrent dans leur malice jus-
» qu'après la fête de la bienheureuse Marie-Magdeleine,
» ou environ; dans lequel temps notre très-cher
» parent duc de Bourbon arriva devant la dite ville
» avec une grande quantité de gens d'armes; requit
» amicalement ces mêmes consuls, bourgeois et habi-
» tants et les fit requérir de vouloir bien le recevoir
» grâcieusement, et reconnaître pour souverain mon
» dit seigneur ainsi qu'ils y étaient tenus de droit.
» Ceux-ci ajoutant de nouvelles fautes aux premières
» et persistant dans leur dite rébellion refusèrent de
» faire ce qui leur était demandé pour leur bonheur,
» lorsque par l'assistance et les voies secrètes de Dieu
» qui accompagnent d'une façon éclatante mon dit sei-
» gneur, nous, et la Couronne de France, la ville de
» Brive,, les consuls ci-dessus désignés ainsi que les
» bourgeois et habitants avec leurs femmes, leurs
» enfants et tous leurs biens y existant, furent pris et
» subjugués par la force des armes par notre dit parent

---

quam præfatum ducem Lancastriæ receptarunt se continue mala malis accumulando sub obedientiâ dictorum inimicorum in dictâ rebellione tenuerunt, et animo indurato in eorum maliciâ perseveraverunt usque ad fastum beatæ Mariæ-Magdalenæ proxime lapsum vel circa, quo tempore carissimus consanguineus noster dux Borboniæ ante dictam villam accessit cum certâ et magnâ armorum gentium quantitate, eosdemque consules, burgenses et habitatores amicabiliter requisivit, et requiri fecit, ut ipsi vellent recipere gratiose, et dictum dominum meum in dominum suum recognoscere, prout a jure tenebantur, qui peccata prioribus addendo, et in dictâ rebellione persistendo præmissa facere refutarunt quorum occasione authorizante fœlicitatis assistentia quam dextera domini prœfulgente recto Dei tramite dictus dominus meus, nos et corona Franciæ prosequimur dicta villa de Briva et prœnominati consules,

» et les hommes d'armes qui l'assistaient. En raison
» de ces rébellions et crimes dont ces consuls, bourgeois
» et habitants sont devenus coupables, ils devraient
» perdre leurs corps et leurs biens et sont à la merci de
» notre dit Seigneur et à la nôtre, pour être punis. Les
» dits consuls, bourgeois et habitants de Brive nous ont
» fait humblement représenter qu'ils ont commis les
» dits crimes plutôt par terreur et crainte de la grande
» armée des dits ennemis, par faiblesse d'esprit et
» mauvais conseils de quelques-uns que par méchan-
» ceté et trahison. Pour les motifs ci-dessus énoncés,
» nous avons jugé bon de leur accorder miséricordieu-
» sement notre grâce, nous qui jamais ne fermons les
» trésors de notre clémence à celui qui confesse ses
» fautes, demandant en échange notre miséricorde.
» Nous souvenant et considérant que depuis des temps
» déjà reculés notre très-cher père Jean, de bonne
» mémoire, roi des Français (que son âme repose dans
» le Seigneur) et ses prédécesseurs rois des Français,
» eurent en bonne estime la dite ville de Brive, ses

---

burgenses et habitatores cum eorum uxoribus, liberis ac bonis quibuscumque ibidem existentibus capti et subjugati fuerunt vi armorum per dictum consanguineum nostrum, et gentes armorum secum assistentes. Quarum rebellionum et criminum ratione ipsi consules, burgenses et habitatores incursi sunt, deberentque eorum corpora et bona sua quæcumque amittere, et sunt ad voluntatem dicti domini mei et nostræ puniendi, dictique consules, burgenses et habitatores de Briva nobis humiliter supplicari fecerunt, quod cum prædicta commiserint plus per terrorem et timorem magni exercitus dictorum inimicorum, simplicitatem eorum, et malum consilium aliquorum, quam per pravitatem seu dolum, quatenus eisdem super præmissis nostram dignaremus gratiam misericorditer impertire, Nos qui nunquam gremium clementiæ nostræ cuiquam claudimus peccata sua fatenti, et nostram misericordiam debite postulanti,

» consuls, bourgeois et habitants, et que plusieurs de
» ces consuls, bourgeois et habitants eux-mêmes tant
» de l'intérieur que de l'extérieur n'osaient pas montrer
» leur fidélité et revenir à l'obéissance de mon dit sei-
» gneur, bien que plusieurs fois ils l'aient tenté et nous
» aient envoyé certains messagers avant la prise de la
» dite ville ; à ces mêmes consuls, bourgeois et habitants
» de la dite ville de Brive tous ensemble et à chacun
» d'eux en particulier, par égard pour le Souverain-
» Pontife (1) qui nous a fait prier affectueusement à ce
» sujet, de nos science certaine, grâce spéciale et
» autorité du Roi dont nous sommes investi en ce pays,
» nous avons fait remise tenu quitte et pardonné, nous

(1) Grégoire XI (Pierre Roger) neveu de Clément VI. Tous deux étaient nés au château de Maumont près de Tulle. Grégoire XI fut élu pape en 1370 et mourut à Rome en 1378. Ce fut également à sa prière que céda le prince de Galles en faisant grâce de la vie à l'Évêque de Limoges, son ami, dont la félonie n'eut même pas un sentiment de patriotisme pour excuse. Des femmes, des enfants, des vieillards payèrent pour le traître. — E. T.

---

attendentes et considerantes quod retro lapsis temporibus carissimus progenitor noster Joannes bonæ memoriæ dictorum Francorum Rex, cujus anima in domino requiescat, et sui predecessores Reges in eorum bonâ gratiâ dictam villam de Briva consules, burgenses et habitatores ejusdem habuerint, quodque ipsi consules, burgenses et habitatores interius quamvis exterius ostendere non auderent ad obedientiam dicti domini mei perseverante eorum fidelitate revenire quam plurimum affectabant, et super hoc certos ad nos nuntios miserant ante captionem villæ prædictæ, eisdem consulibus, burgensibus et habitatoribus dictæ villæ de Briva insimul et eorum cuilibet in solidum præmissis abtentis ob contemplationem domini nostri Summi Pontificis qui super hoc nos affectuose rogari fecit, de nostris certâ scientiâ, gratia speciali et autoritate Regis quâ fungimur in hâc parte, remissimus, quitavimus et pardonavimus remit-

» remettons, acquittons, et par la teneur des présentes
» accordons indulgence pour tous crimes en général et
» chacun d'eux en particulier, rébellions et toutes autres
» choses énoncées et déclarées plus haut ou étant la
» conséquence et la suite des premiers, avec toute peine
» et amende corporelle criminelle et civile, qu'à ces
» causes ils encourent, pourraient encourir ou pour-
» raient être dits avoir encouru dans l'avenir de quel-
» que manière que ce soit, pour eux-mêmes, dans leurs
» foyers, leurs domiciles, ou leur bonne renommée si
» à ce sujet elle se trouvait attaquée quelque part. Res-
» tituant et annulant ensemble et en particulier tous
» procès, informations, enquêtes, bannissements, con-
» fiscations de biens faits ou prononcés soit contre eux
» en général et conjointement, ou chacun d'eux en par-
» ticulier, ou à exécuter vis-à-vis des sus-dits ou quel-
» qu'un des sus-dits; cassant, révoquant complétement
» tout ce qui peut en dériver; imposant un perpétuel
» silence sur ces sujets aux procureurs et à tous autres
» officiers royaux; et en outre, par abondance de grâce,

---

timusque, quitamus et tenore presentium indulgemus omnia ,et singula crimina, rebelliones et alia quæcumque forfacta superius expressata et declarata, et alia quæcumque occasione premissorum insecuta cum omni pænâ et emendâ corporali, civili et criminali quod propter ea incurrerunt, incurrere potuerunt aut incurrisse dici possent modo quolibet in futurum, ipsos et eorum quamlibet ad ipsorum lares, domicilia ac bonam famam si propter hoc exstiterit in aliquo denigrata restituentes et reducentes omnes et quoscumque processus, informationes, inquestas, fornamenta, relegationes, bonorum confiscationes contra ipsos vel eorum alterum conjunctim vel divisim universaliter vel in particulari factas seu faciendas pro præmissis vel aliquo præmissorum aut dependentium ex eisdem, cassantes, revocantes et penitus annullantes, procuratoribus et officiariis regiis quibuscumque perpetuum silentium super

» et de nos science certaine, grâce spéciale et autorité
» royale : aux sus-dits et sus-nommés consuls, bour-
» geois et habitants, et la dite ville toute entière pour
» soi et pour ses successeurs, nous avons rendu et res-
» titué, nous rendons par les présentes leur consulat
» ou maison commune avec tous les droits enlevés,
» juridictions, usages, coutumes, franchises, libertés ou
» privilèges appartenant soit au dit consulat, soit à la
» dite maison commune ; voulons que ces consuls, bour-
» geois et habitants de la dite ville de Brive, tant pré-
» sents que futurs, usent à perpétuité de ce que nous
» concédons et octroyons par les présentes, et qu'ils
» puissent en user pour leur prospérité pacifiquement
» et tranquillement suivant le mode et la forme
» qu'eux-mêmes et leurs prédécesseurs en usèrent et
» eurent coutume d'en user dans les temps passés ; et
» que ces mêmes consuls, bourgeois et habitants et
» leurs successeurs puissent et soient à même de recou-
» vrer acquérir, percevoir et lever en leur nom géné-

---

hoc imponendo et ulterius ex uberiori gratiâ, ac de nostris certâ scientiâ, speciali gratiâ et autoritate Regia prædictis, prænominatis consulibus, burgensibus et habitatoribus et universitati dicte villæ pro se et suis successoribus reddidimus et restituimus ac reddimus per præsentes eorum consulatum seu domum communem cum omnibus juribus..... juridictionibus, usibus consuetudinibus, franchisiis, libertatibus, ac privilegiis suis dicto consulatui seu dictæ domui communi pertinentibus quibus volumus et eisdem concessimus, et concedimus per præsentes quod ipsi consules, burgenses et habitatores dictæ villæ de Briva præsentes pariter et futuri perpetuis temporibus utantur, utique possint et gaudere pacificé et quieté modo et formâ qui-

» ralement et en particulier tous impositions, gabelles
» ou autres impôts ordonnés soit par mon dit sei-
» gneur, soit par nous-même, et concédés pour être
» convertis en fortifications ou clôtures de la dite ville ;
» et ceci devant être perçu et levé par les dits consuls,
» bourgeois et habitants de Brive ainsi que leurs pré-
» décesseurs en ont eu coutume et nonobstant toutes
» donations touchant les dites impositions et gabelles,
» faites ou qui pourraient être faites à quelque per-
» sonne de tel état ou condition que ce soit ; et pour
» compléter notre grâce, en plus de ceci, nous avons
» rendu et restitué, nous rendons et remettons par ces
» présentes aux sus-nommés consuls, bourgeois et habi-
» tants de Brive, à tous en général et chacun d'eux en
» particulier tous leurs biens et chacun de leurs biens
» mobiliers ou immobiliers, terres, revenus et héri-
» tages ou possessions quelconques, où qu'ils se trou-
» vent, et à tel qu'ils appartenaient avant la rébellion :
» et s'il en est besoin par suite des dites causes, ceux
» de ces biens qui auraient été confisqués au profit de

---

bus ipsi et eorum antecessores usi fuerunt ac uti consueverunt temporibus retro lapsis quodque ipsi consules, burgenses et habitatores et sui successores possint et valeant recipere, colligere, percipere et levare aut percipi, exigi et levari nomine suo facere omnia et quœcumque barragia, impositiones et gabellas ac alia emolumenta per dictum dominum meum sive nos ipsis alias data et concessa pro convertendo in fortificatione et clauturâ dictæ villæ ac per ipsos consules, burgenses et habitatores de Briva et prædecessores eorum consueta colligi et levari nonobstantibus donationibus de dictis barragiis, impositionibus, et gabellis factis seu faciendis quibuscumque personis cujuscumque status vel conditionis existant : Et insuper hujusmodi gratiam

» notre dit seigneur soit par nous-même, soit par notre
» dit parent le duc de Bourbon, soit par tout autre
» dont l'autorité se serait exercée sur les dits biens,
» nous conférons de nouveau et redonnons toutes et
» chacune de ces confiscations à tous ceux et à celui
» auxquels ils avaient appartenu, cassant, effaçant et
» annulant, déclarant et ordonnant nul, cassé, effacé et
» de nulle valeur tout ce qui a été fait ou pourrait être
» fait en cette matière. C'est pourquoi, aux Sénéchaux
» du Limousin, du Périgord et du Quercy qui y sont
» actuellement, ou à ceux qui les remplaceraient plus
» tard, nous donnons par la teneur des présentes dans
» ces édits comment ils doivent se conduire et per-
» mettre aux sus-dits consuls, bourgeois et habitants de
» la dite ville de Brive présents ou futurs, et à chacun
» d'entre eux, d'user de nos grâce, rémission, conces-
» sion, restitution et donation sus-énoncées, et en pros-
» pérer; sans rien attenter ou permettre qu'on attente
» en quoi que ce soit de contraire; et si une chose était
» innovée ou attentée, sur la vue des présentes, qu'ils

---

ampliando prenominatis consulibus, burgensibus et habitatoribus de Briva et eorum cuilibet universaliter et particulariter omnia et singula bona sua mobilia et immobilia, terras, redditus et hereditates ac possessiones quæcumque et ubicumque sint eisdem et eorum cuilibet ante rebellionem predictam pertinentes reddidimus ac restituimus, redidimus ac remittimus per præsentes, ac si opus sit præmissorum occasione dicto domino meo fuerant applicata, ea eisdem et eorum cuilibet de novo conferimus et donamus omnes et quascumque donationes per nos seu dictum consanguineum nostrum ducem Borboniæ vel alios quâcumque fungantur autoritate de predictis bonis factas seu faciendas, cassantes, irritantes et annullantes, ac nullas, cassas et irritas ac nullius valoris existere decernentes et declarantes : Quocirca seneschallis Lemovicensi, Petragovicensi et Caturcensi cæterisque officiariis, et justiciariis

» remettent ou fassent remettre le tout en l'état pri-
» mitif et qui doit être; car ainsi nous voulons et
» ordonnons qu'il soit fait, en foi et stabilité perpétuelle
» de quoi — le droit royal qui reste en dehors de toutes
» choses étant réservé — nous ordonnons d'apposer le
» sceau de notre secrétaire sur les présentes, en l'ab-
» sence du grand sceau. Donné au monastère de
» Pruilly (1) l'an du Seigneur mil trois cent soixante-
» quatorze, mois d'octobre. NOUS LOUONS ET APPROU-
» VONS ET RATIFIONS LES DITES LETTRES, AINSI QUE TOUTES
» CHOSES CONTENUES EN ICELLES, ET CHAQUE CHOSE CON-
» TENUE DÈCIDÉE ET ACCORDÉE QU'ELLES COMPORTENT; ET

(1) Pruilly ou Pruilli, actuellement Preuilly, dans l'Indre-et-Loire. C'était une importante abbaye de l'ordre de Saint-Benoit, fondée au XIe siècle, et actuellement l'objet de restaurations dirigées par M. de Baudot notre collégue. A moins, cependant, qu'il ne s'agisse ici — chose fort improbable — d'une autre abbaye du même nom, mais de l'ordre de Citeaux, et dans le diocèse de Sens; actuellement Preuilly en Seine-et-Marne, à peu de distance de Provins. — E. T.

regiis qni nunc sunt vel pro tempore fuerint aut eorum locatenentibus damus tenore presentium in mandatis quatenus predictos consules, burgenses et habitatores dictæ villæ de Briva presentes pariter et futuros et ipsorum quamlibet nostris gratiâ, remissione, concessione, restitutione et donatione predictis uti et gaudere faciant et permittant nihil in contrarium attemptando, seu a quoquam attemptare permittendo, sed innovata seu attemptata si quæ sint ad statum pristinum et debitum reducant seu reduci faciant, visis presentibus, diligenter; quia sic fieri volumus et jubemus, quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret sigillum secreti nostri, in absentiâ magni, præsentibus duximus apponendum, salvo jure Regio et in omnibus alieno. Datum in monasterio Pruliani anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo quarto mense octobris. Quas quidem litteras ac omnia et singula in ipsis contenta, rata et grata

» PAR ÉGARD POUR NOTRE FRÈRE, ET EN CONSIDÉRATION
» DES MOTIFS ÉNONCÉS DANS CES LETTRES : PAR LA TENEUR
» DES PRÉSENTES, DE NOS AUTORITÉ ROYALE, SCIENCE CER-
» TAINE ET GRACE SPÉCIALE, NOUS CONFIRMONS, ET SI
» BESOIN EST NOUS CONCÉDONS A NOUVEAU CE QUI A DÉJA
» ÉTÉ ÉNONCÉ ; ORDONNANT PAR CE PRÉSENT ÉDIT A NOS
» SÉNÉCHAUX DU LIMOUSIN, DU PÉRIGORD ET DU QUERCY,
» ET A TOUS NOS AUTRES GENS DE JUSTICE ET OFFICIERS
» MAINTENANT EN FONCTION OU QUI POURRAIENT Y DEVENIR,
» DE QUELLE FAÇON LES CONSULS, BOURGEOIS ET HABITANTS
» DE BRIVE EN LIMOUSIN TANT PRÉSENTS QUE FUTURS,
» TOUS EN GÉNÉRAL ET CHACUN D'EUX EN PARTICULIER,
» DONT IL EST FAIT MENTION DANS LES LETTRES SPÉCIALES
» SUS-ÉNONCÉES, POURRONT USER ET PROFITER PACIFIQUE-
» MENT ET TRANQUILLEMENT, A PERPÉTUITÉ, DE TOUTES
» GRACE ET CONCESSION AINSI QU'ELLES SONT CONTENUES
» DANS LES LETTRES CI-DESSUS ÉCRITES DE NOTRE DIT
» FRÈRE ET DANS LES NOTRES PRÉSENTES. ET EN OUTRE,
» SI QUELQUE CHOSE AVAIT ÉTÉ FAIT OU INNOVÉ OU ATTENTÉ
» CONTRE L'ENCHAINEMENT ET LA TENEUR DES PRÉSENTES

---

habentes dicti germani nostri contemplatione, ac contentorum in eisdem litteris consideratione, eas et ea volumus, laudamus, approbamus et ratificamus, ac tenore presentium de nostris autoritate regiâ, certâque scientiâ et gratiâ speciali confirmamus, ac si sit opus eisdem de novo premissa concedimus; dantes his presentibus in mandatis senechallis Lemovicensi, Petragovicensi et Caturcensi cæterisque justiciariis et officiariis nostris qui nunc sunt aut pro tempore fuerint quatenus consules, burgenses et habitatores de Briva in Lemovicinio modernos et futuros de quibus in supradictis litteris mentio fuit specialis et eorum singulos presenti nostrâ ac dicti germani nostri suprascriptâ gratiâ et concessione prout in dictis literis continetur uti et gaudere pacifice pariter et quiete perpetuo faciant et permittant juxta nostrarum presentium et dicti germani nostri litterarum seriem et tenorem quæcumque in con-

» ET DE CELLES DE NOTRE DIT FRÈRE, NOUS VOULONS QUE
» NOS DITS OFFICIERS FASSENT ET ORDONNENT AINSI QU'IL
» A ÉTÉ DIT, EN REMETTANT ET FAISANT REMETTRE IMMÉ-
» DIATEMENT EN L'ÉTAT PRIMITIF ET QUI EST DU. ET POUR
» QUE CECI SOIT GARANTI ET DEMEURE STABLE A PERPÉ-
» TUITÉ, ET SOIT RESPECTÉ DANS TOUS LES TEMPS, NOUS
» AVONS FAIT APPOSER NOTRE SCEAU SUR LES PRÉSENTES
» LETTRES, RÉSERVANT D'AILLEURS NOTRE DROIT QUI
» RESTE EN DEHORS EN TOUTES CHOSES QUE CE SOIT. DONNÉ
» EN NOTRE CHATEAU DU LOUVRE, CE MOIS DE MARS DE
» L'AN DU SEIGNEUR MIL TROIS CENT SEPTANTE QUATRE (1)
» ET DE NOTRE RÈGNE LE ONZIÈME. »

(1) Comment Charles V aurait-il pu ratifier en mars 1374 des lettres de grâce octroyées par son frère en octobre de la même année! Le scribe du Louvre eut une distraction, en écrivant cette date, et c'est 1375 qu'il faut lire ici, au lieu de 1374. — E. T.

trarium facta vel etiam innovata seu attentata si quæ sint aut fuerint ad statum pristinum et debitum celeriter reducendo seu reduci faciendo, quod ut firmum et stabile perpetuo permaneat cunctis temporibus duraturum nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum, salvo in aliis jure nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum in castro nostro de Lupara, mense martii anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo quarto et regni nostri undecimo.

Sic signatum per Regem in suis requisitis: G. FEVRE

DEMONCETTE.

(Cette dernière phrase n'existe plus sur l'original. Elle a disparu avec le sceau et les signatures.)

Dans la liasse « A — A — 2, n° 2 » de l'inventaire des Archives communales, dressé en 1867 par M. Blanc, il existe, Messieurs, une copie relativement récente du document dont vous venez d'entendre la traduction. L'original est sur parchemin, et en caractères gothiques très-beaux. Malheureusement le sceau a disparu, ainsi que le morceau de parchemin auquel il adhérait et qui était revêtu, sans doute, des signatures royale et autres.

Pareille lacune est éminemment regrettable. A quelle époque remonte cette profanation ? La *copie* porte dans le bas la mention suivante : » *Ainsi signé par le Roi, dans ses réquisi-* » *tions.... G. Févre Demoncette.* »

Puis, au-dessous, seconde note plus récente encore probablement : « *Cette signature a* » *été enlevée.* »

Il est inutile, Messieurs, d'insister près de vous sur l'importance de la Charte de 1375, pour une Société savante Corrézienne.

Cette notice sur l'une des pages les plus curieuses du passé de Brive serait incomplète si nous ne donnions ici une analyse du chapitre XII de l'ouvrage publié dans cette ville en 1810 par l'abbé Leymonerie (1). Ce chapitre a pour titre :

---

(1) *Histoire de Brive-la-Gaillarde et de ses environs, recueillie successivement par quatre citoyens.*

Ces quatre citoyens furent : 1° l'abbé d'Espagnac, dont le

« *Brive occupé par les Anglais et repris de* » *force par le duc de Bourbon.* »

En voici la substance :

En juin 1374 le duc de Lancastre revint en Limousin et s'empara de Limoges qu'il châtia cruellement. Le duc d'Anjou arrivé trop tard pour sauver cette ville chercha à se jeter dans Brive dont les habitants, effrayés par le sort de Limoges, refusèrent d'ouvrir les portes qu'ils livrèrent ensuite au général Anglais, accourant à son tour derrière le duc d'Anjou. Lancastre fit son entrée par la rue Barbecane ; puis au bout de quelques jours se retira en Guyenne. Ce fut alors que survint le duc de Bourbon résolu à tirer vengeance de la conduite des habitants de Brive. Il ordonna l'assaut de la malheureuse cité ; Jean Maistre, l'un des consuls, qui commandait la milice bourgeoise, fut tué pendant l'attaque. Le pillage, les massacres suivirent la victoire des troupes royales; celui qui avait donné conseil d'ouvrir la porte Barbecane aux Anglais fut décapité à l'endroit même, après quoi l'on mûra la porte.

Enfin tous les biens, même des particuliers, furent confisqués au profit du roi tandis que les troupes s'installèrent chez l'habitant « y » vivant à discrétion. »

---

manuscrit en duplicata déposé à l'Hôtel-de-Ville de Brive a disparu ; 2° MM. Serre, père et fils et l'abbé Leymonerie leur continuateur. — E. T.

En vain le duc d'Anjou, partant pour le Languedoc, ordonna-t-il de surseoir aux exécutions et condamnations prononcées, le seigneur de Talleyrand, qu'il avait établi comme son lieutenant pour commander dans la ville, continua à autoriser tous les excès de la soldatesque, profitant de l'occasion pour faire ses propres affaires, et péchant lui-même, plus que tout autre, en eau trouble.

La fin de ce chapitre XII n'est plus que le résumé des lettres de grâce dont nous venons de donner lecture.

La fidélité avec laquelle l'*Histoire de Brive* (1) reproduit les faits qu'il nous est encore possible de contrôler sur les documents originaux, donne une grande probabilité d'authenticité à ceux pour lesquels tout moyen d'investigation nous est actuellement refusé, vu la disparition de la majeure partie des archives communales de la capitale du Bas-Limousin.

Le catalogue des principales chartes sur lesquelles s'appuyèrent l'abbé d'Espagnac et ses continuateurs sera l'objet d'une prochaine communication.

EDOUARD TAILLEBOIS.
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

---

(1) Cette *Histoire de Brive* absolument épuisée et devenue fort rare est rééditée en ce moment par M. Marcel Roche, imprimeur de la Société, d'après le conseil de ses membres les plus autorisés. Nous ne saurions trop engager nos collègues à souscrire pour cet ouvrage. — E. T.

PIED DE CROIX

OU

DE RELIQUAIRE

EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ

XIIIe SIÈCLE

Église d'AUBAZINE (Corrèze)

Les cathédrales, les abbayes et souvent même les plus modestes églises possédaient autrefois des chefs-d'œuvre de toute nature, dont un petit nombre seulement sont parvenus jusqu'à nous.

Le vandalisme, disons-le même, le goût détestable du XVIIIe siècle ont presque tout anéanti et les quelques objets qui ont échappé à cette double cause de destruction sont aujourd'hui pour nous du plus grand intérêt.

Tels sont ceux que possède encore l'église d'Aubazine.

Nous nous proposons de les décrire successivement.

Le support en cuivre doré et émaillé, dont nous offrons une gravure aux membres de la Société, constitue une des richesses de cette célèbre église qui a été construite en 1142 par les religieux de l'ordre de Cîteaux.

D'une hauteur totale de trente-un centi-

mètres, il devait servir à une croix ou à un reliquaire. Sa forme est celle d'un cône tronqué, légèrement aplati et terminé, dans sa partie supérieure, par un magnifique nœud ressemblant à un fruit.

Ce cône, ayant à sa base dix-sept centimètres de diamètre, repose sur trois pieds ; il est divisé en sections égales par trois de ces animaux effrayants et bizarres dont il est si souvent question dans les ouvrages liturgiques.

Ces animaux, en cuivre doré et ciselé, se rapprochent du caméléon. Leur tête est grotesque, monstrueuse, armée de longues cornes; l'échine est figurée par des gouttelettes d'émail bleu turquoise, les yeux sont recouverts d'un émail plus foncé et leur queue longuement enroulée en volute est terminée par une tête de serpent.

L'intervalle laissé libre entre ces animaux est décoré, dans la partie inférieure, de rinceaux, reservés en taille d'épargne, se détachant par l'éclat de la dorure sur un fond d'émail de couleur bleu-lapis; ces rinceaux s'étendent autour de trois cercles, de dimensions différentes, qui étaient recouverts d'une rosace en relief à six pétales, et dont il ne reste seulement qu'un seul spécimen bien complet.

La partie du métal qui n'a pas reçu d'émail est ornée d'un guillochage gravé légèrement en creux et du plus bel effet.

Église d'AUBAZINE (Corrèze)

PIED DE CROIX OU DE RELIQUAIRE

EN CUIVRE DORÉ ET ÉMAILLÉ

(XIIIe siècle)

Le fruit qui surmonte le cône ressemble à une grenade enrichie de huit côtes nervées et séparées entre elles par un égal nombre de sillons richement gravés. Il prend naissance au-dessus de la queue des animaux et à son extrémité s'épanouit une double rangée de feuilles, d'où surgit une douille, destinée à recevoir l'objet auquel ce support était affecté.

Ce pied de croix ou de reliquaire est aujourd'hui en bien mauvais état. Pour lui donner plus de solidité l'on avait eu l'idée malheureuse de l'emprisonner dans une armature en fer grossier, et l'ouvrier maladroit chargé de ce travail n'avait pas craint de briser l'émail en certains endroits et de le dépouiller de ces rosaces en relief, dont nous avons parlé.

M. le curé d'Aubazine, qui, avec une intelligence que nous sommes heureux de signaler, apporte tous ses soins à la conservation des objets de son église, l'a heureusement dépouillé de cette enveloppe grossière et remis autant que possible dans son état primitif.

Aussi, aujourd'hui, il nous est encore facile de voir que ce fragment était d'une charmante couleur et d'une exécution très-soignée. En nous donnant une idée de l'habileté des ouvriers qui illustrèrent Limoges au XIIIe siècle, il nous fait vivement regretter que la pièce ne soit pas complète ; elle devait être magnifique, surtout si nous la comparons avec un monument ana-

logue que l'on remarque dans la paroisse de Billanges, voisine de l'ancienne abbaye de Grandmont (Hte-Vienne) et avec lequel elle offre une grande similitude. Ce monument, si admirablement gravé dans le treizième volume des *Annales archéologiques* de Didron, sert de support à la statue de Saint-Étienne de Muret, offrant à la vénération publique le reliquaire donné à Grandmont par Amaury, roi de Jérusalem.

Même forme dans la composition, même grâce dans les enroulements d'or qui s'épanouissent sur le fond émaillé en bleu; les animaux seuls ont l'aspect un peu différent et le fruit également à cotes est encore plus richement orné.

Ernest RUPIN.

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION

DU XIIe SIÈCLE

JADIS CONSERVÉE A SAINT-AUGUSTIN-LEZ-LIMOGES

On voyait au siècle dernier dans le cloître de l'abbaye de Saint-Augustin, à la porte de Limoges, une inscription dont l'abbé Legros nous a conservé une copie très-défectueuse.

Voici le texte de cette inscription, telle que l'abbé Texier l'a trouvé dans les manuscrits de Legros, au Grand-Séminaire de Limoges, et tel qu'il l'a imprimé dans son *Recueil des inscriptions du Limousin :*

SPIRITVS ALBOINI COMMENDETVR CHRISTE
CVM VENIES IVDEX HVMI CADENTI SIBI SPTE CHRISTE
NEQVE RESPONSVM REFERAT TE IVDICE TRISTE
SEDIS LEMOVICE FVIT ARCHIDIACONVS ISTE
PRIDIE NONAS AVGVSTI OBIIT ALBOINVS ANIMA EIVS
REQVIESCAT IN PACE AMEN.

L'abbé Texier a fait suivre ce texte du court commentaire que voici :

« A l'entrée du cloître de Saint-Augustin, sous une petite statue de la Sainte-Vierge

engagée dans le mur, une petite pierre blanche portait ces mots écrits en lettres enlacées et liées. Nous pensons qu'elle marquait la sépulture de Pierre Alboin, mort en 1097. Au vu des caractères l'abbé Legros la datait du xe ou du xie siècle. »

Ces quelques lignes contiennent deux grosses erreurs, qu'il serait peut-être inutile de relever si la réputation méritée dont jouissent les travaux de l'abbé Texier, ne risquait de faire accepter comme vérités démontrées des assertions inexactes qui ont pu lui échapper dans un moment d'inadvertance. C'est en effet ce qui est arrivé pour cette inscription même. La fausse attribution qu'elle a suggérée à l'abbé Texier, a été reproduite sous sa garantie dans le *Dictionnaire d'Epigraphie chrétienne* de la collection Migne, et je ne serais pas surpris qu'elle ait passé de là dans d'autres ouvrages encore. Or, on va le voir, il y a double erreur : Cette épitaphe n'est pas du xe ou du xie siècle, comme l'a cru l'abbé Legros ; le personnage auquel elle s'applique ne se nommait pas Pierre Alboin.

Quand cette inscription me tomba sous les yeux pour la première fois, je ne savais quel était le Pierre Alboin nommé par l'abbé Texier, j'ignorais d'après quels documents l'auteur du commentaire le faisait mourir en 1097 ; toutefois je fus mis en méfiance dès l'abord par la facture

des vers dont la forme ne saurait convenir, comme le croyait l'abbé Legros, au xe ni au xie siècle, mais dénote plutôt la fin du xiie siècle ou même le xiiie.

L'abbé Texier a négligé de dire où il avait pris les preuves de son attribution, et j'ai eu quelque peine à le découvrir. Je crois cependant y être arrivé et avoir trouvé en même temps les moyens d'identifier le personnage en question.

C'est dans la chronique de Geoffroi de Vigeois que notre savant compatriote a trouvé le nom de Pierre Alboin.

Ce personnage était un moine d'Uzerche dont il est plusieurs fois question dans la chronique de Vigeois, et dont Labbe, le premier éditeur de cette chronique, a fait un abbé d'Uzerche (1). Mais cette qualification est erronée. Elle provient d'une mauvaise interprétation d'une phrase assez peu claire dans laquelle le chroniqueur nomme côte à côte Pierre Alboin et Pierre Béchade, lequel fut abbé d'Uzerche de 1108 à 1113. C'est encore le manque de clarté de la chronique de Geoffroi de Vigeois qui a conduit l'abbé Texier à placer la mort d'Alboin en 1097. En réalité ce moine mourut dix ou quinze ans plus tard, car Geoffroi nous apprend qu'il mourut à l'époque ou Pierre Béchade gouver-

(1) Labbe. *Nova Bibl. mss. libr.*, t. II, à la table.

nait l'abbaye d'Uzerche c'est-à-dire au plus tôt après l'an 1108 (1).

Les deux erreurs relatives à Pierre Alboin que je viens de relever, sont faciles à expliquer. Le texte de Geoffroi de Vigeois est si souvent corrompu ou obscur, qu'elles n'ont rien d'extraordinaire. Ce qui se comprend moins, c'est que l'abbé Texier ait pu croire que le personnage nommé Alboin et enterré à Saint-Augustin-lez-Limoges fût le même que Pierre Alboin, le moine d'Uzerche. Car Geoffroi de Vigeois dit très-positivement que le moine Pierre Alboin fut enterré à Uzerche même « *infra monasterium suum non procul ab* » *altari sanctæ Mariæ* » (2). Ceci est absolument concluant. Or voici une seconde preuve aussi irréfragable que la première. Alboin, le moine d'Uzerche, mourut, d'après Geoffroi de Vigeois, le 7 des ides de septembre, or le personnage enterré à Saint-Augustin-lez-Limoges

---

(1) Je ne puis garantir complétement ces dates. Le chapitre XXXV de la Chronique de Geoffroi de Vigeois d'où je les tire est tellement obscur et confus qu'il faudrait pour être sûr de le bien interpréter, en contrôler chaque ligne à l'aide de chartes contemporaines.

(2) Labbe. *Nova Bibl. Mss*, t. II, p. 298. On pourrait être tenté d'appliquer cette phrase à Pierre Béchade, mais on sait par d'autres documents que cet abbé quitta Uzerche en 1113 pour se retirer à Saint-Angel où sans doute il mourut (*Gall. Christ.*, t. II, col. 589).

mourut la veille des nones d'août. Il est donc impossible de les confondre.

Il me reste à dire maintenant quel est ce personnage que l'abbé Texier à méconnu. C'est, comme je l'ai laissé entrevoir plus haut, la chronique même de Geoffroi de Vigeois qui va nous l'apprendre.

Le 4e vers de l'épitaphe nous fait savoir que le défunt était archidiacre de Limoges. De plus la facture des vers semble indiquer la fin du XIIe siècle.

Or l'on sait par Geoffroi de Vigeois qu'il y eut au XIIe siècle un archidiacre de Limoges du nom d'Alboin (1). Il était frère d'Archambaud, qui fut abbé de Sollignac entre 1160 et 1176. Nul doute, je crois, que ce ne soit lui qui reposait sous l'inscription conservée par l'abbé Legros.

Pour terminer, je voudrais pouvoir donner une meilleure leçon de cette épitaphe dont les deux premiers vers sont indignement corrompus. Malheureusement la chose n'est pas facile. J'ai vainement cherché dans mes divers voyages à Limoges l'original de cette inscription. Je ne l'ai pas trouvé, et j'ai tout lieu de croire que ce monument a disparu comme tant d'autres. On est donc réduit aux conjectures pour le rétablissement du texte.

On voit de suite que l'inscription est en vers

(1) Labbe. *Nova Bibl. Mss.*, t. II, p. 310.

hexamètres, rimant en *iste*. Or au premier vers il manque les deux syllabes brèves du cinquième pied; au 2e vers il y a plus de syllabes qu'il n'en peut tenir dans un hexamètre. Il est donc à peu près certain qu'il y a eu transposition d'un mot d'un vers à l'autre ; ce mot ne peut être que SIBI que je corrigerai en TIBI. Le premier vers serait donc

SPIRITVS ALBOINI COMMENDETVR TIBI CHRISTE

ce qui donne un sens excellent.

Il reste alors pour le second vers les mots :

CVM VENIES IVDEX HVMI CADENTI SPTE CHRISTE

Il n'est pas facile de rétablir un vers aussi défiguré; cependant le premier hémistiche est correct et peut mettre sur la voie pour restituer le second. De plus la phrase se termine avec le vers, or pour compléter la phrase il faut un verbe et un régime. Le verbe je crois le trouver au 5e pied. Les lettres SPTE sont l'abréviation de *spirite*. Mais *spirite* est un affreux barbarisme qui n'aurait aucun sens. Je pense que la pierre devait porter SPCE (1), et qu'un petit I devait être enclavé dans le P. Cela nous donne la fin du mot RESPICE ou ASPICE.

Le régime du verbe ne peut être qu'un

(1) L'inscription est de la fin du XIIe siècle, donc elle devait être écrite en lettres onciales. Or tout le monde sait combien le T oncial ressemble au C.

pronom. Mon excellent maître et ami, M. Jules Quicherat, à qui j'ai soumis mes tentatives de restitution n'a pas hésité à reconnaître avec moi ce pronom dans le mot HVMI qu'il faut lire HVNC.

Il ne reste plus maintenant qu'à employer le mot CADENTI qui doit former le 4e pied. Il a trois syllabes, il faut donc chercher un dactyle. De plus, le sens veut un adverbe qui régisse le verbe ASPICE ou RESPICE. Je n'ai pu, je l'avoue, en trouver un qui me satisfît.

M. Quicherat m'a suggéré un mot qui conviendrait à merveille au sens et à la quantité c'est CORDITER. La restitution est ingénieuse, mais j'hésite à l'admettre, d'abord parce que c'est une expression peu commune et que je n'ai jamais rencontrée dans les épitaphes du XIe et du XIIe siècle, ensuite parce que je m'explique mal comment de CORDITER on aurait pu faire CADENTI, alors que les lettres communes à ces deux mots n'occupent pas le même rang dans l'un et l'autre mot. Je ne puis donc proposer cette restitution que provisoirement et en attendant mieux.

Quoi qu'il en soit, voici comment je pense pouvoir lire l'épitaphe de l'archidiacre Alboin :

Spiritus Alboini commendetur tibi, Christe.
Cum venies judex hunc corditer (?) aspice, Christe,
Neque responsum referat te judice triste
Sedis Lemovice fuit archidiaconus iste
Pridie nonas augusti obiit Alboinus. Anima ejus
Requiescat in pace. Amen.

Le texte ainsi rétabli ne repose, il est vrai, que sur des conjectures, mais une partie de ces conjectures est assez plausible pour pouvoir être préférée à la version dénuée de sens qu'a publiée l'abbé Texier.

ROBERT DE LASTEYRIE.

BAGUE MÉROVINGIENNE

EN OR

TROUVÉE A TURENNE (CORRÈZE)

Parmi les objets antiques dont la valeur est incontestable, en peut assurément citer ceux qui datent de l'époque Mérovingienne. Les recherches savantes de publicistes tels que Guizot et Augustin Thierry ont jeté une vive lumière sur cette période de notre histoire nationale; ces études donnent encore un plus grand prix aux restes d'industrie qui ont pu parvenir jusqu'à nous. Bon nombre d'entre eux sont décrits dans plusieurs ouvrages; un des plus estimés est dû à la plume d'un enfant de la Corrèze, M. Maximin Deloche (1).

Des découvertes fortuites viennent parfois grossir l'inventaire des produits artistiques de cette époque; signaler au monde savant les découvertes de ce genre est un devoir. Décrivons donc aujourd'hui une bague en or, spécimen authentique de l'orfévrerie Mérovingienne, exhumée non loin de Turenne en 1868, par la

---

(1) *Description des monnaies Mérovingiennes du Limousin.*

pioche d'un paysan (1). Ce bijou antique fait partie de la collection de notre collègue M. Élie Massénat, qui m'a donné avec une obligeance dont je dois le remercier ici, l'autorisation d'en parler à la Société.

On peut se faire une idée exacte de la beauté de cet anneau, grâce à un excellent dessin dû au crayon exercé de M. Rupin, et qui rendra ma description beaucoup plus claire (2).

La bague est en or pâle; elle pèse sept grammes; le cercle plat, d'une largeur inégale, a près d'un millimètre d'épaisseur. Entre les

(1) Elle était cassée en deux morceaux; il n'y paraît plus aujourd'hui.

(2) Les *bois* de ces gravures ont été mis courtoisement à ma disposition par M. Palustre, directeur de la Société Française d'Archéologie, que je ne saurais trop remercier de sa bienveillance. Cette bague a été figurée dans le *Bulletin monumental* (année 1878, n° 7, p. 693); mais je ne lui avais consacré qu'une très-courte notice.

deux chatons, pris à même le métal, sont gravées en creux des lignes entrelacées encadrant des ellipses. C'est un genre d'ornementation tout-à-fait caractéristique; les entrelacs se trouvent sur bon nombre d'objets mobiliers et de débris de monuments des temps Mérovingiens; je pourrais, pour en fournir des preuves, multiplier ici les citations, si je ne craignais d'être taxé de prolixité. Il vaut mieux s'arrêter à ce qui fait de cet anneau un véritable sujet d'étude : j'entends par là le monogramme gravé sur le chaton circulaire et les lettres qu'on peut lire sur le chaton rectiligne.

J'ai comparé notre bague avec celles qui ont été recueillies dans les sépultures de la Normandie (1), de l'Aisne (2), dans les tombes Helvéto-Burgondes de Bel-Air, canton de Lausanne (3); je n'en ai point vu de parfaitement analogues. Quelques-unes de ces bagues sont bien, comme la nôtre, *plates* et *larges;* mais j'ai examiné celles qui portent un *monogramme,* sans trouver de termes de comparaison.

J'ai alors consulté nos savants compatriotes, MM. Deloche et de Lasteyrie. Grâce à eux, et

---

(1) *Normandie Souterraine, sépultures Gauloises, Romaines et Franques*, par M. l'abbé Cochet.

(2) *Collection Caranda.* — Album de MM. Frédéric Moreau.

(3) *Description des tombeaux de Bel-Air*, par Frédéric Troyon.

surtout à M. Deloche, je suis en état de présenter une description vraiment intéressante.

M. Deloche lit sur le chaton carré ALDVNI ou, ALDVIN; mais, « dans cette dernière hypothèse » que suggère l'emploi assez fréquent du voca- » ble d'*Alduinus* (dont plus tard on a fait » Audoin) (1), il faudrait intervertir pour sa » formation l'ordre des lettres dans notre ins- » cription; et comme les noms inscrits sur les » anneaux sont déclinés assez souvent au géni- » tif, il faudrait, en outre, redoubler l'I pour » faire *Alduini*. C'est pourquoi la forme » ALDVNI me semblerait digne de préférence.

» Quant au monogramme, j'y trouve les » lettres suivantes : un F, un N, un A, un S et » deux V. Mon savant confrére M. Adrien de » Longpérier pense, et je pense avec lui, que » ces lettres peuvent former le nom d'AVNVLFVS; » et si l'on rapproche ce vocable du génitif » d'ALDVNI, on est autorisé à voir là un anneau » portant aux chatons le nom de son pro- » priétaire, AVNVLFVS fils d'ALDVNVS.

» Un *Aunulfus*, diacre, est mentionné dans » une charte de 572 comme ayant présidé à la » confection de cet acte, à la demande una-

---

(1) Je ne trouve pas d'*Aldunus* dans les recueils de pièces de la 1re race. J'y remarque *Alduinus*, témoin dans une charte de 709. Pardessus. — *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 280.

» nime des parties (1), et parmi les témoins
» figure un prêtre appelé *Annulfus* (2).

» En outre, dans le célèbre testament de
» Bertrand, évêque du Mans, daté de 615, un
» des personnages appelé *Charnulfus* est
» nommé dans l'édition du même acte donnée
» par Mabillon, *Arnulfus;* et un autre per-
» sonnage appelé *Arnulfus* est nommé dans la
» dite édition de Mabillon, *Aunulfus*.

» La leçon *Aunulfus* est donc bonne. Je ne
» crois pas qu'on puisse admettre aussi favora-
» blement l'hypothèse d'une leçon d'*Annulfus*
» qui me semble fort douteuse même dans le
» testament de 615 et malgré l'autorité de
» Mabillon.

» Enfin, je remarque le vocable d'*Aunulfus*
» sur les trois monnaies Mérovingiennes sui-
» vantes :

« 1° Un *Aunulfus* a signé de son nom,
» comme monétaire, un tiers de sou d'or
» frappé à Auch (Gers), car il porte au droit
» AVSCIS FIT (*Revue numismatique,* 1re série,
» t. III, pl. 3, p. 249.)

» 2° Un autre monétaire du même nom a
» signé un tiers de sou portant au droit
» TVRTVRONNO, (Tourteron, commune de Cou-
» longes, Deux-Sèvres, ou Tourteron, chef-lieu

---

(1) Pardessus. *Diplomata et Chartæ,* t. I, p. 134.
(2) id. *id.* *id.* t. I, p. 135.

» de canton des Ardennes?) (*Revue numismatique*, 1re série, t. V, pl. 6, p. 102.)

» 3° Un autre *Aunulfus* a inscrit son nom » sur un triens émis probablement au nom du » fisc royal. Cette monnaie porte au droit, d'après ce qui se trouve dans la *Revue numismatique*, 1re série, t. VII, DOMNACIO, sans » doute pour DOMNI RACIO.

» Je ne connais pas dans le monnayage » Mérovingien de monétaire du nom d'*Aldunus*. Le nom qui s'en rapproche le plus est » celui d'ALDVONE, inscrit sur un triens de » *Bonoilio* (Bonneuil). (*Revue numismatique*), t. XXI, p. 172).

» Quant à l'époque de fabrication de l'anneau qui nous occupe, elle n'est pas douteuse ; par la forme, par le dessin des » ornements, comme par les caractères de » l'inscription du monogramme, elle appartient à la période Mérovingienne, et, pour » resserrer l'attribution, je la placerais à la fin » du VIe siècle ou au commencement du » VIIe (1). »

M. Robert de Lasteyrie lit sur le chaton carré ALDVNI, ce qui lui semble être une mauvaise forme du nom, bien commun plus tard, d'*Al-*

(1) La partie la plus intéressante de cette notice est due, on le voit, à M. Deloche. Qu'il veuille bien agréer l'expression de ma reconnaissance.

duinus. « La bague me paraît être du VIe siècle, » ajoute notre éminent confrère, « elle ne peut » être antérieure et le travail en est trop bon » pour qu'on l'attribue au VIIe siècle. »

MM. Deloche et de Lasteyrie se trouvent d'accord pour attribuer cet anneau au VIe siècle (ou tout au moins au commencement du VIIe). N'oublions pas qu'à cette époque Brive était déjà un centre important, puisqu'en 584 Gondowald ou Gondebaud, prétendu fils de Chlotaire Ier, se fit élever sur le pavois à Brive et fut reconnu Roi par la majeure partie de l'Aquitaine. Il est intéressant de rappeler, en terminant cette notice, que le château de Turenne auprès duquel a été trouvé notre précieux et intéressant bijou, le *Castrum Torinna* ou *Torenna,* était encore au VIIIe siècle une des forteresses les plus importantes de la Gaule méridionale, car dans les Annales des Francs on trouve à l'année 767 la mention d'une expédition du roi Pépin, qui fut consacrée à la prise et à la destruction de trois places au nombre desquelles est le *Castrum Torinna* (1).

PH. LALANDE.

---

(1) *Multas roccas et speluncas conquisivit* (*rex Peppinus*); *Castrum Scoraliam*, TORINNAM *et Petrociam* (Annal. Laurissenses; Annales Einhardi, ad. ann. 767, p. 47; Annal. Mettenses, p. 335; Annal. Fuld., p. 436.)

ESQUISSE

GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS DE BRIVE

Les auteurs qui ont écrit sur la géologie de la Corrèze sont bien peu nombreux ; nous devons citer en première ligne M. de Boucheporn, Ingénieur au corps des Mines, qui a fait une carte géologique du département sur les feuilles de Cassini et qui y a joint un texte explicatif dont M. de Lépinay a eu l'heureuse idée de donner une seconde édition. Une réduction de la carte géologique figure aussi dans l'Atlas départemental.

Dufrénoy, d'Archiac, Harlé, ont également traité quelques points de la géologie corrézienne. Mais en définitive, il n'a encore été fait aucune étude d'ensemble, depuis celle de M. de Boucheporn, et encore ce géologue s'est-il attaché plus spécialement à décrire les terrains du nord du département, passant rapidement sur ceux des environs de Brive. Nous devons ajouter que son travail date d'une époque assez

reculée (1840) et qu'il n'est plus au courant de l'état actuel de la science.

On peut dire que l'étude des terrains des environs de Brive offre un double intérêt; un intérêt scientifique, puisque ces terrains sont encore fort mal connus; un intérêt pratique, car ils recèlent probablement des gisements de substances exploitables, telles que la houille, le kaolin, les phosphates, le cuivre, le plomb, l'argent, l'antimoine, le bismuth, le marbre, les calcaires hydrauliques, les argiles réfractaires, les matériaux de construction, etc. Il ne sera donc pas sans utilité pour les membres de notre Société d'avoir un résumé de ce qui est connu actuellement sur la géologie de la Corrèze, résumé au courant des progrès accomplis depuis 1840. Ce sera, pour ainsi dire, le canevas sur lequel pourront travailler les personnes qui ont le goût des études géologiques.

C'est pourquoi, bien que nos recherches soient encore très-incomplètes, nous avons cru devoir présenter un travail qui les résumera, en rappelant d'ailleurs ce que l'on sait déjà.

Nous nous contenterons de décrire les environs de Brive, c'est-à-dire d'une partie de la région comprise dans les deux feuilles de l'État-Major intitulées Brive et Tulle, depuis Hautefort jusqu'à Saint-Céré. Nous nous attacherons plus spécialement aux terrains houillers, permiens et jurassiques; les formations plus

anciennes n'ont pas encore été suffisamment étudiées, et le terrain crétacé est bien connu depuis les beaux travaux de M. Arnaud.

Plus tard nous espérons pouvoir publier une carte au 80,000e; elle viendra préciser les explications sommaires que nous donnons ici.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

On sait que les terrains qui constituent la partie visible de l'écorce terrestre se divisent en deux grands groupes dont les caractères sont généralement très-nettement tranchés : les terrains de sédiment formés par l'action des eaux, tels que les calcaires, les grés, les argiles, etc.; les terrains de cristallisation dont l'origine est souvent douteuse mais où la chaleur parait avoir joué un rôle dominant; ce sont les granits, les gneiss, etc. et en général les roches formées par un agrégat de cristaux le plus souvent visibles à l'œil nu.

Les environs de Brive présentent des exemples de ces deux grandes classes de roches; au nord-est les roches cristallines, au sud-ouest les terrains sédimentaires. La séparation des deux terrains est très-nette; elle se traduit même topographiquement, car les terrains de cristallisation constituent un massif de hautes collines, au pied desquelles, suivant un alignement qui s'étend de Juillac à Saint-Céré, vien-

nent s'appuyer les grés et les calcaires formant des collines beaucoup plus basses, et plus arrondies. A l'ouest de Juillac, comme au sud de Saint-Céré la direction de la limite change, sans que la dénivellation cesse.

Comme nous le verrons plus loin, c'est une faille qui a établi une démarcation aussi nette et rectiligne. — Ce sont les érosions qui, plus importantes dans les terrains peu consistants des grés permiens et des calcaires argileux du lias que dans les roches granitiques dures et cohérentes, ont créé cet abaissement relatif des terrains de sédiment, et façonné la bordure cristalline telle que nous l'apercevons aujourd'hui.

Au sud-ouest de cette bordure se développent donc les terrains de sédiment qui d'abord se composent de couches de grés de nature variée, depuis les conglomérats à pâte rougeâtre qui reposent sur les schistes jusqu'aux grés fins argileux et aux argiles rouges que l'on rencontre à Brive même.

Au-dessus de ces grés, et au sud-ouest de Brive viennent des couches de calcaire argileux surmontées de bancs puissants de calcaires lithographiques, limités généralement par des falaises d'un caractère spécial ; ils constituent ces plateaux essentiellement perméables que l'on désigne sous le nom de Causses. Enfin, encore plus au sud-ouest, dans le Sarladais,

apparaissent les calcaires crétacés recouverts très-souvent par les sables tertiaires.

Ainsi donc les terrains que l'on peut étudier aux environs de Brive sont fort variés; ils se rapportent aux formations dites primitives ou plutôt archaïques, paléozoïques, jurassiques, crétacées et tertiaire, c'est-à-dire que l'on y trouve représentées toutes les grandes époques dont la géologie a pu rétablir l'histoire.

Avant de passer à l'étude des terrains paléozoïques et jurassiques, étude qui constitue la partie principale de notre travail, nous dirons quelques mots des terrains de cristallisation dont on connaît encore fort mal la nature et les relations.

TERRAINS DE CRISTALLISATION.

Les terrains de cristallisation occupent la majeure partie du département de la Corrèze; ils forment la portion sud-ouest de ce grand ilot granitique connu sous le nom de plateau central de la France. Son altitude est en moyenne de 300 à 500^{m} sur les bords. Les points les plus hauts du département ne dépassent pas la cote 978 (Mont-Besson près Meymac). Tous les terrains qui le constituent sont imperméables; aussi est-il sillonné d'une multitude de vallées, peu accentuées vers les lignes de faîte, et de plus en plus profondes à

mesure qu'elles s'éloignent des nœuds ou points de partage des eaux. A la surface des plateaux règnent des amas terreux produits de la décomposition de la roche sous-jacente. Çà et là, percent des filons de roches non décomposées, mais les roches qui forment la masse du terrain sont surtout visibles sur les flancs des vallées; le fond est occupé par des alluvions de peu d'épaisseur.

La végétation et la culture sont celles de tout terrain imperméable, sans calcaire, sous un climat relativement froid. Dans les dépressions que l'on peut arroser se trouvent les prairies; le reste est occupé par les châtaigneraies et les bruyères; on cultive aussi quelques céréales, le sarrazin, etc. Sur les régions élevées, le sol est plus ou moins inculte, parfois absolument aride.

Les roches qui entrent dans la constitution du plateau central et qui y occupent la plus grande surface, se rapportent à quatre types principaux : granit, gneiss, micaschiste, et micaschiste argileux ou phyllite.

Phyllite. — Nous désignons sous ce nom les micaschistes argileux ou schistes argileux primitifs; c'est une roche « d'ordinaire microcris-
» talline, parfois aussi à structure finement
» grenue et de couleur le plus souvent gris
» sombre, verdâtre ou noir bleuâtre; ses sur-

» faces de clivages ont un éclat soyeux ou
» demi-métallique (1). »

Cette description de Credner rend très-exactement l'état normal de la roche ; mais elle présente parfois des modifications saillantes ; ainsi, au voisinage du terrain permien, elle devient souvent rouge lie de vin, et à un examen superficiel ne se distingue pas du terrain sédimentaire superposé ; on peut l'observer sous cet état en beaucoup de points, notamment dans les talus du chemin qui descend du passage à niveau de Vignols au ruisseau de Champagne, ou bien encore au sud-est de Lascaux, ou sur la route de Saint-Bonnet à Juillac. Ailleurs, la phyllite prend une texture fibreuse et se colore en noir, affectant ainsi la forme de tiges carbonisées et durcies, par exemple près du cimetière du Saillant, ou bien dans le raccourci qui monte du Pont-de-l'Hôpital à Donzenac.

Sur le nouveau chemin vicinal d'Allassac à Vignols, on trouve même la phyllite sous une forme qui rappelle complétement celle des grés argileux fins.

Les schistes argileux forment une longue bande qui s'étend sur la bordure du plateau central depuis l'ouest extrême de la région que

---

(1) Credner. — *Traité de géologie et de paléontologie*, trad. Moniez.

nous étudions jusqu'à la Corrèze près du Jaille ; elle a une largeur de 4 à 6 kilomètres, mais s'amincit au fur et à mesure que l'on s'approche de l'extrémité sud. Cette bande est coupée par de nombreuses vallées très-profondes et qui permettent de bien en étudier la structure ; ce sont les vallées du Haut-Vézère, des ruisseaux de Trigant, de Saint-Bonnet-la-Rivière, de Vignols, de la Loyre, de la Vézère, du Maumont et de la Corrèze.

On peut remarquer que le cours de ces ruisseaux est infiniment plus sinueux et leur pente beaucoup plus forte que dans les terrains gneissiques ou granitiques à l'amont.

En dehors de la bordure du plateau central, la phyllite forme un ilot assez étendu au nord de la Bachellerie ; sa forme est triangulaire ; la base est au sud, limitée par les hauteurs calcaires de Beauregard, de Peyrignac et de Saint-Rabier ; le sommet est au nord, un peu après la Chapelle-Saint-Jean ; au-delà, le même terrain apparait encore sur la route de la Bachellerie à Hautefort, sous une forme grenue ou peu schisteuse ; mais il occupe une faible étendue.

Le plateau schisteux de la Bachellerie est profondément découpé par les vallées du Taravellou et de l'Elle qui, notamment, forme des défilés absolument semblables à ceux que nous venons de décrire. Au nord l'altitude est très-

grande, 334^{m} à Larre; elle est plus faible au sud, et les schistes s'abaissent au niveau de la vallée à la station de la Bachellerie.

La roche de l'ilot de la Bachellerie présente les caractères normaux; on observe la variété grenue en haut du chemin qui de Beauregard, descend au moulin de Marquoil.

La phyllite des environs de Brive passe souvent sur ses bords sud-ouest à des schistes durs et tégulaires, où le quartz n'est pas visible, et qui ressemblent beaucoup aux schistes argileux de transition. Il sont exploités presque partout et fournissent des ardoises pour toutes les constructions de la région; ils sont plus durs, mais moins fins que les schistes siluriens. On les exploite principalement à Travassac. Quelques autres carrières ont été ouvertes à Allassac, au Saillant, au nord de Malemort, dans la vallée de l'Elle au sud de Villac, etc.

Aucun débris organisé n'a encore été trouvé dans les roches que nous venons de décrire; notre collègue M. Gaston, ingénieur directeur des ardoisières de Travassac, n'en a jamais vu dans les schistes ardoisiers. On ne peut donc établir l'âge des phyllites d'une manière certaine. En se guidant sur les relations qu'elles présentent en d'autres points de la bordure du plateau central, principalement au sud, on est amené à croire qu'elles sont antérieures au silurien. Elles appartiendraient peut-être à l'é-

tage inférieur de la formation huronienne de Sir W. Logan.

Comme substances utiles, ce terrain ne fournit que des ardoises et parfois des dalles, mais pas d'autres matériaux de construction.

Micaschistes. — Les micaschistes ne diffèrent des phyllites que par les plus grandes dimensions des éléments constituants. Le mica et le quartz y sont nettement visibles et sous forme cristalline. Au reste, les micaschistes passent aux phyllites, tant par une atténuation progressive des éléments cristallins, que par une alternance des deux natures de roches.

On peut observer ce fait sur la route de Juillac à Pompadour; ainsi les micaschistes argileux sont très-distincts jusqu'à Signac; au-delà, on passe dans le micaschiste cristallin qui présente des caractères fort nets à quelque distance avant Pompadour.

Sur la route de Donzenac à Uzerche, on constate également un passage insensible des phyllites, visibles jusque vers la Rebeyrotte, aux micaschistes qui apparaissent plutôt au fond des vallées, par exemple près du moulin des Aigues sur le Maumont.

Le micaschiste présente des caractères assez uniformes, mais le plus souvent, vers les plateaux, il est décomposé sur une grande épaisseur.

Au nord les micaschistes sont recouverts par

les micaschistes argileux, mais comme ceux-ci cessent après la Corrèze, les micaschistes forment alors la bordure du plateau central depuis la Rouanne jusqu'à Saint-Céré (1). La largeur de cette bordure est assez faible.

Le micaschiste se présente aussi dans l'intérieur du massif des terrains cristallisés, à Argentat, à l'Arbre-du-Raisin sur la route de Mauriac, à Uzerche, au nord de Treignac, d'Ussel (2), etc.

Comme substance utile, le micaschiste ne fournit que des pierres tégulaires épaisses et lourdes et des matériaux de construction très-défectueux par suite de leur schistosité et de leur facile décomposition.

Gneiss. — De même que les phyllites passent aux micaschistes, les micaschistes passent aux gneiss, qui diffèrent seulement des micaschistes par la présence du feldspath.

Les gneiss sont moins schisteux que les micaschistes; ils sont plutôt compactes et souvent fort durs.

Aux environs de Brive on peut les observer sur la route de Tulle, à la suite des micaschistes; sur la route de Lanteuil à Leix, on les observe également. Le gneiss paraît former ce

---

(1) De Boucheporn.— *Explication de la carte géologique de la Corrèze*, 2e édition, p. 45.

(2) De Boucheporn, *loc. cit.*

vaste plateau qui s'étend de Tulle à Forgès; mais sur les hauteurs la roche est toujours décomposée. Un endroit bien connu, Roc-de-Vic est formé par un pointement gneissique.

C'est un mamelon dont l'attitude est de 636^{m}, la plus élevée de toute la région. L'isolement de ce pic sur un plateau dénudé a provoqué beaucoup de conjectures; on a pensé qu'il y avait eu là des fortifications gauloises; « l'oppi-
» dum gaulois de Roc-de-Vic, dit Abel Hugo,
» est un ovale d'environ 200 mètres dans son
» plus grand diamètre ; il est entouré de deux
» fossés dans l'un desquels est une source
» recouverte de décombres, et qui reparaît à
» quelque distance du sommet. Les murailles,
» coupées à pic dans le roc, ou faites avec des
» blocs superposés ont de 6 à 12 mètres de
» hauteur. Une pente étroite ménagée de
» chaque côté, permet l'accès du plateau cul-
» minant. Là se trouvent des amas de pierres
» de différentes grosseurs propres à servir de
» projectiles, une pierre branlante, et un reste
» de muraille circulaire qui peut avoir servi à
» abriter un vaste foyer, ou qui est peut-être
» la base d'une tour, aujourd'hui renversée.
» D'ailleurs nulle inscription, nulle sculpture,
» nul débris qui puisse servir à faire connaître
» pour quels guerriers ces lieux de défense et
» de retraite avaient été préparés. » En réalité le sommet du mamelon est formé de rochers

dénudés à pic en quelques points et sur une faible hauteur seulement. Un double clivage horizontal et vertical produit l'apparence des lits et des joints d'une maçonnerie à pierres sèches. Vers l'est la stratification s'infléchit.

A l'ouest il y a quelque trace d'un fossé.

Le gneiss forme aussi un rocher escarpé au fond de la vallée si pittoresque de la Franche-Valène, non loin d'Albussac. Ce rocher est devenu un lieu de pélerinage.

Comme substances utiles, le gneiss fournit de bons matériaux de construction; mais il est trop dur pour donner de la pierre de taille.

Granit. — Le granit est une roche grenue qui contient les mêmes éléments que le gneiss, c'est-à-dire le feldspath, le quartz et le mica.

Aux environs de Brive, il ne se présente qu'en filons intercalés entre les couches des formations précédentes. Nous citerons le filon remarquable qui, orienté est-ouest coupe la vallée de la Vézère, au nord du Saillant et forme dans la rivière un dyke auquel sont dues les chûtes dites du Saut-du-Saumon. Sous les influences atmosphériques, la roche granitique s'est altérée, ses joints se sont élargis, des fragments se sont détachés et ont formé cet amas de rochers qui encombrent le lit de la rivière. Le Saut-du-Saumon, grâce à ce dyke granitique, est un des plus beaux sites du Limousin, qui en compte tant de pittoresques.

Le même filon se retrouve sur les routes d'Uzerche, à Allassac et à Voutezac.

Plus loin dans cette vallée de la Vézère, on trouve encore un autre filon qui forme le repli de Comborn.

A l'est de Brive, on voit des filons de granit dans le vaste plateau qui environne Leix, soit à Clairfage sur la route de Tulle à Argentat, soit au village du Périer sur la route de Beynat à Leix, soit encore au nord de Leix, à la jonction de l'ancienne et de la nouvelle route.

Le granit en masse ne se rencontre sur la bordure du plateau central qu'à partir de la Meynardie sur la route de Saint-Céré à Aynac. C'est un granit à gros grains et à mica noir; il se présente sous forme de blocs arrondis, entourés d'une masse terreuse qui provient de leur décomposition. La même apparence (1) se manifeste dans les tranchées de la ligne de Limoges à Brive entre Lubersac et Pompadour; et la roche elle-même a fourni des pierres de bonne qualité que l'on a employées dans la construction des ouvrages d'art.

Le granit peut fournir des pierres de taille; les détritus qui proviennent de sa décomposition, lorsqu'ils sont lavés, donnent un assez bon sable.

Roches diverses. — Les roches autres que

(1) Voir de Boucheporn, *loc. cit.*, p. 51.

celles que nous venons d'énumérer occupent des surfaces peu étendues, ou se présentent en filons.

Nous devons tout d'abord citer des roches amphiboliques, à Sainte-Féréole, Dampniat, Tulle, Beaulieu, etc. Ces roches par la rareté ou même l'absence des feldspath passent à l'amphibolite. — La roche de Beaulieu forme un massif orienté du N.-N.-O. au S.-S.-O. et qui s'étend depuis Astaillac jusqu'au moulin Del-Suc, sur une largeur moyenne d'environ un kilomètre. Elle est d'une dureté très-grande. Celle de Tulle est plus ou moins stratifiée, et l'amphibolite y est fréquente, notamment sur la route de Seilhac.

Outre ces roches granitoïdes, l'amphibole entre dans la constitution de roches d'apparence compacte et qui se trouvent disséminées sur divers points de l'arrondissement de Brive, soit dans les terrains de cristallisation, soit au milieu des grès rouges; comme elles sont excessivement résistantes, on les emploie pour l'empierrement des routes. Ainsi des carrières de ce genre sont ouvertes à Gorbas près d'Objat, au Bariolet, à la Perche près de Chabrignac, aux Piquets et à la Bertonie dans la commune de Juillac, et sur la route de Juillac à Pompadour.

Nous citerons encore les gneiss ou schistes amphiboliques des environs de Roc-de-Vic,

principalement sur la route qui descend à Saint-Chamans.

Quant à la *serpentine*, on en connaît un gisement à Cahus (Lot) d'où l'on a tiré les deux colonnes qui ornent le portail de Beaulieu. Il en existe un autre gisement exploité pour l'empierrement sur la route de Beaulieu à Mercœur vers le Bousquet. Enfin M. Leyrie, conducteur des ponts et chaussées à Beaulieu, a découvert un troisième gisement au lieu dit le Bétu, commune de Chenaliers. La serpentine du Bétu est très-schisteuse et inexploitable. Elle est sous forme de grandes lames enchevêtrées qui donnent au sol un aspect bouleversé, hérissé et très-pittoresque. Elle se trouve enclavée entre le gneiss et le micaschiste.

Le *kaolin* existe aussi dans le département de la Corrèze; on en connaît plusieurs gisements qui ont été ou sont exploités, à Lafonsalade sur la route de Brive à Uzerche, et à Lapeyre sur la route de Beaulieu à Aurillac.

Les *filons métallifères* sont assez rares; quelques-uns sont exploitables, tels sont les filons de galerie argentifère de Lestrade près de Nonards, de Chabrignac, de Caussenille près Mercœur et de la Chapelle-Saint-Géraud; à Chanac on trouve de l'antimoine, à Meymac du bismuth (seul gisement connu en France). Il existerait aussi des traces de minerai d'étain

à Ségur (1) et de cuivre au nord de la Bachellerie.

TERRAIN HOUILLER.

Dans l'ordre chronologique, les terrains sédimentaires de la Corrèze débutent par le terrain houiller supérieur.

Ce terrain se présente, soit en ilots sur la surface du plateau central, comme à Saint-Chamans, à Lapleau près Meymac, et à la limite ouest du département, de Bort à Monestié, soit à la base des terrains sédimentaires le long de la bordure formée par les schistes cristallins comme à Cublac et à Chabrignac.

Nous ne décrirons pas les bassins houillers de Bourg-Lastic et de Lapleau; nous ne connaissons pas ce dernier, et le premier a déjà été étudié par M. Amiot, Ingénieur au corps des Mines.

Nous parlerons seulement des bassins de Saint-Chamans, de Cublac et de Chabrignac.

Bassin houiller de Cublac. — Le terrain houiller n'affleure à Cublac que sur une faible étendue, en dessous et à l'est du village de Loubignac. Il est assez disloqué; la faille principale est orientée à peu près du N.-O. au S.-E. et fait apparaître dans le lit du ruisseau de la Charlerie un conglomérat qui constitue la base du terrain houiller.

---

(1) De Boucheporn, *loc. cit.*, p. 56.

Ce conglomérat est formé par les matériaux empruntés soit au terrain schisteux sous-jacent, soit même à des roches cristallines qu'on ne retrouve que vers Salagnac, bien au nord du bassin houiller. M. de Boncheporn assimile à tort le conglomérat aux grès qui couronnent les hauteurs voisines (1), et qui appartiennent en réalité au trias.

Au-dessus du conglomérat on trouve une assez grande épaisseur de grès houillers, comprenant une couche de houille de 0.60 environ d'épaisseur.

Il y aurait des remarques intéressantes à faire sur les rapports de ce terrain avec les schistes anciens, ou avec le terrain permien qui le surmonte. Nous nous contenterons pour le moment de donner une liste des fossiles que nous y avons recueillis et que nous devons pour la plupart à l'obligeance de M. Duny, notre collègue. Ce sont :

Endocalamites varians, STERNBERG.
Annularia longifolia, BRONGNIART.
Calamites approximatus (?), STERNBERG.
Pecopteris Plückeneti, SCHLOTHEIM.
— cyathea, BRONGNIART.
— hemitelioïdes, BRONGNIART.
— (Goniopteris) arguta, BRONGNIART.
Alethopteris Grandini, BRONGNIART.
Odontopteris Brardii, BRONGNIART — (très-commun.)

(1) De Boucheporn, *loc. cit.*, p. 16.

Dictyopteris Brongniarti, GUTBIER.
Aulacopteris, GRAND'EURY.
Androstachys frondosus, GRAND'EURY (1).
Sigillaria Brardii, BRONGNIART.
Sigillariophyllum.
Syringodendron alternans (Sigillaria catenulata), STERNBERG.
Poa-cordaites, GRAND'EURY.
Cordaicarpus.
Walchia pinniformis, SCHLOTHEIM.

M. Grand'Eury, outre un certain nombre des espèces qui viennent d'être énumérées, cite encore (2) :

Sphenophyllum oblongifolium, GERMAR.
— angustifolium, GERMAR.
Pecopteris Biotii, BRONGNIART.
— polymorpha, BRONGNIART.
— Candolleana, BRONGNIART.
Stipitopteris æqualis, GRAND'EURY.
Odontopteris Reichiana (lanceolata), GUTBIER.
Alethopteris gigas, GUTBIER.
Schizopteris lactuca, PRESL.
Flegmingites, CARRUTHERS.
Sigillaria (cf. S. Ottonis, GOEPPERT).
Catenaria decora, STERNBERG.
Cordaites palmæformis, GOEPPERT.
— lævis

---

(1) *Fructification du Schizopteris pinnata*, B. Renault, *Annales des Sciences naturelles*.

(2) Mémoire sur la flore carbonifère du département de la Loire et du centre de la France, p. 529, t. XXIV, 2e série des Mémoires de l'Académie des Sciences.

Carpolithes socialis.
— ovoideus, CORDA.

Il faut ajouter d'après M. Brongniart :

Carpolithes obtusa, WEISS.
Pecopteris aspidioïdes, STERNBERG.

D'après Von Sternberg :

Nevropteris serrata.

Et au Muséum :

Carpolithes disciformis, STERNBERG.
Stigmaria ficoïdes, BRONGNIART.
Etc.

M. Grand'Eury pense que le terrain houiller de Cublac correspond aux couches supérieures de Saint-Etienne (1).

M. Zeiller, Ingénieur au corps des Mines, et qui a bien voulu déterminer les plantes que nous avons recueillies, est conduit, par suite de l'abondance de l'*Odontopteris Brardii*, à assimiler les couches de Cublac à l'étage moyen du système Stéphanois (2).

Au bassin houiller de Cublac, on peut rapporter divers affleurements houillers, notamment dans le fond de la vallée du ruisseau de

---

(1) Grand'Eury, *loc. cit.*, p. 529.

(2) Zeiller. — *Détermination des étages houillers à l'aide de la flore fossile.* (*Annales des Mines*, 1877).

Candaninia au-dessous du Perd (près Peyrignac); on y trouve, dans une argillite bariolée :

Annularia longifolia, Brongniart.
Pecopteris Schlotheimi, Goeppert.
— oreopteridia, Schlotheim.
Dictyopteris Brongniarti.
Schizopteris, Brongniart.
Rhabdocarpus astrocaryoïdes, Grand'Eury.
Cordaites, Unger.

Près de Châtres, à l'altitude de 310^{m}, on trouve aussi deux petits ilots houillers surmontant les phyllites. Nous n'y avons vu que le *Pecopteris polymorpha*, Brongniart.

Au pied des hauteurs de Châtres, ce sont des grès permiens que l'on rencontre; ainsi donc le soulèvement qui a mis au jour l'ilot schisteux de la Bachellerie est postérieur à l'époque houillère.

Outre les affleurements que nous venons de signaler, on trouve à l'est de Cublac, notamment près de la Villedieu, des grès qui sont peut-être houillers; mais comme nous n'y avons rencontré aucun fossile, si ce n'est des impressions végétales trop vagues pour être déterminables, nous n'en parlerons qu'en décrivant les couches permiennes qui les surmontent.

Bassin houiller de Chabrignac. — Notre collègue M. Durand, ingénieur à Chabrignac, nous a montré un affleurement houiller dans le

ruisseau de Chabrignac près l'embranchement du chemin des Mines; on y a ouvert une galerie de peu de longueur; nous avons vu aussi d'autres affleurements près de la Maillerie et même sur la hauteur du côté de Bellevue, au contact des terrains schisteux.

C'est dans un de ces affleurements que l'on a creusé un puits (Puits-au-Jus) qui a rencontré une couche de houille. Nous avons recueilli aux abords de ce puits :

Pecopteris cyathea, Brongniart.
— hemitelioïdes, Brongniart.
Alethopteris Grandini, Brongniart.
Odontopteris Brardii, Brongniart.
Sigillariophyllum.
Stigmaria, Brongniart.

Il y a lieu de penser que le terrain de Chabrignac appartient au même niveau que celui de Cublac.

Chabrignac et surtout Cublac sont les deux seuls gisements houillers certains que nous connaissions à la base du permien. On a fait des recherches en beaucoup d'autres points, près de Mansac, à Larche, à Saint-Cyr-la-Roche, à la Sauvezie, près d'Allassac, à la Saulière, vers Lanteuil, etc., et l'on a même parfois trouvé des couches de houille, sans doute de faible épaisseur.

Mais nous n'avons vu aucune des empreintes qui ont dû être recueillies, et nous ne pouvons

dire que l'on ait rencontré le terrain houiller; il y a même tout lieu de croire que, sauf peut-être à la Saulière, on n'est pas descendu au-dessous du terrain permien.

En beaucoup d'autres points de la bordure des terrains cristallins on trouve des grès gris quartzeux conglomératiques qui ont toute l'apparence des grès houillers et qui contiennent même des veinules de houille. Nous ne saurions cependant encore les ranger dans le terrain houiller, et nous les décrirons dans le permien dont ils se séparent difficilement.

Bassin houiller de Saint-Chamans. — Le terrain houiller de Saint-Chamans repose sur les micaschistes; il affecte la forme d'une grande lentille dirigée à peu près du N.-N.-O. au S.-S.-E. et limitée au nord par Memmeux et au sud par le Glandier; la largeur du bassin atteint jusqu'à 1,500^{m}. Il comprend neuf couches distribuées dans trois systèmes; le système inférieur est le plus pauvre et contient deux couches; le système moyen quatre couches et le système supérieur trois.

Nous avons recueilli les espèces suivantes :

Calamites Cistii, Brongniart.
— major, Weiss.
Asterophyllites equisetiformis, Schlotheim.
Annularia sphenophylloïdes, Zenker.
— longifolia, Brongniart.
Macrostachia infundibuliformis, Brongniart.

Pecopteris arborescens, SCHLOTHEIM.
— cyathea, BRONGNIART.
— hemitelioïdes, BRONGNIART.
Alethopteris Grandini, BRONGNIART.
Callipteridium ovatum, GRAND'EURY.
Schizopteris, BRONGNIART.
Lepidodendron.
Cordaites.
Dicranophyllum gallicum, GRAND'EURY.

M. Grand'Eury rapproche les couches de Saint-Chamans de celles de Champagnac qu'il est porté à assimiler aux couches moyennes du terrain houiller supérieur (1).

M. Zeiller qui les rapporte au même niveau que les couches de Cublac, les range dans l'étage des Filicacées (2).

GEORGES MOURET.

---

(1) Grand'Eury, *loc. cit.*, p. 526, 528
(2) Zeiller, *loc. cit.*,

LETTRE

DE

M. L'ABBÉ POULBRIÈRE

AU SUJET DE

TRAVAUX PUBLIÉS DANS LA 1re LIVRAISON
DU BULLETIN

Le Secrétaire-Général a reçu de M. l'abbé Poulbrière, un des membres les plus distingués de notre Société, une lettre fort importante, dont il a été donné communication pendant la séance du 18 janvier 1879 (voir le procès-verbal). Le Comité de rédaction en a décidé l'insertion au *Bulletin*.

Le Comité doit accueillir avec impartialité toutes les communications qui paraissent de nature à élucider ou à compléter des études déjà publiées par d'autres membres de la Société ; mais il est bien entendu que les auteurs gardent toute la responsabilité de leurs assertions et des hypothèses qu'ils émettent.

(*Note du Comité de Rédaction*)

Servières, le 12 janvier 1879.

Monsieur le Secrétaire,

Merci de tout cœur, à vous et à la Société de Brive, pour l'aimable envoi qui m'est fait par vos mains du Bulletin de ses travaux ! J'ai parcouru tout d'un trait cette première publica-

tion; et, si vous voulez bien me le permettre, dans le but de vous prouver encore tout l'intérêt que j'y ai pris, je vais joindre à mes remerciements quelques annotations modestes sur les études qu'elle enferme. Ai-je besoin de vous dire avec quel abandon confraternel je vous adresse ces remarques? De votre côté, bien entendu, vous aurez aussi la bonne grâce de ne faire de mes lignes que tel usage qui bon vous semblera.

I.

L'intéressant travail de M. Fage sur le cloître de Tulle laisserait place à un petit regret. C'est que l'auteur n'ait recouru, pour dater ces galeries, qu'à la date générale consignée dans Baluze et qui serait pour tout le monastère l'année 1103. Acceptons cette date pour le corps de l'église, mais remontons moins haut, Monsieur le Secrétaire, quand il s'agira soit des grandes voûtes de la cathédrale, soit du haut de son clocher, soit des autres constructions. L'auteur de l'*Annuaire de l'archéologue français,* le principal rédacteur des *Guides* Joanne, mon très-attentif et très-compétent ami, M. Anthyme Saint-Paul, regarde les voûtes comme de la fin du XIIe siècle, et ne serait pas éloigné d'y voir la main d'un architecte du Nord. Il a consigné son appréciation et dans le *Guide de la Loire à la Garonne,*

et dans cette *Géographie de la Corrèze* que vous connaissez bien, et que je vous ai dit un jour connaître moi aussi. M. Viollet-le-Duc rattache le clocher aux XIIIe et XIVe siècles; M. Saint-Paul y voit le XIVe siècle seulement, et sûrement aucun archéologue ne le contredira pour la seule partie qu'il ait visée sans doute, je veux dire pour le corps ou le haut de la tour. Quant au cloître et à la salle capitulaire, impossible de ne pas leur assigner les premières années du XIIIe siècle, — tout au plus, pour le chapitre, les dernières années du précédent. Vous avez bien là sans doute quelques réminiscences du roman : ce zigzag qui rampe encore par endroits, ces têtes curieuses qui vous regardent dans les chapiteaux, ces feuillages hybrides et ces monstres bizarres qui intriguaient votre méditation, ces colonnes enfin, ces *oculi*, ces tympans, ces arcatures cintrées, qui garnissent du côté du préau l'intrados des grands arcs. Mais tout cela s'atténue, s'affine et je dirais presque s'efface, dans un gothique victorieux qui emporte tout sur son aile charmante. On rapproche du cloître de Tulle les cloîtres de Fontfroide, de Fontenay; on en rapproche même quelques parties des primitives constructions de Notre-Dame (1), et le règne

(1) Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné*, t. I, p. 193, fig. 29; t. III, p. 427 et 429, fig. 12 et 14.

auquel on aboutit ainsi, inexorablement, est celui de Philippe-Auguste, pas plus tard, pas plus tôt.

Mais avons-nous quelques données historiques à l'appui de ces inductions tirées du style seul? Pourrait-on s'expliquer par un fait la si prompte reconstruction d'un ouvrage qu'avait dû faire certainement Guillaume de Carbonnières, et dont M. Bardon croyait un jour devant moi retrouver quelque trace?

Mon cher Monsieur, j'ai le texte suivant, que nous allons lire ensemble dans la *Chronique* d'Itier :

Anno gracie M° CC° X°... *Bernardus de Ventedor et Galart de Cardalac, electi de Tuela, in discordia perseverantes,* DESTRUUNT MONASTERIUM (1).

Je n'ai pas en ce moment mon Baluze sous la main et je ne saurais vous dire s'il est plus explicite; mais de telles lignes n'ont-elles pas tout ce qu'il nous faut? Quand on sait qu'un Ventadour resta maître du terrain, peut-on douter que le fils des vicomtes n'ait réparé les désastres de son avénement? Au surplus, si je n'ai pas mon Baluze, j'ai bien le *Gallia* qui s'y est renseigné ; or voici le passage de ce savant recueil :

---

(1) Duplès-Agier, *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*. p. 75.

Æmulum habuit (Bernardus) *Galbertum* (de Cardaillac) : *quâ ex contentione multa damna passum est monasterium, quæ tantisper compensavit donum ab Ebalo de Ventadorio, ipsius fratre, factum anno 12 14* (1).

Ainsi les données de l'histoire concordent merveilleusement, quoique un peu mystérieusement, avec les données de l'archéologie.

A propos de Bernard de Ventadour, laissez-moi vous raconter un souvenir de mon Grand-Séminaire : il ne sera pas étranger à l'objet qui nous occupe.

Nous avions été conduits au Chambon, propriété de la paroisse de Laguenne qui appartenait autrefois à M. de Saint-Priest, et qui appartient aujourd'hui à M. Lafond de Saint-Mür. Je vis là, dans la cour, bien des débris lapidaires qui ne se sont expliqués pour moi qu'à la résurrection du vieux cloître de Tulle; puis on m'amena dans le jardin, devant une grande pierre sculptée et dressée, qu'au premier coup-d'œil je reconnus pour une tombe. Un moine en chasuble y dormait, la tête sur un oreiller, entre deux petits anges. La figure, malheureusement mutilée, respirait le calme auguste de la mort. La crosse abbatiale s'étendait sous l'un des avant-bras, et les deux mains allaient presser sur la poitrine le livre des louanges de Dieu.

---

(1) *Gallia Christiana*, t. II, col. 666.

Pas moyen de méconnaître le XIIIe siècle dans le détail des vêtements sacrés : c'était la chasuble relevée sur les bras et descendant en pointe; c'était le manipule à fond semé de petits quatre-feuilles et à peine élargi dans ses bouts; c'était même sous le menton, dans le haut de la poitrine, l'ornement, aujourd'hui disparu, par lequel le moyen-âge remplaçait l'ancien rational d'Aaron. Je n'écris que de mémoire, mais il me semble avoir tous ces détails sous l'œil. Je m'approchai de l'oreiller et j'aperçus gravés deux écussons triangulaires : l'un présentait un *échiquier*, l'autre, une *crosse partie de trois rocs* (1). Evidemment, traduction libre mais exacte : Bernard *de Ventadour, abbé de Tulle* (mort vers 1236). N'est-ce pas votre avis?

J'ai, bien entendu, signalé depuis cette pierre... précieuse, soit à l'autorité diocésaine, soit à l'architecte restaurateur du cloître, l'intelligent M. Bardon. On était alors préoccupé d'une saillie que paraissait faire à l'intérieur du préau l'angle sud-ouest de ce cloître : j'émis l'idée d'un *lavabo* (2), et cette idée parut d'autant plus acceptable que l'angle désigné était

(1) Chacun sait que Ventadour portait *échiqueté d'or et de gueules* et Tulle *de gueules à trois rocs d'or* (le chef est postérieur).

(2) Voir Viollet-le-Duc à ce mot, t. VI, p. 170 et suiv.

celui de la cuisine. A-t-on mieux trouvé depuis ? Je l'ignore.

Mais je m'aperçois que j'oublie mon objet principal : je voulais surtout vous parler des peintures du chapitre.

Vous avez eu raison, mon cher monsieur, d'en faire l'objet d'une note appendice; seulement j'aurais voulu, ici encore, deux dates différentes. Les fresques de la paroi du nord sont visiblement plus anciennes que celles de la voûte : en reprenant ces dernières au XVIIIe siècle, on négligea celles des murs. A mon avis, elles dateraient du XIVe siècle : c'est l'époque que semblent me marquer et les arcatures trilobées qui les distinguent, et plusieurs autres détails que je m'abstiens d'y relever.

La première présente clairement le sujet que vous y avez vu : oui, c'est bien là l'*Entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem*. Reportez-vous à la seconde quand vous reviendrez à Tulle, et vous y distinguerez comme moi un sujet faisant suite, je veux dire la *Cène*.

Voici bien en effet les treize nimbes dont vous parlez. Mais ne remarquez-vous pas que l'un des treize est situé au-dessous de celui qui marque à peu près le milieu ? C'est celui de Saint-Jean, reposant sur la poitrine du Maître. Regardez maintenant de divers côtés ces *coupes* en saillies, dispersées à différentes hauteurs, comme si les unes étaient aux lèvres, les autres

à la main, le reste sur la table. Devant une *caractéristique* aussi formelle, pourrait-on hésiter?...

Je passe aux peintures des voûtes.

Me pardonnerez-vous de vous les offrir telles que je les notai, il y a deux ou trois ans, sur le dos de la brochure de M. Fage, dont j'avais pris soin de me munir? Je dis : il y a deux ou trois ans, c'est-à-dire antérieurement au percement des ouvertures de l'est, et à une époque pour laquelle mes souvenirs non écrits ne me servent que peu. Vous m'excuserez donc si je vous parais commettre quelque faute.

Première travée du milieu.

(En contournant la travée et suivant ses huit valves.)

1. Saint-François regardant son crucifix; robe noire : S. FRANCISCVS.

2. Évêque, un livre dans une main, une crosse dans l'autre : S. CLARUS.

3. Religieuse en contemplation, debout, une main sur un livre, l'autre étendue : S. THERESIA.

4. Évêque armé de la crosse : S. MARTIALIS.

5. Personnage à genoux, tête nue, mozette cardinalice : S. BONAVENTURA.

6. Prêtre en surplis, debout, tenant un livre : S. IGNATIVS.

7. Évêque debout, bénissant et armé de la crosse : S. MARTINUS (bien conservé).

8. Un solitaire : S. BAUMADUS.

Deuxième travée du milieu.

1. La Nativité de N.-S. — Jésus, sous un *tugurium* et dans de pauvres langes, entre Marie et Joseph.

2. La Vierge-Mère, portant son divin Fils.

3. La descente de Croix, comme l'indique M. Fage; inscription de la croix et couronne d'épines aux pieds du groupe. Au bas de la scène : *D. M. Iarrige* (1).

5. La Présentation de l'Enfant Jésus au vieillard Siméon : *A. Jarrige, scindic.*

6. L'Assomption de la T.-S. Vierge : *Anne de* (ou Annette) *Brev... ?*

7. S. Michael. Au-dessus : *M. Denis E.*

8. S. Ioannes Evang. Au-dessus : *Ieyrittie?*

Première travée du nord.

1. S. Élizabeth, debout, peu nette.

2. Sainte-Anne, conduisant la Sainte-Vierge dans un ciel constellé : un ange encense.

3. S. Zacharius, debout et paraissant recevoir son annonciation.

4. L'Annonciation de la Ste-Vierge, à ce qu'il m'a semblé. Banderole avec inscription, Vierge assise et méditant sur un livre. *A. Combraillie.*

5. Une inscription difficile, et c'est tout.

---

(1) Je marque ces noms de personnes en italique et les noms de saints et de saintes en petites majuscules, bien qu'à l'égard de ces derniers la méthode du peintre ne soit pas uniforme.

6. .....

7. St-Joseph debout, mais je ne le garantis pas.

8. St-Jean-Baptiste, debout aussi avec sa croix, d'où pend la banderole : ECCE AGNVS....

Deuxième travée du nord.

1. .....

2. S. STEPHANVS. — *M.... Teyssier.*

3. (S. HELE) NA? Une forte croix entre les mains.

4. S. HIERONIMVS.

5. S. BLASIVS.

6. .....

7. .....

8. On dirait St-Léonard, en dalmatique, avec ses entraves de prisonniers. Je ne garantis rien.

Tout cela peut paraître bien confus, mais une fois les sujets recueillis l'esprit ne tarde pas à s'y trouver une route. Nous avons vu, n'est-ce pas? la Vierge enfant conduite par sa mère, dans un ciel semé d'étoiles qu'un ange emplissait de parfums? La voici maintenant s'acheminant au Temple, puis recueillie sous le grand mystère de son Annonciation. Alors vient la naissance de Jésus, qui, des bras de sa Mère, où l'on peut l'adorer en un tableau à part, passe aux mains du vieillard Siméon. Plus tard devenu homme et martyr de la gloire de Dieu comme du bien du monde, il descend de la croix sur

les genoux de Marie, qui nous offre, non plus maintenant un monument d'orgueil, mais, hélas! un objet de deuil incomparable. Enfin elle monte elle-même le rejoindre au bienheureux séjour.

Le regard, continuant de se promener, vénère ici les précurseurs de ces mystères : saint Zacharie, sainte Elisabeth, saint Jean-Baptiste, et avant eux saint Michel, en même temps qu'eux saint Joseph (?). Ensuite viennent saint Etienne, le premier martyr, saint Jean, le disciple bien-aimé, sainte Hélène, puis les saints particulièrement chers à l'église de Tulle, à ses divers couvents ou à ses confréries : saint Martial, saint Martin, saint Clair, saint Baumade, saint Léonard (?), saint François-d'Assise, saint Bonaventure, sainte Thérèse, saint Ignace, saint Jérôme, saint Blaise, et d'autres que nous n'avons pu découvrir, sans parler de tant d'autres que le badigeon nous a ravis au sud. Somme toute, vous le voyez, pour ce sanctuaire de Notre-Dame, pour cette chapelle, rendez-vous général de la piété tulliste, la galerie était assez riche et assez bien choisie.

II.

Maintenant, un seul mot, en passant, sur le lutrin de Brive.

M. Rupin, notre excellent confrère, se demande si cet objet n'a jamais changé de des-

tination ; s'il ne fut pas autrefois un de ces grands candélabres dont les vives lumières éclairaient le sanctuaire. J'ai vu quelque part l'expression de la même pensée. — Quoi qu'il en soit, je la crois juste ; mais s'il faut l'embrasser, ne faudrait-il pas aussi se dire que les trous pratiqués dans les têtes supérieures, le furent pour recevoir, non simplement une ornementation, mais plus vraisemblablement ces couronnes de lumières, ces coupes à flambeaux quelconques, qui donnaient à l'objet sa vraie destination?

III.

Je voudrais bien hasarder quelques lignes sur la pierre Maschalx.... M. de Lasteyrie nous y provoque, mais le sujet est si scabreux !

Si cette pierre n'était aussi mutilée que nous le montre son dessin, je vous prierais, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien y revenir encore, de l'interroger soigneusement du regard et du doigt, et de me dire si cette main gauche qui élève si haut le pan du *pallium* n'a jamais tenu de *livre*.... Ah ! voilà un point qui m'importerait fort, et dont le bas-relief est loin d'exclure l'hypothèse. J'ai tant de peine — comme du reste M. de Lasteyrie — à voir le Christ en personne dans cet introducteur du « grand bourgeois » de Brive auprès de la Mère de Dieu. Sans doute il est des apparences : pose,

costume, geste, tout nous y porterait, je n'en disconviens pas ; mais quel renversement des rôles ! et, s'il vous plaît, au jugement dernier !... Rappelez-vous donc le *Stabat Mater :*

Flammis ne urar succensus,
Per te, Virgo, sim defensus
In die judicii.

Christe, cùm sit hinc exire,
Da, per Matrem, me venire
Ad palmam victoriæ.

Quelle dérogation, en outre, pour ne pas dire quelle opposition, aux usages contemporains de l'iconographie !

Revenons au contraire sur l'hypothèse abandonnée du patron apôtre, de saint Barthélemy : nous ne supprimons pas toute difficulté, je l'avoue, mais du moins respirons-nous à l'aise au milieu de tous nos souvenirs. Nous revoyons ensemble ces bas-reliefs d'Obazine (fin du XIIIe siècle, vous le savez) où nous contemplions, il y a seize mois, le chef de la famille locale, et peut-être l'oracle même et la gloire de l'ordre, présentant à la très-sainte Vierge l'institut Cistercien. Nous nous rappelons ce délicieux tombeau de Chénerailles (1300) où le fondateur de l'église — un Barthélemy précisément, — *Barthélemy* de la Place, est représenté conduit à sa Mère et par son saint patron et par trois ou

quatre autres saints (1). Nous nous remettons devant les yeux tant d'autres sculptures et peintures, funèbres ou non, où le patron nous apparaît toujours à côté du personnage, comme son avocat et son introducteur aux célestes parvis. J'en ai là une sous la main, une d'ordre funéraire, au moment même où je vous parle....

Mais à quoi bon insister? nous dit M. de Lasteyrie : le nom! le nom!...

Hélas! oui, le nom! voilà bien l'obstacle. Non pas que je n'y voie, pour ma part, quelque fuite possible. En ce qui est de sa diffusion, je rappellerais non-seulement les *Chroniques de saint Martial* et le nom plus haut écrit de Barthélemy de la Place, mais celui même de l'évêque de Cahors en 1253 et celui encore du gardien de vos frères mineurs de Brive à une date assez rapprochée, 1299 (2). Pour le culte, je me bornerais à dire qu'une de vos églises de Brive était sous le patronage de saint Barthélemy (3). Pour l'initiale, je répondrais qu'un tombeau n'est pas tout à fait un parchemin; qu'il n'enveloppe pas les mêmes intérêts; qu'il ne disposait pas du même espace; qu'il ne se préoccupe peut-être pas autant de l'avenir; qu'il n'est de sa nature ni aussi enseveli ni aussi scru-

(1) Texier, *Inscriptions du Limousin*, planche initiale.
(2) Justel, *Preuves de la maison de Turenne*, p. 71.
(3) Nadaud, *Pouillé*, manuscrit.

puleux ; qu'il peut compter davantage sur la tradition, et qu'enfin il s'arme de figures et s'éclaire par d'autres documents. Pour le nombre des syllabes, je me demanderais si ce grand nom de Barthélemy (*Bertholmeu* seulement dans la plupart des pages de saint Martial) n'avait pas, pour nous obliger, quelque diminutif local : *Barthelm,* par exemple, peut-être même *Barthon.* Et si après cela ma logique ne vous satisfait guère, si surtout vous ne trouvez pas trace du livre apostolique, eh bien, que voulez-vous? je me résignerai, mais en cherchant toujours et en attendant mieux....

Passons à ENBIRAVS. Vous dirai-je, à propos de ce mot, l'idée qui m'est venue?

J'ai commencé par en envisager la première syllabe comme une préfixe, sinon même une préposition ; après cela j'ai cherché dans les deux autres ou un costume distinctif d'une certaine classe, ou une dignité, une fonction, dont ce costume serait ou non la marque. En cherchant bien, j'ai trouvé le mot *birrus* qu'un archéologue définit de la sorte : *un manteau, quelquefois très-riche, qui couvrait les bras et la poitrine, sur laquelle il pouvait s'agrafer* (1). J'entre dans ma classe sur cette première découverte, et au livre d'histoire de mes élèves, je lis ces lignes lumineuses : « L'ha-

(1) Godard, *Cours d'Archéologie sacrée,* II, 285.

billement des Français (sous les Capétiens de la première branche) consistait en une robe traînante, dont le corps était fort étroit, les manches larges, et si longues qu'elles couvraient les mains. *Les personnes d'un certain rang* ajoutaient à cette robe un *manteau* qui s'agrafait sur l'épaule droite. » Je n'en cherche pas davantage, car il ne faut pas trop demander à la bibliothèque d'un pauvre professeur, et, là-dessus, je me pose la question suivante : Philippe le Bel n'ayant que plus tard (1294) délimité par des lois somptuaires le costume respectif de la noblesse et de la bourgeoisie, à l'époque où nous restons encore, en 1257, le menu peuple ne qualifiait-il pas ses hauts bourgeois par un mot tiré du vêtement qui les rapprochait des classes supérieures, et ne disait-il pas, par exemple, « un grand borzeus *enbiraus* » comme on disait dans l'Église « un abbé *crossé mitré ?* »

Il y a plus : en réfléchissant ainsi, je passe à l'idée d'une charge possible, annexée à cet habit. Le mot de *sbire* me vient à la pensée (!). Je prends le dictionnaire classique le premier venu, Bénard, par exemple, et je trouve : « Sbire (italien *sbirro*), archer italien (passe !); *se dit de celui qui est chargé de faire exécuter les mesures de police.* » Bon ! je saute à Littré et voici ce que je lis : « Etym. Espagnol *esbirro* (quand je vous disais que *en* était une

préfixe et, vous savez, la même que *ès*, témoin maître *ès*-arts, bachelier *ès*-lettres !); de l'italien *sbirro* et BIRRO, casaque de couleur rousse, sans doute *parce que* le sbirre était *vêtu d'une casaque* de ce genre. »

Eh bien, maintenant, riez de moi, si vous voulez; mais en vous souvenant que nos « grands bourgeois » d'autrefois, échevins très-certainement, étaient par là même *policiers* de nos villes, et pouvaient charger spécialement l'un d'eux de cette importante fonction, vous verrez que j'ai peut-être jeté la question sur un terrain nouveau, qu'il était assez opportun de ne pas négliger.

Mais peut-être aussi que je commence à rêvasser. Le fait est qu'il est bien tard et que je pourrais bien dormir les yeux ouverts. Pour ne pas m'exposer à ce désagrément, je vous livre à la hâte une dernière indication : c'est à savoir que la famille Maschalx, bourgeoise de Turenne et de Brive, a dû donner son nom à la *Maschalsia*, aujourd'hui la Méchaussée (1). Je trouve en effet dans Nadaud (2) que la maison seigneuresse de ce lieu dans le xve siècle était une famille Maschac ou Maschat, corruption évidente de notre mot Maschalx. Elle était montée aux rangs de la noblesse et l'un de ses

(1) Paroisse de Turenne.

(2) Nadaud, *Nobiliaire du Limousin*, t. III, p. 202.

membres était maître-d'hôtel d'Agnet de la Tour et d'Annette de Beaufort, vicomte et vicomtesse de Turenne. Il fut témoin de leur testament au 4 mars 1479. Ne serait-ce pas le même qui, le 8 avril 1478, sous le nom, encore corrompu, de Martial (1), assistait, en notre château de Servières, à l'hommage qu'y reçut, Annet de la Tour, de Pierre Foulcher de la Bourgeade? Je me plais à dire qu'il avait pour second, en cette circonstance, noble Bertrand de Lasteyrie, seigneur de Flomont, près Meyssac, l'un des ancêtres du jeune et savant professeur que le fauteuil de son père attend à l'Institut.

Et maintenant, mon cher Monsieur, permettez-moi de vous quitter, non toutefois sans vous serrer la main, en me disant,

Votre tout respectueux et dévoué collègue.

J.-B. POULBRIÈRE.

Prêtre, professeur au Petit-Séminaire de Servières.

Omission.

A la page 199, après la 9e ligne, lisez :

4. La Présentation de la sainte Vierge au Temple, par sainte Anne, sa mère.

---

(1) Faute peut-être de copiste, car je n'ai pas l'original.

RUINES

DU

CHATEAU DE TURENNE

Rien n'est poétique comme les vieilles ruines; elles ont souvent inspiré les peintres, les poëtes, les romanciers et elles ont surtout un grand attrait pour les archéologues, qui, à l'aide d'indices presque effacés et les restes d'anciennes inscriptions, assignent à chaque édifice son époque, apportent de nouvelles preuves à l'histoire ou cherchent à reconstituer, d'après ces éléments, une civilisation disparue. Et combien en est-il, qui, n'étant ni poëtes, ni peintres, ni archéologues, sont venus s'y reposer quelques heures en face d'un beau site et y rêver sous l'impression de ce sentiment profond qui n'est autre que le respect des morts et l'admiration des grandes choses.

Le château de Turenne est remarquable à tous ces points de vue. Il avait donc sa place marquée à l'une des premières séances de la Société archéologique.

I.

Situé dans une position presque imprenable, sur un massif de rochers abrupts, au sommet d'une colline en forme de cône, Turenne était autrefois une place importante et c'est encore aujourd'hui, tant par sa situation pittoresque que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, une des plus intéressantes ruines du Bas-Limousin.

La Tour de César surtout ne dément pas le nom de *Tour reine* que nos pères lui ont si poétiquement donné. Elle se dresse fièrement sur son gigantesque piédestal de roc, elle domine, elle règne. On ne se lasse pas de la regarder, elle produit une sorte d'attraction et, comme la tour de Montlhéry,

Du passant qui la fuit semble suivre les yeux (1).

Elle a perdu sa suprématie territoriale, mais elle a gardé son prestige ; en la voyant, on est saisi de cette même impression que l'on ressent en face du château de Nantes, et qui arrachait à Henri IV cette exclamation fantaisiste :

« Ventre Saint-Gris ! les ducs de Bretagne » n'étaient pas de petits compagnons ! »

C'est qu'en effet Turenne a eu ses jours de grande prospérité. Les vicomtes s'y entouraient

(1) Boileau. *Le Lutrin.*

TURENNE (Corrèze)

Tour de César

Vue prise du côté du tunnel de Montplaisir

d'une cour brillante et les mémoires du temps parlent des magnifiques fêtes qu'ils y donnaient; leur autorité s'étendait sur une grande partie du Bas-Limousin, du Haut-Quercy et du Sarladais et, jusqu'à la cession de la vicomté en 1738, ils conservèrent, avec une indépendance relative, des droits importants. Lorsque, vers le milieu du xe siècle, Aymard, second vicomte héréditaire de Turenne, se reconnut vassal du roi de France, ce fut à la condition expresse de conserver les droits régaliens et cette clause fut toujours observée. C'est ainsi que le vicomte battait monnaie, levait les impôts avec l'assentiment des États de la vicomté, entretenait une petite armée et conférait la noblesse.

Avec une semblable puissance, le vicomte ne pouvait rester indifférent aux évènements qui se passaient en France. Qu'il s'appelât Turenne, Comborn, Comminges, Beaufort, ou la Tour d'Auvergne, c'était toujours un allié puissant, un ennemi redoutable, et chaque parti cherchait à l'attirer dans son camp. Aussi quelles richesses étaient renfermées dans le trésor des chartes de Turenne et quelle bonne fortune pour les archéologues, si elles leur avaient été conservées. Mais la Révolution est venue et, en un jour d'émeute, s'il faut en croire la tradition, elles furent pillées, portées sur la place publique et brûlées.

Les habitants de Turenne croyaient ainsi

détruire jusqu'aux derniers vestiges du passé et ils ne s'apercevaient pas qu'ils anéantissaient en même temps les preuves des plus beaux souvenirs de leur histoire.

Tout n'a pas été perdu cependant. Beaucoup de titres ont été portés à Paris après l'achat de la vicomté ; quelques-uns ont pu être arrachés à l'incendie; d'autres ont été transférés à Pau et à la Tour de Londres; d'autres enfin se trouvaient en double chez les notaires, dans les abbayes, dans les hôpitaux.

Ne nous lassons donc pas de visiter ces vieux monuments qui rappellent si bien à l'imagination un âge qui n'est plus, nous parlent de ses gloires et quelquefois aussi de ses défaillances et de ses revers. Il faut chercher et chercher sans relâche,

Des archives partout fouiller les catacombes,
Arracher au passé le débris de ses tombes (1),

avant que le marteau des démolisseurs n'ait renversé nos dernières pierres et que le vent n'ait dispersé les quelques chartes qui nous restent, c'est la tâche des archéologues et elle est belle. Il leur reste beaucoup à faire, mais ils ont déjà beaucoup fait, car, sans eux, le temps ne serait pas loin où l'on pourrait dire que les

---

(1) V. Faguet. — *Eloge de l'abbé Gorini.*

ruines elles-mêmes ont disparu : *Etiam periere ruinæ.*

II.

Après avoir contourné la falaise en suivant une large avenue qui faisait autrefois partie de la seconde enceinte fortifiée, on arrive au château par une rampe d'accès d'une pente très-raide. On dirait que le roc a été taillé tout exprès : c'est un caprice de la nature que le génie des Goths d'abord, des Francs ensuite a utilisé. Cette rampe, défendue par plusieurs portes, était le seul point par où le château fut attaquable, mais c'est à peine si quatre hommes à pied ou deux cavaliers pouvaient y passer de front, et les assaillants, qui avaient la témérité de s'y hasarder, étaient pris en enfilade par les défenseurs du donjon et écrasés par les projectiles lancés sur eux perpendiculairement des courtines longitudinales. Qu'on se figure l'effet que devait produire une troupe de chevaliers, d'écuyers et d'hommes d'armes, s'avançant sur ce plan incliné et se détachant, armures, casques, chevaux, lances et bannières, sur le fond rouge du rocher, avec les remparts et les tours au-dessus d'eux et à leurs pieds le village qu'ils viennent de traverser. Ne dirait-on pas une fresque vivante, un bas-relief mouvant et n'y a-t-il pas de quoi tenter un peintre ou un sculpteur !

L'ancienne porte d'entrée n'existe plus. Celle qui l'a remplacée date tout au plus du siècle dernier. Elle donne accès dans un porche à moitié démoli. Sans doute, dans l'état primitif, une ouverture pratiquée à la clef de voûte permettait aux surveillants du guet d'examiner encore ceux qui avaient déjà franchi la première porte et d'échanger de nouveau avec eux les mots de passe, afin d'éviter toute surprise. Aujourd'hui il reste à peine quelques traces de nervures et leurs supports ornés de figurines grossièrement sculptées.

Un simple détail montre combien tout avait été prévu pour la défense. Le porche, n'ayant que deux issues, l'une à droite dans la salle des gardes, l'autre à gauche sur le préau, la porte principale se trouvait commandée par un mur percé de meurtrières, pouvant opposer une longue résistance à l'ennemi. C'était un nouveau siège à faire encore plus difficile que le premier, car l'assaillant, resserré entre quatre murs, était gêné dans ses mouvements et ne pouvait déployer tous ses moyens.

Cette disposition est d'autant plus remarquable que la salle des Gardes, qui forme le rez-de-chaussée du donjon, ne communique ni avec les salles supérieures, ni avec le reste du château. Elle est spacieuse mais simple, sa voûte est en berceau et une immense cheminée de pierre en occupe tout le mur du fond. Les

hommes d'armes devaient en user largement et le proverbe n'a pas menti : c'est de tout temps que l'on a fait des feux de garde.

Le porche aboutit à une vaste esplanade dont une partie formait l'ancien préau. De là, on peut essayer de se faire une idée du plan de l'ancien château.

A en juger par ce qui reste des fondations et quelques traces de toitures sur les murs encore debout, les bâtiments, suivant deux lignes presque perpendiculaires l'une à l'autre, allaient du donjon ou tour du Trésor au rempart qui lui faisait face et de là se continuaient jusqu'à l'extrémité nord de la falaise. Ils formaient ainsi, avec un des côtés de l'enceinte, un triangle rectangle, ayant le donjon et la tour de César aux deux angles de base. Sur la même ligne que le rempart qui allait de l'une à l'autre et au tiers de la distance qui les sépare, on voit encore une autre tour démantelée, la seule qui fût isolée du reste du château. On prétend que c'était la poudrière. Elle en a conservé le nom.

Peu de chose subsiste de ces constructions qu'on dit avoir été si belles, et, à la place de celles qui étaient adossées au donjon, on ne voit plus qu'un amas de décombres, que l'on peut traverser sous un couloir voûté, seul reste reconnaissable au milieu de tant de débris sans nom.

Suivons le, il conduit à une tour quadrangu-

laire assez vaste, dont on a fait un jardin, mais qui autrefois était triangulaire et beaucoup plus étroite. Les démolitions l'ont agrandie. Le donjon la couvre de son ombre. On y est parfaitement placé pour saisir l'effet imposant de cet édifice remarquable. De loin, avec sa forme massive, ses contreforts si rapprochés et si peu saillants, son étroit escalier dans une tourelle placée à l'un des angles, il présente tous les caractères du donjon normand du XIe siècle, mais les détails de construction doivent lui faire assigner une époque bien moins ancienne, le XIVe siècle.

Nous avons dit que la salle des Gardes en occupait le rez-de-chaussée ; la porte qui donne entrée à celle du premier étage est faite en forme de mître, comme la fenêtre qui s'ouvre dans le mur opposé. Cette pièce était réservée aux chevaliers qui commandaient la garnison de la ville et du château. Aussi, à la différence de la salle occupée par les hommes d'armes, laquelle ne donnait que sur le préau, elle pouvait communiquer avec le château par la porte que nous venons de voir et avec les remparts, par une autre porte qui servait aussi sans doute au passage des rondes.

La voûte ogivale, d'une forme très-élancée, est supportée par des nervures d'un joli style. On y remarque sur l'un des côtés une ouverture qui est utilisée pour les poids de l'horloge. Si

elle est ancienne, ce que nous ne saurions préciser, elle devait servir pour faire passer les projectiles et matériaux de défense que l'on montait, au moyen d'une poulie, jusqu'au faîte de la tour.

On ne peut arriver à l'escalier que par cette salle, car il ne communique ni avec l'extérieur, ni avec la salle d'en bas. La défense se trouvait ainsi concentrée sur une seule porte, celle du donjon.

Cet escalier aboutit à une plate-forme où l'horloge communale a remplacé le beffroi féodal. Un étage au moins s'élevait encore au-dessus. Il serait à désirer que l'État entreprît la restauration de ce monument, qui, par certaines parties de son architecture, ne ressemble à aucun autre; ce serait une mesure à laquelle applaudiraient tous les hommes de goût.

En descendant l'escalier, on en remarque mieux les détails; ses marches sont taillées avec soin et d'une coupe très-régulière. Nous voici de nouveau à l'ancien préau. Il est bordé de deux murs, reste des remparts, qui vont en se retrécissant jusqu'à la tour de César (1) placée à

(1) On a voulu voir dans ce nom une preuve de l'occupation romaine mais est-ce là l'explication la plus acceptable? Au moyen-âge, pour distinguer entre-elles les diverses parties des fortifications, on les désignait aussi bien par le nom d'un saint ou d'un preux que par leur orientation et l'on disait tour *de César*, comme on aurait dit tour *d'Alexandre*, tour *de Roland*, tour *Saint-Jacques* ou bien encore tour *du Midi* ou tour *du Nord*.

leur point de jonction. Par un étrange effet de perspective, ils paraissent lui faire comme une large avenue et y ramènent le regard. Le temps l'a marquée de sa sombre empreinte et ses créneaux se détachent en noir sur le ciel où elle semble s'élancer d'un seul jet. Elle appartient à l'époque de transition : ses voûtes en coupole, ses étroites fenêtres plein cintre, son couronnement sans mâchicoulis, ne permettent aucun doute à cet égard. C'est assurément la construction la plus ancienne du château. L'escalier est pratiqué dans l'épaisseur du mur, les marches en sont hautes et pénibles à gravir, mais à peine la dernière est-elle franchie, qu'on ne se repent plus d'avoir tenté l'ascension, à la vue du paysage qui de tous cotés attire le regard. C'est une riche nature que celle du Bas-Limousin et elle se présente ici dans toute son harmonieuse beauté.

La plaine auprès de Turenne, sans être vaste, a un aspect riant et fertile ; elle est entourée de hautes collines et animée par le chemin de fer, de nombreux villages et d'élégantes habitations, dont les noms nous sont familiers. C'est, au nord, la Coste et ses jolies tours ; à droite et à gauche, la Peyrouse et Boulou, au flanc de leur colline, avec leur verte ceinture de prés ; en face au midi, les ruines du petit castel de Lysnoire, avec ses rochers pittoresques, sa chapelle gothique et son tilleul légendaire ; Cava-

gnac et son beffroi ; les toits élancés de Crozes et de Blanat déjà plus éloignés et plus indécis, émergeant au milieu des arbres qui les entourent et plus loin, bien loin, la masse imposante de Castelnau, qui se confond avec les teintes bleues de l'horizon. Cet ensemble de belles demeures, ces coteaux mollement ondulés, cette vallée qui s'éloigne, s'élargit et se développe à l'infini, pour s'effacer et se perdre dans les vagues lointains où le regard se plonge, sans rien rencontrer qui puisse le blesser : tout est enchanteur, tout est poésie, tout captive et retient le visiteur sur cette plate-forme aérienne dont chaque pierre est un souvenir, dont chaque créneau forme le cadre d'un magnifique tableau.

Bon Marc de Maynard.

DESCRIPTION

DES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BRIVE

La restauration de l'église Saint-Martin de Brive, confiée par le ministère des Beaux-Arts à M. de Baudot, architecte du Gouvernement, qui me fit nommer inspecteur des travaux, nous a conduit plusieurs fois à creuser le sol pour établir les fondations des maçonneries du nouveau porche. Quelques tombeaux ayant été ainsi découverts, je signalai le fait à M. de Baudot, qui s'empressa de mettre grâcieusement à ma disposition une petite somme d'argent pour étendre ces explorations. Ce sont ces fouilles que je vais essayer de décrire en disant d'avance que j'espérais y faire des découvertes importantes pour l'Archéologie et l'Histoire locale. Ce résultat, comme on va le voir, n'a pas été complétement atteint.

Chacun sait qu'au moyen-âge, surtout du XIe au XIIIe siècle, les porches des églises, ainsi

que les terrains compris entre les contreforts et directement sous l'égoût des toits, étaient des lieux de sépulture réservés aux grands personnages. C'est Pépin-le-Bref qui paraît en avoir répandu l'usage en se faisant enterrer en 768 dans le parvis de l'abbaye de Saint-Denis, sous la gouttière. Hugues Capet l'y suivit en 996. Saint Loup, de Sens, s'était aussi fait enterrer en 623 sous la gouttière de l'abbaye de Sainte-Colombe.

Les chroniques normandes apprennent qu'en 996, le duc Richard Ier, mourant à Fécamp, demanda à être inhumé sous la gouttière de l'abbaye, et que son fils Richard II voulut l'y suivre en 1026. Enfin, l'évêque de Coutances, Geoffroy de Montbray, décédé en 1093, supplia également qu'on le plaçât sous la gouttière de la cathédrale qu'il avait bâtie.

« Nos pères, selon quelques croyances que nous ne pouvons expliquer, devaient attribuer sans doute à l'eau des églises une vertu purifiante. »

L'abbé Cochet, qui s'exprime ainsi dans sa *Normandie souterraine*, ajoute que « c'était par piété, par humilité, par un sentiment tout particulier de dévotion, que ces braves gens, évidemment aisés, avaient demandé à être euterrés dans ce lieu. Beaucoup de saints et de grands personnages de la même époque avaient donné le même exemple, et nous pourrions

citer, de nos jours et dans la Normandie, des prêtres qui ont désiré et même exigé qu'on leur accordât ce genre de sépulture, voulant être foulés aux pieds des fidèles, leurs paroissiens. »

Nous tenions à rapporter ce qui précède pour bien établir que les tombeaux découverts sous le porche de l'église Saint-Martin, paraissent être, par le fait de leur emplacement, de leur orientation et de la pauvreté des objets trouvés, des tombeaux chrétiens du XIe au XIIIe siècle.

Ces fouilles ont été faites à deux époques différentes sur une grande partie de la surface du porche et jusqu'au sol naturel, à une profondeur de 2 m. 50 c. Nous allons les décrire successivement.

Fouilles du mois de février 1877.

A peu de profondeur, 20 centimètres au plus du niveau du porche, une quantité d'ossements humains furent trouvés pêle-mêle, l'on peut dire qu'ils durent servir à remblayer cette partie du sol. Ce remblai (F. G. de la coupe), qui n'avait pas moins de 50 centimètres d'épaisseur, n'a absolument rien donné à nos recherches.

En creusant jusqu'à 1 mètre (G. H.) nous trouvons encore des ossements, mais ceux-là

PLANS ET COUPE DES FOUILLES

Plan N° 1

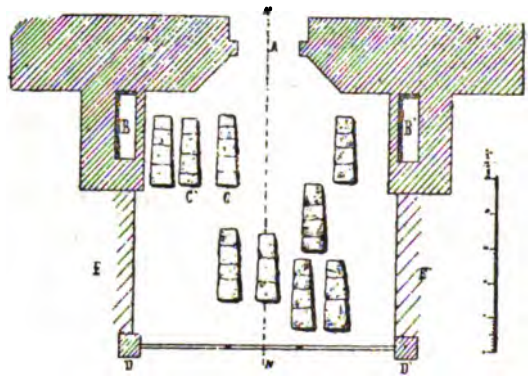

Plan N° 2.

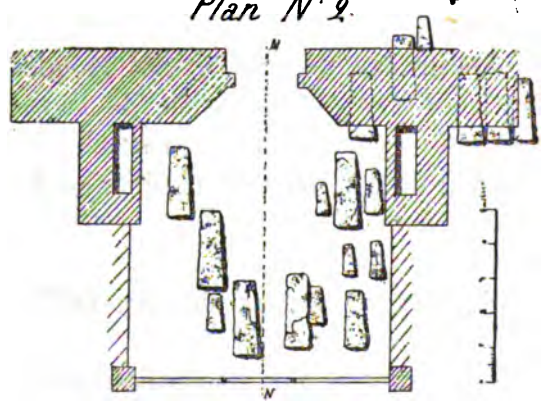

Coupe sur MN du plan

LÉGENDE

Plan N° 1.

A. Porte principale de l'église.
B B'. Sépultures dans les piles du porche.
C C'. Tombeaux dans lesquels ont été trouvés les vases de terre
D. D'. Piles aujourd'hui détruites
F. F'. Maisons qui entouraient l'église.

Coupe.

F. G. Terre meuble et remblai d'ossements.
H. Cercueils de bois.
I. Terre
J. Tombeaux du plan N° 1.
K. Tombeaux du plan N° 2.

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BRIVE

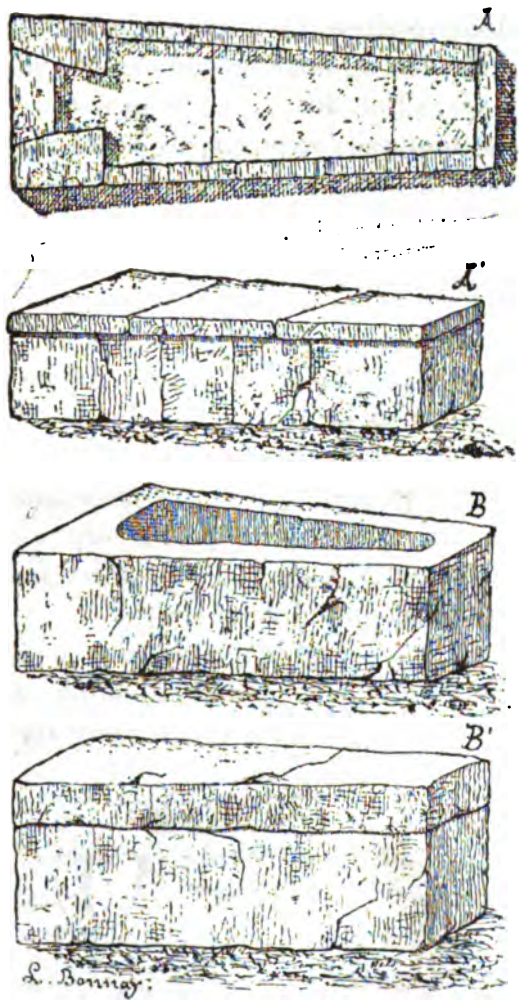

Tombeaux de pierre

Trouvés sous le porche de l'église.

sont rangés; il est facile de remarquer, se mêlant à la terre, une ligne rougeâtre qui est le reste de la décomposition des planches des cercueils. Ce sont là des inhumations du dernier siècle.

Plus bas, à 1 m. 60 c. (I. J.), nous découvrons plusieurs tombeaux en pierre, orientés du levant au couchant, les pieds au levant. Ces tombeaux plus larges à la tête qu'aux pieds avaient en général 2 mètres de long; la largeur variait de 40 à 50 centimètres; la profondeur de 25 à 40 centimètres. Ils étaient maçonnés en mortier et composés, l'auge et le couvercle, de plusieurs morceaux de pierre de Gramont. Dans l'auge était pratiquée une entaille triangulaire juste assez large pour recevoir un crâne humain (voir fig. A.), ce qui prouve que les corps à cette époque étaient déposés dans les tombeaux simplement enveloppés d'un suaire.

Une de ces sépultures (voir plan n° 1, C.) explorée avec la plus grande attention, nous a donné un vase en terre muni d'une anse de

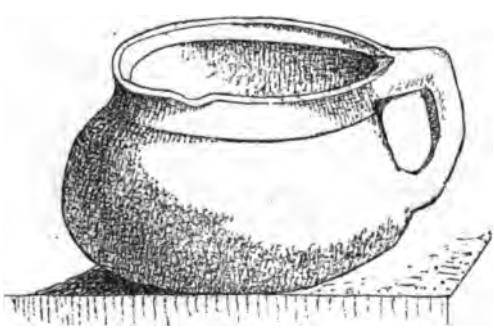

L. Bonney

forme grossière presque barbare, non vernissé et modelé à la main; c'est un vase domestique, à en juger par le fond noirci et calciné par l'action du feu; sa place près du mort était le côté droit de la tête; il devait contenir de l'eau bénite. Dans un autre tombeau analogue au précédent (voir plan n° 1, C'.) un fragment de poterie provenant d'un vase de plus belle forme

et de plus grande dimension que celui dont nous venons de parler, a été trouvé rempli de charbons aux pieds du mort; sur ces charbons, l'usage était de brûler de l'encens.

Presque tous les squelettes que renfermaient ces sépultures étaient dans un état complet de décomposition et sont tombés en poussière au contact de l'air. Nous avons pu cependant

recueillir les fragments d'un crâne très-développé et d'une épaisseur peu commune. Nous nous sommes assuré que les mains étaient pieusement jointes sur la poitrine, ce qui donne encore la certitude que ces tombeaux sont chrétiens et nous les faisons remonter au XIIIe siècle.

Ayant continué nos recherches, nous avons mis au jour en creusant encore de quelques centimètres (voir J. K. de la coupe), plusieurs tombeaux d'une forme et d'une construction différente des premiers (voir les dessins B. B'.). Ils sont en pierre de *brasier* (1), le couvercle monolithe, légèrement bombé, est quelquefois à deux pentes; l'auge, également d'une seule pièce, a une place arrondie pour recevoir la tête. Les dimensions des plus grands sont : longueur 2 m. 23 c., largeur moyenne 67 centimètres, profondeur 26 centimètres; les petits ont de 80 c. à 1 m. de long (2).

L'exploration de ces tombeaux ne nous a donné aucun résultat, il faut dire qu'ils avaient été bouleversés et fouillés; un seul a été trouvé intact; il a présenté cette particularité d'un beau squelette les mains allongées le long du corps, la tête penchée à droite dans l'attitude du

(1) La pierre dite *brasier* et celle de Gramont sont deux grés différents exploités encore aujourd'hui dans de nombreuses carrières situées aux environs de Brive.

(2) Parmi ces tombeaux il s'en est trouvé un dont la longueur n'excédait pas 60 centimètres.

sommeil, et recouvert, sauf le chef, d'un mélange de terre et de charbon (1).

Cette affirmation relative au mélange de terre et de charbon, recouvrant tout le corps moins la tête, est intéressante à prouver devant l'opinion contraire du savant archéologue, l'abbé Cochet, qui prétend que cette matière noirâtre qu'il a lui-même trouvée dans des sépultures de l'époque qui nous occupe n'est autre chose qu'un *lignite* ou espèce de bois fossile.

Suivant nous cette couche recouvrant les squelettes ne peut provenir que de trois choses :

1° D'infiltration ;

2° Des restes du cercueil de bois;

3° D'un dépôt de terre et de charbon fait au moment de la cérémonie funèbre.

Examinons ces trois suppositions.

Il n'est pas raisonnable d'admettre que des

---

(1) Ce squelette et d'autres ossements trouvés ont été adressés à notre éminent collègue M. de Mortillet, sous-directeur du Musée de Saint-Germain. Le savant organisateur des Sciences anthropologiques a bien voulu les examiner et en faire l'objet d'une étude qui est insérée à la fin de cet article.

Le tombeau a été enlevé avec précaution ; il est actuellement déposé dans la cour de la mairie, en attendant que la ville de Brive veuille bien consacrer une salle quelconque de ses édifices communaux à la création d'un musée. Nous passons sous silence la découverte dans les déblais d'une petite base d'ordre dorique, en marbre, et de nombreux débris de grandes tuiles à rebords ; cette dernière trouvaille prouve bien que la forme des tuiles romaines a été en usage dans notre pays même pendant le moyen-âge.

infiltrations puissent donner un dépôt aussi considérable (8 à 10 centimètres d'épaisseur) surtout lorsque le couvercle monolithe de la sépulture se trouve dans un état parfait de conservation et de position régulière sur l'auge. D'ailleurs, l'infiltration même ne saurait expliquer la présence de fragments noirâtres et solides d'un volume pareil à ceux trouvés dans ce tombeau. Quant à l'hypothèse des restes du cercueil elle n'est pas plus vraisemblable que la précédente; dans ce cas, le crâne comme les autres parties du squelette, eût été recouvert par la couche, laquelle d'ailleurs était trop épaisse et trop compacte pour provenir de la décomposition de quatre planches. Ajoutons, que cette matière tamisée avec le plus grand soin n'a donné aucun clou ni attaches quelconques en fer qui auraient certainement existé s'il y avait eu inhumation dans un cercueil de bois.

Ces différentes déductions nous autorisent donc à dire que, selon toute probabilité, du XIe au XIIe siècle, la coutume, au moins dans notre pays, était d'ensevelir dans un cercueil de pierre, le corps reposant sur une couche de charbon et recouvert ensuite, sauf la tête, d'une épaisseur de cendre ou d'une matière analogue à la braise étouffée de nos boulangers actuels. Cette coutume pouvait être une pratique religieuse de nos pères en même temps qu'un

moyen d'atteindre ce but poursuivi par tant de peuples, la durée éternelle du corps ou de ses restes.

Fouilles du mois de mars 1878.

Cette exploration a été dirigée, sur trois points :

1° Sous le porche;

2° A l'intérieur de l'église près du grand portail;

3° A l'extérieur, côté droit du porche, vers le mur pignon.

Partout il s'est trouvé des sépultures semblables à celles de la première fouille mais presque toutes étaient bouleversées et déjà fouillées; celles qui ne l'étaient point n'ont absolument rien donné à nos recherches (1), mais, par compensation, une pièce remarquable a été recueillie dans les déblais correspondant à la couche la plus basse des terrains fouillés (celle des tombeaux monolithes).

C'est un anneau rond, en fer plaqué or, sem-

(1) Une particularité intéressante à noter : c'est le grand nombre, parmi ces sépultures, de tombeaux n'ayant pas plus de 0,80 à 1 m. de long extérieurement, ils avaient donc dû servir à ensevelir de tout petits enfants presque des nouveaux-nés.

blable à nos chevalières, présentant un chaton de forme ovale sur lequel est gravée (en creux) une tête. M. Robert de Lasteyrie a pris une empreinte du chaton pour s'occuper sans doute de l'étude de ce bijou, lequel doit être un sceau à en juger par le modelé en creux de la tête.

Nous pouvons donc compter que notre savant sociétaire nous renseignera en nous donnant pour le prochain numéro du *Bulletin* une notice intéressante sur cet anneau.

Passons maintenant aux découvertes provoquées par la démolition des maçonneries du porche; elles comprennent deux tombeaux et des fragments considérables de sculpture.

Les deux tombeaux ne sont plus, comme les précédents, des sépultures mobiles; profonds de 1 m. 60 c., ils sont construits avec soin sur toutes leurs faces, et pris aux dépens des maçonneries qui les entourent; en un mot ils font partie de l'œuvre puisqu'ils sont ménagés dans la construction même. Leur place occupait une partie de chacune des piles du porche, elle était d'ailleurs indiquée par une arcature qui avait été postérieurement bouchée. Les dalles qui recouvraient ces sépultures n'existaient plus, et l'intérieur était comblé par des débris de toutes sortes parmi lesquels ont été recueillis des restes d'un riche costume de soie avec chamarrures style Louis XIII.

L'un de ces tombeaux présentait à 2 mètres

ÉGLISE SAINT-MARTIN DE BRIVE

Fragment de Sculpture

Provenant des démolitions du porche de l'église.

—

Hauteur, 0m 80 ; largeur, 0m 60.

de hauteur, encastrée dans le mur pignon de l'église, une inscription qu'il n'a pas été possible de lire vu son état de dégradation.

Les fragments de sculpture se composent de chapitaux et de bas-reliefs (XIIe siècle) représentant, ces derniers, l'enfer et le purgatoire. Ces débris devaient faire partie d'un portail de grandes dimensions à en juger par l'échelle des personnages. Cette sculpture est remarquable comme caractère, il est facile de le voir par le dessin que notre collègue, M. Rupin, a bien voulu nous faire; le style est le même que celui que l'on rencontre dans les autres églises de la Corrèze élevées du XIe au XIIIe siècle. Cette sculpture si différente de celles que présentent les édifices de la même époque construits dans le midi, l'ouest et même le centre de la France, nous autoriserait presque à dire qu'il existait aussi en Limousin, au XIIe siècle, une école de sculpture cherchant à corriger les méthodes byzantines sans toutefois, comme le dit Viollet-le-Duc, « imiter la préciosité de l'école toulousaine ni pencher vers le réalisme des écoles du nord. » La sculpture des monuments de la Corrèze semble être un art lancé dans une voie simple mais large, en un mot, qu'on nous passe l'expression, c'est du byzantin étudié.

Ce que nous venons de dire est simplement une idée générale.

M. de Baudot, architecte des monuments

historiques, membre de notre Société, lequel étudie et restaure depuis deux ans nos édifices religieux de l'époque qui nous occupe, se décidera certainement un jour à raisonner et à développer la probabilité d'un art spécial à notre région. Ce jour là il y aura bien des chances pour voir admettre, aussi bien en seculpture qu'en architecture, l'existence, au XIIe siècle, d'une *École limousine*.

LOUIS BONNAY,
Architecte.

Brive, 30 janvier 1879.

LETTRE DE M. DE MORTILLET

AU SUJET D'OSSEMENTS TROUVÉS DANS UNE DES TOMBES DU PORCHE DE L'ÉGLISE St-MARTIN DE BRIVE

Sur la demande de M. Philibert Lalande, M. Gabriel de Mortillet, un des savants professeurs de l'Ecole d'Anthropologie de Paris et membre de notre Société, a bien voulu étudier quelques-uns des ossements humains recueillis dans une des tombes fouillées par M. Bonnay. Les détails ethnographiques donnés par M. de Mortillet sont du plus haut intérêt ; ils font, pour ainsi dire, revivre un homme du moyen-âge. Le comité de rédaction a décidé que la lettre de M. de Mortillet serait imprimée à la suite de la notice de M. Bonnay, dont elle forme un heureux complément.

Cher Secrétaire-Général,

J'ai pu enfin m'occuper des ossements humains découverts pendant les travaux de restauration de l'église de Brive.

La pièce principale est une tête presque entière, avec sa mâchoire inférieure.

C'est une tête d'homme, qui d'après la dentition devait avoir de 20 à 25 ans.

Le grand diamètre du crâne est 190; le petit diamètre, ou diamètre transversal, 146.

D'où il résulte que l'indice céphalique est

76,84. Ce crâne est donc subdolichocéphale, c'est-à-dire allongé mais moyennement.

Les sutures sont assez simples.

L'occiput est très-développé et faisant protubérance en arrière, ce qui rejette fort en avant le trou occipital. Il se trouve à peu près au milieu du plan inférieur du crâne.

Le front, comme développement, largeur et hauteur, est plutôt au-dessus de la moyenne.

Les arcades sourcillières sont très-proéminentes.

Les orbites sont assez arrondis, fortement obliques.

Le nez devait être long et grand.

L'individu était parfaitement orthognate, c'est-à-dire que les dents ne se dirigeaient nullement en avant.

Les dents, très-peu usées, sont dans un excellent état de conservation. Il n'y a pas trace de carie. Les quatre dents de sagesse, bien conformées, sont sorties régulièrement, mais n'ont presque pas servi. L'individu n'avait perdu, avant sa mort, que la seconde molaire droite de la mâchoire inférieure.

La mandibule, ou mâchoire inférieure, est forte et haute.

Le menton grand, avancé.

En résumé, cette tête présente un certain nombre de caractères primitifs qui la rapprochent des types de l'époque Robenhausienne ou

de la pierre polie, et même de types plus anciens. Il faut citer surtout la proéminence des arcades sourcillières, le développement de l'occiput et la simplicité des sutures; caractères qui se retrouvent, principalement les deux premiers, très-fréquemment chez les criminels. On en peut donc conclure que cette tête a appartenu à un homme passionné et énergique.

Avec cette tête sont : un humerus, un cubitus et un radius; un fémur, un tibia et un péroné.

Ces os semblent appartenir au même individu, qui aurait été de taille masculine moyenne.

L'humerus n'est pas perforé.

La ligne âpre du fémur est forte et proéminente, ce qui dénote des jambes bien musclées.

Une remarque curieuse, c'est que si tous ces os longs appartiennent bien au même individu, il devait avoir les bras proportionnellement un peu plus petits que les jambes.

Il ne reste plus à examiner que deux mâchoires inférieures isolées.

L'une, qui est très-analogue avec celle dont je viens de parler, appartient à un individu de 28 à 34 ans. Le menton est un peu moins proéminent; les dents sont aussi belles et même plus belles. Il n'en manque point et il n'y a pas trace de carie. Un caractère tout particulier de cette mâchoire, plus qu'orthognate, c'est que les dents au lieu de décrire dans leur ensemble

une ellipse, forment un sommet de trapèze. Les canines et incisives sont rangées en ligne droite, au lieu d'être en ligne courbe comme dans les cas normaux.

La dernière mâchoire, qui avait perdu beaucoup de dents, appartient à un individu de 65 à 75 ans, peut-être même plus, puisque les dents étaient si saines alors dans votre pays.

Puissent ces détails vous intéresser. C'est tout ce que j'ai su lire sur les ossemcnts que vous m'avez communiqués.

Recevez, cher Secrétaire-Général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

G. DE MORTILLET.

Catalogue des Plantes de la Corrèze

Par M. Ernest RUPIN

Suite (1)

En publiant la flore du département de la Corrèze, nous n'avions songé qu'à fournir un simple catalogue, pour ne pas donner trop d'extension à ce genre de travail, mais d'après le désir exprimé par plusieurs membres de la Société, nous indiquerons à l'avenir les localités dans lesquelles les plantes les plus rares ont été observées.

E. R.

Fam. XVIII. — Hypéricinées.

I. **Hypericum** L.

H. perforatum L. — B. T.
quadrangulum L. — T.
tetrapterum Fries. — B. T.
humifusum L. — B. T.
linearifalium Vahl.
Planchetorte, Cornil, Bort.
pulchrum L. — B. T.
hirsutum L. — B. T.
H. montanum L.
Argentat, Bort.
androsæmum L.
Brive, Juillac, le Saillant.
Aubazine, Cornil, Argentat.

II. **Elodes** Spach.

E. palustris Spach.
Brive, Aubazine, Ste-Féréole.
Cornil, Servières, Merocœur.

Fam. XIX. — Acérinées.

I. **Acer** L.

A. pseudo-platanus L. — B.
Monspessulanum L.
Lissac, Chasteaux, Nespoul.
A. campestre L. — B. T.
plantanoides L. — B.

(1) Voir première livraison, p. 99.

Fam. XX. — **Ampélidées.**

I. **Vitis** L.

V. Vinifera L. — B. T. U.

Fam. XXI. — **Hippocastanées.**

I. **Æsculus** L.

Æ. Hippocastanus L. — B. T. U.

Fam. XXII. — **Balsaminées.**

I. **Impatiens** L.

I. noli-tangere L.

Planchetorte, bords de la Corrèze, Beaulieu, Tulle, Bort.

Fam. XXIII. — **Oxalidées.**

I. **Oxalis** L.

O acetosella L.

Planchetorte, Beaulieu, Cornil. Argentat. Mercœur, Treignac.

O. corniculata L.

Argentat, Mercœur, Tulle.

navieri Jord.

bords de la Corrèze.

Fam. XXIV. — **Rutacées.**

I. **Ruta** L.

R. graveolens L.

Lissac, Turenne à Linoire.

CLASSE II. — CALICIFLORES.

Fam. XXV. — **Célastrinées.**

I. **Evonymus** Tournef.

E. Europæus L. — B. T. U.

Fam. XXVI. — **Ilicinées.**

I. **Ilex** L.

I. aquifolium L. — B. T. U.

Fam. XXVII. — **Rhamnées.**

I. **Rhamnus** L.

R. cathartica L.
Turenne à Linoire.

R. alaternus L.
Turenne, Entrecor, Lissac.

frangula L. — B. T. U.

Fam. XXVIII. — **Térébintacées.**

I. **Pistacia** L.

P. terebinthus L.
Fournet, Achier, St-Sernin-de-Larche.

Fam. XXIX. — **Papilionacées.**

I. **Ulex** L.

U. Europæus Smith. — B. T.
nanus Smith. — B. T.

II. **Spartium** L.

S. junceum L.
Brive à Chèvre-Oujol.

III. **Sarothamnus** W.

S. vulgaris Wim. — B. T.

purgans G. G.
Bort à la cascade.

IV. **Genista** L.

G. sagittalis L. — B. T. U.
pilosa L. — B. T.
tinctoria L. — B. T.
Anglica L.
Juillac, Brive, Noailles, Cornil.
Tulle, Argentat, Servières.

V. **Cytisus** D. C.

C. supinus L.
Lafage de Noailles. Entrecor·
Yssandon, Ayen, Cublac

VI. **Adenocarpus** D.C.

A. complicatus Gay.
Comborn, Treignac, Meymac.

VII. **Lupinus** Tournef.

L. albus L. — B.

L. reticulatus Desv.
Brive à Ersoulier.

VIII. **Ononis** L.

O. natrix L.
Chasteaux.
striata Gouan.
Noailles, Chasteaux, Fournet.
Columnæ All.
Turenne, Fournet, Ayen.
repens L. — B. T. U.

IX. **Anthyllis** L.

A. Vulneraria L.
St-Sernin, Ayen, Argentat.

X. **Medicago** L.

M. Lupulina L. — B. T.
sativa L. — B.
orbicularis All.
Chasteaux.
maculata Willd. — B. T.
minima Lam.
Chasteaux à Entrecor.
Gerardi Willd.
Lignérac, Moriolles, Fournet.
cineracens Jord.
Turenne à Linoire.

XI. **Melilotus** Tournef.

M. officinalis Lam. — B. T.
alba Lamot.
bords de la Dordogne.

M. macrorhiza Pers.
bords de la Couze à Larche.

XII. **Trifolium** L.

T. angustifolium L.
Turenne, St-Pantaléon, Ayen.
incarnatum L. — B.
rubens L.
Turenne, Entrecor, Lafage.
medium L. — B. T.
pratense L. — B. T.
ochroleucum L. — B. T.
arvense L. — B. T.
striatum L. — B. T
scabrum L. — B.
subterraneum L. — B.
fragiferum L. — B.
montanum L. — T.
repens L. — B. T.
procumbens L. — B.
patens Schreb. — B. T.
agrarium L. — B.
spadiceum L.
Bort, Ayen.

XIII. **Lotus** L.

L. angustissimus L.
Larche, Chastanet, Tulle.
corniculatus L. — B. T.
tenuis Kitaib. — B.
uliginosus Schk. — B. T.

XIV. **Astragalus** L.

A. glycyphyllos L. — B. T.

XV. **Galega** Tournef.

G. officinalis L. — B.

XVI. **Psoralea** L.

P. bituminosa L.
Meyssac, route de Maumont.

XVII. **Phaseolus** L.

P. vulgaris L.

XVIII. **Vicia** L.

V. sativa L. — T.
V. angustifolia Roth. — B. T.
lutea L. — B. T.
faba L.
bithynica L.
Turenne, route de Varetz.
sepium L. — B. T.

XIX. **Cracca** Riv.

C. major Frank. — B. T.
tenuifolia G. G. — B.
minor Riv. — B. T.

XX. **Ervum** L.

E. tetraspermum L. — B.
gracile D. C. — B. T.

XXI. **Ervilia** Link.

E. sativa Link. — B.

XXII. **Lens** Tournef.

L. esculenta Mœnch.

XXIII. **Cicer** L.

C. arietinum L.

XXIV. **Pisum** L.

P. sativum L.
arvense L. — B. T.

XXV. **Lathyrus** L.

L. aphaca L. — B. T.
Nissolia L.
Lissac.
hirsutus L. — B. T.
sativus L.
sylvestris L.
Chèvre-Cujol, Argentat.
latifolius L.
Meyssac, Turenne, Chévrecujol.
neglectus Puel.
Meyssac.
tuberosus L.
Turenne, Entrecor, St-Sernin.
macrorhizus Wim. — B. T.
niger Wim. — B.
pratensis L. — B. T.

L. angulatus L.
Noailles à Puy-Laborie.
sphæricus Retz.
Brive, Lechauzanel.

XXVI. **Coronilla** Nech.

C. minima L. — B. T.
varia L. — B. T.
scorpioides Koch.
Chasteaux, Chauvac.

XXVII. **Ornithopus** D.

O. perpusillus L. — B. T.
compressus L.
Laborie, Planchetorte.

XXVIII. **Hippocrepis.**

H. comosa L. — B. T.

XXIX. **Onobrychis** T.

O. sativa L. — B. T. U.

Fam. XXX. — Amygdalées.

I. **Amygdalus** L.

A. communis L. — B.
Persica L. — B. T. U.

II. **Prunus** L.

P. Armeniaca L.
insititia L.
domestica L.
P. spinosa L. — B. T.
avium L.
Cerasus L.
Mahalel L.
Chévrecujol, Lissac, Cousage.
Padus L.
Lauro cerasus L.

Fam. XXXI. — Rosacées.

I. **Spiræa** L.

S. filipendula L. — B.
ulmaria L. — B. T. U.
hypericifolia L.
Noailles, Puy-de-Crochet.

II. **Geum** L.

G. urbanum L. — B. T.
rivale L.
La Chapelle-aux-Saints.

III. **Potentilla** L.

P. fragariastrum Ehrh. — B. T.
verna L. — B. T.
Tormentilla Nestl. — B. T.
reptans L. — B. T.
Anserina L.
bords de la Corrèze.
argentea L. — B. T.

IV. **Comarum** L.

C. palustre L.
Aubazine, St-Privat, Treignac.

V. **Fragaria**

F. vesca L. — B.

VI. **Rubus** L.

R. cæsius L. — B.
nemorosus Hayne.
Cublac, route d'Ayen.
glandulosus Bellardi.
Ste-Féréole, sous la Joinie.
discolor Weihe. — B. T. U.
idæus L.
Bort, Ussel.
incarnatus Mull.
Bort.
macrophylloïdes Genev.
Tulle, aux Angles.
procerus Mull.
Tulle, dans les haies
subcanus Mull.
Tulle, Souillac.
plicatus W. et N. — T.
umbricatus Mull. — T.

VII. **Rosa** L.

R. spinosissima G. G.
Noailles.
arvensis Huds. — B.
leucochroa Ser.
Cosnac.
sistyla Bast. — T.
obtusifolia Desv.
Lignerac près Turenne.
canina L. — B. T.
dumetorum G. G. — B.
Andegavensis Bast.
Brive, grottes de Lamouroux.
squarrosa Rau.
Cublac, route d'Ayen.
urbica Leman.
Noailles, Tulle à la Cour.
rubescens Ripart.
Brive, grottes de Lamouroux.
rubiginosa L.
Noailles, Ayen, Pampelonne.
sepium G. G. — B.
R. umbellata Leers.
route de Malemort à Ste-Féréole.
Lemanii Bor.
Cosnac.
villosiuscula Ripart.
Brive, grottes de Lamouroux.

VIII. **Agrimonia** Tourn.

A. eupatoria L. — B. T.
odorata Mill.
bords de la Corrèze à Cornil.

IX. **Poterium** L.

P. dictyocarpum Spach. — B.
stenolophum Jord.
bords de la Dordogne.

X. **Sanguisorba** L.

S. officinalis L.
Argentat, Noailles.

XI. **Alchemilla** Tour.

A. vulgaris L.
Bort, route d'Ussel.
arvensis Scop. — B. T.

Fam. XXXII. — **Pomacées.**

I. **Mespilus** L.

M. Germanica L. — B. T.

II. **Crataegus** L.

C. Oxyacantha L. — B.
monogyna Jacq. — B.

III. **Cydonia** Tournef.

C. vulgaris Pers. — B. T. U.

IV. **Pyrus** L.

P. communis L. — B.
P. Malus L. — B.

V. **Sorbus** L.

S. aucuparia L.
Treignac, Meymac, Servières.
Aria Crantz.
Bort. Treignac.
torminalis Crantz.
Noailles Servières.

(*A continuer*).

LA

POMME LESTRE[1]

La Pomme Lestre est une spécialité limousine, exclusivement livrée à la consommation locale. Ce serait, au point de vue de l'alimentation publique, faire une bonne chose que de vulgariser cette Pomme et de l'amener sur les marchés des grandes villes. Je n'en vois pas, ou presque pas, à Paris. Je l'ai vainement cherchée à l'Exposition horticole, où elle eût été reine si elle n'eût été absente. Comment expliquer cet oubli si je ne savais, moi Limousin, combien d'autres richesses de mon pays sont absolument ignorées au-delà de ses limites?....

La Pomme Lestre est un fruit qui a tous les mérites. Agréable à l'œil, il ne déparerait pas les tables les plus élégamment servies. D'un goût et d'un parfum délicieux, il est cent fois meilleur que la plupart des Pommes, belles du reste, qui s'étalent derrière les vitres des marchands de comestibles en renom. Enfin et pardessus toutes choses, ce fruit possède la qualité inappréciable de se conserver très-longtemps :

---

(1) Cette notice, écrite depuis quelques années, a été peu répandue. Vu l'intérêt qu'elle offre pour notre département, le Comité de rédaction a jugé utile de la reproduire.

il ne faut pas le manger avant le mois de mars; il se mange encore à la fin de mai.

Le Pommier Lestre est très-fertile; il est en même temps très-vigoureux et s'accommoderait mal de la taille. Il faut le cultiver en plein vent.

Pour ceux qui voudraient le planter, je conseillerais de demander des sujets aux pépiniéristes de Limoges, de Tulle, ou de Brive; mais de préférence dans l'une de ces deux dernières villes. J'ai en effet cru remarquer que la Pomme Lestre du haut Limousin, celle de Limoges et des environs, ne vaut pas à beaucoup près la Pomme Lestre de la Corrèze : le sol et le climat peuvent expliquer cette différence. Il est au surplus évident que ce qui s'est produit à Limoges pourra et devra se produire en bien d'autres endroits. En tel lieu, la Pomme Lestre sera aussi bonne que dans son pays d'origine; en tel autre, elle sera médiocre; mais, pour ceux-là, nous avons, dans la Corrèze, des provisions à vendre, et par milliers de sacs.

Une discussion s'est élevée au sein de la Société centrale d'horticulture sur l'étymologie de ce mot que j'orthographie *lestre* et qu'on prononce *lettre*. — Je l'ai cherchée longtemps, et voici d'abord celle qui me fut donnée par un paysan de mes amis, près duquel je m'en enquérais un jour.

Un *prince*, me dit-il, passait un jour dans un village du côté de Tulle ou de Brive. C'était au mois de juin; le soleil était ardent; le prince avait grand soif et il n'aimait pas l'eau. Or, les

paysans du village ne pouvaient pas lui offrir autre chose, lorsque l'un d'eux, possesseur d'un Pommier fameux dans le pays par l'excellence de ses fruits et qu'on appelait *lou Poumier dé l'Estro,* parce qu'il était planté tout auprés de *l'estro* (fenêtre) du logis, porta des Pommes au prince. — « Les beaux fruits ! » s'écria le prince. — « Qu'ils sont bons ! » ajouta-t-il après en avoir goûté. — « Je le crois bien, répondit le paysan en se rengorgeant ; je le crois bien : ils viennent du Pommier de *l'Estro.* »

Les Pommes étaient bonnes. Le prince en voulut avoir toujours ; il demanda de la greffe, et.... voilà l'histoire de mon paysan.

Mettez maintenant que le *prince* était un grand ministre ; qu'il s'appelait Turgot, et que le village où il mangea des Pommes est Saint-Germain-les-Vergnes (Corrèze) ; admettez avec cela qu'on mange volontiers une Pomme à son dessert, alors même que pour se désaltérer on boirait volontiers de l'eau pure, et vous serez, à peu de choses près, dans ce que je crois être la vérité.

Le mot *estro* ou *eytro* veut dire, en patois limousin, soit une petite fenêtre (c'est l'acception dans laquelle il était pris tout à l'heure), soit une sorte de placard dans l'épaisseur du mur de la cuisine, placard qui n'est lui-même qu'une espèce de fenêtre murée dans une partie de son épaisseur. C'est dans cette dernière acception qu'il devra être pris pour l'intelligence de la petite anecdote qu'il me reste à raconter.

De 1762 à 1774, si je me souviens bien de la dernière date, le Limousin eut l'inappréciable bonheur d'être administré par un des plus grands hommes qui aient illustré la France. Le passage de Turgot dans cette province fut marqué par des bienfaits dont le souvenir reconnaissant s'est transmis de génération en génération dans nos campagnes ; à tel point que nos paysans les plus illettrés, qui ne sauraient assurément donner le nom d'aucun de nos rois, vous parleront, si vous les interrogez, et de Sully et de Turgot. Ce que furent ces grands hommes, ils ne le savent pas au juste; ils les font princes ou seigneurs; mais ils savent leurs noms et ils bénissent leur mémoire.

Turgot, qui parcourait souvent sa généralité pour en étudier les besoins, fut, un jour, surpris par un orage entre Tulle et Brive, et il dut se réfugier dans une maison du village de Saint-Germain-les-Vergnes. — L'orage se prolongea, l'heure du dîner vint à passer, tout le monde eut grand faim (les plus grands hommes sont sujets à ce mal aussi bien que le commun des mortels....) et, comme on n'avait pas de provisions, il fallut se contenter du pain bis, du lait caillé et des œufs du paysan qui avait l'insigne honneur de recevoir sous son humble toit si noble compagnie.

« Que n'avons-nous du moins un fruit ! s'écria un personnage de la suite de l'intendant général, sans doute un gourmand qui trouvait la pitance un peu maigre, voire même un peu courte ; — mais il n'y faut pas songer ! »

— « Vous vous trompez, dit un notable du pays. On a encore des Pommes dans ces parages, et des meilleures. » — Puis s'adressant à la femme qui les avait reçus (le mari ne s'était pas montré : on le croyait absent). « *Troubora bé,* lui dit-il, *quauco poumo di lou villagé?* — (Tu trouveras bien quelque Pomme dans le village). — *N'aï bé enguéro* » (j'en ai encore), répondit la femme, et elle prit la direction de sa cave, fruitier habituel de nos paysans.

Alors on entendit une voix qui causa d'abord une surprise dont on rit beaucoup ensuite, car Turgot avait failli avoir peur.

Le paysan était malade; il était couché dans la cuisine, l'unique pièce du logis, dans un grand lit enveloppé de vastes rideaux en serge verte, tout auprès de la table où mangeaient les nobles voyageurs. Aucun d'eux n'avait soupçonné sa présence. « *Véné eïci,* dit-il à sa femme, *prén de las poumas di l'estro et baillo n'en à d'aqueu messieurs.* » (Viens ici, prends des pommes dans *l'estro* et donnes-en à ces messieurs). — La femme grimpa sur le lit, enjamba son mari, ouvrit *l'estro* qui était dans le mur de la ruelle et en sortit des fruits dont la présence remplit aussitôt la sombre et pauvre cuisine d'un parfum délicieux. Inutile de dire s'ils furent trouvés bons. Turgot les appela les Pommes de l'*Estro,* d'où on a fait la Pomme Lestre. Il s'attacha à les vulgariser et par ses conseils beaucoup de gens plantèrent ce Pommier.

J'ai lieu de croire cette anecdote authentique.

Elle me vient d'un vieillard, mort il y a trois ou quatre ans, qui la tenait lui-même de son oncle, mort en 1805, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et cet oncle, qui avait vécu dans l'intimité de Turgot, disait l'avoir recueillie de la bouche même de ce grand homme.

Le nom donné par Turgot à ce remarquable produit de sa généralité lui a été conservé; mais je lui en connais deux autres. Je l'ai entendu, appeler *Pomme Saint-Germain*, et je note en passant que cette dénomination viendrait encore à l'appui du récit que je faisais tout à l'heure, le village de *Saint-Germain-les-Vergnes* étant le lieu où Turgot en fit la découverte. Enfin, dans bon nombre de localités et particulièrement à Brive et aux environs, la Pomme Lestre s'appelle aussi *Pomme coujoune*. — En patois, *coujo* veut dire gourde, citrouille; on peut observer que cette Pomme a, comme la Citrouille, des côtes légèrement indiquées, et qu'elle est de forme oblongue comme une gourde.

Voici tout mon petit bagage. Je ne sais s'il intéressera le public; mais ce qui vaut mieux que tout ce qu'on pourrait dire ou écrire de la Pomme Lestre, c'est la Pomme Lestre elle-même. — Qu'on se le dise et qu'on en mange!

JOSEPH BRUNET,
Sénateur de la Corrèze.

BIBLIOGRAPHIE

—

LA MAISON DE SÉGUR

SON ORIGINE, SES VICOMTES

Par René FAGE

Notre compatriote M. René Fage, avocat à Limoges, vient de publier un travail historique fort intéressant sur *la Maison de Ségur*. Cet auteur, un des membres les plus distingués de notre Société, s'est empressé d'envoyer pour notre future bibliothèque, un exemplaire de son ouvrage.

Je vais essayer d'en présenter un résumé.

Dans la première partie du livre (Origine de Ségur) M. Fage cherche à assigner une date exacte à la fondation de la forteresse de Ségur. D'accord avec M. de Lasteyrie (séance du 5 octobre dernier), il combat l'opinion de M. de Larouverade, attribuant à Ségur une origine Gallo-Romaine. Il combat également une assertion de l'auteur de l'*Histoire du Bas-Limousin*, M. Marvaud, tendant à établir que « cette position militaire était célèbre dès le VIIIe siècle. » Or, aucun des documents connus ne justifie l'existence de Ségur avant le IXe siècle, époque de la deuxième invasion Normande en Limousin (885-888). D'après M. Marvaud, le roi Eudes aurait créé le titre de comte de Limoges pour le brave Foucher, vainqueur des Normands sous les murs de Ségur. Malheureusement M. Marvaud n'indique pas les documents auxquels il a puisé, et nos

vieilles chroniques sont muettes sur cette déroute des hommes du Nord.

Sans pouvoir préciser la date de la fondation du château, M. Fage dit que son existence est attestée dans le courant du IXe siècle, antiquité assurément fort respectable!

Dans la seconde partie (LA VICOMTÉ DE LIMOGES ET LA VICOMTÉ DE SÉGUR), M. Fage, en désaccord sur ce point avec M. de Lasteyrie, cherche à démontrer que la vicomté de Ségur a été distincte de celle de Limoges. Il cite, à l'appui de son assertion, plusieurs chartes, généalogies, nobiliaires où il est fait mention de vicomtes de Ségur « *vicecomes Seguris*, » et les ouvrages où est indiquée l'existence de la vicomté. M. Fage cite également les auteurs où l'on trouve des preuves que « le château de Ségur a été le berceau d'une race puissante dont sont sortis les premiers vicomtes héréditaires de Limoges; » sans vouloir soutenir que les vicomtes de Ségur aient eu, dès le principe, comme les vicomtes de Limoges, une circonscription administrative déterminée, M. Fage admet qu'ils ont érigé en vicomté leur fief d'origine, créant eux-mêmes leur indépendance et se séparant ainsi de la souche commune des vicomtes de Limoges.

La troisième partie de l'ouvrage de M. René Fage (GÉNÉALOGIE DES PREMIERS VICOMTES DE LIMOGES ET DES VICOMTES DE SÉGUR), est consacrée à la discussion d'une opinion émise par M. de Lasteyrie dans ses *Etudes sur les Comtes et Vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*. Les deux éminents publicistes sont d'accord pour combattre la chronique d'Adémar de Chabannes, le plus ancien chroniqueur du Limousin, où on lit que le roi Eudes établit à Limoges le vicomte Foucher, et divisa le Limousin en vicomtés. M. de Lasteyrie a démontré que la phrase relative à cette division est

l'œuvre d'un interpolateur, et qu'Adémar n'a pas parlé de Foucher. Aldebert serait le fondateur de la première dynastie vicomtale du Limousin (vers 876). M. Fage soutient jusque-là la thèse de M. de Lasteyrie; mais il la combat en ce qui concerne les successeurs d'Aldebert. Je ne le suivrai point pas à pas dans cette discussion. Il conclut en disant qu'Aldebert laissa la vicomté de Limoges à Hildegaire, l'aîné de ses enfants, et celle de Ségur au puîné, nommé Foucher. Par le mariage d'une petit fille de Foucher avec Guy Ier, vicomte de Limoges et petit fils d'Hildegaire, « les deux vicomtés, séparées pendant plus d'un demi-siècle, furent de nouveau confondues sur la même tête pour ne plus se diviser. »

Ainsi peut se résumer le remarquable travail de M. Fage, dont la plume facile rend attrayante la lecture de documents d'ordinaire assez arides pour le public désintéressé. M. Robert de Lasteyrie de son côté met la dernière main à une étude spéciale de la maison de Ségur, destinée à notre Bulletin. Lorsqu'une question est approfondie par deux érudits du mérite de MM. Fage et de Lasteyrie, les points obscurs qu'elle peut présenter ne doivent pas tarder à disparaître pour faire place à la lumière pleine et entière.

PH. LALANDE.

LISTE

DES

NOUVEAUX MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

Depuis la publication de la 1re livraison de son *Bulletin*, la Société a reçu de nombreuses adhésions. Voici la liste des nouveaux Membres :

MEMBRES TITULAIRES.

MM. ANDRÉ, maire de Meyssac.
ARBELLOT (l'Abbé), chanoine honoraire, à Limoges.
BAROT (l'Abbé), à Meyssac.
BEYNIÉ, photographe, à Brive.
BRETON (l'Abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Brive.
BRUEL (Osmin), à Souillac.
BREUIL, maire de Lagleygeole.
Cercle de l'Union (le), à Brive.
CEYRAC, notaire, à Meyssac.
CHANTALAT-DELAURIER fils, à la Bouvie, près Brive.
CHARPENTIER (Docteur), aide-major au 63e de ligne, à Brive.
CHIROUX, vérificateur des poids et mesures, à Ussel.
CLOCHARD, ébéniste, à Brive.
COSNAC (baron Paul de), châeteau de Fryac, près Meyssac.

MM. COSTA (le baron Gaston de), à Beaulieu.
CRAUFFOND, maire de Branceilles.
CROZAT, membre du Conseil municipal de Brive.
DAUDY, négociant, à Brive.
DECROS, professeur au collége de Brive.
DELORD, docteur-médecin au château de Curemonte.
DELORD, menuisier à Brive.
DELPEUCH (l'Abbé), aumônier au Collége de Brive.
DENOIX (Elie), menuisier, à Brive.
DOUSSAUD (Alfred), avocat, 172, boulevard Voltaire, Paris.
DUMONT, fils, percepteur, à Meyssac.
DUNAIGRE (Yves), sous-préfet à Bône (Algérie).
FEIX, maire de St-Julien-Maumont.
FOUILLOUX (Claude), maître d'hôtel, à Meyssac.
GIMEL, maire de St-Basile, coanton de Meyssac.
GIROD (Joseph), professeur de philosophie au Collége de Brive.
HERMEZ, receveur de l'enregistrement, à Meyssac.
JUIN-DEMONTEIL (Gaston), notaire, à Dampniat.
LACHAPELLE (de), propriétaire au Mazeau près Meyssac.
LACOSTE (Joseph), A ✿, inspecteur primaire en retraite, à Meyssac.
LAMBERTERIE (Albéric de), à Bordeaux, ru Pelegrin, 77.
LAURENT (Gustave), 5, rue des Moines, Batignolles, Paris.

MM. LEBON, négociant, à Brive.

LESPERUT, propriétaire à la Barboutie, commune de Malemort.

LEYGONIE, ingénieur, ancien conseiller municipal, à Limoges.

LEYGONIE jeune, négociant, à Meyssac.

MARBEAU, rue des Sœurs, à Brive.

MALLIARD (Fernand de), docteur en droit, lauréat de l'Institut, à la Pigeonnie près Brive (et Paris).

MAUMONT, maire de Marcillac, canton de Meyssac.

MIALIER (Pierre), expert-géomètre, à Ussac.

MIELVAQUE, huissier, à Meyssac.

MORTILLET (Gabriel de) ✻, professeur à l'École d'anthropologie, Paris.

PAILLER (l'Abbé), chanoine honoraire, curé de Beaulieu.

PEYRI, horloger, à Brive.

PLAGNE, négociant, à Martel (Lot).

PONCHET (le Docteur), conseiller d'arrondissement et maire, à Collonges.

PORTE (l'Abbé), curé de St-Viance.

POULBRIÈRE (l'abbé), inspecteur de la Société Française d'Archéologie et professeur à Servières.

PUYBARET (Prosper), avoué, à Brive.

RICHARD, propriétaire à St-Robert, canton d'Ayen.

RIVIÈRE des BORDERIES (Gustave), négociant, à Brive.

ROUJOU, professeur de sciences, à Clermont-Ferrand.

SAPORTE, secrétaire de la Sous-Préfecture, à Brive.

MM. SELVE DE SARRAN (DE) ✱, ancien receveur des finances à Ussel.
SIMBILLE (ERNEST), négociant, à Brive.
SIMON (CLÉMENT) ✱, ancien procureur général, avocat, à Paris.
SOULLIER, pharmacien, à Lubersac.
SOULLIER (l'Abbé MARTIAL), curé de Troche, canton de Vigeois.
VALIN, maire de Noailhac, canton de Meyssac.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. BRINDEL, instituteur, à Jugeals.
DAMON (LOUIS), directeur de l'école des frères, à Meyssac.
DUPUY (PIERRE), instituteur, à Chabrignac.
ESCURE, instituteur, à Meyssac.
FOURNIAL, instituteur, à Chamberet.
HELVERT (le frère), directeur de l'école communale, Allassac.
SEYMAC, instituteur, à Végennes.

Cette liste porte à 318 le nombre des Membres de la Société.

ERRATA. — Dans la première livraison, page 18, au n° 59, M. DUPUY, préposé aux lits militaires, à Brive, a été porté par erreur comme faisant partie de la Société.

LISTE DES DONS

FAITS

A LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

1. M. Grellet-Balguerie : Divers ouvrages archéologiques (demandés à l'auteur par M. Fernand Blusson).
2. M. de St-Avid : *Notice sur la commune d'Espagnac;* — don de M. Béronie.
3. Notice sur la *Création d'Instituts cantonaux*, par M. A.-L. (Léon Dujardin); — don de l'auteur.
4. M. Maximin Deloche : Notice sur un sou d'or mérovingien ; — don de l'auteur.
5. M. Edmond Perrier : Esquisse bibliographique sur Ehrenberg ; — don de l'auteur.
6. M. Saint-Bonnet : *Monographie de la Xaintrie;* — don de l'auteur.
7. M. René Fage : 1° *Cloîtres de Tulle;* 2° *Procès limousins ;* — dons de l'auteur.
8. M. l'Abbé Poulbrière : — Don de ses divers ouvrages sur Beaulieu, Castelnau, Gimel, etc.
9. M. Reverdit : *Stations pré-historiques du canton de Montignac;* — don de l'auteur.
10. M. Anthyme St-Paul : — Don de diverses brochures dont il est l'auteur.
11. Archives données par MM. Lamiraudie et Ceyrac, notaires.
12. Certificat de civisme (1794) donné par M. Vaujour.

Le Secrétaire-Général,
Ph. LALANDE.

Le Bibliothécaire-Archiviste.
BONNAY.

Brive, imprimerie Marcel Roche,
rue des Échevins.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE LA CORRÈZE

TOME I. — 3e LIVRAISON. AVRIL-JUIN 1879.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1879

Présidence de M. MOURET, *Président.*

La 2me séance mensuelle de 1879 a eu lieu le 8 février à 1 heure du soir.

Sont présents au bureau : MM. Mouret, l'abbé Loubignac, Ph. Lalande, E. Rupin, Guimbellot, Bonnay.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

Le secrétaire-général, M. Ph. Lalande, donne ensuite lecture :

1° D'une lettre de M. le comte de Cosnac, à qui il avait demandé des renseignements sur les causes de la destruction du château du Cluzel (commune de Perpezac-le-Blanc).

2° D'une lettre de M. G. de Mortillet, l'un des créateurs de l'archéologie pré-historique; le savant profes-

seur à l'école d'anthropologie souhaite la bienvenue à notre Société et offre sa collaboration.

Des remerciements unanimes sont votés à M. de Mortillet.

M. l'abbé Pau a envoyé le croquis d'un fragment de statue équestre gallo-romaine trouvé à Saignes (Cantal), et une notice descriptive à l'appui. M. Guillaume Monmont, chargé du service des ponts et chaussées à Bort, est l'auteur de ce dessin, qui est fort apprécié; il sera reproduit dans le *Bulletin* en regard du travail de M. l'abbé Pau.

M. Rupin lit une lettre de M. Robert de Lasteyrie, qui a déchiffré l'inscription gravée sur une pierre funéraire trouvée à Arnac; notre savant et dévoué compatriote promet une notice au sujet de ce petit monument.

M. Taillebois donne lecture d'une lettre de M. Roujou professeur de sciences à Clermont, et anthropologiste distingué. Il dit, notamment, qu'il serait utile de recueillir et d'échanger des photographies des différents types humains caractérisant encore les anciennes races. Bonne note est prise du conseil de M. Roujou.

Vient ensuite le dépôt des dons offerts à la Société pour son Musée et sa Bibliothèque.

Chaque livraison du *Bulletin* doit publier une nomenclature des dons avec les noms des donateurs; il est donc inutile désormais d'en faire mention au procès-verbal, si ce n'est pour remercier, au nom de la Société, toutes les personnes qui ont envoyé soit des objets destinés au musée, soit des documents manuscrits.

M. le Président dit alors que l'administration municipale de Brive met à la disposition de la Société une des salles de l'Hôtel-de-Ville pour y classer les dons de toute nature.

Des remerciements unanimes sont votés à l'adminis-

tration municipale et aux généreux donateurs dont il vient d'être fait mention.

M. Marcel Roche, imprimeur du *Bulletin* de la Société, annonce son intention de rééditer l'*Histoire de Brive* de Leymonerie; il demande l'autorisation de se servir pour cette réédition, de ceux des clichés des gravures qui auraient déjà paru dans le *Bulletin* et qui pourraient trouver utilement place dans l'*Histoire de Brive*.

Cette demande est accordée.

M. Taillebois offre de surmouler les reproductions de sceaux données par M. de Bosredon en se servant du métal d'imprimerie, ajoutant que la Société n'aura à payer que les frais matériels. Cette proposition est accueillie avec faveur. La Société vote en outre le crédit nécessaire pour la confection d'un cadre destiné à recevoir les moulages si généreusement donnés par M. de Bosredon.

M. Ph. Lalande informe la Société que le Bureau a émis un avis favorable relativement à la demande de crédit pour achat d'une série de monnaies gauloises exhibées pendant la dernière séance par M. Périgord.

M. Parrot, directeur de la Compagnie des produits réfractaires de la Corrèze, demande la parole pour dire que si la Société veut se contenter d'une vingtaine de ces monnaies, il se charge de les avoir à titre gracieux. Leur véritable provenance est la commune de Cuzance, canton de Martel; le vase qui les renfermait, en contenait plusieurs milliers. La Société accepte avec empressement l'offre de M. Parrot et décide que le crédit demandé pour emplette de ces monnaies sera employé à un achat des photographies les plus intéressantes faites par M. Mieusement.

M. Bonnay est chargé de cet achat, jusqu'à concurrence d'une somme de 25 francs.

Le crédit demandé pour abonnement à l'annuaire de M. Anthyme de St-Paul est alloué.

Quant aux demandes de modifications aux statuts, M. le Président fait remarquer qu'elles ne peuvent être l'objet d'un vote que pendant une séance *spécialement convoquée* (art. 38 du règlement) ; il ajoute que les propositions de cette nature pourront se produire plus utilement lorsqu'aura lieu une assemblée générale à la fin de la 1re année.

La parole est ensuite successivement donnée aux membres de la Société dont les travaux figurent à l'ordre du jour :

M. Taillebois lit une note sur un arrêt rendu en 1763 par le Parlement de Bordeaux, au sujet d'un procès entre le curé de Collonges, et le vicaire-général du diocèse d'Angers; puis une seconde note sur un acte de vente de 1466 entre les Cordelières de Lourcines et un boulanger de Paris. Ce parchemin a été donné par M. Verlhac, menuisier à Brive, qui en était possesseur. M. Taillebois décrit aussi, d'après les indications de son frère, M. Emile Taillebois, des monnaies données par Mlle Besserve et M. Dumont.

M. Mouret continue son travail sur la géologie en décrivant le terrain Permien.

M. Ph. Lalande, vu l'absence de MM. Philippe de Bosredon, l'abbé Pau et René Fage, donne communication des manuscrits de ces auteurs, savoir :

Description de divers sceaux de provenance Limousine, par M. Ph. de Bosredon ;

Notices de M. l'abbé Pau, sur quelques monnaies rares trouvées aux environs d'Ussel, et sur une découverte d'antiquités romaines près de Saignes (Cantal) ;

Liste des châteaux du diocèse de Limoges avant 1789, avec notice préliminaire, par M. René Fage.

Relativement à une question posée par M. Taillebois

au sujet d'un travail promis sur les progrès du phylloxera, M. le Président fait observer qu'il serait utile de tracer une carte des zônes vinicoles du département envahies par cet insecte.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

Le Secrétaire-général,
PH. LALANDE.

Vu par le comité de rédaction,
Le Président,
MOURET.

SÉANCE DU 8 MARS 1879

Présidence de M. Élie MASSÉNAT, *Vice-Président*.

Le samedi 8 mars, la 3e réunion mensuelle (1879) des membres de la *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, a eu lieu à 8 heures du soir dans la grande salle de l'hôtel-de-ville.

Sont présents au bureau : MM. Elie Massénat et l'abbé Loubignac, vice-présidents ; Ph. Lalande, E. Rupin, Guimbellot.

Après ouverture de la séance, le procès-verbal est lu et adopté.

M. Taillebois montre à la Société les surmoulages en métal d'imprimerie obtenus par lui au moyen de moulages en plâtre donnés par M. de Bosredon, (voir le procès-verbal de la dernière séance). A ces reproductions, très-réussies, est jointe celle d'une monnaie Eduenne en argent, trouvée à Issandon, et qui a été obligeamment confiée à M. Lalande par son possesseur, M. Philippe de Bosredon.

Le Secrétaire-général énumère les divers dons pour la bibliothèque et le musée, effectués depuis la dernière séance. Il donne lecture d'une lettre par laquelle M. Leygue, ingénieur du chemin de fer de Clermont à Tulle, annonce à M. le président que le conseil d'administration de cette compagnie consent à donner à la Société de Brive, les antiquités romaines trouvées à Saignes (Cantal) et qui ont fait l'objet d'une notice de M. l'abbé Pau.

La Société vote des remerciements au conseil d'administration de la Compagnie sus-nommée, ainsi qu'à M. Leygue; elle remercie également toutes les personnes qui ont bien voulu envoyer soit des ouvrages, soit des objets antiques; les noms des donateurs se trouveront dans le *Bulletin* (liste des dons).

Le secrétaire-général dépouille ensuite la correspondance.

La Société des antiquaires de France, la Société d'histoire naturelle de Toulouse, consentent à un échange de bulletins.

MM. Roujou et de Mortillet remercient la Société des conditions spéciales qui leur sont faites; M. de Mortillet a, en outre, envoyé à M. Lalande une savante description d'ossements humains trouvés dans une des tombes du porche de l'église Saint-Martin. La note M. de Mortillet complète d'une manière fort instructive le travail de M. Bonnay sur ces tombes antiques.

M. l'abbé Poulbrière a annoncé au secrétaire-général que ses ouvrages en vente chez M. Martin Lalande, libraire, seraient laissés à *moitié prix* aux membres de notre Société.

M. Robert de Lasteyrie a écrit pour exprimer des opinions contraires à celles qu'émet M. l'abbé Poulbrière, au sujet des bas-reliefs et de l'inscription de la pierre funéraire du bourgeois Maschalx.

M. Ph. Lalande dit aussi avoir reçu d'un sociétaire anonyme une lettre exprimant le vœu que le nom du naturaliste Latreille soit inscrit en lettres dorées, sur une plaque de marbre, laquelle serait fixée dans le mur du pont de Laborie, sous lequel est né ce savant.

M. le Président dit alors qu'avant tout, il faudrait s'assurer si Latreille est bien réellement né sous le pont de Laborie, comme le veut une tradition locale. La question est renvoyée au bureau.

Enfin, le Secrétaire-général donne lecture d'une circulaire ministérielle aux présidents des sociétés savantes ; il s'agit de la réunion annuelle à la Sorbonne, des délégués de ces sociétés. Elle a lieu, cette année, du 16 au 19 avril prochain.

Les délégués élus par notre Société, sont : M. Elie Massénat, vice-président ; M. l'abbé Poulbrière, M. Fernand de Malliard, M. Taillebois, M. Paul de Saint-Germain, M. Bonnay.

M. le Président demande alors à la Société de vouloir bien donner au comité de rédaction le droit d'approuver les travaux qui pourraient être présentés par les délégués.

Cette demande est accordée sans oppositions.

Viennent ensuite, d'après l'ordre du jour, les communications annoncées par divers membres.

M. Rupin lit une courte notice sur une croix Byzantine qui fait partie du trésor de l'église d'Aubazine ; une eau-forte très-réussie de ce précieux reliquaire, due à notre habile collègue, passe de mains en mains pendant cette lecture.

On écoute ensuite avec le plus vif intérêt M. Fernand de Malliard, lisant la première partie de son travail sur le *livre de raison* de son aïeul Jehan de Malliard. Ce précieux document date du XVIe siècle. A une époque où *l'état-civil* n'existait pour ainsi dire pas, les chefs de

famille consignaient sur des registres, dits *livres de raison*, les principaux événements de la vie privée; mais souvent, à propos d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, les livres de raison devenaient de véritables annales! C'est pourquoi ceux qui, bien rares, sont parvenus jusqu'à nos jours, nous montrent d'une manière saisissante la physionomie intime des siècles passés.

M. de Malliard cite *in-extenso* les passages les plus curieux de son livre de raison, en les accompagnant d'inductions d'une grande justesse. La deuxième partie de ce travail est réservée pour une autre séance.

M. Mouret se trouvant absent, la suite de ses *études géologiques* est renvoyée à la séance prochaine.

M. Taillebois lit une étude faite d'après les registres de l'ancienne Société d'agriculture en Bas-Limousin, de 1763 à 1791. Ces registres ont été sauvés d'une destruction certaine par M. Elie Massénat. Ils contiennent sur les travaux des membres de cette Société des détails fort intéressants pour notre département, et M. Taillebois les fait ressortir avec bonheur.

Vu l'heure avancée, le Président prie M. de Lamberterie de vouloir bien remettre à la prochaine séance la lecture de son travail sur *la carte de la vicomté de Turenne*. M. de Lamberterie y consent sans difficulté.

M. le Président, avant de lever la séance, dit que le 2me samedi d'avril se trouvant être veille de Pâques, plusieurs personnes ont demandé que la prochaine séance ait lieu le 5 avril, PREMIER SAMEDI DU MOIS, et il propose à l'assemblée d'accéder aux désirs exprimés par quelques sociétaires.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président dit aussi qu'il est devenu nécessaire de donner un adjoint au Conservateur-Bibliothécaire; (faculté donnée par un paragraphe de l'article 21 des

statuts). Le Bureau a étudié cette question et son choix s'est arrêté sur M. Chabrerie, professeur de physique et de chimie au collége de Brive.

Le choix du Bureau est ratifié par la Société.

La séance est ensuite levée à 10 h. 3/4.

Le Secrétaire-général,
PH. LALANDE.

Vu par le comité de rédaction.
Le Président,
MOURET.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1879

Présidence de M. MOURET, *Président.*

La *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* s'est réunie le samedi 5 avril 1879, à huit heures du soir, dans la grande salle de la Mairie.

Tous les Membres du Bureau sont présents.

M. Robert de Lasteyrie assiste à la séance et le Président le prie de vouloir bien prendre place à côté de lui, comme représentant de son père, président d'honneur.

Après ouverture de la séance, le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal.

M. Taillebois demande les rectifications suivantes :

1° M. Robert de Lasteyrie a écrit à M. Taillebois d'offrir *en son nom* à la Société une collection de tous les sceaux du Limousin, moulages pris sur les pièces originales des Archives Nationales. L'offre a été acceptée avec reconnaissance ;

2° La Société a approuvé les travaux suivants et

autorisé M. Edouard Taillebois, l'un de ses délégués, à les envoyer à la Sorbonne :

1° Notice historique et traduction des lettres de grâce de Charles V, 1374-1375 ;

2° Résumé des travaux de la Société Royale d'agriculture du Limousin, 1762 à 1791.

Le Secrétaire général dépouille ensuite la correspondance et fait l'énumération des objets offerts à la Société pour sa bibliothèque et son musée.

Le 25 mars dernier, M. Louis Greil a envoyé de Cahors la copie d'un règlement de police fait en 1722 par Emmanuel-Teodose de Latour d'Auvergne, souverain duc de Bouillon et vicomte de Turenne, document fort intéressant pour les lecteurs du *Bulletin* qui s'occupent plus spécialement de recherches historiques.

Le 1er avril, M. l'abbé Pau a envoyé une note sur une belle monnaie d'or de Néron, trouvée à Saint-Fréjoux, près d'Ussel; M. Lalande l'a reçue en communication et la présente aux assistants ; il lit la note de M. l'abbé Pau et annonce le don fait à la Société par notre zélé compatriote de six petits bronzes des empereurs Gallien et Claude-le-Gothique.

M. Taillebois offre de mouler la monnaie de Néron Il remet ensuite au Secrétaire général une circulaire dont il est donné lecture; c'est une invitation à prendre part à une exposition des beaux-arts anciens et modernes qui doit avoir lieu à Limoges du 10 mai au 10 juin prochain.

Vient après ces lectures l'énumération des dons faits à la Société depuis la séance de mars (1).

La Société remercie toutes les personnes qui ont bien voulu se démunir en sa faveur.

M. de Lasteyrie demande la parole pour dire quel-

---

(1) Voir la liste des dons à la fin de cette livraison.

ques mots au sujet d'un document donné par Mme de Lachapelle, et qui date du 18 mai 1562. C'est une *bulle* de Jean de Lavalette, 8e maître de Jérusalem, accordant à François de Tanes, dit Sarges, le prieuré de la Tronquière, en échange du bénéfice des Burgats. Au parchemin est suspendu, par une ficelle, la bulle en plomb; elle représente, au droit, un groupe de chevaliers de Malte agenouillés devant une croix à double traverse; au revers, un saint dans son tombeau. (Légende : *Bulla magistri et conventus hospitalis Iherusalem.)*

Ce titre est une preuve qu'au XVIe siècle l'Ordre de Malte avait des possessions à la Tronquière (Lot).

La parole est ensuite successivement donnée aux Membres de la Société inscrits à l'ordre du jour.

M. le baron de Lamberterie lit son travail sur la carte de la vicomté de Turenne, qui comprenait une partie du Limousin, du Quercy et du Périgord.

M. Fernand de Malliard donne lecture de la suite de son étude sur le *Livre de raison* d'une famille de Brive au XVIe siècle, et il cherche l'étymologie de ce surnom de *Gaillarde* que porte encore l'ancienne capitale du Bas-Limousin.

M. Mouret parle du développement du *terrain triasique* dans les environs de Brive.

M. Taillebois, vu l'heure avancée, demande la remise à la prochaine séance de la lecture de la notice envoyée par M. Roujou sur les races humaines du *Plateau central.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
Ph. LALANDE.

Vu par le Comité de rédaction :
Le Président,
MOURET.

CROIX BYZANTINE

(FIN XIIe SIÈCLE)

—

Église d'AUBAZINE (Corrèze)

Cette précieuse croix est une des belles pièces qui constituent le trésor de l'église d'Aubazine.

Elle a la forme d'une de ces croix à double traverse que l'on rencontre si fréquemment à Constantinople, dans l'Attique, en Morée et dans le mont Athos, et que l'on devrait peut-être désigner exclusivement sous le nom de croix grecque, bien que, généralement et à tort, l'on donne ce nom aux croix dont les branches sont égales et qui cependant, par leur fabrication, appartiennent autant à l'Occident qu'à la Grèce.

« On a beaucoup discuté sur l'origine et sur la provenance de cette double traverse. L'origine est orientale, rien de plus certain et la croix de Jérusalem en est le type. Quant à la provenance c'est le *titre* de la croix où Jésus expire qui en a donné le modèle. Ce titre a toujours

paru assez important aux Orientaux pour qu'on le reproduisît très-apparent dans la forme des croix imitées sur celle du Sauveur. Les Latins y font moins d'attention, quand ils ne le suppriment pas, ils lui donnent la forme d'un écriteau, ordinairement penché, petit, et peu important (1). »

La croix que nous décrivons aujourd'hui est en vermeil, en voici les dimensions en millimètres :

Hauteur totale.....	320
Longueur de la grande traverse..	160
Longueur de la petite.....	100
Largeur des montants de la croix.	25
Epaisseur des montants.....	10

La croix proprement dite est d'un métal très-mince, en feuilles et cloué sur du bois recouvert d'une étoffe de couleur rougeâtre.

La figure du Christ occupe comme d'habitude, sur la face dont nous donnons le dessin, le centre même de la croix, à la rencontre des branches inférieures.

Jésus-Christ est cloué par les mains et par les pieds. Nous sommes donc encore au XIIe siècle, à l'époque où l'on croyait que les pieds du Christ avaient été attachés séparément. Ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle que

(1) *Annales archéol.* V. 328.

les deux pieds furent croisés ou plutôt superposés et fixés par un seul clou. On décida après une série de discussions que trois clous seulement avaient été employés au crucifiement et ce nombre a été généralement admis à partir du XIIIe siècle, jusqu'au XVIe, même jusqu'à nos jours, pour la confection de tous nos crucifix.

Un jupon, non plus une tunique ou une robe, comme on le remarque aux époques antérieures au XIIe siècle, et pas encore une ceinture, entoure les reins de la victime divine. Le Christ a la tête penchée à droite suivant la tradition; la tête entourée du nimbe crucifère est nue, ce n'est que plus tard qu'on la couronne d'épines ou d'une coiffure royale.

Tous ces caractères nous permettent d'assigner une date certaine à la fabrication de cet objet précieux et nous reportent ainsi que nous venons de l'établir à la fin du XIIe siècle.

A la rencontre des branches supérieures se trouve un petit médaillon de forme rectangulaire, percé à jour par un double croisillon et destiné à contenir un morceau de la vraie croix. Telle est du moins l'opinion émise par Didron dans le cinquième volume de ses *Annales*.

Ce savant archéologue, en décrivant la croix orientale des religieuses de Notre-Dame à Namur, nous fait observer que toutes les fois qu'on trouve en France, en Europe, une croix à double traverse, l'on peut être sûr qu'elle vient

d'Orient et qu'elle contient du bois de la vraie croix.

Cette hypothèse semble ici confirmée par le luxe extraordinaire employé à la décoration de l'objet qui nous occupe.

Les montants, en effet, sont ornés d'un grand nombre d'émaux, les uns opaques, les autres translucides, tous taillés en cabochons ou en tablettes. Les plus grands, au nombre de douze, sont sertis dans des bâtes rectangulaires ou ovales, dont la base est enrichie d'un petit filigrane, ils imitent le jaspe, la topaze, l'émeraude et le rubis; les plus petits ont tous une forme ronde, à monture fort simple, consistant simplement dans une sertissure tout unie. Une rangée de perles ou de clous simulés dessine la croix en lui servant de bordure.

Telle est la face antérieure, le revers ne porte pas de figure, mais est décoré de la même façon.

Les lames de vermeil, destinées à recouvrir l'épaisseur des montants de la croix, n'existent aujourd'hui qu'en partie; elles contenaient différentes inscriptions à en juger par les quelques lettres éparses que l'on aperçoit encore en divers endroits, mais elles sont malheureusement en trop mauvais état pour pouvoir y découvrir un sens quelconque.

Nous ne savons pas depuis quelle époque l'église d'Aubazine possède ce petit chef d'œuvre,

Église d'AUBAZINE (Corrèze)

CROIX BYZANTINE

(Fin XIIe siècle)

mais il nous est permis de supposer qu'il a été apporté d'Orient dans notre pays après la prise de Constantinople par les Croisés de 1204. Les richesses sacrées et profanes arrachées à cette opulente cité furent distribuées dans tout l'Occident et l'abbaye d'Aubazine était trop importante pour n'avoir pas alors reçu quelques-uns de ces précieux souvenirs qui étaient si recherchés.

Cette croix si intéressante sous bien des points de vue est le seul des objets de cette nature provenant de cette puissante abbaye. Elle est exécutée avec beaucoup de soin et de précision ; rien n'est plus gai, plus brillant, que l'effet produit par l'éclat de ses émaux ; elle est surtout d'une grande délicatesse et d'un caractère authentiquement byzantin.

ERNEST RUPIN.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

BRIVE-LA-GAILLARDE

EN 1374

Messieurs,

Vous connaissez déjà, par l'intéressante communication que dans une de nos dernières réunions nous a faite notre estimé collègue M. Taillebois, les malheurs qui au XIVe siècle vinrent frapper notre chère cité de Brive-la-Gaillarde. Vous savez comment, grâce à la toute puissante influence du pape Grégoire XI, Brive put se relever de son désastre.

Grégoire XI, Pierre Roger de Beaufort, était né vers 1321 au château de Maumont, près de Ventadour, canton d'Egletons; il mourut à Rome le 27 mars 1378 et fut inhumé dans l'église de Ste-Marie-la-Neuve. Il avait été couronné pape en l'église des Jacobins d'Avignon, le 5 janvier 1370. Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, conduisit par la bride dans les rues d'Avignon le palefroi du nouveau Pontife.

Grégoire XI était fils de Guillaume II, seigneur des Roziers, comte de Beaufort et neveu de Clément VI; fidèle à la devise des deux premiers papes Limousins : *Fac meum Domine signum in bonum* (aidez-moi, Seigneur, à faire le bien), il fut entièrement dévoué à son cher Limousin et à ses compatriotes.

Clément VI, Pierre Roger de Beaufort, seigneur des Roziers, portait six roses dans ses armes. La chronique de Normandie, tout en raillant son accent un peu auvergnat, rapporte qu'en arrivant au pontificat, en parlant de son pays natal et des ecclésiastiques qu'il voulait appeler aux dignités, il disait : « *Je y planterai* » *un tel rozier des gens de notre province,* » *ou païs de Limousin, qu'il ne sera de chi* » *à chent ans, qu'il n'y ait des rachines et* » *des boutons ;* et s'y fit-il, ajoute la même » chronique, qu'il espartit tous de son païs en » toute chrestienté, où il y avait gros béné- » fices. » Noble exemple, Messieurs, que nous ne saurions trop citer à nos compatriotes les puissants du jour.

Le Limousin venait d'être abandonné au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny, le 8 mai 1360. C'était une pauvre conquête pour la couronne d'Angleterre, car notre malheureuse province ravagée par des maux de toutes sortes, n'offrait que bien peu de ressources au vainqueur; mais les Anglais n'en tirent aucun

compte. Edouard III voulant acquitter la solde arriérée qu'il devait à ses troupes, imposa un fouage de un franc par feu sur la nouvelle province conquise. C'était trop ; seigneurs et bourgeois refusèrent de se soumettre à cette taille qui devait durer cinq ans. Les villes s'unissant aux seigneurs et songeant, suivant l'expression d'alors, *à se retourner Français*, envoyèrent une députation vers Charles V comme étant leur roi légitime, ne reconnaissant pas au roi Jean, son père, le droit de pouvoir priver ses vassaux du droit de recourir à sa justice.

Charles V agréa les hommages des peuples et des seigneurs d'Aquitaine, et par lettres du roi de France, le Prince Noir fut mandé en la chambre des pairs à Paris, pour ouïr les plaintes et griefs formulés contre lui.

Vous connaissez la fière réponse du Prince : « Je y viendrai en effet à Paris, mais le bas-» sinet en teste et avec 60,000 lances en ma » compagnie. » Alors Charles V, sans avoir égard au traité de Brétigny, encouragé par les États généraux de la langue d'oïl, qui, consultés par lui, approuvèrent toutes ses mesures, envoya en mai 1369 une armée en Limousin sous les ordres du duc de Berry, et une en Quercy, commandée par le duc d'Anjou. Bientôt la cité de Limoges ouvrit ses portes à Bertrand Du Guesclin, commandant en chef les troupes des ducs de Berry et de Bourbon, mais

l'armée française n'occupa pas longtemps la ville, pressée qu'elle était d'aller s'opposer aux progrès que Robert Knott faisait, pour le roi d'Angleterre, dans la France septentrionale.

Le Prince Noir apprenant que la cité de Limoges s'était rendue Française, jura l'âme de son père qu'il se vengerait de traîtres et félons. Lorsque ses gens furent réunis au nombre de 1,200 lances, chevaliers et écuyers, 1,000 archers et 3,000 hommes de pied (1), et se faisant porter en litière, ne pouvant monter à cheval à cause de sa maladie, il vint mettre le siège devant Limoges.

Les murs renversés par la mine, la ville fut prise d'assaut ; le prince y entra par la brèche, à cheval, à la tête de tous ses seigneurs et de tous les chefs d'aventuriers qui commandaient ses troupes. Plus de 3,000 hommes, femmes et enfants furent massacrés en cette journée. Vainement le menu peuple, sans armes, se jetait à ses genoux les mains jointes et s'écriait : « Miséricorde et merci, oh ! beau prince ! », le prince de Galles fut impitoyable, et les Anglais ne cessèrent de tuer et d'incendier que lorsque la ville fut complétement détruite.

La nouvelle de cette catastrophe se répandit rapidement dans tout le pays environnant, aussi, lorsqu'en 1374 le duc d'Anjou, à la tête

(1) Froissard, chap. 413.

d'une armée en désordre et complétement affaiblie, demanda secours et subsides à Brive, les habitants, effrayés par le souvenir du désastre de Limoges, sachant que le duc de Lancastre avait, à la tête d'une armée considérable, débarqué à Calais et se dirigeait à marches forcées vers le Limousin, et de plus se considérant comme liés par le traité de Brétigny, refusèrent l'entrée aux troupes du roi de France.

Quelques temps après, le duc de Lancastre parut en effet sous les murs de Brive avec 8,000 hommes; les habitants, dont la frayeur était toujours la même au souvenir des malheurs de Limoges, tremblant en voyant leurs murailles en mauvais état et où même plusieurs brèches montraient un accès facile a tout ennemi, ne comptant sur le secours de personne, voyant campée dans la plaine une armée considérable composée d'Anglais, de Bretons, d'Italiens, de Gascons, gens sans foi ni loi, qui formaient alors les grandes compagnies en ce moment à la solde du roi d'Angleterre, et dont plus tard Du Guesclin débarrassa la France, en les conduisant en Espagne contre don Pédro, les habitants de Brive, dis-je, se laissèrent entraîner par les conseils du traître Baudran, 1er consul; contrairement à l'avis du sage et courageux Jean Maistre, 2e consul, ils ouvrirent leurs portes aux Anglais et les ravitaillèrent de toutes choses.

Le duc de Lancastre fit son entrée à Brive le 30 juin 1374; il y perçut les impôts, reçut le serment de fidélité des habitants, et, après avoir procuré toutes espèces de ressources à ses troupes, laissant garnison à Brive, il continua sa marche vers la Dordogne.

Le frère du roi de France, ayant eu connaissance de la soumission des bourgeois de Brive au roi d'Angleterre, indigné d'une pareille manière d'agir, comprenant toutes les conséquences que pouvait avoir un tel fait au moment où la Couronne de France semblait devoir se débarrasser de l'influence Anglaise, demanda et obtint des secours du duc de Bourbon. Après avoir considérablement augmenté les forces de son armée, voulant profiter de l'éloignement du duc de Lancastre qu'il savait n'avoir laissé qu'une faible garnison dans Brive, il parut sous les murs de la ville le 22 juillet 1374.

Sommation fut immédiatement faite aux habitants d'ouvrir leurs portes et de reconnaître pour leur souverain légitime Charles V, roi de France. Le traître Baudran, qui avait livré Brive aux Anglais, en imposant toujours à la population, ses conseils furent suivis : les habitants eurent recours aux armes, ayant à leur tête Jean Maistre, le brave consul qui, se croyant lié par son serment, dirigea la défense.

Contrairement à ce que rappelle l'auteur de l'*Histoire du Bas-Limousin*, la ville fut vail-

lamment défendue, mais ne put résister au grand nombre des assaillants ; Brive fut prise d'assaut; le digne Jean Maistre fut tué dans le combat. Laissons ici la parole au chroniqueur Cabaret d'Arronville, qui, dans la vie du duc de Bourbon qu'il écrivit en 1429, fait un récit détaillé du siège de Brive :

SIÈGE DE BRIVE (1374).

Le duc de Lancastre et le duc de Bretagne chevauchèrent par leurs journées jusque à Brive-la-Gaillarde, en Limousin, où ils furent reçus par ceux de la ville qui furent traîtres au roi de France. Et là estimèrent les Anglais le nombre qu'ils pouvaient estre illec, depuis leur descendu de Calais, où ils estoient en nombre seize mille combattants, et à Brive ne se trouvèrent sinon huit mille dont la moitié estoit à pied, car les autres étaient tous morts ou prins en chemin. Et lors, les gens au seigneur de France, regardant la trahison de Brive, se partirent du pont pour ce qu'il approchait Noël, et s'en tirèrent chascun vers leur maistre.... iceux chevaliers portèrent chacun à son maistre la trahison des gens de Brive qui avaient reçu les Anglais.

Le duc Loys d'Anjou, frère du roy de France, qui entendit le recueillement que ceux de Brive avoient fait aux Anglais, fut mal content; et pour les plustôt recouvrer, ne tarda pas grandement qu'il envoya un sien chevalier, nommé messire Jean de Bueil, au duc de Bourbon, lui priant et requérant sur affinité de lignage, qu'il lui pleust estre au mars, en suivant, par devers lui avec huit cents où mille hommes d'armes.... Et de là allèrent le duc de Bourbon et les Angevins,

l'an mil trois cent septante quatre, en Lymosin devant Brive-la-Gaillarde, dont les Anglois étoient partis un mois avant, et s'en estoit allé le duc de Lancastre à Bordeaux à ce peu de gens qui étoit demeuré, et le duc de Bretagne à Dervat en ses marches; et ne laissèrent devant Brive que cinquante combattants, vingt-cinq hommes d'armes, et vingt archers.

Le duc Loys de Bourbon qui aperçut Brive, la feit assiéger, et lui même establit les gens en leur endroit, et s'alla loger aux Cordeliers devant la porte (1) ; et feit dire le duc à ceux de Brive qu'ils rendissent la ville, et baillassent le traître qui l'avoit rendue aux Anglais, lesquels ne voulurent obéir au duc. Et en ce parlementeis du traîté, les Anglais tirèrent des fléches, et blessèrent les gens du duc; et sur ce commença l'assault, et fut commencé fort et aspre du costé du duc de Bourbon, et de l'autre cousté des Angevins ; lequel assault fut fort grand, et dura trois heures; et y fut moult vaillant homme le sire de Chalençon ; et bien le furent les Angevins, pareillent les Bourbonnois, et flèrement se deffendirent ceux de Brive; mais au fort on rompit le pont; si vint l'on dessous la porte où il fut fait de belles armes; et feit le duc dresser un estaudis que de la tour on ne pouvait blesser ceux qui assaillaient la porte, et tandis qu'à force ont rompoit la porte monta Jean de Chastel-Morant, qui portoit le pennon du duc de Bourbon sur une fausse braye, où il n'avait pas à monter sur les murs plus de cinq pieds, et là un fauconnier du duc apporta un degré qu'on mit sur la fausse braye à monter au mur, par où entra le pennon du duc de Bourbon et celui qui le portait et maints autres après lui. Ce véans, les Anglais se

(1) Couvent de Ste-Ursule, à la porte des Frères.

meirent en défense mais bien veirent que poy (possible) estoit pour eux tenir, et feurent si oppressés que plus ne se peurent défendre. Lors, pour garantir leurs vies, s'enfuyrent à l'église. A donc de tous les costés entrèrent gens d'armes à force. Si fut prise Brive-la-Gaillarde et mis à l'espée tous les Anglois que l'on y trouva, et ouvrit-on la porte de Brive, où entra le duc de Bourbonnois, qui feit crier que nul ne pillast les églises, et que les traîtres lui fussent admenés, auxquels, il feit couper les testes.

Parmi les prisonniers se trouvait le traître Baudran et grand nombre de ses acolytes ; ils furent, de par les ordres du duc d'Anjou, conduits devant la porte de Barbecane en chemise, la corde au col, ils eurent leurs têtes coupées qui restèrent longtemps exposées sur les remparts, pendant que les restes de leurs corps étaient suspendus à des gibets.

Ces terribles réprésailles ne calmèrent pas le duc de Bourbon, la ville fut privée de son consulat et de toutes ses immunités et privilèges. L'église, ou s'étaient réfugiés les Anglais pour tenter une dernière résistance aux troupes du duc d'Anjou, était en ruines. La porte de Barbecane par où avait fait son entrée le duc de Lancastre fut murée ; la majeure partie des biens des particuliers furent saisis au profit de la Couronne de France, et ils eurent à supporter les plus grandes privations pour satisfaire aux demandes d'une soldatesque avide et indisciplinée.

Les environs n'étaient pas plus épargnés que la ville elle-même. Talleyrand-Périgord et le maréchal de Sancerre, commandant les troupes Françaises, établirent un fouage des plus lourds qui porta sur tous les habitants, les mendiants et les gens d'Eglise exceptés; amère dérision qui assimilait deux classes d'hommes, les uns possédant d'immenses richesses, tandis que les autres, en proie à tous les maux, mouraient souvent de faim et de misère.

Notre chère cité de Brive-la-Gaillarde ne se laissa pas abattre par de si grands malheurs; grâce à la puissante intervention de Grégoire XI, grâce à la richesse du sol de ses environs, à son industrie, au courage et à l'énergie de ses habitants, elle sut assez promptement se relever de ses désastres. Aussi, ne soyons pas surpris de voir en novembre de cette même année 1374, la ville, faisant un nouvel appel au patriotisme de ses habitants, s'imposer extraordinairement pour fournir aux frais d'une expédition contre les châteaux de Bar, dans les environs de Meyssac, et de St-Jal, près d'Uzerche, qui servaient de repaire à des partis d'aventuriers, rebuts de déserteurs et de brigands de toutes nations.

Ce danger évité, un nouveau péril menaçait encore notre cité. Geoffroi *Tête-Noire,* et l'Anglais Pierre Foucault, occupaient les châteaux de Ventadour et de St-Amand et de là

dévastaient tous les pays environnants. Brive n'était pas assez puissante pour combattre de pareils ennemis; ce qu'elle ne put faire par la force, elle le fit à l'aide de la politique : Par l'entremise du vicomte de Turenne qui ne craignait pas de ternir son blason en se faisant l'allié de tout ce qui était violence, rapine et brigandage, elle obtint, moyennant 300 écus d'or, dont certainement le vicomte eut sa part, que son territoire serait épargné.

Admirons, Messieurs, le courage, l'habileté et la persévérance de nos pères, qui, sans se laisser décourager, après les plus grands désastres, ne désespérèrent jamais du salut de la cité, et qui, pendant six siècles, luttèrent avec le plus grand courage, la plus grande abnégation, contre les Anglais, les vicomtes de Turenne, les barons de Malemort, les chefs des grandes compagnies et autres brigands de toutes sortes. Nul doute que c'est surtout à cela, plutôt qu'à la beauté de son site, que Brive doit son nom de *Brive-la-Gaillarde*.

ELIE MASSÉNAT,
Membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

ERRATA

LETTRES DE GRACE

DU DUC D'ANJOU ET DE CHARLES V.

On lit page 142 (2e livraison), la note suivante :

Comment Charles V aurait-il pu ratifier en mars 1374 des lettres de grâce octroyées par son frère en octobre de la même année ! Le scribe du Louvre eut une distraction, en écrivant cette date, et c'est 1375 qu'il faut lire ici, au lieu de 1374. — E. T.

Réhabilitons d'abord la mémoire de celui auquel nous devons ce précieux monument de calligraphie; c'est l'auteur qui fût distrait en traçant les lignes qui précèdent, et non le scribe, quelque grave religieux, sans doute, incapable d'une étourderie pareille.

C'est bien 1375 qu'il faut lire..... aujourd'hui; mais alors, il en était autrement.

Tout le monde sait que l'année n'a pas toujours commencé au 1er janvier. Dans les derniers temps du moyen-âge, en France, elle commençait le jour de Pâques ou dans ses environs.

Quantin, dans son dictionnaire de *Diplomatique*, dit : « L'époque du 1er janvier après avoir

» été d'un usage ordinaire pendant le xe siècle et
» le xie siècle, parut moins fréquemment dans les
» actes du xiie et du xiiie siècle et *surtout dans*
» *ceux des siècles suivants,* jusqu'au moment
» où l'ordonnance de 1563 (vieux style) la remit
» en vigueur dans toute l'étendue de la France. »
D'un autre côté le *Dictionnaire historique* de Lalanne assigne à la fête de Pâques la date du 2 avril pour 1374 et celle du 22 avril pour 1375.

Au sujet du monastère « de Pruilly ou
» Pruilli actuellement Preuilly dans l'Indre-et-
» Loire » indiqué page 140 comme devant être le lieu probable d'où le duc d'Anjou data ses lettres de grâce, notre savant collègue, M. l'abbé Poulbrière, nous communique les réflexions suivantes :

« Je me suis demandé plus d'une fois si les
» noms en *y* d'une moitié de la France ne cor-
» respondaient pas aux noms en *ac* de l'autre
» moitié. Cherchez en effet la forme latine des
» noms Sully, Cluny, Souvigny, Pontigny,
» Fleury, St-Jean-d'Angely, etc.... vous trouve-
» rez *Soliacum, Cluniacum, Silviniacus,*
» *Pontiniacum, Floriacum, Angeliacum,*
» etc.....

» J'en conclurais d'avance, à la forme *Pru-*
» *liacum,* pour l'abbaye de Preuilly (Indre-et-
» Loire), d'où M. Taillebois date le document ;

» mais je n'ai pas besoin de mes suppositions :
» la carte de la province de Bourges qui se
» trouve au tome II du *Gallia Christiana*
» insère ce latin tout au long sur la limite de
» la Province. Il nous faut donc chercher ailleurs,
» et non pas à Preuilly, en Seine-et-Marne,
» pour la même raison, le *Monasterium Pru-*
» *liani* de nos lettres de grâce. Or, je trouve
» deux monastères de ce nom au midi de la
» France : Celui de *Prouille* dans l'Aude,
» *monasterium Pruliani,* » disent les *Acta*
» *Sanctorum* des Bollandistes au 1er tome
» d'août. C'est la première fondation de St-
» Dominique et le premier couvent de femmes
» de l'Institut Dominicain ; et sans doute aussi
» celui de Prouilhan, dans le Gers, près et
» commune de Condom. Ce dernier était de
» l'ordre de Fontevrault, et sa dernière abbesse
» — soit dit en passant — fut une d'Anteroche
» comme un d'Anteroche fut le dernier évêque
» du siège de Condom. Il est probable que
» nous avons dans un de ces deux cloîtres le
» monastère d'où le duc d'Anjou data sa pré-
» cieuse missive. On n'aurait qu'à rechercher
» où était alors ce Prince. »

L'hypothèse de M. Poulbrière peut être parfaitement fondée, et il serait intéressant de pouvoir déterminer d'une façon certaine ce point litigieux.

« *Lieutenant du roy dans toute la langue*

» *d'Oc* », le duc d'Anjou dut certainement parcourir nos provinces méridionales enlevées tout récemment à la domination étrangère. Les Anglais, en se retirant, avaient laissé derrière eux de nombreuses compagnies de partisans retranchées dans des positions presque inexpugnables et qui ne pouvaient être réduites qu'à la longue. La pacification complète du pays, l'expulsion de ces bandes redoutables par leur audace et les ressources dont elles disposaient, l'installation effective de l'autorité royale furent sur bien des points l'œuvre du temps et nécessitèrent de longs efforts de la part des officiers de la Couronne.

Rien de plus probable, donc, que le séjour prolongé dans nos provinces du généralissime « *pour toute cette langue d'Oc,* » même après la prise d'assaut de Brive dont le siége ne fut que l'un des incidents d'une campagne beaucoup plus importante.

Or, rois et princes du sang à cette époque, en voyage ou dans leurs expéditions guerrières, s'installaient de préférence, eux et leur suite, dans les riches monastères des lieux qu'ils traversaient. Gîte confortable, table recherchée, celliers savoureusement garnis, les nobles hôtes étaient certains de rencontrer tout cela dans ces retraites privilégiées abondamment pourvues au milieu de la détresse générale à laquelle les

châteaux eux-mêmes néchappaient pas toujours.

L'accueil empressé des bons religieux doublait encore le prix de ces avantages, car en échange d'une hospitalité dispendieuse, mais éphémère, ils savaient obtenir le plus souvent de précieuses concessions patiemment convoitées, inutilement disputées depuis longtemps, parfois, même, les armes à la main. Les seigneurs ou les communes du voisinage finissaient ainsi, presque toujours, par payer, sous une forme ou sous une autre, les frais de ces étapes royales ou princières ; l'examen des chartes de dotation d'un grand nombre de couvents, pendant le moyen-âge, en fournit la preuve irréfutable.

Les archives des monastères de Prouille et de Prouilhan signalés par M. Poulbrière — si elles existent encore — pourraient être utilement consultées dans ce sens; car on ne saurait invoquer le sexe de leurs habitants comme un motif pour les exclure de la liste des établissements susceptibles de répondre à cette désignation trop vague de la charte : « *monas-* » *terio Pruliany* (1). »

Dans ce bon vieux temps naïf, les grilles des couvents de femmes, même cloîtrées,

---

« (1) PRULIANY, » est-il écrit dans l'original, et non pas PRULIANI, ainsi qu'on l'a imprimé par erreur, p. 140 (2e livraison).

s'ouvraient d'elles-mêmes devant « si haulte » compagnie, » et personne ne se fut avisé en ces occasions de penser à mal.

Les suppositions de notre érudit collègue M. Poulbrière sont donc, jusqu'à preuve du contraire, tout aussi admissibles que l'hypothèse faisant de Preuilly, en Indre-et-Loire, le lieu d'origine « *probable* » des *Lettres de Grâce.*

Son magnifique monastère n'aurait-il pas été la retraite préférée du frère de Charles V lorsqu'il rentrait dans son riant et beau duché, de Touraine et d'Anjou, se reposer des fatigues de la guerre? Les grands, à cette époque, imitant en cela nos rois eux-mêmes, aimaient à se recueillir de temps à autre dans une solitude relative, et un monastère fondé par eux, ou comblé de leurs largesses, était généralement le lieu choisi pour méditer sur les leçons du passé tout en rêvant aux projets d'avenir.

Les études de restauration auxquelles se livre en ce moment M. de Baudot, notre collègue, dans la vieille abbaye de St-Benoît, transformeront-elles en certitude une simple conjecture?

Les inscriptions murales, les vitraux de l'époque, deviennent, actuellement, des pages d'histoire.

Les archives de Tours, d'Angers, de Preuilly (1)

---

(1) En Indre-et-Loire. — E. T.

même, ne renfermeraient-elles pas la réponse à nos interrogations?

Nous avons écrit à ce sujet aux deux Sociétés savantes de Tours et à M. de Baudot. (1)

EDOUARD TAILLEBOIS.

---

(1) Les deux tiers de cette notice étaient déjà imprimés, quand nous avons reçu une lettre de M. le Secrétaire de la *Société Française d'Archéologie* de Tours. « Preuilly, près Tours, se disait en latin : *Prulliacum*.... Je pencherais donc en faveur de *Prouille* (Aude).... » etc.

L'hypothèse de M. l'abbé Poulbrière se trouve donc d'une assez grande probabilité, sinon transformée en certitude.

E. T.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIENNE CHARTREUSE

DE

GLANDIER

Une notice sur la Chartreuse de Glandier a été publiée en 1860 par M. Brunet dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Limousin. Bien qu'en principe une Société savante doive s'attacher surtout à la publication de documents *inédits*, le Comité de rédaction croit utile de donner une nouvelle édition de cette œuvre si intimement liée à l'histoire de notre province; œuvre peu connue de la plupart des membres de la *Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze,* et composée d'après des documents qu'il serait bien difficile de réunir aujourd'hui.

Le vœu exprimé par M. Brunet s'est réalisé; sur les ruines de l'ancienne Chartreuse, un nouveau monastère vient d'être reconstruit. Le croquis qu'en a fait M. Rupin ne peut qu'ajouter à l'intérêt qu'offrira cette nouvelle édition, revue et annotée avec l'agrément de l'auteur par M. l'abbé Poulbrière; à cause de ses relations avec les religieux de Glandier, notre savant collègue est mieux que personne en mesure de remplir cette tâche.

Dans une partie du département de la Corrèze qui m'est chère par les souvenirs d'enfance qui

m'y rattachent et les amitiés que j'y conserve, non loin de Pompadour et près des ruines de Comborn, se trouve Glandier (1). Ce nom rappelle un drame judiciaire qui eut le privilége, il y a quarante années, de passionner la France, l'Europe, le monde entier. On vit alors, triste spectacle! l'opinion publique, égarée par une presse qui, sauf une ou deux exceptions honorables, semblait n'avoir d'autre tâche que de dénaturer le compte-rendu des débats et leur physionomie, se passionner pour l'empoisonneuse contre la victime, s'arroger le droit de juger les juges eux-mêmes, déclarer tout à la fois injuste et cruel un verdict de culpabilité dont le seul tort peut-être fut un excès d'indulgence. Ceux qui de près ont vu ces choses, et qui purent en juger de leurs yeux et de leurs oreilles, diraient quelles furent l'énormité, l'étendue de cet égarement. Pour moi, j'en détourne mon attention, et, la reportant sur des temps meilleurs, je veux seulement dire quel fut Glandier dans les siècles passés, alors que les ruines d'une ancienne chartreuse n'attristaient pas encore le regard, et que sous de saintes voûtes retentissaient et le pas et la voix d'hommes moins connus mais bien autrement grands que l'héroïne des *Causes célèbres*.

---

(1) C'est seulement depuis le procès Lafarge que l'usage s'est établi de dire *Le Glandier*, au lieu de *Glandier* tout court.

Les origines du monastère le rattachent à un nom qui fut celui d'une des plus grandes familles limousines du moyen-âge. Il faut lire dans nos annales quelle fut l'histoire de ces seigneurs tout à la fois si riches, si puissants, si batailleurs et parfois si féroces, qui possédèrent le château de Comborn. Ils prennent part à tous nos grands évènements; leur puissante épée se fait partout sentir; et, par un singulier mélange de sauvage fureur et de naïve piété, on peut voir chez eux la même main qui fit périr un frère, ou se souilla du sang d'un rival, bâtir des monastères, et fonder de pieuses institutions. Ce fut l'un d'eux, Archambaud VIe du nom, qui fonda la chartreuse de Glandier.

A l'occasion de quel évènement? Il serait aujourd'hui difficile de le dire; non pas que les légendes manquent, mais en raison même de leur grand nombre, qui met dans l'embarras, et fait naître l'incertitude. J'en veux relever deux seulement.

Suivant l'une, adoptée par M. Marvaud (1), un amour coupable et le meurtre d'un homme de Dieu seraient le crime que la fondation du monastère aurait eu pour but de racheter. Revenue de son erreur, et profitant d'une absence d'Archambaud, son séducteur, une

(1) *Histoire du Bas-Limousin*, t. II, p. 97.

jeune fille aurait cherché abri dans un couvent, et se serait vouée à la vie religieuse. Le farouche vicomte, impuissant à la découvrir, et tournant sa colère contre le prêtre qu'il soupçonnait d'avoir favorisé et même conseillé cette fuite, l'aurait tué, et aurait ensuite fait jeter sa dépouille dans un puits du château. C'était là un évènement de nature à provoquer les doléances du clergé et de tous les religieux limousins. Elles parvinrent jusqu'au pape, et le saint-père, avec la puissante autorité qu'il avait dans ces siècles de foi, donna l'ordre au meurtrier de racheter son crime par une fondation pieuse.

Je reconnais dans ce récit l'une des nombreuses légendes qui se racontent dans les villages voisins, pendant les veillées d'hiver, au foyer du paysan. J'en ai recueilli plusieurs, qui n'ont pas moins de vraisemblance, pas plus, hélas! de certitude; et je soupçonne l'auteur que j'ai cité d'avoir pris pour guide dans son choix beaucoup plus l'attrait du roman que le désir d'une scrupuleuse exactitude. Inutile de dire qu'il ne cite aucune autorité à l'appui de sa version.

Dans un grenier de la ville d'Uzerche j'ai été assez heureux pour découvrir, et pour dérober à l'avidité des mites et des rats, les débris d'un manuscrit qui venait de notre chartreuse. C'est, sous le titre de *Calendarium domus Glanderii*, un nécrologe ou obituaire commencé

en 1683 (1). Le moine qui le premier dut y consigner les décès des moines et laïques auxquels le bénéfice d'un anniversaire dans l'église du monastère était accordé avait eu la bonne idée de donner en tête, sous forme d'introduction, un exposé historique de la fondation de la chartreuse et des évènements mémorables survenus sous chacun des prieurs. Ce serait, s'il était complet, un document précieux pour l'histoire d'une maison sur laquelle nos annales disent à peine quelques mots. Malheureusement il a subi des lacérations multipliées, et présente des lacunes d'autant plus regrettables qu'elles existent surtout dans cette partie historique, ainsi réduite à presque rien (2).

Toutefois les deux premières pages sont intactes, et je puis dire quel est le récit de la fondation. J'aurai un doute à exprimer ensuite; mais, bien ou mal fondée, la tradition qui s'était conservée dans la chartreuse mérite d'être rapportée. J'ouvre donc mon manuscrit, et, pour n'en pas défigurer le caractère et la naïveté, je traduis mot pour mot :

« Quelle cause l'engagea (Archambaud, vicomte de Comborn) à une œuvre si bonne ? La charte de fondation, qui a été conservée, n'en indique pas d'autre que

(1) In-folio, papier, de 229 feuillets avant les lacérations.

(2) De 26 pages que comprenait cette partie du manuscrit il n'en reste plus que 8.

le souci du repos de son âme et de celle de ses proches ; mais, par une tradition bien répandue et non douteuse, c'est un fait certain pour tous que cette fondation lui fut imposée à titre de peine par le souverain pontife. Le rapporter en quelques mots au début de mon récit n'est pas, je pense, chose inutile.

» L'abbaye de Tulle, avant qu'elle fût érigée en siége épiscopal, était fort grassement dotée : on rapporte que ses rentes excédaient quarante mille livres. Elle se trouvait alors privée de son pasteur, et les religieux, voulant le remplacer, se proposaient de procéder à l'élection du successeur suivant la coutume et l'antique règle de l'abbaye. Parmi eux se trouvait un religieux, neveu du noble vicomte, que son oncle, contrairement à la volonté des autres moines, voulait faire élever à cette dignité, se fiant à son autorité pour l'obtenir ou de gré ou de force. Dans ce but, il agissait auprès d'eux tantôt par des caresses, tantôt par des menaces ; ou bien, s'adressant à part tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, il essayait si, par quelque moyen, il pourrait vaincre leur résistance. Mais eux, fermes et unanimes dans leur refus, ne se laissèrent pas ébranler, et, s'étant secrètement réunis en chapitre pour l'élection du nouvel abbé, ils commencèrent leurs opérations suivant la règle ordinaire.

» Si secrète que soit tenue la chose, elle ne peut rester ignorée du vicomte, qui, rassemblant en toute hâte quelques satellites armés, accourt à grand bruit, ne craint pas d'enfoncer les portes du chapitre, et y pénètre. Là il renouvelle ses instances ; il essaie encore, et à diverses reprises, de soumettre les frères à sa volonté ; mais, voyant enfin qu'il n'y peut réussir, outré de fureur, et ne pouvant se contenir, il frappe de sa propre main, il tue dans ce saint lieu sept d'entre eux,

ceux qui se sont montrés le plus énergiques, le plus indépendants dans leur résistance.

» Le crime accompli, la colère assouvie, et la raison se faisant enfin jour, cet homme chrétien se sent pris de grands remords. Il a horreur du forfait qu'il vient de consommer; il s'attendrit lui-même sur ces hommes innocents qu'il a si cruellement immolés alors qu'ils ne combattaient que pour la justice et leur liberté ; il condamne la colère effrénée de son âme irascible ; et, dans son désespoir, il ne sait quel parti prendre. Enfin, par une inspiration de la grâce divine, il convoque une assemblée d'hommes renommés par leur savoir et leur piété pour leur confesser sa faute et prendre leurs conseils. Devant eux il confesse que, son crime étant public et ayant fait grand bruit, il ne peut être racheté que par une pénitence publique. Il verse d'abondantes larmes, et témoigne par de profonds soupirs combien son cœur est mortifié. Suivant enfin et les conseils de ses amis et ses propres inspirations, il se décide à se rendre à Rome pour expier ce grand forfait.

» Lorsqu'il y fut venu, accompagné de sa suite ordinaire, et qu'il se trouva en présence du souverain pontife, auquel Dieu a donné le pouvoir de lier et de délier, ce noble seigneur confessa son crime et sa cruauté avec tant d'humilité et de contrition, il montra si bien combien il détestait sa faute, que non-seulement le souverain pontife, mais encore tous les assistants, furent touchés de compassion et jusqu'aux larmes. Après lui avoir accordé l'absolution de son crime, le prudent médecin des âmes ne voulut pas imposer pour pénitence à cet homme de race noble et d'un corps délicat des jeûnes ou d'autres mortifications corporelles : il préféra lui ordonner de construire autant de monastères qu'il avait tué de moines.

» Le puissant seigneur se soumit avec joie à cette

pénitence, et, aussitôt rentré dans son pays, il fit élever sept monastères, qu'il dota pour partie : du nombre desquels la chartreuse de Glandier.

» A compter de ce moment, notre vicomte, devenu plus prudent, et fuyant avec soin les occasions de pécher, se livra tout entier aux bonnes œuvres. Il faisait à nos Pères de Glandier de fréquentes visites, passant souvent le jour et la nuit à chanter avec eux les louanges de Dieu, et s'efforçant d'imiter leurs vertus autant qu'il le pouvait. Il trouvait de telles délices dans leur conversation aimable et toujours édifiante qu'il cessait d'être avec eux un noble et puissant seigneur pour devenir un ami familier. Enfin, peu d'années après notre fondation, plein de bonnes œuvres, de gloire et de richesses, et laissant pour lui succéder deux fils, Bernard et Guischard, héritiers de son amour pour nos Pères non moins que de ses biens, il rendit son âme à Dieu entre les mains de nos Pères qui se tenaient en prières autour de lui. Il fut enseveli, au milieu d'un immense concours d'hommes nobles et autres, sous le grand autel de notre église, ainsi qu'il l'avait désiré ; et il n'est pas supposable que nos Pères l'aient permis sans l'autorisation des supérieurs. »

Telle était sur l'origine du monastère la version adoptée dans la chartreuse même. A ce titre, elle mérite, sans nul doute, plus de créance que les légendes dont j'ai parlé ; et néanmoins, pour ne pas m'écarter de l'esprit d'exactitude auquel je veux me soumettre dans cette Notice, il me paraît nécessaire de signaler par quels points elle me semble pécher.

Il convient d'abord de dire que la même tradition assigne une même origine, sauf variante

dans le nombre des moines mis à mort, qui serait de douze au lieu de sept, à l'abbaye de Meymac, située, comme Glandier, dans le Bas-Limousin (1). Or le fondateur de Meymac n'est pas le même que celui de Glandier. Ce fut en 1085, et par Archambaud IIIe du nom, que le premier de ces deux monastères fut construit : la chartreuse, au contraire, date de près d'un siècle et demi plus tard, et doit sa fondation à Archambaud VIe du nom. Il en résulte donc une impossibilité d'admettre la tradition conservée par les Pères de Glandier, à moins qu'on ne veuille supposer, ce que je ferais volontiers, qu'ils se trompent sur la personne de leur fondateur, et que, imposée à Archambaud III et entreprise par lui, la pénitence ne put être exécutée dans son entier avant sa mort, et dut être continuée par ses descendants. Dans ces siècles de foi, il n'était pas à craindre que l'âme d'un ancêtre fût laissée en souffrance par une négligence des siens à remplir le vœu qu'il avait fait dans un moment de péril ou de repentir, ou la pénitence que les ministres de Dieu lui avaient imposée. Ce serait ainsi qu'Archambaud VI aurait complété par Glandier le nombre des fondations mises à la charge de son aïeul.

Toutefois je dois ajouter que, en tenant pour

---

(1) Mabillon, *Annales*, T. V, p. 160. — Baluze, *Historia Tulelensis*, p. 106. — Marvaud, *Hist. du Bas-Limousin*, T. I, p. 186.

vraie cette explication, assez vraisemblable du reste, il peut encore rester quelques inquiétudes résultant de ce que le fait même du meurtre des moines n'aurait pas un caractère de certitude absolu. Baluze, après avoir rapporté, d'après Mabillon, les causes de la fondation de Meymac, ajoute : « C'est en effet, chez nous une vieille tradition, *que néanmoins je n'ai trouvée écrite nulle part,* qu'un vicomte de Comborn serait venu à Tulle outré de colère, et y aurait tué douze de nos moines (1). » Il faut noter, il est vrai, que Baluze écrivait plus de six cents ans (1717) après la date présumée de cet évènement, et qu'alors toute trace écrite pouvait en avoir disparu; et, dans tous les cas, malgré la réticence qu'il contient, ce passage de notre savant et illustre compatriote confirme l'existence de la tradition.

Quoi qu'il en soit, et sans chercher sur ces détails un degré de certitude impossible à trouver, disons qu'il est constant que Glandier fut fondé par Archambaud VI, vicomte de Comborn, l'an 1219, le jour de saint Martin (11 novembre), sous le pontificat de Grégoire IX, le règne de Philippe-Auguste, et au temps de Bernard de Savenne, évêque de Limoges. Je rapporte la charte de fondation suivant la tra-

---

(1) *Hist. Tul.*, p. 106.

duction qu'en donne le P. Bonaventure de Saint-Amable (1) :

« Archambaud, vicomte de Comborn, à tous ceux qui ces Lettres verront, salut en N.-Seigneur. Nous voulons qu'il soit notoire à tous les présents et à venir que, quand nous avons appelé les Freres de l'ordre des chartreux dans notre terre pour le salut de notre âme et de nos prédécesseurs, nous avons donné et accordé pour jamais auxdits frères, sans réserver pour nous ou les nôtres aucun service, les terres, les bois et les pâtis de Glandier. Et, si quelque personne demandoit quelque chose des susdits, nous serions tenu de restituer le tout aux freres, les rendre libres, et satisfaire à toutes les plaintes ou dépenses des frais. Nous avons librement concédé lesdits pâtis pour leurs bêtes ou animaux par toutes nos terres; et, s'ils peuvent acquérir dans nos terres et nos fiefs, desquels on ne nous rend aucun service ou queste, comme sont les terres ou rentes des nobles chevaliers ou des servants libres. Nous leur permettons, par nous,et nos successeurs, de les posséder et retenir en paix. Nous leur avons aussi donné le tenement de Murat, situé en la paroisse de Boutezac, sans obligation de service. Nous avons encore promis aux dits freres de leur donner autant de terre et de bois qui sont entre la maison de Glandier et le fond d'El-Poul qu'il en sera besoin pour faire leur clôture selon leur ordre et l'arbitrage des gens pieux et des religieux chartreux ou de quelque autre ordre. Nous avons fait ces donations en présence et avec le consentement de nos enfants Bernard et Guischard. Et, afin que dorénavant on n'en puisse aucunement douter, nous avons accordé

(1) *Histoire de St.-Martial,* T. III, p. 545.

aux freres susdits ces présentes, scellées de notre sceau.

» Et ainsi, ajoute l'historien, l'an de N.-Seigneur 1219, au mois de novembre, en la fête de saint Martin, la maison de Glandier fut commencée, et Archambaud, son premier fondateur, fut enseveli sous l'autel. »

Le fondateur de Glandier était marié à Guischarde de Beaujeu (*de Bellojoco*), qui fit elle-même certains dons à la chartreuse. Elle mourut en 1221, et fut ensevelie au monastère d'Obasine. Ce fait est précisé par une charte du mois de mai 1221, consignée dans le Cartulaire de Tulle, et rapportée par Baluze dans ses Preuves à l'appui de l'histoire de cette ville (p. 537). Par ce document, Archambaud se reconnaît paroissien, et les siens avec lui, du monastère de Tulle ; il confesse que, par suite, l'abbé et les moines de Tulle ont un droit absolu à la sépulture des membres de sa maison, et que ce n'est que par exception, et sur ses instantes prières, que le corps de Guischarde, son épouse, a pu être transporté à Obasine.

Le lieu choisi pour l'établissement des nouveaux moines était admirablement approprié à sa destination. C'était bien un désert comme celui de la grande chartreuse, et encore aujourd'hui il garde un aspect sauvage qui impressionne vivement le visiteur.

Au fond d'une gorge profonde, se rencontre une étroite et ombreuse vallée. Un ruisseau,

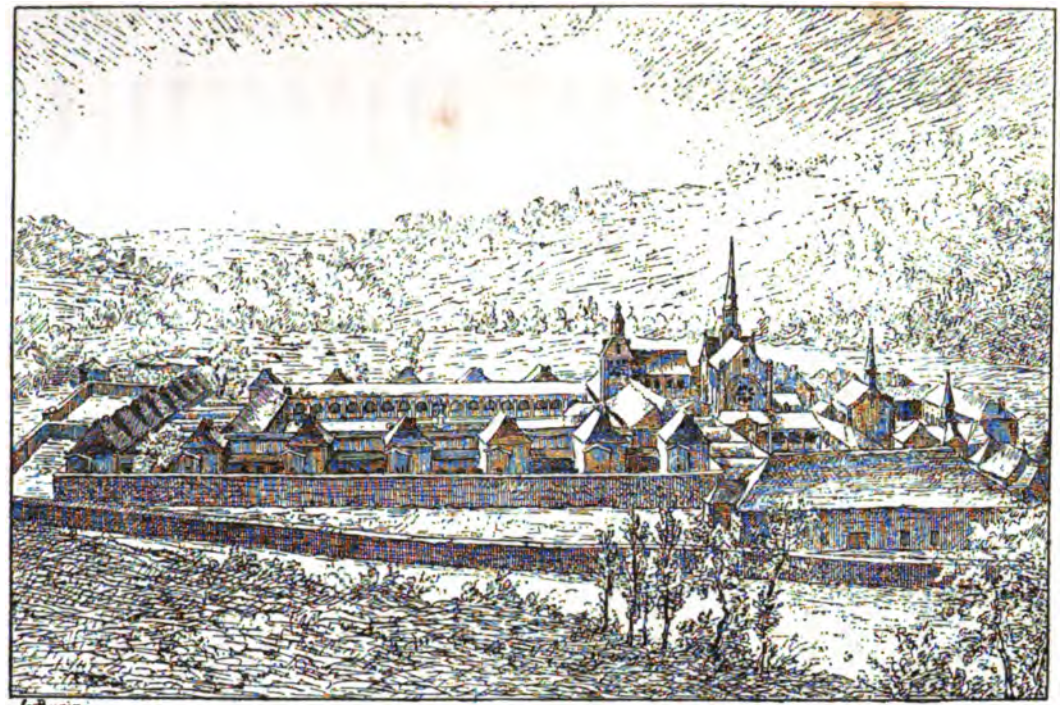

Vue de la nouvelle Chartreuse de Glandier.

ou plutôt un torrent, qu'on appelle *la Loyre*, la parcourt dans toute sa longueur. Si l'on vient du côté de Pompadour, on traverse par des voies sinueuses la forêt qui garnit les pentes, courant, parallèlement au ruisseau, du nord au sud. Sur le versant opposé, quelques terres que la sueur des bons Pères a fertilisées, et au milieu desquelles ils avaient bâti une métairie qui subsiste encore; en amont du ruisseau, un peu plus d'espace et un peu d'horizon; en aval, au contraire, une montagne escarpée, que garnit encore la forêt, et qui ferme brusquement la gorge, laissant à peine sur la gauche une issue au ruisseau qui va plus bas alimenter la forge, autrefois le moulin.

C'est dans ce lieu sauvage par le site, riant par le doux murmure du ruisseau et le chant des oiseaux qui peuplent la forêt, dans cette solitude où la lumière n'arrive que perpendiculairement, et où il faut que l'œil s'élève vers le ciel s'il veut échapper à un horizon trop limité, que vinrent s'établir des hommes appartenant à l'un des ordres religieux les plus austères et les plus dignes d'admiration. Je ne dirai qu'un mot de son origine et de sa constitution.

L'origine des chartreux (1) remonte à l'année 1086, époque à laquelle saint Bruno, leur fon-

---

(1) Migne : *Dictionnaire des ordres religieux*, verb. *Chartreux*. — Legros, *Le Limousin ecclésiastique*, ms., p. 311.

dateur, étant venu avec six de ses amis à Grenoble, obtint de saint Hugues, évêque de cette ville, la concession du désert de Chartreuse; d'où le nom pris par ces religieux.

Saint Bruno, et successivement après lui divers généraux de l'ordre, imposèrent des règlements qui se distinguent des autres constitutions religieuses par une sévérité plus rigoureuse. Chaque nuit, le sommeil du chartreux est interrompu pour l'office de matines; durant le jour, le silence est gardé, et il n'est permis de le rompre que les jours de fêtes de chapitre ou de fêtes solennelles. La plus grande partie de la vie de ces religieux se passe dans une solitude presque absolue, isolés qu'ils sont les uns des autres, et ne se réunissant que pour ceux des offices qui doivent se dire ou se chanter à l'église, pour les exercices capitulaires, pour quelques repas communs, ou pour une promenade, une fois par semaine, dans l'intérieur du cloître comme aussi au dehors.

L'habitation de chaque chartreux est modeste et pauvre, mais complète; garnie de quelques livres pour étudier et prier; pourvue d'un atelier avec les outils nécessaires, et contiguë à un petit jardin qu'il doit travailler de ses mains. Ses maigres repas, dont la viande est rigoureusement exclue, lui sont chaque jour silencieusement livrés au moyen d'un guichet qui, de chaque cellule, donne sur le cloître,

et disposé de telle manière que le frère servant et celui qui reçoit ne peuvent se voir. Au moins un jour par semaine, chaque moine est tenu de ne manger que du pain et de ne boire que de l'eau : c'est ordinairement le vendredi qu'a lieu cette dure abstinence. La vie de ces hommes se passe ainsi dans les privations, le silence, le travail et la prière jusqu'à l'heure du repos éternel.

Le chartreux mort, la cérémonie de ses funérailles est touchante, digne tout à la fois du défunt et de ceux qui survivent. J'en emprunte les détails à un article de M. l'abbé Jean sur la chartreuse de Vauclaire dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*. L'auteur parle au passé, car le spectacle qu'il raconte n'a pas encore revécu sous ses yeux, et parfois même l'inexactitude de sa plume m'oblige à quelques changements ou quelques suppressions.

« Laissez-moi vous rappeler l'ensevelissement d'un chartreux. Aussitôt expiré sur son lit de planches, on le rasait, on le lavait, on le revêtait de son vêtement blanc, ses mains sur la poitrine, enfermées dans l'habit; puis on le portait au chœur; on chantait l'office, et, l'office fini, chacun de ses frères passait devant lui, et le saluait gravement pour l'avertir que l'heure du départ était arrivée. On l'emportait alors au lieu de la sépulture, qui était ordinairement dans le préau du grand cloître; on le descendait doucement dans la fosse en lui rabaissant son capuchon sur la figure, comme pour un dernier sommeil ; puis, les

pelletées de terre tombaient sur le frère endormi, et le saint religieux s'en allait reposer jusqu'au réveil divin, pieusement enseveli et embaumé avec les prières, les chants et les pleurs de ses frères. »

On comprend que de tels hommes, si absorbés en Dieu, et si complètement isolés des agitations de ce monde, sont peu soucieux des évènements du dehors. Ils pratiquent, sans doute, l'hospitalité d'une manière grande et généreuse; ils ne refusent pas davantage les conseils que ne cessent de leur demander les grands et les petits, les riches et les pauvres, et souvent tel grand évènement du siècle fut inspiré par un chartreux obscur; mais les passions publiques se heurtent au seuil de leur monastère, et n'y trouvent aucun accès, pas même un écho. Simples spectateurs, ils purent les contempler, les juger en eux-mêmes, et quelquefois les contenir par un bon conseil : jamais autrement ils ne s'en sont mêlés.

Aussi bien leur histoire est-elle courte; et, lorsque d'une chartreuse on a dit la fondation, quand on a donné la liste de ses prieurs, et raconté comment et à quelle époque elle a cessé d'exister, il ne reste plus rien ou presque rien à dire. Ces longs siècles qui séparent la première et la dernière des deux dates se sont écoulés dans l'uniformité d'une vie de prières et de travail, qui fut toute pour Dieu, et ne voulut rien laisser aux hommes. Le silence qui régna

dans la chartreuse semble durer après qu'elle n'est plus; et sans doute faut-il expliquer ainsi le mutisme, étrange au premier abord, de nos annales sur une maison qui, durant six siècles, fut florissante dans notre province. Elle a été chez nous la seule fondation durable de cet ordre illustre, la chartreuse de Mortemart, dans le Haut-Limousin, n'ayant eu qu'une existence précaire et de brève durée.

A peine le Père Bonaventure de Saint-Amable consacre-t-il à Glandier la moitié d'une page (1). Il donne l'acte de fondation, mentionne quinze ou vingt bienfaiteurs du monastère, et s'empresse d'ajouter : « Ceci suffira pour n'ennuyer » pas le lecteur ». Les savants auteurs du *Gallia christiana* en disent moins encore : préciser la date de la fondation leur paraît chose suffisante (2). J'espérais trouver plus de détails dans le riche trésor des manuscrits de Nadaud et de Legros conservés au grand séminaire de Limoges : cet espoir, hélas! a été déçu. Les tables indiquent que, aux pages 96 à 99 du 1er volume des *Mémoires* de Nadaud, il était traité de notre chartreuse; mais ces feuillets ont disparu, sans qu'on puisse savoir quelle main les a déchirés, et dans quel but a été faite cette lacération. On voit aussi par un manuscrit

(1) T. III de l'ouvrage précité ou *Annales du Limousin*, p. 515.
(2) *Gall. chr. nova*, T. II, col. 527.

de Legros (1) que, à la page 161 du T. V du même ouvrage de Nadaud, il était encore parlé de la chartreuse; mais on cherche vainement ce volume : il a disparu tout entier. Ces manuscrits ne donnent aujourd'hui que la date de la fondation rapportée par Nadaud sous l'article qu'il consacre à l'évêque Bernard de Savenne (2), et une liste écourtée de bienfaiteurs donnée par Legros (3) d'après le nécrologe de la chartreuse et les manuscrits du Père Estiennot. Quant à cet illustre bénédictin, il parle de Glandier dans le second volume de ses *Fragments de l'histoire d'Aquitaine* (4); mais ce qu'il en dit est fort court : ce n'est toujours que la fondation et des noms de bienfaiteurs.

Dans les publications modernes, la part faite à Glandier en ce qui concerne le point de vue historique, le seul où je me place, n'est pas meilleure. M. Marvaud, dans son *Histoire du Bas-Limousin* (5), n'apporte aucun fait nouveau. Il en est de même de M. le docteur Laborderie, dans un article inséré dans l'*Album de la Corrèze*, n° du 22 mai 1837, où il copie, sans y rien ajouter, les quelques mots consacrés

---

(1) *Mélanges*, T. I, p. 117.
(2) *Mémoires*, T. I, p. 73.
(3) *Mélanges*, T. I, p. 117.
(4) *Ms. de la Bibliothèque nationale*, p. 46 et suivantes.
(5) T. II, p. 97 à 102, 173 et 174.

par le P. Bonaventure de Saint-Amable à notre chartreuse; de même encore d'une notice très-littéraire et fort intéressante de M. de Larouverade, autrefois conseiller honoraire de la cour de Bordeaux, dans le n° de l'*Indicateur corrézien* du 14 novembre 1835; de même enfin d'une notice publiée, en 1837, dans le même journal, par le savant et à jamais regrettable docteur Raymond Pontier, d'Uzerche. Je ne parle que pour mémoire d'un article signé *Herbin*, dans le n° de l'*Album de la Corrèze* du 21 septembre 1840 : c'est, nonobstant son titre, qui avait éveillé mon attention (*Le Glandier : son origine, son antiquité, son histoire*), une œuvre de pure imagination, dans laquelle l'histoire n'a aucune part sérieuse. Les autres publications qu'a pu inspirer notre chartreuse (il dut y en avoir plusieurs au temps du procès Lafarge) ont échappé à mes recherches.

Il est remarquable que dans ces écrits divers on cherche vainement la liste des prieurs qui, de 1219 à 1790, administrèrent cette maison. On ne la trouve nulle part, et peut-être n'a-t-elle jamais été dressée. Un seul d'entre eux, Jean Birel, semble avoir eu le privilége d'échapper à l'oubli ou à l'indifférence de ceux qui parlèrent de Glandier : encore ne trouve-t-on sur lui, dans les auteurs que j'ai cités, qu'assez peu de détails. Quant aux autres prieurs, il n'en est fait aucune mention.

J'essaierai aujourd'hui de combler cette lacune. Ce sera la seule partie de ma notice qui pourra mériter quelque attention, en réparant, autant que faire se peut, un oubli regrettable pour l'histoire religieuse de notre province avant la révolution. Cette réparation toutefois ne sera pas absolument complète; et, pour qu'on en comprenne la cause, il faut que je dise à l'aide de quels matériaux il m'a été possible de composer la liste que je me propose de donner.

J'ai déjà signalé le *Calendarium domus Glanderii*. Il me fournit une liste suivie depuis Michel Duranton (fin du XIVe ou commencement du XVe siècle) jusqu'à Jean Claude de La Roche (1686). Les trois premiers noms cités ne sont accompagnés d'aucune date. Pour les autres, au contraire, à compter de 1413, l'année de chaque élection est soigneusement consignée. Les feuillets 2 et 3 de mon manuscrit sur lesquels j'aurais trouvé les noms des prieurs depuis la fondation de la chartreuse jusqu'à Michel Duranton, et les feuillets 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, qui m'auraient donné les noms des successeurs de Claude de La Roche, ont été lacérés.

Mes recherches sur les premiers prieurs n'avaient abouti qu'à me faire retrouver quatre noms (L. de Saissac, Guillaume d'Isle, Jean de Noblac et Jean Birel), lorsque mon très-intime

et savant ami Auguste Bosvieux, archiviste de la Creuse, voulut bien me communiquer un précieux document qu'il avait découvert dans l'ancien couvent des filles nobles de Blessac près Aubusson. C'est un bref récit de la fondation de la Chartreuse, suivi d'une liste sèche des prieurs jusqu'en 1630. De même que sur mon manuscrit, il n'y a de dates qu'à compter de dom Étienne (1413).

En ce qui concerne les prieurs qui se sont succédé dans la chartreuse de 1686 à 1790, je n'ai que des documents incomplets. Quelques titres que j'ai découverts çà et là m'ont donné quelques noms. J'en ai trouvé d'autres dans la partie de mon *Calendarium* destinée à consigner les noms des personnes défuntes qui avaient droit à un anniversaire dans la chartreuse. Enfin je dois à la bienveillance du R. P. général de l'ordre et à l'obligeance de dom Basile Nyel, archiviste de la Grande-Chartreuse à l'époque de mes recherches, les noms des prieurs de Glandier qui se sont trouvés inscrits sur le nécrologe de la maison-mère, au nombre desquels six que je n'ai pas rencontrés ailleurs.

Telles sont les sources à l'aide desquelles il m'a été possible de dresser une liste, à peu de noms près, complète; mais, pour payer, avant toutes choses, la dette de la reconnaissance, qu'il me soit permis de donner, d'après le

P. Bonaventure (1), la nomenclature des principaux bienfaiteurs de cette sainte maison :

« Les principaux bienfaiteurs sont : Archambaud, vicomte de Comborn, Bernard et Guischard, qui donnerent Glandier et la terre de Murat, et dame Guischarde, femme dudit vicomte, et dame Marguerite, femme dudit Bernard. Dame Agnès du Bouchet, du diocèse de Clermont, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, donna soixante livres tournoises pour faire bâtir la chapelle de Saint-Antoine devant la grand'porte. La très-noble Marguerite Chauveronne, dame de Pompadour, fut grande bienfaitrice de cette maison, et aima beaucoup l'ordre : elle légua cinq cents livres, qui furent employées à acheter des rentes. Le seigneur Durand (2), évêque de Limoges, donna six mille sols pour bâtir l'église, et fit plusieurs autres biens. Le seigneur Dauphin, comte de Clermont, donna vingt livres pour bâtir une cellule, et acheta le fonds des Chalm et de La Riviere pour nourrir un religieux. Bernard, abbé de Tulle, donna quarante livres pour bâtir deux cellules, et acheta septante-six livres de rente annuelle pour sustenter un moine. Hugues, comte de la Marche, donna six livres de rente, assises sur les fours de Peyrac, pour la subsistance d'un religieux, qui furent vendues pour acheter d'autres rentes. Ebles de Ventadour donna sept

---

(1) *Annales du Limousin*, p. 545.

(2) Le seul évêque du nom de Durand, après la fondation de Glandier est Durand d'Orlhac, élu en 1236, confirmé seulement en 1240, décédé le 30 décembre 1245. Il a pu être l'un des bienfaiteurs de Glandier; mais le P. Bonaventure se trompe en lui attribuant le don de 6,000 sols pour bâtir l'église de la chartreuse : c'est par Bernard de Savenne, mentionné plus bas, que fut faite cette libéralité.

livres de rente, aux foires d'Egloton (1), pour nourrir un religieux. Ebles, son fils, donna trois cents sols pour son anniversaire. Guy, vicomte d'Aubusson, légua sept livres de rente pour un religieux, qui prie pour lui Bernard de Savenne, évêque de Limoges, fit plusieurs dons à Glandier, et en fit faire aux autres. Assaillit de Ségur bâtit une cellule; la dame Fince, une autre; Jean Botis, une autre; Pierre de Corso, une autre; Ebles, archiprêtre de Vigeois, une autre; Gilbert de Malemort, une autre, et Antoine de Peyrusse céda tout ce qu'il pourroit prétendre sur Glandier. Ceci suffira pour n'ennuyer pas le lecteur. »

Le don de Bernard de Savenne dont il vient d'être question était, ainsi que je l'ai noté, de 6,000 sols, somme qui, d'après l'abbé Legros (2), équivaudrait à 20,000 livres de notre monnaie, et qui fut surtout consacrée à édifier l'église de la chartreuse. La dédicace de cette église eut lieu le 28 juillet, sans que l'année soit indiquée (3).

Guy de Clausel, évêque de Limoges et successeur de Bernard de Savenne, donna 10 livres à la chartreuse de Notre-Dame de Glandier en 1224 (4). « Attendu, porte la charte, la dévotion du prieur et des freres du lieu, dont la maison est

---

(1) Egletons.

(2) *Mémoire pour servir à l'histoire des évêques de Limoges*, ms., p. 282.

(3) Legros, *Vie des saints du Limousin*, ms., 28 juillet. — Nadaud, *Table alphabétique des Mémoires*, ms., verb. *Glandier*.

(4) *Gall. chr. nov.*, T. II, col. 528.

une nouvelle plantation, et que le seigneur a placés, de sa grâce, dans le diocese de Limoges, comme des prémices qui lui sont agréables. »

Guillaume, troisième abbé du Palais (en Limousin), fit aussi, en 1257, certains dons à notre chartreuse (1).

Je pourrais allonger cette liste en y joignant les noms recueillis par le P. Estiennot d'après un vieux nécrologe de la maison; mais je pense en avoir assez dit sur ce point.

Ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, le seul des prieurs de Glandier qui semble avoir fixé l'attention de nos annalistes limousins est Birel. Par une omission singulière, il arrive précisément que son nom ne figure pas sur la liste que je tiens de M. Bosvieux. Il est néanmoins indubitable que cet homme illustre fut pendant quelques années à la tête de notre chartreuse. Ce fait, consigné dans le *Gallia christiana*, dans le P. Bonaventure, dans l'histoire de M. Marvaud, dans les notices de MM. de Larouverade et Pontier, dans les manuscrits des savants abbés Nadaud et Legros, se trouve confirmé par les nombreuses Vies de ce grand religieux, tant imprimées que manuscrites, qui existent à la Grande-Chartreuse, ainsi que voulut bien m'en informer le R. P. Basile Nyel.

---

(1) *Gall. chr. nov.*, T. II, col. 234.

Il faut donc le tenir pour certain : seulement il convient de reconnaître aussi que le P. Bonaventure, Nadaud (1) et Legros (2) commettent une erreur lorsqu'ils disent qu'il fut le second prieur de la chartreuse. Birel vivait plus de cent ans après la fondation de Glandier, ce qui démontre assez l'erreur que je signale ; et, au surplus, la date qu'il me sera possible d'assigner (1277) à l'élection de Jean de Noblac, indiqué par le manuscrit de M. Bosvieux comme étant le quatorzième prieur, rapprochée de la date de la mort de Birel (1360), démontre surabondamment que son rang chronologique dans la série de nos prieurs est de beaucoup postérieur à celui que lui assignent les auteurs que j'ai nommés.

Jean Birel (3) (*Birellius*), né en Limousin, sans qu'on puisse préciser d'une manière plus exacte le lieu de sa naissance, fut l'un des plus grands hommes de son siècle. Il prit l'habit de chartreux à Glandier ; il devint prieur de cette maison, plus tard du monastère de Bonne-Foi, et général de l'ordre en 1346.

---

(1) *Notice sur l'histoire du Limousin*, ms., verb. *Glandier*.

(2) *Dictionnaire historique*, ms., verb. *Birellius*.

(3) Nadaud, *Mémoires mss.*,, T. I, p. 41-43. — Anonyme, *Brevis historia ordinis Cartusiensis* : *apud* Martène, *Amplissima collectio*, T. VI, col. 197-198. — Baluze, *Papes d'Avignon*, T. I, p. 776. — Marvaud, T. II, p. 173-174. — Etc.

Après la mort du pape Clément VI (1352), la majeure partie des cardinaux songeait à l'appeler au saint-siége. Les intrigues du cardinal de Talleyrand-Périgord firent échouer ce dessein. Je ne puis résister au plaisir de rapporter ici, pour la louange de notre compatriote, le principal argument dont se servit contre lui son adversaire : « Messieurs mes révérends, s'écria le cardinal dans le sein du sacré collége, vous ne savez ce que vous faites. Tenez pour certain que le prieur de la chartreuse est un homme d'une telle justice, de tant de rigueur et d'équité que, si nous l'élevons à la papauté, il va nous réduire à notre ancien état, et que, avant quatre mois, nos chevaux traîneront des charrettes : car cet homme ne craint personne, et, dans son zèle pour l'Église de Dieu, il se sent fort comme le lion. »

Telle fut la frayeur des cardinaux qu'ils renoncèrent à Birel, et fixèrent leur choix sur Étienne Albert, qui s'assit sur le trône pontifical sous le nom d'Innocent VI. Il était écrit que le Limousin devait fournir le successeur du pape décédé ; car Innocent VI appartient aussi à notre province, et, chose digne d'être ici notée, c'est tout près de la chartreuse de Glandier qu'il était né. Il y a trente ans, à demi-lieue tout au plus du monastère, on pouvait voir encore quelques restes des murs de l'ancien château des Monts, berceau d'Innocent VI. Dans leur enceinte, des

châtaigniers séculaires, les plus gros peut-être du Limousin, avaient grandi. Aujourd'hui, débris de murs et vieux arbres ont disparu pour faire place (1849) aux élégantes constructions d'une succursale du haras de Pompadour (1).

Ce serait une curieuse étude que celle de l'influence de notre province au XIVe siècle dans les choses de religion. On verrait la puissance de la *nation limousine:* le sacré collége peuplé par elle; les archevêchés, les évêchés, les abbayes devenant son domaine la chaire même de Saint-Pierre occupée par elle dans la personne de trois pontifes, dont le dernier eut l'insigne honneur de rétablir à Rome

---

(1) Les travaux de construction de la succursale des Monts, entrepris en 1849, donnèrent lieu à la découverte de quelques monnaies qui me furent portées à Pompadour. L'une d'elles, que j'ai religieusement conservée, n'est autre qu'une monnaie d'Innocent VI lui-même. Sur la face, le pape est assis sur le trône, la tiare en tête, la main droite bénissant, et la gauche tenant une croix. La légende est : *Innocen. PP. Sextus.* Le revers est divisé par une croix en quatre petits compartiments, dans chacun desquels deux clefs (les clefs de saint Pierre) sont disposées en croix. Il porte la légende : *Santus Petrus.* N'est-il pas intéressant d'avoir trouvé, après cinq cents ans, un tel souvenir de ce pape sur le lieu même où il naquit?

On découvrit aussi un petit souterrain de forme singulière, et dont la destination première serait assez difficile à justifier : c'est une galerie très-étroite et circulaire, sans autre issue que l'orifice perpendiculaire qui permettait d'y descendre. Il est regrettable que cet orifice ait été comblé lors du nivellement de la cour qui se trouve derrière la maison actuelle d'habitation; mais il serait facile de retrouver le souterrain, qui n'est pas à plus d'un mètre et demi au-dessous du sol.

le siége de la papauté. On assisterait ensuite à la décadence; et, si l'on cherchait l'influence qu'eut sur l'avenir de notre province un tel état de choses, peut-être trouverait-on la source du discrédit dans lequel nous tombâmes plus tard dans l'exagération même de cette prospérité, les jalousies qu'elle souleva, les défiances qu'elle a fait naître, et la réaction qui l'a suivie.

C'est à cette grande époque que vécut Birellius. Son immense mérite n'avait d'égale que sa modestie : aussi refusa-t-il le chapeau de cardinal que le nouveau pape s'était empressé de lui offrir; mais telle était l'étendue de sa renommée que, de toutes parts, on s'adressait à lui pour obtenir des conseils qu'il ne refusa jamais. Puissants seigneurs, cardinaux, souverains et le pape lui-même ne prenaient aucune décision importante sans s'être éclairés de l'avis du pauvre et modeste chartreux ; et l'on peut dire que, de sa cellule, il dirigeait en arbitre souverain les évènements de son siècle.

Ce saint homme, l'une des plus grandes figures dont puisse s'honorer notre province, rendit son âme à Dieu en 1361 (1360 vieux style), le jour de l'Épiphanie. Innocent VI, en en recevant la nouvelle, ne put retenir ses larmes, et s'écria : « Le plus illustre religieux et clerc de ce monde est mort ! », et, peu de temps après, mourant à son tour, il disait : « Plût à Dieu que mon âme fût devant lui comme j'estime que doit

être l'âme de Jean, jadis prieur de la chartreuse ! » Telle fut, du reste, l'unanimité des regrets inspirés par cette mort que le cardinal de Talleyrand lui-même, dont nous avons parlé, s'écriait : « Malheur à nous ! Nous sommes tristes, et l'Église de Dieu est triste, parce que notre collége et la sainte Église n'ont pas mérité de l'avoir pour pasteur ! » Enfin Dieu lui-même manifesta par de nombreux miracles, après la mort de ce grand religieux, combien sa vie lui avait été agréable et précieuse.

L'omission du nom de Jean Birel ainsi réparée, je reviens au manuscrit de M. Bosvieux, et je prends la liste qu'il nous donne des prieurs de Glandier :

1. — Dom Pierre Geoffroy (*Gaufredus*).

2. — Dom L. de Saishac.

Je note que ce prieur figure dans le procès-verbal de l'élection d'un abbé de Vigeois en date du 3 des calendes de novembre 1229, rapporté au long par Baluze dans ses *Miscellanées*. Baluze dit *Sailhac ;* mais le nom véritable paraît être *Saishac*. C'est ainsi que le savant abbé Nadaud a pris soin de le rectifier, en marge du document dont je parle, sur l'exemplaire des *Miscellanées* qu'il possédait, et qu'on conserve dans la bibliothèque du grand-séminaire de Limoges. C'est, de même, *Sayshac*, et non *Sailhac*, qui est inscrit sur le nécrologe de la Grande-Chartreuse, suivant la note que m'en-

voya le R. P. archiviste. Cette note, copiée textuellement dans le nécrologe, donne aussi à notre prieur le prénom de *Guillaume* au lieu de *Louis*. Elle dit qu'il fut prieur vers l'année 1226, et qu'il mourut le 13 du mois de mai, sans indiquer l'année.

3. — Dom Guillaume de L'Isle ou d'Isle (*de Insula*).

On trouve ce Guillaume de L'Isle indiqué, à la date de 1221, dans le vi^e vol. du *Gallia christiana nova,* col. 234, sous le n° 20 des prieurs de Saint-Pons-de-Tomières. Il est ajouté qu'il se sépara de son ordre (Saint-Benoît), après 1228, pour entrer dans celui des chartreux, et qu'il fut prieur de Glandier en Limousin.

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse mentionne ce même prieur vers l'année 1234 (*circa ann.* 1234), et fixe sa mort au 15 mars. Il y a sur ce quantième une divergence avec la mention portée dans le *Gallia christiana* (19 des calendes de janvier, ce qui équivaut au 14 décembre).

4. — Dom Pierre de Lemenc.

5. — Dom Guillaume Parach.

6. — Dom Garin.

7. — Dom Jean Nicolas (*Nicolai*).

8. — Dom Pierre de Montignac.

Ce prieur fut élevé à la dignité de général de l'ordre. Bien qu'il ne se trouve pas dans la liste

donnée par le *Gallia christiana* (1), les archives de la Grande-Chartreuse ne laissent à cet égard aucun doute. Elles ajoutent qu'il abdiqua cette dignité en 1276, et qu'il mourut le 28 janvier 1277.

9. — Dom Reynaud Ponet (*Reginaldus Ponet*).

10. — Dom Pierre de Rouzé, de Roussy ou de Roussé (*Petrus de Rosiaco*).

11. — Dom Guillaume des Portes (*de Portis*).

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse fixe au 6 décembre 1235 la mort de ce prieur, dont la mémoire, dit-il, est en bénédiction dans la maison de Glandier, qu'il illustra par ses pratiques et ses discours pleins de religion, et où il est enseveli, laissant après lui un grand renom de sainteté.

12. — Dom Guillaume *Hupania*.

13. — Dom Mathieu de Crabanac.

Je possède et je dois à l'aimable libéralité de mon défunt ami Élie Dufaure, membre distingué du barreau de Paris la copie ancienne d'une cession de rentes par Archambaud de Comborn à la chartreuse de Glandier dans la personne de frère *Mathieu*, son prieur. La date est de la veille des ides d'octobre de l'année 1276.

14. — Dom Jean de Noblac (*de Nobiliaco*).

« L'an 1277, le jour de la fête de saint

(1) *Vetus editio*, T. IV, p. 972.

Barnabé, est-il dit par Bernard Guidonis (1), frère Jean de Noblac fut élu prieur de Glandier, diocèse de Limoges, ordre des chartreux. Il y présida avec éloges pendant trente ans, et y mourut en 1306. »

Je dois noter ici que, dans un acte daté de 1295, qui m'a été communiqué par mon ancien collègue et ami M. Clément Simon, et qui porte délégation de sommes par un sieur Guy des Carrières (*de Carreriis*) aux religieux de Glandier, le prieur est nommé frère Jean Bertrand (*frater Johannes Bertrandi*), soit que ce nom fût aussi celui de Jean de Noblac, soit, ce qui est moins probable en présence du passage de Bernard Guidonis que je viens de citer, que Jean de Noblac n'ait pas conservé jusqu'à son décès la charge de prieur. Je fais remarquer, à l'appui de la première supposition, que les prieurs, à cette époque, ne prenaient pas leurs noms de famille dans les contrats où ils figuraient.

15. — J'ai déjà noté que Jean Birel n'a pu être nommé prieur de Glandier qu'après Jean de Noblac; peut-être même ne devrait-il venir qu'après quelques-uns des successeurs. Quoi qu'il en soit, dans le doute, et sous le bénéfice

---

(1) *Apud* Échard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, T. I, p. 416, col. 2.

de mon observation, je lui assigne ce n° 15, qui, dans le manuscrit, est donné à B. Quintin.

16. — Dom B. Quintin (*Quintini*).

17. — Dom Jean du Pont (*de Ponte*), célèbre par sa science. Il mourut prieur de *Lupatoria*.

18. — Dom Pierre Molien (*Moliani*).

Le même cahier qui contient la copie du titre de 1276 dont j'ai parlé sous Mathieu de Crabanac contient aussi une transaction à l'occasion des droits de justice sur certains villages entre Guischard de Comborn et les religieux de la chartreuse de Notre-Dame-de-Glandier assemblés en chapitre. Ce titre est de 1339, le samedi après l'octave de saint Michel. Le prieur y est désigné sous le simple prénom de Pierre, et je suppose qu'il n'est autre que Pierre Molien qui nous occupe. La chartreuse se composait alors de quinze religieux en tout, qui sont les suivants :

Dom Pierre, prieur; dom Jean de Chamboulive, vicaire; dom Germain Montaint, procureur; dom Pierre de Chalaud; dom Pierre de Jolier; dom Reynaud du Puy; dom Pierre du Bosc; dom Jean Laval; dom Bernard d'Eymoutiers (*de Haento*); dom Pierre Robert; dom Pierre de Breuilh; dom Hélie Dacier; dom Pierre du Lac; dom Pierre Mahel; dom Jean Tellier.

19. — Dom Guigue (*Guigo*), qui mourut octogénaire.

20. — Dom Jean de Mayrione (*de Mayriona*).

21. — Dom Jean de Montalneuf, sous l'administration duquel un novice qui s'écartait de la règle y fut rappelé par la sainte Vierge.

Les détails de ce miracle sont consignés dans mon *Calendarium domus Glanderii*. Sur un feuillet qui a disparu, le premier rédacteur de ce manuscrit disait, sans doute, quelles furent les circonstances dans lesquelles, la foi ou tout au moins le zèle du novice ayant failli, il se décidait à fuir la sainte maison dans laquelle il était venu s'initier aux mérites et aux grâces de la vie monastique. Ce qui reste du récit prend le novice au moment où sa résolution vient d'être arrêtée.

« Pour l'exécuter, il choisit le moment où les frères reposent, et, sorti de sa cellule pendant la nuit, il se met en route pour aller il ne sait où. Mais, l'esprit troublé, il erre çà et là comme un homme aveugle ou sans raison, sans pouvoir trouver une issue qu'il lui semblait auparavant si facile de découvrir. Tandis qu'il est ainsi dans le trouble et dans l'hésitation, la grâce divine permet que la très-pieuse avocate des malheureux lui apparaisse avec son fils béni, remplissant tout ce lieu d'une grande lumière. Elle adresse à ce déserteur des reproches sévères de ce qu'il veut fuir un lieu si cher à son fils, un lieu qui pour lui devait être comme un paradis de délices et un port de salut, et de ce qu'avant la lutte il jette ses armes, et se retire comme un vaincu. Elle lui dit que son séjour dans ce lieu est particulièrement agréable à son fils, qui l'y a appelé, et qu'il sera pour lui-même non moins honorable que salutaire,

parce que ceux qui habitent ce désert chantent, comme les anges dans les cieux, les louanges de Dieu et la nuit et le jour, et s'efforcent par la pureté de leur vie de se rendre semblables aux bienheureux esprits autant que la fragilité humaine le permet; que, pour elle, il lui est doux de contempler du ciel leurs pieux exercices, et qu'elle ne se lasse jamais de les offrir en leur nom à la très-sainte Trinité. »

Telles furent (pour abréger cette traduction) les instances et la douce éloquence de la mère de Dieu que, l'âme touchée, et le cœur tout à la fois contrit et fortifié, le novice renonça à son dessein de fuir, et que, aussitôt le jour venu, il alla se jeter aux pieds du prieur et des autres religieux, leur confessa ses coupables pensées, leur dit quelle avait été la miraculeuse intervention qui lui avait permis de les vaincre, et, pleurant à chaudes larmes, les supplia de lui infliger une pénitence. Il vécut ensuite de longues années dans la pratique d'une vie des plus édifiantes, et mourut plein de bonnes œuvres dans ce même séjour où il avait été l'objet d'une si grande marque de la faveur du Ciel.

Mon manuscrit ajoute la note suivante, que je recommande à ceux qu'intéresse l'histoire de la peinture sur verre en Limousin : « En témoignage de cette admirable vision, on a peint sur les vieux vitraux de notre réfectoire la sainte Vierge avec son doux fruit sur les bras, et, à ses pieds, le novice à genoux, les mains jointes, dans une attitude humble et suppliante. »

22. — Le prieur qui vient ensuite est Michel Duranton (*Duranthonis*), profès de Glandier, homme éminent, dit le *Calendarium*, dans les bonnes œuvres et la crainte de Dieu.

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse dit que, avant de venir prendre l'administration de Glandier, il avait été prieur de Cahors, de Sainte-Croix, de Prémou (*Pratimollis*) et du Port-Sainte-Marie; mais que, préférant obéir que commander, il avait enfin obtenu d'être déchargé des fonctions de prieur de Glandier pour rentrer dans l'humilité et la solitude de sa cellule, où il termina, dans un âge avancé, une vie pleine de mérites et de bonnes œuvres, le 14 septembre 1410.

23. — Dom Pierre Ferréol (*Ferreoli*), profès de Glandier, homme d'une haute prudence.

24. — Dom Antoine de Soucherie (*de Sucheria*), aussi profès de Glandier, sous lequel le monastère, qui s'écroulait, fut rebâti.

« Jusqu'alors, dit le manuscrit, l'ordre des prieurs, aussi bien que leur nombre, reste incertain, et la chronologie elle-même n'a pu être observée d'une manière exacte. Pour l'avenir, les archives du monastère permettent de marcher avec plus de sûreté. » C'est, en effet, à compter de ce moment que se trouvent des dates précises. Il en sera ainsi jusqu'à dom Claude de La Roche (1686), après lequel les lacérations dont le volume a été l'objet m'obli-

geront à chercher un peu partout, au grand risque de ne pas trouver tous les noms. Toutefois il m'est, dès à présent, possible, grâce aux précieuses indications que m'a envoyées le R. P. archiviste de l'ordre d'après le nécrologe de la Grande-Chartreuse, d'ajouter trois noms à ceux des vingt-quatre prieurs qui précèdent.

25. — « Dom Jean de Montmartre (*de Monte Martirum*), profès et prieur de Glandier, mourut, le 1er octobre 1324, à *Lupatoria*, dont il était le premier prieur. C'était un homme digne des plus grands éloges pour la douceur de ses mœurs et pour sa science. »

J'ai tenu à reproduire la note en entier. N'autorise-t-elle pas à supposer que ce prieur n'est autre que Jean Dupont désigné plus haut sous le n° 17?

26. — 1385. — Décès de Hélie Vildemosa, prieur de Glandier, autrefois prieur de Vauclaire.

27. — 1391. — Décès de Michel Yzore, ex-prieur de Glandier.

28. — En 1413, dit le *Calendarium domus Glanderii*, fut élu prieur de Glandier dom Étienne N....., profès de Vauclaire.

29. — Il mourut ou fut déposé dans l'année, et remplacé par un *recteur* qui, à son tour, fut déposé en 1414. Dom Jean d'Auberive (*de Alba Ripa*), profès de Glandier, fut alors nommé prieur.

30. — Sur ses instantes prières, Jean d'Auberive fut, en 1418, remplacé par Jean Alvitre (*Alvetir*), profès de Glandier; mais ce dernier n'eut que le titre de recteur.

Il fut, à son tour, remplacé, en 1418, par Jean de Montalneuf, profès du Port-Sainte-Marie, qui n'eut aussi que le titre de recteur.

Enfin, en 1421, ce même dom Jean de Montalneuf fut élevé au priorat.

31. — Relevé de sa charge en 1425, Jean de Montalneuf eut pour successeur dom Martial Passage (*Passago*), profès de Castres.

32. — En 1427, dom Antoine de Soucherie (*de Sucqueria*).

33. — En 1429, dom Guillaume Léobonet (*Leoboneti*), profès de la maison du Port-Sainte-Marie, remplaça Antoine de Soucherie, qui était devenu prieur de la même maison.

Il fut lui-même relevé de sa charge en 1430, et mourut en 1455, après avoir été prieur de la maison où il avait fait profession (1).

34. — 1430. — Dom Pierre Ferréol (*Ferreoli*), procureur du Port-Sainte-Marie, fut institué prieur de Glandier.

35. — Relevé de sa charge en 1433, il eut pour successeur dom Michel, qui avait été précédemment prieur du Port-Sainte-Marie.

36. — En 1436, la direction de la chartreuse

(1) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

de Glandier fut de nouveau confiée à dom Guillaume Léobonet, qui la conserva jusqu'en 1455, cumulant, à dater de 1437, les fonctions de prieur avec celles de covisiteur de la province d'Aquitaine.

37. — En 1455, dom Pierre de La Croix, né à Toulouse, fut élu prieur de Glandier.

Il figure en 1459, dans un titre, que je possède, portant transaction avec Jean de Comborn au sujet de droits de basse et moyenne justice sur certains villages (16 mars 1459).

38. — Il eut pour successeur, en 1461, dom Pierre Malon (*Maloni*), profès et procureur de Vauclaire.

Sous son administration, en 1462, Jacques de Comborn, évêque de Clermont, fonda un anniversaire dans la chartreuse de Glandier, dont il était un des bienfaiteurs (1).

39. — 1467. Dom Jean Ivernand (*Ivernandi*), profès de Vauclaire, qui fut déposé par les visiteurs en 1475.

40. — 1473. — Dom Mathieu Blanchard, profès de Glandier, qui, sur ses instantes prières, fut déposé en 1473.

41. — 1475. — Il fut remplacé par Jean Dumoulin ou Moulin (*Molini*), qui, à son tour, fit des instances pour être relevé de sa charge, et l'obtint en 1478.

---

(1) *Gall. chr. nova*, T. II, col. 100.

42. — 1478. — Dom Mathieu Blanchard fut de nouveau appelé à diriger notre chartreuse. Il reçut peu après la dignité de visiteur de la province, et conserva jusqu'à sa mort cette double charge.

Sous son administration, fleurirent à Glandier des religieux admirables : « Hommes de grand labeur, dit le *Calendarium*, et ornés de l'éclat de toutes les vertus. » C'était d'abord dom Etienne de Bussières, pauvre chartreux d'une santé débile, pratiquant l'abstinence au point de passer souvent dix et douze jours sans prendre aucune nourriture, ne vivant alors littéralement que d'eau claire, et qui néanmoins dépassa l'âge de quatrevingts ans. Il laissa plusieurs volumes écrits de sa main en lettres soigneusement moulées. Dom Jean Geneste, né en Auvergne, écrivit aussi plusieurs livres, surtout des Vies de saints. Enfin dom Bernard de l'Escure (*de Scura*), fut pendant vingt-cinq ans procureur de la maison, et fit en mourant diverses prophéties qui se réalisèrent de tous points après lui.

En 1481, le prieur et les religieux de Glandier, capitulairement assemblés, passèrent avec Jean, vicomte de Comborn, un contrat pour l'exécution d'un legs pieux de dix livres de rente perpétuelle, partie en argent et partie en grain, que Jean, vicomte de Comborn, père de celui qui figure dans l'acte, avait fait à la char-

treuse en y établissant un anniversaire pour le repos de son âme (1).

Au nombre des bienfaiteurs de la maison de Glandier j'ai cité, d'après le P. Bonaventure, Marguerite Chauverone, dame de Pompadour, qui constitua une rente de cinq cents livres au profit de la chartreuse. Il est dit dans le *Nobiliaire* de l'abbé Nadaud (2), qu'elle épousa, le 13 juin 1453, Jean deuxième du nom, chevalier, seigneur de Pompadour et autres places, auquel elle porta les terres de Riz et de Laurière. Elle testa le 4 janvier 1487, mourut le 6 juin (sans indication d'année), et fut enterrée à la porte de l'église des chartreux de Glandier, où Nadaud a pu lire ce reste d'inscription : « Ici » REPOSE LA NOBLE MARGARITE CHAUVERONE, DAME » DE POMPADOU, QUI ALA A DI.....LVI ».

L'abbé Nadaud, dans son *Pouillé du diocèse de Limoges*, ms. du grand-séminaire de cette ville, p. 189, cite un prieur de Glandier, du nom de

---

(1) *Inventaire des titres qui se trouvèrent dans le trésor du château de Pompadour lors de l'arrivée du sieur Bonnolle, déchiffreur, au mois d'avril* 1765. — Ms. in-fol., p. 414.

L'original de ce précieux manuscrit doit se trouver à Paris, où néanmoins je l'ai vainement cherché. Une copie certifiée par le chef du bureau des haras le 1er septembre 1781 est déposée au haras de Pompadour; mais, n'ayant pas cette copie sous les yeux au moment où j'écris cette Notice, la pagination que j'indique se réfère à une seconde copie que j'ai fait prendre sur celle-ci (de 577 pages).

(2) T. II, p. 413.

Mathieu de Grossa, qui est témoin dans un acte du 27 juillet 1493 signé J. Malavernhia le jeune, notaire. Je suppose que ce prieur n'est autre que dom Mathieu Blanchard, soit qu'il portât l'un et l'autre nom, soit que, dans le titre lu par Nadaud, il y ait eu erreur de nom. Mon manuscrit dit, en effet, d'une manière certaine, qu'il n'y eut pas d'interruption entre dom Mathieu Blanchard et dom Guillaume Boathier, qui fut élu en 1498 : « *Mortuo* » *domno Matheo Blanchardi anno 1498, in* » *ejus locum institutus est domnus Guil-* » *lelmus Boatheri* ». Aussi, tout en notant ce prieur du nom de Grossa, je ne crois pas devoir lui donner un numéro d'ordre particulier.

43. — Dom Guillaume Boathier (*Boatheri*), profès de Villefranche, fut donc élu prieur de Glandier, en 1498, à la mort de dom Mathieu Blanchard, arrivée le 17 septembre (1). Il obtint bientôt d'en être déchargé pour rentrer comme procureur dans la maison où il avait fait profession.

44. — 1500. — Dom Dominique Laforest (*Foresta*), profès de Villefranche, qui, pendant neuf ou dix ans, fut visiteur de la province, et garda, pendant vingt-sept ans, la charge de prieur de Glandier. Il n'en fut dépouillé, sur

(1) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

ses instantes prières, en 1528, qu'à la condition de prendre les fonctions de vicaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

L'administration de ce prieur mérite notre attention en raison des graves difficultés qui s'élevèrent entre les chartreux de Glandier et les seigneurs voisins. Ces difficultés avaient principalement trait aux droits de haute, moyenne et basse justice. On sait que, depuis que la possession du fief n'emportait plus avec elle le droit de justice, c'est-à-dire depuis le XIIIe siècle environ (1), époque à laquelle prit naissance la maxime : « *Fief et justice n'ont* » *rien de commun* », les seigneurs, lorsqu'ils cédaient le fief ou arrière-fief, réservaient souvent la justice, qui s'en trouvait ainsi démembrée. Ce démembrement pouvait lui-même n'être que partiel, et la réserve ne s'appliquer qu'à la haute justice, ou encore à la moyenne et à la haute réunies, la basse justice seule, dans ce dernier cas, devant suivre le sort du fief. On pouvait enfin céder la justice sans le fief, de même que celui-ci était parfois cédé sans la justice.

C'était là une source féconde de difficultés qui naissaient chaque jour. Tantôt, profitant d'une certaine obscurité de texte, celui qui avait été investi du droit de basse justice se préten-

(1) LOISEL, *Institutes*. — HENRIQUEZ, *Code des seigneurs*.

dait en possession de la moyenne et parfois de la haute; ou bien venait une prétention inverse, soulevée par le seigneur, qui disait ne s'être dessaisi que d'un droit moindre à celui réellement concédé. D'autres sujets de querelle naissaient encore à propos des limites de territoire, tel qui possédait la pleine justice sur un village et ses dépendances n'ayant que des droits nuls ou moins étendus sur le village voisin. Enfin la plus grande difficulté peut-être consistait dans l'attribution exacte de chaque cause à la juridiction qui devait en connaître. Qu'un délit fût commis : soudain le possesseur du droit de basse justice dans le lieu où il s'était produit revendiquait le droit de poursuite; souvent il était en conflit avec le possesseur du droit de moyenne justice; et, si le seigneur concessionnaire de ces droits s'était, comme de coutume, réservé la haute justice, il pouvait arriver que lui-même soutînt que le cas rentrait dans ses attributions. Vinrent plus tard, pour augmenter la confusion, les prétentions soulevées au nom du roi à la suite des diverses ordonnances qui attribuèrent aux agents de la royauté d'abord une partie et progressivement la presque totalité des cas relevant à l'origine des diverses juridictions seigneuriales. Aussi arrivait-il qu'un procès criminel à juger se voyait trop souvent précédé de nombreuses et longues contestations entre ceux qui voulaient s'en attribuer la con-

naissance : grande joie pour le criminel, et grand dommage pour la société !

Les concessions diverses dont bénéficia notre chartreuse ne pouvaient manquer de fournir matière à des conflits de cette nature. J'en ai plusieurs en ma possession, la plus ancienne remontant à l'année 1276, et j'y vois que parfois la justice entière est conférée aux chartreux ; que le plus souvent ils n'obtiennent que la basse justice ; que parfois néanmoins ils sont investis du double droit de moyenne et de basse justice. Tous ces actes (je ne parle bien entendu que de ceux que je possède ou qui m'ont été communiqués) émanent des seigneurs de Comborn ou de ceux de Pompadour.

Or il est arrivé souvent que ces puissants voisins des humbles chartreux se sont repentis des concessions faites par eux ou leurs ancêtres au profit du monastère, et qu'ils ont essayé de reprendre partie des droits dont ils s'étaient dépouillés. De là des conflits nombreux et des luttes dans lesquelles le bon droit eût pu succomber s'il n'eût été soutenu par la patiente énergie des prieurs. Le plus souvent une transaction terminait le différend, dans laquelle les droits de la communauté étaient enfin reconnus. Le nombre en est considérable, et je suis loin d'avoir pu les recueillir toutes : je pourrais cependant en citer au moins vingt, dont la plus ancienne remonte à 1339, et dont trois sont

intervenues sous l'administration et par les soins du prieur dom Dominique Laforest. Parmi ces dernières se distingue une transaction de 1515 avec Antoine de Pompadour, par laquelle ce dernier cède aux religieux le droit de basse justice sur un territoire assez restreint autour de leur couvent, et très-soigneusement limité par les confrontations indiquées au contrat. Cette pièce, avec d'autres, mériterait d'être rapportée *in extenso* si je n'avais à craindre de donner à cette Notice une trop grande étendue.

Ce prieur s'appliqua, en outre, à augmenter les biens temporels de la chartreuse au moyen de diverses acquisitions de cens et rentes et de tènements. Deux anciens inventaires de titres de la chartreuse, que je possède, et l'*Inventaire de Pompadour* ne signalent pas moins de dix de ces contrats sous son administration, dont huit dans la seule année 1527. Parmi le nombre je signale, à la date de 1526, la vente à réméré, moyennant six cents livres, par Antoine de Pompadour, de la fondalité et directe seigneurie de la forêt et du territoire de Monteillet, paroisse d'Orgnac, sous réserve, pour le seigneur de Pompadour, de la justice et de la taille aux quatre cas. Le rachat fut exercé en 1532 par messire François de Pompadour, fils du vendeur.

Pendant que dom Laforest dirigeait avec une si active sollicitude la maison de Glandier, vint

à mourir, le mercredi avant le 4 mars de l'année 1512, Amanion de Comborn, de l'illustre maison qui fonda la chartreuse. Antoine de Pompadour, auquel il avait fait, dès 1509, donation de la vicomté de Comborn et d'autres seigneuries, fit, conformément aux intentions du défunt, transporter son corps, le lendemain jeudi, dans l'église des chartreux de Glandier. Les obsèques furent magnifiques. Antoine de Pompadour manda pour y assister l'évêque de Limoges Bertrand de Bonneval, et des prêtres au nombre de mille. Pareil nombre de pauvres s'y trouvaient aussi, chacun d'eux tenant un cierge à la main, et portant sur ses épaules une pièce de drap donnée par le seigneur de Pompadour (1).

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse rapporte à l'année 1507 la mort d'un *Raymond*, profès de Glandier, évêque élu de Sarlat : « *R. P. D. Raymondus, quondam electus in episcopum sarlatensem, professus domus Glanderii, habens missam de beata Maria in provincia Aquitaniæ* ». Il ne paraît pas, du reste, qu'il ait été sacré, puisque MM. de Sainte-Marthe ne le comptent pas au nombre des évêques de Sarlat. J'ai cru néanmoins devoir le signaler comme pouvant honorer la chartreuse où il fit profession.

45. — Dom Laforest eut pour successeur, en

(1) Invent. de Pomp., p. 402, 403.

1528, dom Jean Chabessier (*Chabesserii*), auparavant procureur et vicaire de la maison, qui fu très-laborieux dans l'accroissement du bien temporel comme du bien spirituel de la chartreuse. Il n'eut qu'un an de charge et mourut en 1539 (1), n'étant plus prieur de Glandier.

46. — En 1529, fut élu dom Jean Chaudon (*Chaudonis*), profès et ensuite prieur de la maison du Port-Sainte-Marie, et recteur de la maison de Rodez. Il mourut l'année suivante, dit mon manuscrit, mais son décès est indiqué sous l'année 1549 seulement dans le nécrologe de la Grande-Chartreuse.

47. — 1530. — La charge de prieur fut, en 1530, transmise à dom Pierre Sarde, profès et courrier de Cahors (2), mais Limousin d'origine. Ce fut un grand religieux, qui mérita de devenir, en 1554, général de l'ordre. Dès 1535, ou plutôt dès 1533 (V. le prieur qui suit), il avait quitté notre chartreuse pour diriger celle du Port-Ste-Marie, puis celle de Cahors. Il mourut le 26 juillet 1566 (3). « Grand sujet de gloire pour notre maison, dit le manuscrit tant de fois cité,

---

(1) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

(2) L'office de *Courrier* était une sorte d'office procuratorial qui se référait à certaines œuvres extérieures : le lieu de son exercice s'appelait la *Correrie*.

(3) *Gall. chr. velus*, T. IV, p. 972.

qu'un pasteur aussi excellent! » Et l'on est heureux d'ajouter que ce fut, après Birel et Pierre de Montignac, le troisième des prieurs de Glandier élevé à la plus haute dignité de l'ordre.

48. — Le *Calendarium domus Glanderii* qui me sert de guide dans cette partie de ma liste des prieurs, dit positivement que dom Jean Rolin de La Valenie, dont je vais parler, succéda, en 1535, à Pierre Sarde. Cependant je trouve, à la date de 1533, un prieur du nom de *Guillaume La Genieuvre* dans un contrat d'investiture, par François de Pompadour, aux religieux de Glandier pour l'acquisition faite par eux de Jean de Pompadour, seigneur de Lascoulx, du consentement de Geoffroy de Pompadour, son frère, de cens et rentes sur le mas de Veynas, paroisse d'Orgnac. C'est donc une omission dans mon manuscrit; omission qui existe pareillement dans le manuscrit de M. Bosvieux que j'ai déjà cité.

49. — En 1535, fut élu prieur dom Jean Rolin (*Rolini*) de La Valenie, profès de Glandier, homme fort laborieux, qui, entre autres travaux, refit en entier, en 1540, le terrier des cens de la chartreuse.

50. — Dom Jean La Livre (*de Libra*), profès et courrier de Cahors, le remplaça en 1541. C'était un religieux du plus grand mérite, qui fut nommé covisiteur de la province d'Aquitaine, et conserva cette dignité lorsque, plus

tard (1545), il parut nécessaire de l'appeler à la direction de la maison de Castres.

51. — Dom Pierre Colhac (*Colhaci*), profès de Cahors et prieur de Castres, permuta avec lui (1545). Il avait été prieur de la maison du Port-Sainte-Marie.

Sous son administration, un évènement grave vint affliger les bons religieux de Glandier. Je rapporte, au moyen d'une traduction littérale, le récit qu'en faisait, un siècle plus tard, avec une douloureuse indignation, le moine premier rédacteur du *Calendarium :*

« Le 11 février 1547, date bien douloureuse, non pour les pertes que nous subîmes, mais pour les outrages que reçut la majesté de Dieu, quelques hommes armés, nobles de race, mais voleurs de mœurs et d'habitudes, souillant par leurs forfaits et leur arbre généalogique et la noblesse de leurs familles, vinrent piller notre maison de Glandier. Exécutant avec audace un dessein prémédité de longue main, ils firent irruption dans le couvent, dont ils brisèrent les portes. Ils effrayèrent de leurs menaces et de leurs armes les religieux, se répandirent en injures et en mauvais traitements contre les domestiques, et firent ainsi que, sans aucune résistance, il leur fut possible de parcourir toute la maison. Ils enlevèrent tous les objets précieux dans la cellule du prieur, dans l'église et partout où ils en purent trouver, et, ne reculant même pas devant le sacrilége, ils s'emparèrent des calices, des encensoirs, des croix et de tous les vases sacrés. Il s'établirent, pendant quelques jours, dans la maison, se glorifiant de gaspiller les biens de Dieu, jusqu'au moment où ils prirent la fuite, empor-

tant avec eux les objets les plus précieux, sur la nouvelle que les nobles voisins, avertis et indignés de cet exécrable forfait, venaient pour le punir. Ces nobles seigneurs se mirent, en effet, à la poursuite des sacriléges, et, étant parvenus à en saisir quelques-uns, ils les livrèrent à la justice séculière pour le dernier supplice, sans se préoccuper des liens de parenté qui les unissaient à eux. Ce pillage affligea beaucoup nos Pères, qui vécurent ensuite, et pendant longtemps, dans la pauvreté et le besoin. »

52. — Dom Pierre Colhac mourut peu après, et fut remplacé par dom Jean Sarde, qui fut relevé de cette charge en 1548, et passa avec la même dignité à la maison du Port-Sainte-Marie, puis à celle de Rodez, où lui fut, en outre, conféré le titre de covisiteur de la province.

53. — En 1553, — mon manuscrit, non plus que celui de M. Bosvieux, ne s'explique sur la lacune de 1548 à 1553 (1), — la charge de prieur fut confiée à dom Raymond Rudelle, profès et procureur de Cahors, où il revint l'année suivante comme prieur. Il fut dans la suite prieur de Villefranche et de Rodez et covisiteur de la province.

54. — En 1554, fut nommé prieur de Glandier

(1) L'inventaire de Pompadour mentionne, à la date de 1549, un procès-verbal de descente du greffier et du procureur d'office de la justice de Pompadour et de Bré au monastère de Glandier, pour y informer contre un nommé Geoffroy Plumbi, notaire à Troche, accusé de meurtre dans l'intérieur du couvent sur la personne d'un nommé Pampitin. Malheureusement le nom du prieur n'est pas donné.

dom Bernard Gayrard (*Gayrardi*), profès de Cahors et prieur de Villefranche, mort en 1557 prieur de Montmerle, et visiteur de la province de Bourgogne (1).

55. — Il fut remplacé (sans indication de date) par Pierre de L'Estang (*de Stagno*), profès de Glandier, qui permuta ensuite (1557) avec Jean La Livre, dont je vais de nouveau parler, et qui était alors prieur de Villefranche. Dom Pierre de L'Estang fut aussi prieur de Castres (1559), et mourut, visiteur de la province d'Aquitaine, en 1572 (2).

Sous son administration, un novice originaire de la ville de Limoges, dom Jean Benoît (*Benedicti*), donna quatre cents livres pour acheter trois calices.

56. — Dom Jean La Livre, qui avait quitté Glandier en 1545, y revint en 1557, gardant toujours le titre de covisiteur de la province. Mais, peu après, il fut envoyé en Italie pour y remplir la charge de visiteur. Distingué d'une manière spéciale par les chefs de l'ordre, il fut aussi l'objet de la grande faveur du pape Pie V, qui lui concéda, ou plutôt, dit mon manuscrit, lui imposa ce privilége, tout à fait en dehors des règles de l'ordre des chartreux, d'enseigner au peuple, dans des assemblées publiques, les vérités de la foi chrétienne.

---

(1) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.
(2) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

57. — Il fut remplacé (sans indication de date) par dom Jean d'Arcymol (*Arcymolis*), vicaire de Glandier et profès de Vauclaire, qui revint bientôt dans cette dernière maison avec la charge de prieur. Dom d'Arcymol figure comme prieur de Glandier dans un acte du 28 mars 1566, dont je n'ai que le commencement, sur un feuillet de parchemin paraissant avoir été arraché d'un cartulaire de la chartreuse (in-f°).

58. — Après lui, cette même année 1566, fut institué prieur de Glandier dom Bertrand (1) de Belrieu (*a Pulchro Rivo*), profès de Castres.

Sous ce prieur, le 2 février 1569, les religieux de Glandier, effrayés des progrès des calvinistes, qui parcouraient la contrée brûlant et ravageant tout devant eux, prirent le parti de quitter leur couvent. La plupart d'entre eux se retirèrent à Pompadour, et restèrent jusqu'au 20 mars suivant, protégés par Jean de Pompadour, chez maître Pierre Tilhet, dont l'habitation était située dans l'enceinte du château (2).

---

(1) Le nécrologe de la Grande-Chartreuse, qui place le décès de ce prieur à l'année 1578, le désigne sous le prénom de *Bernard* au lieu de *Bertrand*.

(2) « *In castro de Pompadorio*, dit le texte, *in ædibus magistri Petri Tilhet, quas eo tempore habebat intra septa dicti castri, favente illustri D. D. Joanne de Pompadorio.* » — Cette famille existe encore à Pompadour, où elle est représentée par mon cousin Louis Dutheillet-Lamonthézie, notaire. Des titres que je possède ou qui m'ont été communiqués, et divers actes consignés dans l'*Inventaire de Pompadour*, permettent de suivre la transfor-

Peu après, dans les premiers jours de juin de la même année, une armée de calvinistes, venue d'Allemagne, s'étant jointe en Limousin à la première, la crainte les chassa de nouveau de leur maison. Louis de Pompadour, frère et successeur de Jean, qui était mort au mois de mai 1569 (1), leur donna asile dans son château, et les logea dans la partie appelée la *cour des Prêtres* (*Presbyterorum aula*). Les hérétiques, ayant vainement cherché à s'emparer de Pompadour, se retirèrent enfin, non sans avoir ravagé les alentours par le fer et le feu.

Enfin, pour qu'il ne fût épargné à nos religieux aucune des tribulations de la guerre civile, l'armée royale, conduite par le duc d'Anjou, frère du roi, vint à son tour dans le pays le 30 du mois de juin. Elle ne causa pas aux chartreux un moindre dommage que les ennemis. Fourrages et récoltes, encore sur pied, furent livrés aux chevaux ou foulés par eux ; troupeaux et bêtes de somme qui tombèrent sous la main des soldats furent tués ou emmenés; et le

---

mation du nom. Les Tilhet ou Teilhet étaient des serviteurs de la maison de Pompadour; près de laquelle ils ont surtout rempli les fonctions de scribes, greffiers, chanceliers et notaires. A une époque, ils furent investis d'un petit tènement du nom de *La Monthézie*, et ils s'appelèrent *Theillet* (alias *Tilhet*) *sieurs de La Monthézie*; plus tard, *Theillet de La Monthézie*; puis *du Theillet de La Monthézie*, et enfin aujourd'hui *Dutheillet-Lamonthézie*.

(1) Nadaud, *Nobiliaire*, t. II, p. 417.

vignoble de Ceyrac, sur lequel les chartreux avaient construit de vastes bâtiments d'exploitation, fut affreusement ravagé.

Le mal qui pouvait rester à faire fut bientôt consommé par une nouvelle armée arrivant sous les ordres du duc d'Aumale; et ce ne fut enfin qu'après toutes ces tribulations, le 6 des calendes d'août, que les religieux purent rentrer sous leur toit désolé.

Les bâtiments s'étaient ressentis de toutes ces épreuves. Il fallut bientôt les restaurer. On profita de ce travail, fait en 1571, pour élever d'un étage les cellules, qui étaient humides et malsaines.

L'année suivante, la chartreuse subit un échec judiciaire devant le parlement de Bordeaux. Dans l'enceinte de ses murailles, quelques années auparavant, une querelle s'étant engagée entre deux individus, l'un coupa avec les dents l'oreille à l'autre. La justice de Comborn voulut se saisir de l'affaire; les religieux élevèrent un conflit de juridiction. Suivant eux, le cas devait être attribué à la basse ou tout au plus à la moyenne justice. Suivant les Comborn, au contraire, il était du ressort exclusif de la haute justice. Le sénéchal de Brive, saisi de la contestation, fit gagner le procès aux chartreux; mais le parlement de Bordeaux, par arrêt de l'année 1572, réforma cette décision, et rangea le cas dont s'agit parmi ceux relevant de la

haute justice. L'arrêt est rendu au profit de Jeanne Chabot, dame de Châteauneuf, au nom et comme tutrice de Charles de Comborn, son fils (1).

59. — En 1578, dom Bertrand de Belrieu, appelé à diriger la maison de Castres, où il avait fait profession, eut pour successeur à Glandier dom Jean Morgue, profès et procureur de la maison. Ce prieur mourut en 1580 (2).

60. — Dom Jean Soudeyac, profès de Paris, lui succéda (1580). Sa santé débile le contraignit à résigner ses fonctions en 1585 pour se renfermer dans la cellule de simple chartreux, où la mort vint enfin le délivrer, en 1599, des plus cruelles infirmités supportées avec la plus angélique douceur.

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse l'appelle *Soudeycus*, et il est facile de voir que son nom avait d'abord été écrit de cette manière sur le *Calendarium ;* mais une correction du chartreux rédacteur y a substitué le mot *Soudeyac*.

61. — Dom Crépin Moulin (*Crispinus Molinus*), profès de la maison de Fontaine-Notre-Dame, fut, en 1585, mis à la tête de la chartreuse de Glandier. Ce prieur dut, comme

---

(1) Invent. de Pomp., p. 417., et Combet. *Histoire d'Uzerche*, p. 208.

(2) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

ceux qui l'avaient précédé, s'attacher à réparer le plus possible les désastres qu'avait subis la chartreuse, et que nous avons rapportés ; mais sans doute y mit-il un zèle trop exclusif, puisqu'il lui arriva d'être averti par le chapitre général de s'occuper des intérêts spirituels de la maison plus que des choses temporelles.

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse assigne pour date à sa mort l'année 1593, et l'appelle, par erreur sans doute, *Nolinus* au lieu de *Molinus*.

62. — Il fut remplacé à Glandier, en 1588, par dom Cristophe Chaud (*Chave*), profès de Glandier et prieur de la maison de Portes.

En 1595, ce prieur fut transféré par le chapitre général à Vauclaire, et remplacé à Glandier par dom François Janneau (*Janellus*), vicaire de la maison, qui reçut seulement le titre de *recteur*, et ne le garda même que pendant une année, après laquelle, dom Chaud ayant été nommé pour la deuxième fois à Glandier, il reprit sa charge de vicaire.

Dom Christophe Chaud était, dit le *Calendarium*, un homme aimé de Dieu et chéri des hommes, sous l'administration duquel vécurent à Glandier de grands religieux : dom Jean Bouchereau, profès et vicaire de la maison, qui mourut en 1605 ; dom Jean Vigier (*Vigerius*), profès de Glandier, érudit qui possédait à fond la connaissance de l'hébreu, et saint homme qui

avait le don de prophétie. Il mourut, en 1607, âgé de quatre-vingts ans; enfin dom Théodore Brunel, qui mourut en 1609.

Le prieur de Glandier fut, en 1607, adjoint à Gilles Naudier, prieur de Brantôme, pour introduire des réformes dans l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges : marque certaine de la haute estime que lui valaient son mérite et ses vertus (1).

63. — En 1610, fut élu prieur dom Jean Balmane, profès de Toulouse, autrefois prieur de Vauclaire, puis recteur de Rodez, et plus tard de Vauclaire. Il mourut, en 1634 (2), dans la maison du Port-Sainte-Marie.

64. — Son successeur à Glandier fut dom Clément Mathieu (*Matheuon*), profès et prieur de Sainte-Croix, élu en 1612, et nommé en même temps covisiteur de la province. Il ne fit dans notre chartreuse qu'un séjour de courte durée. C'était un homme maladif, accablé d'infirmités. Espérant trouver quelque soulagement dans un changement d'air, il entreprit le voyage de Cahors; mais il fit en route une chute de la litière où on le transportait, et mourut sur la route même (1613), à peu de distance de la ville terme de son voyage.

65. — A sa mort (1613), dom Christophe

---

(1) *Gall. chr. nov.*, T. II., col. 581, 582.

(2) En 1633, d'après le nécrologe de la Grande-Chartreuse.

Chaud fut, pour la troisième fois, appelé à diriger la chartreuse de Glandier. Son retour fut accueilli par les religieux avec une grande joie, et par les seigneurs voisins avec la plus grande faveur. Ces derniers avaient dans les lumières et la conscience de notre prieur une telle confiance qu'ils ne manquaient presque jamais de l'appeler pour régler comme arbitre souverain les différends qui naissaient entre eux. Il déployait la plus grande énergie à faire observer au dedans la règle du monastère, à soutenir au dehors les droits et priviléges de la chartreuse; et il lui fut donné, dans une circonstance, de fournir une preuve éclatante de sa fermeté. Le vicomte de Comborn, seigneur de Château-Neuf, et gouverneur général pour le roi de la province du Limousin, assistait un jour aux offices divins dans l'église de Glandier. Son fils aîné se trouvait avec lui. Ce dernier, étourdi et présomptueux, fier de son nom et du sang de son père, affectait une tenue peu décente, et il ne craignit pas de se couvrir pendant la cérémonie. Ce fut alors que le prieur, indigné de l'outrage fait à la majesté de Dieu dans son sanctuaire, se tourna vivement vers le jeune seigneur, l'apostropha en termes véhéments, et ne lui permit de rester que sur la promesse, qu'il le contraignit de donner, la rougeur au front, devant son père et tous les assistants, de se tenir pour la suite dans une attitude plus décente.

Dieu, qui se plaît à éprouver ses élus, frappa cet homme de bien dans les dernières années de sa vie. Accablé d'infirmités soudaines, le corps bientôt usé, l'esprit lui-même affaibli, il fut déchargé des fonctions de prieur, et dut rentrer dans l'humble cellule du simple chartreux. Il mourut le 2 mars de l'année suivante (1615), âgé de soixante-cinq ans (1).

Avant lui, sous son administration, était morte Marguerite de Rohan, épouse de Léonard-Philibert-Hélie, comte de Pompadour et vicomte de Comborn, qui, par son testament, daté de Paris le 7 novembre 1613, avait fondé un anniversaire chez les chartreux de Glandier (2).

66. — Après la déposition de dom Christophe Chaud (1614), le chapitre général institua prieur dom François Janneau (*Jannellus*) (3), déjà prieur de Villefranche; le même, sans doute, qui fut recteur de Glandier en 1595. C'était un vénérable vieillard, passionné pour l'étude, qui réunit à Glandier une nombreuse collection de

---

(1) Le nécrologe de la Grande-Chartreuse fixe sa mort à un an plus tôt que mon manuscrit (2 mars 1614).

(2) Nadaud, *Nobiliaire*, t. II, p. 420.

(3) Son nom est bien écrit en français *Janneau* dans deux pièces, l'une du 29 novembre 1624, l'autre du 16 novembre 1625, conservées aux archives de la Haute-Vienne (*Terrier de l'évêché*, T. II : *Raymond de La Martonie*), portant toutes les deux foi et hommage à l'évêque de Limoges pour certains fiefs possédés par les chartreux dans les paroisses de Voutezac et d'Orgnac.

livres. Il mourut, dit le *Calendarium*, plein de jours et de vertus, en 1628.

67. — Les religieux élurent, d'un accord unanime, pour le remplacer, dom François de Lingendes, profès et autrefois prieur de la maison de Bonnefoi. Cette élection fut confirmée par le chapitre général en 1629. Il était alors procureur à Glandier, et y avait déjà été vicaire; mais il ne resta que peu de temps à la tête de notre chartreuse, et fut nommé prieur de la maison nouvellement établie à Moulins. Cette nouvelle chartreuse lui dut de belles constructions, après l'achèvement desquelles il revint à la maison de Bonnefoi, où il mourut vers la fin de 1655.

68. — Il avait été remplacé (sans indication de date dans le *Calendarium*, mais en 1630 d'après le manuscrit de M. Bosvieux) par dom Jacques Raynaud, profès de Glandier, homme plein de mérites et de vertus, d'un esprit tout à la fois grave et aimable, qui lui concilia tout l'amour de ses frères et l'amitié des seigneurs voisins. Nommé covisiteur en 1648, il fut appelé, la même année, à diriger la maison de Cahors.

Je trouve dom Raynaud mentionné, avec son titre de prieur de Glandier, dans une lettre adressée par frère Just, prieur de la Grande-Chartreuse et général de l'ordre, à F. Jean Hugon, docteur en théologie et définiteur

général de l'ordre des frères mineurs à Limoges, datée du 21 avril 1636. Cette pièce est conservée aux archives de la Haute-Vienne (*A*. 436).

Il est improprement appelé Jacques Raymond (*Raymondus*) dans le nécrologe de la Grande-Chartreuse. Le manuscrit de M. Bosvieux, qui s'arrête à ce prieur, l'appelle Jacques Raynaud *de Vayres* (*Vayrensis*).

Dom Raynaud était présent lorsque, le 31 mai 1640, dans la salle abbatiale de Solignac, on fit les conventions du mariage de Jean III de Pompadour, fils de Léonard-Philibert-Hélie et de Marie Fabri, avec Marie, vicomtesse de Rochechouart, fille de Jean III de Rochechouart et de Jeanne des Cars (1).

69. — Son successeur (1648) fut Jean Joyet, profès et procureur de Glandier, qui l'année suivante, fut appelé à diriger une maison nouvellement fondée à Saint-Joseph près Moulins. C'était un dessinateur habile et un architecte de mérite, et il dota ce nouveau monastère de constructions importantes; mais, désireux de faire profiter sa maison de profession du talent qu'il possédait, il obtint bientôt d'y revenir comme procureur.

70. — Dom Jacques Raynaud avait repris la charge de prieur après lui (1649). Sous son

---

(1) Nadaud, *Nobiliaire*, t. II, p. 421, où il l'appelle *Jean* Raynaud.

administration, et après le retour de dom Joyet, la chartreuse fut l'objet de restaurations tellement étendues qu'elles peuvent s'assimiler à une seconde fondation. Le dessin des anciennes constructions fut d'abord très-soigneusement relevé; puis on rasa jusqu'aux fondements les cellules pour en élever d'autres plus spacieuses et plus saines. Un nouveau cloître fut aussi construit, ainsi que de magnifiques bâtiments destinés à loger les voyageurs. Plusieurs personnages illustres eurent à cœur de s'associer à cette œuvre de réédification. Jean Joubert de Barrant, archevêque d'Arles, Dieudonné Mellin, évêque de Toulon, Etienne Fabri, maître des requêtes, Jean, vicomte de Pompadour, et d'autres encore, firent élever à leurs frais chacun une cellule; de telle sorte que le monastère reçut un aspect magnifique, qui le rendit l'admiration des étrangers.

Dès la première administration de dom Raynaud, en 1643, l'église de La Chapelle-Geneste, dans l'archiprêtré de Vigeois, avait été unie à la chartreuse de Glandier. C'était une église d'ancienne origine, placée sous le vocable de la Nativité de saint Jean, cure en 1070, prévôté en 1280 (1), et qui, depuis longues années, était tombée en ruines. Les calvinistes s'en étaient emparés. Dom Joyet, chargé d'administrer cette

(1) Nadaud, *Pouillé du diocèse de Limoges*, ms.

nouvelle *obédience* (1) de la chartreuse, eut beaucoup de peine à l'arracher de leurs mains; mais il y parvint enfin, grâce à sa propre énergie et au concours des seigneurs voisins. Il releva ensuite l'église et les édifices attenants, et mit ce bénéfice dans un état prospère.

Durant tous ces travaux, dom Raynaud était accablé d'infirmités, qu'il supportait avec une patience et une égalité d'humeur admirables. Il mourut en 1661.

71. — Le révérend Père général envoya pour lui succéder dom Louis Le Masuyer, prieur de Rodez, et profès de la maison de Glandier, qu'il avait enrichie par le don de son propre patrimoine, lequel était considérable. Il fut rétabli à Rodez par le chapitre général seize ans plus tard (1677), et mourut la même année (2).

M. Clément Simon m'a communiqué deux pièces assez curieuses du temps de ce prieur. L'une signale un de ces conflits de justice dont j'ai eu l'occasion de parler à propos de dom Dominique Laforest et de dom Bertrand de Belrieu. Quoique ce genre de documents ne soit pas rare, il me paraît intéressant de reproduire

---

(1) Ce mot, qui veut dire l'*ordre* ou *congé* que les supérieurs donnent aux religieux pour passer d'un couvent à un autre, sert aussi à désigner les bénéfices, maisons, églises, chapelles, etc. qui sont réunis à une maison religieuse, et pour l'administration desquels un ou plusieurs religieux de cette maison sont commis.

(2) Nécrologe de la Grande-Chartreuse.

celui-ci pour donner une idée de ce qu'était la procédure criminelle à cette époque :

« Aujourd'huy vingt-uniesme jour du moys d'aoust mil six cent soixante-deux, par-devant nous, Jacob Duguerard, advocat en parlement et juge ordinaire du marquizat de Pompadour, c'est comparu maistre Jean Donnet, procureur d'office de la présant juridiction, lequel a dit et remonstré qu'il demeure adverti que, depuis peu de temps en sa, il c'est commis plusieurs vols faits avecque violence dans la forest des religieux de Glandier; et, ce qui est encore plus estrange, c'est que aucuns des domestiques desdits religieux, sans considérer le respect qu'ils doivent à la sainteté du lieu, et sans profiter des bons exemples qu'ils reçoivent dans ledit monastere, soit pour la piété, soit pour les mœurs, sont néanmoins ceux qui sont prevenus et accuzés desdits crimes de vol. Mesmement le nommé Barthélemy Besse, demeurant vallet domestique desdits religieux, se trouve prévenu, suivant la desnonciation que ledit procureur d'office en a devers lui, de ce que, environ la fin du moys de may dernier, ayant fait rencontre, dans la dite forest ou aux environs d'icelle, d'un nommé Pierre Soulhier, du bourg de Voultezac, demeurant vallet de Estienne Bardinal, dudit bourg, conduisant une charge de vin et des fruits au sieur de Fourssat, son maître, il l'auroit impugnément aresté, prins et vollé tout l'argent qu'il avoit sur lui, avecque menasse de le tuer s'il le descouvroit jamais. Lesquelles menasses il auroit fait par plusieurs réitérer par personnes interposées sur les advis que on lui avoit donnés que le dit Soulhier voulloit bailher sa plainte. Desquels crimes et exces ledit procureur d'office requiert estre informé, et parce que le monastere dudit Glandier est dans le destroit de notre justice, requiert que nous ayons à nous

y transporter tant pour faire nostre proces-verbailh des restraictes qui se pourront trouver dans la dites forest que pour procéder à l'audition des tesmoingts que le dit procureur d'office faira assigner des lieux et villages circonvoizins, pour ce fait lui estre bailhé telle provizion qu'il appartiendra. Ainsin signé Donnet, procureur d'office de Pompadour. NOUS avons concédé acte de la remonstrance du procureur d'office, et ordonné qu'à ses dilligences il sera bien et duement infformé des crimes et exces contenus en icelle, et à ces fins que nous transporterons demain, à heure de neuf heures du matin, tant en la dite forest pour faire le proces-verbailh requis que au susdit monastere de Glandier, auquel et heure seront tous les tesmoingts que le procureur d'office prettand faire ouyr assignés par le premier de nos sergeans ou aide, sur ce requis, auquel, à ces fins, est donné mandement. Ainsin signé Duguerard, juge de Pompadour.

» Et, advenant le landemain, environ les neuf heures du matin, par-devant nous, juge susdit, c'est comparu le dit procureur d'office ; lequel nous a requis, en exécution de nostre appointement du jour de hier, que nous ayons à nous transporter en la dite forest et monastere de Glandier aux fins du proces-verbailh et infformations par luy requises; de quoy nous avons concédé acte. Et, accompagnés du procureur d'office et de notre greffier, assistés de maistre Guilhaume Donnet, advocat en la cour et lieutenant de la présent juridiction, nous sommes transportés en la dite forest de Glandier, laquelle ayant parcoureu, nous avons trouvé en plusieurs endroits plusieurs réduits et cauvernes, dans lesquelles estant entrés il ne nous a pas apparu qu'il y soit jamais esté fait aucnne restraite. Dont et de quoi nous avons fait nostre présant proces-verbailh pour servir que de raizon.

» Et dillec nous sommes transportés en la maison et monastere de Glandier, où estant, et apres avoir hurté à la porte au requis du procureur d'office, se sont presantés vénérables Peres dom Louis Mazuyer, prieur dudit monastere ; vénérable dom Paul Labadie, procureur ; vénérable dom Bruno Loblay, coadjuteur dudit monastere ; lesquels ont dit et déclaré, faisant tant pour eux que autres religieux estant à présant dans ladite chartreuse, ou qui y seront pour l'advenir, que tant eux que leurs subcesseurs sont en bonne possecion de la justice haulte, moyenne et basse tant de la présante maison, enclos d'icelle, que pour forges, moulins et autres choses en deppandant, et qu'il n'y a que les juges et officiers de ladite chartreuse qui puissent faire et exercer les actes de justice au dit présant lieu ; et, en cas où vous, monsieur le juge de Pompadour, soïez en ceste vollonté, les susdits vénérables Peres dom prieur, procureur et cogitteur s'y opposent formellement, et déclarent qu'ils vous empeschent, protestans, où vous voudriez passer oultre, du trouble qui leur est fait en la dite qualité en la possession et jouissance de la dite justice haulte, moyenne et basse, nullité et cassacion de tout ce qui sera fait, despans, dommages-intérests et renovallement de tout ce qu'ils peuvent et doibvent pour la conservation des droits de la dite chartreuse, maismes et par expres de ce pourvoir sur la dite entreprise par arrest de querelle ou autremant ainsin qu'ils verront estre affaire. Par contre, le procureur d'office de la présant juridition a dit que, pour la basse justice, il ne la veut pas contester, puisque les dits vénérables Peres la tiennent et possedent de la gratiffication et libéralité du seigneur de la juridition ; soubstenant qu'ils ne sont en autre possession, et que, au regard de la haute et moyenne justice, elle a esté expressément réservée par le don qui leur a esté fait de la basse, et

les officiers de la présant juridition libres en l'exercice d'icelle sans aucun trouble ni empeschement, sans que personne s'y soit opposé; si bien que l'oposition présantement faite marque l'intention que les dits vénérables Peres ont de profiter indirectement de la haulte et moyenne justice soubs le prétexte de la gratification qu'il leur en a esté faite de la basse. Partant, sans s'arrester à la dite opposition, au péril, risques et fortunes du dit seigneur, requiert qu'il soit passé outre à l'information par lui requise; et, en cas de refus de l'antrée du dit monastere, sans préjudice de se pourvoir pour raison d'iceluy çestre passé outre à la dite information à la porte du dit monastere où nous sommes présantement. NOUS AVONS concédé acte du dire du dit procureur d'office; oppositions des dits vénérables Peres, pour leur servir que de raison; et, sans avoir égard aux dites oppositions, ordonnons que il sera procédé à la dite information requise présantement, et, à ces fins, le dit procureur d'office administrera tesmoingts. A quoi les dits vénérables Peres ont insisté et protesté de se pourvoir comme ci devant et ont signé. Ainsin signé : Louis Mazuyer, prieur susdit; Paul Labadie, procureur susdit; F. Bruno Loblay, coadjetteur susdit, et Duguerard, juge de Pompadour.

» Et illec mesmes estant entrés dans la basse cour du dit monastere en exécution du susdit appointement, le dit procureur d'office a dit qu'il a fait assigner par Trisavautz, sergeant, Hellies Saige, Estienne Saige dit Caige, du village de La Grange-Vieilhe, le nommé Dupuy, du village de La Grange-du-Pougol, et Léonard Rocque, et Pierichou Haubertie, Jacques Dininie, Léonard Coqd fils à Marquichou, contre lesquels requiert comparition ou deffaud. Nous avons concédé acte du dire du procureur d'office apres que le dit Hellies et Estienne Saige ont compareu, et offert de rendre leur

déposition. Nous avons de ce concédé acte; et, au regard des non comparants, nous contre iceux bailhé deffaud pour l'hutilité duquel ordonnons qu'ils viendront dire et déposer véritté dans trois jours à paine de trante livres contre un chascun, et leur sera signifié, et, au reguard des comparants, a esté procédé à leur audition comme sansuit :

» Hellies Saige, tailleur, habitant du village de La Grange-Vieilhe, paroisse de Beyssac, aagé, comme il a dit, de trante ans ou environ, apres que, moiennant sermant par lui fait, promis et juré de dire vérité, et qu'il a dit cognoistre les parties, et n'estre leur parant, ailhé, débitteur, domestique, sollicitteur, ami ni ennemi particulher d'aucune dicelles.

» Dépose, moyennant son dit serment, que il a ouï dire, et c'est le bruit commun, que le dit Barthelemi Besse avoit vollé un homme aux environs du présant monastere, appartenant au sieur de Fourssac, mais autrement ne l'a veu, et ne sait si la chose est véritable. Et c'est tout ce qu'il a dit savoir; et ce dessus contenir vérité; et a signé. Ainsin signé Saige, déposant susdit. »

Sont ensuite recueillies les dépositions d'Estienne Saige dit Cage;

De Léonard Rocque, tailleur;

De Pierichou Haubertie, tailleur, tous les trois du village de La Grange-Vieille,

Et de Jacques Dininie, du village de La Grange-du-Poujol, paroisse d'Orgnac.

Chacun de ces témoins

« A déclaré ne scavoir signer, de ce interpellé suivant l'ordonnance.

» Ainsin signé Duguerard, juge de Pompadour. Faict comme dessus. »

« Teilhet, greffier commis. »

Le conflit ainsi engagé suivit d'abord son cours. On trouve, en effet, mentionnés dans l'*Inventaire de Pompadour* (p. 418), aux dates de 1562 et 1564, deux mémoires fournis en justice sur cette contestation; mais l'amitié qui existait entre le prieur de Glandier et le seigneur de Pompadour lui ménagea une solution amiable. Une transaction eut lieu à Limoges, le 26 novembre 1664, devant Tardieu, notaire royal. Elle fut ratifiée l'année suivante par le chapitre général de la chartreuse, et, peu après, par le général de l'ordre (1).

Toutefois, cette transaction par laquelle, en échange de concessions diverses, les seigneurs de Pompadour se faisaient reconnaître le droit de sépulture dans l'église de la chartreuse, mais abandonnaient toute prétention au droit de *litre* (2), n'avait pas réglé quels honneurs funèbres seraient rendus par le couvent au cas de décès de l'un d'eux. D'où la seconde pièce que j'ai annoncée. Elle est plus curieuse et plus rare que la première : malheureusement elle se trouve lacérée à tel point que je devrai laisser en blanc un grand nombre de mots qui ont

---

(1) *Invent. de Pomp.*, p. 418.

(2) *Litre, listre, tiere,* bande noire, soit en peinture, soit en étoffe de velours, qui s'établissait autour des chapelles et églises, à l'intérieur et à l'extérieur, et sur laquelle on peignait ou posait les écussons et armoiries des seigneurs lors de leurs obsèques.

disparu. Je la donne néanmoins, le sens général de l'acte permettant de combler aisément les lacunes causées par ces lacérations :

« Comme soit ainsi que, par contract de transaction passé entre hault et puissant seigneur messire Jean viscompte de Pompadour, baron des barronnyes de Treignac, Saint-Germain-sur-Vienne, St-Cir, et place Lariviere et autres places, chevalier des ordres du roi et lieutenant général pour Sa Majesté et provineur du Hault et Bas-Limosin, et les vénérables Peres dom Jean Deboyer, prieur de la chartreuse de Bourdeaux, député du très-révérand Pere général dudit ordre et du révérand Pere dom Anthoine Blancone, prieur de la chartreuse de Toloze, et visiteur de la province d'Aquitaine, et dom Louis Le Masuyer, prieur de la chartreuse de Glandier, reçu par Tardieu, notaire royal à Limoges, le vingt-sixiesme novembre mil six cent-soixante-quatre, la rattiffication duquel contract aurait esté deppuis faicte suyvant et conformement icelluy par le dict dom prieur et sindic et couvent de la dite chartreuse de Glandier, et par le très-révérend Pere général.....e suyvant les actes sur ce faicts au dict..... de Glandier le vingt troisieme may mil.... soixante-cinq, signé Lachieze, notaire.....et chartreuse le dix-huitiesme du mois..... aussi dernier, signé frere Jean..... chartreuse, et frere Thoumas Boulloy.....e du reverand Pere, lesquelles ratiffications.....pportées ont demeuré en leur original.....le dit notaire soubsigné, et que par la dite.....ion le droict de sépulture dans les tombeaux.....ndateurs ayt entre autres choses esté accordé au dict seigneur de Pompadour en ce que par icelluy ny ses successeurs ne pourroit estre prettendu aucun droict de litre ou seinture

funebre, à laquelle a esté par le dit seigneur renoncé pour les causes et considérations contenues en la dite transaction, sans que par icelle les honneurs funebres ayant esté réglés. Les dits seigneur de Pompadour et le dit dom prieur, sindicq et chapitre du dit Glandier, de l'advis et consentement des vénérables Peres dom Jean de Boyer, prieur de la chartreuse de Bourdeaux, ayant charge de l'ordre, et de tres-vénérable Pere dom Anthoine Blancone, prieur de la chartreuse de Toloze, visiteur, pour obvier à touttes contestations en exécution de la dite transaction et pour son accomplissement en tous les points..... sa forme et teneur, ont accordé ce que s'en suit. Est-il que, ce jourd'hui vingt troisiesme.....mois d'aoust mil six cent soixante-s (1). .....couvent de Glandier, avant midy.....et personnellement establys.....Pompadour, marquis du dit lieu.....de Treignac, Saint-Germain sur....., Lariviere et autres places... .....du roy et lieutenant général.....et proviseur du Hault et Bas.....personnes, Pere dom Louis.....Alexis Ponset, vicaire; dom..... Bruno Lebloy, coadjuteur; dom..... .....Jean Dolit; dom Bruno Br.....; dom David Roy, sacristain; d.....lesquels ont convenu et p..... et les leurs successeurs; c'est à savoir que, pour les causes, raisons et quallittes contenues en la dite transaction, le dit seigneur de Pompadour et ses successeurs pourront faire tendre et mettre une seinture de drap ou vellours au dedans de la dite esglise de Glandier et à l'entrée d'icelle avec leurs armes vollantes sur le dit drap ou vellours, et pareillement pourront faire étendre et

(1) « L'Inventaire de Pompadour », p. 419, mentionne cet acte à la date de 1666.

poser au devant de la grande porte et principale entrée de la dite chartreuse un tappis aussy de drap ou vellours avec les armes et panonceaux aussi vollans pour y demeurer pendant la neufvesne, et y estre les dites marques funebres remise au jour de la quarantesne et bout de l'an, sans que cella puisse estre tiré en aucune conséquence pour aucun droit de litre, n'y estre demandé et prettandu par le dit seigneur et ses successeurs autrement qu'en la maniere ci-dessus réglée. A quoy, en tant que de besoing seroit, a esté par..... .....ncé, vouleu et consanty que la dite transaction .....les autres points, pactes et conventions... .....e en sa forme et vigueur, ces présentes..... qu'une confirmation d'icelle et pour..... l'entiere exécution et pour ce qui regarde.....sceau et cachet de l'ordre de la maison.....a esté arresté que les armes du dit.....contractant seront partagées avec.....de Comborn suyvant le consentement.....donné par le dit révérand Pere général.....chartreuse, comme pareillement et de ce que dessus et pour oster, de la part du dit seigneur de Pompadour, tout subjet de différant en ce qui concerne le droit de vigerie dans le terroir de Glandier, le dit seigneur a déclairé, comme déclaire par ces présantes, ne prétendre dans le dit terroir aucun droit de vigerie, comme ayant quitté icelluy avec les droits de la basse justice dans la dite transaction tant de son chef qu'à raison de la terre et seigneurie de La Riviere, acquise par le dit seigneur puis quelques années, déclairant, en outre, le dict seigneur ne prettandre dans cinq mestaries appartenantes au dict couvent de Glandier, situées dans les paroisses de Beyssac et Troche, autre chose que le droit de justice haute, moyenne et basse, comme estant dans la depand.....de la dite justice de Pompadour, et les sens et ranthes.....sont deubz

au dit seigneur sur les dites mestaryes.....Ce qui a esté expressément réservé. Et ce que dessus les dites partyes ont promis te.....entretenir de point en point suy.....et vigueur soubz les mesmes... .....et sermant contenus en la d.....Et de quoy a esté requis et con.....de Me François Lavialle, r.....de Brive, et M. Jean Labory..... tesmoins cogneus et à ce requis.....partyes ainsi signé à l'origina.....
F. Louis Masuyer, prieur susdit,.....
F. Jean Petiot, procureur; F. Bru.....
F. Anthoine Chapelle; F. Je.....
F. Joseph Bethfort; F. David.....
F. Labrot, et moy Jean Lac.....
» Donné par copie.

» *Signé :* « Lachieze. »

Ce fut pendant l'administration de ce même prieur que mourut Marie de Rochechouart, épouse de Jean de Pompadour, dont j'ai parlé à propos de dom Jean Raynaud. Par son testament du 22 juin 1665, elle fit un grand nombre de legs pieux, et notamment elle légua à la chartreuse de Glandier, fondée, dit-elle, par les seigneurs ses prédécesseurs, vicomtes de Comborn et de Pompadour, la somme de huit cents livres, dont trois cents livres devront être employées à la construction du grand portail du monastère, et le surplus pour fonder un service funèbre à célébrer le mercredi de chaque semaine à perpétuité. Elle mourut le 13 juillet suivant à Pompadour, âgée de quarante-sept ans, et fut enterrée le 15 à Arnac. A sa quarantaine,

le 11 ou le 12 août, assistèrent les évêques de Limoges et de Tulle, et cent vingt ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, venus de Limoges, Tulle, Brive, Saint-Yrieix et Vigeois, en même temps que la noblesse du Haut et du Bas-Limousin et les consuls de la province. Deux cent cinquante setiers de blé furent distribués aux pauvres. Le Père Texier, recteur des jésuites de Limoges, fit l'oraison funèbre. Il en fut prononcé une autre à Rochechouart par M. Nauche, curé. Peu après, les consuls de Limoges, voulant honorer sa mémoire, firent célébrer un service solennel dans l'église de Saint-Pierre. L'évêque y officia, et l'oraison funèbre fut prononcée par le Père Vidaud, provincial des carmes déchaussés (1).

72. — Le successeur de dom Le Masuyer (1677) fut dom Nicolas Dubois (ou Du Boys suivant l'orthographe adoptée à la seconde partie du *Calendarium*, à la date du décès de ce prieur, 10 octobre 1694), élève de la maison de Bordeaux, prieur de Rodez. Deux ans après, le chapitre général l'envoya administrer, en qualité de procureur, l'obédience de La Chapelle-Geneste.

73. — Il fut remplacé (1679) par dom Claude de La Roche, profès de la maison du Port-

(1) *Invent. de Pomp.* ms. p. 419. — Nadaud, *Nobiliaire* t. II, p. 421.

Sainte-Marie, et prieur de celle de Bonnefoi, qui revint, en 1686, comme prieur, au Port-Sainte-Marie, lieu de sa profession. Il mourut en 1707 prieur de Bonnefoi.

Jusqu'à ce prieur, et depuis dom Michel Duranton, il m'a été possible de suivre un ordre chronologique, grâce aux indications du *Calendarium domus Glanderii*. Les feuillets de ce manuscrit sur lesquels se trouvaient portés les successeurs de dom Claude de La Roche ayant malheureusement disparu, les derniers renseignements qu'il me reste à donner pour terminer cette Notice n'auront plus le même degré de certitude et de précision. Il m'arrivera même, en citant des noms de prieurs de Glandier, de ne pouvoir assigner une date à leur administration, et d'en être réduit à donner le millésime de leur mort, seule date qui existe sur l'obituaire incomplet de Glandier ou sur le nécrologe de la Grande-Chartreuse que le R. P. archiviste voulut bien consulter pour moi. Si donc je continue de donner un numéro d'ordre particulier à chacun des prieurs dont j'ai recueilli les noms, ce ne sera plus pour déterminer l'ordre chronologique suivant lequel ils ont administré notre chartreuse, mais seulement pour arriver à déterminer par un chiffre le total des noms contenus dans cette liste.

Sous le bénéfice de ces observations, j'aborde la dernière partie de cette nomenclature, et je

la divise en deux catégories : la première, comprenant les noms des prieurs à l'administration desquels je puis assigner une date ; la seconde, comprenant les prieurs sur lesquels je ne puis fournir d'autres dates que celles de leur décès.

1re CATÉGORIE.

74. — Dom Bernard Fargeix, qui est mentionné dans une lettre de frère Innocent Lemasson, général de l'ordre, à diverses religieuses de Limoges, y dénommées, sous la date du 2 mai 1695. Cette pièce est déposée aux archives de la Haute-Vienne (*A* 3872).

Il était profès de Glandier, et était encore prieur de notre chartreuse à l'époque de sa mort, arrivée le 2 octobre 1706 (1).

75. — Dom Jean-Augustin Dussol, trouvé dans des papiers de famille comme exerçant à la date du 20 avril 1723. Le nécrologe de la Grande-Chartreuse le donne comme décédé en 1737, et le *Calendarium domûs Glanderii* fixe sa mort au 19 mars.

Il était profès de Toulouse, et était devenu prieur de Bonnefoi en quittant Glandier.

76. — Dom Charles Desmolez, figurant encore comme prieur dans des papiers de famille, le 11 mai 1727.

---

(1) *Calend. dom. Glanderii.*

77. — Dom Denis Godard, profès de Toulouse, fut institué prieur de Glandier en 1728, par le chapitre général (2).

Il mourut en 1758, le 28 octobre, prieur d'une autre maison dont le nom est laissé en blanc sur l'obituaire de notre chartreuse (1).

78. — Dom Innocent Desmoulins, profès de Castres, procureur de Villefranche, institué prieur de Glandier le 23 février 1733 (2).

Je possède un contrat de 1737, portant échange entre les nommés Roque et Bruel de certains héritages sis dans le tènement de La Grange-Vieille, près Glandier. L'acte d'investiture, du 25 février 1737, est signé : « *F. Inn.* Desmoulins, *prieur de la chartreuse* ». Il n'y a donc pas eu d'interruption entre ce prieur et celui qui suit.

79. — Dom Jean-Baptiste Feytaud, profès du Port-Sainte-Marie, institué prieur de Glandier le 9 mars 1737 (2).

Il l'était encore entre 1745 et 1751, comme on peut le voir au *Sommaire des Archives de la Corrèze* (série B, p. 2), qui le nomme Peytaud ; mais il n'était plus que vicaire de la maison en 1771, date de sa mort (9 octobre) (1).

80. — Dom Michel N***, témoin comme prieur des vœux du frère Laugier, au 15 août

(1) *Calend. dom. Glanderii.*

(2) Archives de la Grande-Chartreuse.

1752 (Exhumation de l'ancien cimetière de la Chartreuse).

Il était probablement à la veille de céder ses pouvoirs au suivant.

81. — Dom Victor Jeard, profès et vicaire de Sainte-Croix, institué prieur de Glandier par le chapitre général en 1752 (1).

Il fut ensuite prieur de Vauclaire, et mourut le 27 mai 1780 (1).

82. — Dom Joachim Verneuil, profès et vicaire de Vauclaire, fut institué prieur de Glandier par le chapitre général en 1759 (2).

Il mourut dans la chartreuse de Vauclaire, dont il était alors le doyen, le 7 décembre 1788 (1).

83. — Dom Jean Azam, profès de Rodez et procureur de Glandier, fut institué prieur par le chapitre général en 1760 (2).

Il conservait cette charge en 1766, puisqu'il signait, le 13 mai de la même année, la nomination de maître Pontier, avocat au parlement et juge de Vigeois, aux fonctions de juge du Pouget, commune de Vigeois. Cette pièce me fut autrefois communiquée par mon ami M. Henri Pontier, d'Uzerche.

Il mourut en 1784 (3), le 18 septembre (1).

---

(1) *Calend. domus Glanderii.*

(2) Archives de la Grande-Chartreuse.

(3) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

84. — Dom Michel Bordeneuve, profès de Bordeaux, procureur de Glandier, fut institué prieur le 13 août 1768 (2).

Les *Archives de la Corrèze,* qui le mentionnent comme procureur en 1767, l'appellent Bosdeveix (*Sommaire,* série B, p. 21).

85. — Dom Xavier Derrua, vicaire de Bordeaux, fut institué prieur de Glandier par le chapitre général en 1770 (2).

Il conservait cette charge en 1777, date de sa mort (25 mars) (1).

86. — Il fut remplacé par dom Gabriel Morel, profès et vicaire de Castres, qui fut élu le 19 mai 1777 (2).

Celui-ci eut la douleur d'assister à la ruine de la chartreuse, dont il fut avant les mauvais jours le dernier des prieurs. On trouvait naguère dans le pays des vieillards qui se souvenaient de l'avoir vu. Je tiens de l'un d'eux qu'il était originaire du Rouergue. C'était, dit-on, un homme d'un commerce aimable, recueil vivant de contes patois, qu'il se plaisait à raconter. On parlait aussi beaucoup de la manière grande et généreuse avec laquelle il exerçait à Glandier l'hospitalité. Il mourut en 1793 (3).

---

(1) *Calend. dom. Glanderii.*

(2) Archives de la Grande-Chartreuse.

(3) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

2e CATÉGORIE.

87. — Dom Hugues Grosjean, décédé en 1726 (3).

88. — Dom Joachim Lachasserie, profès de la Grande-Chartreuse, décédé le 26 décembre 1742, n'étant plus prieur de Glandier (1).

89. — Dom Etienne Villiers, profès de Toulouse, décédé le 30 août 1749, n'étant plus prieur de Glandier (1).

90. — Dom Pierre Orlemans, décédé en 1761 (3).

91. — Je trouve enfin dans le *Calendarium domus Glanderii,* sous la date incomplète du 30 novembre (sans millésime), le décès de dom Hilaire Raymond, profès de la Grande-Chartreuse, décédé prieur de Rodez après avoir été prieur de Glandier.

Tels sont les renseignements divers que j'ai pu trouver sur le passé de Glandier. Bien qu'ils n'offrent que peu d'intérêt, il m'a paru bon de les recueillir pour combler une des rares lacunes que présente l'histoire des établissements religieux de notre province. L'ordre des chartreux se distingue entre tous par l'austérité de sa règle et l'admirable pureté dans laquelle

---

(1) *Calend. dom. Glanderii.*

(3) Nécrol. de la Grande-Chartreuse.

elle s'est conservée, presque sans modifications, depuis le fondateur jusqu'à nos jours. Ce fut à mon sens un honneur pour le Limousin d'avoir possédé pendant six siècles une des maisons de cette règle, et ce fut l'honneur de cette maison de s'être tenue préservée, depuis son premier prieur jusqu'au dernier, des excès et des désordres qui trop souvent affligent dans l'histoire des autres monastères. Il est vrai que dans notre chartreuse ne pénétrèrent pas les abbés commendataires, la plus grande plaie des maisons religieuses. Si l'on se rapporte à cette série de quatre-vingt-onze prieurs, on ne saurait s'empêcher d'admirer que, dans une suite de cinq cent soixante et onze années, un seul d'entre eux ait mérité un léger reproche pour s'être laissé un peu trop distraire des choses spirituelles par le soin des besoins temporels de la maison au lendemain d'un pillage; reproche touchant en vérité, par son isolement, par l'esprit d'abnégation dont il fait foi, par les scrupules qu'il trahit, et parce qu'il nous montre avec quelle rigide et vigilante sollicitude les supérieurs de l'ordre furent toujours attentifs à n'y laisser pénétrer l'esprit de relâchement par aucune porte.

Dans cette Notice sur la chartreuse de Glandier, je me suis efforcé d'être aussi complet qu'il m'a été possible. J'ai surtout voulu m'attacher à l'exactitude la plus scrupuleuse. Les

sources indiquées pour chaque fait en sont la garantie.

Il me reste à dire en quelques mots comment la Révolution fit disparaître un jour notre chartreuse.

Ces bons et saints religieux, dans le silence de leurs cellules et le recueillement de leurs prières, vivaient bien étrangers à la fermentation des esprits qui, depuis longues années, et plus particulièrement depuis le commencement du siècle, agitait la France. Leurs supérieurs, que des relations obligées avec le dehors tenaient au courant des évènements, et ceux d'entre eux qui, avant d'embrasser la vie monastique, avaient vécu dans les agitations du monde, avaient, sans doute, ouï parler de ce mal aux origines mal connues, aux conséquences imprévues de tous; mais nul ne se doutait que, la catastrophe éclatant, ils en seraient les premières victimes, et que ce serait contre eux surtout, hommes de prières, de travail et de charité, que se tourneraient les fureurs populaires.

Ce fut pourtant ainsi que les choses arrivèrent. Dès le mois de janvier 1790, une émeute formidable grondait autour du couvent. La présence dans l'église de la chartreuse du banc vénéré où s'assirent les seigneurs de la maison qui fonda Glandier, la présence dans la même église de l'écu des Comborn et de celui des Pompadours, furent le prétexte de ce soulèvement.

En toute hâte, le prieur dom Morel envoya des exprès à Uzerche, où M. de Chiniac, lieutenant général de police de la sénéchaussée, effrayé des brigandages survenus déjà, sous de pareils prétextes, à Favars et à Allassac, avait fait venir, par précaution, un détachement du régiment de Royal-Navarre, en garnison à Limoges. Cette troupe, composée de cinquante-trois hommes, et commandée par le capitaine de Masseix, qui, quelque temps après, fut massacré à Tulle par la populace, se porta à Glandier; mais les insurgés, avertis de son approche et de celle de la garde nationale et de la gendarmerie de Lubersac, avaient pris la fuite, n'ayant eu que le temps d'arracher et de détruire le banc premier objet de leurs fureurs (1).

Le pillage de la chartreuse fut ainsi ajourné; mais ce n'était que partie remise, et, quelques mois plus tard, la chartreuse fut forcée et ravagée, ses bâtiments détruits et ruinés; les tombeaux qu'abritait l'église furent eux-mêmes profanés et fouillés avec une rage d'autant plus ardente qu'on avait fait croire à ces forcenés que les restes d'Archambaud, le fondateur, étaient enfermés dans un cercueil d'or. Il était trop tard pour arrêter le mal lorsque arrivèrent les gardes nationales voisines (2).

---

(1) François Bayle, *Abrégé historique de ce qui s'est passé à Uzerche et aux environs pendant la révolution*, ms.

(2) Raymond Pontier, *Lettre sur Glandier* (*Indicateur corrézien*, 1837.)

Après la loi de suppression des couvents, les biens du monastère furent déclarés propriété nationale, et bientôt vendus. Ce fut le 4 août 1792 que commença la vente de ceux des meubles échappés au pillage. Le principal lot d'immeubles, comprenant les ruines de la chartreuse et la maison des hôtes, à peu près intacte, fut ensuite adjugé à M. Chouffour, avocat, et depuis secrétaire général de la Corrèze. Plus tard, il les vendit lui-même à M. Pouch-Lafarge, juge de paix de Vigeois, qui, à sa mort, les transmit à son fils Charles Pouch-Lafarge, si malheureusement mort empoisonné par Marie Capelle, sa femme, le 14 janvier 1840.

Après sa mort, ces mêmes biens, vendus judiciairement, furent adjugés à M. Bonnel-Laborie. Revendus sur folle-enchère, ils furent adjugés à Mme Buffière, sœur de l'infortuné Charles Pouch-Lafarge, et cette dernière les céda enfin à M. Penet, de Lyon.

Ces divers possesseurs ne respectèrent pas tous les ruines qu'avaient faites le vandalisme et l'ignorance. Soit pour bâtir la forge qui remplaça le moulin des chartreux (forge qui, hélas! n'enrichit personne); soit pour d'autres constructions élevées à Glandier et dans le voisinage, la spéculation et le marteau du démolisseur continuèrent trop souvent l'œuvre de destruction. Aussi ne restait-il plus il y a dix ans que des pans de murs sans caractère, dépour-

vus de toute ornementation, et à peine décorés de quelque pierre de taille oubliée çà et là. La maison des hôtes était seule debout, avec deux cellules qui servirent d'habitation aux acquéreurs de deux autres lots d'immeubles. On reconnaissait encore l'église à un immense lambeau de sa paroi du nord, dont les fenêtres et les naissances de nervures accusaient le XIIIe siècle ; mais le grand cloître n'était plus entouré que de ruines, où s'élevaient, par intervalles, quelques pans de murs des cellules. Derrière celles-ci, on distinguait la place qu'avait occupé chaque petit jardin.

Je parcourais un jour cette solitude ; j'en visitais les coins et les recoins, et, dans un de ces jardins, j'observai un vieil arbre, un pommier couvert de mousse, le tronc incliné par l'âge et les tempêtes, qui semblait n'avoir pas voulu mourir avant de revoir la robe blanche du chartreux qui le planta.

Eh bien il a pu la saluer encore. L'ordre des chartreux est rentré il y a vingt ans dans son ancien domaine de Glandier, et à l'heure où reparaît cette étude, la maison dont j'ai imparfaitement essayé de dire l'histoire est admirablement ressortie de ses ruines. Puissent les saintes veilles et les pieuses prières des nouveaux moines effacer les crimes du passé ! Puissent-elles aussi épargner à notre pays le retour des scènes de désordre et de vandalisme qui

suivirent et attristèrent, il y a soixante ans, la conquête de nos libertés !

A la chartreuse nouvelle j'ai eu la joie de pouvoir offrir deux souvenirs de la première. C'est d'abord l'obituaire, ou *Calendarium domus Glanderii*, que j'ai tant de fois cité dans ce travail : c'est en second lieu le sceau du monastère. Voici, pour ce dernier don, par quelle circonstance :

Lorsque les moines furent dispersés, l'un d'eux chercha vainement dans sa mémoire quels lieux l'avaient vu naître. Recueilli dans la chartreuse après avoir été sans doute abandonné de ses parents, ses plus lointains souvenirs ne le reportaient jamais qu'aux ogives de l'église où sa bouche d'enfant avait balbutié les psaumes à l'exemple de ses pères d'adoption, et il lui semblait que son oreille n'avait jamais été autrement bercée que par le murmure du ruisseau qui baigne les murs du monastère. Sa vie tout entière s'était passée à Glandier : il résolut de ne pas la finir ailleurs.

Ce fut une bonne inspiration; car, l'excellente nature de nos paysans de la Corrèze ayant bientôt pris le dessus, ils regrettèrent l'égarement et la fièvre qui un moment les avaient entraînés à de coupables excès. Le bon chartreux fut respecté de tous; et, même dans les plus mauvais temps de la tourmente révolutionnaire, il put, sans trop de mystère, célébrer

chaque jour le divin office dans la cellule qu'il n'avait pas voulu quitter. Il ne cessa jamais de parcourir les campagnes voisines revêtu de sa robe blanche, visitant les malades, leur distribuant les remèdes du corps et ceux de l'âme, assistant les mourants, priant à leur chevet, et les soutenant ainsi dans le rude passage de la vie à l'éternité. Il s'éteignit doucement lui-même quand le danger fut passé : son corps repose dans le cimetière de Beyssac.

Ce bon religieux avait gardé le grand sceau de la chartreuse. En mourant, il le laissa à une famille du village de La Grange-Vieille, avec laquelle il s'était lié, et le représentant de cette famille, M. Roque, ancien maire de Beyssac, voulut bien me le donner il y a quelques années.

Une empreinte sur cire que j'en avais offerte à mon savant ami M. Combet, d'Uzerche, ayant été par lui adressée, en 1857, au Comité de la langue et de l'histoire, dont il était un des correspondants, M. le marquis de La Grange, dans la séance du 20 avril, fit sur cette communication un rapport dans lequel il décrit le sceau. Je ne saurais mieux terminer une Notice déjà trop longue pour ceux qui la liront qu'en reproduisant ses paroles :

« Ce sceau porte pour légende : SIGILLUM MAGNUM CARTUSIÆ GLANDERII. La sainte Vierge, posée sur un écu qui lui sert de piédestal, est représentée au centre, debout et de face, tenant entre ses bras l'enfant Jésus.

A droite et à gauche, des glands au nombre de quatorze, dont sept de chaque côté, disposés en (double) losange.

» Les armes figurées sur l'écu qui supporte la Vierge (d'or à deux lions passant de gueules) sont celles de la maison de Comborn, dont un membre, Archambaud, vicomte de Comborn, avait fondé ce monastère en 1219. Cette particularité prête de l'intérêt à la communication de M. Combet, car il est assez curieux de voir les armes du fondateur se perpétuer ainsi pendant quatre cents ans. Les caractères de la légende et le style du sceau classent, en effet, celui-ci au XVIIe siècle. » (*Bulletin du Comité de la langue et de l'histoire*, T. IV (année 1857), p. 107.)

Quant au sceau lui-même, dont M. de La Grange n'avait vu qu'une empreinte, il est de la plus grande simplicité : de cuivre, avec un manche grossier de bois. Tel quel, je m'estime heureux de pouvoir le restituer à ses anciens maîtres, enfin revenus dans l'obscure vallée de Glandier pour y renouer la chaîne d'un passé riche en mérites, en vertus et en bienfaits.

JOSEPH BRUNET,
Sénateur, conseiller à la Cour d'appel de Paris, membre du Conseil général de la Corrèze.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

COUP-D'ŒIL SUR LA NOUVELLE CHARTREUSE

Pendant la mise en pages des derniers fascicules, sont arrivés, de la chartreuse même, quelques renseignements, qui grossissent d'un nom la liste des prieurs et donnent à deux priorats la date précise qui leur manquait encore.

Le nom à insérer est celui de dom Géraud Pierrecourt, profès de Mont-Dieu, au diocèse de Reims, prieur de Bon-Pas jusqu'en 1588, et à cette date nommé à Glandier, où il ne fit que passer, pour aller gouverner la chartreuse de Portes. Il doit donc occuper le n° 62 et précéder Christophe Chaud, qui très-probablement permuta avec lui.

Les PP. Hugues Grosjean et Etienne Villiers (n°s 87, 88) n'ont de place que dans la deuxième catégorie, pour la seule date de leur décès. Il est possible d'en assigner une à leur administration. Le premier, profès de notre chartreuse, en était prieur en 1715, époque où il la quitta pour accompagner les *moniales* (religieuses cartusiennes) au monastère de Prémol, en qualité de vicaire. Elles s'étaient réfugiées à la chartreuse de Saint-Hugon, en Savoie, après l'incendie de leur maison, survenu en 1707. Dom Hugues mourut à leur service, dix années après son départ, dans un âge avancé, heureux d'avoir affermi parmi ses sœurs la discipline monastique et d'avoir établi dans leur cloître la plus stricte économie. — Son n° d'ordre doit être jusqu'à présent le 75e.

Jean-Etienne Villiers gouvernait Glandier en 1720. Il vient donc immédiatement après, au n° 76.

Je vais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour poser, à propos des origines de la chartreuse, une question qui ne paraîtra pas, j'espère, dénuée d'importance. Malheureusement, il faut l'avouer, c'est un peu tard que l'idée m'en vient à l'esprit.

M. Brunet a constaté entre le chartreux rédacteur du *Calendarium*, le savant auteur des *Annales bénédictines* et l'historien de la ville de Tulle, un accord des plus parfaits pour confirmer la *tradition* relative à un meurtre de moines dans l'abbaye de Tulle. Voilà un point acquis et sur lequel il n'y a pas à revenir : ici seulement se pose ma question.

L'écrivain de Glandier, à la différence de Mabillon, qui impute le fait au vicomte Archambaud III et en fait surgir le monastère de Meymac (1085), charge de ce crime le vicomte Archambaud VI et y rattache la fondation de la chartreuse de Glandier (1219). De part et d'autre, inutile de le rappeler, les chartes *authentiques* de fondation gardent sur cette affaire le plus complet silence (1). Par conséquent, de trois choses l'une : ou nous admettons l'hypothèse de deux crimes de même nature, dans la même famille, au même lieu, mais à dates différentes, et sans que l'histoire proprement dite s'en soit jamais emparé, ce qui paraît bien peu probable ; — ou nous embrasserons l'opinion de M. Brunet, à savoir qu'Archambaud VI ne faisait que poursuivre la pénitence de l'un de ses aïeux ; — ou enfin, ce qui vaudrait mieux, ce me semble, nous aurons à prendre parti pour l'un des deux auteurs.

---

(1) Voir celle de Meymac dans Baluze, *Hist. Tutel.* append.: col. 873 et suiv.

Or, dans cette dernière hypothèse, les raisons suivantes ne militeraient-elles pas en faveur du chartreux ?

Neuf années seulement avant la fondation de sa chartreuse, une lutte des plus violentes se livrait dans l'abbaye de Tulle entre deux candidats au siége abbatial. J'ai déjà eu sujet de signaler cette lutte à la Société de Brive (*Bulletin* I, p. 194), dans une lettre publiée cet hiver. Elle est parfaitement historique, et voici en quels termes la résume le chroniqueur de Saint-Martial :

Anno gracie M°CC°X... *Bernardus de Ventedor et Galart de Cardalac, electi de Tuela in discordia perseverantes,* DESTRUUNT MONASTERIUM.

2° Le fondateur de la chartreuse avait eu une tante paternelle, Hélène de Comborn, qui avait épousé vers le milieu du siècle précédent un membre de la maison de Cardaillac, Bertrand, auquel, dit l'abbé Nadaud (*Nobiliaire* I, 472), elle avait donné plusieurs enfants. Si notre Galart de Cardaillac était le fils de l'un d'eux (ce à quoi rien ne s'oppose), il était par là même le *neveu* d'Archambaud, à la mode de Bretagne, comme nous disons en Limousin.

3° C'est précisément ce candidat dont les prétentions furent battues, ce qui s'accorderait de mieux en mieux avec le récit de la chartreuse. Il est vrai que pour les deux concurrents la *Chronique de Saint-Martial* se sert du terme d'*electi*; que celle de Saint-Martin présente Galart comme écarté seulement par autorité pontificale; qu'enfin les *Lettres du pape Innocent III* accusent explicitement le fait et d'une élection cassée, et d'une autre confirmée (voir Baluze, *Hist. Tutel.*, p. 155). Mais, sans prétendre résoudre toutes les difficultés, sans vouloir subir non plus comme texte de foi tout le narré de notre obituaire, n'est-il pas permis de supposer qu'après le meurtre des sept moines, donnés par lui comme

« les plus énergiques et les plus indépendants, » le vicomte de Comborn imposa violemment ses volontés aux autres, quitte, bien entendu, pour ces derniers, le recours au souverain Pontife, une fois les violences finies?

4° Cette intervention du pape n'explique-t-elle pas à merveille le conseil donné ensuite au meurtrier repentant, et qui s'accordait, dit toujours notre auteur, avec « ses propres inspirations, » d'aller se jeter aux pieds du pontife romain? Et l'accueil qui lui fut fait par le père commun des fidèles, d'après le *Calendarium*, n'est-il pas en parfaite harmonie avec tout ce que les historiens ont dit d'Innocent III?

5° Enfin, le *destruunt monasterium* du chroniqueur de Saint-Martial n'est-il pas rendu plus concevable par l'invasion et les violences des « satellites armés » dont parle le chartreux? Ne conçoit-on pas aussi plus tôt l'intégrale réfection du chapitre de Tulle, quand, à côté d'une scène de ravages, vient se placer pour l'esprit l'hypothèse d'une scène de sang?

Je me borne à interroger, mais on peut comprendre que ma réponse, à moi, ne serait pas très-loin; et peut-être entrevoit-on déjà la solution prochaine d'une question vraiment intéressante pour trois localités : Glandier, Meymac et Tulle.

Cela dit, je passe à quelques mots indispensables sur le nouveau monastère, M. Brunet n'ayant fait son étude que pour les temps passés.

C'est par une fortune toute providentielle, mais dont l'étendue de cette Notice ne permet guère l'exposé, que la chartreuse de Glandier a recouvré, de nos jours, ses anciens possesseurs.

Ils y sont revenus dans les premiers mois de l'année 1869. Leur nombre était de quatre pères, parmi les-

quels un recteur (1), dom Timothée Arnould. Les travaux de reconstruction furent par eux commencés sur-le-champ.

Ils eussent bien voulu, et on se l'explique aisément, reprendre le dessin de leur vieille chartreuse; mais, d'une part, les ruines ne l'offraient que bien peu; de l'autre, la maison-mère, qui a gardé tant d'autres plans de ses maisons éteintes, se trouvait précisément dépourvue de celui de Glandier. Force fut donc d'accommoder, du mieux qu'il fut possible, aux débris, au terrain, au bâtiment resté debout, les plans généraux d'un cloître cartusien. On chargea d'abord un frère de cette délicate et pénible entreprise; plus tard elle fut confiée à des architectes, dont le dernier, M. Douillard, inspecteur des édifices diocésains d'Orléans et de Tulle, s'est signalé en 1874 au concours de Montmartre. C'est lui qui, l'année dernière, a fini les travaux.

Ils ont exercé tour à tour le zèle de trois pères recteurs. Dom Stanislas Séguret, arrivé en septembre 1874, reparti en avril 1875, n'a pu beaucoup ajouter à l'œuvre du vénérable père Timothée Arnould; mais son successeur, dom Adelphe Châtelain, l'a poursuivie avec une activité digne de tout éloge, et l'on peut dire aujourd'hui sans exagération que la chartreuse de Glandier est une des plus belles de la France et de l'ordre (2).

Malheureusement, trop court sera le regard que nous y jetterons.

Au bout d'une allée de peupliers s'élève une grande porte, ouverte à tout passant : c'est la première entrée.

---

(1) Titre des supérieurs jusqu'à la constitution normale de la communauté.

(2) Le P. Châtelain est revenu du dernier chapitre général avec le titre de *prieur* (17 mai 1879).

Elle introduit dans un couloir presque frôlé par la rivière, et formé d'un côté par un grand mur qui dérobe à l'œil la vacherie, la laiterie, le hangar, de l'autre par une hôtellerie, une remise, une maison de garde, la chapelle extérieure et enfin le parloir.

Au-dessus de la seconde porte, vous pouvez remarquer, sous la statue qui la domine, l'écusson des Comborn : comme leurs frères du XIIIe siècle, les chartreux du XIXe veulent rester reconnaissants. Voici le seuil interdit aux femmes : à gauche, la porterie ; à droite et au-dessus, divers logis de frères ; plus près du jardin, la forge et la menuiserie ; — car il faut bien se débarrasser de l'idée qu'une chartreuse ressemble à n'importe quel cloître : ce n'est pas tant une habitation quelconque, si grande l'entende-t-on, qu'un dédale infini de bâtiments multiples, rappelant vraiment au désert l'image des cités.

Cette première cour, qu'enceint une galerie aux arcades plein-cintre, nous marque le quartier dit *des Étrangers*. Il présente au midi toute une suite de cellules, où l'âme fatiguée des tumultes du monde peut venir respirer à son aise l'atmosphère du ciel. Humble lit, blanc prie-dieu, table de sapin, murailles proprettes, et sous la fenêtre, le tranquille jardin, que travaille en silence un bon religieux. A l'extrémité du corridor est le logement du père procureur, puis, sur le retour du bâtiment, au nord, la *chapelle de famille*. On a réuni la plupart des cellules des frères au-dessus des appartements destinés à l'Evêque, lesquels dominent à leur tour l'ancien réfectoire de la *maison des Hôtes*. Conservée, nous a-t-on dit, par la Révolution, cette partie de la chartreuse n'a été que remaniée dans la reconstruction.

Pour se rendre à la maison du prieur, il faut gagner plus avant dans la région de l'est. Elle est dérobée par

un massif de pièces communes : réfectoire des pères, réfectoire des frères, cuisine, dépense, rasure, parmi lesquelles les allées et venues du *cloître de famille.* C'est dans la partie d'ouest, au sein du même quartier, que se trouvent la grande et belle église, avec son cortége d'oratoires (1), et le double chapitre des frères et des pères, celui-ci surmonté de la bibliothèque du couvent. J'omets à dessein quelques autres dépendances, car l'espace dont je dispose est court, et je passe au *Grand-Cloître* : en se reportant à la planche de M. Rupin, le lecteur m'y suivra aisément (2).

Nous foulons la partie sainte de notre monastère : cette immense galerie, dont la profondeur offre un aspect si beau, se recommande au respect de tous par l'éternel silence qu'on a soin d'y garder. D'un côté, les riantes arcades et le préau, qu'on remplit de verdure; de l'autre les murs austères derrière lesquels se cache la retraite de chaque religieux. Agitons la sonnette de l'une de ces portes et pénétrons dans la *cellule* qu'elle dérobe à nos regards.

Voici le promenoir cintré qui sert au chartreux dans le temps de la pluie. Il nous conduit à son habitation, laquelle n'est rien moins qu'une vraie maisonnette. Antichambre d'abord où se trouve, avec une cheminée, un bel autel à la T.-S. Vierge; ensuite cellule proprement dite ou chambre du bon père. D'un côté, dans une alcôve en bois blanc, la très-modeste couche où le sommeil viendra deux fois par nuit lui donner le repos : de sept à onze heures du soir, et de deux à cinq du matin. Tout auprès l'oratoire, dominé par un petit gui-

---

(1) Pose de la première pierre de cette église le 15 août 1874, fête de l'Assomption.

(2) Voir le dessin, page 17.

chet : là, chaque nuit, l'*excitateur* vient allumer la lampe, qui doit éclairer la prière à la Vierge. En face du lit la fenêtre, dont l'embrasure donne place à deux petits placards, entre lesquels une sage industrie a trouvé le moyen de ménager la table : c'est là que mange le chartreux. Ailleurs est sa table d'étude; ailleurs aussi son atelier de travail, car le travail manuel est imposé à tous, et quand ce n'est pas à ce *tour* qu'il s'exerce, c'est du moins au petit jardinet.

Le voilà bien, en effet, l'humble enclos qui boira tant de sueurs! C'est le petit royaume de notre religieux, c'est sa joie la plus douce : là il savoure le soleil, là il s'épanouit avec la nature, là il vient chanter avec les oiseaux. Quand il quittera ce domaine, quand, à ce cadran qui domine dans la grosse tour la *chapelle des Morts,* sonnera pour lui l'heure du grand départ, qu'on lui fasse au milieu du préau sa part fleurie de cimetière. Il ira là, sous la grande croix blanche, dormir pour la dernière fois à côté de ses frères, portant sur la poitrine le rassurant témoignage de ses vœux religieux : Je vous ai gardé mes promesses, Seigneur : Seigneur, à votre tour soyez fidèle aux vôtres, et donnez à mon âme les parterres du ciel.

Ce cimetière, où doit finir comme il convient notre rapide course, est encore tout jeune, et déjà des croix de bois marquent des sépultures. Est-ce à dire que la vie soit plus courte en chartreuse qu'ailleurs? Mon Dieu non! l'uniformité de l'existence, la sobriété du régime, le repos des consciences, la gaieté de l'humeur, y servent au contraire les intérêts du corps; mais la mort a ses droits, et nous avons aussi nos préjugés peut-être. Pour aider à les dissiper, qu'il me soit permis de signaler en terminant une petite brochure, dont j'aurais aimé à citer des lambeaux. Elle a pour titre : *Exposé du genre de vie que mènent les chartreux.* C'est

une œuvre récente, faite par les chartreux eux-mêmes, pour répondre aux demandes nombreuses qui leur sont adressées. On y verra que leur règle, toute austère qu'elle est, n'a jamais excédé les forces de la nature, et qu'elle promet, Dieu aidant, de faire fleurir de longs siècles encore cet institut tout aimable et sept fois séculaire, qui a couvert la France et qui la reconquiert.

J.-B. Poulbrière.

1er juin 1879.

LES

RACES HUMAINES

DU

PLATEAU CENTRAL

ET

EN PARTICULIER CELLES DE L'AUVERGNE

ET DES RÉGIONS MONTAGNEUSES AVOISINANTES (1)

Nul pays, peut-être, en France, n'est plus curieux à étudier au point de vue anthropologique que le plateau central; nul également n'est aussi incomplétement connu. Cette région doit son importance anthropologique si longtemps méconnue à la nature même de son sol et à sa situation. Il suffit de jeter les yeux sur une carte géographique pour comprendre que les montagnes d'Auvergne ont dû servir de

---

(1) En même temps que l'adhésion de notre savant collègue M. A. Roujou, docteur ès-sciences, professeur de Sciences à la faculté de Clermont, j'ai obtenu de lui la promesse d'une collaboration active dans notre *Bulletin*. A peine devenu membre de notre Société, M. Roujou m'adressait la lettre suivante dont la lecture est nécessaire ici, comme introduction à la remarquable étude dont elle est, en quelque sorte, la préface.

Voici cette lettre :

« Chamalière près Clermont, ce 28 mars 1879.

» Monsieur et cher collègue,

» J'avais d'abord pensé à réunir en un seul mémoire tous les » matériaux que je possède sur les populations du Plateau » Central, mais l'étendue du sujet m'oblige à diviser cette étude,

refuge à toutes les races antiques que de nouveaux immigrants chassaient des vallées de la Seine, du Rhône, de la Loire, de l'Allier, de la Dordogne et des bords de la Méditerranée.

Les populations vaincues y trouvaient même un asile plus assuré que dans les montagnes plus hautes des Alpes et des Pyrénées, sans cesse traversées par des peuplades conquérantes. Les montagnes de l'Auvergne, les points culminants de la Corrèze ont donc dû servir d'asile aux plus anciennes races de l'Occident, et il en a été de même d'une partie de l'Aveyron et de la Lozère, du massif granitique du Morvan et des parties les plus stériles des mon-

---

» d'autant plus que j'aurai à traiter d'un grand nombre de questions litigieuses et qui ont besoin d'être élucidées. La première » partie de ce mémoire n'est pas particulièrement relative à » l'Auvergne et aux régions montagneuses avoisinantes; mais » elle forme une sorte d'introduction à l'étude des races de ces » pays, étude qui ne peut être faite qu'en les comparant à celles » des autres régions de la France.

» Veuillez lire toute cette notice avant de porter un jugement » à son sujet, car les premières pages renferment des choses qui » pourraient sembler singulières à première vue. Je vous » demanderai la permission de citer les remarquables observations que vous avez eu la bonté de me communiquer, elles sont » du plus grand intérêt.

» Veuillez, cher Monsieur, agréer, etc....

» A. Roujou. »

La portée considérable de cette étude suffirait à éveiller l'attention du monde savant sur son auteur si l'anthropoligiste que nous avons l'honneur de compter dans nos rangs n'avait déjà sa place marquée parmi les notabilités scientifiques contemporaines.

E. Taillebois.

tagnes d'Arrèes et des montagnes Noires de la Bretagne. Il nous semble cependant que dans plusieurs parties des Cévennes le mélange a été plus grand, et que des populations Aryennes y ont pénétré en plus grand nombre et à une époque plus reculée; de là le grand développement de la période Cébénienne, tandis qu'en Auvergne, l'âge de la Pierre polie et la période de transition de cet âge à celui du Bronze fournissent de moins beaux objets et présentent un moindre développement de civilisation à cause de la prédominance des races anciennes indigènes. C'est la même raison qui fait que la civilisation y marche si lentement de nos jours encore, et seulement sous l'influence du grand courant étranger qui, depuis des siècles, remonte la vallée de l'Allier. Ces quelques considérations nous permettent déjà d'entrevoir quelle doit être la richesse des montagnes de l'Auvergne et des parties avoisinantes de la Corrèze, en types humains différents; et l'observation justifie pleinement ces inductions.

Çà et là, en effet, au milieu de populations supérieures qui ont pénétré plus tard, nous y rencontrons, *sporadiquement, des types humains* d'une extrême infériorité, et remontant vraisemblablement à une très-haute antiquité. Rien n'est intéressant pour l'anthropologiste comme ces hommes aux énormes arcardes sourcilières, aux dents très-prognathes,

aux longs bras, aux courts fémurs, aux gros cheveux droits, aux sourcils colossaux, *aux yeux roulants et farouches,* à l'expression dure et sauvage, qu'il rencontre de temps à autres. Rien aussi n'est plus intéressant pour lui que ces individus *à face plate et Mongolique,* à petits yeux bridés, à peau jaunâtre, qu'il voit plus souvent encore dans ces régions et qui contrastent fortement avec les types plus franchement Européens qu'on rencontre à côté d'eux. Il ne peut douter qu'il n'ait là devant lui les survivants de races éteintes, de races quaternaires, peut-être tertiaires, submergées par les invasions dans une foule d'autres régions.

Il y a plus; on rencontre parfois dans le département du Puy-de-Dôme des particularités anatomiques *de la plus extrême rareté dans le Nord et l'Est de la France,* et qui nous reportent peut-être à une toute autre antiquité. Il n'est pas très-rare de rencontrer dans les hautes montagnes et dans les gorges profondes qui y tracent de vastes sillons *des femmes très-velues et très-barbues,* presque *aussi barbues que bien des hommes,* des individus *dont les intermaxillaires sont encore séparés à la face palatine, même à l'âge adulte,* d'autres qui présentent encore la perforation de la cavité olécranienne de l'humerus si fréquente à l'époque quaternaire et si rare aujourd'hui, d'autres enfin qui montrent une apophyse par-

ticulière à la partie antérieure et inférieure de l'humérus, apophyse très-intéressante au point de vue de l'anatomie comparée, et déjà signalée pour d'autres pays par Otto dans sa thèse « *De* » *rarioribus analogiis squeletti humani* » *cum animalibus.* »

Un médecin très-distingué de Clermont-Ferrand, M. le docteur Grand Clément, a fait une observation bien autrement importante. Il a trouvé *deux fois ici les os marcupiaux chez des femmes,* particularité qu'il n'est jamais arrivé à d'autres anatomistes de rencontrer *deux fois dans leur vie dans d'autres pays!*

M. le docteur Grand Clément a présenté au congrès pour l'avancement des Sciences tenu à Clermont *un bassin humain muni des os en question,* et cette découverte y a produit une sensation profonde. On ne connaissait jusque-là, en anatomie humaine, *qu'un seule exemple de ce genre.* Depuis lors, ce savant distingué a trouvé encore un bassin présentant cette curieuse anomalie.

Lorsque je pèse bien toutes ces choses, j'en viens à me demander si d'autres particularités animales ne se montreraient pas de temps à autres dans nos régions, et plus souvent que dans le reste de la France. J'en viens à supposer que des recherches approfondies feraient observer ici, rarement sans doute mais plus souvent que dans une foule d'autres régions,

uterum mulieris duplicem, et penis viri glandem bilobatum, in pene etiam, cartilaginem magis crassum et longiorem quam in specie Nigra sive Ethiopica (1).

Quand je dis que ces particularités doivent être plus fréquentes ici qu'ailleurs, j'entends par ces mots non-seulement l'Auvergne et les montagnes environnantes, mais encore une partie de l'Aveyron et de la Lozère. Je pense aussi que des observations analogues pourraient être faites dans les parties les plus sauvages des montagnes de la Bretagne et encore dans d'autres régions.

Un autre fait à remarquer c'est que dans nos régions comme sur quelques rares points de la Bretagne il n'est pas rare de trouver un *sixième doigt*. Aucun vertébré supérieur n'a maintenant plus de cinq doigts, mais, il n'en a pas toujours été ainsi, et Richard Owen a fait remarquer avec raison qu'à l'époque Secondaire il avait existé des reptiles munis d'un plus grand nombre de doigts. L'existence du sixième doigt, isolée, n'aurait pas grande valeur, mais elle en acquiert beaucoup par suite des observations du grand anatomiste Meckel qui dit que presque tous les individus à *six doigts qu'il a pu disséquer avaient les palatins séparés, les deux ventri-*

---

(1) Dans tout le cours de cette étude, les mots latins ont été substitués à leurs correspondants en français qui figuraient dans le manuscrit original. (*Note du Comité de Rédaction*).

cules du cœur communiquant, uterum duplicem, vel penis viri glandem bilobatum! Si j'insiste sur tous ces faits c'est qu'il me semble y avoir là une mine aussi riche à exploiter *que peu étudiée.*

Le goitre, lui-même, si fréquent dans nos régions et qui est positivement pathologique, est interprêté par Hœckel comme un retour pathologique vers des formes extrêmement anciennes. Certes il y a là un ensemble considérable de faits extrêmement intéressants et bien dignes de nos méditations et de nos recherches les plus assidues. Les familles inférieures sporadiques et clair-semées au milieu de races plus récentes dont il a déjà été question à plusieurs reprises, montrent souvent un tel dégré de dégradation qu'on ne peut guère supposer qu'elles soient dans l'état normal d'une race primitive ; mais bien que très-peu élevées naturellement dans l'échelle des races humaines, elles ont encore subi par diverses causes une très-notable dégradation. Cet état de choses poussé à l'extrême conduit à l'idiotisme ou à une féroce stupidité. Quoi qu'il en soit, il faut rechercher ces familles, si précieuses pour le savant, sur les points les plus inaccessibles, dans les gorges les plus profondes et les plus malsaines, dans les terres les plus stériles, parfois aussi au milieu des landes et des grands marécages. Bien souvent, cependant, on trouvera à côté d'elles *des populations*

bien plus élevées, reléguées dans ces régions par les hasards de la guerre ou par d'autres causes.

Cette étude si importante, il n'est que temps de l'entreprendre, car, partout, les familles inférieures disparaissent par suite du mélange plus aisé de nos jours, par suite, aussi, de cette grande loi naturelle qui condamne impitoyablement à disparaître toute race inférieure qui se trouve en contact avec le véritable blanc. Que cela ait lieu en Amérique ou en Europe, peu importe à la Nature. On peut calculer le temps, et, il n'est pas éloigné, où les anthropologistes chercheront vainement ces hommes préhistorique que nous pouvons encore contempler comme des fossiles égarés parmi les vivants. Ce qui se passe sous nos yeux nous le montre clairement.

Par la grande vallée de la Limagne arrive sans cesse, et peu à peu, une race d'hommes plus hauts de stature, plus actifs, plus entreprenants, plus intelligents aussi, qui réussissent bien partout, et qui en quelques années ont rendu méconnaissables les populations des environs des grandes villes. Ce sont des Français du Nord ou de l'Est, même aussi des Allemands qui arrivent partout où il y a des fabriques, des scieries mécaniques, des moulins, etc., qui se fixent dans le pays, et y laissent généralement une descendance plus ou moins nombreuse.

Si cette marche envahissante de la véritable race Blanche peut gêner l'anthropologiste dans ses études, elle est un véritable bienfait pour le pays. Ces nouveaux colons viennent renforcer les anciennes populations Aryennes et de même origine, trop peu nombreuses ou trop mélangées d'éléments indigènes pour marcher rapidement vers le progrès. Cette lente migration qui s'effectue sans cesse, et maintenant plus rapidement que jamais, aura une influence colossale sur l'Auvergne et la tirera avant peu de son état d'immobilité.

On n'en est plus au temps où on se figurait que tous les habitants de l'Auvergne descendaient de la noble nation des Arvernes, et les anthropologistes sérieux ont perdu pour toujours cette illusion. Les *Gaulois Arvernes,* comme tous les conquérants, étaient en petit nombre; ils dominaient des serfs pour le moins aussi nombreux et appartenant à des races plus anciennes. De plus, les véritables Arvernes qui étaient comme tous les vrais Gaulois de l'époque, des guerriers, ont dû beaucoup souffrir de leur héroïque lutte contre les Romains. Il n'est donc pas étonnant que les villages soient rares où l'anthropologiste peut encore contempler, presque à l'état de pureté, les descendants de cette noble et magnifique race. Ces figures intelligentes, ouvertes, sympathiques reposent sa vue attristée par les visages sombres, mornes,

durs, des populations plus ou moins Ligu-riennes qu'il rencontre souvent; il faut bien en convenir pour être sincères, que cela coûte ou non à notre chauvinisme local.

On a donné le nom de *Celtes* à toute cette masse de *métis croisés et recroisés* qui constituent le fond de la population actuelle, mais je doute qu'on ait fait, en cela, une chose utile. Il n'est peut-être pas *dans toute l'Europe* trois anthropologistes qui puissent tomber d'accord sur les Celtes en question bien différents de ceux de l'histoire, à ce point que les uns les font blonds, les autres noirs, les uns grands, les autres petits. Pour nous, la population de l'Auvergne est constituée *par une masse de métis comme celle du reste de la France,* seulement dans tel village le sang Aryen domine, dans tel autre les races indigènes ont conservé la prépondérance numérique et influé plus fortement sur le type dans le mélange, et, sur quelques points assez rares, des types très-primitifs se sont parfaitement conservés à l'état sporadique.

Voilà la vérité sur ce sujet, et pour ne pas faire du roman il faut renoncer d'une manière absolue à faire des habitants de l'Auvergne une race à part et bien tranchée, absolument différente des autres populations Françaises, comme quelques personnes semblent disposées à le croire.

Les populations de l'Auvergne présentent

trop d'affinités avec celles des différentes parties de la France pour pouvoir en parler avant d'avoir traité de ces dernières, ce que nous ferons aussi brièvement mais aussi complétement qu'il nous sera possible.

Avant de nous engager dans cette direction, faisons remarquer que le plateau central est intéressant à étudier non-seulement au point de vue anthropologique proprement dit, mais encore sous le rapport des mœurs, des coutumes, des traditions et des croyances; il l'est peut-être même au point de vue du langage, car, çà et là, dans le patois *roman et d'origine latine,* on retrouve quelques mots qui ne sont pas *latins* ni même *aryens!* Mais ce sont de vieilles locutions en train de s'effacer et qui ne persistent plus guère que dans quelques antiques chansons ou dans le langage des enfants.

Je consacrerai peut-être, plus tard, une notice particulière à ces questions; pour le moment, revenons aux races humaines de la France, sans nous préoccuper des sous-races locales et des variétés de villages qui sont, cependant, très-intéressantes à d'autres points de vue.

Ces questions extrêmement importantes ayant été obscurcies comme à plaisir, il nous semble indispensable d'envisager le sujet sous plusieurs aspects pour porter la conviction d'une manière plus certaine dans les esprits.

Nous tiendrons donc compte :

1° Du côté historique de la question ;

2° Du côté paléontologique ;

3° Du côté archéologique.

Nous parlerons, ensuite, des races actuellement vivantes et nous en donnerons une diagnose aussi brève que possible.

Si nous consultons les anciens historiens, il nous serait facile de multiplier ici jusqu'à satiété les citations, mais la chose est si connue que cela n'est pas nécessaire. Nous voyons que les Gaulois étaient de grands hommes blonds aux yeux bleus, à la peau très-blanche et d'une impétuosité extrême dans les combats. C'est ainsi que les plus anciens écrivains nous représentent déjà les Gaulois, c'est ainsi que nous les décrit Ammien Marcellin (1) à une époque bien plus rapprochée de nous.

Les historiens latins donnent à ces hommes les noms de *Gaulois* ou de *Celtes*, d'une manière indifférente; les Grecs paraissent préférer les mots de Celtes et de Galates, les Latins celui de Gaulois. Les anciens, surtout à l'époque où les Gaulois étaient bien connus, les distinguent très-soigneusement des *Germains également blonds*, d'où il faut conclure que les Celtes ou Gaulois étaient une race blonde particulière et les Germains une autre, mais toutes les deux

(1) De 320 à 390.

Aryennes d'origine. Plus tard, il fut question d'une Gaule Belgique et d'une autre Celtique; ceci a fait penser qu'il y avait deux races Gauloises, une Gaëlique et une Kymrique. On a même été jusqu'à soutenir que les Gaëls étaient bruns et les Kymris blonds.

Une étude plus approfondie démontre clairement que Gaëls et Kymris étaient de proches parents et que leurs idiomes se tiennent de fort près, ce qui exclue toutes différences bien tranchées entre ces deux races sœurs. De plus, les idiômes celtiques possèdent des caractères à eux, des caractères propres qui les séparent des idiômes germaniques et qui permettent d'affirmer qu'ils sont l'œuvre d'une race d'hommes particulière, parente des Germains, mais cependant différente.

Le seul point litigieux d'une manière sérieuse est le suivant : Les Kymris étaient-ils une race gauloise pure particulière, ou, simplement, une race gauloise plus ou moins germanisée? On n'a pu encore répondre d'une manière complètement satisfaisante à cette question, et il règne encore sur ce point beaucoup d'obscurité.

Il faut bien se garder de croire que les Celtes ou Gaulois fussent les seuls habitants de la Gaule; nous avons même le droit de penser qu'ils n'étaient pas les plus nombreux, mais qu'ils constituaient seulement une caste noble et conquérante. Qu'ils aient dominé politique-

ment à un moment donné *dans toute la Gaule*, nous n'en pouvons douter, nous sommes même certains qu'ils ont envahi l'Italie, l'Espagne et le nord de l'Afrique, mais nous sommes également certains qu'en *Gaule* tout aussi bien qu'en Italie, en Espagne et en Afrique *ils ont trouvé des populations beaucoup plus anciennes.*

Quelques auteurs nous donnent même à penser qu'il existait alors en France une multitude sans importance politique occupant un rang tout à fait inférieur, presque le rang de serfs et qu'ils n'ont pas même jugé à propos de décrire, tandis qu'ils ont fourni de longs détails sur les Gaulois véritables.

On s'est basé sur ce fait que le gaëlique est souvent parlé par des populations brunes, pour prétendre que tel était le caractère des Gaulois ; en raisonnant de même et avec tout aussi peu de méthode, on en viendrait à soutenir aussi que les Kymris étaient bruns, puis, enfin, que nous descendons tous des Romains, puisque nous parlons une langue néo-latine. On sent immédiatement toute l'absurdité d'une semblable proposition.

L'histoire nous apprend que dans le midi de la France, on rencontrait d'autres races vraisemblablement plus anciennes : 1° les féroces Ligures dans la région des Alpes, les Ibères du côté des Pyrénées, les Aquitains qui étaient probablement des métis; mais, l'histoire ne

nous donne pas de renseignements suffisants sur le type de ces hommes que nous savons, cependant, plus petits et plus bruns que les Gaulois, et que nous devons considérer comme affiliés à des races occupant tout l'Occident avant les conquêtes aryennes. La linguistique vient confirmer toutes ces présomptions en nous montrant dans diverses parties de la France des noms de localités qui n'ont rien d'Aryen ; mais, le fait capital, le fait linguistique le plus saisissant, c'est l'existence de la langue basque si complètement différente de tous les idiômes Européens qu'on pourrait la croire formée sur une autre planète. La langue basque, comme on le sait, est tout-à-fait à part, elle ne peut être comparée qu'à quelques idiômes de l'Amérique, et, peut-être, de la Sibérie. Elle est un document d'un passé paléontologique et d'une mentalité humaine presque disparue. Bien des langues de ce groupe ont dû exister en Europe, et même en France sur une foule de points, mais elles sont maintenant pour toujours éteintes.

M. de Quatrefages, anthropologiste de premier ordre, a cité, d'après un savant belge, un fait qui démontre combien une telle manière de voir est fondée. Il paraît qu'il y a cinquante ans on parlait encore sur quelques points de la Belgique des patois mongoliques maintenant complètement éteints.

Cela n'a rien d'étonnant, les Tchoudes et les Esthoniens de la Baltique sont-ils donc à un si grand nombre de journées de marche de nos régions?

Malheureusement, par suite de préjugés qui n'ont rien de scientifique, certains savants ne veulent à aucun prix admettre l'existence de Jaunes et de Mongols dans notre pays; ils en ont même fait une question d'amour-propre national sans comprendre combien une telle manière de voir peut être nuisible aux progrès de l'Anthropologie. Quel est pourtant le peuple de l'Europe qui n'a pas été plus ou moins mêlé de Mongols? Quel est celui qui serait en droit de nous reprocher cette souillure?

Nous savons deux choses, positivement, par l'histoire :

1° Que les Gaulois étaient une race blonde subdivisée en deux rameaux.

2° Qu'avant les Gaulois il y avait d'autres races dans notre pays, races représentées dans le sud par des Ligures, des Ibères, des Basques et très-probablement aussi les Berbères venus du Midi.

La linguistique nous démontre également que des idiômes non aryens ont été parlés dans notre pays avant les invasions celtiques et qu'ils s'y sont maintenus longtemps. La linguistique établit avec la même certitude que les idiômes

celtiques n'étaient pas germaniques, bien qu'issus de la même souche que ces derniers.

Dans les temps plus récents, nous voyons l'invasion des Cimbres que les uns regardent comme des Gaulois du rameau Kymri, les autres comme une tribu germanique. D'autre part, plus tard encore, nous voyons venir du Nord et de l'Est, comme cela avait eu lieu déjà, des tribus germaniques et probablement aussi des tribus slaves et ruthènes, enfin les Scandinaves, très-proches parents des Germains. Les Huns d'Attila, véritables Mongols, n'apparaissent qu'un instant au milieu de ce flot de conquérants.

Pour ce qui est des Franks ou Francs, qui ont joué un si grand rôle dans notre histoire, ils étaient Germains de langue, mais l'étude de leurs squelettes tend à prouver que d'une part ils étaient mêlés de Gaulois, de l'autre de Tchoudes ou Jaunes des bords de la Baltique.

Le Midi a donné lieu aussi à des mouvements de peuples bien importants. Nous voyons d'abord des Berbères et des Phéniciens sur nos côtes, puis, plus tard, des Etrusques, puis des Grecs, puis la grande conquête Romaine, puis les Arabes traînant à leur suite des Berbères et de nombreux Nègres, dont le sang est encore visible et se manifeste dans une foule de familles du Midi, et, en moins grand nombre, du Centre, dans la Corrèze, par exemple.

Certes, l'influence de la race nigritique a été bien moindre chez nous qu'en Espagne et surtout en Portugal où elle est énorme; mais cependant elle ne saurait être négligée pour nos régions méridionales où, en réalité, bien des familles sont plus ou moins mulâtres.

A tous ces éléments si divers il faut joindre les Juifs, race fort mêlée de Semites, d'Aryens, d'Egyptiens, d'Ethiopiens et de Nègres, puis des Bohémiens, race inférieure de l'Inde plus ou moins aryanisée et chassée de sa patrie primitive par suite de sa férocité.

L'histoire, d'accord en cela avec l'anthropologie, nous indique donc l'existence dans notre pays de races humaines fort différentes. Nous verrons bientôt que la paléontologie humaine et l'archéologie démontrent également ce fait capital.

Dans la suite de ce mémoire, nous étudierons brièvement les mêmes questions au point de vue de la paléontologie et de l'archéologie, nous donnerons le diagnose des grands groupes humains de la France, puis nous traiterons spécialement des races humaines de l'Auvergne, en y comprenant les contrées montagneuses qui l'avoisinent.

A. Roujou,
Docteur ès-sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Clermont.

MOSAÏQUE ROMAINE

TROUVÉE

A LA BOISSIÈRE, COMMUNE DE CUBJAC (Dordogne)

Le 22 mars dernier, M. Maigne, docteur-médecin à Cubjac (Dordogne), m'informait gracieusement qu'à trois kilomètres de cette localité, à la Boissière-d'Ans, des ouvriers avaient mis au jour, en défonçant un chemin, et à trente centimètres du sol, une magnifique mosaïque romaine.

En m'offrant une cordiale hospitalité, il me faisait connaître que le 25 du même mois la Société archéologique de Périgueux devait procéder à l'enlèvement de ce précieux monument.

Je me rendis, le jour indiqué, à l'invitation de M. Maigne, et je trouvai, en effet, réunis, plusieurs membres de cette Société qui me firent tous le plus sympathique accueil. Je nommerai MM. le docteur Chaume, Dumas, instituteur à Saint-Pantaly-d'Ans, le docteur Galy, Paul Galy, ancien attaché d'ambassade, et de Lestrade de Conti, avocat.

Malgré une pluie battante, le travail fut commencé; M. le docteur Galy, l'infatigable directeur du Musée de Périgueux, était toujours sur

la brèche, surveillant les travaux et donnant ses ordres. Tous ces messieurs voulurent bien me laisser prendre quelques dessins; je vais vous les soumettre, et avant de vous en donner une courte explication, je dirai d'abord quelques mots sur les mosaïques en général, pour vous faire connaître ensuite les motifs qui m'ont engagé à insérer cette note dans notre *Bulletin*.

L'usage des mosaïques remonte à des temps très-anciens. « Il paraît qu'elles prirent nais-« sance chez les Orientaux qui imitèrent avec « des pierres diverses les lignes variées et les « couleurs éclatantes des tapis de Perse. Ce « genre de décoration passa de là aux Égyptiens « qui le transmirent aux Grecs. C'est à ceux-ci « que les Romains l'empruntèrent comme ils « avaient emprunté déjà leurs dieux, leurs « arts et leurs sciences. » (1)

L'emploi de la mosaïque était très-répandu chez les Romains; les nombreuses fouilles pratiquées depuis longtemps à Herculanum et à Pompéi nous le prouvent suffisamment, et nous voyons qu'aujourd'hui l'on trouve encore des vestiges de ce genre d'ornementation partout où les Romains avaient fondé une colonie.

Le pavé-mosaïque découvert à Laboissière est un ouvrage composé de petits cubes, ayant

(1) Batissier, *Art monumental*, p. 242.

un centimètre d'épaisseur environ. Ces cubes en marbre, en brique et en verre coloré rendu opaque, sont appliqués sur une couche de ciment et forment différents dessins coloriés; ils sont tous d'une même couleur, uniforme, non graduée et les graduations du dessin résultent de l'assemblage général.

Deux manières de faire se remarquent dans l'exécution de cette mosaïque. Les morceaux de marbre sont généralement taillés en tablettes carrées et placés les uns à côté des autres en rangées parallèles, c'est ce que les anciens appelaient *opus tessellatum* (1).

D'autrefois, mais plus rarement et spécialement pour les parties les plus délicates, les morceaux de marbre affectent des formes différentes, suivent les mouvements et les contours du dessin, comme le feraient des vers roulés à côté les uns des autres, d'où le nom d'*opus vermiculatum* (2) qui désigne cette dernière combinaison.

La partie découverte offre une superficie de cinq mètres carrés environ; elle est divisée en vingt-cinq carrés égaux, séparés entre eux par une torsade du meilleur goût et encadrés eux-mêmes par une magnifique tresse se déroulant

---

(1) Rich, Diction. des antiq. romaines verb. *Pavimentum*. — Demmin, Encyclopédie, p. 550.

MOSAÏQUE ROMAINE

Trouvée à la Boissière, commune de Cubjac (Dordogne)

entre deux larges lignes noires et blanches qui lui servent de bordure.

Le carré central est sans contredit le morceau le plus intéressant. C'est une tête de Flore, ornée d'une superbe couronne de feuilles et de fleurs. Feuilles et fleurs se roulent, se confondent avec les cheveux et descendent jusque dans la partie inférieure de la coiffure en produisant un effet des plus heureux; un voile léger se laisse tomber en plis gracieux de chaque côté de la figure et protége une grande partie du cou.

Ce voile est de couleur blanche légèrement ombrée de gris; la figure et le cou sont de carnation rouge pâle et rosée; les sourcils, indiqués par de petits cubes de verre coloré, et les paupières sont noirs; les yeux sont blancs à la cornée, noirs à la prunelle; des rehauts d'un rouge foncé accusent le contour du nez, arrêtent la forme du visage, dessinent les lèvres et le menton. Les branches et les feuilles de la couronne sont d'un vert noirâtre et les fleurs et les cheveux se trouvent indiqués par les couleurs suivantes : blanc, noir, rouge foncé, jaune et rouge clair.

Cette tête est d'une exécution très-soignée; il y a dans ses traits beaucoup de jeunesse et de vie; elle se détache sur un fond blanc et présente un ensemble harmonieux qui plaît à l'œil.

Les autres carrés de la mosaïque ne renferment pas de figures, mais sont ornés de différentes rosaces, exécutées toutes avec un goût des plus parfaits; ils sont entourés par une torsade, composée de médaillons circulaires qui se croisent, s'entrelacent les uns les autres, et se trouvent colorés dans cet ordre de l'intérieur à l'extérieur : noir, blanc, jaune, rouge clair, noir.

Quant à la tresse qui encadre l'ensemble général, il est facile d'en saisir l'agencement, au vu du dessin que nous en donnons et qui nous dispense d'une description plus détaillée.

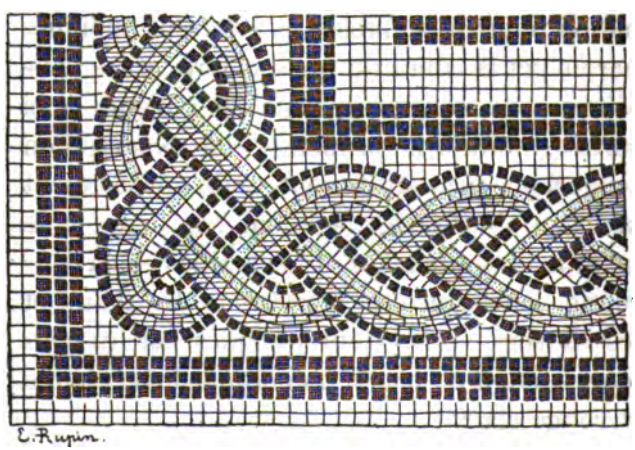

M. le docteur Galy fait remonter cette mosaïque à la fin du deuxième siècle ou au commencement du troisième. La nature du travail, son aspect antique et le style du dessin

confirment en effet cette appréciation, et nous ajouterons que la tresse qui sert de bordure et dont nous venons de parler est un des motifs d'ornementation employé dès l'antiquité et pendant tout le Bas-Empire. Nous la voyons sur la mosaïque « *des courses du cirque* » aujourd'hui au musée de Lyon et sur celle qui a été rapportée des environs de Sour, par M. Renan, vers 1861; cette dernière a figuré pendant plusieurs mois au Musée Napoléon III; nous la retrouvons encore dans la composition de cette mosaïque romaine, découverte non loin de Darmstadt et qui a été si habilement reproduite dans l'encyclopédie de Demmin.

Arrêtons ici notre description. M. Galy fournira plus tard dans l'intéressant bulletin de la Société de Périgueux, le plan général de ce riche tapis qui devait certainement orner une habitation des plus coquettes, et sur l'emplacement de laquelle, chose bizarre, s'est élevé de nos jours un modeste et pauvre village.

Deux motifs m'ont déterminé à dessiner cette mosaïque et à en parler.

L'un a été le désir d'attirer l'attention de nos collègues sur un genre de travail, qui n'a encore été trouvé que sur un seul point de notre département, à Tintignac, et qui doit cependant exister dans d'autres endroits. Pouvons-nous nous rappeler sans peine les vestiges de cette villa romaine, découverte en 1833 par

M. de Merlhac, à Laroche, près de Saint-Sernin de Larche (1). M. de Merlhac demanda alors au Conseil général un crédit de deux cents francs pour continuer les fouilles; ce crédit lui fut impitoyablement refusé et aujourd'hui des amas de terre recouvrent ces précieux restes qui renferment peut-être des mosaïques aussi intéressantes que celle de Laboissière.

Cette mosaïque doit être transportée au Musée de Périgueux, où nous pourrons l'admirer, grâce à la libéralité des personnes qui sont à la tête de l'administration.

L'autre motif m'est tout-à-fait personnel. J'étais bien aise de consigner l'accueil bienveillant qui m'a été fait par les membres de la Société de Périgueux. Que ces messieurs, et en particulier M. Maigne et M. Galy, reçoivent ici l'expression de ma gratitude, pour avoir bien voulu me permettre de dessiner ce précieux monument, car sans cette obligeante autorisation il ne m'aurait pas été possible de faire une description convenable. L'intérêt personnel est excusable quand l'intérêt général en profite, et j'espère bien qu'aucun de mes collègues ne me blâmera de ma détermination.

ERNEST RUPIN.

---

(1) Le travail inédit de M. de Merlhac, relatif à la découverte d'une villa romaine au cirque de Laroche, sera inséré prochainement dans le *Bulletin*.

ESQUISSE

GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS DE BRIVE

Suite (1)

TERRAIN PERMIEN

Entre les montagnes schisteuses qui limitent au nord le Bas-Limousin et les plateaux calcaires des terrains jurassiques, s'étendent, d'Hautefort à Beaulieu, des grès dont le classement a beaucoup embarrassé les anciens géologues. De Boucheporn a reconnu qu'on peut les diviser en deux étages parfaitement distincts; les grès de l'étage inférieur sont colorés en rouge vineux ou en vert; ils sont à ciment argileux et contiennent en outre des couches d'argile; ils sont assez souvent conglomératiques vers la base; leur stratification est rarement horizontale et les failles sont nombreuses; ils sont recouverts transgressivement par les

---

(1) Voir 2e livraison, p. 167.

grès de l'étage supérieur; ceux-ci sont très-peu argileux, leur coloration est faible et leur stratification horizontale ou faiblement inclinée, mais toujours peu marquée; les failles y sont moins fréquentes; enfin le terrain jurassique les surmonte en concordance.

De Boucheporn désigne l'étage inférieur sous le nom de grès rouge, et l'étage supérieur sous le nom de grès bigarré. Nous adoptons les vues de ce géologue, vues qui sont confirmées en partie par l'examen paléontologique, comme nous l'exposerons plus loin; mais pour éviter une spécification trop précise, au lieu de grès rouge, nous dirons grès permien, et au lieu de grès bigarré, grès du trias. Il y a lieu en effet de croire que les subdivisions établies dans les régions classiques du permien et du trias en Allemagne, en France et en Angleterre ne se retrouvent pas ailleurs.

Il est difficile d'établir des subdivisions dans les grès permiens de la Corrèze. Il n'existe pas de coupes étendues du terrain, et les couches sont trop tourmentées pour que l'on puisse les suivre sur une certaine distance sans craindre qu'une faille ne vienne déranger leur succession et ramener à la surface des couches inférieures ou supérieures. En outre, les caractères minéralogiques ne permettent que difficilement d'établir une différenciation entre les horizons géologiques stratigraphiquement distincts; ainsi

dans la même zône, et sur une longueur de quelques mètres, la roche passe d'un grès conglomératique d'une coloration légère, à des argiles schisteuses, nuancées d'un rouge violacé. La structure est excessivement variable depuis le grain ténu jusqu'au galet roulé, avec ou sans ciment. La couleur l'est aussi; la teinte dominante est le rouge, au moins pour les roches exposées à l'air; mais on rencontre souvent le gris, le jaune, le vert et les nuances intermédiaires. Au point de vue paléontologique, on peut dire que les fossiles sont rares dans les couches inférieures, et absents dans les couches supérieures; ce sont d'ailleurs uniquement des impressions végétales, et dont la distribution dans le temps est imparfaitement connue.

Nous avouons que jusqu'à présent nous n'avons pas établi dans le terrain permien des environs de Brive des divisions qui puissent s'étendre avec certitude à tout le bassin. Nous serons donc obligé de donner une description par localité, en la faisant suivre de subdivisions provisoires destinées à faciliter les études ultérieures.

Nord de Brive. — C'est au nord de Brive, entre la Vézère et les hauteurs de Donzenac et de Sainte-Féréole, que le terrain permien nous a paru présenter la plus grande complexité et la différenciation la plus nette des étages.

On peut y reconnaître, en effet, les cinq systèmes de couches suivants :

A — à la base, des grès quartzeux gris peu cohérents,

B — puis des grès quartzeux rougeâtres ou bariolés;

C — une couche calcaire de quelques mètres d'épaisseur;

D — des grès gris et des argiles schisteuses fossilifères;

E — des grès et des argiles rouges.

A — *Grès de la Saulière.* — Les grès qui forment la base du permien sont d'un gris jaunâtre, tirant sur le blanc, sans stratification distincte, incohérents ou passant à un grès à gros grains, siliceux, conglomératiques et très-durs. Ils reposent sur les schistes cristallins par l'intermédiaire d'un poudingue de galets schisteux reliés par une pâte violacée; ils forment une bande d'environ 1,500 mètres de largeur depuis Donzenac jusqu'à la Corrèze; ils constituent les deux petits contreforts au sud-ouest de Donzenac, ainsi que le col qui sépare Saint-Antoine de Sainte-Féréole, et les deux versants de la vallée de la Saulière jusque vers la Goutterie et Meyrat.

La route de Paris coupe le grès de la Saulière entre Donzenac et le Cerisier; on en voit aussi un pointement sur le chemin qui mène de cette route au Coquard.

La route de Sainte-Féréole traverse le même terrain sur une longueur de plus d'un kilomètre. Les domaines de Laborie et de Puymaret s'étendent sur ce terrain, et l'on aperçoit le poudingue qui lui sert de base au village de Roumégou, non loin de la route de Tulle.

Le même poudingue forme un lambeau isolé sur le chemin qui conduit de Travassac à la Feuillade.

Le grès de la Saulière constitue un terrain sablonneux, dénudé, aride, où les châtaigniers sont rares et mal venus; les sapins y poussent facilement.

La superposition de ce grès aux schistes anciens est évidente; on la constate en tous les points de la limite des deux formations, par exemple sur la route de Sainte-Féréole, au nord de Berchat, à Sainte-Féréole même, sur le chemin vicinal de Travassac, et sur le chemin de Donzenac à Allassac.

L'ilot de poudingues à Lafeuillade témoigne aussi très-nettement de cette superposition; les éléments de ce conglomérat sont d'ailleurs empruntés au terrain des schistes cristallins. Ainsi, au point qui nous occupe, le grès de la Saulière constitue la formation sédimentaire la plus ancienne; elle repose directement sur les schistes, et la ligne de démarcation entre les deux terrains résulte simplement de la dénudation.

Le peu de netteté de la stratification, et la difficulté de distinguer les couches de cet étage ne permettent guère de reconnaître les failles qui le traversent et qui doivent être nombreuses.

Nous signalerons seulement la grande faille de Saint-Antoine qui le limite des formations postérieures. Cette faille est orientée à peu près dans la direction du sud-est au nord-ouest; on peut en constater l'existence sur la route de Sainte-Féréole au point (191), à Meyrat, sur le chemin de Robieyre à Meyrat, puis sur la rive droite de la vallée de la Saulière, à l'ouest des deux mamelons que forme le terrain en question. Enfin, cette faille est très-visible sur la route de Paris au nord de Saint-Antoine, et vers Perjaneux, où l'on remarque sur la hauteur des blocs polis et striés. Au-delà, en descendant vers le Maumont, il devient impossible d'apercevoir une démarcation dans les terrains. A cause de la faille que nous venons de signaler, on ne saurait dire quel est le terrain qui surmonte les grès de la Saulière.

Le grès de la Saulière atteint son altitude la plus élevée à Sainte-Féréole (altitude 425^{m}); à l'ouest, il s'abaisse jusqu'au niveau du pont de l'Hôpital (132), au sud, jusqu'au niveau de la Corrèze (120). Vers Saint-Antoine, il atteint environ l'altitude 250, et n'est qu'à la cote 200 sur la route de Sainte-Féréole. Son épaisseur

totale est supérieure, et peut-être de beaucoup, à 80 mètres.

Nous n'avons trouvé dans ce terrain aucun fossile, mais à en juger par l'aspect de la roche, il est fort possible que l'on y rencontre des impressions végétales; en quelques points on voit des traces d'empreintes charbonneuses, et l'on trouverait, d'après M. Massénat, des veinules de houille.

B — Grès de Grand-Roche. — Au sud-ouest de la faille, on voit un ensemble complexe de grès argileux recouverts sur les sommités par une faible épaisseur de grès triasiques. Les grès argileux recèlent une couche calcaire qui forme un précieux horizon géologique.

Les grès inférieurs à la couche calcaire sont quartzeux, rougeâtres, parfois bigarrés, ou complétement rouges, ou passent aussi à des argiles rouges, des grès argileux rouges ou verdâtres; ils empâtent souvent des noyaux d'un grès gris plus dur; plus souvent encore, des galets de quartz blanc ou jaunâtre. Ils se présentent en bancs puissants généralement stratifiés.

Leurs caractères pétrologiques sont si variables qu'on peut les confondre avec les grès rouges supérieurs ou même avec les grès bigarrés triasiques.

On les voit fort bien dans la vallée de Coquard où ils sont très-quartzeux vers la base. On les retrouve en évidence près de Grand-Roche au

nord d'Ussac; ils forment là de gros bancs bigarrés plongeant vers le sud-est.

Le grès de Grand-Roche apparait aussi au fond de la vallée de Sirogne, et vers la Goutterie, mais il y est moins visible.

En définitive cet étage n'occupe qu'une faible superficie et il est souvent caché par les débris argileux ou sablonneux des terrains supérieurs.

On ne peut constater sa superposition à aucun autre terrain, et il paraît complétement dépourvu de fossiles. Son épaisseur est au moins de 30 mètres.

C — Couche calcaire. — Le grès de Grand-Roche est surmonté par une couche calcaire de 3 à 4 mètres d'épaisseur; le calcaire est noir ou d'un gris très-foncé, à cassure couchoïde esquilleuse; il paraît dolomitique; il se présente en bancs assez minces plus ou moins rognonnés, et il contient des lits argilo-schisteux; il passe supérieurement et inférieurement au grès argileux. La couche calcaire apparaît partout. Dans une petite carrière un peu au sud de la route de Sainte-Féréole, vers le point (191) non loin de Puymaret, elle plonge vers l'ouest. Dans la vallée de la Saulière, on peut la suivre presque sans interruption sur la rive droite; ainsi elle apparait dans le ruisseau de la Saulière près de Mallemort, sur le chemin de Bolle près du ruisseau, près de la Goutterie, et plus au nord dans les ravins qui montent vers Saint-Antoine et

Sirogne. — Elle se présente à des niveaux différents sur les deux versants des vallées de Sirogne et de Coquard, ce qui prouve qu'elle a été brisée par des failles. — On peut la suivre tout autour la colline de Coquard depuis le dessus de Grand-Roche jusque près la route de Paris.

C'est aux abords de Saint-Antoine, qu'il est le plus facile de l'étudier, notamment sur le côté droit de la route de Paris, en face Sirogne.

L'existence de cette couche calcaire a été indiquée depuis longtemps par Dufrénoy (1) et d'Archiac (2) qui l'assimilaient au muschelkalk.

D'Archiac la signale dans le lit de la Corrèze, probablement aux abords du pont Cardinal.

Dufrénoy, dans l'explication de la carte géologique de France, donne une figure empruntée à d'Archiac et qui reproduit la vue d'une carrière dite de Saint-Antoine, où aurait été exploitée la couche calcaire, mais il ne nous a pas été possible de retrouver cette carrière.

Le calcaire est dépourvu de fossiles; nous avons seulement recueilli un fragment contenant un débris organisé, mais indéterminable.

D — Grès gris. — La couche calcaire est invariablement surmontée en concordance par un ensemble de grès d'un gris verdâtre, souvent

---

(1) *Explication de la carte géologique de France*, vol. II, p. 133.
(2) *Histoire des Progrès de la Géologie*, t. VIII, p. 173.

micacés, et d'argiles schisteuses, parfois complétement noires, compactes ou très-feuilletées.

Ces couches sont nettement stratifiées ; elles ont une épaisseur de 20 à 25 mètres.

Les grès gris verdâtres constituent la partie supérieure des mamelons de Saint-Antoine et de Coquard. On peut les observer en coupe surtout sur le chemin qui descend de Sirogne dans la vallée du même nom, et sur la route de Paris, au village de Saint-Antoine ; on en retrouve aussi une trace, sous forme de schistes noirs dans le ruisseau de Chastang, près la Goutte.

La coloration des grès en question et leur superposition à la couche calcaire permet de les reconnaître avec certitude ; malheureusement l'espace qu'ils occupent est très-restreint et on les perd de vue vers la Roche. Leur caractère le plus saillant est de contenir quelques empreintes végétales.

Nous verrons plus loin que ces grès gris plus ou moins fossilifères possèdent une grande extension et nous font pressentir l'âge des grès de la Corrèze.

Pour le moment, nous nous contentons de signaler leurs caractères pétrologiques assez constants et leurs relations stratigraphiques.

E — Grès rouges. — Les grès gris fossilifères sont recouverts par une puissante série de grès argileux, le plus souvent rouges, et d'argiles de même couleur ; ces roches sont très-

micacées ; elles sont complètement dépourvues de fossiles. On remarque cependant à la surface des lits, des empreintes très-vagues et sur la nature desquelles il est difficile de se prononcer ; M. Boisse signale la même apparence dans les grès rouges de l'Aveyron ; voici ce qu'il en dit :

« Les joints de stratification présentent assez » fréquemment, surtout dans les psammites de » l'étage inférieur, soit des empreintes vermi- » culaires, soit de nombreuses dépressions cir- » culaires, irrégulièrement disséminées, que » l'on a assimilées aux traces laissées par des » gouttes de pluie tombant avec force sur une » terre détrempée (1). »

Ajoutons que de vagues impressions axiales et la distribution régulière des dépressions contrediraient cette assimilation.

Les grès rouges sont stratifiés sous une forme nette, mais dans les mêmes couches et sur quelques mètres, le grès passe souvent à l'argile, et le grès compact au grès schisteux ; quelques lits ou joints sont verdâtres ; on trouve aussi fréquemment dans les couches argileuses des zônes de nodules calcaires noirâtres ou verdâtres et distribués suivant le plan de stratification ; l'argile est alors verte au voisinage de ces nodules.

---

(1) Boisse. — *Esquisse géologique du département de l'Aveyron*, p. 146.

Les grès rouges se présentent sous une grande épaisseur dans le sud de la région que nous décrivons. Ainsi, ils constituent à eux seuls, sauf un chapeau triasique, toutes les collines qui s'étendent au nord de la Corrèze, depuis Cana jusqu'à la route de Paris. On en voit une coupe peu étendue, mais bien visible, à l'origine de la rampe de la Pigeonie.

On les retrouve également au commencement de la route de Sainte-Féréole, un peu après Mallemort, et à l'ouest, sous le village de la Roche, et sur le chemin d'Ussac, rive gauche du vallon de Chastang. Nulle part nous ne les avons observés nettement superposés aux grès gris.

En résumé, au sud-ouest de la faille de St-Antoine qui limite les grès de la Saulière (*A*), on trouve, plongeant plutôt vers le sud-ouest, les grès de Grand-Roche (*B*), la couche calcaire (*C*), et les grès gris fossilifères (*D*) ; puis au sud une grande épaisseur de grès rouges (*E*) plongeant au N.-N.-O., sous un angle d'environ 25°, ainsi qu'on le voit sur la route de Paris, ou sur le chemin d'Ussac. Il est donc à présumer qu'une faille anticlinale limite l'ensemble des grès *B*, *C* et *D*, et les grès *E*; mais les traces de cette faille seraient cachées par le recouvrement triasique, ou par les terres argileuses du fond des vallons ; peut-être à l'origine de la

route de Sainte-Féréole pourrait-on vérifier l'existence de la faille.

Vers Cana les couches des grès rouges sont horizontales.

Outre la faille de Saint-Antoine et celle dont nous présumons l'existence d'Ussac à Mallemort, il existe des failles secondaires dans les environs de Coquard et de Saint-Antoine; ces failles sont sans doute en relation avec la faille de la Saulière. L'une d'elles assurément est postérieure à l'époque triasique; elle passe au nord de Chastang, et traverse le village de Sirogne; c'est à elle qu'est dû le relèvement qui a formé les deux mamelons triasiques (283) et (285), l'un à droite, l'autre à gauche de la route de Paris; et dans le vallon de Sirogne, la couche calcaire qui est presque au fond du vallon sur le versant gauche, se retrouve vers le faîte du versant droit. Dans le village de Saint-Antoine, les couches du grès gris fossilifère sont bouleversées : elles plongent fortement à l'ouest sur le chemin qui conduit à Coquard. On se trouve d'ailleurs en ces points sur le passage de la faille de Saint-Antoine.

A L'EST DU MAUMONT. — On retrouve la série de couches que nous venons de décrire à l'est du Maumont, mais le terrain est peu accidenté, et souvent recouvert de roches désagrégées, en sorte que la succession des couches est à peine distincte.

En sortant de Donzenac par le chemin d'Allassac, on peut reconnaître la présence du grès de la Saulière qui constitue les deux petits contreforts au sud-ouest de Donzenac. Si l'on suit le chemin du faîte qui conduit à Chaumont, on rencontre toujours un grès bigarré en couches à peu près horizontales et que nous rapportons à l'étage de Grand-Roche. Ce grès se continue jusque vers la Miquelaudie, mais passé ce village, les talus du chemin creux qui descend au Vergi font apercevoir brusquement un grès tout différent, sablonneux, jaunâtre, avec galets de gneiss, puis plus bas un ensemble de grès gris schisteux avec schistes noirs, c'est l'étage *D*. Au pied de la colline, la terre recouvre sans doute la couche calcaire et les grès sous-jacents, toutefois cette couche calcaire existe, car le chemin du faîte est empierré avec de nombreux rognons de calcaire noir.

Il y aurait donc, d'après ce que nous venons d'exposer, une faille au sud de la Miquelaudie, et qui aurait relevé les terrains du nord. Il est possible que ce même soulèvement ait fait apparaître la couche *B* dans la vallée de Coquard. Ainsi la faille se prolongerait dans cette vallée. On peut au reste en retrouver des traces.

Contrefort d'Allassac. — Au nord du contrefort d'Allassac on retrouve les mêmes grès que ceux de Donzenac à Chaumont, c'est-à-dire,

sans doute, ceux de l'étage de Grand-Roche. Plus au sud, avant d'entrer dans le village de la Rodde, on aperçoit les traces d'un grès gris jaunâtre analogue à celui de la Miquelaudie; ce serait la couche *D* et la faille que nous venons de signaler s'étendrait encore jusque là. Puis, plus au sud encore, dans le chemin creux qui de Lintillac descend à la vallée du Maumont, la couche calcaire apparaît. Enfin, au sud de Lintillac, sur le bord de la route d'Angoulême, des carrières ont été ouvertes dans des bancs puissants de grès rouges plongeant vers le N.-E.

On peut remarquer que le versant oriental du contrefort présente une déclivité beaucoup plus forte que celle du versant occidental; celui-ci est presque plat et recouvert des débris sablonneux du trias; on serait donc conduit à admettre l'existence d'une ligne de faîte dirigée suivant la vallée de Clan, les couches plongeant à l'ouest vers la Vézère.

Contrefort de Voutezac. — Nous n'avons pas assez complètement exploré le contrefort de Voutezac pour pouvoir donner une description détaillée de sa constitution, mais nous nous sommes assuré qu'on y retrouve encore la même succession de couches qu'au nord de Brive. Ainsi, au nord, sur les schistes, reposent les mêmes grès qu'à la Saulière, accompagnés, à la base, du conglomérat à pâte rouge. A la Sauvezie, la roche est un grès bigarré em-

pâtant des noyaux plus durs de grès gris; c'est le grès de Grand-Roche; il surmonte des grès jaunâtres peu cohérents dans lesquels notre collègue, M. Julien Lalande, nous a montré des affleurements d'une couche de houille; deux puits ont été creusés autrefois : nous ignorons quel a été le résultat des recherches.

Au-dessus de la Sauvezie, de même qu'en d'autres points du contrefort, on aperçoit la couche calcaire. Elle est surmontée des grès gris, notamment au Poulverel; on y trouve des cailloux roulés calcaires et des géodes de chaux carbonatée. M. dc Boucheporn a indiqué sur sa carte des ilots de cette couche qu'il confond à tort avec le calcaire du lias.

La couche calcaire traverse le lit de la Corrèze où elle forme un barrage naturel entre Varetz et Saint-Viance.

A l'est de la Loyre. — Dans toute la région qui s'étend de la Loyre aux limites occidentales du bassin permien, les classifications que nous venons d'établir ne paraissent plus applicables, sauf en des points isolés. La couche calcaire qui nous a jusqu'alors servi de repère n'apparaît plus et il ne devient guère possible de distinguer l'étage *B* de l'étage *E*, le facies minéralogique étant à peu près le même pour les deux. Nous en serons donc réduit à des conjectures.

Du Moulin-Neuf, près d'Objat, à la Chapelle-

Salamard, le contrefort qui sépare les ruisseaux d'Orgnac et de Vignols est constitué par un grès plutôt quartzeux, argileux parfois, faiblement coloré, alternant ou se fondant avec des argiles rouges, et contenant des argiles verdâtres avec nodules calcaires; ce grès devient conglomératique aux Fourches. Sur le chemin du faîte, à l'embranchement du nouveau chemin de Saint-Cyr-Laroche, on voit deux bancs de nodules calcaires avec argiles verdâtres. Mais ce qui mérite d'attirer particulièrement l'attention des géologues, c'est la petite carrière ouverte derrière la station d'Objat, vers le bas du chemin qui conduit de Fourches à cette station; on y voit des bancs d'un grès gris avec galets roulés de quartz: nous y avons recueilli un grand nombre d'impressions végales, entr'autres celles d'une tige longue de plusieurs mètres (*calamites gigas?*) de fougères, et de conifères (*Walchia piniformis*). Serait-ce là l'étage *D?* s'il en était ainsi, le grès qui constitue le contrefort appartiendrait à l'étage inférieur *B*.

Vers la Chapelle-Salamard, la roche est un grès peu cohérent, sablonneux, un peu bigarré, et avec empreintes vagues de tiges; il passe à un grès schisteux, micacé, rarement conglomératique, avec couches calcaires de peu d'épaisseur (tranchée du souterrain de St-Solve).

Ce grès paraît reposer sur un grès quartzeux

où domine la texture à gros grains et même conglomératique, de couleur foncée, le plus souvent rouge lie-de-vin, parfois gris, jaune-clair ou verdâtre. Il est peu argileux (ce qui le distingue du grès supérieur), peu cohérent, mal stratifié, et en masses épaisses; les parties conglomératiques offrent peu de dureté; elles sont plus ou moins feldspathiques et contiennent des galets de schistes cristallins. Ce grès quartzeux se voit principalement aux abords de Saint-Solve et de Vignols.

Les tranchées de la ligne de Limoges à Brive sont ouvertes dans le terrain que nous venons de décrire, et l'on peut y constater facilement le peu de constance du caractère minéralogique. Ainsi dans la petite tranchée de Moulin-Neuf, on voit le grès sablonneux faiblement coloré reposer directement et presque transgressivement sur le grès rouge argileux; la tranchée de la Chapelle-Salamard est aussi dans le grès sablonneux; les tranchées suivantes sont dans un grès argileux, et la station de Vignols-Saint-Solve est établie dans des grès gris verdâtres, à stratification bouleversée, car ils sont voisins d'une faille.

L'étude du terrain compris entre les ruisseaux de Vignols et de Saint-Bonnet présente un certain intérêt, parce que la base en est formée par le grès houiller de Chabrignac. Au-dessus de ces grès, peut-être au même niveau, on

retrouve les grès de la Saulière qui forment les vastes champs dénudés au sud de Lascaux. A la jonction des grès et des schistes, à Bellevue par exemple, et le long du chemin qui descend au Moulin-du-Mayne, on trouve un conglomérat avec empreintes de fougères. A quelques mètres des schistes, le conglomérat est déjà fossilifère. Un examen attentif des lieux permettra sans doute de préciser la position des grès de la Saulière par rapport à la couche de houille du Puits-au-Jus, et peut-être d'identifier ainsi ces grès avec le terrain houiller de Chabrignac. Si l'on s'éloigne vers le sud, le grès devient moins sablonneux, moins conglomératique, plus dur, plus argileux, et représente probablement l'étage de Grand-Roche ; il passe à la roche de la Chapelle-Salamard; et, comme à la Peyrolie, on y a ouvert des carrières de moellons pour les travaux du chemin de fer de Limoges, ce qui prouve qu'il existe des bancs de grès puissants, assez fins et durs.

Signalons au nord du Buisson et des Bouquets une couche sableuse jaune clair avec de très-nombreux galets, provenant probablement de la désagrégation du grès sous-jacent.

De Saint-Bonnet à Ayen, le terrain est moins cohérent qu'entre Objat et Vignols. Il se compose de grès peu schisteux, d'argiles sablonneuses d'un rouge lie-de-vin, avec bigarrures vertes et quelques couches de nodules d'un

calcaire verdâtre ou rosé. A la Jalézie, au-dessus de ces calcaires, se voit un banc de grès peu cohérent, conglomératique et empâtant des fragments du calcaire inférieur, ce qui prouve un remaniement de terrain, et par suite le peu de profondeur des eaux. A la Nadalie, on rencontrerait des couches ou des veinules de houille.

Le même terrain argilo-gréseux avec couches de nodules calcaires s'étend jusqu'à Brignac et Villac au sud, et jusqu'à Hautefort à l'ouest; mais on ne voit le plus souvent qu'une terre argileuse rouge ou jaunâtre, couverte de petits bois et çà et là de blocs d'un grès argileux à grains fins d'un rouge uniforme ou quelquefois verdâtres.

Au nord, le long de la bordure schisteuse, de Juillac à Cubas, les grès sont moins argileux et rappellent ceux de Saint-Antoine; ainsi, au Grand-Bayot et à Triguant, on retrouve le grès gris. Plus au sud c'est un gris bigarré, peut-être celui de l'étage *A*. A Bugeadas, c'est un grès jaunâtre analogue à celui de la Saulière. Enfin, à la métairie de La Roque, non loin de Salagnac, dans le département de la Dordogne, M. Marrot, Inspecteur général des Mines, a constaté la présence d'un grès gris jaunâtre, d'argiles gris de fer, empâtant des rognons de fer carbonaté, et contenant une veinule de houille et, sous

l'argile, d'un grès feldspathique avec empreintes végétales peu distinctes.

Vers Villac, le grand relèvement du plateau schisteux de Beauregard a fait apparaître les grès inférieurs. Ainsi au Moulin-Neuf, au sud de Villac, on retrouve le conglomérat qui forme la base du permien; le Puy de Brugeailles est constitué par un grès qui représente peut-être l'étage de Grand-Roche, mais la largeur de la bande des grès inférieurs à stratification très-inclinée n'est pas grande, car le hameau de la Sudrie est bâti sur un escarpement de grès rouge (*E*).

Nord de la Vézère. — Plus au sud jusqu'à la Vézère, l'étude des terrains devient assez facile, car les escarpements sont fréquents et l'on y a ouvert des carrières très-nombreuses. Le nouveau chemin vicinal de Saint-Pantaléon à la Rivière fournit quelques coupes intéressantes, mais de la Rivière à Cublac les débris du trias cachent les roches permiennes.

Nous connaissons à peine la région qui s'étend entre la presqu'île de Lintillac et la Logne. De Varetz à Gumont et presque vers les bords sud du plateau, on ne voit qu'un grès souvent gris verdâtre, quelquefois rouge; il est rarement quartzeux et contient de nombreux rognons de calcaire verdâtre déposés par lits; la stratification est peu inclinée; en définitive, c'est le même terrain qu'aux environs d'Ayen. Mais au

pied des collines, le long du chemin de fer de Périgueux, ce grès est bien moins argileux et rappelle les grès gris ou bien les grès de Grand-Roche. A Puymorel, à la Cave, on a ouvert des carrières dans un grès gris un peu verdâtre, en bancs compactes ou schisteux, et l'on y trouve des empreintes, principalement des tiges calamitoïdes.

A Cublac, l'étude des formations de grès devient fort instructive, car le terrain houiller affleure en certains points, et les puits de la Mine fournissent des indications précieuses et sûres.

Ainsi, au-dessus des grès qui contiennent la couche de houille et les fossiles que nous avons cités plus haut, et qui appartiennent par conséquent au terrain houiller supérieur, on trouve une grande épaisseur de grès bariolés en rouge, vert, gris et jaune, que nous ne saurions mieux comparer qu'aux grès de Grand-Roche. Ces grès apparaissent à la surface en plusieurs points, notamment dans le lit du ruisseau; ils forment la hauteur qui est au nord de la Chabanne; mais autour de ce petit mamelon qui est à l'altitude 206, on remarque les affleurements d'une couche de houille de faible épaisseur intercalée dans un grès gris schisteux surmontant le grès bariolé. Ce serait là le grès gris fossilifère, et la couche de houille occuperait

à Cublac à peu près le même niveau que la couche calcaire au nord de Brive.

On voit aussi des traces de la couche de houille sur la rive gauche du ruisseau de la Valade, et sur la rive droite du ruisseau de la Charlerie.

De Cublac à la Villedieu, le pied des collines est constitué par des grès quartzeux conglomératiques avec quelques vagues empreintes de tiges; on les voit bien dans une carrière au nord de la Villedieu. Ils reposent sur les schistes cristallins par l'intermédiaire d'une couche assez peu épaisse de conglomérat très-dur. On peut suivre cette couche depuis la Villedieu jusqu'au Moulin-Neuf, près Villac. Sur la rive droite de la vallée de l'Elle, au contact des schistes, vers Lage, on observe un grès fossilifère assez fin et d'une blancheur parfaite.

Les grès que nous venons de décrire se rapprochent du grès de la Saulière, mais ils sont plus cohérents et très-analogues au grès houiller.

A la verrerie du Lardin, on aperçoit nettement, en couches plongeant fortement vers l'ouest, le grès gris qui contient la couche de houille.

Près de la station de Condat, le puits d'une ancienne exploitation (concession du Lardin) a traversé une couche de houille dans des grès gris surmontant des grès bigarrés de rouge. M. Duny, notre collègue, qui nous communique

ces renseignements, pense que la couche du Lardin et celle du Puy de la Chabanne sont au même niveau géologique. Cette couche doit affleurer probablement au pont sur le Cern, près du Moulin-Bas, car on y reconnaît le grès gris.

En remontant la vallée du Cern, on ne trouve d'abord que les alluvions, le trias et ses débris qui recouvrent le terrain permien, mais un peu avant la route des Farges, on retrouve le terrain permien. Le talus de la route montre des affleurements houillers dans un grès gris schisteux avec rognons de fer carbonaté. Sur un chemin qui conduit à Sileron, le grès bariolé est à découvert, et à l'ouest sont les affleurements d'argillite fossilifère déjà signalés.

Un puits creusé sur le bord de la route de Bordeaux a rencontré la couche de houille du Lardin, et nous avons pu y recueillir quelques empreintes de fougères et d'astérophyllites. En résumé, l'étude des environs de Cublac amène à penser que la succession des terrains est la suivante :

A. Grès avec couche de houille du terrain houiller supérieur.

B. Grès bigarrés ;

C, D. Grès gris schisteux avec couche de houille.

Sud-ouest de Brive. — Au sud-ouest de

Brive, le terrain permien forme les hauteurs de Grammont et le contrefort de Lafeuillade.

Ce contrefort est constitué par un grès rouge et argileux à la base, plutôt quartzeux et jaunâtre à la partie supérieure et qui se prolonge jusqu'au-delà de Pazayac.

A Larche, près du pont, sur le bord de la rivière, il y a un petit escarpement, formé par un grès gris schisteux très-fossilifère, *D*.

La hauteur de Grammont est formée par un grès faiblement coloré, en bancs puissants, activement exploités pour les constructions des environs. On rencontre une couche calcaire, mais de 0 m. 30c. seulement, d'épaisseur dans le ravin de la Tuilerie ; enfin, la tranchée de la ligne de Périgueux dans le contrefort de Lestrade est ouverte au sein de couches de grès ressemblant fort aux grès rouges *E*.

A quel étage appartiennent les grès de Lafeuillade et de Grammont? Nous ne saurions le dire. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le grès gris (*D*) fait incontestablement une apparition à Larche; si l'on pouvait être sûr qu'il n'existe pas de failles entre Larche et Grammont, les grès de Grammont seraient alors supérieurs aux grès gris fossilifères.

Sur le nouveau chemin vicinal de Lissac, on peut faire une assez bonne étude des grès de Grammont, ainsi que dans les carrières ouvertes près du village.

Sud-est de Brive. — Au sud-est de Brive, le terrain permien s'étend jusqu'à Tudeils; il forme un vaste nœud montagneux au nord d'une ligne passant par Meyssac et Puy-d'Arnac; entre ce massif qui atteint la cote 500 et la bordure de schiste cristallin, il existe, à une cote plus basse, une large bande de terrain qui s'étend de Brive à Tudeils et qui présente à peu près la succession des étages que nous avons observés au nord de Brive.

Cette bande se compose de deux parties triangulaires dont le sommet commun est au col de Planchard; la base de l'un des triangles s'étend de la Barboutie à Brive, et la base du second triangle de Tudeils à Marcillac.

La topographie de ces deux régions est relativement peu accidentée, surtout vers Brive où le relief ne dépasse guère 150 m.; dans la région sud il atteint 200 m. au Verdier, mais ce sont là des chiffres maximum; le relief n'est en moyenne que d'une centaine de mètres. Toutes les couches de terrain plongent fortement vers le sud-ouest, et ce plongement s'accentue à mesure que l'on s'approche du terrain cristallin.

Il est facile à première vue de distinguer deux étages différents; d'abord, reposant sur les schistes, des couches d'un grès très-stratifié souvent schisteux jaunâtre, et toujours d'une teinte claire; puis, au-dessus, des couches de

grès et d'argiles rouges ou vertes; le premier de ces étages représente l'ensemble des quatre étages *A, B, C, D,* des environs de St-Antoine; le second est l'équivalent des grès rouges *E*.

De trop rapides explorations ne nous ont pas permis de subdiviser l'étage inférieur; cependant nous avons pu incontestablement y reconnaître en certains points des grès identiques tantôt à ceux de la Saulière, tantôt à ceux de Grand-Roche, tantôt aux grès gris fossilifères. On y trouve même la couche calcaire.

Ainsi, comme nous l'avait indiqué M. Massénat, le grès de la Saulière se retrouve près du Cayre. On le voit bien sur le chemin qui conduit du Cayre à la Chapelle-aux-Brocs; il est bouleversé, traversé de filons de quartz; tout indique un soulèvement; il est très-conglomératique avec fragments empruntés à la roche amphibolique de Dampniat et il contient des tiges de calamites. Le grès de la Saulière forme également une bande le long des micaschistes de la Corrèze à la Rouanne; et on le retrouve de place en place sur le chemin de Lanteuil à Sérilhac.

Le grès de Grand-Roche se voit à Taurisson et au Verdier, près Tudeils, puis, peut-être, jusqu'à Montmaur, sur le flanc droit du ravin que suit la route de Meyssac.

La couche calcaire est en fragment dans une tranchée de la ligne de Tulle, près St-Xantin;

elle affleure en dessous de Taurisson et sur la route de Beynat, près la Chapelle-aux-Brocs; on pourrait probablement la suivre de Lanteuil à Tudeils; dans cette dernière région, on la retrouve sur l'éminence du Verdier.

Quant aux grès gris *D*, ils apparaissent à Tudeils; un soulèvement les fait aussi affleurer au nord de Marcillac jusque vers le Pescher; on les rencontre souvent aux abords du chemin de Sérilhac à Lanteuil, et, de là, sur la route de Brive, jusqu'au Cayre. Mais le point le plus remarquable est la carrière du Gourd-du-Diable, sur la route de Brive à Beynat, à la borne 5 k. 3; cette carrière est ouverte dans des bancs épais de grès argileux gris séparés par des couches de grès micacés schisteux et durs, et d'argiles schisteuses. Les grès, mais surtout les deux bancs argileux de la partie supérieure de la carrière, présentent énormément d'impressions végétales, principalement des calamites, des fougères, des *sphenophyllum*, et des conifères. Ce sont nos collègues MM. Philibert Lalande et Dumas qui nous ont signalé l'intérêt qui s'attache à ce gisement fossilifère. Non loin de la carrière, on retrouve les schistes noirs que nous avons déjà signalés près d'Ussac et à Sirogne. On retrouve aussi des traces de la couche calcaire. A la borne 7 k. 500, les schistes noirs sont fossilifères.

Au-dessus des grès gris se présente le second

étage formé, comme au nord de Brive, de grès et d'argiles rouges; quelquefois la teinte devient grise ou verdâtre; les argiles et les grès très-argileux dominent. Ces argiles contiennent assez souvent des galets calcaires ou même des couches peu épaisses de rognons calcaires d'une teinte foncée. Le grès est également en couches peu épaisses; les surfaces des lits présentent les mêmes apparences d'impressions qu'au nord de Brive.

Les grès rouges forment des collines basses, arrondies, cultivées, ou bien couvertes de taillis de chêne.

C'est sur ces grès et argiles rouges que se trouve assise la ville de Brive, comme on peut le constater, soit dans l'avenue de la gare, soit dans la gare même, où le talus de déblai présente une très-belle coupe mettant une faille en évidence. Le même terrain forme aussi les vallons d'Inval et de Cosnac; l'entrée du souterrain de Montplaisir est ouverte dans de puissants bancs de grès. La route de Lanteuil traverse le grès rouge jusqu'au Cayre; les couches plongent vers l'ouest; de Brive à Yssendouillet, les alluvions de la Corrèze et celles provenant du trias recouvrent les grès qui ne font leur apparition qu'à partir de la borne 4 k. 200. A l'extrémité du bassin, les grès rouges se présentent tout le long et au sud de la route de Brive à Beaulieu, de Marcillac à Tudeils.

Au sud-ouest de la bande de grès gris et de grès et d'argiles rouges dont nous venons de donner la description, s'élève un massif montagneux où la plupart des affluents de la Tourmente, de la Sourdoire, de la Rouanne et de la Louaïre prennent leur source. Le faîte de ce massif s'étend de César (au sud de la Chapelle-aux-Brocs) jusque vers Saint-Bazile-de-Meyssac. Les points culminants sont Puy-la-Mouche (408), la Bitarelle (453), Puy-la-Ramière (502), Puy de Charlat (470) et la Gleygeolle (455). L'altitude générale n'est guère inférieure à 400 ^{m}. Ce massif est découpé profondément par une multitude de vallées aux flancs abruptes.

Voici les couches que l'on observe en se dirigeant de Lanteuil à Meyssac, par la Bitarelle :

D'abord, sur une très-grande épaisseur, un grès assez fin, tantôt rouge, tantôt gris; il est très-analogue aux grès de Grammont et du chemin de Lissac; les grès dominent et les argiles sont relativement rares, contrairement à ce qui a lieu pour les grès rouges *D*; les bancs sont épais et compactes, mais traversés par de nombreuses fentes; quelquefois les couches sont feuilletées, et si elles ont une teinte grise, elles se distinguent difficilement des grès gris. La surface des lits présente des saillies et des vermiculures affectant les formes déjà signalées dans les grès rouges.

Les roches grises rougissent à l'air et la terre

est toujours rouge; elle est peu fertile; aussi ne rencontre-t-on que des châtaigneraies.

La surface du plateau est couverte sur une épaisseur d'une trentaine de mètres par un grès à grain assez fin et d'un rouge uniforme; on l'observe à la Bitarelle, à Puy-la-Mouche, à la Gleygeolle. Enfin vers Stolan, on remarque au-dessus du grès des argiles d'un rouge vif, veinées de vert et avec de très-minces couches de grès rouge peu cohérent et de calcaire verdâtre. C'est là la couche la plus récente du massif, à moins que Puy-la-Ramière, que nous n'avons pas exploré, ne contienne encore un étage supérieur.

On peut étudier facilement sur la route de Meyssac le grès qui constitue la région sud-ouest du massif et qui appartient sans doute à l'étage inférieur. De la Gardelle, où la route traverse les couches supérieures, on voit, en se dirigeant vers Meyssac, le grès, d'abord rouge, se nuancer de plus en plus de vert. L'inclinaison est variable; on trouve aussi des argiles rouges et vertes souvent schisteuses; la même masse peut présenter, soit dans les argiles, soit dans les grès, la couleur verte à côté de la couleur rouge; enfin, on trouve aussi des grès gris jaunâtre comme les grès de Grammont.

Nous avons examiné la succession des couches dans le ravin de Chastanet ; les bancs inférieurs sont schisteux, dalliformes et très-

inclinés; les bancs supérieurs sont plus épais et moins inclinés; on y a ouvert des carrières, en sorte que l'on pourrait établir deux subdivisions, basées sur la différence de stratification, si cette différence ne tenait peut-être à un laminage produit par le soulèvement qui a mis les grès au jour.

En définitive, le massif au nord de Meyssac serait formé de trois systèmes de couches:

1° Grès de Meyssac (ou de Grammont).

2° Grès de la Bitarelle.

3° Argiles de Stolan.

Il y a tout lieu de croire que les grès de Meyssac sont supérieurs aux grès rouges *D* bien que nous n'en ayons pas observé la superposition directe; en effet, il est peu probable d'abord qu'ils soient inférieurs, car ils diffèrent notablement des grès du Gourd-du-Diable; d'autre part ils se distinguent assez facilement des grès rouges, lesquels contiennent beaucoup plus de couches argileuses, et enfin leur altitude est très-supérieure à celle des grès rouges.

Ainsi donc, on peut admettre, provisoirement, que les grès permiens de la Corrèze se composent de bas en haut des étages suivants:

1. Grès de la Saulière.
2. Grès de Grand-Roche.
3. Grès du Gourd-du-Diable.
4. Grès et argiles de Brive.
5. Grès de Meyssac.

6. Grès de la Bitarelle.
7. Argiles de Stolan.

Nous allons résumer sommairement les caractères de ces étages et leur distribution.

Les *grès de la Saulière* sont quartzeux ou conglomératiques, incohérents et jaunâtres ; ils contiennent quelques empreintes ; on les rencontre au voisinage des schistes et du terrain houiller, à Cublac, Juillac, Lascaux, le Saillant, Donzenac, la Saulière, et près de Dampniat.

Les *grès de Grand-Roche* sont stratifiés, bigarrés légèrement de rouge et de vert avec quelques argiles; ils sont visibles à Cublac, Voutezac, Allassac, Donzenac et le Verdier.

Les *grès du Gourd-du-Diable* sont stratifiés, gris, avec quelques bancs d'argiles schisteuses grises ; ils contiennent à Cublac et au Lardin, une couche de houille, et, vers Brive, une couche calcaire dans les parties inférieures; ils sont fossilifères; on peut les observer à Larche, à la Rebeyrotte, vers Objat (?) au Poulverel, à la Miquelaudie, à St-Antoine, au Gourd-du-Diable, à la Chapelle-aux-Brocs, au Verdier, à Tudeils et près de Marcillac.

Les *grès et argiles de Brive* forment un ensemble où l'argile domine ; la teinte est rouge, quelque fois verte, moins souvent grise; ils ne contiennent aucun fossile. Ils forment peut-être la région nord-ouest du bassin, mais

on les rencontre incontestablement aux environs de Brive, et, de là, jusque vers Tudeils.

Les *grès de Meyssac* diffèrent de la roche précédente en ce qu'ils contiennent moins de couches argileuses et que leur teinte est moins vive ; ils présentent quelques vagues impressions de tiges ; ils forment les massifs de Grammont et du nord de Meyssac.

Le *grès de la Bitarelle* est à grain fin et d'un rouge uniforme sans couches d'argiles ; il recouvre le faîte du massif de Meyssac.

Les *argiles de Stolan* sont des argiles d'un rouge vif avec rognons de calcaire verdâtre ; elles n'occupent qu'une très-faible surface en un point du massif de Meyssac.

Pour achever la description du terrain permieu des environs de Brive, il ne nous resterait plus qu'à en exposer la stratigraphie. C'est là une étude très-difficile, à cause des nombreux mouvements qui ont bouleversé les couches, antérieurement et postérieurement au dépôt des grès triasiques. Néanmoins nous avons pu rassembler quelques faits. Ainsi, on peut constater, en quelques points, la superposition du permien au terrain cristallin. Près de la Tournerie, il existe un ilot de grès conglomératique enclavé dans les schistes cristallins ; un autre ilot d'une étendue plus considérable s'étend au nord de Juillac. A Lascaux, le grès de la Saulière repose sûrement sur les

schistes. De même à Ste-Féréole, et sur la route de Ste-Féréole à Brive près Puymaret.

Mais le plus souvent c'est une faille qui sépare les formations sédimentaires des formations cristallines; il est probable qu'il en est ainsi de Cubas à Sana. De Vignols au Saillant, la faille se voit avec évidence; sa direction moyenne est N. O.-S. E. Il est encore probable que cette faille se continue vers Allassac et Donzenac, elle est toutefois coupée par une faille secondaire suivant la vallée du Clan.

La limite des terrains au sud de la Corrèze est également formée par une faille jusqu'à Tudeils, la direction est encore N.O.-S.E. Une faille moins importante existerait suivant la vallée de la Rouanne.

Enfin, le plateau cristallin de Beauregard est limité aussi au nord par une faille de Chassagnac à Cublac; ce serait cette faille, qui fait affleurer le terrain houiller de Cublac; sa direction du Moulin-Neuf à Cublac est exactement N.O.-S.E; elle se dirige plus à l'est, vers Chassagnac.

Le même plateau est limité au sud par une autre faille qui s'étend E.-O., de Peyrignac au moulin de Marquoil; elle est coupée par une faille à peu près N.-S., suivant laquelle affleure le terrain houiller de Peyrignac. A l'est de Loubignac le grès est superposé aux schistes.

A l'intérieur du bassin permien, il devient

plus difficile de rechercher les lignes de faîte et les failles; nous avons déjà signalé quelques unes de ces dernières au nord de Brive, et encore d'une manière incertaine; au sud et surtout à l'ouest, nous n'avons pu découvrir aucune direction de fracture, bien que les couches soient souvent tourmentées.

Il ne nous resterait plus qu'à établir l'âge des grès que nous venons de décrire sous le nom de permiens parce qu'ils se relient au terrain houiller supérieur; mais ce travail sera fait avec plus de compétence par M. Zeiller, Ingénieur au corps des Mines, qui a bien voulu se charger de déterminer les empreintes végétales que nous avons recueillies en différents points du bassin. En présentant le résultat des études de M. Zeiller, nous étudierons les relations des grès du bassin de Brive avec les grès analogues de l'Aveyron et du Gard et nous exposerons les hypothèses qui ont été faites à leur sujet.

GEORGES MOURET.

ANTIQUITÉS

GALLO-ROMAINES

TROUVÉES DANS LE CANTON DE SAIGNES (Cantal)

M. Durif, dans son *Guide du Cantal,* et M. de Ribier, dans son Dictionnaire statistique de ce même département, avaient signalé le canton de Saignes, dans le voisinage de Bort (Corrèze), comme un pays renfermant de nombreux débris d'antiquités gallo-romaines.

Une découverte récente vient de confirmer les témoignages de ces deux érudits et attirera probablement l'attention des amis de la science sur ce coin, aujourd'hui ignoré, de la terre d'Auvergne.

Les ouvriers de l'entreprise générale Soubigou, Radenac, Queinnec et Cie, employés aux travaux de déblaiement de la station nouvelle de Saignes, sur l'embranchement d'Eygurande à Vendes, ont mis à découvert, dans un terrain sablonneux et à une profondeur de 1 m. 50 à 2 mètres, savoir :

1° Un commencement de voie romaine ;

2° Des futs de colonne ;

3° Une statue équestre *en domite* du pays ;

4° Des fragments variés de poterie rouge,

noire et jaune, unie ou avec des ornements de l'époque gallo-romaine très-caractérisés;

5° Une statuette en terre vernie;

6° Un petit lion en terre vernie de couleur jaune, d'une longueur de 0,08 cent. sur 0,06 de hauteur, se partageant en deux parties égales et ayant dans le haut une ouverture comme si cet animal était destiné à servir de moule ou à contenir des cendres ou autres choses précieuses.

Tous ces débris, sauf la statuette qui a été offerte à M. Caillaux, ancien ministre des finances, Président de la société des Mines de Champagnac, sont restés sur les lieux, où j'ai pu les examiner. Voici mon sentiment sur cette découverte : Ces divers objets proviennent, tous, d'un cimetière gallo-romain ; seulement les tombeaux renfermés dans ce cimetière n'avaient point été dressés à l'endroit fouillé par les ouvriers. Cette nécropole, dont il est impossible, en ce moment, de préciser l'étendue, devait se développer plus à droite, à plusieurs centaines de mètres plus haut. Il est probable qu'à la suite des effondrements du sol, ces ornements funéraires ont été transportés dans les terrains où on les a découverts. Et ce qui donne à cette appréciation un caractère de vraisemblance, c'est qu'on n'a trouvé que des objets incomplets, des fragments, et aucun indice ap-

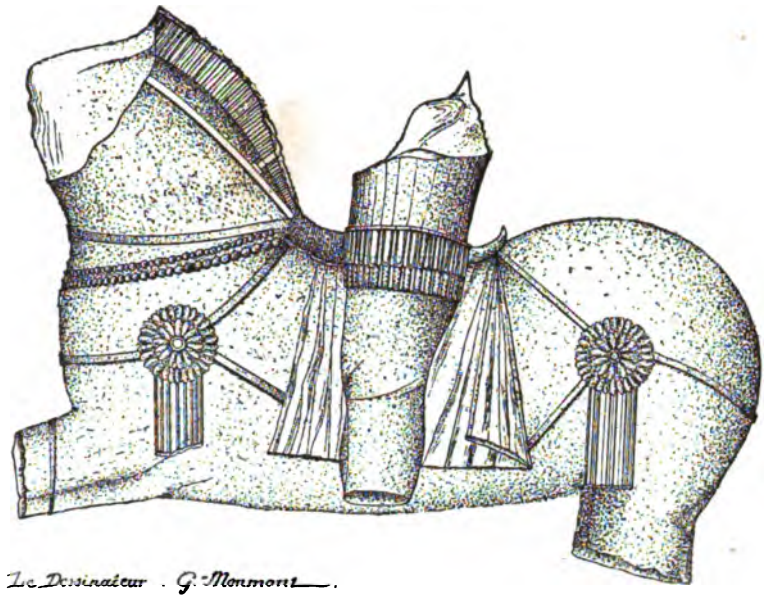

FRAGMENT DE STATUE ÉQUESTRE GALLO-ROMAINE

(Donné au Musée de Brive par le Conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Clermont à Tulle, sur la demande de M. Leygue, ingénieur, et de M. l'abbé Pau).

parent de maçonnerie ou de lieux destinés à les recevoir.

La statue équestre n'existe malheureusement qu'en partie; elle me paraît avoir appartenu au tombeau d'un chef de cavalerie. Il eut été très-curieux de découvrir l'inscription et de connaître le nom de ce chef romain qui est venu trouver la mort au milieu de nos montagnes! Il n'aurait pas été indifférent non plus pour l'histoire locale de savoir quelle était celle des cohortes impériales qui avait campé et abreuvé ses coursiers aux rives de la Sumène! (1) Mais le fronton et la base du cippe funéraire, sur lesquels cette inscription devait être gravée, n'ont pas encore été trouvés. Dans tous les cas, ce qui reste de cette stèle est très-bien conservé. On pourra en juger par le beau dessin que je joins à cette note. (2) Il reproduit exactement la statue au sixième de sa grandeur naturelle. Il est facile d'y reconnaître le harnachement qui paraît très-remarquable et se distingue surtout :

1° Par une double chaîne de métal ou de pierres précieuses qui, partant du devant de la selle, se dirige vers la poitrine et l'orne richement;

---

(1) La Sumène est un affluent de la Dordogne, qui prend sa source au Suc-de-Rond (montagnes du Cantal.)

(2) Ce dessin est dû au talent d'un compatriote, M. Guillaume Monmont, actuellement chargé du service des Ponts-et-Chaussées à Bort.

2° Par des plaques, en forme de rosace, accompagnées de lanières retombantes.

Ces plaques décorent les cuisses et le poitrail de l'animal : aux deux du côté sont fixées deux lanières, dont l'une se dirige vers le haut de la selle et l'autre semble converger vers la ventrière qui n'est cependant pas apparente. La selle se relève à l'arrière. Elle est munie d'une large housse qui est drapée sur les flancs du cheval.

Le cavalier, dont on n'aperçoit qu'une très-minime partie du corps, présente la jambe gauche entièrement nue et laisse deviner l'originalité d'un costume court et collant, qui se termine par une double rangée de franges.

Bien des musées en France possèdent des stèles aux flancs desquelles se détachent, en haut ou en bas-relief, des statues équestres; on signale, entre autres, ceux de Châlons-sur-Saône, de Grenoble, de Caen, des antiquaires de Picardie, de l'Artillerie à Paris. Aucun, d'après les spécimens que j'ai sous les yeux, ne présente une statue dont le cheval soit orné d'un harnachement aussi riche et aussi bien conservé que l'est celui qui recouvre le cheval de la trouvaille de Saignes.

L'abbé J.-A. PAU,

Membre correspondant de l'Institut des provinces pour l'arrondissement d'Ussel.

La Cascade, près Bort, le 3 février 1879.

PIÈCES

RELATIVES AUX DIFFÉRENDS SOULEVÉS

ENTRE

LES ABBÉS DE TULLE ET DE MARCILLAC

POUR LA POSSESSION

DE

L'ÉGLISE DE ROC-AMADOUR

Roc-Amadour est un des endroits curieux de la France.

Situé au nord du département du Lot, à quelques kilomètres de Brive, à proximité de la voie ferrée qui unit Toulouse à Paris, il reçoit tous les jours un grand nombre de visiteurs.

Le voyageur qui, en quittant la gare, parcourt pour la première fois ces plateaux arides et monotones qui le séparent du village, est frappé d'étonnement, en voyant tout-à-coup se creuser devant lui une gorge profonde, et en contemplant, comme suspendues par enchantement aux flancs d'un rocher abrupt couronné autrefois par les ruines d'un ancien castel, plusieurs églises et une série de maisons, qui,

faute d'espace, s'étendent en une seule rue sur un parcours de plus d'un kilomètre.

L'histoire de Roc-Amadour remonte à une époque reculée. Tous les chroniqueurs nous parlent de cette statue de la Vierge, au sujet de laquelle l'on raconte des prodiges et nous savons que son oratoire, l'un des plus anciens et des plus célèbres, a été fréquenté de tous temps par d'illustres personnages (1).

C'est Roland qui y passe, en 778, en se rendant à Roncevaux, et qui y dépose, dit-on, sur l'autel le pesant d'or de sa Durandal. Au XIIe siècle, c'est Henri II, roi d'Angleterre; plus tard Simon de Montfort, Louis IX et sa mère Blanche de Castille, Louis XI et bien d'autres rois qui viennent tour à tour visiter Roc-Amadour, laissant toujours comme souvenir de leur passage de nombreux et riches présents.

Nous ne devons pas aussi nous étonner si la possession d'un endroit aussi célèbre a soulevé de nombreuses compétitions. Des différends s'élevèrent entre les abbés de Tulle et ceux de Marcillac; les évêques, les papes même durent intervenir à plusieurs reprises, et grâce à cette puissante intervention, Roc-Amadour resta définitivement sous la dépendance de l'abbé ou de l'évêque de Tulle.

---

(1) S. Anton. *Chronic.* I. Titre VI. — Bouchet. *Annal. d'Aquitaine*, p. 7. — Duplex. *Hist. de France.* — Cathala Coture. *Hist. du Quercy.*

Nous allons parler de cette lutte en reproduisant les pièces qui ont été conservées à ce sujet à la bibliothèque nationale. Ces pièces sont consignées dans le recueil des Archives de Roc-Amadour; elles furent copiées par ordre du roi Louis XIV, qui fit lever dans les provinces une copie légale de toutes les archives des différents monastères du royaume.

Avant de transcrire ces documents, faisons d'abord connaître les différents titres sur lesquels se fondaient les abbés de Tulle pour réclamer la possession de Roc-Amadour.

Bertrand de Latour nous enseigne que saint Martial, étant venu prêcher le christianisme dans le Limousin, fut visiter son compagnon Zachée, connu depuis sous le nom d'Amadour, (*rupis amator*) et que, sur sur ses instances, il bâtit, à l'endroit même choisi par le pieux solitaire, un oratoire et un autel, dont il confia l'administration au chef qu'il avait donné à l'église de Tulle. Depuis ce temps, ajoute cet illustre historien qui écrivait au commencement du du XVIIe siècle, l'on n'a jamais ouï dire que cet oratoire ait changé d'administrateurs. (1)

Quelques années après, Baluze nous affirme que les abbés de Tulle exerçaient leurs pouvoirs

(1) Bertrand de Latour, *Inst. Eccles. Tutel. cap. III.*

sur ce célèbre pélerinage, en vertu d'une donation faite par Frotère, (1) évêque de Cahors, l'an 968. « *Que tous les hommes présents et futurs* », est-il dit dans cet acte, « *sachent que* » *le seigneur Frotère, par la grâce de Dieu,* » *évêque de Cahors, a donné à Dieu, à saint* » *Martin, aux moines de Tulle et à leur bien-* » *heureux abbé l'église de Roc-Amadour.* »(2)

Cette cession fut confirmée par Géraud II, évêque de Cahors, et plus tard, en 1113, par Guillaume II son successeus.

Le premier, dans une assemblée synodale, déclara qu'il n'avait à élever aucune prétention sur des églises unies au monastère de Tulle, et situées cependant dans le diocèse de Cahors. Le second essaya bien de faire valoir des droits sur ces mêmes églises, mais il trouva une grande résistance de la part d'Ebles, abbé de Tulle. La cause fut portée devant Gérald, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège. Ce prélat se transporta à Souillac, et, après examen approfondi de la question, rendit un arrêt favorable au monastère de Tulle. (3) L'évêque de Cahors s'y soumit et reconnut en outre : « *que l'église de la bienheureuse Marie* » *de Roc-Amadour était du domaine du*

---

(1) Désigné aussi sous le nom de Bernard.
(2) Baluze, *Hist. Tutel.* p. 377.
(3) Bertrand de Latour, *loc. cit. cap. XXI*

» *seigneur vicomte Adémare et qu'elle avait*
» *été donnée avec une autre de ses terres,*
» *au bienheureux Martin de Tulle.* » (1)

Tous ces actes nous paraissent aujourd'hui bien clairs et bien significatifs, ils furent cependant mis de côté, et les abbés de Marcillac, jaloux de la renommée qui s'attachait à Roc-Amadour, se fondèrent sur un cartulaire qui renfermait une donation faite par un évêque dont le nom n'était indiqué que par de simples initiales *D. E.*, (2) pour contester les droits des religieux de Tulle (1028).

Réclamation fut adressée à ce sujet à l'évêque de Cahors en 1170, puis, en 1179, à Henri, évêque d'Albi et légat du Saint-Siége, qui renvoya l'affaire à Géraud Hector, évêque de Cahors. Ce prélat, après avoir refusé de se prononcer, se décida ensuite à citer les parties. Les débats furent violents, chaque monastère avait ses défenseurs et soutenait ses droits avec passion et acharnement, la lutte s'envenimait de plus en plus et l'évêque n'eut d'autres moyens pour empêcher les désordres les plus regrettables que d'en revenir à des décisions arbitrales.

Il est inutile, nous dit dans son ouvrage

---

(1) Baluze, *Hist. Tutel.* p. 377.

(2) Didier, Evêque d'Auxerre d'après certains auteurs ; Didier, Evêque de Cahors au Déodat, d'après d'autres auteurs.

sur Roc-Amadour M. l'abbé Caillau, auquel j'emprunte tous ces détails et que je copie même au besoin, il est inutile de rapporter, le reste de cette histoire, dont la fausseté est si manifeste qu'elle est rejetée également par tous les critiques. Qu'au milieu des débats l'abbé de Marcillac se soit levé pour aller chercher dans les archives de son monastère une copie du *factum* qui prouvait évidemment ses droits sur Roc-Amadour; que pendant ce temps les seigneurs limousins, qui s'intéressaient à l'abbé de Tulle, se soient emparés de son sceau, et l'aient apposé à un acte de cession qu'il n'avait ni dressé ni consenti, ce sont là des suppositions qui nuisent plus à une cause qu'elles ne peuvent lui servir; ce sont les imputations calomnieuses des condamnés, qui n'ont aucun titre à présenter. La vérité est que Marcillac n'avait point de titre en règle, et qu'il ne manquait rien au titre de l'abbé de Tulle. (1)

Disons encore que quatre papes : Urbain II en 1096, Pascal II, en 1105, Adrien IV et Alexandre III, ont toujours compté l'église de Roc-Amadour parmi celles qui relevaient du domaine de l'abbaye de Tulle et nous serons complètement édifiés sur les véritables possesseurs de ce célèbre pélérinage.

---

(1) Caillau, *Hist. de Roc-Amadour*, p. 56.

Voici la bulle d'Alexandre III, telle qu'elle est copiée dans les archives de la bibliothèque nationale :

« *Bulle du pape Alexandre à Gérald abé*
« *et aux frères de Tulle portant confirma-*
« *tion des acquisitions par eux faites, ou*
« *qu'ils fairaient à l'advenir, et des Eglises*
« *exprimées, par laquelle il ordonne, que la*
« *sépulture sera libre dans leur Eglise à tous*
« *ceux qui voudront y estre enterrés.* » (1)

Le quatrième des Kalendes d'avril.

Alexandre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses fils bien-aimés, Gerald abbé et aux frères de Tulle, salut et bénédiction apostolique. Obligé par le devoir de notre charge, de veiller avec soin au repos des églises, si l'on nous demande quelquefois ce qui peut contribuer à leur défense et à leur tranquillité, nous voulons, comme nous le devons, prêter une oreille favorable au désir des pétitionnaires. C'est pourquoi, fils bien-aimés dans le Seigneur, acquiesçant à

(1) Archives manuscrit. de Roc-Amadour. Bibl. nat. fonds Doat. M. S. 125, p. 236.

» 4 Kalendas aprilis.
» Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis
» filiis, Geraudo abbati et fratibus Tutellensibus salu-
» tem, et apostolicam benedictionem. Cum teneamur
» ex debito suscepti regiminis Ecclesiarum quieti dili-
» genter intendere, si quando postulatur à nobis quod
» ad tuitionem Ecclesiam pertineat, et quietem petentium
» desideriis benignum præstare volumus, sicut debe-
» mus assensum. Eapropter, dilecti in Domino filii,

vos justes sollicitations, et voulant pourvoir pour l'avenir à votre paix, nous confirmons par l'autorité apostolique tout ce que votre église possède justement aujourd'hui, et tout ce qu'avec la grâce du Seigneur elle pourra acquérir, soit pour vous, soit pour vos successeurs, par des voies légitimes. De plus, nous avons cru devoir confirmer par l'autorité apostolique, à vous et à votre monastère, la possession des églises que vous tenez canoniquement de la concession des évêques de Limoges (1) et de Cahors; savoir l'église de Roc-Amadour, l'église de Salgas, l'église de Blanat, l'église de Mairinhac, l'église de Rialac, l'église de Cusance, l'église de Saint-Denys, l'église de Faulgas, l'église de Saint-Michel, l'église de Sainte-Ferréole, l'église de Saint-Vincent de Maentiac, la chapelle de Saint-Thomas, l'église de Vayrac, l'église de Saint-Clément, l'église de Havis, l'église d'Auréliac, l'église

(1) L'abbaye de Tulle faisait partie à cette époque du diocèse de Limoges; elle ne fut érigée en évêché que le 13 août 1317, la première année du pontificat de Jean XXII.

» vestris iustis postulationibus benignius annuentes,
» et paci vestræ volentes in posterum providere posses-
» siones, quas Ecclesia vestra in præsentiarum iuste,
» et canonice possidet, aut in futurum iustis modis
» præstante domino poterit adipisci vobis, et successo-
» ribus vestris authoritate apostolica confirmamus.
» Præterea Ecclesias quas de concessione Lemovicensis
» et Cadurcensis Episcoporum canonice possidetis,
» videlicet Ecclesiam de Rochamador, Ecclesiam de
» Salgas, Ecclesiam de Blanat, Ecclesiam de Mainriac,
» Ecclesiam de Rialac, Ecclesiam de Cusantia, Eccle-
» siam sancti Dionisii, Ecclesiam de Faulgas, Ecclesiam
» sancti Michaelis, Ecclesiam sanctæ Ferreolæ, Eccle-
» siam sancti Vincentii de Maentiaco, et Capellam
» sancti Thomæ, Ecclesiam de Vraco, Ecclesiam sancti
» Clementis, Ecclesiam de Havis, Ecclesiam de Aure-

de Viam, l'église de Grantfaïna, ainsi que les dîmes que vous percevez à juste titre et de notoriété publique, et nous voulons que la sépulture soit libre dans votre Eglise, en sorte que personne ne pourra s'opposer à la dévotion et à la dernière volonté de ceux qui auraient résolu de s'y faire ensevelir, à moins qu'ils ne fussent excommuniés ou interdits; sauf cependant le juste intérêt des Eglises auxquelles les corps seraient enlevés. Qu'il ne soit donc permis à aucun homme de violer cette feuille de confirmation ou d'y contrevenir en quelque point; que si quelqu'un osait tenter de le faire, qu'il sache que son audace l'exposerait à encourir l'indignation du Dieu tout-puissant, et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul. Donné à Anagni, le quatrième des Kalendes d'avril.

« Extrait et collationné sur l'original, escrit en par-
« chemin, trouvé aux archives des titres du chapitre
« de l'esglise de Nostre dame de Roc-Amadour, au
« diocèse de Cahors, par l'ordre et en la présence de
« messire Jean de Doat, conseiller du roi, en son
« conseil, présidan de la chambre des comptes de

» liaco, Ecclesiam de Viam, Ecclesiam de Grantfaina,
» et decimas, quas rationabiliter habere noscimini
» vobis, et Ecclesiæ vestræ authoritate apostolica duxi-
» mus confirmandas, sepulturam quoque loci ipsius
» liberam esse decernimus, ut eorum devotioni, et
» extremo voluntati, qui illic sepeliri deliberaverint,
» nisi fortè excommunicati, vel interdicti sint, nullus
» obsistat. Salva tamen illarum Ecclesiarum iustitia,
» a quibus corpora mortuorum assumuntur. Nulli
» ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ
» confirmationis infringere, vel ei aliquathenus con-
» traere. Si quis autem hoc adtentare præsumpserit,
» indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri
» et Pauli apostolorum eius se novuerit incursurum.
» Datum Anag... quarto Kalendas aprilis. »

« Navarre, et commissaire député par lettres patantes,
« de sa maiesté du premier avril dernier, pour faire
« rechercher dans les archives des abayes et autres
« communautés ecclésiastiques et séculières de la pro-
« vince de Guienne les titres concernant les droits de
« sa maiesté ou qui pourront servir alhistoire, faire
« faire des extraits de ceux qu'il iugera nécessaires et
« les envoyer au garde de la bibliothèque royale par
« Gratian Capot, huissier de ladite chambre, par elle
« commis pour faire les extraits des titres des archives
« de sa maiesté, de son ressort, par ses arrest du vingt-
« troisième juin et..... octobre mil six cent soixante-
« six, et greffier d'office en ladite commission. Fait à
« Foix le sizième novembre mil six cent soixante sept.

« Signé : Capot. »

Cette bulle fut encore impuissante pour mettre fin à la discorde ; les abbés de Marcillac ne voulurent point céder, ils résolurent de soutenir de nouveau leur prétention ; les débats recommencèrent plus terribles que jamais et de nouveau l'on fut obligé d'en référer à Rome.

Le pape Célestin III, comme ses prédécesseurs, donna gain de cause aux religieux de Tulle. Mais pour faire cesser un procès qui durait depuis longtemps, qu'il voyait avec peine, et qui même à différentes reprises avait failli devenir sanglant, il ordonna formellement à l'abbé de Marcillac de renoncer d'une manière définitive à toutes ses prétentions.

Il fallut obéir. Nous allons reproduire les deux lettres que nous trouvons à ce sujet aux

archives de la Bibliothèque nationale; elles sont toutes les deux datées de 1193. L'une est relative à la résolution prise par Gérald abbé, à la tête de son chapitre, de renoncer à tous ses droits sur Roc-Amadour, l'autre est l'acte même de cession consenti au profit des religieux de Tulle.

« *Letres de Gérald abé du couvent de* » *Marcillac à Bernard abé et au couvent de* » *Tulle, par lesquelles du mandement du* » *pape Célestin et du consentement de tous* » *les frères, il résolut dans son chapitre de* » *renoncer en faveur dudit couvent de Tulle* » *à tous les droits qu'il pouvait avoir sur* » *l'Église de Roc-Amadour et luy résigner* » *toute sa prétention* (1). »

L'an 1193, sous le règne de Philippe (2), et l'épiscopat de S. évêque.

A Bernard, par la divine grâce.

Abbé de Tulle, et à tout le couvent, Gérald, par la même grâce, abbé de Marcillac, et à tout le couvent de

(1) Archives manuscrites de Roc-Amadour, biblioth. nationale, fonds Doat. M. S. 125, p. 233-234.

(2) Philippe II, dit Auguste.

« Anno 1193 regnante Philippo, S. Episcopo sedente.
» Bernardo divina gratia.
» Tutellensi Abbati, totique conventui, Geraldus
» eadem gratia Marciliacensis Abbas, totique eiusdem
» Ecclesiæ conventui salutem et pacem. Noverint tam

la même église, salut et paix. Que tous les hommes présents et futurs sachent que, sur la contreverse agitée entre nous et le monastère de Tulle, relativement à l'église de Roc-Amadour, nous avons par la permission et l'ordre de notre seigneur le pape Célestin, dans notre chapitre entre les mains de B. prieur de Roc-Amadour, et en présence de Texelle de Saint-Exupère, et de Hugues de Chaufforn, moines de Tulle, avec le consentement commun de nos frères, fait une composition à l'amiable, par laquelle nous avons renoncé entièrement à la plainte déjà énoncée, et remis entre les mains de B... prieur, tous les droits que nons aurions pu avoir.....
.....et de peur que, par l'instigation de quelques agents ambitieux, on pût élever encore sur ce point quelque question, ou affaiblir de quelqu'autre manière l'authenticité de ce fait, nous avons

---

» præsentes quam futuri, quod de controversia illa,
» quæ inter nos et monasterium Tutellense super de
» Ecclesia de Roc-Amadour vertebatur, de permis-
» sione et de mandato domini Cælestini papæ, in Capi-
» tulo nostro, in manu B... prioris de Roc-Amadour,
» præsentibus Texello sancti Exuperis, et Hugone de
» Chaufforn monachis Tutellensibus, de communi fra-
» trum nostrorum consilio, amicabiliter composuimus,
» videlicet quod jam dictæ quærelæ prorsus ibidem
» abrenuntiamus, et si quid iuris habere poteramus
» de.....nostro.....Conventui in manu
» B... prioris remisimus. Postea vero.....
» .....
» Conventus Ecclesiæ de Roc-Amadour tam clerico-
» rum.....
» .....et successoribus suis, et
» Tutellensi conventui illud sicut.....
» resignavimus, et perpetuo nullo retento confirma-
» vimus, quod ut....ne instinctu quorumdam mali-
» tiose agentium super hoc quæstio oriri posset, vel
» huius modi facto aliomodo perturbari paginam nostræ

livré à l'abbé et au couvent de Tulle un acte portant l'empreinte du sceau de notre inscription. Tous ces arrangements ont été pris, comme nous l'avons déjà fait entendre ci-dessus, dans le chapitre de Marcillac, en présence de tous les moines qui y demeuraient à cette époque, et qui ont expressément consenti à cet accord de paix. Voici leurs noms :

(Suivent les signatures des moines et des témoins, dont les noms sont reproduits dans le texte latin.)

Fait à.... l'an 1193, après l'incarnation du Seigneur, sous le règne de Philippe et l'épiscopat de S.

» inscriptionis sigillo nostro impressam, abbati et Tutel-
» lensi conventui donavimus. Hoc totum factum fuit
» sicut superius prælibavimus, in capitulo Marci-
» liacensi, præsentibus omnibus Monachis, tunc tem-
» poris degentibus, et expressim huic prædictæ paci
» consentientibus. Quorum nomina sunt hæc, D. del
» Rayfol... P. de Sanezori, Tesconte, B. del Mouli, S.
» Morgue, annic Gibeli, Hugo de Cunctenat, P. annic
» Gausbert Lanou, G. del Mouli, Gausbert de Corzat,
» et Arnaldi Barasio, et.... Darenac militibus, et ex
» parte abbatis Tutellensis B. Prior de Roc-Ama-
» dour,.... de Sancto exuperio, et Hugone de Chauf-
« forn, monachis Tutellensibus, et P. Delpech, et S. de
» Vogano, et Giraudo, et Guset, et quam plurimis
» aliis, qui mandatum à Tutellensi abbate super hoc
» susceperant. Post modum vero quando in manu
» abbatis resignavimus, interfuerunt B. de Rouffiliac
» Cadurcensis Archidiaconus, et B. prior de Roc-Ama-
» dour, et Willelmus de Sancto Exuperio et Hugo de
» Chaufforn et Willelmus Chantarz, S. Mamal, Pende,
» P. de Saintzemar Monachi Tutellenses, Magister
» Petrus Bruni, et Guillelmus Vosiensis Archipres-
» biter, D. del Montel, S. de Chanac,.... Gausbert
» Albors, G. del Bousquet, G, la Carrieyra.....
» .....multi alii. Actum publice apud....
» .....incarnati verbi millesimo centisimo nona-
» gesimo tertio, regnante Philippo, S. episcopo
» sedente. »

« Extrait collationné à l'original escrit sur parchemin,
» où l'escriture est effacée en plusieurs endroits, à
» cause de quoi les notes laissées en blanc en cette
» copie n'ont pu être remplies. Trouvé aux archives
» des titres du chapitre de l'église de Notre-Dame de
» Roc-Amadour, au diocèse de Cahors, par l'ordre et
» en la présence de messire Jean de Doat, etc.... »

« *Letres de Gerald, abé du couvent de*
» *Marcillac, à Bernard abé, et aux fréres*
» *et amis du couvent de Tulle, par lesquel-*
» *les sur la contestation qui était entre les-*
» *dits couvents touchant l'église de Roc-*
» *Madour, il renonce du consentement de*
» *tout son chapitre à sa prétention en fa-*
» *veur dudit couvent de Tulle et luy résig-*
» *gne en présence de B. archidiacre de*
» *Cahors tout le droit qu'il y pouvait pré-*
» *tendre iustement ou iniustement (1).* »

L'an 1193, sous le règne de Philippe, roi des Français, et l'épiscopat de S. évêque de Cahors.

A mes vénérables frères et amis, à B. par la grâce de Dieu abbé et à tout le couvent de Tulle, salut et paix

(1) Archives manuscrit de Roc-Amadour. Bibl. nation. fonds Doat. M. S. 125, p. 230-232.

» Anno 1193, regnante Philippo rege Francorum,
» S. in Cadurcensi sede episcopo residente.
» Venerabilibus fratribus, et amicis suis, B. Dei
» gratia Abbati, et conventui Tutellensi, G. eadem
» gratia Marciliacensis Abbas salutem in perpetuum et

pour toujours.....

.....

Nous voulons faire connaître à tous les hommes présents et futurs, que les différents qui existaient, par le fait de quelques envieux, entre le monastère de Marcillac et celui de Tulle, au sujet de la possession de l'église de Roc-Amadour.....

.....

Nous avons publiquement renoncé à nos prétention, dans notre chapitre de Marcillac, en présence de.....

(Suivent les signatures des témoins dont les noms se trouvent reproduits dans le texte latin.)

Nous nous sommes désistés de toutes les prétentions justes ou injustes, mais que nous avions de bonne foi au sujet de l'église de Roc-Amadour. Notre abandon

---

» pacem.....
» .....
» in omnium tam præsentium quam futurorum volu-
» mus devenire notitiam, quod controversia illa, quæ
» inter Marciliacense et Tutellense monasterium, super
» Ecclesia de Roc-amador, ad suggestionem quorum-
» dam invidorum ferrebatur.....pro qua....nul-
» lam esse cognovimus.....nullatenus.....
» in præsentia G. prioris de Roc-amador, et Guil.
» Chaufforn, monachorum Tutellensium, et G. del
» Pons et Clerici, et donatorum de Roc-amador, et G.
» de Vogano, et Guiraudo, et S. Vasels, publice in
» capitulo nostro Marciliacensi abrenuntiavimus, præ-
» sentibus omnibus Monachis A. de Ciraysels priore....
» P. de Seniori, A. Vesconte, B. de S. Morqué, G.
» Annerii Berbeli, A. de Contenat, P. Anneric, Gaus-
» bert de Laumi, G. del Mouli, Gausbert de Corsac. Et
» hoc factum concedentibus et præsentibus, A, Baraslo,
» et G. Claormac militibus. Postea ad maiorem caute-
» lam, in manu B. Tutellensis abbatis, in præsentia B.
» Cadurcensis Archidiaconi, quidquid iuste vel iniuste
» super Ecclesia de Roc-amador inquirere poteramus

est fait pour toujours et sans aucune réserve en faveur des abbés de Tulle et de leurs successeurs, et comme dans le temps où nous vivons l'on est porté à la ruse et à la malice alors que l'on devrait agir franchement, nous avons mis par écrit nos résolutions, et nous avons apposé sur notre acte le sceau de notre monastère en présence de presque tous les moines de Roc-Amadour.

(Suivent les noms des différents témoins.)

L'an 1193, après l'incarnation du Seigneur, sous le règne de Philippe, roi de France, et sous l'épiscopat de S. évêque de Cahors,

---

» bona fide, et sine dolo, resignavimus, et abbati et
» successoribus suis in perpetuum, nullo retento, con-
» firmavimus, et quoniam præsens ætas artifex est
» malignandi, et studet dolo..... ubi debet simpli-
» citer ambulare pacem, et concordiam istam scripti
» commendavimus memoriœ, et literis sigillo nos-
» tro..... monasterio super factum istud impos..
» ..... rupem amatoris monasterio Lec.....
» præsentibus fere omnibus..... de Roc-Amador,
» G. de Rouffiliac..... et B. priore de Roc-Ama-
» dor..... G. de Sancto Exuperio et T. Chauf-
» fours, et W. Chaufforn, et S..... et deinde
» P. de Samgerma Monachis Tutellensibus, Magistro
» P. Bruni, et W. Rozier Archipresbitero, A. de
» Montel, S. de Conac, Deinde Gausbert Alboy, G. del
» Bousquet, B. Lacarrieyra, B. Duzac, P. del Poich,
» P. de Punibes, P. del Chairo, P. Escua, P. de
» Vitrac, J. de Briva, B. Vigier, H. et de Peirac,
» G. Lascombas, J. Feter, S. Bernard Clericis Monas-
» terii Tutellensis, J. Blanquet, Paul et A. Peirocoilla,
» P. Ban, G. Faure, P. Vassadet, J. Vassadet, S. de
» Peyrac, G. de Rocamadour, R. de Caors, G. de
» Marciliac, Grimal. G. Iter, S. Couder, D. Lacrucha,
» P. Giral, P. Roger, R. Faieta, A. Rotger, Hebrard
» de Poech, A. Dargentat, Anno incarnati verbi mille-
» simo centesimo monagesimo tertio, regnante Phi-
» lippo rege francorum, S. in Cadurcensi sede episcopo
» residente. »

« Extrait et collationné sur l'original escrit en par-
» chemin, trouvé aux archives des titres du chapitre
» de l'esglise de notre dame de Roc-Amadour. etc. »

Telles sont les pièces qui mirent fin à tous ces débats. Les abbés de Marcillac, continuellement vaincus, ne purent point reculer devant les ordres formels du pape Célestin III. L'acte de désistement était signé, les réclamations n'étaient plus possibles et les particuliers eux-mêmes, qui croyaient pouvoir exercer quelque autorité sur l'église de Roc-Amadour, s'empressèrent d'imiter la conduite des religieux de Marcillac, en faisant l'abandon de tous leurs droits.

Nous terminerons en faisant connaître l'une de ces pièces que nous avons puisée à la même source :

» *Donation faite par Raymond de la*
» *Vaysa, et Aimeric à Dieu et à Sainte*
» *Marie de Roc-Amadour de la prétention*
» *qu'ils avaient au nom de Guillaume de la*
» *Vaysa, contre l'abé de Tulle touchant*
» *l'église de Roc-Amadour.* » (1)

Nous faisons savoir aux hommes présents et futurs, que nous Raymond de la Vaysa, et Aimeric de la Vaisa, avons donné et accordé pour toujours, à Dieu,

(1) Archiv. manuscrit. de Roc-Amadour. Bibl. nat. M. S. 215. p. 238.

à la bienheureuse Marie, à l'église de Roc-Amadour, à B..., abbé de Tulle, ainsi qu'à ses successeurs et aux moines qui pourront servir le Seigneur dans ce lieu, tout ce que nous possédions et réclamions à l'abbé de Tulle, pour l'église de Roc-Amadour, soit au nom de Guillaume de la Vayssa, soit de quelqu'autre manière justement ou injustement; car nous savons que toutes nos demandes sur ce point étaient injustes, et ne tendaient qu'à la damnation de nos ames. Pour ce, le seigneur abbé nous a donné deux cents sols. Furent présents à cette donation le même seigneur abbé, Bertrand prieur de Roc-Amadour, G. de Rogaut, Guillaume Chautarz, B. de la Carreire, P. del Poiech, Guillaume de Belcastel, J. Blanquez, G. Valladels, S. de Vogairo, Durans Laconcha, G. de Maimac et bien d'autres témoins, et après avoir signé cette charte, nous l'avons offerte sur l'autel de la bienheureuse Vierge Marie.

» Notum facimus præsentibus et futuris, quod ego
» Raimons de la Vaysa et Aimeric de la Vaisa, quid-
» quid habebamus, vel quærebamus, abbati Tutellensi
» pro Ecclesia de Roc-Amador, vel nomine Willelmi
» de la Vaysa, vel alio modo iuste vel iniuste dedimus
» et concessimus in perpetuum Deo et beatæ Mariæ,
» et Ecclesiæ de Roc-Amador, et eidem B... abbati
» Tutellensi et successoribus eius, et monachis, qui
» ibidem Deo servierint. Scimus enim, quod quidquid
» ibi quærebamus iniustum erat, et ad damnationem
» animarum nostrarum pertinebat, propter hoc dedit
» nobis Dominus abbas ducentos solidos, huic dona-
» tioni interfuerunt idem Dominus abbas, et Bertran-
» dus prior de Rocamadour, G. de Rogaut, Willelmus
» Chautarz, deinde B. la Carreira, P. del Poiech,
» Willelmus de Belcastel, J. Blanquez, G. Valladels,
» S. de Vogairo, Durans Laconcha, G. de Maimac, et
» multi alii, et nos postea hanc cartulam consignatam
» obtulimus super altare beatæ Virginis Mariæ.

» Extrait et collationné sur la grosse escrite en parchemin, etc..... »

Ajoutons encore que pour prévenir de nouvelles difficultés, le pape Innocent III ordonna, en 1212, que Roc-Amadour fut remis à l'abbé de Tulle, Bernard, ainsi que nous l'apprend dans sa chronique de Limoges, Bernard Iter, moine et bibliothécaire de cette ville. (1)

De nos jours, cet état de choses s'est modifié. Par suite des graves événements survenus en France à la fin du siècle dernier, les biens du clergé furent supprimés. En 1802, après le Concordat, les diocèses furent de nouveau établis, mais sur des bases bien différentes. Ces délimitations nouvelles produisirent des changements considérables, qui eurent pour conséquence de faire rentrer l'église de Roc-Amadour dans les mains de l'évêque de Cahors.

ERNEST RUPIN.

(1) Baluze. *Hist. Tutel.* II, p. 134.

NOTE

SUR

LES MONNAIES GAULOISES

DE CUZANCE (Lot)

Le secrétaire-général a reçu de M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, la lettre suivante que le comité de rédaction s'empresse de publier; il s'agit des monnaies gauloises trouvées commune de Cuzance, entre Cressensac et Martel. (Voir les procès-verbaux des séances des 9 novembre 1878, 18 janvier et 8 février 1879). Le vase en terre qui les contenait a, malheureusement, été brisé.

Vous voulez bien me demander quelques indications sur la découverte de monnaies gauloises faite à Cuzance, découverte dont je puis apprécier l'importance, grâce à votre obligeance; c'est vous, en effet, qui m'avez fait connaître d'une manière certaine les circonstances de cette trouvaille. Je n'ai qu'un regret, c'est que les inventeurs, préoccupés de tirer le plus grand profit possible de cette masse de pièces antiques, l'aient divisée de manière à en offrir des portions à divers musées ou particuliers, de manière à rendre impossible l'étude de l'ensemble. C'est cependant cette étude qui

aurait eu le plus de prix, car chacune de ces petites pièces, au point de vue de la valeur vénale, représente très-peu de chose.

Mon zélé confrère, M. L.-Maxe Werly et moi, nous avons pu examiner plusieurs lots, et je vais vous dire brièvement le résultat de nos observations. Dans quelques temps, M. Werly pourra vous envoyer un travail spécial qu'il prépare sur cette découverte. Ce que je vais vous dire n'est donc qu'un simple résumé.

Les monnaies du trésor de Cuzance appartiennent à un ordre de faits sans exemple, jusqu'ici, dans la numismatique gauloise. Les spécimens qui ont passé sous mes yeux paraissent être le résultat de l'emploi d'un coin unique, au type de la croix, employé sur des monnaies frappées à une époque plus ancienne ; on peut encore distinguer les types primitifs, malgré l'aplatissement du métal, occasionné

par la nouvelle opération. Ce sont d'anciennes monnaies *remonétisées*, s'il m'est permis de

faire ce barbarisme. Leur poids, presque toujours uniforme, varie entre 1 gramme 27 et 1 gramme 30 ; il indique une époque qui ne doit pas être très-éloignée de la conquête; sur le plus grand nombre, on remarque un signe qui n'est pas sans analogie avec l'*upsilon* grec; ce signe n'a pas été signalé par MM. de Saulcy, Ch. Robert, de La Saussaye et de Crazannes qui se sont particulièrement occupés des monnaies gauloises au type de la croix. Ce signe caractérise la trouvaille de Cuzance, et autorise à en former un groupe particulier qui, jusqu'à plus ample informé, doit être attribué aux *Cadurci*.

Je ne puis développer ici les arguments et les considérations qui ont permis de classer en trois sous-groupes principaux les 960 pièces qui m'ont passé jusqu'à ce jour sous les yeux ; vous les trouverez dans le travail que prépare M. Maxe Werly, travail qui va paraître dans la Revue numismatique belge et dont les conclusions me paraissent très-admissibles. Si quelques spécimens présentent un véritable intérêt pour l'étude, la presque totalité, je le répète, n'a que la valeur du métal. Pour tirer de cette découverte tout l'enseignement qu'elle comporte, il est indispensable de grouper un grand nombre d'exemplaires afin de pouvoir en reconstituer les types principaux ; on arrive ainsi à suivre les transformations et les déplacements des symboles qui cantonnent la croix

et à en retrouver l'origine et les prototypes sur les monnaies décrites par M. Ch. Robert, dans son travail sur la numismatique gauloise du Languedoc ; on arrive aussi à séparer ce groupe des pièces attribuées aux Volces Tectosages, pour former celui des Cadurques.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Catalogue des Plantes de la Corrèze

Le Catalogue des plantes de la Corrèze va être modifié et établi sur des bases différentes.

Au lieu de ne donner qu'une simple nomenclature, nous ferons connaître pour chaque plante, son habitat, sa station et les noms de toutes les localités où elle a été observée. Ce catalogue raisonné sera aussi complet que possible; il renfermera la partie cryptogamique et fera connaître à fond notre flore corrézienne.

En apportant ces changements, nous répondrons au désir de plusieurs membres de la Société et nous tiendrons compte des observations bienveillantes qui nous ont été adressées à ce sujet du Ministère de l'Instruction publique.

L'abondance des matières nous a obligés à remettre à la prochaine livraison le commencement de ce travail.

(Note du Comité de rédaction.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

ÉVÊQUES DE TULLE

Le diocèse de Tulle fut formé primitivement d'une section du diocèse de Limoges. La bulle d'organisation est datée d'Avignon, le 13 août 1317, la première année du pontificat de Jean XXII. Ce pape, natif de la ville de Cahors, estimant qu'il n'était pas possible à un évêque d'exercer suffisamment sa juridiction spirituelle sur un diocèse aussi étendu que celui de Limoges, érigea la ville de Tulle en cité, et son monastère de l'ordre de Saint-Benoît en évêché et église cathédrale, sous la dépendance de la métropole de Bourges. Les évêques devaient prendre le titre de vicomte.

Par une autre bulle du 7 février suivant, sur les informations et avis des évêques de Limoges et de Tulle, le même souverain Pontife régla les limites du nouvel évêché, composé d'une partie du Limousin et de quelques enclaves du Quercy et du Périgord; ce diocèse fut divisé en cinquante-deux paroisses (1).

Plus tard, en 1802, par suite du Concordat et des nouvelles circonscriptions diocésaines faites par le pape Pie VII et Bonaparte, le département de la Corrèze fut réuni au diocèse de Limoges, dont on le défalqua de nouveau, en 1823, pour former un diocèse distinct et beaucoup plus considérable en étendue.

---

(1) *Gall. christ. de eccles. Tutelensis*, p. 687. — MARVAUD, *hist. du Limousin*, II. p. 163.

Ce diocèse renferme aujourd'hui 283 paroisses qui se divisent ainsi :

Archiprêtré de la cathédrale.....	1
Cures de 1re classe.....	5
Cures de 2e classe.....	29
Succursales.....	248
TOTAL.....	283

ARMOIRIES DU CHAPITRE DE TULLE (1)

D'azur à un saint Martin à cheval d'argent, coupant avec son sabre son manteau d'or qu'il donne à un pauvre, moitié vêtu d'argent, le tout sur un sentier d'or, au roc d'échiquier du même en chef à senestre.

Les Chapitres jouissaient autrefois de grands priviléges et échappaient souvent à la juridiction épiscopale. Le Concordat de 1516 leur enleva l'élection des évêques. Depuis la Révolution, les Chapitres des ordres religieux et ceux des collégiales, excepté le chapitre de St-Denis, ont été supprimés en France ; il n'y a plus que des chapitres de cathédrales, mais privés de tout droit d'élection.

(1) Toutes les armoiries qui accompagnent cette notice ont été dessinées d'après un tableau, conservé dans les archives de l'évêché de Tulle. Sur ce tableau l'écusson des évêques est de forme ovale ; cette forme étant tout-à-fait arbitraire, nous avons préféré nous servir de celle qui est généralement adoptée en France.

1. — ARNAUD I.

D'azur à un lion léopardé d'or, lampassé de gueules, surmonté à dextre d'une étoile d'or. Telles sont les armes que donne le tableau conservé aux archives de l'évêché de Tulle, bien que la famille de St-Astier porte encore : *d'argent à trois aigles de sable posées en chef 2 et 1, et en pointe trois cloches du même émail, bataillées d'or, posées de même (1).*

Arnaud Ier de Saint-Astier, noble Périgourdin, dernier abbé de Tulle, en fut le premier évêque en 1317. Étant encore simple abbé, il fut honoré de l'amitié et de la confiance du pape Clément V, qui lui confia plusieurs missions politiques en Italie, et l'envoya auprès de Robert, roi de Sicile, avec le titre de gouverneur de la Romagne. Arnaud devait aussi à ce pontife sa dignité d'abbé de Tulle, car il avait été nommé par les moines en concurrence avec un autre. (2)

Le pape Jean XXII en l'élevant à l'épiscopat espérait ainsi pouvoir ménager les susceptibilités des religieux de Tulle, auxquels il accordait en outre le droit de désigner ses successeurs à l'évêché. Nous verrons, dans la suite, que cette autorisation fut souvent la cause de

---

(1) Abbé Leclerc. *Bullet. de la Société histor. du Limous.* année 1872, p. 150.

(2) *Gall. christ. eccles. Tutel.* p. 618.

grands désordres qui entrainèrent avec eux les faits les plus regrettables.

Arnaud de St-Astier publia des statuts synodaux (1324) et composa un chapitre des principaux dignitaires pour veiller à la défense et à la conservation de la religion. Il régla l'enseignement théologique qui devait être donné dans le cloître par six moines auxquels l'on ne fournissait que la nourriture et les vêtements. (1)

Il mourut en 1333 et fut inhumé à Roc-Amadour, dont il était prieur, en vertu d'une cession faite au mois d'août 968 par Frotère, évêque de Cahors, aux abbés de Tulle, cession renouvelée en 1113, 1193 et 1212, d'après les décisions des papes Alexandre III, Célestin III et Innocent III. (2)

---

2. — ARNAUD II.

De gueules, à deux clefs d'argent adossées et passées en sautoir, les pannetons en haut.

Sa famille avait pour devise : *Si omnes ego non.*

Arnaud II de Clermont, frère mineur, fut

(1) Marvaud, *hist. du Limous.*. II. p. 163.
(2) Baluze, *hist. Tutel.* p. 377. — Caillau, *hist. de Roc-Amadour*. p. 55-62. — Archives manuscrites de Roc-Amadour. Bibl. national., fonds Doat. Vol. 125.

nommé évêque le 13 septembre 1333, par le pape Jean XXII. Il assista au concile de Courges en 1336, affermit la discipline, publia des constitutions synodales et forma une bibliothèque ecclésiastique. Célèbre prédicateur il se fit remarquer dans l'université de Paris, où il étonna souvent par la hardiesse de ses opinions qui faillirent causer un schisme dans l'Église. Il mourut, d'après Baluze et Bertrand de Latour, l'an 1337, et d'après d'autres auteurs l'an 1339. (1)

---

3. — HUGUES.

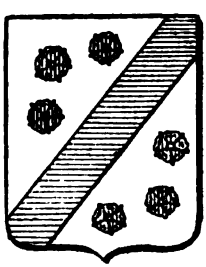

D'argent à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules en orle (2).

Hugues Roger, de la famille de Roger ou de Rogier de Rozières, natif du village de Rosiers, canton d'Egletons, en Limousin, était fils, d'après Justel, de Guillaume, seigneur de Rosiers et de Marie de Chambon. Religieux bénédictin de Tulle, puis abbé de St-Jean d'Angély, il fut nommé évêque le 18 juillet 1342, par Pierre Roger, son frère, d'autres disent

(1) *Gall. christ. episcop. Tutel.* p. 667. — Marvaud, *loc. cit. II* p. 164. Bertrand de Latour. *Institut. eccles., Tutel. cap XXIV.*
(2) De Magny, *arm. général*, p. 265.

son oncle, qui occupait la chaire de St-Pierre sous le nom de Clément VI.

Le siège de Tulle était alors vacant depuis cinq ans. « De graves évènements venaient de » s'accomplir en France; l'Église et ses vieilles » doctrines avaient été trop ébranlées par la » politique de Philippe-le-Bel et par les der- » niers papes d'Avignon, pour qu'il ne sortît » pas de cet esprit d'envahissement, de doute » et de corruption des opinions qui déjà pré- » ludaient à la Réforme. Les désordres gagnè- » rent les abbayes et l'on vit les religieux de » Tulle se diviser pour le choix d'un évêque » et faire une double élection que chaque par- » tie soutenait avec ardeur jusqu'à ce que le » pape mit fin à ses désordres en donnant de » sa propre autorité, le siège épiscopal à un » membre de sa famille. (1)

Hugues Roger ne reçut pas la consécration épiscopale et fut promu au cardinalat le 21 septembre 1342. Sur vingt cardinaux qui entrèrent au conclave, en 1361, après la mort d'Innocent VI, quinze lui offrirent la tiare qu'il refusa. Il mourut, selon certains auteurs, à Avignon en 1363, selon d'autres à l'abbaye de Montolieu, au diocèse de Carcassonne. Son corps, dit Baluze, fut porté non loin de Tulle, dans l'église de Masseré, et déposé dans un riche mausolée en bronze. (2)

(A suivre.) ERNEST RUPIN.

---

(1) MARVAUD, *hist. du Limous.* II. p. 165.

(2) BALUZE, *vit. pap. Aven.* p. 845. — *Gall. christ. loc. cit.* p. 668.

NÉCROLOGIE

Notre Société n'a pas encore un an d'existence, et la mort a déjà fait des victimes parmi ses membres ! Le premier frappé a été le docteur Dulmet, membre du Conseil général pour le canton de Meyssac, chevalier de la Légion-d'Honneur, enlevé bien jeune encore à l'affection de sa famille et à la sympathie de ses concitoyens. M. Casimir Dulmet est décédé le 3 mai dernier.

Quelques jours après, nous recevions la triste nouvelle de la mort de notre vénérable Président d'honneur, M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, décédé à Paris le 12 mai ! Ce n'est pas sous le poids des années qu'a succombé cet homme dont la Corrèze était fière ! mais, depuis quelque temps, le triste état de santé de M. de Lasteyrie ne laissait à ses enfants et à ses nombreux amis que peu d'espoir de le conserver encore pendant de longs jours !

Rappeler dans cette livraison du *Bulletin* ce que fut notre regretté Président d'honneur, est pour nous un devoir. Mais, que dire après le magnifique discours prononcé, le jour des funérailles, par M. de Rozière, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ! Nous ferons plus d'un emprunt à ces pages éloquentes.

Le comte Ferdinand de Lasteyrie du Saillant, issu d'une des familles les plus anciennes du Limousin, était né à Paris le 15 juin 1810. Il suivait les cours de l'Ecole des Mines lorsqu'éclata la révolution de 1830, et devint aide-de-camp du général Lafayette, son parent. Après avoir passé plusieurs années dans les bureaux de l'administration des Ponts-et-Chaussées, du ministère de l'Intérieur et de la direction des Cultes,

il entra en 1842 à la Chambre des Députés. A deux reprises, en 1846, en 1848, il contribua à sauver de la ruine dont il était menacé, un établissement de la plus haute importance, l'Ecole des Chartes, sans se douter alors qu'un jour viendrait où une chaire de prefesseur y serait donnée à l'héritier de son nom.

M. de Lasteyrie était mieux que personne en mesure d'intervenir auprès des Chambres en faveur de cette école; sa parole avait déjà l'autorité que donne en pareille matière la notoriété scientifique. La publication de son *Histoire de la peinture sur verre*, ouvrage resté classique même après les progrès des études archéologiques, l'avait du premier coup placé au rang des maîtres. Maniant le crayon aussi bien que la plume, M. de Lasteyrie avait pris le soin de dessiner lui-même ses planches. Le bel ouvrage qu'avait couronné l'Académie des Inscriptions, était donc entièrement de sa main !

Après 1851, M. de Lasteyrie se tint à l'écart de la vie politique jusqu'en 1857, où sa candidature échoua aux élections du Corps législatif. Mais en revanche, les portes de l'Institut s'ouvraient pour notre compatriote en 1860 ; il était appelé à occuper le fauteuil laissé vacant par le décès de M. Monmerqué. De nombreux voyages avaient encore élargi le champ de ses connaissances si variées, et aussi longtemps que sa santé le lui permit, il fut un des membres les plus actifs de l'illustre Compagnie où il comptait autant d'amis que de collègues. Citons ici, parmi ses publications les plus importantes, son *Histoire de l'Orfèvrerie*, sa dissertation sur l'*Electrum* des anciens, sa *Description du Trésor de Guarrazar*, son livre sur les *Origines de l'émaillerie limousine*, ouvrages qui se trouvent avec plusieurs autres dans notre bibliothèque, grâce à la générosité de l'auteur.

Ces travaux ne faisaient pourtant pas oublier à M. de Lasteyrie qu'il était corrézien par son origine, et les intérêts de notre département furent toujours présents à son esprit. Il eût voulu être un de ses représentants après la terrible guerre pendant laquelle son digne fils exposait sa vie pour la défense du territoire envahi ; mais il échoua aux élections de 1871. Quelques mois après, en revanche, les électeurs du canton de Donzenac l'envoyaient siéger au Conseil général ; en 1877, il donna sa démission, motivée sur l'état de sa santé.

Depuis quelque temps, en effet, M. de Lasteyrie voyait venir la mort et s'y préparait en homme de cœur et en chrétien, pour nous servir des belles expressions de son ami M. de Rozière. Le corps était déjà bien malade lorsque M. de Lasteyrie daigna accepter la présidence d'honneur de notre Société! Il est mort en donnant des preuves de l'intérêt qu'elle lui inspirait; pendant la semaine qui a précédé son décès il travaillait encore, et c'était à la rédaction d'une notice destinée à notre *Bulletin!* Mais ce précieux souvenir ne sera pas du moins tout-à-fait perdu pour nous ! le fils terminera ce que le père avait commencé, nous en avons la promesse formelle.

Au moment où se termine l'impression de cette livraison, nous avons encore le regret d'apprendre la mort d'un autre de nos collègues, M. Combet, avocat à Uzerche, officier de l'Instruction publique, membre de plusieurs Sociétés savantes et connu surtout par son *Histoire d'Uzerche.*

Liste des nouveaux Membres de la Société.

MEMBRES TITULAIRES

MM. BARRÉ, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Brive.

BLANC (Antoine), juge de paix à Ayen.

CAMBRÉSY, ingénieur, 16, place du Hâvre, Paris.

CHAUSSAT, docteur-médecin, à Lavaveix-les-Mines (Creuse).

CLEUSIOU (Henri du), 130, boulevard du Montparnasse, Paris.

DESCHAMPS, maire de Lacelle (Corrèze).

DUCOURTIEUX, éditeur à Limoges.

FRONTY (Henri), à Donzenac

GRITTY (Charles), à Brive.

KULIN, maire de Chamalières, près Clermont-Ferrand.

LAYGUE, docteur-médecin à Darrazac (Corrèze).

LAVEIX, receveur des Domaines, à Bacqueville (Seine-Inférieure).

MORÉLY, docteur-médecin à Argentat.

MOULINS (Tiburce), docteur-médecin à Argentat.

PARJADIS-LARIVIÈRE (de), attaché au Ministère des Finances, 82, rue Gay-Lussac, Paris.

PRIOLEAU (Léonce), étudiant en médecine, à Objat.

RIVET (Marcy), receveur des Finances à Castel-Sarrazin.

VENDRYÈS, attaché au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.

MEMBRE CORRESPONDANT

GEORGES (le Frère), directeur de l'École communale d'Ussel.

Cette liste porte à 337 le nombre des Membres de la Société.

Brive, imprimerie Marcel ROCHE, rue des Échevins. — 679

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA CORRÈZE

TOME I. — 4e LIVRAISON. JUILLET-SEPTEMBRE 1879.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 10 MAI 1879

Présidence de M. L'ABBÉ LOUBIGNAC, 2me *Vice-Président.*

Sont présents au bureau : M. l'abbé Loubignac, 2me vice-président ; MM. Ph. Lalande, E. Rupin, Guimbellot, Bonnay, Chabrerie.

Après ouverture de la séance, le procès-verbal est lu et adopté.

Le secrétaire-général énumère les dons reçus pour le musée et la Bibliothèque.

La Société remercie toutes les personnes qui veulent bien coopérer par leurs divers dons à l'œuvre qu'elle entreprend.

Le secrétaire-général lit ensuite deux notes ; l'une envoyée par M. Louis Greil, la seconde par M. Anatole de Barthélemy.

M. Greil présente un nouvel essai d'interprétation de l'inscription relevée sur la pierre funéraire du bourgeois Maschalx ; il fait connaître les motifs qui le portent à traduire le mot *enbiraus* par *environs*.

La note de M. de Barthélemy est relative aux monnaies Gauloises trouvées entre Cressensac et Martel.

M. Ph. Lalande dit, à cette occasion, que M. Parrot n'a pu recueillir que six ou sept de ces monnaies. M. Taillebois propose alors à la Société de voter un crédit de 15 francs pour achat d'une série plus complète. Le crédit demandé est alloué sans oppositions.

La parole est ensuite successivement donnée aux membres de la Société inscrits à l'ordre du jour pour différents travaux.

M. Taillebois présente un rapport sur les travaux, lus à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1879, et signale à ses collègues ceux qui sont de nature à éveiller l'attention bienveillante du Gouvernement ; travail utile à consulter en 1880, et sans attendre les circulaires ministérielles, par ceux de nos sociétaires qui auraient l'intention de concourir.

Après avoir ouï ce rapport, la Société, vu la demande motivée qui lui en est adressée, autorise son Bureau à disposer, après l'impression de chaque livraison du *Bulletin*, d'une dizaine d'exemplaires. Elle autorise aussi l'échange du *Bulletin* avec la *Revue de géographie* dirigée par M. Ludovic Drapeyron, et le paiement d'une soulte de 15 francs, représentant la différence entre le prix d'abonnement à cette revue et le taux de la cotisation.

M. Rupin lit une note sur une mosaïque Gallo-Romaine trouvée dans la commune de Cubjac (Dordogne) ; il montre un dessin de la partie la plus curieuse de ce précieux reste, destiné au musée de Périgueux.

M. Taillebois donne lecture de la première partie

d'un travail fort savant envoyé par M. A. Roujou, docteur ès-sciences, chargé de cours à la faculté de Clermont ; il s'agit des *races humaines du plateau central*, en particulier *de celles de l'Auvergne et des régions montagneuses avoisinantes*. M. Roujou traite une question fort en faveur aujourd'hui : celle de nos origines et des différentes migrations des peuples qui ont successivement occupé notre sol.

M. Rupin résume une notice historique sur les évêques de Tulle ; cette notice est accompagnée du dessin des armoiries.

M. Laveix, receveur des domaines à Bacqueville, a envoyé à M. Guimbellot un extrait de l'histoire inédite de Meymac par feu M. Treich-Laplène ; cet extrait est entièrement consacré à Turgot et à son administration comme intendant de la généralité de Limoges. M. Guimbellot donne lecture de cette intéressante biographie.

M. Sicard, professeur de dessin au collége, offre alors de faire pour le *Bulletin* une eau-forte du portrait de l'éminent administrateur. Au nom de la Société M. le président remercie M. Sicard de son offre gracieuse. M. Taillebois dit alors être possesseur d'une ancienne gravure qui pourra servir de modèle à M. Sicard.

La présentation à la Société d'un projet de règlement concernant le musée et la bibliothèque figure à l'ordre du jour. Il est donné lecture de ce projet de règlement, qui a déjà été étudié par le Bureau.

M. le baron de Lamberterie dit que pour pouvoir être utilement discuté, ce projet a besoin d'être étudié aussi par les membres de la Société et qu'une lecture ne suffit pas. Il est décidé qu'une copie sera déposée au bureau de M. Bonnay ; les sociétaires pourront ainsi en prendre connaissance à loisir avant la discussion des articles, renvoyée à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures et demie.

Vu par le comité de rédaction :

Le Président, G. MOURET. — *Le Secrétaire-Général*, PH. LALANDE.

SÉANCE DU 14 JUIN 1879

Présidence de M. ÉLIE MASSÉNAT, *1er Vice-Président.*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Sont présents au Bureau : MM. Elie Massénat, l'abbé Loubiguac, Ph. Lalande, E. Rupin, Guimbellot, Bonnay, Chabrerie.

Tout d'abord le Président se lève pour dire qu'il a un douloureux devoir à remplir en annonçant à la Société la mort de son Président d'honneur, le comte Ferdinand de Lasteyrie ; la Société s'associe aux sentiments de regrets manifestés par M. le Président. Il est convenu qu'une notice biographique sera insérée dans le *Bulletin*.

M. Ph. Lalande lit une lettre qu'il a reçue de M. Robert de Lasteyrie à l'occasion de ce triste évènement. M. Robert de Lasteyrie affirme sa sympathie pour la Société et dit qu'il prendra à ses travaux une part d'autant plus grande qu'elle devra représenter la sienne en même temps que celle de son père.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire-général énumère les dons offerte à la Société pour son musée et sa bibliothèque ; puis il lit une lettre de M. Frédéric Moreau père, membre de la Société ; cet éminent archéologue dit que, sur les instances de M. Taillebois, il envoie à la Société une série d'antiquités gallo-romaines et franques provenant des fouilles de Caranda.

M. de Barthélemy a répondu à une demande de renseignements au sujet d'une monnaie d'or, de l'empereur Honorius, trouvée près de Belveyre commune de Nespouls.

M. Lalande propose de voter un crédit de 15 francs pour l'acquisition de cet objet ; ce crédit est alloué ; M. Lalande aura à traiter avec le propriétaire de la monnaie.

Viennent ensuite les travaux inscrits à l'ordre du jour.

M. le Président demande, et il en expose les motifs, le renvoi de la discussion des articles du projet de règlement concernant le musée et la bibliothèque.

Cette discussion est renvoyée à la prochaine séance.

En l'absence de l'auteur, M. Ph. Lalande présente la suite du mémoire de M. Mouret sur les terrains des environs de Brive. Il s'agit, dans ce chapitre, du *lias* et de ses nombreux fossiles.

M. Bonnay lit sa notice sur les vitraux de l'église d'Aubazine et montre plusieurs dessins de ces œuvres remarquables des verriers du moyen-âge. Il donne également lecture, à ce sujet, d'une lettre de M. l'abbé Poulbrière.

M. Rupin communique à la Société divers documents fort intéressants pour l'histoire de notre pays et puisés à bonne source ; puis il résume la 2e partie de l'étude de M. Roujou sur les *races humaines du plateau central*. L'auteur s'en tient encore aux généralités et traite avec un profond savoir la question de l'homme pendant les temps pré-historiques.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Vu par le comité de rédaction :

Le 1er vice-président, E. Massénat.

Le secrétaire-général, Ph. Lalande.

TURGOT

DANS LE HAUT-LIMOUSIN

(Extrait de l'Histoire inédite de Meymac et de son Abbaye, par feu M. J. Treich-Laplène, Juge de Paix et Conseiller Général du canton de Meymac (1).

Parler de Turgot, en écrivant une étude sur Meymac et son abbaye, parait être un hors d'œuvre ; mais notre amour pour la vérité historique nous en fait une loi ; bientôt nous verrons ce grand homme mêlé aux simples actes de l'administration locale ; son nom, ses bienfaits enrichissent nos annales ; notre devoir est de nous incliner devant de tels souvenirs.

Anne-Robert-Jacques TURGOT fut nommé en 1761, intendant de la généralité de Limoges. Il appartenait à une famille de hauts administrateurs : son père Michel-Etienne Turgot avait été Conseiller d'Etat et président du grand conseil du roi ; son aïeul avait exercé les fonctions d'intendant des généralités de Metz et de

(1) Communiqué par M. Laveix, membre de la Société.

Tours ; lui-même avait été maître des requêtes au Conseil du roi.

La généralité de Limoges comprenait trois provinces : le Limousin, l'Angoumois et une partie de la Marche. Turgot fit donc son apprentissage d'administrateur pratique au milieu de populations inconnues, oubliées ; c'est en parcourant les contrées les plus désertes qu'il conçut les projets des routes que nous possédons. C'est en visitant les chaumières des pauvres, les hameaux délaissés, les villages épars, qu'il apprit à connaître les souffrances du peuple et qu'il songea aux moyens de les adoucir.

Turgot fut nommé intendant de la généralité du Limousin à l'âge de trente-quatre ans, époque de la vie où l'ardeur de la jeunesse est tempérée par la raison laquelle se fortifie et se complète au maniement des grandes affaires. Son élévation fut un évènement heureux pour notre province dont la réputation de pauvreté, d'ignorance, et de misère était proverbiale. En assumant les charges de l'administration, le nouvel intendant douta de son entreprise. L'impression fut passagère ; le jeune magistrat prit confiance en présence de populations aux mœurs douces, honnêtes, résignées. Sa volonté se raidit ; il l'opposa aux obstacles. Son cœur eut pitié de tant d'ignorance et de tant de misère. Ce sentiment de Turgot à l'égard des

habitants du haut Limousin, signe d'un ardent amour de justice, nous tenons à le mettre en relief; il y puisa la force, le dévoûment, l'autorité nécessaires à soulager de grandes infortunes, à amoindrir la calamité des disettes, à relever les courages, à rendre cette province presque l'égale des plus heureuses, des plus favorisées.

Dès son arrivée, Turgot se renseigna sur l'état de sa généralité, sur les faits agricoles, scientifiques ou économiques; il s'adressa aux curés des paroisses, leur disant: « qu'ils pour-
» raient rendre de grands services aux sciences,
» aux arts et à l'agriculture puisque seuls ils
» sont à portée de faire une foule d'observa-
» tions qui échappent inévitablement aux
» habitants des villes..... »

En attendant, c'est d'eux qu'il attend les documents utiles à la répartition d'une justice plus exacte; ils les invite à lui transmettre les renseignements capables de le diriger dans une administration désireuse du bien et de tout le bien possible. Ils les prie de lui signaler les évènements considérables, les disettes, maladies épidémiques....., de lui adresser directement les requêtes des paroissiens, « afin
» de leur épargner les frais du déplacement
» et la perte d'un temps précieux..... »

A cette époque le peuple des campagnes était traité avec une extrême rigueur. Les gouver-

nants s'appuyaient sur la force pour être obéis. Turgot, en se préoccupant des intérêts du plus grand nombre, en prévoyant leurs besoins, associait l'autorité de fait, qu'exerce le pouvoir, à l'autorité morale qui lui est indispensable.

Ses réformes administratives, — si l'on tient compte de l'esprit qui présida à leur inauguration, — eurent en général le caractère de réformes sociales et tendirent à relever le peuple de son infériorité, par l'instruction, par une répartition équitable des charges publiques, par l'émancipation du travail et de l'industrie. Au lieu de la misère il voulait le bien être répandu dans les masses; l'une de ses maximes favorites était : *Ce qui enrichit l'individu enrichit également l'Etat.*

Connaissant tous les abus de la perception des tailles, Turgot cherche à les prévenir; de nouveau il s'adresse aux curés, il les charge d'informer leurs paroissiens « qu'ils ne sont » obligés de rien payer à titre de frais que sur » présentation d'une taxe faite par le subdélé- » gué de l'intendant. » Il veut les instruire de la façon capable de réformer les erreurs qui se glissent dans leur cote de taille..... Il leur recommande instamment la propagation de l'instruction populaire..... « Cet excès d'igno- » rance dans le peuple, dit-il, me parait un » grand mal, j'exhorte MM. les curés à s'occu- » per des moyens de répandre un peu plus

» d'instruction dans les campagnes et à me pré-
» senter ceux qu'ils jugeront surtout efficaces
» pour y parvenir. »

Enfin, dans ses nombreuses instructions aux subdélégués, il ne cesse de leur recommander de recueillir tous les faits nouveaux, agricoles, commerciaux, industriels; de fournir des états statistiques, d'intéresser à l'administration les notables de chaque localité, de s'entourer du concert de tous afin de remédier aux maux qui existent, aux abus qui se commettent, mais qu'il entend réprimer.

Tels sont les débuts de Turgot; il veut connaître le mal entrevu et signalé; il groupe les faits, les classe, procède aux réformes jugées convenables. L'impôt, la corvée, les travaux publics, l'agriculture, le commerce et l'industrie, la bienfaisance, les secours aux disettes préoccupent son esprit. Sans mesures extraordinaires, par sa seule autorité, sa force morale, son puissant vouloir, il résout ces multiples questions et transforme son gouvernement.

Ses idées en matière d'impôt différaient de celles du système actuel; dans son opinion, un seul impôt devait être exigé, l'impôt foncier.

Son esprit frappé de l'inégalité choquante entre les terres nobles et les terres de roture voulait que la loi fût la même pour tous; la justice demandait des droits que la force exi-

gera plus tard. Turgot repoussait les taxes industrielles : « L'homme industrieux, disait-il, » n'a pour capital que son travail ; forcé par » les taxes d'abandonner une partie de son pro- » fit, il fera payer son travail plus cher, on » consommera moins et le propriétaire du sol » perdra plus qu'il n'aura gagné. » Ces théories appartiennent à l'école libre-échangiste ; les conditions économiques de cette époque, diffèrent essentiellement de notre état présent. Turgot vivait dans un temps où un monopole effréné avait tué l'essor national, à une époque où l'on disputait au sujet des douanes intérieures, comme aujourd'hui au sujet des octrois, où le pacte de famine venait d'exercer ses ravages, où le système féodal usé ne présentait plus que des ressorts impuissants, où la transition se faisait déjà sentir entre les temps anciens et les temps nouveaux, sans toutefois être parfaite. L'œuvre grandiose de Colbert s'écroulait, bientôt il n'en restera plus que des ruines, mais l'administration nouvelle n'était même pas devinée. La science était à peine à son aurore ; la machine n'avait pas suppléé l'homme, enfin, les idées économiques de l'illustre homme d'Etat, s'appuyaient sur des bases totalement modifiées par notre civilisation et par nos progrès.

Réformateur sage, Turgot innovait avec prudence ; loin de lui la menace, l'abus de l'au-

torité ou même l'ostentation du pouvoir, il cherchait plutôt à le voiler ; il désirait convaincre. La persuasion, la confiance, tels étaient ses moyens préférés. Il demandait à ses subordonnés l'application des règles qu'il s'imposait à lui-même. Quelles belles paroles, dignes, dans tous les temps, des méditations des agents publics au sujet de la bienfaisance : « Je » ne puis trop vous prier de travailler de con- » cert avec moi, à inspirer confiance au peu- » ple, non seulement en rendant une exacte » justice, mais encore en traitant les paysans » avec douceur, en vous préoccupant de leurs » intérêts, de leurs besoins, et en me mettant » à portée de les soulager. »

Homme d'Etat éminent, Turgot savait être homme de cœur. Ses actes portent l'empreinte d'une haute raison, d'un dévoûment absolu — qualité rare à cette époque — à ses devoirs et à sa province. Infatigable, zélé jusqu'à l'obstination, lorsqu'il s'agissait du bien général, il ne connaissait ni lassitude, ni répugnance ; ses sollicitations en faveur des contrées les plus malheureuses de la généralité, ne se laissaient pas décourager. Les dégrèvements d'impôts, les secours en cas d'incendie, d'épizootie, de grêle, de gelée, de sécheresse, d'inondation, faisaient l'objet de requêtes pressantes auprès du Gouvernement. Durant son séjour à Limoges, les secours demandés s'élevèrent à

six millions deux cent cinquante mille livres; les sommes obtenues furent de trois millions deux cent quatre-vingt un mille trois cent cinquante-sept livres (chiffres officiels). Ce succès légitime est unique sans doute dans les annales de l'époque.

La corvée, charge mal répartie, s'imposa à son esprit. Il aimait à soumettre à une rigoureuse analyse toutes les questions de réformes utiles ou de bien-être populaire. Deux espèces de corvée frappaient le contribuable au dix-huitième siècle. L'une disposait des habitants des pays traversés par les troupes et les soumettait à l'obligation non seulement de loger les soldats, mais d'effectuer les transports militaires ; l'autre les assujettissait aux travaux d'ouverture et d'entretien des routes.

La première de ces charges engendrait les plus révoltants abus; injures, mauvais traitements, spoliation violente affligeaient les habitants des campagnes du fait d'une soldatesque brutale qui considérait ces malheureux habitants comme *taillables et corvéables à merci.* La seconde, quoique moins impopulaire, était subie plutôt qu'acceptée. L'éloignement de la famille, la suspension des travaux, les peines infligées en cas d'absence, le défaut d'intérêt immédiat transformaient ce devoir en une lourde servitude. Nous donnons la formule d'un ordre de corvée aux habitants de Gen-

tioux, paroisse de la Marche sur les limites du Limousin.

« De par le roi, il est ordonné au syndic de » la paroisse de Gentioux, de commander et » conduire lui-même, le 3 du mois de novem- » bre 1767, au matin, sur la grande route de » Clermont à Limoges, au lieu dit : Felletin (1) » tous les manœuvres de la paroisse, avec » pics, pelles, pioches, béches, hoyaux et » autres instruments dont ils se servent à » remuer la terre, pour travailler à la confec- » tion de la grande route, et faire tâche qui » leur sera donnée par le sous-ingénieur au- » quel ils obéiront.....

» Enjoignons au syndic de remettre en » arrivant, une liste exacte de tous les ma- » nœuvres de la paroisse, et de se conformer » à nos ordonnances sous les peines y portées. » Le syndic répondra, en son propre et privé » nom, des outils qui seront prêtés à la pa- » roisse, s'il y en a de perdus.....

» Le syndic est prévenu de ne se charger » en argent ni en nature de la tâche d'aucun » corvéable sous tel prétexte que ce soit, sous » peine d'être puni rigoureusement....

» Tous les habitants doivent être prévenus » qu'ils ne trouveront sur les ateliers aucun » entrepreneur de tâches et que ceux qui ne

(1) La distance de Gentioux à Felletin est d'environ 30 kilom.

» voudront pas travailler par eux-mêmes se-
» ront tenus de conduire l'ouvrier par lequel
» ils voudront se faire remplacer, sous peine
» d'être punis comme manquants.

» 15 septembre 1767. *L'intendant de la*
» *généralité de Moulins,* signé : DE PONT. » (1)

Ces rigueurs, ces vexations auxquelles nul ne pouvait se soustraire, même à prix d'argent, alarmaient les familles, froissaient les intérêts du « menu peuple. » Turgot extirpa ces abus sans pitié. Pour ne pas laisser en souffrance les grands intérêts de l'Etat, il substitua au mode d'exécution directe, le mode d'entreprise ; il fit exécuter les transports militaires et les travaux des routes, par des entrepreneurs spéciaux, aux frais de la province. On ne vit plus, en Limousin, ces troupeaux d'hommes, poussés par les syndics des paroisses, franchissant de longues distances, souffrant de la faim et du froid, sans abri, condamnés à une tâche servile. Il voulut le travail libre ; sa réforme fut une réforme sociale, utile à la population, à l'agriculture, à l'Etat ; une de ces innovations qui ont rendu son nom justement populaire au milieu de nos campagnes reconnaissantes.

---

(1) Turgot avait aboli la corvée dans sa généralité, comprenant une faible partie de la Marche ; Gentioux dépendait de la généralité de Moulins.

Ses projets touchant les routes défient, peut-être, la supériorité. Les conditions économiques se sont modifiées; un nouveau et puissant moteur a transformé l'art de la locomotion; l'impossible est devenu réalisable; et cependant les jalons qu'il a posés sont debout et peuvent résister aux efforts, parce que ses idées, basées snr la justice, étaient vraies, qu'elles reposaient sur une profonde connaissance des lieux, des populations et de leurs besoins. Nous ne parlerons pas de tous les travaux publics dont il conçut les plans, de tous ceux qu'il fit exécuter; n'oublions pas les routes de Paris à Toulouse, de Lyon à Bordeaux, de Limoges à Bort, de Tulle à Aubusson. Toutes destinées à porter la vie commerciale, à propager l'essor d'une industrie naissante dans nos villes corrèziennes, à servir de trait-d'union entre notre pays si longtemps isolé et les contrées plus favorisées par le climat et la nature. Les faits simples, les détails minutieux, rien n'échappait à sa clairvoyance, à son activité; afin d'assurer l'entretien et la sécurité des routes il les dota de cantonniers chargés d'une distance de trois lieues.

En agriculture, Turgot se montra digne continuateur de Sully. Le développement du progrès agricole fut sa constante préoccupation. Ses réformes sur la corvée, l'impôt; ses idées sur le tracé des routes s'inspirèrent de l'intérêt

de l'agriculture : ses efforts secondèrent le mouvement agricole encore aujourd'hui bien lent dans le nord du département. Entrevoyant déjà l'influence des rendements et produits herbagers, il introduisit la culture de la prairie artificielle, ordonna des distributions gratuites de graines, institua des concours où se discuteraient les questions agricoles, utiles et pratiques.

Ce résumé suffit à faire connaître ce caractère élevé et la haute intelligence que Turgot déploya dans son administration du Haut-Limousin. Le hasard, si toutefois le hasard guida jamais les yeux du chercheur, de celui qui demande au passé des renseignements et des souvenirs, nous a permis, dans un coin ignoré de la Corrèze, de reconnaître les traces de cet administrateur éminent, de ce bienfaiteur simple et modeste. Nous avons désiré remettre ce beau nom en lumière, faire revivre, s'il est possible, l'influence salutaire qui se répandit en actes généreux, la pensée qui voyait loin et qui voyait juste.

JOSEPH TREICH-LAPLÈNE.

A. R J. TURGOT

CONTROLEUR GENERAL, ANCIEN INTENDANT DU LIMOUSIN

Fondateur de la Société d'Agriculture de cette Province

Ne en 1727. Mort en 1781.

Gravé pour la premiere fois par LE BEAU, d'après l'original de TROY, en 1774

et presenté à TURGOT

Reproduit en 1879 par SICARD

pour le Bulletin de la Societe Scientifique, Historique

et Archeologique de la Corrèze

(Siége a BRIVE)

LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU LIMOUSIN

DE 1763 A 1791 (1)

MESSIEURS,

Une ordonnance royale du 12 mai 1761 créa une Société d'Agriculture du Limousin.

Elle se subdivisait en trois sections, s'administrant et se gouvernant elles-mêmes sous la direction d'un Bureau, composé de quinze membres résidant dans l'un des sièges de la Société. Limoges pour le Haut et Brive pour le Bas-Limousin, Angoulême, enfin, avaient chacune leur Bureau, car pour cette institution régionale, l'Angoumois avait été réuni à la province limitrophe. La Société se

---

(1) Cette étude a été le sujet d'une lecture (section d'histoire) vivement applaudie, faite à la Sorbonne, le 16 avril 1879, au Concours général annuel ouvert entre les Sociétés savantes départementales. (*Note du Comité de rédaction.*)

composait, en outre, de membres *correspondants* ou *associés*. Les trois Bureaux échangeaient entre eux leurs procès-verbaux de réunion, ainsi que les communications diverses faites au sein de l'un ou l'autre groupe. Les différentes mesures d'organisation, l'admission des candidats, la validation des élections lors de la composition de chaque Bureau, avant d'être définitifs, devaient être communiqués et soumis à l'approbation des deux autres. Le président de chaque Section était élu annuellement. Il avait le titre de Directeur, et contresignait avec le secrétaire les procès-verbaux des séances. Deux registres, dont les pages étaient paraphées et numérotées, reçurent la relation des séances de la Section du Bas-Limousin.

Grâce à M. Elie Massénat, (1) notre éminent collègue et vice-président, le deuxième volume de ce précieux recueil existe encore. Notre vice-président l'a sauvé de la destruction et déposé aux archives communales. Quant au premier registre qui va jusqu'à la 39e séance y comprise, il a disparu. Les cinq premières

---

(1) Membre de la Société d'anthropologie de France, officier d'Académie, l'un des hommes, qui, avec MM. de Quatrefages, Boucher de Perthe, de Mortillet, etc., ont le plus contribué à jeter la lumière sur la période pré-historique. E. T.

pages du tome second, ont elles-mêmes été détruites.

J'ai pensé qu'il serait intéressant, à plus d'un titre, de publier dans notre *Bulletin* (1) un résumé des travaux de la première société savante qui apparut dans ce pays. La recherche des progrès à apporter, en matière agricole, dans ces contrées, fut le pricipal objectif qui conduisit la Société à se préoccuper de la solution d'une foule d'autres questions intéressant encore l'agriculture d'une façon plus ou moins directe. L'importance du manuscrit original qui ne comprend pas moins de 171 feuillets in-folio, ce qui comporte 342 pages d'écriture, la diversité des matières traitées, m'imposaient l'obligation de diviser par séries, ce travail analytique. Vu la perte des procès-verbaux qui précédèrent, notre étude ne commencera donc qu'à la 40e séance, celle du mercredi 28 décembre 1763, pour se terminer à la dernière, celle du lundi 5 septembre 1791. C'est donc un exercice de 27 années qu'il nous reste à interroger.

L'impression générale que l'on éprouve en feuilletant ce monument des travaux de nos

---

(1) Il serait à désirer qu'un travail analogue pût être donné par les Sociétés d'Angoulême et de Limoges, ainsi que dans tous les départements où les documents nécessaires subsistent encore. E. T.

devanciers, est un sentiment de respect et de reconnaissance pour ceux qui dirigèrent avec autant de zèle que de désintéressement cette œuvre de progrès.

Gens de petite noblesse vivant dans leurs terres loin de la corruption de la cour, prêtres libéraux et patriotes consacrant leurs loisirs aux études saines et utiles, bourgeois éclairés et industrieux, tels furent les éléments fraternellement confondus, composant cette Société d'agriculture qui eût justement mérité le titre de Société du *bien public*.

Le souffle philosophique du XVIIIe siècle avait pénétré profondément dans le Limousin. Son influence bienfaisante contribua puissamment à cimenter l'union nécessaire entre des hommes d'origine et de situation assez distinctes pour que la discorde vînt facilement les diviser, si le but poursuivi, l'intérêt général, n'avait fait glisser parfois sur la divergence des opinions.

Comme eux, animés du désir de féconder notre œuvre, avançons dans nos recherches, et qu'un mutuel esprit de tolérance cimente chaque jour davantage cette union indispensable pour asseoir une association utile et durable.

—

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ. (1)

Ne fût-ce que comme matériaux pour celui qui écrira un jour l'histoire du Haut et du Bas-Limousin, il eût été intéressant de pouvoir donner complète la liste de ceux qui composèrent la Société d'agriculture dès son origine. Malheureusement la disparition du cahier « n° 1 » et des premiers feuillets du cahier « n° 2 », en cela comme pour tout le reste, ne me permet de présenter ici que des renseignements forcément incomplets.

Ce que nous savons c'est que Turgot, (2) qui peut en être considéré comme le fondateur, fut en même temps l'un des membres les plus zélés et les plus actifs de cette Société, qu'il continua à protéger de tout son pouvoir et à

---

(1) L'orthographe des noms propres variant sans cesse, suivant le caprice des secrétaires qui se succédèrent, je ne puis que signaler cette facheuse habitude de nos auteurs. Il en est de même pour la particule ou les titres nobiliaires que certains membres s'attribuaient ou qu'on leur attribuait, à tort ou à raison.

(2) Sa noble figure qui méritait, à tant de titres, de devenir populaire, est presque tombée dans l'oubli, et ses traits ne sont plus connus que d'un nombre restreint de collectionneurs. Les portraits du temps, tirés à un petit nombre d'exemplaires, sont devenus introuvables. Grâce à M. Sicard, notre habile et dévoué collègue, nous avons pu accompagner cette étude de la reproduction d'une belle estampe, absolument épuisée, le portrait du grand ministre du XVIIIe siècle d'après Troy, estampe dont j'ai la bonne fortune de posséder un exemplaire qui a servi de modèle à l'artiste. E. T.

soutenir de son crédit, même après avoir quitté la province qu'il avait administrée avec tant de sagesse.

En décembre 1763, les membres résidant à Brive, se composaient, au moins partiellement, de MM. le chevalier de Céron, ci-devant contrôleur de la maison du duc de Parme; de Verlhac, procureur du roi au présidial de Brive; Malepeyre (de la place), négociant; Vermeil, bourgeois; Dufour, docteur en médecine de la faculté de Montpellier; de Vielbans, premier président au présidial de Brive; Maleden de Labastille, lieutenant général au sénéchal de Brive; de Lafaurie, président à l'élection; l'abbé de Salès, subdélégué de l'intendance; Mailhard, conseiller au présidial; de St-Hilaire, mousquetaire du roy; Malepeyre (du Saillant), fils, négociant; Le Gros, ancien chirurgien aide-major des armées.

Parmi les « *associés correspondants* » on comptait: MM. de Sabuguet-Damarzit, seigneur de Puymarets, à Paris; du Grifolet, seigneur de Lentillac, à Lentillac; de Lissac, chevalier de St-Louis, lieutenant de MM. les maréchaux de France, à Lissac; Chamegeat, bourgeois, à Beynat; de Lamichardière l'aîné « à St-Brieux en Bretagne »; le chevalier de Vivens, de l'Académie Royale des sciences de Bordeaux et de la Société Royale de Metz, à Clairac en Agénois; le chevalier de Turgot, « gouverneur

de la Cayenne »; Verrier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Tours; de Lépine, secrétaire du Bureau de Limoges; Blanchet, en Bretagne; Mayjonade, directeur général des vivres à Paris; l'abbé d'Espagnac, conseiller à la grande chambre à Paris; de Bourgelat, écuyer du roi, professeur à l'École vétérinaire de Lyon; le comte d'Ayen, à Paris; de Lavergne, secrétaire général du tribunal des maréchaux de France, à Paris; de Montégut, conseiller au parlement de Toulouse, de l'académie des jeux floraux, à Toulouse; le vicomte d'Aubusson à Castel-Nouvel; le comte du Saillan, au Saillan; le comte de Saulvebœuf, au moulin d'Arnac; de Termès, seigneur de Pierre-Taillade, à Pierre-Taillade; de Miremont, seigneur de Chadebec, à Chadebec; Darche, seigneur d'Ambrugeat, à Tulle; de Lauraze, lieutenant-général au sénéchal d'Uzerche, à Uzerche; le marquis de Cosnac; de Lacabane; Leclere, manufacturier; l'abbé de Laval; Treilhard; Cabanis; Sélébran frères; de Corn Dupeyrou; de Laubanie; Dubois, baron de St-Hilaire; Salviat, (1); de Massac. Ces treize derniers membres habitant Brive.

En janvier 1764, le Bureau se composait de

---

(1) Qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé de Salviac, prieur de St-Avis, membre de la société, et qui mourut en septembre 1763. E. T.

MM. Dubois, de Salès, de Laval, de Corn, Sélebran cadet, de Mailhard, Salviat, de Massac, Cabanis, de Verlhac, Treilhard, Dufour, de Laubanie, de St-Hilaire, de Vieilbans, Sélebran aîné, secrétaire. Cette année, les subdélégués de la Province furent admis comme « *associés correspondants* », sur la demande de l'Intendant, mais seulement pour la durée de leur mandat. C'étaient MM. de Monestier et de Lacombe pour Tulle, de Massoulié pour Beaulieu, de Clédat pour Uzerche et Duteil pour Ussel.

Puis nous voyons se produire successivement les adhésions suivantes : MM. Ernoult de Brusly, secrétaire du roi et receveur des tailles, à Brive; Rousset et Deboisbedeuil (élus par le Bureau d'Angoulême); MM. de Bayonne et de Péret, (élus par celui de Limoges); le comte de Broglie et de Montlot (A) (1); Guérin, de Brive; Trésaguel, ingénieur des ponts-et-chaussées de la province (L); Vallier, de Brive; Mosnier, ingénieur des ponts-et-chaussées, (A); abbé Rosier, directeur de l'école vétérinaire de Lyon; Rivière, directeur de la papeterie, près Beaulieu; le comte de la Renaudie,

(1) Le Bureau par lequel furent reçus ces candidats, est désigné par les lettres (A) pour celui d'Angoulême et (L) pour celui de Limoges. Les autres acceptations émanaient de Brive. E. T.

à Beynac; Cabanis, (1) prêtre de la mission de Limoges; Dupont; le père du Bouscat, ancien recteur du collège de Brive; de St-Mayxant, de Neuvic, élection de Tulle; le Dosseur, agronome breton, (L); de Saint-Hilaire (2); Delmas, gentilhomme d'Ussel; Réquillet, notaire des États de Bourgogne; de Bois-Jugan, seigneur de Bois-Jugan, près St-Lô; le marquis de Mirabeau; Desvergnes « docteur en méde- » cine de l'Université de Montpellier, habitant » Thiviers, en Périgord »; le marquis de Laubanie; Delmas, recteur du collége de Brive; Monteil, avocat au parlement, lieutenant particulier des eaux et forêts en Limousin; Laroche « ci-devant mousquetaire du roy »; Treilhard fils, cadet, avocat au parlement; de Guiogan, chevalier de Saint-Louis; de Lanoy, de Laumoneries et Constant des Landes, (tous trois de (L); Mioule et Foussier de Belleville (A).

Dans la séance d'août 1772 « le sieur Barbou, imprimeur à Limoges, « fut invité par » lettre à publier dans son *Almanach ou ca-* » *lendrier du Limousin,* la liste complète » des membres de la Société, » liste qui lui fut fournie par les trois Bureaux. Nous n'avons

---

(1) Frère de celui de Brive. Il s'adonnait spécialement aux observations météorologiques.

(2) Son père signait « Dubois » seulement, et fut plusieurs fois Directeur. E. T.

malheureusement pas d'exemplaire de cet ouvrage. A partir de cette époque on recueille les noms des nouveaux sociétaires suivants : MM. Lagorsse, docteur en médecine ; l'abbé de Conore « prieur de Queyrie, diocèse de Cahors » ; Du Griffolet, lieutenant des vaisseaux du roy ; Maillard et Thouron (L) ; Duroy de Chaumareix, demeurant en son château à Vars ; Roulhac ; de Thias ; Cormiau ; Nourissaud, de Beaulieu ; Morin et Mirat (L) ; Sapientis, avocat à Brive ; Rebierre « chirurgien-apothicaire » à Brive ; Marchaudon de Naugeac, conseiller du roi, contrôleur général des finances de la généralité de Limoges (L) ; Maton la Varenne, avocat au parlement de Paris ; Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de l'académie d'Arras ; Charlemagne, à Maison, « près Charenton, près Paris » ; Chevalier, à Argenteuil près Paris.

Ces trois dernières admissions furent faites dans la séance du 11 décembre 1786, enregistrée folios 170 et *bis*. Le folio 171 est consacré à une courte délibération du lundi 5 septembre 1791, qui est la dernière et dans laquelle pas un mot n'explique cette énorme lacune de cinq années. Les illustrations qui avaient fondé et soutenu de leurs travaux cette œuvre de progrès, étaient, la plupart, descendues dans la tombe. Dès 1780 la Société commençait à péricliter visiblement ; le zèle s'émoussait, les préoccupations se portaient ailleurs. En 1786,

l'inquiétude et le découragement troublaient les esprits; on sentait vaguement dans l'air comme un souffle avant-coureur de cette tempête qui allait tout balayer, hommes et institutions, les bons et les mauvais, les coupables et les innocents, destinés à être broyés pêle-mêle sous l'effondrement de ce vieux monde dont l'édifice vermoulu craquait de toutes parts.

En rappelant les services rendus par la Société d'agriculture, il y aurait injustice à ne pas signaler ceux qui dans le Bas-Limousin (1) donnèrent une impulsion particulière à ces travaux qu'ils furent chargés par leurs collègues de diriger.

En voici la liste aussi complète que les matériaux conservés permettent de l'établir :

Années	Directeurs	Secrétaires
1763..	DE LACABANE.....	SÉLÉBRAN
1764..	SALVIAT.....	id.
1765..	DUBOIS.....	id.
1766..	CABANIS (2).....	id.
1767..	DUBOIS (3).....	CABANIS
1768..	ABBÉ DE SALÈS.....	id.

(1) Je regrette que les éléments m'aient manqué pour rendre semblable hommage à la mémoire des directeurs et secrétaires des deux autres bureaux.

(2) L'auteur du *Traité sur la Greffe*. Il mourut en 1786, ainsi que M. Dufour.

(3) Il mourut cette même année. E. T.

Années	Directeurs	Secrétaires
1769..	TREILHARD (1)	CABANIS
1770..	ABBÉ DE LAVAL.....	id.
1771..	DUBOIS	id.
1772..	DE LAUBANIE.....	SALVIAT
1773..	DUBOIS	id.
1774..	DUFOUR	id.
1775..	DUPEYROU	id.
1776..	GUÉRIN (sériciculteur distingué) ..	id.
1777..	LECLERC (fondat^r de la man^re royale)	id.
1778..	ABBÉ DE SALÈS.....	id.
1779..	id.	id.
1780..	DUBOIS	id.
1781..	id.	id.
1782 à	id.	id.
1785..	id.	id.
1786..	MONTET.....	id.
1787 à	?	?
1790..	?	?
1791..	MONTET	SALVIAT

RELATIONS ET INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons vu quelles étaient les relations des trois sections entre elles.

Les Intendants de la Province (Haut et Bas-Limousin) présidaient fréquemment le Bureau de Limoges, et Turgot fit plusieurs fois le voyage de Brive pour juger *de visu* des besoins du Bas-Limousin signalés sans cesse à sa sollicitude par son Bureau, dont il appréciait fort le zéle et les aptitudes.

---

(1) Il mourut en 1775; son fils fut membre du Directoire.
E. T.

Une correspondance continuelle reliait, en outre, les sociétés d'agriculture des différentes provinces, entre elles; et Brive, en particulier, échangeait de nombreuses communications avec Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Orléans, Tours, Rennes, Dijon, « la province de Haynault », Berne, etc..... Son Bureau (faveur exceptionnelle alors), recevait de l'Intendant 300 livres par an pour ses frais et notamment pour l'entretien d'un *commis* de secrétariat, choisi en dehors de la Société et appointé par elle.

Dans sa volumineuse correspondance, malheureusement perdue, mais dont les procès-verbaux nous ont conservé la substance, on trouvait de nombreuses lettres des différents Intendants et des Contrôleurs généraux ou Secrétaires d'Etat (1) qui se succédèrent dans la direction des affaires, et auxquels chaque Section adressait annuellement un sommaire de ses travaux.

En 1764, l'Académie des sciences de Toulouse ayant décidé d'ajouter une « *classe particulière pour l'agriculture* », ce fut au Bureau de Brive que s'adressa le marquis de Bélesta de Gardouch, son président, afin d'adopter « les règlements suivis par la Section

(1) MM. de Laverdi en 1764, Turgot en 1774, de Cluny en 1776, etc..... E. T.

» du Bas-Limousin et de marcher sur ses tra-
» ces ». En même temps, M. de Bélesta sollicitait l'honneur d'être admis comme membre correspondant (p. (1) 23 et 30).

En 1768, la *Société Economique* de Berne sollicitait des trois Bureaux de Brive, d'Angoulême et de Limoges, un échange d'idées et des relations suivies (p. 76).

En 1770, Turgot transmettait aux Bureaux de Brive et de Limoges, une lettre de M. de Sartines, lieutenant-général de police. « Quelles étaient les causes de la *cherté* et de
» la rareté du bétail — demandait ce magis-
» trat — et pouvait-on compter, *après Pâques*,
» sur le Limousin pour l'approvisionnement
» de Paris? » (page 100).

En 1774, lorsque Turgot (2) eut été nommé Contrôleur Général, on vit continuer entre le Bureau de Brive et lui, une correspondance qui témoignait de la haute estime dans laquelle il tenait cette Section pour le bien qu'elle faisait et celui qu'elle s'efforçait de faire (p. 149).

Remplaçant Turgot en 1776, M. de Cluny, aussitôt son arrivée aux affaires, marqua les mêmes dispositions favorables. Vers la même

---

(1) P. veut dire page. Les numéros qui suivent indiquent les feuillets du manuscrit original.

(2) La famille Leclere, de Brive, possède encore plusieurs lettres de Turgot, demandant des renseignements sur la culture de la pomme de terre dans ce pays. E. T.

époque, l'Académie des sciences de Bordeaux, dont les relations avec le Bureau de Brive étaient des plus suivies, le priait de lui envoyer une collection complète des échantillons de géologie et de minéralogie du Bas-Limousin.

Enfin, après dix années de sommeil, la Société d'Agriculture de Paris sortit de sa torpeur vers la fin de 1785. L'un de ses premiers soins fut d'inviter le Bureau de Brive à se mettre en communication directe avec elle, lui promettant « que les mémoires de ses mem- » bres trouveront place dans la publication » trimestrielle du *Bulletin de Paris* » (p. 168).

Il est donc incontestable que la Société d'Agriculture du Limousin, par l'étendue de ses relations, exerça une influence sérieuse, non-seulement dans la région même où elle opérait, mais encore au loin. Elle contribua largement pour sa part à la vulgarisation des idées de réforme qui agitaient le pays tout entier. Ce ne fut pas seulement en matière agricole que ces novateurs combattirent l'esprit de routine contre lequel, alors plus qu'aujourd'hui encore, venaient se heurter les hommes de progrès. Les principes d'économie politique et sociale qui sont en ce moment à l'ordre du jour étaient, Messieurs, déjà défendus énergiquement à Brive par ceux qui furent les aïeux de plusieurs d'entre vous.

VŒUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

En février 1764, M. Treilhard, de Brive, (1) lança un mémoire dans lequel il demandait « une modificatlon de l'impôt permettant la » suppression des taxes vexatoires qui en- » rayaient le commerce et l'industrie. » Le Bureau de Limoges applaudit particulièrement à cette manifestation, contenant en germe les idées de *libre-échange* qui ne devaient être acceptées qu'un siècle plus tard (p. 10).

Lors de la séance du 9 avril 1764, la nécessité de l'*uniformité* des mesures pour la propriété rurale, dans tout le royaume, était posée en principe. Il fut décidé qu'on inviterait la Société d'Agriculture de Paris à correspondre avec toutes les Sociétés provinciales « pour » que les auteurs déterminent en *pieds quar-* » *rés* ce qu'ils entendent par *journal, arpent,* » *acre,* etc..... dont la contenance varie » suivant les localités, ce qui rend impossible » toute idée claire sur les expériences par eux » relatées. » Ne sourions pas trop si le Bureau de Brive, animé d'un esprit de clocher bien excusable, engage en même temps celui de Paris à adopter « la *sétérée* », du Bas-Limousin, « qui représente *vingt mille pieds quar-*

(1) Père du futur Directeur. E. T.

» *rés superficiels*, et se subdivise en *vingt* » *coupées de mille pieds*, chaque, ou en *deux* » *cartonnées* contenant elles-mêmes *dix mille* » *pieds quarrés* chacune (1) (p. 13). »

Les inconvénients résultant de la multiplicité des poids et mesures étaient un sujet de continuelles doléances de la part des « *Associés* »; et dans la séance du 16 janvier de cette même année 1764, le président, M. Dubois, fut chargé de rédiger un mémoire dont on donna lecture à la séance publique annuelle qui suivit. (p. 19, 20 et 24).

Ce qu'on ne pouvait obtenir de l'inertie du gouvernement, le Bureau de Brive s'efforça de le créer par l'initiative privée. La *Gazette d'Agriculture et des Finances* venait de se fonder et sollicitait la clientèle des sociétés savantes. Au nom de ses collègues, le Président consentit à s'abonner, mais en demandant « *que la rédaction se mît à adopter une* » *mesure et un poids universels !* » (p. 25).

En mars 1765, à l'occasion de la réception d'un sieur Collot, supérieur de séminaire, le Bureau d'Angoulême exprima le vœu « que les » principes d'agriculture fissent partie des étu- » des imposées aux séminaristes. Nul mieux » que le prêtre, — disait-il, — n'était favorable-

(1) Il y avait là, en germe, le principe du système décimal.
E. T.

» ment placé pour répandre, dans les campa-
» gnes, les connaissances utiles qu'on lui
» aurait fait ainsi acquérir. » Frappés de cette idée éminemment pratique, les sociétaires de Brive invitèrent aussitôt les *Prêtres de la Doctrine Chrétienne* qui dirigeaient le collége de Brive, « à faire enseigner l'agriculture en
» même temps que la physique aux élèves de
» philosophie ». Quant aux écoliers plus jeunes
« leurs professeurs seraient également priés
» d'éveiller chez eux le goût de ce genre
» d'études, par des devoirs de classe choisis à
» ce point de vue. » (p. 22).

En 1766, M. Mayjonade, associé-correspondant, écrivit un mémoire tendant à ce que dans toutes les paroisses, chaque année, le paysan qui aurait le mieux cultivé ses champs, vit un de ses enfants exempté du service militaire. « Le curé avec les principaux habitants
» seraient choisis comme arbitres pour dési-
» gner le plus méritant. »

La question si importante de la liberté du commerce en général, et particulièrement du commerce des grains, soulevée d'abord par la Société royale d'Agriculture de Lyon, devint l'objet des études les plus sérieuses au sein de la Section de Brive (p. 79 et suiv.).

La nécessité de délivrer le commerce des entraves funestes qui empêchaient tout essor, était, d'ailleurs, à cette époque, l'une des gran-

des préoccupations de tous les esprits sérieux, et en 1769, la Société d'Agriculture d'Orléans annonçait à ses correspondants — parmi lesquels le Bureau de Brive — qu'elle venait de fonder un prix destiné « à l'auteur du meilleur » mémoire établissant quels seraient les avan- » tages ou les désavantages pour un Etat qui » le premier rendrait à son commerce *une* » *liberté et une immunité complètes.* »

Cette même année, le 26 août, le parlement de Toulouse rendit un arrêt pour *réglementer* la vente de la paille. Cette prétention souleva au sein du Bureau de Brive une légitime indignation exprimée, dans un procès-verbal, en termes qu'il faut reproduire pour ne pas risquer d'en affaiblir la sévérité en les interprétant :

« ..... Le réquisitoire et le dispositif de » cet arrêt nous porteraient à penser que quel- » qu'ennemi de cet auguste tribunal a *voulu* » *le jouer* en lui prêtant gratuitement des » vues rétrécies et diamétralement opposées à » celles qu'il manifestait l'année dernière..... » Deux procédés de nature si différente nous » paraissent difficiles à concilier avec le res- » pect dû aux arrêts des Cours souveraines, et » nous font souhaiter que celui qui vient d'être » publié *n'ait jamais eu lieu; sans quoi* » *nous penserions librement qu'il n'a pas* » *été suffisamment réfléchi.* » (Signé : « TREIL-

» HARD, *Directeur;* CABANIS, *Secrétaire*). » (p. 98 et 99).

Les ordres mendiants et le préjudice considérable que les *biens de main-morte* causaient à l'agriculture ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de la Compagnie. Un des « *associés* » de Brive ayant demandé dans une gazette d'agriculture la *suppression* de ces ordres, la section du Bas-Limousin s'en émut, lors de sa séance du 27 avril 1767. La crainte d'avoir maille à partir avec le clergé et de s'attirer ainsi des désagréments de la part de l'autorité supérieure, empêcha-t-elle le Bureau d'opiner complètement dans le sens du pétitionnaire? En tout cas il exprima cette opinion : « que la » réforme et la réduction de ces ordres *était* » *nécessaire,* et serait *peut-être* un plus grand » bien que leur destruction totale. »

N'oublions pas qu'à cette époque l'Eglise avait la toute-puissance et qu'il était moins dangereux encore de censurer les actes d'un parlement que de s'attaquer aux privilèges excessifs du clergé. Aussi, ce ne fut que timidement, et d'une façon indirecte, que le Bureau, dans la même séance, prit aussitôt sa revanche de la contrainte qu'il venait de s'imposer et exprima son opinion sur ces immenses domaines qui restaient en friches, en étangs et en forêts. L'ordre du jour amenait la discussion sur un projet de loi « proposée pour réunir, *par une*

» *vente forcée* les petits héritages aux grands. »
« *L'injustice du procédé* » fut le premier motif invoqué contre cette inique mesure ; « en » outre — déclare le Bureau — l'intérêt de » l'Etat est que le nombre des propriétaires » moindres augmente, tant pour le progrès de » la population que pour celui de l'agriculture ; » *car les terres du petit propriétaire, tout* » *pesé, sont toujours mieux en produit que* » *celles du grand tenancier.* » (p. 57)

Deux années plus tard, le père Dubouscat, associé correspondant, recteur des doctrinaires de St-Rome, à Toulouse, ayant posé en principe, dans l'un de ses écrits, « qu'au sein d'un » état monarchique il ne faut pas que *le* » *paysan puisse s'enrichir ni devenir pro-* » *priétaire du sol,* » le Bureau de Brive combattit vigoureusement cette thèse « qui » portait à faux » et en repoussa absolument les conclusions (p. 87).

Souvent abordée par la Société du Limousin, la question « des Compagnies jurandes et mai- » trises pour les arts et métiers » fut jugée à Brive, le 16 janvier 1767, de la façon suivante : « ..... Bien imbue de ces principes : *l'inu-* » *lilité, les abus et les dangers de ces insti-* » *tutions,* le Bureau exprime le vœu que ces » grandes vérités fassent la même impression » sur les premières têtes de l'Etat, *et que cette* » *impression ne soit pas stérile !* »

Un adversaire de l'instruction des masses, le père Dubouscat, (1) prêtre de la doctrine chrétienne, ayant écrit dans un mémoire « *qu'il était pernicieux que les artisans et* » *les cultivateurs apprissent à lire, à écrire* » *et à compter,* » la Section du Bas-Limousin, après un débat sur la question, adopta d'une façon absolue la proposition contraire en émettant un vœu dans ce dernier sens.

Voilà, Messieurs, ce que pensaient déjà vos pères sur ces questions qui passionnent aujourd'hui plus que jamais nos assemblées délibérantes, et quelles étaient leurs vues tant en matière d'économie politique et sociale, en matière d'instruction publique, que sur tout les autres problèmes d'intérêt général.

Et maintenant passons à l'étude des travaux qui eurent plus spécialement pour but de développer la prospérité de la région, ou d'enseigner les mesures d'hygiène nécessaires tant aux hommes qu'aux animaux.

LA VÉZÈRE ET LA CORRÈZE NAVIGABLES (2)

De temps immémorial il exista un projet de rendre navigables la Vézère et la Corrèze. Pour son exécution, Sully avait demandé aux élec-

---

(1) Le même qui fut recteur du collége de Brive.

(2) Projets dont l'étude est actuellement reprise. E. T.

tions de Sarlat et de Brive, une somme de *cent cinquante mille livres* qui fut versée en pure perte par suite de la mort de Henri IV. Le plan fut repris sous Louis XIV, et dans ce but, un arrêt du Conseil, en date du 24 décembre 1682, frappa d'une nouvelle imposition de *cent vingt mille livres* les deux Généralités de Limoges et de Bordeaux. Payable en quatre annuités, ce capital était perçu entièrement en 1687; mais il fallait faire face aux ruineuses folies du grand roi, et après avoir déboursé encore, l'Élection de Brive se trouva frustrée pour la seconde fois.

Peu de questions passionnèrent autant que celle-ci la Société d'agriculture du Bas-Limousin. Le 17 juin 1763, M. Malepeyre (du Saillant), au nom du Bureau, présenta un rapport sur l'importance qu'il y aurait pour tout le Limousin, et Brive en particulier, à rendre la Vézère navigable jusqu'à la Dordogne. (p. 25) Envoyée au Contrôleur général, M. de Bertin, cette pétition fut sérieusement prise en considération par lui, et ce secrétaire d'Etat promit par lettre d'y intéresser le roi. (p. 29)

Au mois de novembre suivant, l'Intendant de la province vint à Brive, conférer avec le directeur de cette section des besoins du pays, et il fut convenu qu'au printemps suivant, M. Trésaguet, ingénieur des ponts-et-chaussées, étudierait la Vézère et la Corrèze de façon à

pouvoir préparer un projet sérieux de navigation (p. 98 et 99). Au mois d'avril 1764, M. de Bertin écrivit une nouvelle lettre aux Intendants de Bordeaux et de Limoges pour les assurer qu'il entendait donner une satisfaction rapide aux intérêts qui s'attachaient à cette question (p. 56). Malgré ces promesses formelles, les années s'écoulèrent sans amener le moindre résultat; aussi, en mars 1768, le Bureau de Brive revint-il à la charge près de Turgot et du Secrétaire d'Etat, mais en appuyant cette fois ses réclamations d'une supplique des officiers municipaux de Brive (p. 71,72 et 74). Daté du mois de mai, ce placet fut expédié en double à l'Intendance de Limoges et au Ministère. On y représentait « que seule l'exécution de ce pro-
» jet pouvait tirer les habitants du Limousin
» de cette espèce d'inertie où ils demeuraient
» par défaut de débouchés pour les produc-
» tions de leur sol ou de leurs industries. »
Une copie était en même temps adressée au duc de Noailles, avec prière de s'intéresser au projet et d'en hâter l'exécution par son influence (p. 75). Le 14 décembre de la même année, le duc transmit à Brive la réponse de M. de Bertin : « Facile à réaliser en ce qui
» concernait la Vézère et la Corrèze, le projet,
» — suivant ce ministre — rencontrait quel-
» ques obstacles dans la Dordogne, au-dessus
» du pas de la Galune, dont la navigation avait

» besoin d'être mise en état » (p. 80). Malgré ses efforts réitérés et persévérants, le Bureau de Brive n'obtint plus depuis ce moment que promesses évasives de la part des différents Secrétaires d'Etat qui se succédèrent, et la question fut définitivement enterrée. En janvier 1775, on risqua une nouvelle et inutile tentative près du comte d'Artois (p. 151), mais la Cour absorbait toutes les ressources et il ne restait plus d'argent pour les choses sérieuses ; et cependant on se ferait difficilement aujourd'hui une idée de l'importance capitale que pouvait avoir un transport par eau dans un pays montagneux où il n'existait pas même de route.

MINES

L'exploitation des richesses naturelles du sol fut, après la question de navigation, celle qui passionna peut-être le plus notre Société d'Agriculture. Au mois de mars 1765, M. Malepeyre (du Saillant) annonçait au Bureau de Brive une importante découverte due au hasard. Un feu allumé par des bergers avait permis de constater la présence d'une mine de charbon de terre dans la paroisse de Saint-Pantaléon, près Brive. Une commission composée de MM. de Massac, Treilhard, Cabanis et Le Gros, fut nommée pour aller visiter les lieux et faire, « *de visu* », un rapport que l'on adresserait à

l'Intendant. Celui-ci répondit aussitôt et promit de s'occuper sérieusement de faciliter les moyens d'exploitation. Deux mois après, un M. Ducos, négociant à Bordeaux, se faisait expédier, en certaine quantité, le nouveau combustible pour en faire l'essai et le comparer aux charbons anglais dont l'importation venait d'être prohibée (p. 23-25). En juin de la même année on signalait « au village de La Cabanne, « un nouveau filon de quatre pieds de large » à l'ouverture ». En outre, aux environs du gisement de Saint-Pantaléon « un associé » recueillait certaine argile de très-belle qua- » lité qui pourrait former la matière d'une » poterie extrêmement fine », ce qu'on décida d'expérimenter de suite (p. 26). Deux nouveaux filons de charbon de terre, dont la richesse et l'excellente qualité ne laissèrent aucun doute, appelèrent sérieusement l'attention sur l'importance d'une exploitation qu'entravait seule l'absence de routes et de canaux. « M. Vande- » brande, négociant à Bordeaux, directeur de » deux manufactures royales à Libourne, l'une » de verrerie et l'autre de faïencerie, pria le » Bureau de lui envoyer des échantillons d'ar- » gile et de charbon, ainsi qu'une étude sur » les moyens d'exploitation et de transport de » ces matières premières, si toutefois l'établis- » sement d'une manufacture sur l'emplacement

» même de la mine ne paraissait pas encore
» préférable. »

Quelques minéraux ramassés non loin de ce gisement de charbon firent soupçonner la présence du cuivre (p. 26 et 27). Un rapport sur ces différentes découvertes fut adressé au Contrôleur-Général (p. 27). « Nous avons un ruis-
» seau assez fort pour mettre en mouvement
» des machines hydrauliques — disait le ré-
» dacteur — et les bois nécessaires ne man-
» quent pas aux environs. Il ne nous reste
» donc plus à souhaiter que des moyens éco-
» nomiques de transport, ce que le gouverne-
» ment peut seul créer en rendant navigable la
» rivière, qui ne passait qu'à un quart de
» lieue de la mine. » (p. 28).

Des échantillons avaient été expédiés à M. de Bertin pour qu'il les fît examiner à Paris. On y jugea le charbon de première qualité, on en parla au roi, et ce fut à cette occasion que dans sa lettre du mois d'août 1765, le Secrétaire d'Etat crut dès lors pouvoir affirmer que le vœu général touchant la navigation allait enfin recevoir satisfaction.

M. Malepeyre, qui s'occupait d'analyses,
« expérimenta le minerai de cuivre à l'atelier
» du sieur Lacroix, orfèvre, et trouva que
» *la livre* de minerai produisait *neuf onces*
» *de cuivre rosette.* » (p. 29). En novembre de la même année, le manufacturier de Li-

bourne répondit « qu'en prenant pour base les » essais faits sur le charbon recueilli à la » superficie de la mine, celui du centre devait » être d'une qualité supérieure. » Quant à « l'argile bleuâtre », M. Vandebrande demandait « si on pourrait lui fournir en grande » quantité de cette terre excellente pour sa » faïencerie. » (p. 32). En janvier 1766, sur l'invitation de M. de Lépine, secrétaire du Bureau de Limoges, celui de Brive adressa un rapport « à M. Maurand fils, (1) de l'Académie » royale des Sciences de Paris, qui travaillait à » un mémoire sur les mines de charbon du » royaume. » (p. 36). Au mois d'avril suivant, M. Leclere déclarait que « l'argile en question » était la meilleure terre à foulon », et les potiers de la ville qui, sur l'invitation de la Société « s'étaient mis à essayer cette matière, » présentèrent au Bureau différents objets de » belle faïence fabriquée avec. » (p. 41).

En août 1772, M. Treilhard remit au Bureau des échantillons d'une nouvelle mine de charbon de terre découverte près de Meyssac, et déclara « que tous les maréchaux de ce canton » en usaient. Il se vendait sur place *cinq sols*

---

(1) Ailleurs le nom de cet académicien est écrit Moreau. Tous les mêmes noms propres sont, du reste, orthographiés dans le manuscrit original si diversement, que je ne saurais accepter la moindre responsabilité pour ce genre d'erreurs. E. T.

» *la quarte,* et on en portait à Tulle par » grandes quantités. » (p. 138). Enfin, au mois de novembre de cette même année, huit livres pesant du minerai de cuivre furent adressées au duc de Noailles, pour qu'il le fît examiner et pût en signaler la richesse au ministère, dans l'espoir de galvaniser sa bonne volonté et d'obtenir enfin une voie de transport par eau sans laquelle toute exploitation devenait impraticable ou ruineuse. « Le métal a paru très-pur » et très-bon », répondit le duc; puis, ce fut tout (p. 139).

Comprenant l'inutilité de ses efforts devant ce parti pris d'indifférence de la part des gens de Cour, la Société se laissa aller au découragement et cessa de lutter contre cette puissance d'inertie qu'elle ne se sentait plus la force de combattre. Tout, jusqu'à l'attitude des paysans, jusqu'à la façon dont les habitants de Saint-Pantaléon, de La Cabane et d'Issandon recevaient ses délégués, dût contribuer à lasser la bonne volonté du Bureau, si robuste fût-elle :

« Ils ne voulaient rien découvrir — racontent » les procès-verbaux — et cachaient au con- » traire soigneusement ce que nous venions » chercher, craignant, si la mine venait à être » exploitée, qu'on ne partît de là pour leur » augmenter la taille..... et il fallut en » gagner secrètement quelques-uns à prix

» d'argent adroitement semé pour arriver à
» connaître quelque chose ! » (p. 137).

HYGIÈNE, SANTÉ PUBLIQUE

Les différentes questions d'hygiène et de salubrité avaient été fréquemment agitées au sein du Bureau de Brive, lorsqu'en 1763, un voyage de Turgot fournit l'occasion de tenter un vigoureux effort pour intéresser ce représentant de l'autorité centrale aux améliorations qu'on désirait voir réaliser. Les fréquentes épidémies qui revenaient périodiquement désoler la population de Brive, étaient attribués « en grande partie — et non sans apparence » de raison — *à la mauvaise qualité de* » *l'eau.* » Comme conséquence, l'urgence de remédier à un état de choses aussi dangereux, frappait tous les esprits sérieux. « Le manque » d'eau et la mauvaise qualité de celle des » puits *nécessitent de procurer au plus tôt* » *dans tous les quartiers des eaux vives et* » *salubres en amenant les sources des* » *coteaux voisins.* » (1) (p. 31). Ces lignes qu'on croirait écrites d'hier sont textuellement

(1) Après avoir dépensé plus de 600 mille francs en pure perte depuis un siècle, on se trouve encore en face du même problème à résoudre, et il est question actuellement d'amener à Brive les eaux d'Obazine. Que n'a-t-on commencé par là !

E. T.

copiées sur le registre de la Société et détachées d'un procès-verbal qui a plus d'un siècle ! Cette question des *eaux de sources*, plus que jamais à l'ordre du jour en ce moment encore à Brive, fut l'une des grandes préoccupations des représentants de la Section dans leurs conférences avec Turgot; elle reçut même, ce jour-là, au moins un commencement d'exécution. Le directeur du Bureau de Brive, les officiers municipaux, l'abbé de Salès « associé » et subdélégué de l'Intendance, d'une part, M. Leclere, de l'autre, passèrent en présence même de l'Intendant un traité par lequel « le Directeur de la manufacture royale s'obli- » geait à verser dix mille francs en neuf années » à l'adjudicataire des travaux nécessités par » la captation des sources », moyennant quoi il devenait au bout de ce temps propriétaire du sol et des bâtiments occupés par la manufacture.

Cette question capitale pour l'hygiène publique, une fois réglée, on pria l'Intendant d'autoriser « la création d'un cours d'accouchement » destiné à fournir chaque paroisse d'un sujet » capable de remplir convenablement l'office » de sage-femme. » Enfin on arrêta qu'en » temps d'épidémies, les paysans de l'arron- » dissement seraient gratuitement visités et » soignés par des médecins convenablement » appointés à ces fins »; et ce fut M. Le Gros,

membre de la Société, qui reçut mission d'organiser ces deux services (p. 31).

En février 1766, M. de Verlhac « associé et » procureur du roi » envoya au parlement de Bordeaux un réquisitoire signalant les graves dangers qui résultaient pour la population d'avoir un cimetière placé au milieu de la ville (1). Il demandait que la translation hors l'enceinte en fût ordonnée et qu'on défendît sous des peines sévères de continuer à inhumer dans les églises. Plus tard, en 1780 et 1782, les deux Bureaux de Brive et de Limoges étudièrent le projet d'en revenir à la méthode antique de l'incinération, encore en usage chez certains peuples de l'Orient et que plusieurs grands centres commencent à appliquer de nos jours. Un prix fut même offert par la Section de Limoges à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet; il y eut un lauréat (2), dont malheureusement le nom ne figure pas au procès-verbal.

Au mois de mai suivant, la question des enfants trouvés ou recueillis dans les hospices était à son tour discutée par les trois Bureaux. Celui de Limoges, sur l'initiative de M. de Laborderie, avait étudié le premier ce problème; et M. Le Gros, médecin en chef de l'hô-

---

(1) Celui de Saint-Martin.

(2) La vue des fours à porcelaine avait pu inspirer à l'auteur des idées pratiques. E. T

pital de Brive, fut chargé par la Section du Bas-Limousin de lui présenter un rapport à ce sujet.

Il constata « que parmi les enfants élevés » à l'hospice, il y en avait à peine *un sur* » *vingt* qui fût d'une bonne santé. Les autres » étaient malingres, pour la plupart affectés » d'obstructions, de tumeurs, ou de scrofules. » Il concluait « qu'autant dans l'intérêt des » sujets eux-mêmes que dans celui de l'agri- » culture, il serait bien préférable de dissé- » miner ces enfants à la campagne, chez de » bons cultivateurs, que de les agglomérer » ainsi qu'on le faisait. » Les mémoires de MM. de Laborderie et Legros furent adressés à l'Intendant avec prière de les faire parvenir au Secrétaire d'Etat en appelant son attention sur les vœux qui venaient d'être exprimés par la Société (p. 42).

Presqu'en même temps, M. Raulin, de la Faculté de Paris, qui préparait un ouvrage sur les soins à donner au premier âge, adressa un questionnaire au Bureau de Brive; MM. Dufour, médecin, et Guérin furent chargés d'y répondre.

La nouvelle découverte destinée à combattre les ravages de la variole devait, on le comprend, intéresser au premier chef une société savante aussi éclairée que celle du Bas-Limousin. L'annonce des succès obtenus en Angleterre piqua d'émulation les médecins

de la région, mais ce fut principalement à M. Desvergnes que l'on dût la propagation de « *l'inoculation* » dans ce pays. Après lui, MM. Lagorsse et Le Gros, de Brive, puis M. Parrade, de Périgueux, multiplièrent les les expériences. Ce fut d'abord sur les enfants des premières familles que s'exercèrent « *les aiguilles* » des opérateurs, puis bientôt, la mode s'en mêlant, l'usage de l'inoculation se répandit dans toutes les classes.

Citons, parmi d'autres, les noms qui suivent : « Les enfants du vicomte d'Aubusson ; ceux » de M. de St-Pardoux ; ceux de M. de Mire- » mont ; le fils ainé de M. de Saint-Hilaire, » 7 ans, vigoureux et bien constitué ; sa sœur, » 5 ans, brune et forte ; le fils de M. le cheva- » lier de Salès, (1) 7 ans 1/2, maigre mais » assez fort ; le fils de M. de Lamaze (2), 7 ans, » sain et bien constitué ; les quatre enfants de » M. Hussey, capitaine en retraite et chevalier » de St-Louis ; Mlle Dalton ainée, 4 ans, saine, » fraiche, vive, mais affectée d'une petite toux » d'oppression ; le fils Veyssierre, 3 ans ; » Mlle Dalton, cadette, 28 mois, saine et frai- » che ; son petit frère, 3 mois ; une fille de » sa nourrice, 3 ans 1/2, brune, vive, saine » et animée ; le fils ainé de M. Dubois, 4 ans,

(1) Lieutenant des gardes du Comte de Provence.
(2) Lieutenant Général d'Uzerche. E. T.

» l'air assez sain quoiqu'un peu bouffi et » oppressé; son frère cadet; M. Edouard de » Fitz-James, (1) 5 ans, vif, délicat, d'appa- » rence saine; le fils Delpy (2); le fils de Lava- » lade, 3 ans, gras, toutes ses dents, gai, bien » constitué; la fille de Seichepeyre teinturier, » 4 ans, saine, fraîche; Mlle du Saillant, 5 ans, » délicate, saine et bien constituée; M. de » Georgegan (3), 17 ans 1/2, blond, fort en » couleur, sain et bien constitué; Mme la » vicomtesse de Nanthiat, 48 ans, saine, gaie, » bien constituée, ayant cessé de payer les » tributs de son sexe;..... etc..... etc.... ».

L'inoculation se faisait « entre le pouce et » l'index de chaque main, au moyen d'*aiguil- » les tranchantes* et par l'introduction du pus » variolique humide ou en poudre recueilli » sur les pustules venues à d'autres inoculés » (4). » Les observations touchant les opérations énoncées ci-dessus ont été faites avec le plus grand soin, et sont relatées tout au long. Généralement, un mois d'avance, on soumettait le sujet à un régime dont la diète, les bains et des purgatifs légers formaient la base. Mais ce qui pourrait étonner davantage, c'est

(1) Son père était maréchal de camp.
(2) Perruquier.
(3) Officier au régiment de Fitz-James.
(4) Ceci se passait en 1770. E. T.

que par des froids très-vifs, au plus fort de la fièvre résultant de l'inoculation, on exposait les patients « à l'air extérieur en ouvrant les » fenêtres, en découvrant leurs lits, et en » faisant avaler aux malades des tisanes froi- » des »! (p. 114 à 126).

Ce recueil des opérations faites et décrites par M. Desvergnes, « médecin de la faculté de Montpellier », est suivi de quelques remarques intéressantes sur la conformation « des enfants » nés à Brive ou dans ses environs », dues au même auteur qui après avoir beaucoup voyagé s'était fixé « à Thiviers en Périgord. » Il prétendait « que la plupart ont généralement la » tête plus grosse qu'ailleurs, et sont plus » sujets aussi aux convulsions » ; ce qui suivant lui était la conséquence du volume particulier de la tête « ..... et ils sont très sou- » vent fort oppressés et attaqués d'asthme (1). »

La vulgarisation « de l'inoculation » ne fut pas le seul service *médical* que la Société s'ef-

---

(1) Ce que M. Desvergnes oublia de constater — mais il n'en était peut-être pas ainsi de son temps — c'est que les enfants ont, à Brive, plus que partout ailleurs le défaut de marcher en dedans, difformité qui persiste même quand il sont devenus adultes. Il serait bien désirable que la cause en fût connue afin qu'on pût remédier au mal. Un système défectueux d'emmaillottement, ou la manie d'exciter trop tôt à la marche des enfants généralement gras, dont les jambes sont encore trop faibles pour supporter le poids du corps, pourraient bien être l'origine de cette fâcheuse et disgracieuse habitude. E. T.

força de rendre à ses concitoyens. Elle propagea les instructions sur les secours à porter aux noyés; et, dans les villages avoisinant nos rivières, elle fit distribuer des soufflets employés à cet usage (p. 127-159). On songeait déjà, en 1770, à se servir de l'électricité pour combattre certaines affections, la paralysie particulièrement, et le Bureau de Brive tenta différentes expériences sur ce nouvel agent ainsi que sur une foule de remèdes successivement présentés contre les virus rabique, la morsure de la vipère,.... etc... etc...

De nos jours le sulfate de quinine a considérablement simplifié la guérison des fièvres intermittentes ou autres qui accablaient autrefois les populations habitant un sol marécageux comme celui de Brive. Voici le remède alors préconisé par la Société : « Il fallait choi-
» sir la première écorce d'un marronnier de
» moyen âge ; qu'elle fût ferme, solide et bien
» serrée. On la débarrassait soigneusement des
» mousses qui la recouvraient, puis, après
» l'avoir réduite en poudre très fine, on en
» divisait *une once en douze paquets* qui
» devaient être pris de 4 heures en 4 heures
» pendant les jours intercalaires de la fièvre. »

Nous allons passer maintenant à l'examen rapide des principales études de la Société en matière de questions agricoles.

BÉTAIL. — ART VÉTÉRINAIRE.

Dans cette province où l'élevage des bestiaux représentait la principale ressource, une Société d'Agriculture ne pouvait manquer de s'attacher particulièrement à l'amélioration des races par l'introduction d'étalons de choix. Nul doute que la cause première de notre richesse départementale actuelle ne soit, en grande partie, due aux efforts de la Section du Bas-Limousin. Il est peu de procès-verbaux où cette question si importante pour la région ne s'y trouve traitée; la nécessité de limiter cette étude ne permet, malheureusement, que de citer quelques exemples pris un peu au hasard. En 1765, Turgot envoya au directeur, M. Cabanis, « un agneau provenant d'un bélier » d'Espagne à laine douce et soyeuse, et l'an- » née suivante, le Bureau obtenait du même » Intendant deux mâles et cinq femelles pro- » venant d'un croisement des races espagnoles » et berrichonne qui ne réussissaient pas aux » environs de Limoges. » L'introduction d'étalons de béliers de belle race anglaise fut en même temps décidée, et une souscription s'organisa dans ce but parmi les membres de la Section qui essayait aussi l'acclimatation des « vaches flandrines ». En 1774, le Bureau s'efforça de vulgariser le système de parquer la nuit les moutons dans les champs, « suivant

» l'usage de la Brie, ce qui entre autres avan-
» tages présente celui de rendre la laine plus
» fine » ; mais « le manque de bergers *intel-*
» *ligents* empêcha cette coutume de prendre. »

Il serait superflu de multiplier les exemples, et quelques mots sur les principales innovations dues à la Société, en matière de plantes fourragères, achèveront d'indiquer l'importance qu'elle attachait à cette question du bétail. Jusqu'en 1763, le Limousin était tributaire de la Hollande pour sa graine de trèfle dont l'usage, par cela même, restait fort circonscrit. A partir de cette année le Bureau de Brive fit récolter la graine indigène. De l'année 1765 date l'apparition de ce fourrage à Meymac et vers la même époque le ray-grass commença à se répandre dans le pays. En même temps on multipliait les expériences « sur la culture du Burnet (1) et de l'herbe à » Timothée (2). » Les perfectionnements dans la fabrication du beurre et des fromages furent puissamment encouragés, et il ne dépendit pas de la Société que les procédés de la Brie, de la Normandie et de la Bretagne ne fussent

---

(1) Burnet, Pimprenelle des prés ou Bipinelle (*Bimpinella Vulgaris*) herbe fourragère qui réussit dans les montagnes et les prairies artificielles.

(2) Timothy Grass, des Anglais, ou Fléau des prés (*Phleum praleuse LINN. 87*), l'une des variétés du Fléau ou Fléole. (Dict. de Valmont-Bomaré). E. T.

adoptés dans le Bas-Limousin où ces produits laissent encore tant à désirer aujourd'hui. Des *moulins* à beurre et des *barattes* perfectionnés furent répandus gratuitement; mais alors, bien plus encore qu'aujourd'hui, l'esprit des campagnes était réfractaire aux idées de progrès, et les voix les plus autorisées prêchaient longtemps dans le désert.

Il y a un siècle, les campagnes se trouvaient complètement dépourvues de médecins et de vétérinaires; hommes et bêtes restaient également abandonnés à des praticiens empiriques se livrant, sans contrôle, aux médications les plus étranges, le plus souvent nuisibles, dont le formulaire superstitieux était emprunté aux manuels d'exorcismes ou à ceux d'une prétendue magie léguée par le moyen-âge. L'insuffisance d'un personnel instruit était telle à l'époque qui nous occupe, en 1763, et même 28 ans plus tard, qu'en 1791 Brive n'avait pas de vétérinaire!

Arriver à doter la province d'une école de cette nature fut une des idées fixes de la Société. Sans cesser de poursuivre ce résultat, en 1765 le Bureau de Brive émit un vœu que la Généralité fît au moins les frais de bourses pour des élèves choisis dans le pays et qu'on enverrait dans une des écoles existantes. Ces efforts ne restèrent pas infructueux, et en 1766 l'Intendant annonça que le ministère

venait de décider de créer à Limoges la fondation si ardemment convoitée dans laquelle M. Depéret, « associé et médecin de cette ville, » consentait à ouvrir un cours de botanique » usuelle. » Il ne semble pas qu'on ait retiré de cet établissement tout le bien qu'on était en droit d'en attendre, car, dès 1769, ce fut au directeur de l'école vétérinaire de Lyon que le Bureau de Brive s'adressa pour demander, « à l'usage des gens de campagne, la publi- » cation d'un guide-pratique avec lequel le » paysan pût lui-même prévenir et soigner les » épidémies du bétail, » que l'absence de praticiens entendus rendait si redoutables. En 1772, un jeune homme, sans fortune, « le jeune Bourdelet », obtint une bourse du Bureau de Brive, et ce fut encore à Lyon qu'on l'envoya « afin qu'il y fît ses études d'un genre si nou- » veau pour ce pays-ci, où, chose honteuse, » on n'a encore pu trouver personne de capa- » ble ou qui veuille s'y adonner ! » Rien n'était encore changé à ce pitoyable état de choses en 1778; et, en désespoir de cause, les particuliers eux-mêmes, guidés par leurs médecins, tâchaient de remédier de leur mieux au mal, mais avec si peu de succès « que » cette année la moitié des moutons au moins » fut enlevée par l'épidémie, dans les environs » de Brive. » Les docteurs Le Gros et Lagorsse, avaient cependant fait preuve d'un

grand zèle, le premier surtout qui était inventeur « d'un certain pain chimique » dont il espérait merveilles.

Dans sa *dernière* séance, celle du lundi 5 septembre 1791, avant de disparaître, le Bureau de Brive exprima ce vœu : « qu'à tout » prix il fallait trouver un chirurgien vétéri- » naire capable qui consentît à se fixer à » Brive. » Le praticien sur lequel on avait jeté les yeux « était un sieur Leymarie qui, » après avoir passé cinq années à l'école » d'Alfort, était venu se fixer à Saint-Sernin- » de-Larche, son pays natal. Mais celui-ci » exigeait pour se déplacer que le District ou » le département *lui fit une pension an-* » *nuelle* » (p. 171).

Les membres de la Société, dès l'origine de sa fondation, essayèrent de remédier au manque de spécialistes en se livrant à des expériences vétérinaires dont ils propageaient les résultats, à l'aide de mémoires imprimés, lorsque le succès semblait sérieux. « En 1764, » la race canine fut atteinte d'une épidémie » venue du Poitou. De nombreuses dissections » furent faites chez le comte du Saillant ; et, le » crâne des sujets contenant une grande quan- » tité d'eau, on conclut à une *hydropisie du* » *cerveau. L'œthiops minéral* (1) administré

(1) *Œthiops minéral* (??) Différents dictionnaires spéciaux, y

» à différentes doses, pendant quelques jours, » fut le remède préconisé.

La pratique si pernicieuse, alors en usage, de répandre le fourrage sur la litière du bétail, motiva un mémoire de Treilhard (1).

L'hydropisie des bêtes à laine préoccupa bien vivement « les associés » et donna lieu à de nombreuses recherches assez sérieuses pour que M. de Bertin jugeât nécessaire d'encourager particulièrement les études du Bureau de Brive sur cette matière (p. 32).

« Les vers de l'estomac des chevaux, le *grou-* » *mounio* (2) des porcs, « les moyens à employer » pour circonscrire les ravages des épidémies qui » décimaient fréquemment les bêtes à cornes », furent également le sujet de nombreuses communications entre les trois Sections.

---

compris celui de Valmont-Bomaré, contemporaint cependant, restent muets sur la nature et même sur le nom de cette substance.

(1) Le père du futur membre du Directoire qui était lui-même membre de la Société.

(2) *Le groumounio* (expression locale), maladie épidémique qui devait être connue ailleurs sous un autre nom et qui avait pour cause première la malpropreté des étables. « Une fois in- » fectées celles-ci étaient très difficilement assainies et le plus sûr » moyen d'enrayer la maladie consistait alors dans l'abandon » des constructions qu'on livrait aux flammes pour en édifier » ailleurs de nouvelles ; » dit le manuscrit. E. T.

INSTRUMENTS AGRICOLES, LABOURS, ENGRAIS.

Les nombreuses relations de la Société avec la plupart des Sociétés d'Agriculture du royaume, lui permirent de se tenir constamment au courant des progrès en matière d'instruments agricoles, et plusieurs membres de l'association limousine furent eux-mêmes les inventeurs de divers perfectionnements.

Citons-en quelques-uns :

M. de Saint-Laurens, de la Section de Limoges, imagina un « *vanoir* », (1) puis « *une scie* », qui, outre les éloges de ses collègues, méritèrent d'être popularisés dans la province. Ses procédés de *labour* et de *semis* excitèrent également l'attention des agriculteurs éclairés. Le *brise-mottes* du Languedoc fut introduit en 1764. En 1766, Limoges et Brive expérimentèrent à la fois « la charrue du sieur « Roudall, inventée pour *dessécher* les terres » (p. 38). En 1765, le plan d'une « *crèche-modèle* » inventée par M. de Montalembert « associé d'Angoulême » fut répandu par les soins du Bureau de Brive. En 1769, « deux associés de » Limoges », MM. Mounier et Desmarets imaginèrent : « le premier « une machine à battre

(1) Vanoir pour van.

» les grains », le second « un moulin économique; et des modèles en petit de ces deux » machines furent envoyés à Brive. » Presque en même temps, M. de Puymarest expédiait de Paris « un modèle d'étuve à brasserie. » Le procès-verbal du 12 juin 1786 témoigne des efforts tentés pour faire adopter par les paysans « *la faux à traverses* déjà usitée » dans le Nord et l'Est pour les céréales. Cet » instrument serait cependant d'autant plus » précieux — remarque le Bureau — qu'un » ouvrier fait avec cet outil beaucoup plus » d'ouvrage que plusieurs hommes, ce qui est » bien à considérer, *aujourd'hui que l'émi-* » *gration des gens de campagne hors de la* » *province a rendu les journaliers très-* » *rares et fait monter les salaires de ceux* » *qui restent à un prix excessif et ruineux,* » *tant pour les métayers que pour les pro-* » *priétaires qui font valoir par eux-* » *mêmes* » (1) (p. 168-169).

Une des plus déplorables habitudes du Limousin, « celle de laisser le sol en jachères » de temps à autre, sous prétexte de le faire » *reposer* », fut énergiquement combattue par

(1) Ne croirait-on pas ces lignes écrites d'aujourd'hui ? Que diraient donc MM. Salviat et Montet — le Directeur et le Secrétaire qui signèrent ce procès-verbal l'an 1786 — s'ils revenaient actuellement en ce monde! E. T.

la Section de Brive qui conseillait sagement de substituer à cette pratique déplorable « la va-
» riété des cultures, les labours à une plus
» grande profondeur, et enfin l'emploi plus
» fréquent des engrais. » (p. 169).

L'ignorance des campagnards faisait désirer la création « *d'écoles d'agriculture pratique.* » Ce vœu, exprimé par plusieurs sociétés, décida le Gouvernement à en fonder une à « Aunet,
» près Compiègne »; mais, « les labours ne
» s'y faisant qu'avec des chevaux, tandis qu'en
» Limousin on employait *uniquement* les bêtes
» à cornes », cette raison détermina la Société à ne pas voter l'envoi d'*élèves* aux frais de la Province (p. 132).

Alors, comme aujourd'hui, en matière d'engrais, le Limousin restait en retard comparativement aux régions du Nord, et de l'Est surtout. Des trois Bureaux, ce fut encore celui d'Angoulême qui montra le plus de zèle pour ce genre d'études, et dès 1765, grâce à l'initiative de M. de Boisbedeuil, on y fit des expériences multiples « sur le *mélange* des terres se cor-
» rigeant l'une par l'autre et sur l'emploi des
» marnes. » (p. 21). Il résulte d'un procès-verbal de 1767 : « Que l'usage de la chaux, en
» Bas-Limousin, à cette époque, était presque
» inconnu. Quant au parti à tirer des *marnes*,
» nul n'avait encore songé à en faire essai,
» bien qu'il y en eût d'excellentes, soit dans la

» vicomté de Turenne, soit dans différents
» cantons du comté d'Ayen. »

APICULTURE

Dans une région où la vigne, les céréales et les prairies se partagent le sol, l'apiculture bien comprise peut devenir une branche de commerce importante.

Le Bureau de Brive l'avait compris, et s'occupa sérieusement des soins à donner aux mouches à miel. Si en cela aussi les paysans s'obstinèrent dans leur routine, la faute ne peut en être imputée aux « associés » qui, à différentes reprises, non contents de multiplier leurs exhortations, firent exécuter à leurs frais, puis distribuer *gratuitement*, de tous côtés, les nouveaux modèles de ruches. (1)

VIGNES; ARBRES VOYERS, FORESTIERS ET FRUITIERS; PLANTES POTAGÈRES.

Les améliorations à apporter dans la culture de la vigne et dans la manipulation des raisins, l'introduction des nouvelles espèces d'arbres fruitiers, celle du mûrier blanc que le dévelop-

(1) Citons la ruche en paille de M. Paltau, procureur du roi à Condom; celle de M. de Massac, elle était en bois et ne revenait qu'à « 4 livres 10 sols ». Cette ruche n'était elle-même qu'un perfectionnement de celle du comte de la Bourdonnaye et sa réputation dépassa de beaucoup le rayon de la Société. E. T.

pement de la sériciculture rendait si précieux, le choix des essences pour la bordure des chemins ou les reboisements, les études approfondies de Cabanis sur la greffe, la création de pépinières (1) publiques, dans chaque Section, sous la direction des Bureaux respectifs, tinrent incessamment en haleine la Société tout entière et plus particulièrement le Bureau du Bas-Limousin, avec lequel Turgot s'associa d'une façon toute spéciale pour cette branche de travaux. On ne saurait trop regretter la disparition de sa correspondance. C'est surtout à MM. Dubois et Cabanis que nous sommes redevables de ces nombreuses plantations de pêchers, de cerisiers, de poiriers et de pommiers qui, de nos jours, sont devenus une source de richesse, grâce aux moyens de transport qui facilitent l'exportation rapide des fruits. En outre, M. Cabanis tenta d'acclimater le *chêne-liège* dans nos montagnes, tandis que MM. de Cosnac, de Lantillac et de Vincens s'appliquaient à y introduire le sapin (p. 33). On doit aussi, au Bureau de Brive, la culture du melon, fort rare dans cette province du Centre, jusqu'alors. La propagation « de la

(1) Celle de Brive fut d'abord installée sur un terrain de M. Cabanis qui en prit la direction gratuitement. Plus tard, en 1767, elle fut transférée à l'hôpital (p. 51). On correspondit même avec l'Intendant d'Orléans pour avoir un bon élève jardinier. E. T.

» fraise de tous les mois et celle *de la poule* » *qui pond,* ou *Albergine* », (1) lui sont dus également.

CÉRÉALES.

Les années de disette, autrefois comme maintenant, se produisaient périodiquement; mais, sous l'ancien régime, l'imprévoyance était telle qu'elles entraînaient infailliblement après elles tout un cortége de misères horribles dont rien ne saurait donner une idée de nos jours.

La famine revenait tous les quinze ou vingt ans avec une effrayante régularité, et cette éventualité, menaçante après chaque mauvaise récolte, devait éveiller au premier chef la sollicitude des Sociétés d'Agriculture. Il serait curieux de rechercher ce qu'elles tentèrent ailleurs pour prévenir les suites fâcheuses de l'imprévoyance de la Cour, à cette époque où les premières notions d'économie politique semblaient absolument ignorées des gouvernants.

Quant à vous, Messieurs, vous avez le droit d'être fiers de la façon dont la Section du Bas-Limousin comprit ses devoirs chaque fois que les circonstances l'exigèrent. En présence « de » l'inertie incurable du pouvoir central, » elle

(1) L'aubergine. E. T.

comprit que sa mission ne devait pas se borner à de simples études « sur le choix ou l'époque » des semailles, ou à indiquer des procédés de » destruction contre le charançon et le ver » blanc ». L'expression de vœux (1) purement platoniques au sujet de la liberté du commerce des grains ou sur la suppression des droits d'entrée, de gabelle,..... etc.... n'eut pas servi à prévenir le terrible fléau lorsqu'il s'avançait menaçant par suite de plusieurs années de stérilité. La récolte du maïs qui en 1763 n'était encore que peu connu, celle de la pomme de terre longtemps méconnue jusqu'en 1770, ne pouvaient conjurer le danger; aussi, à la fin de cette année, le Bureau de Brive fit-il venir « du seigle de Dantzig. La mouture de » ce grain, la quantité du levain à employer, » le degré de cuisson nécessaire pour produire » un pain convenable » furent expérimentés avec soin en présence du directeur lui-même et de ses collègues (p. 98).

Ce fut donc avec un légitime orgueil, dans la séance du 17 juillet 1771, que le baron de Saint-Hilaire (2) put dire, en assemblée générale et publique, au Bureau qui l'entourait : « Vos efforts qui ont amené l'importation de » grains arrivant du nord de l'Europe permi-

(1) Ils ont été exposés au commencement de cette étude.
(2) M. Dubois. — E. T.

» rent d'annihiler les suites fâcheuses du dé-
» rangement des saisons *augmentées par*
» *l'absurdité et le danger de certains remè-*
» *des violents, et plutôt palliatifs que*
» *spécifiques, employés par l'autorité tuté-*
» *laire* (1)... etc..., etc. !.....

Pour compléter les éléments d'appréciation sur l'examen approfondi que fit la Section du Bas-Limousin relativement aux céréales, il est utile de reproduire ici un tableau dressé par Treilhard. En voici la copie textuelle :

ÉVALUATIONS DES GRAINS de la ville de Brive, depuis et y compris l'année 1614. Le setier de froment du poids de 70 livres ; le setier de seigle du poids de 66 livres ; poids de marc ou de 16 onces la livre.

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1614	5	»	»	4	5	»	20	6	4	From..	4	1
										Seigle.	4	15
1615	3	2	»	2	2	»	»	»	»	From..	6	11
										Seigle.	9	13
1616	3	2	»	2	»	»	»	»	»	From..	6	11
										Seigle.	10	3
1617	2	14	»	1	12	»	»	»	»	From..	7	19
										Seigle.	12	14
1618	2	13	»	1	12	»	»	»	»	From..	8	2
										Seigle.	12	14

(1) Voilà le jugement des contemporains. Que d'ironie dans ce mot *tutélaire*, venant à la suite de pareilles critiques! E. T.

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1619	2	10	»	1	12	»	20	6	4	From..	8	2
										Seigle.	12	»
1620	2	17	»	1	18	»	»	»	»	From..	7	2
										Seigle.	12	»
1621	2	18	»	1	18	»	»	»	»	From..	7	»
										Seigle.	12	»
1622	3	4	»	2	»	»	»	»	»	From..	6	7
										Seigle.	10	3
1623	3	14	»	2	»	»	»	»	»	From..	5	10
										Seigle.	10	3
1624	2	13	»	1	12	»	»	»	»	From..	7	19
										Seigle.	12	14
1625	2	6	»	1	10	»	»	»	»	From..	8	17
										Seigle.	13	11
1626	2	18	»	1	14	»	»	»	»	From..	8	10
										Seigle.	12	»
1627	4	12	»	3	5	»	»	»	»	From..	4	8 1/2
										Seigle.	9	»
1628	5	»	»	4	10	»	»	»	»	From..	4	1 1/4
										Seigle.	4	10
1629	4	10	»	2	18	»	»	»	»	From..	4	10
										Seigle.	7	»
1630	6	10	»	5	10	»	»	»	»	From..	3	2 1/2
										Seigle.	3	10
1631	9	5	»	6	14	»	»	»	»	From..	2	4
										Seigle.	3	1/2
1632	4	10	»	2	7	»	»	»	»	From .	4	10
										Seigle.	8	2 1/2
1633	2	»	»	1	8	»	»	»	»	From..	10	3
										Seigle.	4	10
1634	2	4	»	1	9	»	»	»	»	From..	9	4 1/2
										Seigle.	14	»
1635	2	12	»	2	2	»	»	»	»	From..	7	16
										Seigle.	9	13
1636	2	18	»	1	18	»	»	»	»	From..	7	»
										Seigle.	12	»
1637	2	14	»	1	13	»	»	»	»	From..	7	5
										Seigle.	12	6
1638	2	10	»	1	10	»	»	»	»	From..	8	2
										Seigle.	13	11
1639	2	10	»	1	10	»	»	»	»	From..	8	2
										Seigle.	13	11
1640	2	8	»	1	14	»	»	»	»	From..	8	10
										Seigle.	12	»
1641	3	12	»	3	5	»	»	»	»	From..	5	13
										Seigle.	6	6
1642	3	15	»	3	5	»	»	»	»	From..	5	8
										Seigle.	6	6
1643	5	»	»	3	10	»	»	»	»	From..	4	1
										Seigle.	5	16
1644	5	5	»	4	»	»	»	»	»	From..	3	16
										Seigle.	5	1 1/2

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1645	2	10	»	1	12	6	20	6	4	From..	8	2
										Seigle.	12	10
1646	3	6	»	2	»	»	»	»	»	From..	6	5
										Seigle.	10	3
1647	2	10	»	1	15	»	»		»	From..	8	2
										Seigle.	11	12
1648	2	5	»	1	14	»	»	»	»	From..	9	»
										Seigle.	12	»
1649	4	»	»	3	»	»	»	»	»	From..	5	1
										Seigle.	6	15
1650	3	16	»	2	10	»	»	»	»	From..	5	16
										Seigle.	8	2
1651	6	4	»	4	16	»	»	»	»	From..	3	5 1/2
										Seigle.	4	5
1652	7	7	»	5	13	8	»	»	»	From..	2	16 1/2
										Seigle.	3	10 1/2
1653	7	11	9	5	»	»	»	»	»	From..	2	13 1/2
										Seigle.	4	1 1/4
1654	6	6	2	3	12	3	26	10	»	From..	4	4
										Seigle.	7	7
1655	3	14	»	2	10	»	»	»	»	From..	7	3 1/2
										Seigle.	10	12
1656	3	17	8	2	16	»	»	»	»	From..	6	16 1/2
										Seigle.	9	13
1657	3	5	»	2	10	»	»	»	»	From..	8	3
										Seigle.	10	12
1658	4	10	»	3	10	»	»	»	»	From..	5	18
										Seigle.	7	11 1/2
1659	4	18	6	3	12	»	»	»	»	From..	5	7
										Seigle.	7	7
1660	4	6	8	3	6	»	»	»	»	From..	6	5
										Seigle.	8	»
1661	3	19	»	2	2	»	»	»	»	From..	6	14
										Seigle.	12	12
1662	4	»	»	3	»	»	»	»	»	From..	4	12 1/2
										Seigle.	8	16 1/3
1663	4	10	»	3	10	»	»	»	»	From..	5	18
										Seigle.	7	11 1/2
1664	3	18	»	3	»	»	»	»	»	From..	6	18
										Seigle.	8	16 2/3
1665	4	»	»	3	»	»	»	»	»	From..	6	12 1/2
										Seigle.	8	16 2/3
1666	3	16	»	2	10	»	»	»	»	From..	7	»
										Seigle.	10	12
1667	3	»	»	2	»	»	»	»	»	From..	8	16 2/3
										Seigle.	14	15
1668	3	10	»	2	10	»	»	»	»	From..	7	11 1/2
										Seigle.	10	12
1669	3	18	»	2	9	»	»	»	»	From..	6	18
										Seigle.	10	16
1670	3	10	»	1	15	»	»	»	»	From..	7	11 1/2
										Seigle.	15	3

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1671	3	»	»	1	16	»	26	10	»	From..	8	16 8/9
										Seigle.	14	15
1672	2	15	»	1	12	»	»	»	»	From..	9	12 8/9
										Seigle.	16	12
1673	2	16	»	1	13	»	»	»	»	From..	9	9 1/2
										Seigle.	16	10
1674	2	14	»	2	5	»	»	»	»	From..	9	16
										Seigle.	11	16
1675	2	19	»	2	10	»	»	»	»	From..	9	»
										Seigle.	10	12
1676	2	15	»	2	2	»	»	»	»	From..	9	12
										Seigle.	12	12
1677	3	8	»	2	6	»	»	»	»	From..	7	16
										Seigle.	11	10
1678	3	10	9	2	5	6	»	»	»	From..	7	10
										Seigle.	11	12 1/2
1679	3	11	4	2	9	»	»	»	»	From..	7	14
										Seigle.	10	16
1680	3	1	6	2	2	»	»	»	»	From..	8	12 1/2
										Seigle.	12	12
1681	3	1	6	2	1	4	»	»	»	From..	8	12 5/6
										Seigle.	12	12
1682	3	15	»	2	10	»	»	»	»	From..	7	1 1/2
										Seigle.	10	12
1683	3	»	»	2	2	»	»	»	»	From..	8	5
										Seigle.	12	12
1684	3	»	5	2	10	»	29	14	»	From..	9	3
										Seigle.	11	18
1685	4	»	6	3	»	»	»	»	»	From..	6	18
										Seigle.	9	18
1686	3	»	»	2	»	»	»	»	»	From..	9	18
										Seigle.	14	17
1687	2	17	»	1	14	»	»	»	»	From..	10	8
										Seigle.	17	10 8/9
1688	2	15	4	1	18	2	»	»	»	From..	10	15
										Seigle.	15	11
1689	2	14	6	2	6	6	»	»	»	From..	11	»
										Seigle.	12	15 1/2
1690	3	2	6	2	11	8	»	»	»	From..	9	10
										Seigle.	11	10
1691	4	»	»	3	»	»	»	»	»	From..	7	8 1/2
										Seigle.	9	18
1692	4	18	»	3	18	6	»	»	»	From..	6	1
										Seigle.	7	11
1693	6	3	6	5	10	6	»	»	»	From..	4	16
										Seigle.	3	7
1694	3	12	4	2	12	8	32	»	»	From..	9	»
										Seigle.	12	7
1695	3	»	11	2	18	4	»	»	»	From..	8	14
										Seigle.	11	3 1/4
1696	4	»	»	2	10	»	»	»	»	From..	8	3
										Seigle.	13	2 1/3

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1697	3	15	10	2	16	6	32	14	»	From..	8	12
										Seigle.	11	11
1698	6	6	»	5	5	6	»	12	»	From..	8	12
										Seigle.	11	11
1699	4	14	2	3	16	8	»	»	»	From..	8	18
										Seigle.	8	14
1700	3	17	9	2	9	2	»	»	»	From..	8	7 1/2
										Seigle.	16	5
1701	3	7	6	2	3	6	»	»	»	From..	9	15
										Seigle.	15	»
1702	3	4	»	2	»	7	»	»	»	From..	10	4
										Seigle.	16	2
1703	3	10	»	2	5	»	»	»	»	From..	9	6 1/4
										Seigle.	14	10
1704	3	9	2	2	13	7	»	»	»	From..	9	8 1/2
										Seigle.	12	4
1705	2	12	»	1	18	10	36	»	»	From..	13	19
										Seigle.	17	10
1706	2	5	»	1	7	6	»	»	»	From..	16	»
										Seigle.	23	16
1707	2	17	»	1	17	6	»	»	»	From..	12	13
										Seigle.	22	12 1/2
1708	3	4	»	2	8	»	»	»	»	From..	10	12
										Seigle.	15	»
1709	5	12	»	4	4	»	»	»	»	From..	6	8 1/2
										Seigle.	8	11 1/2
1710	3	4	5	2	7	»	40	»	»	From .	12	8
										Seigle.	17	»
1711	4	5	»	3	7	»	»	»	»	From..	9	8
										Seigle.	11	19
1712	7	15	»	6	2	6	»	»	»	From..	5	3
										Seigle.	6	10 1/2
1713	5	17	6	4	17	6	»	»	»	From..	6	16
										Seigle.	8	8
1714	3	17	6	3	»	»	30	»	»	From..	7	16
										Seigle.	10	»
1715	3	9	8	2	8	6	»	»	»	From..	8	12 1/2
										Seigle.	12	7
1716	3	5	9	2	6	1	»	»	»	From..	9	7
										Seigle.	13	»
1717	3	3	6	2	»	7	»	»	»	From..	9	9
										Seigle.	14	5
1718	3	10	6	2	10	»	»	»	»	From..	8	10
										Seigle.	12	»
1719	6	6	»	4	9	»	»	»	»	From..	4	15
										Seigle.	6	14
1720	5	1	»	4	»	»	»	»	»	From..	5	19
										Seigle.	6	10
1721	6	»	»	3	10	»	»	»	»	From..	5	»
										Seigle.	8	11 1/2
1722	4	17	»	3	6	»	»	»	»	From..	6	3 1/2
										Seigle.	9	2

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1723	5	»	»	3	8	»	30	»	»	From..	6	»
										Seigle.	8	15
1724	5	13	»	3	8	»	»	»	»	From..	5	11
										Seigle.	8	15
1725	5	10	»	4	7	»	»	»	»	From..	5	9
										Seigle.	6	18
1726	4	7	6	3	8	4	48	»	»	From..	11	»
										Seigle.	14	»
1727	4	13	»	3	12	»	»	»	»	From..	10	6
										Seigle.	13	11 1/2
1728	5	6	»	4	3	»	»	»	»	From..	9	1 1/2
										Seigle.	11	11 1/2
1729	4	12	6	3	10	4	»	»	»	From..	10	8
										Seigle.	13	13
1730	4	5	»	3	6	»	»	»	»	From..	10	14 1/4
										Seigle.	14	11
1731	3	12	8	2	12	8	»	»	»	From..	13	8
										Seigle.	18	5
1732	3	11	4	2	8	6	48	»	»	From..	13	11
										Seigle.	19	16
1733	3	10	»	2	10	»	»	»	»	From..	13	14
										Seigle.	19	4
1734	3	10	»	2	10	»	»	»	»	From..	13	»
										Seigle.	17	7 1/2
1735	3	14	4	2	15	4	»	»	»	From..	10	13 3/5
										Seigle.	13	14
1736	4	10	»	3	10	»	»	»	»	From..	12	»
										Seigle.	16	17
1737	4	»	»	2	17	»	»	»	»	From..	8	13
										Seigle.	10	11
1738	5	11	»	4	11	»	»	»	»	From..	9	9
										Seigle.	12	10
1739	5	1	6	3	16	»	»	»	»	From..	9	3
										Seigle.	12	6
1740	5	5	»	3	18	»	»	»	»	From..	10	13 3/5
										Seigle.	14	6 1/2
1741	4	10	»	3	7	2	»	»	»	From..	13	11 1/2
										Seigle.	19	4
1742	3	12	»	2	10	»	»	»	»	From..	12	18 1/2
										Seigle.	19	13
1743	3	14	4	2	8	10	»	»	»	From..	13	11
										Seigle.	19	4
1744	3	12	»	2	10	»	»	»	»	From..	12	18 1/2
										Seigle.	19	13
1745	3	13	»	2	13	»	»	»	»	From..	13	11
										Seigle.	19	4
1746	5	12	»	3	16	»	»	»	»	From..	13	8
										Seigle.	18	2
1747	7	»	4	4	17	6	»	»	»	From..	8	1 1/2
										Seigle.	12	10
1748	6	5	8	4	2	7	48	»	»	From..	9	17
										Seigle.	7	13

ANNÉES	PRIX du SETIER de Froment			PRIX du SETIER de Seigle			VALEUR du Marc d'Argent			OBSERVATIONS pour un Marc d'Argent		
	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers	Livres	Sols	Deniers		Setiers	Coupes
1749	6	8	6	4	15	10	48	»	»	From..	7	9 1/2
										Seigle.	10	»
1750	5	3	10	3	10	»	»	»	»	From..	9	6 1/2
										Seigle.	13	14
1751	7	8	3	5	5	7	»	»	»	From..	6	9
										Seigle.	8	14
1752	5	18	7	4	11	7	»	»	»	From..	8	1
										Seigle.	10	10
1753	4	12	4	3	5	6	»	»	»	From..	10	8
										Seigle.	14	13
1754	3	10	»	2	15	»	»	»	»	From..	13	14
										Seigle.	17	9
1755	3	11	1	2	11	2	»	»	»	From..	13	10
										Seigle.	18	15
1756	4	12	2	3	10	10	»	»	»	From..	10	8
										Seigle.	13	11
1757	4	12	9	3	12	2	»	»	»	From..	10	6 1/2
										Seigle.	13	11
1758	6	1	»	4	12	»	»	»	»	From..	7	18 1/2
										Seigle.	10	8
1759	5	18	3	4	9	3	»	»	»	From..	8	» 2/3
										Seigle.	10	15
1760	4	9	6	3	4	9	»	»	»	From..	10	14 1/2
										Seigle.	14	13 1/2
1761	4	6	»	3	4	»	»	»	»	From..	11	3
										Seigle.	15	»
1762	4	8	10	3	1	2	»	»	»	From..	10	16 1/2
										Seigle.	15	8 1/2
1763	5	3	3	3	3	8	»	»	»	From..	9	6
										Seigle.	15	1 1/2
1764	5	8	3	3	14	8	»	»	»	From..	8	17 1/2
										Seigle.	12	17
1765	7	4	6	5	»	4	»	»	»	From..	6	13
										Seigle.	9	11
1766	7	9	9	5	»	12	»	»	»	From..	6	7 1/2
										Seigle.	8	1 1/2
1767	5	9	8	4	6	8	»	»	»	From..	8	15
										Seigle.	11	1 1/2

Cette mercuriale du Bas-Limousin, *que nous devons aux patientes recherches de Treilhard* comprend donc une période de plus d'un siècle et demi. Les variations considérables, souvent si brusques, dans la *valeur du marc d'argent* ne sont pas le côté le moins intéressant de cette curieuse et instructive statistique.

LA POMME DE TERRE, LE RIZ.

La propagation de la culture de la pomme de terre fut l'un des plus grands bienfaits dont nos campagnes soient redevables aux sociétés d'agriculture. On ne saurait s'imaginer cependant les difficultés que rencontrèrent nos initiateurs limousins pour faire accepter, par les populations rurales particulièrement, le précieux tubercule, qui, dans une si large proportion, devait contribuer à les sauver de la famine.

« Le premier, le duc d'Amilthon, (1) qui » séjourna longtemps à Brive sous le nom de » chevalier de Binet, introduisit la pomme de » terre dans cette ville. » On la propagea peu à peu, et, en 1768, « un pain fait d'un mélange » de cette racine et de seigle ou de froment » fut expérimenté successivement à Limoges et à Brive, « essai dont la Société d'Agriculture de » Rouen avait déjà donné l'exemple en 1762. » (2) (p. 84).

---

(1) J'ai respecté l'orthographe du manuscrit ; mais ne serait-ce pas, plutôt, Hamilton ?

(2) Ce fut une idée si naturelle, d'ailleurs, qu'elle dut se présenter en même temps à bien des esprits.

Voltaire fit de nombreux essais en ce genre à Ferney. Il entretint même une correspondance à ce sujet avec M. de Sartines auquel il adressa des échantillons du pain, de sa fabrication, à base de pomme de terre. Mais ce principal complice du Pacte de Famine se garda bien d'encourager les efforts du

En 1769, le Bureau d'Angoulême faisait part de ses expériences sur « la racine nouvelle qui » *ne doit pas être bouillie comme les autres*, » mais bien coupée par rondelles, frite à » l'huile, puis arrosée d'un filet de vinaigre » (p. 86). La première récolte importante dont il soit fait mention dans les procès-verbaux du Bas-Limousin « fut faite par M. de St-Hilaire » fils, qui en ramassa *soixante quintaux*, » regrettant de ne pas avoir donné plus de ter- » rain à ce produit qui remplaçait la châtaigne » dont il y avait disette » (p. 97).

Grâce à cet exemple, que le même associé continua l'année suivante, les préjugés qui régnaient encore dans les campagnes contre la pomme de terre, commencèrent à diminuer, surtout quand on le vit en récolter plus de « *soixante charretées* » (p. 105). A partir de ce moment, la cause du progrès fut gagnée; la pomme de terre ne tarda pas à être acceptée par tous, dans le Bas-Limousin, pour la plus précieuse denrée dont on dût développer la production.

Au plus fort des préoccupations que lui causait l'insuffisance de la récolte des céréales,

---

philosophe. Tout ceci résulte d'une correspondance originale et *inédite*, de Voltaire, qui se trouve entre les mains de M. Chassinat, conseiller de préfecture à Guéret, correspondance que j'ai eu entre les mains. E. T.

longtemps avant qu'il n'eût été possible de vaincre les préjugés qui régnaient contre la pomme de terre, le Bureau de Brive se livra aux plus persévérants efforts pour établir des *rizières* dans les fonds humides qui environnent cette ville. Ces premiers essais de culture du *riz* remontent à l'année 1763, et furent tentés simultanément par le Bureau de Limoges. Neuf années s'écoulèrent sans donner de résultats satisfaisants, lorsqu'au « riz du Ben- » gale », seul essayé jusque-là, on substitua « le riz sec des Indes, » pour voir s'il réussirait mieux. En 1771, la Société d'Agriculture de Nantes eut un succès complet avec ces nouveaux semis aussitôt expérimentés en Limousin (p. 131). Puis, en 1773, vint « l'orge du Pérou », qui n'était qu'une variété de riz apporté de ce pays; et, « au mois d'août, M. de Saint-Hilaire » en récoltait une assez grande quantité dans » un carré de cent pieds de long sur vingt- » cinq de largeur, divisé en rangées alternati- » vement semées de luzerne et de riz. La terre » était cependant peu épaisse, médiocre et » sablonneuse ». Un autre semis fait en même temps par Treilhard réussit à souhait, et en 1774, cet agriculteur signalait des exemples de fécondité extraordinaire dans sa rizière : « Certains » pieds avaient tellement tallé, qu'il y avait » compté jusqu'à 45 épis bien pleins! » Mais quelques exemples merveilleux étaient loin

d'être la règle générale, et la pomme de terre permit, heureusement, aux populations du Limousin, de ne pas trop s'apercevoir de la déception causée par l'insuccès des rizières dans un pays trop froid pour cette culture. Il n'y en eut pas moins là, une tentative des plus louables dont il serait injuste de ne pas tenir compte à ceux qui la renouvelèrent, avec persévérance, de leurs deniers, *pendant une douzaine d'années.*

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Les aspirations de la Société en matière commerciale, on l'a vu déjà, pouvaient se résumer en un mot : « LIBERTÉ »; aussi ne serez-vous pas étonnés d'apprendre que ce fut à l'infatigable opiniâtreté de son Bureau que la ville de Brive dut l'établissement des *foires franches de juin.* Le 17 juillet 1763, au nom de la section, le Secrétaire écrivit à M. de Bertin pour obtenir l'autorisation d'établir une foire franche de trois jours qui seraient les 12, 13 et 14 juin de chaque année (p. 27). L'affaire n'était pas aussi simple qu'elle pourrait le paraître aujourd'hui, et, sur l'opposition de Turenne, la demande se reporta aux dates des 11, 12 et 13 du même mois, « acceptées » par une délibération du Conseil de ville et » du Corps des marchands » (p. 31 et 32). Mais

des difficultés nouvelles furent suscitées alors par les fermiers des octrois de Brive, qui, après avoir exigé une indemnité exagérée, rabattirent enfin leurs prétentions à une diminution annuelle de trois cents livres sur le prix de leur ferme. Ce ne fut que le 9 décembre 1768, que le Conseil Royal se décida à accorder la foire, en la fixant aux 17, 18 et 19 juin. Mais pour rendre cet arrêt exécutoire, il fallait le faire enregistrer par le parlement de Guyenne, « ce qui ne s'obtenait pas sans finances. »

Le Bureau fit encore face à ces derniers frais « et chargea M. Rivet, premier consul, » d'aller négocier l'affaire » (p. 70-71). Enfin, en 1773, les foires furent avancées et fixées aux 10, 11 et 12 juin.

Les démarches faites pour obtenir l'exploitation des mines du pays et la mise en état des rivières suffiraient à elles seules pour démontrer la sollicitude de la Société en faveur de l'industrie. Ayant échoué de ce côté, le Bureau de Brive ne se tint pas pour battu, et le choix de cette ville relativement à l'installation d'une manufacture anglaise de tissus fut encore dû à son influence. Aussitôt ce premier succès obtenu, on se mit à étudier passionnément les moyens de recueillir sur place les matières textiles nécessaires.

La culture du lin et du chanvre, l'élevage des vers à soie, devinrent la grande préoccupation ;

et, *sous l'impulsion de la Société*, la sériciculture prit rapidement un développement considérable dans le Haut et, surtout, dans le Bas-Limousin.

Des primes furent demandées et allouées aux éleveurs de ces districts.

Elles étaient, en 1765 :

« De 7 sols 6 deniers par liv. depuis 20 liv. jusqu'à 40
« De 8 — 0 — — — 40 — — 60
« De 8 — 6 — — — 60 — — 80
« De 9 — 0 — — — 80 — — 100
« De 10 — 0 — — — 100 et au-dessus ;
» et, la production de cette année, rien que » dans le district de Brive, atteignit 14 quin- » taux ». (p. 28). Aussi, M. Cabanis s'empressa-t-il de donner à 12,000 pieds de mûriers d'Italie la place primitivement réservée dans la pépinière pour 5,000 noyers et 7,000 châtaigniers (p. 32). En 1766, Turgot offrit « au » Bureau de Brive, 1,750 livres de subvention » s'il voulait s'engager à fournir au public, en » huit années, DIX MILLE PIEDS DE MURIERS *bons* » *à planter, les acheteurs n'ayant plus à* » *payer que les frais d'arrachage, à raison* » *de quatre deniers par pied;* mais sans » que le même particulier pût s'inscrire pour » plus de cinq cents pieds » (p. 41).

Ces conditions furent acceptées, et le procureur du roi fit afficher : « Défenses à tous » autres que les propriétaires ou fermiers des

» mûriers d'en arracher les feuilles ou les » branches sous peine de 50 livres d'amende. » M. le recteur du collége fut prié d'instruire » ses écoliers, que, quant à eux, on leur en » réservait une d'une autre espèce qu'ils sont » en état de payer ». (1) L'homme qui contribua le plus au développement de la sériciculture, dans le Bas-Limousin, fut M. Guérin, qui avait rapporté de ses voyages des procédés perfectionnés d'élevage en grand (2).

La garance que la manufacture de Brive employait pour la teinture de ses tissus, fut introduite en même temps que la sériciculture et propagée par le Bureau de cette Section. Bientôt, ce nouveau produit prit une extension considérable.

Ce fut à M. de Bertin que revint le mérite de l'initiative, en cette matière, car, en 1766, il expédia aux différentes Sociétés provinciales des graines et une instruction sur les soins à donner à cette culture alors monopolisée par la Hollande. Les premiers essais ayant parfaitement réussi, ce Secrétaire d'Etat, en 1769, expédia à Brive« 40 livres de graines d'une » nouvelle variété, la garance de Smyrne » (p. 93).

---

(1) Des verges évidemment.

(2) La graine de vers à soie valait alors « quatre livres qua- » torze sols l'once. » E. T.

Il n'eût dépendu que du Gouvernement de développer cette nouvelle branche de richesse nationale, dans le Bas-Limousin, en y accordant, à l'instar de l'Angleterre, (1) une prime aux agriculteurs pour les dédommager des pertes qu'ils s'exposaient à subir, et des avances nécessaires. (2) Faute d'y avoir pourvu, cette production, qui avait parfaitement réussi, disparut complètement de nos contrées. (p. 127-128).

Indépendamment de la garance, « différen-
» tes autres plantes servant à la teinture furent
» cultivées par les associés; la *gaude,* (3), ou
» herbe à jaunir, et l'*indigo,* » lui-même, devinrent l'objet d'expériences réitérées.

L'acclimatation de ce végétal exotique ne fit pas reculer le Bureau de Brive; et, en 1771, M. Guérin « en présentait *plusieurs cosses*
» *parvenues à leur complète maturité,* pro-
» venant de deux pieds semés en pleine terre
» dans son jardin. » On informa aussitôt « de

---

(1) « 5 livres sterling par acre » (p. 43).

(2) Tel fut le sujet de deux mémoires présentés par la Société ; mais la Cour dissipait tout en folies ruineuses, et il ne restait plus de ressources pour le bien de l'Etat.

(3) *Reseda luteola, foliis simplicibus, lanceolatis, integrio,* Linn. 643 (Dictionnaire Valmont-Bomaré). Cette plante croît naturellement un peu partout dans la Corrèze, mais se plait particulièrement dans les environs de Noailles. Cultivée, elle fournit une teinture beaucoup plus belle. « Même culture que » pour le chanvre », dit Valmont-Bomaré. B. T.

» ce fait les sociétés du Midi pour les engager » à tenter un essai dont le succès aurait une » importance si considérable. »

Il est peu de branches de l'industrie qui n'aient éveillé une sollicitude égale; et si le registre des procès-verbaux de la Section de Limoges existe encore, on pourra se rendre compte de la part considérable qu'elle dut prendre à la création de la fabrication de la porcelaine « *déjà prospère* », écrit en 1771, M. de Lépine, le secrétaire du Haut-Limousin, qui invite ses collègues de Brive « à rechercher » ce kaolin de Saint-Yrieix, qui doit certaine- » ment exister dans leurs environs (p. 112). » Une cafetière blanche allant au feu, et un » moutardier décoré », expédiés à Brive comme échantillons de la nouvelle fabrication, excitèrent l'enthousiasme ; mais l'art de la peinture sur porcelaine avait encore des progrès à faire, car « le moutardier, touché seule- » ment avec des doigts humides, abandonna » toutes ses couleurs! » (p. 141).

Deux dernières tentatives industrielles du Bureau de Brive méritent d'être mentionnées. En 1760, il proposait « un prix de 300 livres » à celui qui inventerait une nouvelle poudre « salubre, pouvant remplacer la farine et les » amidons, » dont la mode voulait alors qu'on se fit saupoudrer la tête. Les fréquentes disettes rendaient une découverte semblable bien utile,

mais la prime ne fut pas gagnée. Enfin, à plusieurs reprises, les Directeurs de la Section du Bas-Limousin, appuyés par les officiers municipaux de Brive, s'adressèrent inutilement « à » la Chancellerie, pour obtenir d'elle l'établis- » sement d'un *imprimeur* à Brive ; le dernier, » un sieur Fage, ayant dû, *par ordre*, trans- » férer ses presses à Toulouse » (p. 73).

POLICE.

La vigilance de la Société d'Agriculture s'étendait à tout, et la Police, tant urbaine que rurale, n'échappait pas plus que le reste à son contrôle.

Je me limiterai à quelques exemples :

En 1766, « les infidélités de ceux qui ven- » daient la *pierre de Gramond* » attira l'attention de ces messieurs, qui, par une réglementation efficace, obtinrent un cubage plus sérieux. Les dévastations commises par le maraudage des bestiaux « que, sous prétexte d'un prétendu » droit de parcours, on laissait paître à travers » la propriété d'autrui », furent réprimées (p. 46). On agita la question *d'éclairer la ville pendant la nuit,* en 1765. L'exécution se fit attendre, mais ce fut un premier jalon de posé dans cette voie (p. 47).

La surveillance « des fraudes coupables, » habituelles aux meuniers et aux boulangers », fut un sujet d'études et de fréquentes analyses

de la part du Bureau de Brive, qui signalait les délinquants (p. 81).

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Une bibliothèque spéciale avait été formée par le Bureau de Brive, qui, chaque année, consacrait une somme importante à l'achat de livres nouveaux et s'abonnait aux différentes gazettes agricoles industrielles et financières qui se publiaient de tous côtés. Un grand nombre d'associés, entr'autres et surtout M. de Puymarest qui habitait Paris, augmentaient sans cesse la collection commune par des dons importants. Enfin, le Ministère y contribuait par des envois, dans une proportion assez grande. A sa bibliothèque, la Section avait joint des MODÈLES *en petit de toutes les machines agricoles perfectionnées qu'elle pouvait se procurer.*

Ces richesses étaient déposées dans une salle du collége dont le recteur faisait office de bibliothécaire-conservateur. Un grand nombre d'ouvrages, malheureusement dépareillés la plupart, se retrouvent aujourd'hui encore dans la bibliothèque communale de Brive ; mais « tous les modèles » ont disparu !

Pour terminer cette étude, j'ai pensé qu'il serait intéressant de citer quelques-unes des œuvres qui composaient cette bibliothèque, dont il ne nous reste plus que des épaves :

« La collection complète des œuvres de
» M. Duhamel : *Le Gentilhomme cultivateur,*
» 6 vol. in-4° ; *l'Agronomie et l'Industrie,*
» 6 vol. in-8° ; *l'Economie politique,* 1 vol.
» in-12 ; *les Principes de l'agriculture et de*
» *la végétation,* 1 vol. in-12 ; *le Guide du*
» *laboureur,* 1 vol. in-8° ; *la France agricole*
» *et marchande,* 2 vol. in-8° ; *le Traité des*
» *nouvelles constructions des ruches en bois,*
» 1 vol. 1764 ; *Essais de la Société de Dublin*
» (traduit de l'Anglais), 1 vol. ; *Corps d'obser-*
» *vations et mémoires de la Société d'Agri-*
» *culture de Bretagne ; le Journal écono-*
» *mique* (mensuel) ; *Dictionnaire universel*
» *d'histoire naturelle,* par Valmont-Bomaré ;
» *l'Agriculture complète,* par Mortimer, (tra-
» duit de l'anglais), 4 vol. in-12 ; *Mémoire*
» *d'agriculture et de mécanique,* de Barthès,
» 1 vol. in-8° ; *Recueil des délibérations et mé-*
» *moires de la Société d'agriculture de*
» *Rouen,* 1764 ; *Catalogue des membres de la*
» *Section de Brive,* imprimé à Tulle en 1763 ;
» *Bibliothèque historique de la France,* (1)
» 1764 ; *les Ephémérides de la généralité de*
» *Limoges ; l'Art de multiplier la Soie,*
» par M. C. C., « imprimé par ordre de MM. les
» procureurs généraux des états de Provence »,

(1) Elle contenait de nombreux articles de Treilhard père.
E. T.

» 1765; *Mémoires sur la greffe,* par Cabanis;
» *Mémoire sur la manière de gouverner les*
» *bêtes à laine,* par le Bureau d'Angoulême;
» *Minéralogie,* de Valerius, 2 vol.; *Œuvres*
» *de Lehman sur les mines,* 3 vol. in-12; *le*
» *bon Fermier; la bonne Fermière; Agri-*
» *culture expérimentale,* par de Sarecy de
» Sectières; *l'Histoire des arts par l'Acadé-*
» *mie des Sciences de Paris; les Ephémérides*
» *du citoyen* (mensuelles); Œuvres poétiques
» de Madame de Montaigut, (1); Œuvres de
» M. de Buffon; Dictionnaire du Commerce,
» par l'abbé Morelet, 1769; le Catalogue ma-
» nuscrit de la bibliothèque de la Section de
» Brive, en 1770; *Traité des bêtes à laine,*
» de Carlier, 2 vol. in-4° (ouvrage fait par ordre
» du Gouvernement, imprimé et distribué à
» ses frais); *le Manuel du Vigneron,* par
» Calas, chanoine d'Orléans, (2) etc..., etc...,
» et enfin : l'*Encyclopédie*, de Diderot,
» 35 vol. reliés. » (3)

Telle fut cette Société qui exerça dans un vaste rayon une influence considérable sur le développement de l'Agriculture, du Commerce,

---

(1) « 2 petits volumes in-8°, reliés en maroquin vert avec filets » dorés (1768) », offerts par son fils, « associé. »

(2) Envoi de Turgot.

(3) « Elle coûta 1,100 livres », et doit exister encore dans la bibliothèque communale de la ville. E. T.

de l'Industrie, et dont Turgot se montra l'un des membres les plus actifs.

Le zèle et le dévouement de ceux qui la dirigèrent ne peut se comparer qu'à leur modestie, un article du règlement qu'ils avaient adopté suffirait à en donner la preuve. Quels que fussent les services rendus, l'illustration même d'un confrère, il était ABSOLUMENT INTERDIT *d'insérer au procès-verbal autre chose que la mention de sa mort.* Tout panégyrique fut sévèrement proscrit; et, les Treilhard, les Cabanis, les Dubois descendirent dans la tombe, sans que leurs survivants osassent enfreindre ce qui, dès l'origine, avait été établi comme règle de l'association fondée et illustrée par eux (1).

Une date, les traces d'une larme pieuse échappée des yeux de celui dont la main tremblante tenait la plume en ce jour de deuil, c'était là toute l'oraison funèbre autorisée par les statuts de la Société royale d'agriculture du Limousin.

EDOUARD TAILLEBOIS.

---

(1) Quel exemple pour certaines Sociétés, plus ou moins savantes, encombrant leurs bulletins d'articles nécrologiques boursouflés en l'honneur de membres qui, de leur vivant, n'étaient que de mince valeur; mais on espère ainsi obtenir plus tard, pour soi-même, ces éloges funèbres dont on fut prodigue envers des morts aussi dignes d'oubli! E. T.

NUMISMATIQUE

MONNAIE ROMAINE

EN OR

TROUVÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE S.-FRÉJOUX, CANTON D'USSEL (CORRÈZE)

Cette monnaie est de Néron. On voit sur la face cet empereur en demi-buste avec les épaules drapées à l'antique et on lit autour cette inscription :

NERO. CLAVD. CAES. DRVSVS. GERM. PRINC. IVVENT.

PRINCEPS IVVENTVTIS

Néron. Claude. César. Drusus. Germanicus. Prince de la Jeunesse.

Néron se fit, en effet, déclarer prince de la jeunesse en l'an 53 après J.-C.

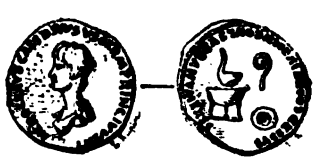

Au revers, dans un cercle de grénétis, on

aperçoit les instruments du sacrifice, et on lit la légende suivante :

SACERD. COOPT. IN. OMN. CONL. SVPRA. NVM.
SACERDOS. COOPTATVS. IN. OMNI. CONCILIO. SVPRA, NVMEN.

EX. S. C.
EX. SENATVS CONSVLTO.

Prêtre préféré en tout ministère et placé au-dessus de la divinité par un sénatus-consulte.

Cette monnaie est d'une netteté et d'une conservation remarquable. Son poids est de 7 grammes 70 centigrammes.

Au point de vue de l'histoire du pays, elle est très-précieuse, puisqu'elle précise d'une certaine manière l'occupation par les Romains des localités qui avoisinent la ville d'Ussel.

MONNAIES RARES

TROUVÉES DANS L'ARRONDISSEMENT D'USSEL EN 1878

1° Monnaie sans effigie de Louis Ier le Débonnaire, troisième fils de Charlemagne, roi d'Aquitaine, empereur (814-840).

Légende :

Face. † HLVDOVVICVS IMP. *Petite croix.*

Revers. MÈTA LLVM (Melle-Poitou).

Denier en argent, grandeur : 0,02 centim., très-bien conservé.

—

2° Monnaie de Charles de Sicile, roi de Naples et comte de Provence, frère de saint Louis (mai 1265).

Face. Saint Pierre, la tête entourée d'une auréole de gloire, tenant à sénestre les saints Evangiles, présente de la dextre une bannière à un prince couronné et agenouillé devant lui. Légende :

S. PETRVS SENATOR VRBIS.

Revers. Notre-Seigneur, dans un ciel de gloire, parsemé de neuf étoiles. La tête du Sauveur est entourée d'une auréole; il bénit de la dextre et tient les saints Evangiles ou un livre mystérieux à sénestre. Légende :

ROMA CAPVT MVNDI (*mot illisible*).

Cette pièce est en or, de la grandeur de 0,020 millim. Elle a été probablement fabriquée à Rome, en mémoire de ce que les papes Urbain IV et Clément IV recevant ce prince à foi et hommage pour le royaume de Naples et de Sicile, ce dernier pape le nomma sénateur de Rome et le couronna roi de Sicile.

—

3° Monnaie de Jean III, le Triomphant, duc de Brabant (1312-1355).

Face. Lion debout à gauche. Légende :

MONETA BRABAN.

Revers. Croix coupant la légende. Légende : IO-DV-X-LO-BR-AB. Au-dessus : SIT NOMEN, etc.

Cette pièce est en argent, grandeur de 0,027 millim. Gros de Louvain classé par M. de Jarry, d'Orléans, sous le n° 2,488.

—

4° Florin d'or d'Alphonse IV, d'Aragon (1327-1336) grandeur de 0,019 millim.

Face. Type de saint Jean-Baptiste. Un casque pour différent. Légende :

† S. IOHA NNES-B.

Revers. Grand lis épanoui. Légende :

† ARAG-OREX P.

—

5° Florin d'or d'Etienne de La Garde, archevêque d'Arles (1351-1359).

Cet archevêque, qui fut fait plus tard légat du Saint-Siége en Lombardie par Clément VI, appartient à une célèbre famille de notre département qui habitait le château de La Garde, près de Tulle.

Cette pièce, très-bien conservée, est de la grandeur de la précédente.

Face. Type de saint Jean-Baptiste, P pour différent. Légende :

S. IOHA NNES-B-P.

Revers. Grand lis épanoui Légende :

* S. |AREL ARCHP.

(Coll. Nogent Saint-Laurent.)
(Poey d'Avant, tom. II, p. 342, pl. XCIII.)

—

6° Deux florins d'or de Jean II, dit Le Bon (1350-1364), roi de France.

Ces deux pièces sont de la grandeur des précédentes. L'une d'elles a été trouvée à La Gane, près Ussel, et elle m'a été gracieusement offerte par le propriétaire de cette terre, M. de Selves de Sarran, receveur particulier des finances.

Face. Saint Jean-Baptiste debout, de face, tenant la croix et une couronne. Légende :

S. IOHANNES B.

Revers. Grand lis épanoui. Légende :

† FRANTIA.

(Collection Jarry d'Orléans, n° 600.)

—

7° Monnaie épiscopale de Metz, de Robert Lenoncourt (1551-1555).

Pièce en argent de 0,020 millim., bien conservée.

Face. Saint Etienne à genoux, à gauche. Légende :

STEPH. METENS.

Revers. Croix coupant la légende et couronnée de quatre étoiles. Légende :

MON-EPI-METENS.

—

8° Monnaie en or du XII° au XIII° siècle, grandeur 0,022 millim., de l'évêché de Tongres (Maëstricht, Belgique).

Face. Un saint évêque, en habits pontificaux, mitré et crossé, coupant la légende, probablement saint Hubert ou Lambert, son prédécesseur sur ce siége. Légende :

SANCTE UERTIIN-EPISC.

Revers. Ecu, enfermé dans une figure à trois lobes, portant de sable à la croix d'argent chargé en cœur d'un écu illisible. Légende :

† MORTRODRP'-EPISC' TRAIECT'.

L'inscription du revers doit indiquer le nom de l'évêque qui occupait le siége de Tongres lorsque cette monnaie fut frappée. L'écusson doit être aussi le sien.

L'abbé J.-A. PAU.

Aumônier des Fabriques de la Cascade, près Bort (Corrèze), membre de la Société française d'archéologie.

ESQUISSE

GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS DE BRIVE

Suite (1)

TRIAS.

Caractères généraux. — Nous avons déjà fait remarquer que les couches de grès décrites sous le nom de terrain permien, sont surmontées transgressivement par d'autres couches arénacées, mais d'un facies bien différent. Celles-ci sont formées de grès quartzeux à ciment argileux peu abondant et faiblement coloré ; les dislocations sont moins fréquentes, et la stratification est sensiblement horizontale ; enfin ce terrain se relie aux étages jurassiques, qui le recouvrent en concordance ; pour cette raison nous le rangerons dans la formation du *trias* ; on l'a souvent classé comme *grès du lias,* ou comme *infralias*. On l'a assimilé

---

(1) Voir la 3me livraison, p. 427.

parfois aussi au *keuper* ou *marnes irisées* et au *grès bigarré,* mais sans raison bien déterminante. On le désignait autrefois sous le nom d'*arkose.*

Tandis que le grès permien n'occupe qu'un espace limité aux environs de Brive, le trias a une grande extension et il apparait partout où les couches inférieures du lias sont à découvert, formant ainsi autour du plateau central une bande étroite, interrompue par les failles qui juxtaposent les bancs supérieurs du jurassique aux gneiss et micaschistes. Quant à la puissance des couches triasiques, elle est très-variable ; à peine de quelques mètres au nord de la région centrale, elle atteint plus de cent mètres dans l'arrondissement de Brive, ce qui justifie l'intérêt qui s'attache au trias de la Corrèze.

Comme on ne peut le subdiviser en étages bien distincts, à cause de la constance de ses caractères minéralogiques et de l'absence de fossiles, nous suivrons, dans la description des roches qui le composent, une classification fondée uniquement sur les caractères extérieurs. Mais avant de donner cette description, il est utile de spécifier les localités où on le rencontre.

Limites du trias. — A cause de son peu d'épaisseur, le trias ne forme généralement qu'une bande étroite depuis Figeac jusqu'à

St-Céré; mais à partir de Beaulieu jusqu'à Brive, il occupe une superficie beaucoup plus vaste, en même temps que son épaisseur s'accroit; au delà de Brive, il se réduit à une couche de faible épaisseur, et de nouveau n'occupe plus qu'un espace excessivement restreint.

Dans la région de la feuille de Brive (carte d'Etat-Major), et en suivant la direction du S.-E. au N.-O, le trias apparait au sud de St-Céré où il occupe déjà une superficie assez étendue. Il s'appuie à l'ouest contre les granits, de Laroumé à Combe-Féral, non loin de la route de St-Céré à Aynac. Il est limité au nord par une faille qui s'étend du Pech-Rimat à Phebus et le sépare des calcaires lithographiques du jurassique. A l'ouest et au sud, il est recouvert par les bancs marneux de l'infralias; mais il se prolonge beaucoup à l'ouest, et la route de St-Céré à Gramat le traverse encore sur une certaine longueur, vers le Boutel.

Du côté de St-Céré, le trias est encore visible à St-Vincent, au fond du vallon voisin de ce village. On en voit aussi quelques traces, au tournant de la route, et sur le versant opposé du ruisseau de la Négrie, dans les environs du Moulin-Haut.

De St-Céré à Glanes, c'est toujours une faille qui sépare les formations sédimentaires du massif schisteux; aussi le trias ne se laisse

voir qu'en un petit nombre de points, notamment à la Grèze, près Belmont, où l'on en voit une assez belle coupe, et au sud de Cornac, où il forme une mince bande de 800 mètres environ de longueur. De Cornac à la Dordogne, il est recouvert par les étages du lias.

En passant la Dordogne, on retrouve le trias sous Astaillac ; la route qui est au niveau de la vallée le coupe sur cent ou deux cents mètres ; il est surmonté par les bancs facilement reconnaissables de l'infralias, sur lequel est établi le village ; à l'ouest il s'appuie contre le massif syénitique de Beaulieu qu'un mouvement considérable a fait surgir postérieurement à l'époque jurassique. Ce qui le prouve c'est qu'on trouve le trias, non seulement dans le fond du vallon, entre Astaillac et le Soulier, mais aussi sur les hauteurs, au nord du Soulier, où il repose sur le terrain cristallin.

D'Astaillac à Sionniac, il ne forme qu'une bande étroite, mais épaisse ; plus au nord il occupe une vaste étendue, traversée par quatre ruisseaux sensiblement parallèles : le Paisou, la Coudrouillère, la Sourdoire et le Maumont.

Le micaschiste apparait parfois dans le fond de ces ruisseaux. D'autre part, les contreforts qui les séparent sont couronnés par l'infralias ; le trias présente donc son épaisseur complète, que l'on peut estimer à cent cinquante mètres environ.

Le Palsou forme à peu près la limite sud de cette région triasique; les grès apparaissent bien sur la rive gauche, mais ils n'y occupent qu'une faible superficie, parce que le terrain est très-escarpé, et qu'ils sont recouverts à une certaine hauteur par le lias. Au-dessous des Botties, le ruisseau qui coulait à peu près dans la direction du nord au sud, s'infléchit brusquement vers l'ouest, et il entre dans le calcaire au Pilou. Vers le moulin de Palsou, le micaschiste forme le fond de la vallée sur environ un kilomètre de longueur.

La Coudrouillère ne traverse le trias que sur une longueur assez faible; au moulin de la Roche, elle coule dans une vallée liasique. Comme le Palsou, son cours s'infléchit vers l'ouest, à partir de la Vergnère. La Sourdoire présente aussi un changement prononcé de direction, près du hameau de Baubie. A partir du moulin de la Salle, son cours supérieur est dans les grès permiens. Elle coule sur le calcaire depuis Grégeat. L'un de ses affluents, le ruisseau de la Marquisie, est dans une vallée dont les parois inférieures sont formées par le micaschiste qui commence à apparaître au moulin de la Tuillière, et qui cède la place au permien, vers le moulin de la Salle. Ainsi, en ce point, le trias repose, partie sur les schistes, partie sur les grès rouges, ce qui prouve sa transgressivité absolue avec le terrain per-

mien. On retrouve encore le micaschiste au moulin de la Faugère et à Rivet, dans le fond de la vallée d'un autre affluent de la Sourdoire.

Le Maumont forme la limite occidentale du bassin, qu'il traverse sur une grande longueur, depuis St-Bazile et Marsac, jusqu'à Peyre. Sur sa rive droite, le lias apparait à peu de distance.

Après avoir décrit les vallées principales, passons aux lignes de faîte.

Un premier faîte sépare le bassin de la Sourdoire, du bassin du Palsou et de celui de la Ménoire, dont nous parlerons plus loin. Il est couronné sur presque toute sa longueur par l'infralias; un chainon s'en détache vers la Marquisie, pour séparer la Coudrouillère du Palsou, mais sa hauteur est moindre; il n'atteint que la cote 250 mètres, tandis que celle du faîte principale est de 300 mètres, au sommet du trias. Le calcaire ne le recouvre qu'au Puy de la Brande, et à partir du puy voisin, dans la direction de Végennes.

Enfin le troisième contrefort, celui qui sépare la Sourdoire du Maumont est encore moins élevé (altitude 200 à 220 mètres). Le calcaire le recouvre au nord de Curemonte, où il forme un massif long de 1,500 mètres; l'extrémité basse du contrefort, vers Gensac, Braspendu est également dans le calcaire.

La description qui précède fait comprendre les contours découpés du bassin triasique compris entre Meyssac et Beaulieu; tandis que le lias entame ce bassin très-avant, suivant ses lignes de faîte, le trias, au contraire, occupe le fond des vallées jusqu'en plein pays calcaire.

Au nord, le bassin est limité par le terrain permien. Si l'on part de Meyssac, en suivant la grande faille qui coupe le permien, la première apparition du trias a lieu au village de Laumet; on traverse ensuite plusieurs branches du Maumont, laissant à droite un ilôt calcaire, et l'on arrive à St-Bazile qui est à la limite des deux formations. Puis cette limite passe à la Brunie, et suit le flanc droit du vallon qui conduit au pont de Montmaur. Le grès rouge forme alors une pointe qui s'étend sous le trias, comme nous l'avons dit, jusqu'au moulin de la Salle. La limite formée ensuite par la superposition des terrains, passe à Compestran, Laubertie et l'Emprunt. Dans cette région, le trias a subi de nombreux mouvements; au lieu de recouvrir le terrain permien qui ne reparait plus, il s'appuie contre le massif cristallin, et il est recouvert, au niveau même de la vallée de la Ménoire, par le lias; cependant on le retrouve au Battud, à Najoud et au moulin del Suc, où il est séparé du restant du bassin par les hauteurs gneissiques et syénitiques qui forment le coté droit

de la Ménoire jusqu'à Beaulieu. Il couronne même ces hauteurs près du hameau des Cabanes, et à Sionniac, et de là, il forme une bande mi-partie dans le fond, mi-partie sur les hauteurs jusqu'à Astaillac.

Le bassin triasique a, de Meyssac à Sionniac, une longueur de dix-sept kilomètres ; sa largeur est en moyenne de quatre à cinq kilomètres ; elle atteint jusqu'à huit kilomètres.

A partir de Meyssac, le trias est recouvert par le terrain jurassique, lequel vient butter contre les grès rouges. On ne retrouve les grès du trias, le long de la faille, qu'au château de Lacoste, et à partir de ce point, ils occupent un vaste espace quadrangulaire entre Brive, Lissac, Lacoste et Cosnac.

La limite sud est formée par le prolongement de la faille, qui passe par la Vigère, Nazareth, Malpeyre, la Fage, Coutinard et Lissac. A l'est, les grès triasiques couronnent les hauteurs de la Gardelle, Malepeyre, la Védrenne, et le Batud. La vallée de la Louaïre, en contre-bas de ces hauteurs, est entièrement dans les grès permiens.

Du Batud, le trias s'étend jusqu'à Jarrige, et il forme là un plateau incliné vers le nord-est ; son altitude est 240 au Batud, et 200 vers le point le plus bas à Jarrige. Les villages de Saule et du Gauchet sont établis sur ce plateau. A Bleygeat apparait le grès rouge, et

plus loin vers la Védrenne, le trias occupe un niveau plus élevé, puisque sa base est à la cote 300. Il forme des ramifications qui s'étendent jusqu'à Cosnac, le Chassang et Fressinges. Son épaisseur n'est pas très-considérable. Aussi les grès permiens occupent le fond et les flancs de la vallée du ruisseau de Piant et de ses affluents, rive droite.

Le massif sur lequel se trouvent les villages de Regnac, Regnaguet, Lunard, Vars, Champagnac, Graulière et Valette est aussi recouvert par le trias qui acquiert là beaucoup d'épaisseur, en sorte que dans la vallée du ruisseau d'Inval, les grès rouges sont à peine visibles, et dans la vallée de Planchetorte, ils disparaissent tout-à-fait.

Au nord, la vallée de la Corrèze fait apparaître le terrain permien sur lequel repose le trias, qui se trouve ainsi limité à Jarrige, Place, Casteau, et de Casteau à Lassartie, par la voie ferrée.

A l'ouest, la limite du trias est très-compliquée, à cause des mouvements qui ont dérangé les couches de terrain. Ainsi, le fond de la vallée de Puybaret est dans le trias excepté au dessous de Puybaret, et au confluent de la vallée; en ces deux points, les grès rouges sont parfaitement visibles. Les hauteurs à l'ouest de la vallée sont aussi dans le trias, sauf entre Puybaret et Puymége; en sorte que

le trias occupe ces hauteurs depuis Lacombe, jusqu'un peu au delà du chemin de Puybaret; il atteint l'altitude 260. Un peu plus loin, il recouvre de nouveau les grès rouges, mais à un niveau bien supérieur (300^{m}). Il forme là un plateau très-élevé, moins élevé encore, il est vrai, que le puy de Grammont. Puis il descend au sud, et vient, du côté de Lesparre, jusqu'au niveau de la Couze. Ce plateau triasique s'étend jusqu'à Puymége, Gigeac, et le nouveau chemin de Lissac. Vers le Clausel et au Bancharel, on retrouve deux îlots de trias à un niveau de plus en plus bas, et se reliant à celui qui descend du château de Mauriolle.

Le bassin triasique du sud de Brive est traversé par plusieurs vallées assez profondes, celles des ruisseaux de Piant, d'Inval, de Planchetorte, de Puybaret, et de la Couze et de la Tourmente dans leur partie supérieure.

Les hauteurs sont couronnées par le lias à Chèvre-Cujols, au puy de Siaurat, au puy Laborie, à Noailles, à Masdelbos, à la Brande, à Jugeals, à Montplaisir, à Jauzac et à la Magnagne. Enfin le lias vient jusqu'au fond de la vallée à Couze et au pont du Coudert, ce qui ne s'explique que par des dislocations prononcées.

Au nord de la Corrèze, le trias couronne les hauteurs depuis Rivet, où son épaisseur n'est que de quelques mètres, jusqu'à Mallemort, où

son épaisseur va jusqu'à cent mètres, et où il atteint le fond de la vallée. Entre Mallemort et Puymaret, il se trouve relevé et forme un îlot de peu d'étendue qui occupe le faîte.

De cette ligne de hauteur, le trias s'étend au nord jusqu'au ruisseau de Coquard. Ainsi il forme les plateaux sablonneux qu'occupent les villages de la Roche, la Cour, la Pigeonie, Fadas, Bolle, Sirogne, le Chastang et Ussac. Les points culminants sont, l'un à l'ouest de la route de Paris près du chemin d'Ussac à St-Antoine (altitude 283^{m}), l'autre au nord de Sirogne (altitude 285^{m}). Le fond des vallées est occupé par le grès rouge, sauf vers Bolle et Mallemort.

La vallée du Maumont est dans les grès rouges, mais le trias les recouvre sur le faîte qui sépare le Maumont de la Vézère. Il forme un plateau long de quatre kilomètres depuis la Rodde jusqu'à la pointe sud de Lintillac. L'ancienne route d'Objat traverse ce lambeau dans sa plus grande largeur, sur un kilomètre environ.

Le trias existe à la base des plateaux calcaires d'Yssandon, Ayen, St-Robert, Coubjours, etc., mais son épaisseur y est si faible qu'il n'occupe qu'une très-petite surface et qu'il est le plus souvent caché sous la terre ou les cultures.

On le retrouve bien apparent, quoique

sous une épaisseur encore bien faible, sur les faîtes ramifiés qui séparent l'Elle de la Vézère. Souvent même, le permien n'est pas recouvert, par exemple au Rieux, à la Chapelle et à la Contie.

Revenons à Lissac. Si de ce village nous suivons la limite des formations jurassiques, nous ne trouvons d'abord que les étages supérieurs jusqu'à St-Cernin-de-Larche; la faille dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises se prolonge toujours, mais à partir de la Couze, elle s'infléchit vers Chavagnac; le lias réapparait, et avec lui le trias, lequel forme une étroite bande, depuis Chazal, jusqu'au delà de Terrasson, à Bouillac, où, s'enfonçant de plus en plus, il disparait complètement. On ne le retrouve, en suivant toujours la même direction, qu'après la route des Farges, où il forme encore une bande qui disparait avant la Bachellerie.

Au nord du Cern, on le trouve autour du plateau liasique de Beauregard, dans le fond de la vallée au sud de ce plateau, et sur le faîte, au nord. Il forme aussi, au nord de Peyrignac, un îlot assez étendu recouvert par trois sommités calcaires; et enfin on le retrouve toujours à la base du lias depuis la station de la Bachellerie et le Muguet jusqu'à la vallée du Haut-Vézère; mais, comme à Ayen, son épaisseur est très-faible; il se confond facilement

avec l'infralias, ou bien il est recouvert par les terres sablonneuses qui résultent de sa désagrégation, ou par les éboulés calcaires du lias.

En résuné le trias ne forme des régions de quelque étendue, qu'entre Meyssac et Beaulieu, et aux environs immédiats de Brive, et là il acquiert une épaisseur considérable. Vers le sud-est, cette épaisseur est encore notable, mais vers le nord-est, elle se réduit tellement que le trias n'est plus visible qu'à l'état de coupes, dans les talus des routes, ou quelquefois sous les escarpements de l'infralias.

Description minéralogique. — Le trias est toujours constitué par une roche quartzeuse arénacée, tantôt peu agrégée ou sableuse, tantôt agrégée sous forme d'un grès généralement tendre, très-rarement dur et compacte.

Ce sont d'ailleurs les caractères qu'il présente toujours dans la région du sud-ouest.

M. Coquand (1) fait remarquer que le trias (qu'il désigne sous le nom de *grès du lias*) est entièrement composé d'éléments remaniés. Il distingue, dans le département de la Charente, les variétés suivantes :

« 1° *Grès feldspathique poudingiforme.* » — Les cailloux de quartz, généralement

(1) Coquand. — Description physique, géologique, etc., du département de la Charente. Tome I, page 162.

» bien arrondis, atteignent la grosseur d'un
» œuf de poule, et ils sont retenus dans un
» grès de même nature, mais à éléments moins
» grossiers;

» 2° *Grès feldspathique à grains grossiers.*
» — Les fragments de quartz atteignent les
» dimensions d'une noisette. Cette roche
» s'égrène avec facilité;

» 3° *Grès feldspathique commun.* — Les
» grains de quartz et de feldspath, dont la
» grosseur ne dépasse pas la taille d'une len-
» tille, y sont mélangés en égale proportion.
» Cette variété fournit des pierres de taille,
» des pavés et des moellons;

» 4° *Grès feldspathique lustré.* — Les grains
» sont réunis par un ciment siliceux abon-
» dant et forment une pierre très-dure;

» 5° *Grès feldspathique friable.* — La
» décomposition du feldspath, et sa conversion
» en kaolin amène la désagrégation des
» masses;

» 6° *Grès feldspathique sableux.* — Les
» éléments sont à peine liés entre eux;

» 7° Les *sables feldspathiques* et les *argi-*
» *les sableuses,* qui sont le produit de la décom-
» position des variétés précédentes;

» 8° *Jaspe siliceux jaune.* — Formant des
» bancs subordonnés aux grès feldspathiques
» et devenant souvent très-fossilifères. »

La première variété est assez rare dans la

Corrèze, nous l'avons seulement rencontrée aux environs de Mallemort; la colline qui s'étend entre Mallemort et Puymaret est en effet couronnée par un escarpement de grès conglomératique très-dur, à teinte rougeâtre ou violacée; des blocs détachés de ces escarpements sont tombés sur la route de Tulle qui longe le pied de la colline. On a ouvert dans ces grès, une carrière voisine du chemin qui conduit au château; ils ressemblent beaucoup au grès houiller ou au grès permien, et comme on ne peut guère apercevoir la formation à laquelle ils sont superposés, on serait tenté de les ranger dans des couches plus anciennes que le trias. Mais sur le chemin qui mène de Mallemort à Sirogne par le nord de Bolle, le même banc se retrouve et passe peu à peu au grès triasique ordinaire, surmontant les grès rouges. Son rang n'est donc pas douteux; il est à la base du trias.

La seconde variété, le grès à grains grossiers, ne forme jamais des masses bien considérables. Elle se présente le plus souvent dans des amas intercalés au milieu du grès commun.

Celui-ci n'est guère feldspathique; il contient surtout des grains de quartz blanc, d'une grosseur qui varie en moyenne de 1/2 à un millimètre, et reliés par un ciment argileux. On y

trouve assez souvent des poches d'argiles vertes.

Le grès lustré se rencontre rarement, et seulement au voisinage des terrains granitiques, de la nature desquels il participe; il en existe un gisement sur la route de St-Céré à Aynac, et aussi au hameau de Pech-Rimat, près de la route de St-Céré à Gramat.

Les grès friables, les argiles sableuses, sont au contraire des roches très-communes, et c'est sous cette forme que se présente ordinairement le trias quand sa puissance n'est pas considérable; il constitue ainsi un terrain de désagrégation facile et qui échappe souvent à la vue.

Quant aux jaspes siliceux, on les trouve à la partie supérieure du trias, dans la zône qui sert de transition avec l'infralias; ils font peut-être partie de cette dernière formation. Leur couleur n'est pas toujours jaune; ils sont aussi souvent bruns, ocreux, rouges, noirs, etc. Quelques échantillons passent à un grès jaspé. On en trouve sur une sommité voisine de la route de Brive à Meyssac, près du village de Chastanet; ils se rencontrent en grande quantité sur le chemin qui conduit de ce village à la route. Mais le gisement le plus intéressant et qui présente une profusion de cailloux jaspés est sur le puy d'Andulle, mamelon voisin du lieu dit Bout de la Côte, sur la route de Tulle à Beaulieu, dans la commune de Lostan-

ges. Nous en reparlerons lorsque nous traiterons du lias.

D'après MM. Coquand et Manès, le jaspe serait fossilifère et contiendrait les *ampullaria carinata* et *obtusa*. Mais dans la Corrèze les jaspes ne contiennent pas de traces de fossiles, à notre connaissance du moins.

Généralement les grès triasiques sont très-tendres; comme nous l'avons déjà fait remarquer, les grès durs et lustrés sont l'exception. On peut les égrener à la main, et sous les actions atmosphériques, ils se désagrégent facilement. Quand la quantité de ciment augmente, les grès passent à des sables agglomérés, des sables meubles, et des argiles sableuses.

Outre les grains de quartz et le ciment argileux qui forment la masse, on trouve souvent des galets roulés de quartz, disséminés dans la roche, ou distribués par lits; la proportion peut en devenir considérable; le quartz est d'un blanc laiteux jaunâtre, opaque ou translucide, vitreux ou d'un aspect résineux; il peut prendre aussi diverses teintes en même temps qu'une structure hétérogène; on en voit de semblables au nord de Cublac. On trouve rarement des galets de gneiss ou de granit.

Le mica en petites paillettes n'est pas rare dans les grès friables et les argiles sableuses, et il rend la roche schisteuse.

Assez souvent les grès compactes présentent des poches de petite dimension remplies d'argile verte.

Les grès sont quelquefois ferrugineux ; ainsi, sous Nazareth, un peu avant l'entrée du souterrain de Montplaisir, le trias est formé par un grés dur et très-ferrugineux par places. Au nord de Beauregard (Dordogne) on trouve aussi sur le plateau, au milieu de sables du trias, des bancs irréguliers de grès ferrugineux et que l'on a tenté d'exploiter.

Nous ne saurions dire si les minerais de fer que l'on a extraits autrefois près de Perpezac se trouvent également dans le trias ; ils appartiennent peut-être au terrain tertiaire qui aurait rempli, comme cela arrive souvent, une fissure du sol.

Enfin signalons des traces de minerai de cuivre à la Bachellerie et à Yssandon.

La couleur des grès est presque toujours claire, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre bigarré, en beaucoup d'endroits, de rouge lie-de-vin, de vert, de jaune, de gris, etc. Quelquefois le rouge domine assez pour que l'on puisse confondre la roche avec le grès rouge ; tel est le cas sur la route de Meyssac, lorsqu'on s'approche de Montplaisir. A l'entrée de Terrasson, derrière les maisons qui bordent le côté gauche de la route, on voit de hauts escarpements de ces grès friables, schisteux et très-bigarrés.

Il y survient de temps en temps des éboulements fort dangereux pour les habitants du faubourg.

Les roches du trias sont stratifiées, mais il existe rarement des lits ou des couches d'une nature différente du reste de la masse; la structure est homogène ou varie dans tous les sens; de même pour la couleur; il en résulte que l'on distingue difficilement la stratification; elle se reconnait surtout en gros, par les bancs de roches saillants qui résultent de la dénudation.

On voit souvent dans les argiles sableuses, ce que Lyell appelle une « *cross stratification* » (1) qu'indique clairement la direction des paillettes de mica, et même des bigarrures.

Description stratigraphique. — Le trias a subi de nombreux mouvements et des dislocations, mais il est moins bouleversé que le terrain permien, et les plongements des couches ne sont jamais aussi forts. Le plus souvent même, les couches sont horizontales ou faiblement inclinées, plutôt vers le sud-ouest. Comme toutes les failles qui traversent le trias, traversent aussi le terrain jurassique nous ne les décrirons que lorsque nous parlerons de ce dernier terrain.

---

(1) Lyell, *éléments of géology*. 1871, page 19.

Fossiles. — Sauf une impression calamitoïde trouvée dans le chemin du faîte, entre Mallemort et Puymaret, nous n'avons pas trouvé trace de restes d'organismes.

Etages du trias. — Cette absence de fossiles, et l'uniformité assez grande des caractères minéralogiques font qu'il n'est pas possible de subdiviser le trias en étages parfaitement déterminés. Nous nous contenterons donc d'indiquer quelques coupes prises aux environs de Brive.

A Chévrecujols et à Noailles, la succession des couches de haut en bas est la suivante :

Grès, argile et calcaires de l'infralias.

Trias. 1. Sables argileux, un peu bigarrés, avec jaspes et grès jaspés à la partie supérieure ; épaisseur d'environ 25 mètres.

2. Grès tendres à grains fins, feldspathiques, un peu argileux, d'un gris clair très-uniforme (BRASIER) sur une épaisseur de 40 mètres. Il y a quelques couches friables ou sableuses.

3. Sables argileux bigarrés où le rouge domine, grès jaunâtres ou bigarrés — paillettes de mica — nombreux galets de quartz de toutes les grosseurs ; épaisseur 35 mètres.

Grès rouges permiens.

Cette coupe montre que le trias d'une épaisseur de cent mètres au moins, se compose d'un étage moyen assez solide compris entre

deux zônes plus ou moins sableuses, les galets de quartz dominant dans la zône inférieure.

A Mallemort, on trouve au contraire dans cette zone inférieure, un conglomérat très-dur, mais formé de galets de quartz et recouvert par des argiles sableuses bigarrées, dans lesquelles est ouvert le chemin qui conduit sur la hauteur. Ce conglomérat d'ailleurs, nous l'avons fait observer, passe aux couches sableuses ordinaires, telle qu'on les retrouve à la base du trias. Près de la Pigeonie, la route de Paris est creusée dans l'étage moyen, formé de grès blancs d'une structure homogène, et exploités principalement vers Fadas. En descendant sur Brive, ces grès deviennent plus friables, ils se bigarrent de plus en plus, et passent à des argiles sableuses, micacées, bariolées, avec nombreux galets de quartz.

Le puy de Lacan parait constitué par l'étage moyen, ce qui indique un grand abaissement du niveau habituel du trias, aux environs de Brive.

Au nord de Cublac, le trias qui a, du reste, peu d'épaisseur, contient énormément de galets ; il est peu cohérent, l'on ne voit guère que les produits de sa désagrégation ; il existe cependant un escarpement de grès sous le village de Loubignac.

A Terrasson, on trouve sous l'infralias la succession suivante :

Grès et sables argileux blanchâtres; nombreux galets de quartz et poches d'argiles schisteux; épaisseur 12 à 15 mètres.

Puis, sables argileux bigarrés.

Ce facies prépare au facies habituel du trias lorsqu'il a peu d'épaisseur, et qu'il repose sur les grès permiens; il se compose alors presque exclusivement de sables argileux blanchâtres, rarement bigarrés. Sur le granit, ou le gneiss, il semblerait que les couches solides soient plus fréquentes. Dans les deux cas, il n'est plus possible de subdiviser la formation.

Du côté de Meyssac et Beaulieu, où la puissance des couches devient grande, nous ne savons si l'on retrouve des variations minéralogiques analogues à celles du grès des environs de Brive.

Roches sous jacentes. — Les roches sous jacentes sont celles du terrain cristallin, du terrain houiller et du terrain permien.

On peut constater la superposition directe du grès triasique au micaschiste, à la phyllite, au gneiss, et au granit en un grand nombre ds points.

Entre Hautefort et Puy d'Arnac, il repose sur les grès permiens.

Comme exemple de superposition au terrain houiller, nous pouvons citer les localités de Loubignac près Cublac et peut-être de Puymaret.

Partout ailleurs c'est le terrain cristallin et plus spécialement le phyllite et le micaschiste qui forment le substratum du trias. A la station de la Bachellerie, le talus de la route de St-Rabier laisse voir la superposition aussi nette que possible; la surface du micaschiste est creusée de flaches peu profondes, que les grès sont venus occuper, sans qu'il y ait eu de remaniement du terrain schisteux.

On pourrait croire que le trias participe toujours de la nature de la roche sous-jacente; il n'en est rien; ainsi, reposant sur les grès rouges permiens, le trias est tantôt sablonneux blanc, comme aux Bouquets (Bassaler), sur la route de Montplaisir près du passage supérieur de la ligne de Tulle, sur le nouveau chemin d'Ussac, etc., tantôt bigarré et ressemblant même aux grès rouges, comme aux environs de Pazayac, tantôt dur et conglomératique comme à Mallemort. Sur le terrain cristallin, son facies est aussi variable; il est dur compacte et lustré au Boutel (près St-Céré) et sablonneux à la Bachellerie; toutefois on peut dire que la variété quartzite se rencontre fréquemment au voisinage du granit et des failles, mais surtout dans les départements de la Dordogne et de la Charente. La composition et la structure du trias paraissent donc plutôt dépendre des courants qui lui ont donné naissance,

que des roches sur lesquelles ces courants l'ont déposé.

Origine du trias. — Le trias est en effet formé d'éléments quartzeux remaniés, mais non complètement arrondis, et d'un ciment argileux provenant de la décomposition de certains silicates; tout indique que le dépôt a dû s'en faire dans une eau peu profonde et traversée par des courants variables.

D'où proviennent les éléments du trias? très-probablement du terrain schisteux et granitique et du terrain permien; mais sous quelles influences le triage des éléments de ces roches s'est-il effectué, c'est ce qu'on ne saurait dire, sans une étude approfondie de la constitution intime des grès, et sans agrandir le cadre de cet essai en le faisant porter sur les formations triasiques plus variées de l'Aveyron.

Postérieurement à sa formation, le trias ne parait pas avoir subi de changements, du moins dans la Corrèze, car on ne rencontre ni filons ni matières étrangères. Tout au plus la roche s'est-elle endurcie en certains endroits.

Relief du sol. — Le relief des régions triasiques est celui des formations imperméables composées d'une succession de couches arénacées plus ou moins tendres. L'action érosive des eaux s'est exercée et s'exerce journellement, surtout sur les pentes, en formant de nom-

breux vallons et ravins. Les vallées principales sont profondes, et elles sont bordées par des escarpements de grès de la couche moyenne; ces escarpements se composent d'une suite de bancs en retraite les uns sur les autres; les parties sableuses qu'ils renferment se sont creusées sous l'action des agents atmosphérique, et il s'est ainsi formé des zônes évidées, alternant avec les bancs saillants du grès plus dur, auquel passent insensiblement les grès friables; les escarpements offrent la même apparence qu'une falaise rongée à différents niveaux par un courant violent, et il est bien certain cependant que les seules influences qui ont agi sont celles qui agissent encore de nos jours; et, lorsqu'elles ne sont pas combattues par la culture ou le reboisement, elles tendent toujours à exagérer le relief.

Les couches sableuses inférieures sont en retraite sous les escarpements. L'industrie humaine, aux âges préhistoriques a pu même y creuser facilement, avec ses outils primitifs de pierre et de bois, des grottes dites *naturelles*, où l'on est sûr de rencontrer toujours des silex taillés. Il est difficile d'admettre, comme on le fait généralement, que ces grottes aient pu se former naturellement et sans le fait de l'homme, car les actions extérieures ne sont pas assez puissantes pour entamer la roche aussi profondément, et la nature imper-

méable du terrain, sa compacité, excluent l'hypothèse d'une source venant former des cavités intérieures.

On rencontre les grottes dans toutes les vallées assez profondes, aux environs de Brive, pour que les couches inférieures apparaissent ; telle est la valllée de Planchetorte ; quelques grottes existent aussi sur les hauteurs, là où il y a des couches sableuses, par exemple près de la Pigeonie.

Il ne faut pas confondre les grottes *naturelles* du trias avec les grottes *vraiment* naturelles des terrains jurassiques et crétacés, et qui contiennent également des objets, produits de l'art préhistorique, ni même avec les grottes creusées dans les bancs durs des grès triasiques, à l'aide d'instruments de fer ; ces dernières paraissent avoir une origine très-récente, et beaucoup d'entr'elles ont été également creusées dans les grès rouges, par exemple près de Grand-Roche. Les grottes du Mourajou, près Noailles, appartiennent à la même catégorie.

Le relief du sol, dans les vallées profondes, atteint et dépasse l'épaisseur du trias (100 à 150^{m}), puisque le fond peut se trouver dans les grès rouges, et le faîte être couvert par les calcaires du lias.

Régime des eaux. — Le trias formé par un ensemble d'argiles et de quartz est un ter-

rain imperméable ; toutes les eaux qu'il reçoit coulent à la surface, et forment des ruisseaux dans tous les vallons dont la pente n'est pas trop forte. Le régime et le débit des ruisseaux sont essentiellement subordonnés à la saison et varient avec les pluies ou les sécheresses, le froid ou la chaleur, qui augmentent ou diminuent l'évaporation. En été, la plupart des petits ruisseaux sont à sec; en hiver, tous contiennent de l'eau.

Le trias, qui a été beaucoup moins disloqué que le permien, et dont les vallées sont par conséquent moins nombreuses et plus régulières, présente également une plus grande différentiation définie, entre les cours d'eau ; nous avons cité plus haut les cours d'eau des bassins de Brive et du sud de Meyssac ; les autres ruisseaux n'en sont que des affluents insignifiants.

Végétation et culture. — On peut distinguer trois régions pour lesquelles la culture offre des caractères différents.

Les sommets : ils sont couverts d'une terre sablonneuse formée sur place par la désagrégation de la roche sous-jacente ; on les cultive en terres ou en châtaigneraies.

Les revers de vallées : le ravinement causé par les eaux s'y exerce avec une grande intensité ; le rocher y est souvent dénudé, et la culture impossible ; lorsque la pente n'est pas

trop forte, cependant, on peut cultiver en châtaigneraie, parfois même en terre.

Les fonds de vallées : là, tous les détritus sablonneux amenés des sommets, la lévigation qui s'est produite, la présence parfois du calcaire venant de certains pays, l'abondance de l'eau et l'humidité perpétuelle du terrain, tout cela donne de la fertilité et produit un sol cultivé en prairies. La culture peut encore augmenter la fertilité par des amendements convenables, appuyés d'un drainage bien fait.

Mais en définitive le fond des vallées ne constitue qu'une faible partie de la région triasique, et l'on peut dire que celle-ci est ordinairement inculte ou peu fertile.

Quant à la végétation, elle est très-peu variée et analogue à celle des régions granitiques, quoique moins fournie ; la fougère domine.

Aspect général des régions triasiques. — L'aspect général des régions triasiques ne diffère pas beaucoup de celui des régions du grès rouge, à l'est de Brive ; la végétation y est encore moins abondante, et elle montre toujours cette sécheresse de forme, cette rudesse, cette monotonie de ton qui fait un si grand contraste avec les contours incertains, les teintes variées et l'abondance de feuillage de la végétation des pays d'alluvion calcaire.

Près des nœuds élevés où prennent nais-

sance les ruisselets et ruisseaux, les surfaces dénudées et ravinées, bigarrées en rouge et vert, contenant ça et là quelques touffes d'herbe, présentent un aspect saisissant de désolation.

Substances utiles. — Le trias, si peu favorable à l'industrie agricole, l'est encore moins à l'industrie minéralogique et métallurgique. Il se compose exclusivement de grès et ne contient pas de roches subordonnées. On n'y rencontre pas de gypse, pas de marnes saliféres, rien de ces substances qui jettent la richesse dans un pays. Il ne fournit absolument que des matériaux de construction utilisables seulement sur place.

Les matériaux de construction sont empruntés, dans la région de Brive, principalement à la zône moyenne du terrain formé par des grès homogènes plus durs que le reste de la roche, et atteignant parfois une épaisseur de 12 à 15 mètres, sans lits intercalés d'argiles sableuses. Les bancs de grès (1), exploités à la trace, fournissent des blocs réguliers employés comme moëllons; en perdant l'eau dont ils sont imprégnés, ils durcissent légèrement à

(1) La pierre est désignée sous le nom de *brasier* ; c'est une désignation qui s'applique non seulement aux roches du trias, mais aussi à tous les grès tendres quartzeux d'un blanc sale, que l'on rencontre dans les terrains houillers et permiens.

la surface, mais néanmoins les actions extérieures finissent toujours au bout d'un certain temps par en amener la désagrégation; leur taille est facile, mais ils ne supportent pas les arêtes vives; aussi a-t-on coutume de mettre le mortier en saillie dans les lits et joints, afin de dissimuler l'imperfection des arêtes et même de les protéger.

Leur résistance à l'écrasement est très-faible et très-inférieure à celle des grès fins du terrain permien (grès de Grammont, de Meyssac, etc.). Elle est inférieure également à celle d'un bon mortier. Aussi ne sont-ils pas utilisés dans les travaux de chemin de fer. Malgré cette absence de solidité et de durée, les grès du trias sont très-employés dans les constructions privées à cause de leur facilité d'emploi et du bas prix auxquels ils reviennent, par suite de leur proximité, et de leur commodité d'extraction et de taille.

On peut dire que c'est au trias que la ville de Brive doit de s'être développée. Le brasier y forme, avec les ardoises de Travassac, l'élément principal des constructions, et par sa couleur claire et uniforme et son mode régulier de taille, il assure cet aspect propret et gai qui a fait la réputation de la ville.

En général, dans le Limousin, on n'emploie que les matériaux à bon marché; les bons matériaux sont chers et on ne les utilise pas;

il en résulte qu'une ville, qui, comme Tulle, se trouve au milieu d'un terrain fournissant de très-bons matériaux, est plus mal construite qu'un village du Bas-Limousin assis sur le trias, où les matériaux sont de mauvaise qualité.

Outre les pierres de construction, le trias fournit aussi un bon sable; presque tous les ruisseaux en contiennent. Mais pour les constructions privées on emploie, le plus souvent, le sable qui résulte de la trituration des déchets de la pierre, et qui, n'ayant subi aucun lavage, fait un assez mauvais mortier.

Enfin, pour terminer avec les rares substances utiles que fournit le trias, il faut citer les cailloux roulés de quartz qui constituent un bon empierrement pour les routes; on les trouve dans le lit des ruisseaux ou les alluvions des vallées; il faut citer aussi le jaspe, qui peut être destiné au même emploi. Probablement, dans les temps préhistoriques, a-t-il été utilisé au lieu et place du silex, que l'on ne trouve pas dans la Corrèze.

Les grès ferrugineux n'ont jamais été exploités; ils sont rares d'ailleurs, et pauvres en minerai.

GEORGES MOURET.

LES

RACES HUMAINES

DU

PLATEAU CENTRAL

ET

ET EN PARTICULIER CELLES DE L'AUVERGNE

ET DES RÉGIONS MONTAGNEUSES AVOISINANTES

II

Dans la première partie de ce travail, nous avons étudié la question au point de vue historique; maintenant, il faut l'envisager sous le rapport de l'archéologie.

De l'homme *tertiaire miocène* qui vivait à l'époque de la formation des calcaires de Beauce nous ne pouvons pas même conjecturer sous le rapport de la race; il semble avoir été refoulé et singulièrement restreint, soit par les bêtes sauvages, soit par d'autres causes, pendant la période pliocène qui a suivi. On a même été jusqu'à prétendre, et cette hypothèse a été émise par un savant du plus grand mérite M. Albert Gaudry, que les foyers qu'on trouve dans le miocène, que les silex taillés qui les accompagnent et les os brisés qui y sont associés sont l'œuvre d'un anthropomorphe éteint, le Dryopithecus.

Nous ne pouvons guère accepter cette manière de voir malgré la forte autorité dont jouit l'éminent paléontologiste que nous venons de citer, *car aucun anthropomorphe actuel n'allume du feu* et, d'autre part, il paraît même avoir existé, il n'y a pas très-longtemps encore, de petits groupes humains qui ignoraient l'usage du feu.

Pendant l'époque pliocène, nous ne trouvons plus que quelques très-rares vestiges d'industrie humaine, mais cela ne peut ébranler notre ferme conviction *surtout basée sur l'anatomie comparée*, qui nous fait admettre que l'homme est au moins *miocène*, très-probablement, même, *éocène*.

Si les vestiges d'industrie humaine sont rares peudant l'époque pliocène, il n'en est plus de même dans les temps qui ont suivi. A l'époque quaternaire, en effet, nous voyons l'homme se montrer sur presque toute la terre; c'est l'homme de la période *acheuléenne*, bien inférieur à tous les sauvages actuels sous le rapport de son industrie et que nous connaissons par le célèbre crâne du Néander et par plusieurs autres. Cette espèce est presque complètement éteinte, maintenant; cependant, les traces de son sang sont encore manifestes dans un assez grand nombre de familles. A la période Moustiérienne, nous trouvons une autre espèce humaine représentée par les sque-

Type acheuléen. — Hâche taillée à grands éclats.

lettes de Cromagnon, découverts par un paléontologiste distingué, M. Louis Lartet ; cette race a été trouvée aussi sur divers points de l'Europe et il est fort possible qu'elle compte encore des représentants dans le monde actuel;

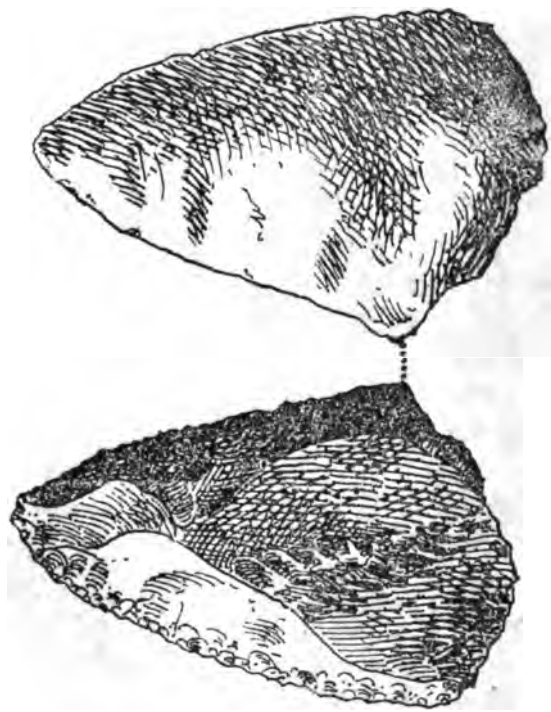

Type moustiérien. — Pointe de lance taillée sur une seule face.

la taille du silex n'était plus déjà, alors, la même que pendant l'époque Acheuléenne.

La période Solutréenne qui succède immédiatement à la précédente fournit déjà des silex taillés bien plus parfaits, et, les hommes d'alors semblent avoir été des Esthoniens, des

Finnois, peut-être des Ghiliaks ; dans tous les cas, ils appartenaient déjà à l'immense groupe jaune.

Types solutréens.

—

Pointe de lance taillée sur les deux faces et grattoir.

(Les clichés des gravures représentant les principaux types de l'industrie de l'âge de la pierre ont été obligeamment prêtés à la Société par M. de Mortillet.)

Il est encore possible de rattacher les hom-

mes de Cromagnon à une antique race inférieure qui semble plus ancienne que les Berbères, et qui a laissé des traces dans le nord de l'Afrique, aussi bien que dans le midi et le centre de la France.

La période Magdalénienne vient clore les temps quaternaires ; avec elle se montrent les harpons barbelés, les fines aiguilles, les gravures et les sculptures sur os et sur pierre ; en un mot, c'est une civilisation bien supérieure aux précédentes, bien *que la domestication des animaux et l'agriculture soient encore complètement ignorées*. Les objets de cette époque présentent de nombreuses analogies avec ceux que *fabriquent encore les Lapons* et les populations Sibériennes. Bien que l'anatomie ne paraisse pas complètement justifier ce rapprochement avec les Lapons, on ne peut nier que les races de cette époque ne fussent encore plus voisines des races jaunes que de tout autre chose. D'un autre côté, de nos jours encore, on trouve sur divers points de la France des familles qui ressemblent beaucoup aux Lapons et nous en formons même un groupe particulier sous le nom de *Laponoïdes;* ce sont des *individus* très-petits, à facies *mongolique,* à apparence inférieure à celle des véritables Lapons.

Notre flore, notre faune quaternaire sont en grande partie nord et sibériennes; et on

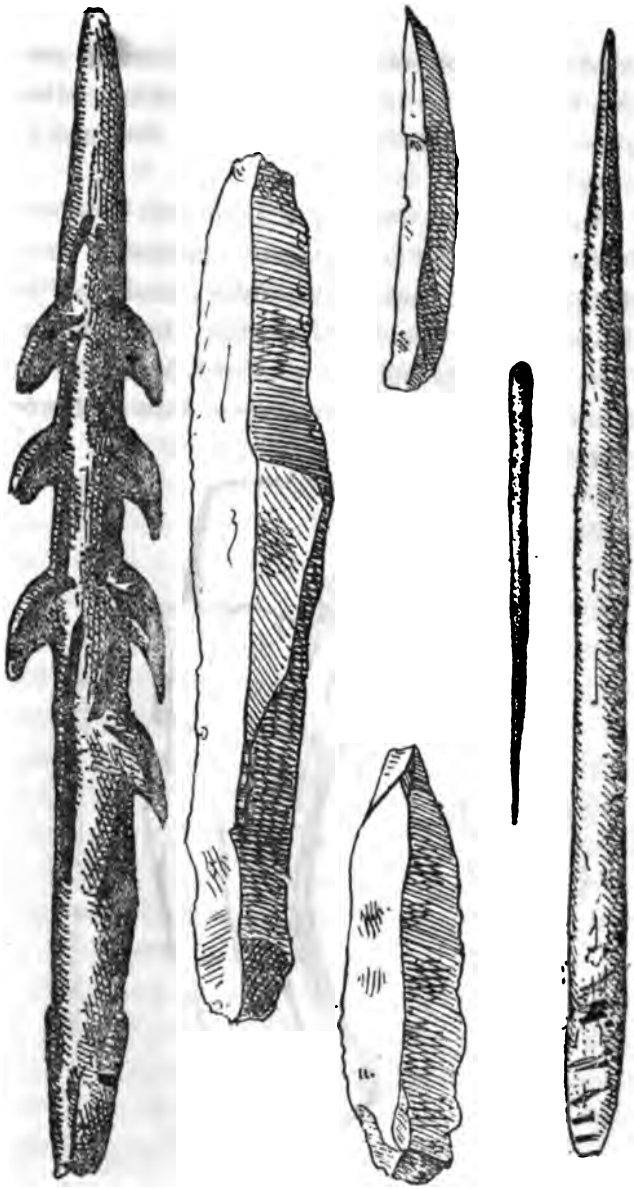

Types magdaléniens. — Flèche barbelée ou harpon en bois de renne, couteaux en silex, pointe de dard et aiguille en os.

voudrait que les races humaines fussent restées étrangères à ce grand mouvement, elles qui ont à un si haut point l'instinct des migrations !

Nous pensons donc que l'éminent docteur Pruner-Bey a fait faire un pas énorme à l'anthropologie en montrant qu'une grande partie de nos races occidentales était mongolique. C'est une vérité qui tôt ou tard sera établie d'une manière définitive et *mise hors de toute contestation.*

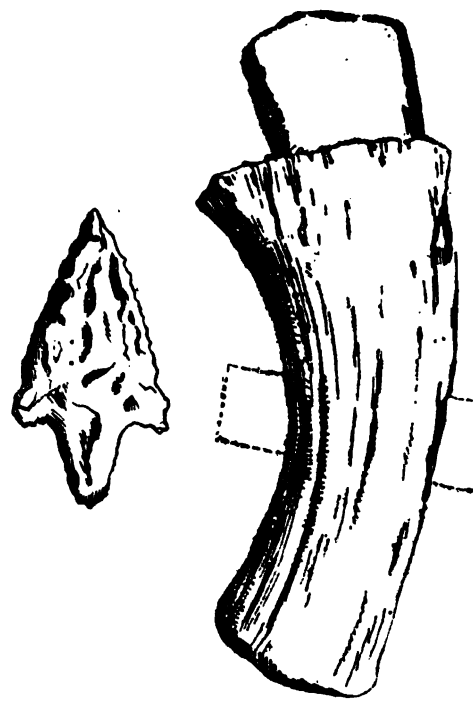

Types robenhausiens ou de la pierre polie. — Pointe de flèche en silex et hache en pierre polie dans sa gaine en bois de cerf.

Avec l'âge de la pierre polie, apparait un

état de choses complètement différent. La domestication des animaux, l'agriculture, la céramique, le polissage de la pierre, la fabrication des étoffes, les grandes constructions lacustres, les dolmens et les menhirs, tout nous annonce qu'une invasion civilisatrice s'est plus ou moins rapidement étendue sur toute l'Europe. Désormais, les races plus anciennes ne seront plus que peu de chose, elles seront reléguées à un rang très-subalterne par le conquérant supérieur. Il est positivement établi que les hommes de l'âge de la pierre polie appartenaient à la souche aryenne, mais, quelle était leur langue à cette époque? les véritables idiomes aryens étaient-ils même formés à l'état d'embryon? Ce sont deux questions encore pendantes et qui ne seront probablement pas résolues de sitôt.

Quels rapports les Aryens de ces premières invasions avaient-ils avec les véritables Gaulois de l'histoire? Ceci est tout aussi incertain, bien qu'on puisse penser avec raison que les hommes de cette période étaient de plus proches parents des Gaulois que des Germains.

Dans le cours de l'âge de la pierre polie, il se produisit des changements plus ou moins profonds dans les industries, mais ces changements ne paraissent pas indiquer une nouvelle grande invasion; ils sont lents et graduels; il ne paraît pas y avoir eu autre chose alors,

dans l'état présent de nos connaissances, que des luttes de tribus à tribus de même race, et les hommes quaternaires ne semblent pas avoir jamais pu, alors, secouer le joug.

Lorsque le bronze se montre en occident, il le fait peu à peu, il n'apparait, d'abord, qu'en faible quantité ; il semble venir de loin. Nous n'admettrons donc pas pour cette première phase du bronze désignée sous le nom de période cébénienne, une nouvelle conquête, mais, seulement une influence qui était étrangère et qui, très-probablement, s'est infiltrée en France par la Suisse. Si le bronze était, primitivement chez nous le résultat d'une industrie indigène, il serait précédé par un âge du cuivre dont il ne reste pas de traces suffisantes en Occident, jusqu'à ce jour, pour qu'on puisse admettre son existence. Nous pensons, avec M. de Mortillet, que le bronze est venu de l'extrême Orient, mais nous ne pensons pas, avec M. Bataillard, qu'il ait été introduit par les ancêtres des Bohémiens actuels, misérable horde, moitié aryenne, moitié inférieure, chassée de l'Inde à une époque relativement récente et qui serait encore incapable de nos jours, de fabriquer les objets de bronze de la belle époque. Que les Bohémiens fassent encore quelques objets analogues à ceux de la période du bronze, cela est fort possible, mais, c'est uniquement un souvenir d'une industrie plus

ancienne pratiquée par une race bien autrement intelligente.

J'ai dit que le bronze s'était d'abord introduit peu à peu et de proche en proche, c'est ce qu'indique nettement la physionomie de la première période du bronze; toute autre est la seconde phase de la période du bronze telle que nous la concevons ; *une révolution immense se produit alors, dans toute l'Europe;* au lieu de continuer *à ensevelir les morts ou les brûle, ce qui suppose une religion nouvelle et toute différente, venant se substituer avec violence à une plus ancienne,* et un tel fait ne peut s'expliquer que par une conquête.

Les épées en feuille de laurier, les diadèmes, les spirales, etc., etc., indiquent une industrie nouvelle et très-supérieure. Les poignées des épées, les bracelets, indiquent des extrémités fort petites. Ces objets ne sont pas seulement venus par le commerce, car nous possédons des preuves que, dans presque toutes les parties de l'Europe, il y avait alors des fondeurs très-adroits.

Nous croyons donc fermement, en présence de tous ces faits, qu'une immense invasion d'une race particulière et orientale est venue fondre alors sur l'Europe et que cette race y a dominé pendant une longue série de siècles. Nous ne connaissons pas encore le type physi-

que des hommes de cette époque, par suite de l'usage de brûler les morts, mais comme on ne peut supposer que la population d'alors ait été complètemeut anéantie sans laisser de survivants jusqu'à notre époque, on parviendra, un jour ou l'autre, à connaître les caractères de cette race qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du monde et de la civilisation. Les modifications introduites, par la suite, dans la manière de travailler le bronze, le martelage s'ajoutant au travail du fondeur, la découverte de l'art de souder, etc., sont des progrès nécessairement amenés par le temps et qui ne supposent nullement des invasions nouvelles. Ce n'est aussi, très-probablement, que par voie de commerce, que les Phéniciens et les Etrusques influèrent sur la fin de l'âge du bronze dans notre pays ; mais, il est fort probable, pour ne pas dire certain, qu'ils ont aussi laissé, parmi nous, quelques traces de leurs races.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne savons rien ni des langues, ni des religions, ni du type physique des populations de l'âge du bronze. Toute notre science à leur égard, se réduit à savoir qu'ils avaient les extrémités petites, tout au moins les mains.

Une statuette de bronze formant le manche d'un couteau a bien un facies indien de race inférieure, mais, ce couteau reproduit-il le type d'un conquérant de cette période? La

chose est peu probable, et il vaut mieux penser qu'il représente soit un esclave indigène, soit un indien de caste inférieure. Sachant si peu de chose des hommes de la période du bronze, nous ne pouvons décider quel était leur degré de parenté avec ceux de la pierre polie, d'une part, avec ceux du fer de l'autre; dans tous les cas, les races de ces deux périodes devaient être Aryennes ou fortement aryanisées.

Ces hommes du premier âge du fer semblent venus par la vallée du Danube, et ils étaient évidemment aryens; mais, pour ce qui est de leur degré de parenté directe avec les populations du bronze, c'est encore une question fort litigieuse. Cependant en tenant bien compte de toutes choses, il me semble fort vraisemblable qu'ils devaient résulter d'un mélange de populations de l'âge du bronze et de tribus orientales déjà en possession du fer, de là, une industrie mixte.

Le second âge du fer nous fournit des objets de formes très-différentes et qui indiquent des hommes plus grands, plus forts, se servant de longues épées aux larges poignées. C'est évidemment une race de guerriers, et aussi de travailleurs qui prend possession de l'Occident. Cette période correspond-elle à l'arrivée de tous les rameaux gaulois proprement dits, ou, seulement, des derniers envahisseurs de cette

race ? Est-elle, au contraire, uniquement caractérisée par des envahisseurs germaniques ? Ce sont des questions qui sont loin d'être complètement tranchées, bien qu'on ait le droit de considérer les populations du premier âge du fer comme représentant dejà, au moins, un rameau gaulois.

Quoi qu'il en puisse être, nous pouvons avoir la certitude que presque toutes les invasions, à partir de la pierre polie, ont été surtout l'œuvre de populations aryennes, ou, tout au moins, fortement aryanisées.

L'archéologie, tout aussi bien que l'histoire, tend donc à établir fort nettement que les races de notre pays sont essentiellement multiples ; les résultats fournis par la paléontologie humaine seront tout aussi significatifs.

Comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer, nous ne savons rien de l'homme du tertiaire miocène, sinon qu'il a existé et qu'il cuisait déjà, probablement, ses aliments. Pour ce qui concerne l'époque tertiaire pliocène, nous connaissons déjà quelques maxillaires inférieurs fort remarquables par leur grossièreté, et surtout, par leur *longue apophyse Coronoïde dépassant le coudyle.* Bien qu'on ait encore trouvé, à notre époque, chez des idiots, des mâchoires très-analogues, nous ne voyons pas qu'on ait des raisons bien sérieuses de révoquer en doute la haute antiquité des

quelques maxillaires dont il vient d'être question et qui ont été trouvés en Italie et dans d'autres parties de l'Europe.

La race quaternaire de la période acheuléenne est mieux connue, c'est la race du Néander qu'Huxley et MM. de Quatrefages et Hamy ont justement nommé, à une certaine époque, « *Australoïde* » par suite de ses remarquables affinités avec les véritables australiens. Cette race est loin d'être complètement éteinte, on en retrouve encore de nos jours, les traces dans une foule de familles, et c'est bien là la dernière et la plus abjecte expression du type humain.

Il est fort probable que cette espèce humaine a pénétré en Occident, pendant les temps tertiaires, car, durant cette période, nous trouvons quelques rapports dans les faunes avec l'archipel indien, et, nous constatons même *qu'un certain nombre de végétaux appartiennent à des types australiens.* Tout nous porte donc à voir, dans l'homme du Néander, un descendant éloigné d'une population tertiaire fort ancienne et venue peu à peu, de proche en proche. Ajoutons à cela, comme preuve irréfutable de la très-haute antiquité de cette espèce, que M. le docteur Hamy a signalé l'existence *d'Australoïdes dans presque tous les pays du monde.*

La race de Cromagnon, un peu plus récente,

a donné lieu aux interprétations les plus diverses.

M. le docteur Pruner-Bey y voit des Esthoniens, M. le docteur Broca, des Berbères ou des Atlantes. Sans vouloir trancher cette question, faisons remarquer que les faits paléontologiques prêtent un égal appui à ces deux hypothèses; la faune quaternaire renfermant un très-grand nombre d'espèces nord-est et quelques espèces d'Afrique. On pourait même proposer une troisième hypothèse qui concilierait les deux précédentes et admettre que ces populations étaient un mélange d'Esthoniens et de Berbères, que ce mélange forma une race mixte qui se répandit beaucoup dans le midi de la France, en Espagne et dans le nord de l'Afrique.

Cette manière de voir me semble fort vraisemblable.

Des crânes analogues à ceux dont il vient d'être question ont été trouvés près de Gibraltar.

On retrouve encore ce type étrange, mais assez rarement, chez quelques personnes, dans le midi de la France. Pendant la période solutréenne, nous trouvons plusieurs races humaines d'un aspect tout-à-fait sibérien et la faune confirmerait cette manière de voir, si elle avait besoin de l'être.

Il est fort possible que dans le sang de la

race de la période magdalénienne, il y ait encore plus ou moins de celui de Cromagnon ; mais il est très-certainement mélangé avec celui d'une autre race dont l'influence a été prépondérante. Cette race à laquelle nous venons de faire allusion et qui a dû se méler à des éléments plns anciens, pour former les populations de la période magdalénienne, devait avoir certaines affinités avec les *Lapons*, ou, tout au moins, *appartenir au groupe jaune* et aux sections de ce groupe qui avoisinent la Baltique.

Les hommes de la période de la pierre polie appartiennent, pour ainsi dire, à une autre espèce humaine ; ce sont des Aryens, c'est-à-dire qu'ils appartiennent au plus élevé et au plus intelligent de tous les groupes humains. Malheureusement cette race s'est mélangée, au moins après un certain temps, avec les populations subjuguées, peut-être même était-elle déjà un peu croisée avant de pénétrer dans notre Occident. Cependant, les magnifiques crânes, trouvés dans divers tombeaux, indiquent que certaines familles, probablement aristocratiques, avaient échappé au mélange.

La race dominatrice de la période cébénienne n'est probablement que celle de la pierre polie avec quelques modifications résultant du croisement ou d'autres causes, ainsi la tête, tout en restant doichocéphale, aurait

été un peu renflée en arrière, en haut des pariétaux.

Les hommes de la période de la pierre polie étaient très-dolichocéphales et avaient souvent la cavité olécranienne de l'humérus perforée, mais cette perforation pouvait être le résultat d'un mélange avec des populations plus anciennes; le même fait existe pour la période Cébénienne. Nous ne pouvons rien dire des races humaines du bronze proprement dit. Les hommes de la période du fer sont positivement, dans une foule de cas, plus grands et plus forts, ils sont moins dolichocéphales, mais, la face est encore *très aryenne,* la perforation de la cavité olécranienne de l'humerus devient plus rare.

Sont-ce des Teutons mélangés avec d'anciennes populations de la pierre polie et du bronze et ayant formé la race gauloise? Sont-ce les représentants d'une race aryenne particulière? C'est là une question très-obscure et qui n'est pas encore tranchée d'une manière définitive. De même, faut-il admettre une race particulière pour le premier âge du fer et une autre pour le second? C'est encore une question très-litigieuse et au sujet de laquelle je ne possède pas de renseignements suffisants.

J'ai oublié d'indiquer que dans la période de transition, il s'était introduit en Angleterre une

race brachycéphale d'aspect plus ou moins aryen.

Il faudrait donc étudier avec soin, chez nous, toutes les stations de la phase cébénienne, pour s'assurer si à côté des dolichocéphales aryens et des brachycéphales et dolichocéphales allophylliens résultant du mélange, on ne trouverait pas les traces d'une race aryenne brachycéphale, assimilable à celle dont je viens de faire mention.

Je n'ai pas à m'occuper maintenant des Phéniciens, des Grecs, des Italiotes, des Berbères et Sémites, des Germains et des Mongols, des grandes invasions qui appartiennent à l'histoire.

Ce que j'ai dit de la paléontologie humaine montre assez combien sont multiples les origines de nos populations actuelles.

Je vais, maintenant, donner la diagnose des divers types humains que l'on rencontre encore en France et qui sont très-reconnaissables, malgré de nombreux milliers d'années de mélanges et de croisements, grâce aux phénomènes si bien connus de l'atavisme.

—

GROUPE I

OU AUSTRALOÏDE DE HUXLEY

Ce groupe est accepté par MM. de Quatrefages et Hamy, et par un certain nombre d'an-

thropologistes; il comprend, pour nous, une foule de races, ou pour parler plus exactement, d'épaves éthniques à moitié submergées par d'autres races, depuis les rivages de l'Australie et de la Mélanésie et les forêts de l'Inde jusqu'au fond de notre occident.

Peut-être même, chez nous, ces antiques populations comprennent-elles plusieurs rameaux, pour le moment nous ne décrirons qu'une seule race australoïde occidentale, bien que nous en soupçonnions plusieurs presque anéanties par le temps et nous la désignerons sous le nom de *Néanderthalienne.*

En voici la diagnose :

Système pileux très-noir et très-abondant, cheveux gros, lisses, implantés bas sur le front, présentant une section elliptique très-allongée ou irrégulière; yeux très-foncés, peau très-brune, mamelons des seins entourés d'une large aréole presque noire, organes génitaux très-foncés ; cette coloration se montrant sur une bien plus grande surface que de coutume; muqueuses violacées. Tête mésocéphale ou dolichocéphale, front fuyant, arcades sourcilières très-prononcées, sinus frontaux obliques, dépression profonde à la racine du nez; sourcils gros, noirs, épais et hérissés; yeux gros à sclérotique jaunâtre, orbites vastes et profondes; oreilles écartées du crâne, ramenées en avant et d'une structure grossière, face longue

et à pommettes souvent saillantes, fosses canines profondes, prognathisme alvéolaire et facial considérables, nez épâté, lèvres grosses,

Type Australoïde ou du Néander.

bouche grande, dents volumineuses, mâchoire inférieure massive, menton très-fuyant, face considérable par rapport au crâne, nerfs probablement volumineux, à en juger d'après les orifices destinés à leur passage, système pileux très développé même chez les femmes, différences sexuelles secondaires faibles, fémurs

courts et massifs, humérus longs, disposition à marcher sur le côté externe du pied. Taille moyenne ou élevée, regard sauvage, stupide ou sinistre, intelligence rudimentaire, caractère très souvent féroce, cruel et méchant.

Comme je l'ai déja dit, les individus qui présentent ce type sont généralement mésocéphales, ou dolichocéphales; cependant, j'ai retrouvé les principaux caractères de cette race si tranchée sur quelques brachycéphales, mais, ils peuvent être des métis, et, pour le moment, je ne puis nullement décider s'il existe en Occident une race Australoïde brachycéphale.

M. le docteur Bertrand, naturaliste fort distingué, a remarqué que certains australoïdes étaient remarquables, comme les nègres, *magnitudine penis*.

La race néanderthalienne est essentielle-paléontologique; elle est représentée à l'époque quaternaire par le fameux squelette du Néanderthal et par la non moins célèbre mâchoire de la Naulette, puis par plusieurs autres fossiles, remarquables qu'il est inutile d'énumérer ici.

On trouve des traces incontestables de cette race dans la vallée de la Lesse, en Belgique, sur quelques points des montagnes de Bretagne, dans le Morvan, dans la Sologne, dans les montagnes du centre et du midi de la France, en Irlande, etc. On en rencontre, aussi, parfois,

des spécimens bien caractérisés parmi les bandes errantes de Bohémiens. C'est un groupe maintenant sporadique et représenté par de rares individus qui, certainement, sont inférieurs à presque tous les vrais nègres, au point de vue intellectuel. Dans quelques régions, ces individus présentent des cheveux tantôt d'un *noir terne de charbon*, tantôt d'un roussâtre plus ou moins foncé, mais ceci peut tenir à des mélanges.

Les Néanderthuliens sont-ils bien les spécimens vivants de la plus antique race de l'occident, je ne suis point porté à le croire, et je suis disposé à penser que les *microcéphales* que *l'atavisme* fait reparaître de temps à autres, sont des cas de retours vers une humanité bien plus primitive et dont nous ne connaissons pas encore les restes fossiles. Telle est l'opinion de l'illustre naturaliste Vogt.

—

GROUPE II

OU MONGOLOÏDE

Cette section a été créée par le vénérable et savant docteur Pruner-Bey, pour toutes les races qui se rapprochent plus ou moins des Mongols proprement dits.

C'est un groupe immense dont les divers rameaux s'étendent sur presque toute la sur-

face du globe, car nous en trouvons des représentants en Europe, en Asie et en Amérique;

Type mongoloïde.

d'autre part les Malais et les Polynésiens sont au moins mêlés de leur sang, et on trouve, même dans le nord de l'Afrique et sur le littoral oriental de ce continent, un certain nombre d'individus qui paraissent plus ou moins affiliés à cette section de l'humanité. On a contesté l'existence des races mongoloïdes dans notre Occident, mais, bien à tort ; il suffit de jeter un regard sur nos populations du centre de la France pour reconnaître immédiatement que cette race s'y trouve en grandes masses. D'un autre côté, comment oser soutenir que

ces hommes n'ont jamais émigré dans nos régions, lorsque nous voyons que la faune et la flore quaternaires proviennent en bonne partie du haut nord et de la Sibérie.

Comme toutes les sections de l'humanité qui comprennent un très-grand nombre de races, celle qui nous occupe en ce moment ne peut être caractérisée que par un petit nombre de traits généraux, lorsqu'on l'envisage dans son ensemble.

Diagnose :

Cheveux noirs, gros, droits et raides, à section souvent presque ronde ; yeux foncés, peau jaunâtre ou bistrée, muqueuses moins roses que chez l'Aryen, aréoles des seins coloriés en brun, mais moins que chez l'Australoïde, organes génitaux plus foncés que chez l'Européen, système pileux variable, assez abondant ou presque nul selon les rameaux et les mélanges ; tête brachycéphale et globuleuse, ou pyramidale et ogivale ; dans ce cas, elle peut être mésocéphale, ou même dolichocéphale, mais cette dernière particularité ne se rencontre que dans quelques races ; le trou occipital est souvent reporté en arrière, grand et presque circulaire ; les nerfs sont probablement plus volumineux que chez les Aryens ; visage lozangique, rond, plus ou moins carré ou presque triangulaire, selon les races ; dans un de nos rameaux, il est presque aussi large que haut ; il est *presque*

toujours extrêmement plat; apophyses orbitaires internes tournées en dehors; sinus frontaux obliques, yeux assez écartés, parfois relevés et peu ouverts, parfois horizontaux; pommettes hautes, saillantes et obliques; arcades zygomatiques écartées et contournées, échancrure nasale grande et large, orbites plus vastes que chez l'Aryen, fosse canine peu marquée, bouche large, dents prognathes ou orthognathes, selon les races, palais plat, quadrilatère ou parabolique, mâchoire inférieure à branches assez brusquement écartées à menton fuyant; nez petit, retroussé, souvent comme cassé, à ailes tombantes et basses; taille ordinairement petite ou moyenne; caractère patient, pacifique, lorsqu'il n'y a pas de mélange, activité faible, esprit d'invention peu développé.

Cette race est très-répandue en France, on en trouve de très-nombreux représentants dans la région du plateau central et dans une partie du midi, puis dans plusieurs autres régions. C'est positivement une population quaternaire venue avec le renne et le reste de la faune quaternaire. Ici, le type mongolique est tellement accusé chez certains individus, que des personnes, même complètement étrangères à l'anthropologie, ne font nulle difficulté, de les appeler des Kalmouks. Je suis très-porté, maintenant, à admettre dans cette section les divisions suivantes :

Premier sous-groupe : Liguroïdes.

Second sous-groupe : { Laponoïdes, Esthonoïdes. Kalmoukoïdes.

J'y joins, mais avec plus de doute, une race eskimoïde qu'il vaudrait mieux désigner sous le nom de ghiliakoïde, car il est plus probable que ce sont des Ghiliaks ou des tribus voisines et non de véritables Eskimaux qui ont pénétré chez nous à l'époque quaternaire.

Je range les Liguroïdes dans une sous-section, car, pour moi, ils ne sont pas des mongoloïdes purs, ils sont surtout mongoloïdes par leur brachycéphalie et leurs pommettes saillantes, mais leur trou occipital est plus reporté en arrière, mais leurs dents sont souvent très-grosses et prognathes, mais leurs fosses canines sont plus profondes et leurs arcades sourcilières plus saillantes, leurs yeux ont très-souvent une sauvage expression de férocité en parfait accord avec le caractère du plus grand nombre d'entre eux.

Je ne serais pas éloigné de voir dans ces rudes montagnards, soit des restes d'un groupe proto-mongoloïde inférieure à certains égards aux mongoloïdes proprement dits, soit un mélange homogène de mongoloïdes et de races plus anciennes et plus inférieures.

Au point de vue du caractère, le liguroïde de montagne est aussi agressif, aussi audacieux,

aussi méchant que le vrai mongoloïde est pacifique et patient.

Je ne donnerai pas la diagnose des autres rameaux mongoloïdes de ma seconde section, cela m'entrainerait trop loin, j'ajouterais seulement qu'il y aurait peut-être lieu d'établir un groupe Cromanien pour les hommes de Cromagnon et de le considérer comme mêlé de Berbères.

De même, aussi, il se pourrait qu'on fût amené à former des Basques une section spéciale des mongoloïdes, un groupe ayant des affinités avec certaines races d'Amérique.

—

GROUPE III

OU SÉMITIQUE

Je considère le groupe sémitique comme dérivant de la même souche que le groupe Aryen, tous deux sont issus d'une section à part dans l'humanité, section qui devrait porter le nom de *leptoprosopienne* pour indiquer que son caractère physique le plus saillant, *réside dans la minceur et l'élégance du visage, la délicatesse du nez qui est droit ou aquilin.*

Le groupe sémitique peut se diviser en plusieurs autres, ainsi, il y a un sous groupe Dyssémite ou Chamite qui renferme les Phéniciens,

les Egyptiens et bien d'autres races, puis, il y a un groupe de Semites proprement dits.

Ces expressions de Sémites et de Chamites

Race sémitique.

sont absurdes et complètement réprouvées par la science moderne, malheureusement aucun autre mot pour désigner ces races n'a encore acquis une notoriété suffisante, de sorte que nous sommes toujours obligés, pour être compris, de nous servir de ces locutions vicieuses.

Certains groupes seulement *des Sémites ou*

Araméens ont influé sur nos populations occidentales, ce sont les Berbères, les Phéniciens, les Juifs, les Arabes, ces différentes races ont pénétré à des époques très-différentes dans notre pays.

Caractères du groupe sémitique ou araméen :

Système pileux noir, peau brune, tête dolichocéphale, visage ovale et allongé, yeux grands, bruns, en amande, orthognathisme, rétrognathisme ou prognathisme, selon les rameaux.

RACE ARABE.

Ce sont les plus élevés et les plus intelligents de tous les Sémites. Cheveux noirs, yeux bruns et en amande, peau plus ou moins foncée ; tête dolichocéphale, élevée au vertex ; front bien développé, fuyant vers les angles ; nez très-aquilin, os propres du nez très-longs, menton parfois saillant, visage long, à traits fortement accusés, busqué, à profil très-convexe ; partie sous-nasale de la face relativement petite, os du crâne minces, visage plus oblique dans ses diverses parties que chez l'Aryen. Musculature sèche, expression noble et fière, taille élevée, intelligence très-vive, très-puissante dans le domaine de la poésie, mais manquant d'étendue. Cette race, comme tous les Sémites, ne comprend rien aux arts plastiques.

Les tribus arabes de nos jours ne sont pas

pures, elles sont mêlées, cela est bien prouvé maintenant, d'un certain nombre d'Aryens blonds.

Les Arabes n'ont pénétré dans notre pays, qu'à une époque *relativement récente*, ils ont laissé dans le midi un assez grand nombre de spécimens de leur race. Ces Arabes n'étaient pas purs, ils trainaient avec eux des Berbères et même pas mal de Nègres, c'est pour cela que le sang *nigritique* est encore manifeste dans un assez grand nombre de familles du midi et même du centre de la France.

Sans doute, jamais les Nègres n'ont été introduits chez nous en grande masse, comme dans le sud de l'Espagne, et surtout le sud du Portugal où il existe encore de véritables *populations de mulâtres*, mais, cependant, les traces que cette race, amenée par les Arabes, a laissées dans quelques unes de nos villes du midi, sont encore visibles dans quelques familles, pour l'anthropologiste.

RACE BERBÈRE.

Cheveux noirs, yeux foncés, grands, en amande, peau très-brune, nez aquilin et très-mince, orbites parfois fort allongées dans le sens horizontal, bouche souvent petite, dents orthognathes, même très-orthognathes, tête dolichocéphale, taille moyenne ou haute, corps bien cambré.

Cette race paraît s'être introduite en France dès l'époque quaternaire, s'y être fortement étendue; elle s'est mêlée avec les Mongoloïdes.

RACE PHÉNICIENNE.

Type encore un peu incertain. Il pourrait se caractériser, d'après M. le docteur Lagneau, de la manière suivante : Arcades sourcilières saillantes, yeux grands, nez régulièrement aquilin avec ailes relevées, légèrement déprimé vers sa racine; lèvres accentuées; visage large, cheveux noirs, yeux foncés, peau brune, taille moyenne.

Ce sont des Dyssémites mêlés d'un élément mongolique, selon toute probabilité. Ils ont fondé Aleria en Corse, fréquenté les bords du Rhône avant les Phocéens, fondé un comptoir dans l'île de Bas, sur les côtes de Bretagne. Il n'est pas douteux qu'ils n'aient laissé des descendants dans le sud de notre pays.

RACE JUIVE.

C'est une race très-mêlée, elle ressemble aux Arabes avec un *profil encore plus busqué, une partie sous-nasale du visage parfois encore plus réduite.* Parmi les Juifs, on rencontre des types fort divers, car ils se sont mêlés avec les Phéniciens, les Egyptiens, les Nègres, les Mongols et les Aryens. On trouve donc chez eux des types très-élevés et des

types extraordinairement dégradés. Les Juifs *sémites supérieurs* sont les Juifs babyloniens, ils sont encore reconnaissables de nos jours et tranchent fortement par la noblesse de leurs traits et de leur maintien avec les Juifs mêlés de nègres et de presque tous les détritus humains de race inférieure. Il existe en Afrique des Juifs noirs qui sont simplement des négres convertis au Judaïsme.

Au contraire, *les Juifs blonds et de grande taille* de l'Allemagne et de l'est de la France, sont simplement des *Teutons* ou Allemands convertis au *Judaïsme.*

On rencontre beaucoup de ces Juifs allemands dans le haut commerce de nos villes du centre, ils sont bien plus Européens par leurs idées, leurs manières d'être, leur indifférence religieuse que les Juifs sémites, ils sont aussi plus intelligents.

M. le docteur Pruner-Bey a démontré, à l'aide de documents irréfutables, que les Juifs blonds descendaient tous de la tribu allemande des *Chazards* qui embrassa la religion juive vers le VIIIe siècle de notre ère.

En Allemagne, beaucoup de ces pauvres Aryens qui se croient Juifs, s'estiment bien heureux s'ils peuvent aller mourir à Jérusalem, c'est ainsi qu'il se fonde, dans cette ville, une colonie de Juifs aryens.

La majeure partie des Juifs du centre du

midi de la France n'est pas aryenne, *mais bien sémite*, elle n'appartient même pas au type juif supérieur ou babylonien, mais bien au type mêlé et dégradé. Il faut en excepter les négociants juifs de nos grandes villes qui ne sont juifs que de religion, mais très-souvent *allemands* de race. Il se font remarquer par un esprit plus conciliant, plus large et moins intéressé en affaires, cependant, ils réussissent fort bien à cause de leur esprit d'ordre qui est remarquable. Les Juifs sémites de race, se trouvent dispersés un peu partout, ils n'ont même pas tous conservé leur religion, et des populations entières d'origine juive, sont maintenant chrétiennes. J'aurai occasion d'y revenir en traitant plus particulièrement du plateau central.

Les Etrusques ou Toscans d'Italie sont sans doute formés de bien des races, c'est ce que pensent maintenant linguistes et historiens ; cependant on est assez d'accord pour y voir un mélange d'Aryens et de Sémites, ils semblent avoir jouéun rôle dans le midi de la France, vers la fin de l'âge du bronze, et même après.

On a désigné sous le nom d'Ibères les anciens habitants de l'Espagne et du sud de la France, mais, en réalité, on ne sait rien de positif à leur sujet. Il semble que ce soit un mélange de Sémites, de Mongoloïdes, de Basques et d'Aryens des premiers temps.

Pour ce qui est des Basques, dont nous avons déjà parlé, ils semblent au moins renfermer maintenant deux races, et on ne peut encore dire s'ils sont primitivement une tribu sibérienne venue à l'époque quaternaire, ou une race spéciale d'Amérique qui aurait émigré à une période antérieure, alors qu'un continent établissait un passage entre l'Ancien et le Nouveau-Monde. Il y a encore là d'immenses recherches à faire, qui n'aboutiront que si on veut bien faire abstraction de l'esprit de parti et des préjugés individuels qui doivent rester étrangers à toute recherche scientifique.

Les Basques, malheureusement, loin de comprendre qu'ils sont maintenant une nation très-mêlée, qu'ils doivent leur intelligence actuelle au sang aryen et sémite, et non à la barbare et primitive peuplade allophyllienne qui leur a laissé son informe langage, les Basques cherchent à prouver que la horde escaldunienne, dont ils n'ont guère hérité que des mots, était supérieure, admirablement douée, plus intelligente que les autres races.

La langue basque est là pour réfuter de telles extravagances ; elle est un monument de la manière de penser de l'homme primitif et paléontologique, un monument d'une mentalité incomplète que nous ne comprenons même plus.

A ce point de vue, c'est peut-être l'antiquité

la plus précieuse que nous ait léguée le passé. Si les Basques actuels sont une nation sympathique et intelligente, c'est aux Sémites, aux Gaulois et aux Goths qu'ils le doivent; ils ont eu un malheur : celui de conserver un idiome primordial et allophyllien opposé à tout développement ultérieur de la pensée, à toute exposition nette et précise, à toute rédaction scientifique. Il faut déjà consacrer une partie de son intelligence à apprendre cet idiome devenu énorme par les apports successifs de nombreux siècles barbares, et comme le chinois, il est un embarras et un fléau pour la pensée, une surcharge et un fardeau pour la mémoire, mais pour le psychologue, pour l'anthropologiste, il constitue une relique inestimable, ne fût-ce que par cette raison qu'il nous démontre d'une manière évidente que sur notre propre sol, la pensée humaine n'a pas toujours été ce qu'elle est maintenant et qu'elle a revêtu une forme aussi différente de la nôtre que celle des habitants de Mars ou de Jupiter, s'ils existent.

—

GROUPE IV

ARYEN OU INDO-GERMAIN.

Les Aryens semblent descendre de ce grand groupe humain que j'ai désigné le nom de *Leptoprosopiens* et dont je fais aussi dériver

les Sémites. Pour ce qui est de l'origine de ce groupe si important, je ne serais pas éloigné de penser qu'il a pu se développer par voie de perfectionnement, aux dépens d'un type antérieur à face plus allongée que celle des Mongols, mais encore un peu large, groupe qu'on pourrait désigner sous le nom de *Mésoprosopiens* et dont les Dravidiens de l'Inde, et quelques peuplades de l'Amérique du nord fournissent de bons exemples, bien que ces races n'aient probablement aucune parenté directe entre elles.

Ce nom de Mésoprosopiens que je propose signifie hommes à face de largeur moyenne, par opposition aux Leptoprosopiens ou hommes à face mince et aux *pachyprosopiens* des races à face massive et large, comme les races noires et les races mongoliques.

Diagnose :

Cheveux ondulés ou lisses, fins, variant du blond très-clair au châtain presque noir en passant par tous les tons, à section régulièrement elliptique, avec une faible différence dans les longueurs des axes de l'ellipse produite par la section.

Système pileux peu fourni sur le corps, abondant sur la tête, c'est-à-dire qu'il y a chez certains rameaux beaucoup de barbe et de cheveux.

Peau blanche ou légèrement colorée par la

lumière, joues souvent roses et vermeilles à cause de l'abondance du sang artériel, muqueuses vermeilles au lieu d'être plus ou moins violacées comme dans presque toutes les autres races. Aréoles des seins et organes génitaux moins foncés, ou même, d'une nuance analogue au reste du corps. Système pileux très-peu abondant chez la femme, parfois nul sur le corps, belle chevelure, différences sexuelles secondaires considérables.

Tête dolichocéphale à *dolichocéphalie frontale*, mésocéphale ou *brachyséphale à brachycéphalie occipitale*, suivant les races.

Visage ovale, pommettes ordinairement peu marquées, nez droit, aquilin ou légèrement concave, beau front bien développé ou médiocre; menton bien marqué, parfois un peu effacé; taille élevée ou moyenne; corps bien cambré, forte musculature. Cerveau bien développé, très-gros, très-plissé, nerfs petits.

C'est la plus intelligente de toutes les races humaines, c'est elle qui a créé presque toutes les civilisations supérieures, et, particulièrement, la civilisation européenne. Elle ne se montre, en France qu'à l'âge de la pierre polie. C'est-à elle qu'est due cette civilisation.

On a prétendu que cette race était plus faible que les autres à cause de ses cheveux blonds, de sa peau très-blanche et de ses yeux bleus, c'est une absurdité dont les anthropologistes

sont revenus depuis longtemps. Singulières races affaiblies, en effet, que ces indomptables Gaulois, que ces Germains, que ces terribles *Wi-Kings, la terreur du moyen âge.* Nulle race n'a jamais fait preuve d'une plus indomptable énergie.

RACE CELTIQUE OU GAULOISE.

Race Gauloise.

Système pileux blond, parfois roux clair ou chatain; peau très-blanche, yeux gris, bleus ou verts.

Tête dolichocéphale, à dolichocéphalie frontale, front droit ou un peu fuyant, nez mince, long, très-aquilin, face remarquablement allongée et mince, comprimée latéralement, jambes longues, taille très-haute, encore plus que

celle des Allemands, musculature plus sèche, force murculaire très-considérable.

Caractère violent, mais loyal et bon ; courage extraordinaire.

Type Gaulois ou Celtique.

Cette race venue à une époque qui n'est pas très-exactement déterminée, mais très-ancienne, dominait politiquement dans toute la Gaule à l'époque de la conquête romaine. Tel était le type des Celtes ou Gaulois, si bien étudiés par M. Pruner-Bey, car nous ne nous arrêterons pas un seul instant à l'hypothèse des Celtes bruns qui a fait tant de bruit en anthropologie, et, c'est bien à tort, selon nous, qu'on a voulu faire une race à part de ces métis plus ou moins mongolisés et dépouiller

à leur profit de toute sa gloire, la noble race celtique ou gauloise.

Antérieurement aux Gaulois, il était peut-être venu d'autres tribus, présentant en partie le même type mais chez lesquelles le front était bien plus déprimé et fuyant, bien que la peau fût aussi blanche et les cheveux aussi blonds ou aussi roux. Ces races présentaient aussi un prognathisme plus ou moins marqué qui est faible chez les vrais Gaulois.

Il y aurait encore lieu d'admettre une autre section dans la race celtique, section caractérisée par un front très-fuyant, des cheveux roussâtres ou noir de charbon, des *yeux bleus* avec un *cercle foncé qui borde l'iris*. Des hommes de ce type sont très-répandus en Irlande et dans quelques parties de la France. Il se peut fort bien que les variétés dont il vient d'être question résultent de très-anciens mélanges.

A côté de la race gauloise ou celtique proprement dite, nous en trouvons une autre tout aussi célèbre et issue de la même souche, c'est une race très-proche parente, bien que peut-être un peu germanisée.

Ce sont les Kymris sur le type desquels on n'est pas encore parfaitement d'accord et qui parlaient un dialecte voisin de celui des Gaulois. Ces Kymris venus à une époque moins ancienne paraissent avoir eu les cheveux d'un blond très-

clair, d'où le nom de *têtes blanches* donné à une de leurs tribus; leurs yeux étaient bleus ou gris, leur visage ovale, leur front large et très-élévé, avec dépressions temporales bien marquées; tête dolichocéphale, élevée au vertex; *nez très aquilin,* bouche petite, dents très-orthognathes, taille haute, belles proportions, grand air de noblesse et de dignité.

Cette race, plus intelligente que les Gaulois proprement dits, mais peut-être aussi violente, parait avoir eu le caractère beaucoup plus grave, et même triste. C'est une des plus élevées de toutes les races aryennes. Elle parait avoir fourni, soit par mélange, soit autrement, un rameau à cheveux plus foncés, à taille moins énorme, à visage de la plus extrême perfection et de la plus grande et de la plus admirable délicatesse.

GROUPE GERMANIQUE

Cheveux blonds, yeux gris, bleus ou verdâtres, front très-large et bombé, visage moins étroit que celui des Gaulois, taille haute, musculature volumineuse, caractère très-patient, grandes aptitudes pour les sciences et la musique.

Se divisent en trois sections : Scandinaves, très-grands, très-dolichocéphales, avec cerveau débordant largement le cervelet; beauté très-remarquable, intelligence très-développée.

Germains du nord, dolichocéphales ou mésocéphales.

Germains du sud, brachycéphales, tête très volumineuse, cerveau considérable, visage souvent plus ou moins triangulaire aptitudes remarquables pour les arts, transcendantes pour la musique.

Race Germanique.

La race aryenne comprend encore : les Slaves brachycéphales ou mésocéphales ; chatains, blonds ou roussâtres, qui sont peut-être représentés en *France dans la Rouergue* ; les Grecs ou Hellènes dont la merveilleuse beauté et la

splendide intelligence sont célèbres; mais ces qualités n'étaient pas le privilège de tous les Grecs, elles ne se rencontraient guère que chez les Hellènes conquérants, qui seuls, parmi eux, étaient aryens, qui étaient plus grands que les anciens indigènes dont ils se distinguaient par des cheveux blonds ou moins foncés et des yeux plus clairs.

Plus tard, il semble s'être formé une race grecque mixte, joignant aux belles proportions et aux traits si parfaits des Hellènes, une coloration plus foncée des cheveux, des yeux et de la peau. Cependant, il se conserva toujours un certain nombre de familles blondes, principalement dans l'aristocratie.

Je n'ai pas à m'occuper de la race grecque, car, si elle a établi des colonies dans le midi de la France, elle ne semble pas avoir jamais pénétré dans le centre de notre pays.

Il n'en est pas de même des Romains, cette race s'est étendue partout dans nos régions, mais elle ne parait pas y avoir laissé de nombreux descendants. Les Romains étaient une race mixte composée d'une aristocratie conquérante, en grande partie aryenne, mais plus ou moins mêlée d'éléments ligures dont elle avait toute la férocité et d'une plèbe plus ou moins semitisée et mêlée d'éléments mongoloïdes. Avec le temps, ces deux classes si fortement tranchées à l'origine, se mêlèrent de plus en

plus, et à l'époque de la conquête de la Gaule, les Romains étaient un mélange d'Aryens, de Semites, de Toscans, de Liguriens, de Mongoloïdes et de populations italiotes de toute espèce. Malgré cela, cette vieille aristocratie romaine qui avait fait la puissance de cette nation, eut assez de force pour communiquer son génie à ce mélange hétérogène, au moins pour quelques siècles. Sans doute il vint un temps où cette population n'eut plus aucune énergie et où son intelligence elle-même sombra complètement, mais ce fut bien plutôt l'action du mélange avec les populations inférieures vaincues que les invasions des barbares qui mit fin à la puissance romaine.

D'un autre côté, les barbares, presque tous de race supérieure, ne détruisirent que pour un temps ; peu cultivés, mais pleins de sève, ce sont eux qui ont préparé notre civilisation moderne, c'est le mélange de leur sang qui l'a rendu possible. La race mixte formée par les vieux italiotes subjugués et par les Romains véritables présente souvent les caractères suivants :

Aplatissement considérable de la voûte du crâne, largeur extraordinaire de son diamètre bipariétal, tête dolichocéphale, capacité et volume considérables; grand développement des apophyses mastoïdes, saillie très-marquée de la protubérance occipitale. convexité des

régions sus-auriculaires, *front bas, saillant*, nez aquilin, visage court et large, face carrée, caractère féroce, inflexible, indomptable, intelligence politique extraordinaire et n'ayant peut-être été jamais égalée.

Tel était le type physique de la race mixte, mais les véritables Romains, la vieille race conquérante à laquelle les métis devaient toute leur intelligence, avaient *un visage plus ovale et plus mince*, un front moins bas et plus saillant, une tête plus dolichocéphale, des *yeux gris*, des cheveux moins foncés, une peau plus blanche, si bien que *albus, blanc*, fut longtemps synonyme de noble. La taille de cette race était aussi plus élevée que celle des métis qui lui succédèrent et qui était à peine moyenne.

Disons maintenant quelques mots de races allophylliennes mais un peu mêlées d'Aryens.

Les Finnois du nord-est de l'Europe ont une face *presque mongolique*, mais, en même temps, *des yeux plus clairs*, des cheveux d'un *roux ardent*.

Faut-il les considérer comme un mélange d'Aryens et de Mongols ou comme une race mongolique particulière, c'est une question encore à étudier, ce qui est certain, c'est qu'on rencontre de temps à autres de véritables Finnois en France.

Nous ne pouvons, non plus, passer sous

silence, les hordes bohémiennes qui parcourent notre pays, c'est un mélange confus d'Aryens et de toutes les races inférieures de l'Inde, Australoïdes, Dravidiens, Mongols et Noirs.

C'est une race peu intelligente dispersée dans le monde entier, chassée de son pays à cause de ses mauvais instincts. En France, des Bohémiens se sont fixés dans plusieurs localités.

Dans une prochaine notice, je traiterai spécialement des populations du plateau central.

A. Roujou,
Docteur ès-sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Clermont.

TITRES ET DOCUMENTS

RÉTABLISSEMENT A BRIVE ET A UZERCHE DES ASSISES DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DU BAS-LIMOUSIN, QUI AVAIENT ÉTÉ TRANSFÉRÉES A TULLE SANS AUTORISATION ROYALE.

ÉDIT DU ROI LOUIS XI, DATÉ D'AOUT 1463.

M. l'abbé Loubignac a trouvé une copie de ce document parmi des papiers ayant appartenus à Treilhard, notre éminent concitoyen, et il s'est empressé d'en donner communication au comité de rédaction ; l'insertion au *Bulletin* en a été immédiatement décidée.

C'est à l'activité de son consul, Jean Prolhac, que la ville de Brive dut la prompte expédition d'une affaire aussi importante ; on en trouve la preuve dans la relation, en langue vulgaire, du passage de Louis XI à Brive, le 27 juillet 1463 : (1).

« ... et de Dozenac anet jaser à Uzerche; (2)
» après luy anet sayque a Limoges lodit
» Johan Prolhac per besonhat TOCHANT LO DEBAT

(1) Une copie de ce curieux document est conservée dans nos archives communales (f° 75°, r°; inv. de 1867, F. F. 5.)

(2) C'est du roi dont il est question.

» QUE LAD^e VILA AVIA AN LOS HABITANS DE TULA
» PER CAUSA DE LAS ASSIZAS, et avec lod. sire
» partet de Limoges romiou a nostra dompna
» del Pont sent Jame, et daqui sen anet a
» Amboise, ont ere la reine Blanche, sa
» molher; et apres fo deliberat que lodit Johan
» Prolhac et Peyre Grammon anerren davers
» lo Rey per recrobat las letras que lod. sire
» autreget a la viala sobre lo fact de lasdE
» assizas, et ley anaren et apporteren lasd^e
» letras en tala forma coma quatre licentiats
» de Limoges las saubriou dressat sageladas
» de cera verda et costet granda soma daur et
» dargent a la viala. »

Jean Prolhac ne craignit pas, on le voit, de passer pour importun aux yeux du monarque! de son côté, Louis XI donna prompte satisfaction aux réclamations des habitants de Brive et d'Uzerche. En effet, ce fut vers la fin de juillet que le Roi passa à Brive, et l'ordonnance que l'on va lire fut rendue dans le courant du mois suivant!

Ph. LALANDE.

66 du 199. 1463.

CARTA PRO HABITATORIBUS de Briue et Vserche la Gaillarde.

—

Loys par la grace de Dieu Roy de France. salut.

Scavoir faisons a tous presens et avenir, comme ou temps passé et paravant les guerres et diuisions qui par longtemps tousiours ont eu cours en nostre Royaume et..... .....
Lieu de nostre seneschal qui par cydeuant ont esté en nostre Pays de Limosin pour rendre a vn chacun droit et justice au pays dudit Limosin ez cas et choses dont la connoissance Leur appartient et peut appartenir, soit par leur ordinaire ressort ou commission particulierement et anciennement en quelque maniere entre quelconques personnes que ce soient avoir esté de toute ancienneté en nos villes de Briue la Gaillarde et Vserche et en icelles ayent accoustumè presider nos dits seneschaux ou leurs Lieutenans, et illec connoistre et decider des causes tant ciuiles que criminelles selon l'exigence d'ycelles jusques que depuis les dites guerres et diuisions, nos dits seneschaux ou leurs Lieutenans ont le plus souvent et communement tenu leurs assisiages et sieges en la cité de Tuelle et faux-bourgs d'Icelle, comme territoire emprunté, et non pas ez dites villes de Briue et Vserche, lesquelles et mesmement la dite ville de Briue et habitans d'jcelle à l'occasion des dites guerres, et pour eux entretenir en nostre obeissance et de nos Predecesseurs ayent esté desertés et depopulées et n'y osoient aller ne converser les dits seneschaux ou leurs Lieutenans pour crainte et doubte tant des gens de guerre de nostre Royaume, que par les ennemis d'icelluy, et a cette

cause puis peu de temps en ça pour tenir les dites assises et expeditions des causes aux dites villes de Briue et Userche, s'est meu proces et debat entre les habitans des dites villes de Briue et Vserche d'une part, et les habitans de Ladite citè de Tuelle, ou les Scindics d'icelle d'autre part tant pardeuant certains commissaires par nous ordonnez, que en nostre Grand Conseil et en nostre Court de Parlement, et derniere-ment pardevant nostre amé et feal Cons^r et Chambel-lan Jehan d'Escuer Chevalier Seigneur de La Barde nostre seneschal de Limosin comme commissaire par nous ordonné et deputé expressement pour decider ledit proces et y pourveoir cependant ce qu'il verroit a faire par raison ; par lequel nostre Seneschal et com-missaire lesdites parties a plein oyes et receües tous les tiltres, procés et information par L'aduis, conseil et deliberation de nos aduocat et Procureur en Ladite senechaussée auec plusieurs autres notables clercs et praticiens ait estè appointè et ordonnè que elles bail-leroient leurs faits et feroient leurs enquestes dedans certain temps, et que apres ils en ordonneroient en diffinitive comme de raison, et que pendant ledit debat et procés pour le bien et vtilité de nous, et de nos Sujets, les dites assises et expeditions des causes se-roient tenües et terminées es dites villes de Briue et Vserche ; dont ledit scindic de Tuelle ait appelé, et demandé appostres qui Luy furent données refutatoi-res, et depuis ait sondit appel relevè ; Et soit ainsy que au retour de nostre voyage que derranierement avons fait en nostre Pays de Guyenne et en passant par Lesdites villes de Briue et Vserche que auons veües et visitées, iceux habitans desdites villes et Vserche se sont traits par deuers nous, en nous re-monstrant les choses dessus dites pour y donner la prouivion convenable. Pour ce est il que nous

deüement infourmez des choses sur ce alleguées par Lesdits habitans des dites villes de Briue et Vserche auoir trouvées estre veritables, desirans mettre sur les coustumes et introductions anciennes et appaiser lesdits debats, et nourrir paix entre nos sujets, et aussy entretenir les dits siege et Baillage ez Lieux accoustumés d'ancienneté, et restaurer, et remettre en estat lesdites villes de Briue et Vserche, a ce qu'elles soient repopulées et se puissent mieux entretenir, et pour le bien de nous et de nostre Royaume, et de la chose publique d'jcelle, avons de nostre certaine science, propre mouvement, pleine puissance et autorité Royal, voulu, determinè, ordonnè et declarè, et voulons par ces presentes pour nous, et nos successeurs et par maniere d'Edict et Loy perpetuel ferme et stable a tousjours mais Lesdites assises et expedition de causes et proces des Pays bas de Limosin et siege ou Bailliage de Briue et Vserche estre perpetuellement par nostre seneschal qui est a present et sera en temps avenir et leurs Lieutenans ou commis tenües, traitées, discutées et expediées esdites villes de Brive et Vserche, et en Icelles estre le lieu auditoire, et siege pour faire droit, justice et expedition des causes ordinaires et extraordinaires ou autrement a eux commises, meües et a mouvoir pardevant eux, et de nostre mesme puissance et autorité Royal auons aboli, osté, et esteint perpetuellement du tout en tout, assoupissons, et mettons, par ces dites presentes au neant tous les proces, questions, et debats quelque part qu'ils soient meus, en quelque estat et qualité qu'ils soient, desquels estats et qualité voulons avoir pour expressez, et declarez en ces dites presentes Lesquelles nous voulons estre de pareil affect, comme si Lesdits debats, proces, qualitè et estat d'jceux y estoient designez, contenus, et declarez entre Lesdits

habitans ou scindics des dites villes de Briue et Vserche d'une part, et Lesdits habitans de Tuelle ou leur scindicq d'autre et a sceux habitans de Tuelle qui sont a present, et seront ou tiemps avenir, et a tous autres auons imposé et imposons par ces mesmes presentes silence perpetuel, sans ce que pour occasion de ce, ils ne aucun d'eux en puissent faire aucune poursuite, question, ou demande en quelque lieu que ce soit, ores ne pour le tems a venir en aucune maniere, et dont nous auons interdit et deffendu, interdisons et deffendons par ces dites presentes toute court et connoissance a nos amez et feaux les gens tenans et qui tiendront nos Parlemens de Paris, Thoulouse et Bourdeaux, et a tous nos autres justiciers et officiers et a chacun d'eux sans ce que ils en puissent tenir les parties en proces pardeuant eux ores ne pour le temps avenir en maniere que ce soit. Si donnons en mandement par ces dites presentes a nos amez et feaux conseillers les gens tenans, et qui tiendront nostre dit Parlement à Bourdeaux dont ledit Siege et Baillage de Briue et Vserche du bas Limosin est de ressort, a nostre dit Seneschal de Limosin, et a tous nos autres justiciers et officiers, ou a leurs lieutenans presens et avenir, et a chacun d'eux si comme a Luy appartiendra, que nos presentes declaration, volontè, edit, loy, et ordonnance ils tiennent et gardent, et fassent tenir et garder de point en point sans enfraindre, en contraignant et faisant contraindre a cet ons ceux qui pour ce seront a contraindre rigoureusement, et sans deport comme infracteurs de nos ordonnances volontè, et Edits nonobstant oppositions et appellations quelconques faites et a faire. Et pour ce que de ces presentes Lesdits manans et habitans desdites ville de Briue et Vserche pourront auoir a faire en plusieurs lieux, nous voulons et ordonnons que au vidimus

d'jcelles fait sous scel Royal pleine foy soit adjoutée comme a ce present original, et affin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous avons fait mettre nostre scel a ces dites presentes sauf toutesfois en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes.

Donné a Alluye pres Bonneval au mois d'aoust L'an de grace mil quatre cent soixante et trois, et de nostre Regne le troisiesme.

Par le Roy. Les sires de Basogis, et du Lau, et autres presens.

TOUSTAIN.

CATALOGUE
DES PLANTES

QUI CROISSENT

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Par M. Ernest RUPIN (1).

AVANT-PROPOS

—

Presque tous les départements ont été explorés par des botanistes ; ils sont généralement connus.

Un petit nombre, le nôtre entre autres, ont été négligés, et l'on n'a sur leur flore que des données tout à fait inexactes. C'est une lacune fâcheuse. Ce n'est que par l'étude comparative des végétaux que l'on parviendra à établir sur des bases certaines la science de la géographie botanique ; cette science a fait, depuis quelques années, des progrès rapides, mais, pour pouvoir distinguer les véritables milieux dans lesquels les plantes naissent, se développent et se propagent, il est nécessaire avant tout de constater et de faire connaître les différentes productions de chaque pays.

Peu de contrées sont aussi variées et aussi productives au point de vue botanique que notre département ; il doit ses avantages à l'inégalité de son sol, à ses différentes altitudes et à la diversité de ses terrains. Examinons d'abord sa conformation, et, avant d'entrer directement en matière, nous ferons connaître le nom

---

(1) Voir 3e livraison, page 492.

de toutes les personnes qui, jusqu'à ce jour, ont herborisé dans notre pays.

Le département de la Corrèze a été formé, en 1790, d'une fraction de l'ancienne province du Limousin. Situé presque en entier dans le bassin de la Dordogne, il appartient à la région centrale de la France, et doit son nom à la rivière qui l'arrose, en coulant du Nord-Est au Sud-Est ; il est encore traversé par deux autres cours d'eau importants : la Vézère et la Dordogne. Ce dernier le sépare à l'Est et au Sud du Puy-de-Dôme, du Cantal et du Lot, en coulant, à travers mille sinuosités, dans des gorges profondes et des plus pittoresques.

Son niveau, au-dessus de la mer, varie entre 80 et 984 mètres.

Ce département peut se diviser, sous le rapport topographique comme sous le rapport géologique, en deux portions distinctes et d'un caractère bien différent. L'une qui s'étend au Nord et à l'Est, en comprenant les trois quarts de son étendue, est coupée de montagnes d'un niveau généralement élevé, de ravins sans nombre et de vallées étroites ; on l'appelle dans le pays le Haut-Limousin. L'autre portion, qui constitue l'extrémité Sud-Ouest, est encore montueuse, mais ce ne sont plus que des collines à pentes adoucies et séparées parfois par des plateaux de plus ou moins d'étendue ; sa formation est beaucoup plus moderne ; elle appartient au terrain houiller, au grès rouge, au grès bigarré et au calcaire jurassique.

Ces terrains, si différents les uns des autres, nourrissent un très-grand nombre de végétaux, et le botaniste est étonné de récolter dans ce même département bien des plantes appartenant à des régions différentes. Mentionnons entre autres les suivantes : *Ranunculus aconitifolius L.* — *Nasturtium pyrenaïcum Brow.* — *Ara-*

bis alpina L. — Cistus salvifolius L. — Dianthus Monspessulanus L. — Geranium phœum L. — Oxalis Navieri Jord. — Rhamnus alaternus L. — Pistacia terebinthus L. — Adenocarpus parvifolius D. C. — Sempervivum arachnoïdeum L. — Arnica montana L. — Lactuca chondrilæflora Bor. — Samolus Valerandi L. — Gentiana lutea L. — Plantago cynops L. — Allium victoriale L. — Ophrys fusca Link. — Ophrys pseudo-speculum D. C. — Allosurus crispus Bernh., etc., etc.

Les documents les plus anciens que nous possédions sur la flore de la Corrèze, nous viennent de Dom Fournault, religieux bénédictin à Saint-Jean-d'Angély. Ils sont consignés dans un catalogue intitulé : *Plantes des environs de Souillac, en Quercy, et de Beaulieu, en Bas-Limousin.* Ce catalogue parut en 1771, dans le Dictionnaire universel des plantes, arbres et arbustes de la France, par Buc'hoz, et a été inséré tome IV, p. 249, à la suite du *Flora gallica*, qui termine cet ouvrage.

Dom Fournault est sans contredit le plus ancien botaniste de notre département. A ce titre, je présume que l'on sera bien aise d'avoir quelques détails biographiques sur ce savant bénédictin, Ces détails, du reste peu connus, sont relatés dans le catalogue des plantes du Lot par M. Puel ; ils proviennent de M. Chaubard, qui les tenait de M. de Saint-Amans, contemporain de Dom Fournault.

« Dom Fournault, (François-Emmanuel,) botaniste » très-exercé, de l'école de Tournefort, allait de couvent » en couvent, herborisant partout où il se trouvait ; » c'est ainsi qu'il parcourut presque toute la France. » Indépendamment du catalogue dont j'ai parlé, le » dictionnaire de Buc'hoz renferme deux autres cata- » logues du même auteur. Celui qui est intitulé : » *Plantes observées sur la route de Souillac à St-Jean* » *d'Angély*, ne renferme qu'un très-petit nombre de

» plantes du Périgord et de l'Angoumois. Le second a
» pour titre : *Liste des plantes d'Auvergne*, et contient
» un grand nombre d'espèces rares, récoltées au Mont
» d'Or et dans le Cantal.

» Quelques citations de Lamarck, dans le diction-
» naire encyclopédique montrent que Fournault,
» nommé par erreur Fourneault, dans l'ouvrage cité,
» ainsi que dans la flore française de Lamarck et de
» de Candolle, avait également visité la région méditerranéenne. La Révolution de 1789 le réduisit à
» l'infortune, et lui fit perdre en même temps ses
» collections et les notes qu'il avait recueillies. Quelques naturalistes de Paris, qui avaient une grande
» estime pour lui, sollicitèrent du gouvernement
» une commission qui lui procurat des moyens
» d'existence. M. Brémontier, inspecteur des ponts et
» chaussées, en résidence à Bordeaux, venait d'obtenir
» que l'on fit des plantations à la Teste du Buch. Dom
» Fournault fut chargé de les diriger. Il passa par
» Agen, en se rendant à son poste, et comme il se plaisait encore, malgré son grand âge, à parler de botanique, il alla rendre visite à M. de Saint-Amans.
» Dom Fournault avait alors près de 80 ans, et il
» n'était pas difficile de prévoir qu'il allait mourir sur
» les dunes ; c'est ce qui arriva en effet peu de temps
» après. »

M. Chrysostome de La Place, docteur-médecin à Saint-Privat, a exploré la partie Sud-Est du département. Il a communiqué le résultat de ses recherches à M. Puel, et les plantes signalées, au nombre de 80 environ, sont consignées dans le catalogue des plantes du Lot.

M. André, professeur au collége de Tulle, il y environ trente ans, a aussi donné quelques renseigne-

ments à M. Puel. En outre, son nom est plusieurs fois cité dans la flore du plateau central de M. Lamotte.

M. Edouard Lamy de la Chapelle, banquier à Limoges, si connu par ses études sur la cryptogamie, a également visité notre département. Il a donné la nomenclature de quelques-unes de nos plantes dans différentes publications : (*Limoges et Limousin, guide de l'étranger, 1865. — Plantes aquatiques de la Haute-Vienne. Limoges, 1868.*) Malheureusement, comme il nous le dit lui-même, engagé pour des motifs graves à changer brusquement d'occupations, il s'est décidé un jour à donner toutes les plantes de son herbier ; aussi n'a-t-il pu établir son catalogue que sur de simples souvenirs, sans pouvoir désigner les localités où les plantes avaient été observées. Empressons-nous d'ajouter que depuis lors il s'est livré de nouveau à l'étude de la cryptogamie, et que j'ai toujours trouvé chez lui la plus grande bienveillance et le plus chaleureux accueil toutes les fois que je l'ai consulté sur cette branche si difficile de la botanique. Qu'il me permette ici de profiter de cette occasion pour lui témoigner toute ma reconnaissance.

M. l'abbé Loubignac, ancien supérieur du petit séminaire de Brive, persuadé que les études théoriques doivent toujours être suivies des études pratiques, a ramassé de nombreuses plantes, tout en enseignant pendant deux ans (1840-1841) la botanique à ses élèves.

M. Gaston de Lépinay s'est aussi livré avec ardeur à cette étude si attrayante ; son riche herbier se trouve dans sa résidence au château de Moriolles.

M. Dumas, conducteur principal au chemin de fer, explore depuis longtemps les divers pays où l'appellent ses travaux ; il a profité de son séjour à Brive pour augmenter son herbier de notre flore corrézienne.

M. Vachal, notaire à Argentat, a parcouru à fond

cette partie si riche du département qu'arrose la Dordogne.

M. Buge, horticulteur à Tulle, a étudié les plantes qui poussent aux environs de cette ville.

M. de Bellefon, juge d'instruction à Brive, consacre ses rares loisirs à l'étude de cette science ; nous avons parcouru ensemble une grande partie de notre département.

Nommons encore M. l'abbé Poulbrière, professeur de rhétorique au petit séminaire de Servières ; le Frère Georges, directeur de l'école communale d'Ussel ; M. Gay, professeur au collége de Brive ; M. Aimé Girard, directeur des Fabriques de la Cascade, à Bort ; M. l'abbé Lagane, curé de Bort et M. Laygue, docteur-médecin à Darrazac, qui tous ont bien voulu me communiquer le résultat de leurs différentes herborisations.

J'ai profité du travail de tous ces botanistes, et, pour ne point allonger le texte de ce catalogue, je ne les ai nommés que lorsqu'ils m'ont signalé des localités dans lesquelles il ne m'a pas encore été possible de me rendre.

J'ai suivi l'ordre et la nomenclature adoptés par MM. Grenier et Godron dans leur *Flore de France*, en ajoutant quelques nouvelles espèces mentionnées dans la *Flore du Centre,* par Boreau.

Tout en m'efforçant d'être aussi bref que possible, j'ai toujours donné sur les stations, les altitudes et la nature géologique du sol, des indications que je regarde comme indispensables pour l'étude philosophique de la botanique ; ces indications ont été prises sur la carte d'état-major et dans l'atlas départemental, édité par les soins du conseil général, sous la direction de M. de Lépinay.

Persuadé qu'en géologie comme en botanique l'on

doit laisser de côté les divisions administratives, qui parfois sont trop arbitraires, j'ai jugé plus rationnel d'élargir le cadre de cette flore dans le sens plus naturel des dispositions géographiques. C'est ainsi que j'indiquerai plusieurs plantes qui ont été observées dans les pays limitrophes de notre département, tels que Souillac et Roc-Amadour, dont les plateaux calcaires se rattachent si intimement à la partie Sud de notre contrée.

Afin de rendre les recherches plus faciles et de mieux faire saisir l'ensemble de la végétation propre à chaque région, j'indiquerai par arrondissement les localités où les plantes ont été observées, heureux si ce petit travail pouvait développer le goût de la botanique, faciliter les études dans notre département et contribuer ainsi à le faire connaître et apprécier à sa juste valeur.

ABRÉVIATIONS

Brive.....	Arrondissement de Brive.
Tulle.....	— de Tulle.
Ussel.....	— d'Ussel.
R. R.....	Très-rare.
A. R.....	Assez-rare.
R.....	Rare.
C. C.....	Très-commun.
A. C.....	Assez-commun.
C.....	Commun.
Alt.....	Altitude.
Géol.....	Géologie.
Vulg.....	Vulgairement.

(A continuer.)

ESSAI

SUR UNE

INSCRIPTION DU XIIIE SIÈCLE

DÉCOUVERTE A BRIVE

La discussion étant encore ouverte pour expliquer les vers en langue vulgaire, gravés sur un des compartiments du bas-relief découvert dans les fouilles exécutées lors de la reconstruction du porche de l'église Saint-Martin de Brive, je viens proposer une traduction de ce qui est resté inexpliqué, dans la notice qui a paru dans la première livraison de notre *Bulletin*,

L'auteur de cette très-remarquable notice, M. Robert de Lasteyrie, a complété cette inscription comme suit :

EN *Bernard* MASCHALX MORIT, DE QUEUS NEMBRE,
A DIA QUINZE DEL MES DE SETEMBRE.
EL MILEMES ÉRA, CANT EL TRASPASSET.
DE MIL E *ducent* E SINQUANTA SET.
EFO DA BRIVA, GRANS *borzeus* ENBIRAUS
EDE TORENA. DIEUS LI DO BON REPAUS
Amen.

Je commence de proposer le changement d'orthographe, dans ce texte ainsi complété, des trois mots que j'ai soulignés, et d'écrire *Bernard* en patois, c'est-à-dire *Bernad*, ce mot s'harmonisant mieux avec le reste de l'inscription qui est tout entière en langue vulgaire.

Ensuite d'écrire *ducent* en deux mots, afin de reproduire plus exactement le texte, et de mettre *dos cent*.

Et enfin d'écrire *borzes* au lieu de *borzeus*, ce mot se trouvant écrit *borzes* dans le dessin de l'inscription.

Notre savant collègue ayant très-bien expliqué, à la satisfaction générale, les quatre premiers vers de cette inscription je ne m'occuperai que des deux derniers :

EFO DA BRIVA, GRANS BORZES ENBIRAUS
EDE TORENA. DIEUS etc.....

Traduits ainsi :

Et il fut de Brive grand bourgeois enbiraus,
Et de Turenne, Dieu etc.....

Le mot ENBIRAUS reste donc inexpliqué ; il faut trouver ce qu'il pouvait indiquer ?

Quelques uns de nos collègues ont cru que ce devait être une dignité, une fonction ; d'autres ont pensé que ce devait-être environs. Je suis de l'opinion de ces derniers : Selon moi ENBIRAUS vient du verbe *ambire*, environner. J'ai trouvé ce mot dans le dictionnaire français-latin de Jacques Dupuy, revu et augmenté par M. de Brosses, édition de 1614, et je suis très-convaincu qu'ENBIRAUS veut dire *environs*. (1)

Ceci adopté j'ai cherché à quoi pouvait s'allier ce mot, et je me suis arrêté à Bourgeois, après avoir lu dans le dictionnaire de Larousse, ce qui suit :

« Les bourgeois portaient différents noms, selon la » nature et les caractères de leurs priviléges..... Il y » avait les grands Bourgeois, les petits Bourgeois, les » Bourgeois du Roi, les Bourgeois forains, les francs- » Bourgeois, les Bourgeois fieffés, etc...

» Dans quelques coutumes, on trouve des Bourgeois

---

(1) Le changement de AM en EN, et de AN en EN est très-fréquent dans la formation des anciens mots, exemple :

Dictionnaire de Jacques Dupuis.	*Ambasia*... *Enboize*	Glossaire de la langue romane de M. Roquefort
	Antiquas... *Encien*	
	Anglus..... *Engles*	

» de rivière, des Bourgeois de parcours, et diverses
» autres sortes de Bourgeois, créés par des coutumes
» locales. »

Il m'a paru probable que les coutumes de Brive avaient créé des « Bourgeois des environs » et que Maschalx avait eu ce titre.

Ceci admis il me restait à trouver une phrase correcte en employant le mot environs, et en conservant toujours l'explication de M. de Lasteyrie: « Et il fut de Brive grand Bourgeois, etc. » J'y suis arrivé en supposant que le mot BORZES aurait dû être répété et qu'on l'avait laissé sous-entendu pour ne pas faire le vers faux, j'ai eu alors:

Et il fut de Brive, grand bourgeois (*bourgeois* sous-entendu)
Et de Turenne. Dieu... etc. [*des environs.*

Néanmoins j'ai préféré trouver une solution sans mot sous-entendu et pour cela j'ai abandonné la traduction de EFO par *et il fut*. J'ai pris EFO pour un seul mot et je l'ai traduit par *Enfant* (citoyen, natif), ce qui m'a donné cette phrase très-correcte, sans mot sous-entendu :

Enfant de Brive, grand bourgeois des environs
Et de Turenne. Dieu... etc.

Continuant mes recherches, j'ai trouvé encore qu'il serait possible de donner un autre titre au Bourgeois Maschalx en ajoutant un L à EDE, ce qui ferait EDEL, qui veut dire: ancien, noble, illustre, fameux ; *œdilis* d'après le glossaire de la langue romane de M. Roquefort.

On aurait de la sorte :

Et il fut de Brive, grand bourgeois (bourgeois) *des environs.*

(Illustre, ancien, fameux, noble, au choix.) *De Turenne Dieu...* etc.

Ou bien :

Enfant de Brive, grand bourgeois des environs.

(Illustre, ancien, fameux, noble, au choix.) *De Turenne. Dieu....* etc.

Mais de ces quatre leçons celle qui me satisfait le mieux est celle de : *Enfant de Brive, grand bourgeois des environs et de Turenne. Dieu...* etc. Ce qui fait que, l'inscription du bas-relief étant :

✠ EN . B . MASCHALX . MORIT . DE . QVEVS . NEBRE
AL . DIA . QINZE . DEL MES . DE . SETEMBRE.
EL MILEMES . ERA . CANT . EL . TRASPASSET .
DE . M . E . CC . E SINQANTA . E . VII.
EFO DA BRIVA . GRAS BORZES . ENBIRAVS .
EDE TORENA . DIEVS LI DO BO REPAVS . AM .

Et complétée par M. de Lasteyrie étant :

✠ EN . B . MASCHALX . MORIT . DE QVEVS . NE*m*BRE.
AL . DIA Q*u*INZE . DEL MES . DE SETEMBRE.
EL MILEMES . ERA . CANT . EL . TRASPASSFT .
DE . M . E . CC E SINQ*u*ANTA . E . VII .
EFO . DA BRIVA . GRA*n*S . BORZES . ENBIRAVS .
EDE . TORENA . DIEVS . LI DO BO*n* REPAVS . AM*en*.

Je propose de la traduire, comme suit :

Don Bernard (1) *Maschalx est mort. Du quel ayez sou-*
[venance (ou souvenez-vous.)
Le jour quinzième du mois de septembre.
Le millesime était quand il trépassa
De mil et deux cent et cinquante sept.
Enfant de Brive grand bourgeois des environs
Et de Turenne. Dieu lui donne bon repos.
Amen.

LOUIS GREIL.

---

(1) Blaise étant un nom très-répandu aussi dans nos contrées, on pourrait le choisir sans fausser le vers, s'il convenait mieux pour l'explication des scènes sculptées.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

ÉVÊQUES DE TULLE

Suite (1)

4. — GUY.

D'or, à une branche d'olivier de sinople, feuillée et chargée de ses fruits.

Guy, fut nommé évêque de Tulle en 1342, après la non-acceptation de Hugues Roger. Il ne résida pas à Tulle, demeura à Avignon, où il se trouvait encore au mois de janvier 1344 ; il avait pour vicaire général, Pierre Faucher, prieur de Cuzance. On croit qu'il se démit quelques années avant sa mort qui arriva à Avignon en 1346, et qu'il eût un nommé Jean pour compétiteur. (2)

(1) Voir 3e livraison, page 493.
(2) *Gall christ. loc. cit.* p. 669.

5. — BERNARD.

D'azur, à trois tours d'argent crénelées, maçonnées de sable et posées 2 et 1.

Bernard ou Bertrand de la Tour, moine de Tulle, nommé évêque en 1343, par le pape Clément VI, siégea jusqu'au 27 juin 1346. (1) Il fonda la chapellenie de St-Martial de Gimel. Sous son épiscopat la ville de Tulle fut prise par les Anglais (1er novembre 1346) et délivrée par les troupes du roi Philippe VI. Deux ans après la peste sévit dans la ville, et ce fut à ce sujet que fut établi, en l'honneur de St-Jean-Baptiste, sous la protection duquel on s'était mis, la procession, dite *le tour de la Lunade*, ainsi appelée parce qu'elle avait lieu ordinairement après le coucher du soleil ; on la célèbre encore de nos jours, comme un souvenir des malheurs du pays, la veille de St-Jean et pendant l'Octave. (2)

---

(1) *Gall. christ, loc. cit.* p. 669.
(2) Marvaud, *loc. cit.* II p. 187.

6. — PIERRE.

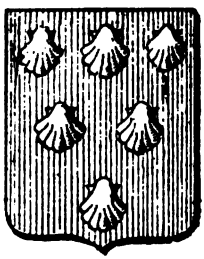

De gueules, à six coquilles de St-Jacques d'argent posées 3, 2 et 1.

Pierre, ne fit que paraître sur le siège; il mourut à Tulle et fut enterré dans le chœur de la cathédrale.

---

7. — ARCHAMBAUD.

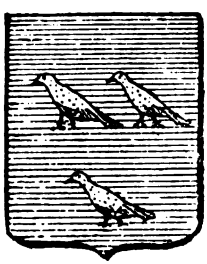

D'azur, à trois colombes d'or, posées 2 et 1.

Archambaud fut nommé évêque de Tulle au mois d'août 1348, par le pape Clément VI.

L'on possède peu de documents sur la vie de ce prélat; l'on trouve seulement dans le cartulaire de Roc-Amadour, qu'Olivier de Bel-Castel lui rendit hommage, et lui acquitta ses redevances pour ses possessions de Vairac et de Bel-Castel.

Guillaume de Témine, le 9 juillet 1360, se reconnut vassal de cet évêque, qui pendant sa vie résida à Avignon, où il mourut le 21 novembre 1361 (1).

---

8. — LAURENT.

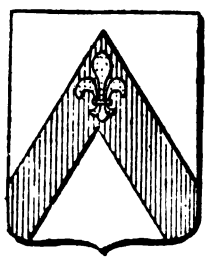

D'argent, au chevron de gueules, chargé en tête d'une fleur de lis d'or.

Laurent d'Albiac, d'Albiars, d'Aubiac, ou même Dal Biar, natif du bourg d'Albias, ou des Biars, commune de Saint-Martial-de-Gimel, près de Tulle, se livra avec ardeur dès sa jeunesse à l'étude des belles-lettres ; il s'adonna particulièrement à la médecine, regardée, pour ainsi dire, à cette époque, comme une science mystérieuse, et acquit une réputation bien méritée. Le pape Innocent VI l'attacha à sa personne en qualité de *physicien*, dénomination par laquelle on désignait alors ceux qui s'occupaient de médecine. « Mais bientôt fatigué, non de » faire le bien et d'être utile aux malheureux,

---

1. *Gall. christ.*, p. 669.

» mais d'une science qui ne satisfaisait pas ses
» convictions, il crut ne pouvoir trouver la
» vérité que dans les dogmes catholiques, qu'il
» étudia avec passion, et avec un ardent amour
» des pratiques religieuses et de tous les de-
» voirs de l'humanité (1). »

Il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé à l'évêché de Vaison en 1346, et à celui de Tulle en 1361, où il mourut le 13 février 1370.

« Regretté des pauvres et pleuré longtemps
» de sa famille et des étrangers, à cause de sa
» vertu et de ses bienfaits, la reconnaissance
» publique lui éleva un magnifique tombeau
» dans l'église cathédrale, à droite du grand-
» autel (1). »

---

9. — JEAN.

D'azur, au chef cousu de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

Jean Lefevre, dit Fabry, descendrait, d'après Moréri, d'une famille originaire de la ville de Pise, en Toscane ; mais Baluze, qui s'est livré à

1. Marvaud. *Hist. du Limousin*, II, 221. — Notes, p. 3.

ce sujet à de nombreuses recherches, prétend qu'il était fils de Pierre Fabry, pauvre damoiseau d'Égletons, et qu'il était né dans le Limousin, non loin du château de Maumont.

Docteur en droit civil, il fut fait doyen de l'église d'Orléans en 1364, et nommé à l'évêché de Tulle en 1369 ou en 1370, par le pape Urbain V. Grégoire XI, son compatriote et son cousin germain, ayant succédé dans l'évêché de Rome à Urbain V, le fit, en 1371, cardinal-prêtre, sous le titre de Saint-Marcel. Il mourut, neuf mois après, à Avignon, le 6 mars 1372 (1).

---

10. — BERTRAND.

Mêmes armes que celles de sa famille : *D'argent, semé de molettes de sable, au lion de même, armé, lampassé et couronné de gueules, brochant sur le tout* (2).

Bertrand de Cosnac, né au château de Cosnac, près Brive, fils d'Hugues II de Cosnac, déjà élu évêque de Comminges en 1352, et chanoine régulier de Saint-Augustin, monta sur

---

(1) Moréri. *Dict. hist., suppl.* p. 434. — Baluze. *Hist. Tutell.* p. 206, 306, 722. — *Vitæ pap. Avenion*, p. 1092.

(2) Armorial universel.

le siége de Tulle en 1371. Le pape Urbain V l'avait envoyé en Espagne, en 1370, en qualité de nonce; son successeur, Grégoire XI, lui continua la même confiance, et Bertrand de Cosnac s'acquitta avec succès de la mission qui lui avait été donnée de ménager un traité de paix entre les rois d'Aragon et de Castille. Créé cardinal en 1372, il mourut à Avignon en 1375, et fut enterré chez les Dominicains (1).

---

11. — PIERRE II.

Mêmes armes que le précédent : *D'argent, semé de molettes de sable, au lion de même, armé, lampassé et couronné de gueules, brochant sur le tout.*

Pierre de Cosnac, frère du précédent, était prieur de Brive, quand il fut nommé évêque de Tulle, par le pape Grégoire XI, au mois de février 1376.

Nous lisons dans Bertrand de Latour que ce prélat, ayant appris qu'un certain nombre d'hommes pervers parcouraient toute la France, sous le prétexte de quêter en faveur de l'église de Roc-Amadour, chargea le vénérable et religieux dom Raymond Meynardy, prieur de Meyssac, qui dépendait immédiatement de l'église

---

(1) *Gall. christ., loc. cit.* p. 170. — Aubéri. *Hist. des cardinaux.*

de Tulle, de poursuivre, par tous les moyens possibles, tous ces faux quêteurs. Pour empêcher dans la suite de tels abus, il nomma l'économe du couvent de Tulle et de l'oratoire de la bienheureuse Marie, syndic et procureur général, pour recueillir en France, en Espagne et dans tout l'univers, avec le consentement des princes, les aumônes destinées au monastère de Tulle et à l'oratoire de Roc-Amadour.

Ces détails sont d'autant plus intéressants, ajoute l'historien, qu'ils prouvent une fois de plus que les églises de Roc-Amadour devaient seulement être administrées par celle de Tulle, et que c'était uniquement à cette dernière que l'on devait rendre compte des collectes qui étaient faites à ce sujet (1).

Pierre de Cosnac mourut l'an 1402.

---

12. — BERTRAND II.

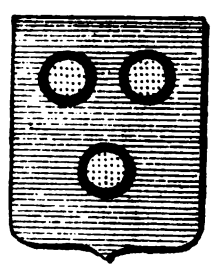

D'azur, à trois besans d'or, chargés d'un anel de sable, et posés 2 et 1.

Bertrand de Botinand, originaire du bourg

1. Bertrand de Latour. *Instit. eccles. Tutel, cap. XXIV.*

de Saint-Germain-les-Belles-Filles, non loin de Limoges, chanoine de Saint-Martin-de-Tours et auditeur en la cour de Rome, fut nommé évêque de Tulle en 1408, par le pape Grégoire XII. Il assista au concile de Pise en 1409, et mourut en 1416, après avoir légué à l'église cathédrale de Tulle, par son testament du 3 juin 1412, les dîmes qui lui revenaient de Saint-Hilaire-Foyssac, dans le diocèse de Limoges, pour la dotation de quatre anniversaires (1).

---

13. — HUGUES II.

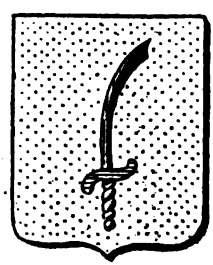

D'or à un sabre anché de gueules, garni d'azur et posé en pal la pointe en haut. Les armes de sa famille étaient : *Parti, au 1er d'azur à trois coquilles d'or en pal ; au 2, de gueules à la demi molette d'argent, mouvante de la partition.* (2)

Hugues de Combarel, limousin, élu en 1416 par le pape Jean XXIII, eut pour compétiteur le suivant. Maintenu par arrêt du parlement du 12 juillet 1421, permuta en 1422 avec Bertrand de Maumont, et fut transféré à Béziers, puis à

---

(1) *Gall. christ.* p. 671. — Bertrand de Latour. *Loc. cit. cap. XXIV.*

(2) De Magny. *Armor. général.*

Poitiers en 1324. La même année il fut nommé président de la cour des aides de Paris. (1)

---

14. — MARTIN.

D'azur à un image du Sauveur d'or, tenant dans la droite un monde de même, surmonté de la croix.

Martin de St-Sauveur, prieur de Lisseau, compétiteur du précédent, élu par une partie des chanoines en 1416, fut dépossédé, ainsi que nous l'avons dit, par arrêt du parlement de Paris du 12 juillet 1421. (1)

(A suivre.) Ernest RUPIN.

---

(1) *Gall. christ.* p. 671.

LISTE DES DONS

FAITS

AU MUSÉE ET A LA BIBLIOTHÈQUE

MUSÉE

§ Ier. — Antiquités diverses.

1. Silex taillés des grottes et stations pré-historiques de la Corrèze et de la Dordogne; bois de renne travaillés ou non; ossements divers. — Don de M. E. Massénat.

2. Silex taillés des grottes voisines de Brive. — Don de M. Joseph Souleingeat.

3. Silex taillés des grottes voisines de Brive. — Don de M. Léon Margerie.

4. Hache polie en silex et tronçon de lame en silex, trouvés commune de Sarroux (arrondissement d'Ussel). — Don de M. l'abbé Pau.

5. Hache polie en silex (Puy-de-Dôme). — Don de M. l'abbé Pau.

6. Silex du Grand-Pressigny et tessons de poterie celtique, sans indication de provenance. — Don de M. Taillebois.

7. Fragment de statue équestre, présumée gallo-romaine, en domite, trouvé près de Saignes (Cantal). — Don de la Compagnie du chemin de fer de Clermont à Tulle.

8. Moulin à bras, d'origine gallo-romaine, trouvé près de Saignes. — Don de M. l'abbé Pau.

9. Vase en terre noire et divers fragments de vases en terre rouge (poterie dite samienne); petit lion en

terre cuite (trouvaille de Saignes). — Don de M. l'abbé Pau.

10. Vase et fragment de poterie trouvés à Sainte-Marie (arrondissement d'Ussel). — Don de M. l'abbé Pau.

11. Fragments de grandes amphores gallo-romaines, en terre cuite, trouvés à Roumegoux, commune de Malemort. — Don de M. Elie Massénat.

12. Quatre vases (dont deux à moitié remplis d'ossements carbonisés) et quelques verroteries du cimetière gallo-romain de Bersac (Haute-Vienne); fragments d'un vase étrusque, sans indication de provenance. — Don de M. Taillebois.

13. Série d'environ 400 objets d'origines gauloise, gallo-romaine et franque (armes, bijoux, ustensiles, poteries, etc.), provenant des cimetières de la Sablonnière et de Caranda (Aisne). — Don de M. Frédéric Moreau père.

14. Bague présumée mérovingienne, trouvée dans une des tombes de l'église Saint-Martin. — Don de la ville de Brive.

15. Vase accessoire et fragment de vase, trouvés dans les tombes de l'église Saint-Martin. — Don de M. Bonnay.

16. Chapiteau en grès, du XIIe siècle, trouvé aux abords de la route de Paris. — Don de M. Taillebois.

17. Deux culs-de-lampe en grès rouge (XVe siècle), trouvés à Collonges. — Don de M. Jean Saule.

18. Fragment de sculpture (XVe siècle), provenant des Jacobins, à Brive. — Don de M. Delbos.

19. Pertuisane du XVIe siècle. — Don de M. Taillebois.

20. Clé en fer (XVe ou XVIe siècle?) et serrure ancienne, trouvées sur l'emplacement du château du Clu-

zel, commune de Perpezac-le-Blanc. — Don de M. Louradour, instituteur à Perpezac.

21. Lambeaux d'étoffes de soie (XVIIe siècle), trouvés dans les tombes superficielles de l'église Saint-Martin, à Brive. — Don de M. Ph. Lalande.

---

§ II. — SIGILLOGRAPHIE.

22. Moulages en plâtre de sceaux seigneuriaux du Bas-Limousin, conservés aux archives nationales. — Don de M. Philippe de Bosredon.

22 *bis*. Surmoulages en métal d'imprimerie, exécutés et donnés par M. Taillebois.

23. Moulages en plâtre d'autres sceaux limousins. — Don de M. Robert de Lasteyrie.

24. Bulle en plomb du pape limousin Clément VI. — Don de M. Louis Greil.

25. Reproduction en fonte de onze médaillons divers. — Don de M. Louis Greil.

---

§ III. — NUMISMATIQUE.

26. Série de 36 monnaies gauloises en argent, du trésor de Cuzance. — Achat de la Société.

27. Monnaie de même provenance. — Don de M. Pierre Delpy.

28. Moulage en plomb d'une monnaie gauloise en argent (éduenne), trouvée près d'Yssandon, exécuté par M. Périgord. — L'original appartient à M. Ph. de Bosredon.

29. Monnaie romaine (Othon) en argent et monnaie en bronze, de la colonie de Nîmes. — Don de M. Chabrerie.

30. Domitien en argent (env. de Brive). — Don de M. Margerie.

31. Six petits bronzes (Gallien et Gordien III), arrondissement d'Ussel. — Don de M. l'abbé Pau.

32. Monnaie en argent de Gordien III, trouvée à Luxeuil. — Don de M. Emile Lacoste.

33. Moyen bronze de l'empereur Philippe. — Donné par M. Dumond, percepteur à Meyssac.

34. Monnaie en or de l'empereur Honorius, trouvée à Belveyre, commune de Nespouls. — Achat de la Société.

35. Nombreuse série de monnaies d'origines et de provenances diverses (plusieurs bronzes romains). — Don de M. Gaston de Lépinay.

36. Autre série de monnaies de différentes époques. — Don de M. Alfred Mas.

37. Autre série de monnaies. — Don de M. Lebon.

38. Série de sept monnaies (romaines et du moyen âge), provenances diverses. — Don de M. Louis Greil.

39. Tiers de sou d'or mérovingien, trouvé près de Turenne. — Don de M. Taillebois.

40. Monnaie en argent (Charles VII), trouvée près de Donzenac. — Don de M. Peyri, horloger.

41. Monnaie en argent (aux armes de la ville d'Uzerche), trouvée dans un tombeau près de Lissac. — Don de M. Gaston de Lépinay.

42. Monnaie d'or de François Ier, trouvée près de Saint-Viance. — Don de M. Bonnay.

43. Monnaie espagnole, en argent (époque indéterminée). — Don de M. Tournadour, de Donzenac.

44. Monnaie en argent, de Henri II, trouvée près de Figeac. — Don de M. le docteur Charpentier.

45. Série de tournois à l'effigie de Louis XIII, trouvés autour des tombes superficielles de l'église Saint-Martin. — Remises par M. Bonnay.

46. Monnaie en bronze de Louis XIV. — Don de M. le docteur Pomarel.

47. Monnaie en argent (Louis XIV). — Don de Mlle Besserve, de Meyssac.

48. Monnaie en argent (Louis XIV), trouvée à Nazareth. — Don de M. l'abbé Borderie.

49. Monnaie en argent de la même époque. — Don de M. Juge, de Donzenac.

50. Monnaie en argent (Louis XV). — Don de M. Paul Massénat.

51. Trois monnaies en bronze (indéterminées). — Don de M. Pierre Delpy.

52. Monnaies diverses. — Don du Frère Herbert-Marie.

53. Sous de la 1re République. — Don de M. Reyjal.

---

§ IV. — Histoire naturelle.

54. Série de minéraux (provenances diverses). — Don de M. Rupin.

55. Sulfure de fer, avec cristaux de carbonate de chaux (magnifique échantillon provenant des mines de Chabrignac). — Don de M. Durand, ingénieur des mines.

56. Echantillons du minerai de plomb de Chabrignac. — Don de M. Durand.

57. Echantillon de minerai de plomb argentifère de la mine (abandonnée) de Lestrade, commune de Nonards. — Don de M. Delmond, instituteur à Nonards.

58. Moitié de géode trouvée sur le Puy des Jandelles. commune de Perpezac-le-Blanc. — Don de M. Louradour, instituteur.

59. Nombreuse et belle série de fossiles végétaux des terrains houiller et permien des environs de Brive, et coquilles fossiles du lias. — Don de M. Mouret.

60. Echantillon du calcaire liasien du Quercy, avec rhynchonelles. — Don de M. G. de Lépinay.

61. Nombreuse série de minéraux et de coquillages (espèces vivantes et fossiles), sans indication de provenance. — Don de M. Taillebois.

62. Flacon renfermant des végétations sous-marines, dites vulgairement raisins de la ligne. — Don de M. Taillebois.

63. Flacon renfermant un poisson du genre exocetus (vulgairement poisson volant). — Don de M. Souleingeat.

64. Collection de papillons et d'insectes, recueillis aux environs de Brive. — Don de M. le docteur Georges Laffont.

65. Reptile empaillé (saurien) rapporté d'Algérie. — Don de M. Léon Lalande.

66. Ossements d'animaux provenant d'une des grottes de Rocamadour. — Don de M. Taillebois.

67. Fœtus humain conservé dans de l'alcool. — Don de M. Taillebois.

---

§ V. — Art contemporain.

Série de dix belles gravures, exécutées d'après des tableaux de maîtres. — Envoi de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Portraits de Dupuytren, Boyer, Latreille et Gay-Lussac. — Don de M. Taillebois.

Série de photographies des principaux monuments religieux de la Corrèze, exécutées par M. Mieusement. — Achat de la Société.

BIBLIOTHÈQUE

DONS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Archives de la commission des monuments histori-

ques (deux fascicules in f° avec de nombreuses planches).

Série nombreuse de publications diverses (bulletins, dictionnaires, mémoires, rapports, etc.)

Ouvrages divers donnés par MM. de Barthélemy (Anatole), Béronie, Blusson (Fernand), Bombal, Deloche (Maximin), Fage (René), de Fontenilles (Paul), Grellet-Balguerie, de Lasteyrie (Ferdinand), de Lasteyrie (Robert), Lebon, l'abbé Pau, Perrier (Edmond), l'abbé Poulbrière, Roche (Marcel), Saint-Bonnet, Taillebois (Edouard), Taillebois (Emile), Thuot, Maxe-Werly.

NOTA. — Le catalogue des ouvrages donnés par les personnes qui viennent d'être nommées eût été trop long ; nous nous bornons à citer les divers donateurs. Les personnes qui pourraient avoir à signaler des erreurs ou des omissions, sont priées de s'adresser au secrétaire-général ou au conservateur bibliothécaire.

Anciens documents (papiers et parchemins) donnés par MM. Ceyrac, de Lachapelle, Lamiraudie, Taillebois (Edouard) et Vaujour.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

(Echange de bulletins)

1. Société nationale des antiquaires de France à Paris.
2. Société française d'archéologie (*Bulletin monumental*) à Tours.
3. Société nationale d'agriculture de France à Paris.
4. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
5. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
6. Société des antiquaires de l'ouest, à Poitiers.

7. Société archéologique et historique du Limousin à Limoges.

8. Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

9. Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

10. Société des sciences naturelles et archéologique de la Creuse, à Guéret.

11. Société de Borda, à Dax.

12. Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

13. Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

14. Société Dunoise, à Châteaudun.

15. Société archéologique de Bordeaux.

16. Société botanique et horticole de Provence, à Marseille.

17. Société des lettres, sciences et arts de Nice.

18. Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du département du Lot, à Cahors.

19. Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul.

20. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

21. Société Florimontane d'Annecy.

Le Secrétaire-Général, Ph. LALANDE.

Le Conservateur-Bibliothécaire, BONNAY.

LISTE

DES

NOUVEAUX MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

MM. COSNAC (l'abbé DE), vicaire à St-Louis des Français, à Moscou.

DAVOUST (EMILE), à Orléans.

DELISLE, ✱ directeur de la bibliothèque Nationale rue Richelieu, Paris.

DELTERME, négociant à Brive.

DELPY (PIERRE), voyageur de commerce à Turenne.

DURAND, ingénieur à Larre, près de La Bachellerie, (Dordogne).

FONTENILLES (PAUL DE) A. ✠., inspecteur de la société française d'archéologie, à Cahors (Lot).

LACROIX (LÉON), receveur des domaines à Ayen.

LAGANE (l'abbé), curé de Bort.

LAJOINIE, A. ✠., principal du collége, à Saint-Flour.

LAPIERRE, ingénieur, sous-directeur de la compagnie des forges à Decazeville (Aveyron).

LEYMARIE, pharmacien à Tulle.

MARGERIE (LÉON), commis, à Brive.

ROUSSARIE, adjoint au maire de Tulle.

SAULE, clerc de notaire, à Brive.

SIOU, manufacturier, à Laumeuil, près Brive.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages

Antiquités gallo-romaines de Saignes 463
Armoiries des évêques de Tulle 493. 699
Aubazine. Pied de croix en cuivre doré et émaillé..... 147
— Croix bysantine..... 275
Bague mérovingienne en or, trouvée à Turenne..... 159
Bibliographie: la maison de Ségur..... 255
Botanique. Catalogue des plantes de la Corrèze. 99. 243. 492. 687
Brive. Charte de Louis XI..... 679
— Découvertes archéologiques de l'église St-Martin. 223. 239
— Étude historique sur Brive 121. 281. 293
— Géologie des environs 167. 427. 599
— Inscription du XIIIe siècle trouvée à 43 202
— Lettre de grâce de Charles V..... 121. 293
— Lutrin en fer forgé de l'église St-Martin..... 61. 201
Botanistes du département..... 689
Cantal. Antiquités gallo-romaines de Saignes..... 463
Catalogue des plantes de la Corrèze..... 99. 243. 492. 687
Charte de Charles V..... 121. 293
Charte de Louis XI..... 679
Château de Turenne..... 209
Cloîtres de Tulle, notice historique..... 65. 95. 192
Combet avocat à Uzerche 499
Croix byzantine d'Aubazine XIIe siècle..... 275
Cubjac, mosaïque romaine 419
Cuzance (monnaies gauloises de)..... 489
Différends des abbés de Tulle et de Marcillac sur Roc-Amadour. (Pièces historiques.)..... 469
Dons en faveur de la Société..... 105. 262. 709
Dordogne, mosaïque romaine de Cubjac..... 419
Dulmet, (docteur)..... 499
Emaillerie limousine..... 147
Évêques de Tulle (notice historique sur les) 493
Fonds Doat. Pièces sur Roc-Amadour..... 468
Fresques de la salle capitulaire du monastère de Tulle. 95. 197
Géologie des environs de Brive..... 167. 427. 599
Inscription du XIIe siècle à St-Augustin les Limoges..... 151
— du XIIIe siècle, à Brive 43. 202
Lasteyrie (article nécrologique sur Ferdinand de) 499
Lettre de grâce de Charles V aux consuls et habitants de Brive 121. 293
Limoges (émaillerie de)..... 147
Limoges (inscription du XIIe siècle à)..... 151
Limousin. Société d'agriculture de 1763 à 1791..... 521
Liste des membres de la Société..... 15. 107. 502. 258. 711

Lot. Monnaies gauloises de Cuzance 489
— Notice historique sur Roc-Amadour 469
Lutrin en fer forgé de l'église St-Martin à Brive..... 61. 201
Maschals (pierre funéraire du bourgeois)..... 43. 202
Monnaies gauloises de Cuzance..... 489
— romaines trouvées à Ussel 593
Mosaïque romaine de Cubjac..... 419
Nécrologie 499
Néron (monnaie de)..... 593
Numismatique..... 593
Organisation de la Société..... 5
Ossements humains trouvés sous le porche de l'église de St-Martin à Brive..... 239
Pied de croix émaillé a Aubazine..... 147
Plantes de la Corrèze (catalogue des)..... 99. 243. 492
Plateau central (races humaines du)..... 401. 631
Pomme-lestre (notice sur la)..... 249
Procès-verbaux des séances..... 5. 111. 263. 503
Races humaines du plateau central..... 401. 631
Roc-Amadour (notice historique sur),..... 469
Saignes (autiquités gallo-romaines de)..... 463
Sugur (notice bibliographique sur la maison de)..... 255
Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Organisation..... 5
Société. Statuts..... 25
— Comité d'initiative..... 6
— Liste des membres..... 15. 107. 502. 258. 711
— Procès-verbaux des séances..... 5. 111. 263. 503.
Société d'agriculture du Limousin de 1763 à 1791..... 521
Tulle (notice et armoiries des évêques de)..... 493. 699
— Restauration des cloîtres de Tulle..... 65. 95. 192
— Différends des abbés de Tulle et de Marcillac sur Roc-Amadour, (pièces historiques)..... 469
Turenne (bague mérovingienne trouvée à)..... 159
— (ruines du château de)..... 209
Turgot, dans le Haut-Limousin..... 509
Ussel (monnaies romaines trouvées à)..... 593. 594

TABLE DES GRAVURES

EAUX-FORTES

1 Lutrin en fer forgé de l'église St-Martin à Brive, par M. A. Delierre..... 63
2 Pied de croix ou de reliquaire à Aubazine par M. E. Rupin 149

3 Croix byzantine à Aubazine, par M. E. Rupin..... 279
4 Portrait de Turgot, intendant de la généralité de Limoges, par M. Sicard..... 521

—

DESSINS

5 Pierre tombale trouvée dans l'église St-Martin à Brive, par M. E. Rupin..... 45
6 Plan du monastère de Tulle, dans son état primitif, par M. E. Rupin..... 69
7 Vue des cloîtres de Tulle, avant les travaux de restauration 73
8 Chapiteau de la galerie *ante-capitulum* (cloîtres de Tulle) par M. E. Rupin..... 75
9 Pilastre de la salle capitulaire, par M. E. Rupin:..... 76
10 Chapiteaux décorant la porte d'entrée de cette salle, par M. E. Rupin,..... 78
11 Fac-simile d'une charte de charles V..... 131
12 Bague mérovingienne en or, par M. E. Rupin..... 160
13 Développement de cette bague, par M. E Rupin..... 160
14 Vue de Turenne, tour de César, par M. M. de Maynard. 211
15 Plan des fouilles faites à l'église St-Martin à Brive, par M. L Bonnay..... 226
16 Tombeaux découverts dans ces fouilles par M. L. Bonnay 227
17 Vase de terre par M. L. Bonnay..... 228
18 Fragment de poterie, par M. L. Bonnay..... 229
19 Bague trouvée à Brive, par M. L. Bonnay..... 233
20 Fragment de sculpture provenant du porche de l'église St-Martin à Brive, par M. E. Rupin..... 235
21 Vue de la chartreuse de Glandier, par M. E. Rupin..... 313
22 Sceau de la chartreuse de Glandier..... 391
23 Mosaïque romaine de Cubjac, par M. E. Rupin..... 422
24 Bordure de cette mosaïque, par M. E. Rupin..... 424
25 Fragment de statue équestre, par M. Monmont..... 465
26 Monnaies gauloises de Cuzance, par M. E. Rupin..... 490

Armoiries des évêques de Tulle par M. E. Rupin :

27 — chapitre de Tulle 494
28 — Arnaud I. de St-Astier..... 495
29 — Arnaud II. de Clermont..... 496
30 — Hugues Royer..... 497
31 — Guy..... 699
32 — Bernard de la Tour..... 700
33 — Pierre..... 701
34 — Archambaud..... 701
35 — Laurent Dal Biars..... 702
36 — Jean Lefevre dit Fabri..... 703
37 — Bertrand de Cosnac..... 704
38 — Pierre de Cosnac..... 705

39 — Bertrand de Botinand..... 706
40 — Hugues de Combarel..... 707
41 — Martin de Saint-Sauveur..... 708
42 Monnaie en or de Néron, par M. E. Rupin..... 593
43 Silex taillés : type acheuléen..... 633
44 — types moustiériens..... 634
45 — types solutréens..... 635
46 — types magdaléniens..... 637
47 — types robenhausiens..... 638

TABLE MÉTHODIQUE

SCIENCES

Catalogue des plantes de la Corrèze, par M. Rupin 99. 243. 492. 687
Géologie des environs de Brive par M. Mouret... 167. 427. 599
Ossements humains trouvés sous le porche de l'église St-Martin à Brive et décrits par M. G. de Mortillet..... 239
Races humaines du plateau central et des régions avoisinantes par M. A. Roujou..... 401. 631

HISTOIRE

Etude historique sur Brive, par M. E. Massénat..... 281
Lettre de grâce de Chaales V, en faveur des consuls, bourgeois et habitants de Brive, par M. E. Taillebois 121. 293
Charte de Louis XI, par M. Ph. Lalande..... 679
Notes historiques sur le monastère de Tulle par M. René Fage 65
Notice historique sur Glandier, par M. J. Brunet..... 301
Supplément sur la notice de Glandier, par M. l'abbé Poulbrière..... 392
Notice sur Turgot, intendant de la généralité de Limoges, par M. Treich-Laplène..... 509
Notice historique sur les évêques de Tulle, par M. Rupin 493. 699
Pièces historiques sur les différends soulevés entre les abbés de Tulle et ceux de Marcillac, pour la possession de Roc-Amadour, par M. E. Rupin..... 469
Société d'agriculture du Limousin de 1763 à 1791, par M. E. Taillebois..... 521

ARCHÉOLOGIE

Antiquités gallo-romaines de Saignes, par M. l'abbé Pau.. 463
Bague mérovingienne trouvée à Turenne, par M. Ph. Lalande 159
Croix byzantine, à Aubazine, par M. E. Rupin..... 275
Description des découvertes archéologiques faites dans l'église St-Martin à Brive, par M. L. Bonnay..... 223
Essai sur une inscription du xiiie siècle découvert à Brive, par M. Greil.....
Fresques de la salle capitulaire du monastère de Tulle, par M. Ph. Lalande..... 95
Inscription du xiie siècle, trouvée à St-Augustin les Limoges par M. R. de Lasteyrie 151
Inscription du xiiie siècle trouvée dans l'église St-Martin à Brive, par M. R. de Lasteyrie..... 43
Lettre de M. l'abbé Poulbrière au sujet des travaux publiés dans la 1re livraison du Bulletin..... 191
Lutrin en fer forgé de l'église St-Martin de Brive. par M. E. Rupin..... 61
Monnaies gauloises de Cuzance (Lot). par M. A. de Barthélemy..... 419
Monnaies romaines trouvées à Ussel, par M. l'abbé Pau... 593
Mosaïque romaine de Cubjac (Dordogne), par M. E. Rupin. 419
Pied de croix ou de reliquaire en cuivre doré et émaillé à Aubazine, par M. E. Rupin..... 147
Restauration des cloîtres de Tulle, par M. René Fage..... 65
Ruines du château de Turenne par M. M. de Maynard..... 209

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Barthelemy (Anatole de) Monnaies gauloises de Cuzance (Lot). 489
Bonnay (Louis). Découverees archéologiques de l'église Saint-Martin à Brive. 223.
Brunet (Joseph). La pomme lestre. 249. — Notice historique sur Glandier. 301.
Fage (René). Restauration des cloîtres de Tulle. 65.
Greil (Louis). Essai sur une inscription du xiiie siècle.
Lalande (Philibert). Fresques de la salle capitulaire du monastère de Tulle. 95. — Bague mérovingienne en or trouvée à Turenne. 159. — Bibliographie. 255. — Nécrologie. 499.
Lasteyrie (Robert de). Note sur une inscription du xiie siècle à St-Augustin les Limoges. 151. — Notice sur une

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06595 7675